A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Eur. 571 5

Mercure

-1794,9,1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

(N°. 1.)

Quintidi 5 Vendemiaire,
l'an troisième de la République.

(Vendredi 26 Septembre 1794, *vieux style.*)

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le prix de l'Abonnement est de 40 livres franc de port,

Digitized by Google

CALENDRIER
RÉPUBLICAIN.
VENDEMIAIRE.

La Lune de mois a 30 jours. Du 1 au 30, les jours décr. de 50 m. le mat. & de 50 m. le soir.

Ere Républicaine.	Ere Vulgaire	J. de L.	HASES de la LUNE.	Tems moyen au Midi vrai H. M. S.
1 primedi Ire Décade.	22 lundi.	18		4 97 32
2 duodi	23 mardi	19		4 97 36
3 tridi	24 merc.	20		4 97 41
4 quartidi	25 jeudi.	21		4 97 46
5 quintidi	26 vend	22	● N. L.	4 97 52
6 sextidi	27 sam.	23	le 3, à	4 97 59
7 septidi	28 *Dim.*	24	5 h. 3	4 98 66
8 octidi	29 lundi	25	m. du m.	4 97 73
9 nonidi	30 mardi	26		4 97 82
10 *Décadi*	1 merc	27		2 97 91
11 primedi IIe Décade.	2 jeudi	28		4 98
12 duodi	3 vend	29	☽ P. Q.	4 98 10
13 tridi	4 sam.	30	le 11, à 5	4 98 20
14 quartidi	5 *Dim.*	1	h. 42 m.	4 98 30
15 quintidi	6 lundi	2	du mat.	4 98 42
16 sextidi	7 mardi	3		4 98 53
17 septidi	8 merc.	4		4 98 55
18 octidi	9 jeudi	5	● P. L.	4 98 77
19 nonidi	10 vend.	6	le 18, à 0	4 98 90
20 *Décadi*	11 sam.	7	h. 57 m.	4 98 3
21 primedi IIIe Décad.	12 *Dim.*	8	du mat.	4 99 16
22 duodi	13 lundi	9		4 99 29
23 tridi	14 mardi	10		4 99 43
24 quartidi	15 merc.	11		4 99 57
25 quintidi	16 jeudi	12	☾ D. Q.	4 99 71
26 sextidi	17 vend.	13	le 24 à 7	4 99 86
27 septidi	18 sam.	14	h. 9 m.	5
28 octidi	19 *Dim.*	15	du soir.	5 15
29 nonidi	20 lundi	16		5 30
30 *Décadi*	21 mardi	17		5 45

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PATRIOTES.

Du Quintidi 5 Vendemiaire, l'an troisieme de la République.

(Vendredi 26 Septembre 1794, *vieux style*.)

TOME XII.

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, rue des Poitevins, N°. 18.

Digitized by Google

TABLE des matieres littéraires, depuis le 1er. jusqu'au 21 Septembre 1794, *vieux style*.

L'ART *militaire pour les troupes de lignes et nationales de la République Française*..... page 3.
Annonces de livres nouveaux..... 5.

Poésie, Diane surprise par l'Amour..... 33.
Charade, Enigme et Logogriphe..... ibid.
Discours décadaires pour toutes les fêtes républicaines; par Poultier, représentant du peuple..... 35.
Annonces de livres nouveaux..... 39.

Les Trans-Teverins ou les Sanculottes du Tibre, poëme; par Th. Desorgues..... 65.

Discours historiquez, critiques et politiques de Thomas Gordon, sur Tacite et Salluste, trad. de l'anglais, nouvelle édition..... 97.

Poésie, l'Evacuation du territoire français; par le citoyen Lacombe..... 129.
La Loi naturelle ou Catéchisme du Citoyen Français; par C. E. Volney : 2e. édition..... 130.

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google

(N°. 1er.)

MERCURE FRANÇAIS.

Du quintidi, 5 Vendemiaire, *l'an troisieme de la République.*
(*Vendredi* 26 *Septembre* 1794, vieux style.)

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 5 Septembre 1794.

Après avoir appellé et protégé les philosophes dans ses états, Catherine dans sa vieillesse serait-elle devenue superstitieuse ? On pourrait en juger par le présent magnifique qu'elle vient de faire au grand chapitre de l'église de Moscow. Ce présent consiste en un calice d'or, garni de diamans et de pierres précieuses où se trouvent gravés huit sujets de la Bible, et en trois tapis richement brodés et garnis de perles : il y a apparence que l'impératrice de Russie n'est pas plus superstitieuse, qu'elle n'a été véritablement philosophe. Elle caresse aujourd'hui les prêtres, parce qu'elle connaît l'empire qu'ils ont sur la crédulité des peuples, et qu'elle sait que le despotisme a toujours trouvé son plus ferme appui dans le sacerdoce.

Quoique ses conquêtes en Pologne soient peut-être au moment de lui échapper, elle n'en a pas moins fait paraître un monument de son orgueil : c'est une médaille frappée à l'occasion de ses usurpations en Pologne. On voit, d'un côté, son buste avec l'inscription russe : *L'impératrice et autocratrice de toutes les Russies.* Sur le revers est l'aigle russe tenant les deux cartes des pays envahis en 1772 et 1793, nommément des gouvernemens de Mohisow, Plosk, Isiakaw et Minsk, avec ces mots : *Il reprit ce qu'on avait détaché.*

Les nouvelles reçues de Pologne ne parlent que de la bonne posture de l'armée de Kosciuszko. On assure que d'après un plan, dont on a déja depuis quelque tems remarqué le développement, ce général se propose de tourner avec un corps de quarante mille hommes les forces assiégeantes. Celles-ci se trouveraient ainsi entre ce corps commandé par Kosciuszko lui-même, et le reste de son armée qui continuerait d'occuper les retranchemens.

En attendant, les armées de diversion continuent à remplir leur objet avec succès. Le général Sierakowski écrit des frontieres de Lithuanie, en date du 15 août, qu'il s'est rendu avec la division qu'il commande du côté de Brozée ; qu'elle est journellement augmentée par la grande affluence d'individus de

Digitized by Google

tous états qui viennent s'enrôler. Le seul district de Lukow et le palatinat de Podlachie ont fourni plus de dix mille hommes, parmi lesquels se trouvent quinze cents hommes de cavalerie bien montée et trois mille fantassins armés de fusils. Sicrakowski termine en disant qu'il va monter à cheval pour poursuivre le corps russe commandé par Dorfeld.

On mande de Soldau en Silésie, le 20 août, que cette frontiere ne cesse d'être exposée aux invasions des Polonais, enhardis chaque jour par leurs nouveaux succès. Cette ville ne présente plus que des ruines et des cendres. Une partie de celle de Niederhoff est dans la même situation : le château où siégeait le gouvernement a sur-tout été très-maltraité. Depuis on a appris que, dans la même nuit où Niederhoff fut incendié, la ville de Laurenbourg a failli éprouver un sort pareil. Le feu y était déja ; mais l'on est parvenu à arrêter ses progrès. Dans presque toutes les villes et les villages, les habitans se couchent, par précaution, dans les cours et les jardins : ils ont organisé une sorte de garde. Toutes les troupes se trouvent employées au siége de Varsovie ; ainsi la cavalerie polonaise ne peut être arrêtée dans ses incursions : elle se montre la nuit, portant par-tout les flammes et la terreur.

Des nouvelles du 24, de la Prusse méridionale, annoncent qu'une nouvelle division de Polonais vient de faire une invasion dans cette contrée, dans les environs de Trembin, qui est à deux lieues de Gombin. Par-là toute communication de ce côté avec la Pologne se trouve interdite.

Une nouvelle confédération est prête à se former dans la Prusse méridionale. Quoique l'armée commandée par Madalinski n'ait pu encore effectuer sa jonction avec les nouveaux insurgés, les inquiétudes de Frédéric-Guillaume sont néanmoins telles, que le reste de la garnison de Berlin a reçu l'ordre de partir pour aller renforcer celle de Francfort-sur-l'Oder, qui se trouve menacée par les troupes polonaises.

A chaque instant les Polonais embusqués dans les forêts sortent de ces retraites, et font des incursions dans les environs. Le régiment de Hollved infanterie et une division considérable de cavalerie ont été détachés pour tenter de les déloger.

On apprend par des nouvelles ultérieures du 28, que deux couriers suédois, chargés de dépêches pour le ministre de leur nation à Varsovie, ont été arrêtés près le camp du roi de Prusse, et forcés de retourner sur leurs pas. Frédéric-Guillaume a donné pour motif, que leur présence ne servirait qu'à animer encore plus le courage des assiégés.

Dans le moment actuel, un parti polonais menace Thorn, tandis qu'un autre plus considérable, et principalement composé de cavalerie, tourne autour de Francfort-sur-l'Oder.

Digitized by Google

De Francfort-sur-le-Mein, le 9 septembre.

Le traité entre l'Angleterre et l'Empire a été plus facile à conclure qu'il ne le sera à exécuter. En s'engageant à fournir 100,000 hommes, moyennant un subside de 80 millions d'écus d'Allemagne, l'empereur n'a consulté que ses besoins; mais où trouver les 100,000 hommes? Cobourg n'a quitté le commandement de la grande armée que parce qu'on n'a pu lui envoyer les renforts qu'il a vainement sollicités. L'Autriche et les autres états héréditaires sont entierement épuisés d'hommes; par-tout le peuple murmure contre la guerre, et il s'est manifesté des dispositions insurrectionnelles en Hongrie.

On apprend de Vienne, du 28 août, que les arrestations continuent, et qu'il y est question d'une conspiration sérieuse. Parmi les personnes arrêtées, on distingue le conseiller Pranstaster qui s'est fait un nom dans les lettres; on répand qu'il était designé pour être maire de Vienne, d'après le plan de la conjuration que le gouvernement prétend avoir découvert. La garnison de cette ville a été renforcée par un régiment d'hussards et un d'infanterie. L'on répare les portes pour pouvoir les fermer pendant la nuit. Une des dernieres nuits, une sentinelle placée au milieu de la ville voyant marcher un individu, lui cria de s'arrêter; celui-ci ne l'ayant pas fait fut sur-le-champ étendu mort d'un coup de fusil.

L'empereur presse vivement les cercles de porter leur contingent au quintuple; mais des nouvelles de Ratisbonne, en date du 3 septembre, portent que la plupart des princes et des cercles refusent ouvertement ou éludent de fournir leur contingent à l'armée de l'Empire. Cette force demandée depuis si long-tems par l'empereur, est bien loin d'être encore formée; et Saxe-Teschen qui doit les commander, presse en vain les princes de faire cesser leur retard ou leur refus. Il a existé entr'autres à ce sujet une correspondance entre lui et l'assemblée du cercle de Franconie, qui n'a point amené un résultat qui pût le satisfaire. Saxe-Teschen a demandé à connaître le nombre des habitans armés, les noms de leurs chefs; il a requis que ses troupes fussent mises immédiatement sous ses ordres, pour en diriger le mouvement, selon l'urgence des besoins. A toutes ces demandes l'assemblée a répondu d'une maniere évasive. Elle a prétendu que l'armement du peuple dans ce cercle éloigné n'était encore qu'une mesure préparatoire, sujette à une communication réciproque avec les voisins, et sur-tout relative à la défense de l'intérieur. Elle a ajouté que ces arrangemens devant être analogues au tout, étaient exclusivement du ressort de chaque état en particulier, tandis que les moyens de rapprocher et de concentrer les différentes mesures, appartenaient à l'assemblée du cercle, et faisaient l'objet de sa correspondance avec les

Digitized by Google

autres ; que l'ouvrage n'était pas encore achevé, mais qu'on aurait soin de s'entendre avec Saxe-Teschen, et qu'en attendant on s'empresserait de faire part aux états de sa lettre.

Le contingent de l'électorat de Brandebourg a été également sollicité avec instance ; tous les motifs qu'on présumait pouvoir agir sur le roi de Prusse ont été mis en avant. On a parlé des liens du corps Germanique, des lois anciennes et modernes, de l'ordre d'exécution, des décrets récents de la diète, de la part active prise jusqu'ici par lui à la guerre, de la force de son exemple, de l'urgence du danger. Frédéric-Guillaume n'a donné qu'un refus positif. Il a formellement déclaré qu'il ne s'attendait pas à ces représentations ; qu'il avait fait des sacrifices qui surpassent de beaucoup les frais d'un contingent, et s'est étendu en reproches sur le défaut de remboursement des dépenses que lui ont coûté la reprise de Francfort et de Mayence. Il a représenté qu'il n'y avait point d'armée de l'Empire ; car le peu de contingent mis en campagne ne pouvait avoir cette dénomination. La guerre de Pologne, suscitée selon lui par les Français, achève de le dispenser. Il croit faire beaucoup en consentant encore que ces levées soient rachetées en argent. Ses états étant menacés, il se trouve dans la position du grand électeur, qui, combattant en 1675, l'ennemi sur les bords du Rhin, fut subitement rappellé pour s'opposer à l'invasion suédoise, excitée par l'ennemi de l'Empire ; et loin de fournir son contingent, a demandé au contraire à être indemnisé.

On a reçu de Belgrade la fâcheuse nouvelle que la peste venait de s'y manifester. On redoute beaucoup que ce fléau ne se communique aux états héréditaires, qui font un grand commerce de coton avec les contrées soumises à la domination turque.

La récolte en Hongrie a presqu'entiérement manqué, à cause des chaleurs excessives qui ont eu lieu cet été.

Le gouvernement tient toujours des forces nombreuses dans ce royaume sur la frontiere des Ottomans. Il y a de fortes garnisons dans les places. Celle de Temeswar a trois bataillons d'infanterie, deux divisions de milice, un fort détachement de cavalerie, et l'artillerie nécessaire pour la défendre en cas d'insulte.

Provinces-Unies et Belgique.

Les derniers avis reçus de Hollande annoncent que les alarmes du gouvernement ne font que s'accroître. A la crainte du succès de l'invasion des Français se joint celle d'une insurrection de la part d'une portion considérable du peuple. Dans la province de Hollande, non-seulement un grand nombre de

Digitized by Google

citoyens, mais des magistrats et des hommes revêtus des premieres fonctions, semblent animés de l'esprit révolutionnaire. Dans beaucoup de lieux, le recrutement déterminé d'après le mode proposé par le statdhouder a éprouvé la plus vive difficulté; dans plusieurs, il a été entiérement refusé. A Gouda, on a été jusqu'à refuser d'abord de recevoir les blessés amenés de l'armée; ce n'est qu'après plusieurs pourparlers qu'on leur a donné un asyle.

Clairfait a refusé le commandement en chef qu'a quitté Cobourg. Il a été donné à l'archiduc Charles. Les princes sont présomptueux, et se chargent volontiers des responsabilités, parce qu'elles sont illusoires. Cependant l'archiduc n'est dans le vrai qu'un général en chef honoraire; il a sous ses ordres Clairfait, Beaulieu, Latour et le colonel Mack qui doivent lui servir de conseil. Les équipages de Cobourg viennent d'être vendus publiquement à Aix-la-Chapelle.

Le 14 septembre, l'armée commandée par le général Pichegru, s'est portée avec rapidité vers la riviere de la Dommel, où la gauche de l'armée coalisée, composée de Hollandais et de Hessois, se trouvait postée. Ce fut vers le soir du même jour, que les Républicains attaquerent l'ennemi sur plusieurs points à la fois avec une telle intrépidité, qu'ils le chargerent la bayonnette au bout du fusil, et qu'ils le culbuterent jusques sous les murs de Bois-le Duc; la perte des Hollandais et Hessois a été immense, et celle des Français a été presque nulle. A la suite de cette action glorieuse, le général Pichegru a coupé la cummunication de Bois-le-Duc, avec la position du reste de l'armée du prince d'Orange, et par cette manœuvre habile il est parvenu à cerner cette place. Au moyen de cette disposition, Breda se trouve également investi, d'autant que les forces de l'ennemi sont entre Heusden et Gertruidemberg. Cependant les Anglais connaissant l'importance du poste de Roxtel, qui leur a été enlevé avant-hier à la bayonnette, ont fait hier matin une tentative pour le reprendre, et qui n'a eu aucun succès: l'ennemi s'est avancé en colonne formidable au moment même où les Républicains Français allaient faire une reconnaissance. Il s'est engagé un combat très-vif, où les Anglais, malgré tous leurs efforts, ont été repoussés avec perte.

Le siege du Sas-de-Gand se continue avec vivacité; cette place est très-forte, non-seulement pas sa situation sur la rive de l'Escaut, mais encore par la difficulté d'en approcher au milieu des dunes et des inondations. Ces obstacles ne ralentissent point l'ardeur des Français; ils ne font au contraire que l'animer davantage: le feu est quelquefois si fort qu'on l'entend jusques dans cette ville lorsque le vent n'est point contraire.

Les représentans viennent de mettre en raquisition toutes les toiles propres à faire des sacs à terre, dont on aura besoin

Digitized by Google

pour l'attaque des places fortes qui défendent l'intérieur de la Hollande.

ANGLETERRE. *De Londres, le 4 Septembre.*

Le peuple s'est encore assemblé en grand nombre dans la matinée du 24, aux environs de Boston-Garden. On a fait monter à cheval de la cavalerie, et ce rassemblement n'a eu aucune suite. Un papier ministériel annonce qu'on a mandé en cette ville quatre régimens de dragons depuis les derniers événemens causés par l'indignation du peuple contre les recruteurs.

Le duc de Portland, secrétaire d'état, ou plutôt secrétaire de M. Dundas, vient d'envoyer une lettre circulaire dans plusieurs paroisses de Westminster. Il les engage à prendre elles-mêmes des mesures pour prévenir toute espece d'émeute dans leurs arrondissemens. Le meilleur moyen pour parvenir à ce but, selon les papiers de l'opposition, est de faire cesser l'autorisation sacrilege donnée aux maisons de recruteurs, que d'après leurs procédés le peuple, dans sa juste indignation, appelle vendeurs de chair humaine.

Des lettres de Dublin apprennent qu'il y a eu des mouvemens dans le comté de Kildare. Le peuple déteste l'établissement actuel de la milice; il a voulu forcer plusieurs personnes de jurer qu'elles n'accepteraient point de commission, et ne feraient rien qui pût le faire réussir. On s'est donné beaucoup de soin pour calmer le peuple, et il paraît tranquille pour le moment.

On mande de Weymouth que, le 22, vers neuf heures du matin, on a fait à Southampton un signal annonçant qu'on découvrait une flotte qu'on supposait être française. Les dragons et l'infanterie qui sont sur le rivage répondirent bientôt à ce signal; l'alerte fut aussi-tôt donnée; toutes les troupes se mirent sur pied: elles y demeurerent long-tems, après quoi elles rentrerent dans leur camp à Upway.

L'amiral Macbride, qui était depuis quelque tems rentré à Plimouth à la suite d'une croisiere, vient d'en sortir de nouveau pour le même objet. Il monte le *Minotaure*, de 74 canons, et a avec lui cinq frégates.

Le 24, le reste de la flotte de lord Howe a quitté Portsmouth pour se rendre à Saint-Hélens, où elle attend le vent. On dit que 48 heures après qu'elle aura mis à la voile, l'escadre espagnole et les bâtimens marchands chargés de grains qu'elle escorte mettront eux-mêmes à la voile pour l'Espagne. Ce convoi a attendu très-long-tems, et l'on pense qu'une partie de sa cargaison doit être endommagée.

Les papiers ministériels tâchent de détourner l'attention du

Digitized by Google

public sur le nouveau traité, conclu par lord Spencer, entre l'Angleterre et l'Autriche, que l'on voudrait faire regarder comme fabuleux, apparemment parce qu'on ne trouve pas le moment assez favorable pour avouer le subside exorbitant de 80 millions envers l'empereur.

On annonce que lord Cornwalis va être employé sur le continent.

Lord Hood et les amiraux Hothem et Cosby doivent revenir en Angleterre. Ce sera sir Hyden-Parker qui aura le commandement en chef de l'escadre britannique dans la Méditerranée.

La grande flotte de l'amiral Howe, que les papiers ministériels avaient fait mettre à la voile le 19, était encore à Saint-Hélene le 31 août.

Un incendie a consumé dans le port de Portsmouth l'*Impétueux*, vaisseau français de 74 canons, pris par l'amiral Howe. Des prisonniers Français qui se trouvaient dans le château de Porchester, se mirent à crier, *Vive la République !* à la vue des flammes, et chanterent toute la nuit *ça ira* et l'hymne des Marseillais.

Suite de la relation de l'ambassade de lord Macartney à la Chine.

» La Chine est coupée d'une grande quantité de larges canaux en droite ligne. Ces canaux sont l'ouvrage de plusieurs siecles. Ils ne sont point susceptibles d'être dégradés par les eaux, parce qu'en général ils sont revêtus de pierre de taille ou de marbre. Les chaussées qui sont élevées de chaque côte sont pavées de même. Les grands canaux déchargent leurs eaux dans de plus petits, et ceux-ci se subdivisent encore en une infinité d'autres moindres ramifications qui traversent toutes les plaines et conduisent à des villes et même à des villages. D'espace en espace on trouve des ponts de trois, cinq ou sept arches. Ce qu'on appelle le Grand-Canal ou Canal-impérial, traverse tout l'empire depuis Canton jusqu'à Pekin. On peut aller de cette derniere ville à Macao, c'est-à-dire à une distance de près de 600 lieues, et n'avoir qu'une journée de terre qu'il faut faire pour traverser la montagne qui sépare les provinces de Kiangsi et de Canton; aussi la maniere la plus commune de voyager est par eau. Elle est d'autant plus agréable, que le voyageur a son lit et toutes les autres commodités de la vie comme dans sa propre maison. C'est celle à laquelle les mandarins et tous les porteurs d'ordres de la cour donnent la préference.

» Les barques dont ils se servent dans cette occasion, sont fournies et équipées par l'empereur. Elles sont de la grandeur d'un vaisseau de guerre du troisieme rang. Il y en a de trois sortes; mais toute de la plus grande propreté : car elles sont peintes, dorées, ornées de figures, et vernissées en dedans et en dehors. Elles sont plates et carrées, excepté vers l'avant qui s'arrondit un peu. Le patron du bâtiment a pour lui et sa famille une cabane, une cuisine et deux grandes chambres,

Digitized by Google

l'une en avant, l'autre en arriere. L'appartement du mandarin est composé d'un anti-chambre, de trois autres chambres également ornées, et d'une espece de petit cabinet retiré, mais fort simple. Elles sont toutes, au même pont, vernissées de blanc et d'un superbe rouge ; les côtés et le ciel sont décorés de sculptures, peintures et dorures ; le sallon a des fenêtres de chaque côté, qui peuvent s'ôter au besoin ; des nacres très-minces, ou de fines étoffes servent de vitres ; ces dernieres sont embellies de fleurs, d'arbres et de différentes figures, et ointes avec une espéce de cire, pour augmenter leur transparence. Le pont est environné de galeries qui donnent la facilité aux matelots d'aller et de venir sans incommoder les passagers. Au-dessus du principal appartement est une plate-forme où sont ordinairement cinq ou six musiciens dont l'harmonie ne peut plaire qu'à des oreilles chinoises. Leurs voiles sont faites de nattes qui forment plusieurs carrés oblongs ; elles se plient comme un éventail, et tiennent fort peu de place. Les Chinois prétendent qu'elles sont plus propres que toute autre à serrer le vent.

Parmi les barques qui sont à la suite des grands mandarins, il y en a toujours une au moins qui sert de cuisine et à porter toutes les provisions. Une autre est remplie de soldats ; une troisieme, petite et légere, peut être regardée comme un aviso, parce que sa fonction est d'aller en avant pour instruire de l'arrivée du mandarin et faire tout préparer pour sa réception. Outre les voiles, elles ont des rames, et sont même, en cas de nécessité, tirées à la cordelle par des hommes que le district fournit. Une garde placée de lieue en lieue le long du canal est chargée de faire les signaux. De jour, ils se servent à cet effet de feuilles et de branches de pin qu'ils font brûler dans des étuves, et dont la fumée monte à une hauteur considérable. Pendant la nuit, elle est remplacée par le bruit d'un petit canon. Quand le mandarin approche, les soldats se rangent au bord de l'eau ; et tandis qu'un d'eux déploie un drapeau, les autres lui présentent les armes. Si la barque porte un envoyé, quatre lanternes sont hissées à la poupe et à la proue avec ces mots : *le grand envoyé de la cour*. Ces lanternes sont accompagnées de pavillons et de flammes de différentes couleurs.

Dans presque toutes les villes de la Chine, on trouve des monumens érigés à la mémoire de leurs héros et de ceux qui ont rendu des services essentiels à leur patrie : les femmes participent aussi à cet honneur. Ces monumens sont ordinairement des arcs de triomphe. Il y en a beaucoup de très-médiocres ; mais plusieurs méritent attention. Communément ils sont composés de trois arcades, dont l'une est plus grande. Les piliers sont carrés et d'une seule pierre ; l'entablement a trois ou quatre faces sans moulures, ni projection, ni corniches ; un toît d'une forme si singuliere, que sa description

Digitized by Google

n'en donnerait aucune idée aux européens, termine ces monumens qui sont tous construits à-peu-près sur le même modèle et ne diffèrent que par la grandeur. Les pierres sont unies ensemble par des tenons et des mortaises, comme si c'était du bois. Ces arcs de triomphe qui ont rarement plus de vingt pieds, sont ornés de figures d'hommes, d'oiseaux et de fleurs médiocrement sculptées. Le relief en est si grand, qu'on pourrait les prendre pour des ouvrages séparés.

Toutes les villes chinoises sont environnées de murailles si hautes qu'on n'apperçoit point au-dehors les maisons qui sont d'ailleurs fort basses. Les murailles sont si larges qu'on peut se promener à cheval sur leur sommet. Celles de Pékin peuvent avoir 40 pieds de haut. Quant aux portes de la ville, quoiqu'elles ne soient point décorées de bas-relief, comme les autres édifices publics, elles ont une plus grande apparence par l'épaisseur, la force et la prodigieuse hauteur de leurs arcades et des deux pavillons qui les surmontent.

» Parmi les oiseaux de la Chine, nos voyageurs en ont remarqué un, principalement pour son utilité. Son nom dans la langue du pays, répond à celui de *pêcheur*, qu'il mérite réellement. Un couple de ces oiseaux bien dressés, suffit pour entretenir un homme et toute sa famille. Ils vont le long des rivieres et des lacs et s'emparent de leur proie avec beaucoup d'adresse et de promptitude; ils mettent même beaucoup de discernement dans leur choix, et ne prennent de petits poissons que lorsqu'il ne leur est pas possible d'en trouver de gros. Si l'un deux attaque un poisson dont la grandeur soit au-dessus de ses forces, son camarade vient à son secours, et tous deux volant vers lui avec la même précision que s'ils étoient attelés ensemble, l'un le prend par la tête, l'autre par la queue, et ils emportent leur butin de concert. Tout ce qu'ils prennent est fidelement rapporté par eux à leur maître.

» Ces oiseaux, l'aloès de la Chine et l'arbre de suif suffiraient seuls pour rendre cet empire le canton de la terre le plus privilegié. L'aloès qui est un arbre fort différent de celui que nous connaissons, est de la hauteur et de la figure d'un olivier. Il renferme sous son écorce trois sortes de bois: l'un noir et compact, appelé bois d'aigle; le second, léger comme du bois pourri, est nommé calemboue, et le troisieme, qui est le bois de calemba, est aux Indes même aussi cher que l'or, parce qu'il est un cordial excellent dans l'épuisement et la paralysie, et que son odeur est exquise. Les feuilles servent de plats et d'assiettes et à couvrir les maisons: leurs fibres se filent comme le chanvre, et les épines des arbres font des clous, des dards et des alênes; enfin, si l'on en arrache les boutons, il en coule une liqueur vineuse et sucrée qui se change en bon vinaigre, et le bois des branches, qui est bon à manger, a le goût d'un citron confit. Les Chinois font de très-bonnes chandelles avec l'arbre à suif.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE BERNARD (*de Saintes*).

Séance de la 2e. Sanculotide.

Les citoyens d'Arvault, département des Deux-Sevres, écrivent qu'ils ont la certitude que le projet de l'hypocrite Robespierre avait des ramifications qui s'étendaient jusques dans la Vendée; ils fondent leur certitude sur ce que les femmes égarées, et échappées des mains des brigands, ont rapporté, le 19 thermidor, que ce repaire de royalistes avait été consterné en apprenant la chûte de l'infâme Robespierre et de ses complices, et sur ce qu'elles ont confirmés les bruits déja répandus que les rebelles disaient hautement qu'il y avait déja un roi à Paris, et qu'il y serait bientôt proclamé. Ils terminent par annoncer que la société populaire s'occupe de la rédaction d'un mémoire où elle exposera dans son plus grand jour le tableau d'horreurs et d'atrocités qu'a entraînés la guerre de la Vendée, et où elle dira la vérité toute nue sur les abus qui existent dans les différentes branches d'administration, tant civile que militaire, et dont les vrais patriotes sont journellement les victimes. — Insertion au bulletin, et renvoi au comité.

La société populaire et le conseil général de Boulogne-sur-mer envoient deux adresses dans lesquelles ils dénoncent la société des Jacobins de Paris.

Cambon, au nom du comité des finances, fait rendre deux décrets, dont l'un déclare que la République Française ne paie plus les frais, ni les salaires d'aucun culte, et regle le paiement des pensions dites ecclésiastiques; et l'autre porte, qu'attendu que la délivrance des inscriptions définitives n'est pas terminée, le paiement du second sémestre de la présente année ne sera ouvert pour les créanciers de la République que le 1er. brumaire prochain.

Isoré présente des observations étendues et intéressantes sur quelques inconvéniens de la loi du *maximum*, relativement aux marchandises fabriquées, dont il propose l'abolition. L'Assemblée en ordonne l'impression et l'ajournement.

La société populaire de Tavargues, département de l'Ardêche, écrit que les brigands ont voulu former dans ce pays une nouvelle Vendée, et ont tenté de s'emparer du château d'Alais: le complot a été découvert; quatre des principaux chefs ont été arrêtés; de ce nombre est Dominique Allier,

Digitized by Google

qui au nom de Louis XVII invitait tous les scélérats, ses pareils, à prendre les armes. On a arrêté aussi une espece de Catherine Théos qui jouait le rôle de prophétesse dans cette conjuration. La garde nationale de Joyeuse a contribué à ces arrestations.

La dénonciation de ces faits donne lieu à différentes propositions.

Borie en attribue la cause aux prêtres fanatiques qui se sont retirés dans les montagnes, où ils obsedent le peuple, et aux ex-nobles qui sont restés fonctionnaires publics. Il demande la déportation des uns et l'exclusion des autres.

Jourdan de la Nievre se récrie sur ce que le rejetton de Capet soit encore un point de ralliement, et devienne un prétexte aux méchans, aux conspirateurs. « Sans doute, dit-il, il existe encore des complots, lorsque nous voyons des hommes prêcher dans les rues, et afficher sur les murs de Paris, l'insurrection contre la représentation nationale. Je demande que les comités fassent un rapport sur les membres de la Convention, tel que chacun puisse dire après : voilà les hommes qui méritent notre confiance; voilà ceux qui en sont indignes. (On murmure) N'a-t-on pas dit hier, aux Jacobins, qu'il y avait dans la Convention plusieurs députés indignes d'y siéger? (plusieurs voix, c'est Vadier.) Qu'il monte à la tribune, et qu'il les nomme..... Je demande, enfin, que les comités s'occupent de présenter des mesures telles, que la famille capétienne ne puisse plus nous inquiéter à l'avenir »

Massieu, qui a assisté à la séance des Jacobins, y a entendu, il est vrai, énoncer des opinions qui sont celles d'un membre, et non de la société, qui n'a pas d'autre intention que de se tenir toujours étroitement liée à la Convention.

Duhem appuie l'observation de Jourdan, quant au point de ralliement des royalistes. Il demande que les comités s'occupent donc de la question de savoir si l'on ne doit pas vomir hors du territoire de la France, non-seulement ces rejettons, mais encore toute cette famille infernale des Capet, et tous ceux qui y adherent. — Toutes ces propositions ont été renvoyées aux comités de salut public et de sûreté générale.

Séance de la 3e. sanculottide.

Delmas, au nom du comité de salut public, fait lecture des pieces officielles qui confirment l'avantage remporté par l'armée du Nord, sur les coalisés commandés par le duc d'Yorck, et annoncé deux jours auparavant par le télégraphe. 2°. De celles qui instruisent la Convention d'un autre avantage sur les Espagnols, par l'armée des Pyrénées occidentales. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

La Convention décrete que ces deux armées ont bien mé-

Digitized by Google

rité de la patrie, ordonne l'insertion au bulletin des noms de 30 hussards qui ont fait poser les armes à deux bataillons hessois, accorde le grade de capitaine au citoyen Juge, sous-lieutenant au 8e. régiment de hussards, qui a eu le poignet cassé à l'affaire du 28 fructidor.

Garnier, de Saintes, dénonce ce qui s'est passé la veille, au palais de l'Egalité, qui redevient le *Palais-royal*. On y a vu des êtres insolens qui outrageaient impunément les patriotes, et sur-tout ceux qu'ils pouvaient soupçonner être Jacobins. Plusieurs de ses collegues y sont allés pour juger ce mouvement; ils ont reconnu qu'il était contre-révolutionnaire et royaliste..... La convention saura ne pas se laisser surprendre par le prétendu mot d'ordre de *vive la Convention*. Il demande que le comité de sûreté générale fasse un rapport sur cet objet.

« Il est tems, dit Dubois Crancé, que la Convention se prononce, et qu'elle ne devienne pas le centre des fluctuations que quelques brigands, couverts de crimes, et qui ont pillé la République, cherchent à y exciter. (On applaudit.) Oui, sans doute, il y a deux partis dans Paris; l'un est composé de tous ceux qui aiment la liberté, qui se rallient autour de la Convention; l'autre, de tous ces hommes pervers qui ont servi le despotisme de Robespierre, qui ont trempé leurs mains dans le sang, qui ont fouillé dans le sang. (On applaudit.) C'est particulierement dans les anciens comités révolutionnaires que vous trouverez des conspirateurs contre la patrie. En vain se sont-ils couverts d'un masque de patriotisme; la Convention finira par le leur arracher. (Nouveaux applaudissemens.) Toute la France vous a remerciés de la journée du 9 thermidor; la France entière vous dit : Soyons unis, et nous sommes sauvés. Le peuple veut la justice et non la terreur. Nous avons combattu long-tems avec toute l'énergie révolutionnaire, lorsqu'il a fallu abattre la monarchie, le fédéralisme et les factions. Aujourd'hui, devons-nous être ce que nous étions? Oui, en principes; mais en action, non. Il faut de l'énergie pour conquérir la liberté; pour la conserver, il faut de la sagesse. Ce n'est pas en portant le désespoir dans les familles; ce n'est pas en faisant, comme quelques hommes revêtus de la confiance des Robespierre et de Couthon, plus d'aristocrates en un jour que la révolution en cinq années de crises politiques, qu'on peut conserver la liberté. (On applaudit.)

» On parle de ce qui s'est passé hier au ci-devant Palais-Royal. Eh bien, je sais qu'il y avait dans ce lieu deux partis dont l'un criait : *Vive les Jacobins!* et l'autre, *vive la Convention!* la salle retentit d'applaudissemens. (Toute l'Assemblée et les spectateurs se levent en criant : *Vive la Convention!*

» Je suis allé hier me délasser à l'Opéra; on y a chanté un couplet dans lequel on disait : *Les Jacobins abattront les marais, les Pitt et les Cobourg.* Il a été redemandé, répété,

Digitized by Google

et vivement applaudi par une troupe de brigands et de scélérats.

» Citoyens, ne vous endormez point...? Il y a des hommes qui disent : *Nous triompherons, et ce ne sera pas long.* On entend partout des menaces atroces; partout on voit des fermens de guerre civile. On rencontre des hommes qui ont reçu des cartes des comités révolutionnaires, ou qui ont fui leurs départements pour éviter la peine due à leurs crimes

» Il est tems, encore une fois, que la Convention se prononce. Il y a huit jours que j'ai demandé la parole pour une motion d'ordre; si la Convention veut me l'accorder, je lui présenterai quelques vues qui pourront contribuer à l'éclairer sur les mesures à prendre pour soutenir à flot le vaisseau de la République, et l'empêcher d'être englouti par les orages soulevés par les brigands. »

La Convention accorde la parole à Dubois-Crancé.

Celui-ci, jettant un coup-d'œil rapide sur le passé, parcourt les différentes agitations qui se sont opposées au bonheur de 26 millions de Français.

« Le peuple, dit-il, n'a jamais été égaré, mais on l'a souvent cruellement trompé.

» Voyez au milieu des intrigues du royalisme et de l'aristocratie combien de factieux ont pris le masque de la popularité pour faire tourner à leur profit la révolution. Depuis 5 ans, quoique nous ayons passé de l'état monarchique au républicanisme, le gouvernement n'a pas cessé d'être dans l'anarchie; le peuple seul est resté fixe dans sa conduite comme dans ses principes.

» Voulez-vous approfondir les motifs de cette anarchie? Oui sans doute, car ce n'est qu'en la détruisant que vous pourrez espérer de consolider la révolution; c'est que jusqu'ici dans cette Assemblée un petit nombre d'hommes a gouverné; c'est que des intrigans, des orgueilleux, investis de la confiance populaire, seuls dans leurs intentions criminelles, mais puissans par les divisions qu'ils avaient l'art de nourrir parmi vous, établissaient dans votre sein leur empire absolu, sous prétexte de factions imaginaires dont chacun de nous craignait d'être atteint.

» C'est qu'il y a eu des hommes dans cette Assemblée, dont le patriotisme feint exagerait tous nos dangers; et d'autres qui, les oreilles toujours frappées d'expressions méprisables à leur égard, perdaient leur énergie, et redoutaient de se livrer à la discussion d'une mesure que leur conscience repoussait, dans la crainte de passer pour aristocrates.

» Voilà ce qui a fait pendant 6 mois de Robespierre un tyran; voilà ce qui a fait passer la loi du 22 prairial, et livré la France aux brigands.

» Votre marche est donc tracée par l'expérience : rendez au gouvernement cet ensemble, cette unité d'action, qui,

Digitized by Google

tendant au même but, ne peut plus fournir qu'une opinion. Placez d'une main ferme et vigoureuse le niveau de la loi sur toutes les têtes, et la France est sauvée.

» Il s'adresse ensuite à la montagne sainte qui a fait son devoir, mais qui a payé aussi son tribut à l'humanité..... Rendons-nous une justice naturelle, et puisque tous ensemble nous avons monté à la brêche contre la tyrannie, que nos bras restent levés et tombent ensemble pour anéantir les débris de ces passions méprisables qui déchireraient la France en nous déshonorant..... Prenons garde que tel, qui dans une société, dans un groupe, fait aujourd'hui *l'enragé*, fut au commencement de la révolution beaucoup trop *modéré*, et qu'il pouvait bien être encore, sous un masque différent ce qu'il fut jusqu'à ce moment, l'ennemi juré de la liberté et des intérets du peuple. Prenons garde à ces hommes sans mœurs, qui voient l'aristocratie partout où ils ne reconnaissent pas leurs vices, et qui servent mieux M. Pitt que toutes les armées de l'Europe, puisqu'ils placent la gangrêne autour de la France, dont ils dévorent la substance et détruisent les ressources. »

Portant ensuite ses regards sur l'état actuel du commerce et de l'industrie, il prouve que dans toutes les prinoipales villes ils ont été par-tout vexés, poursuivis et ruinés. La fortune d'un million d'hommes en France, nourrit l'industrie de 25 autres : anéantissez les ressources de ce million d'hommes, et la contre-révolution est faite. Voilà le système de de M. Pitt. Reconnaissez les satellites aux moyens d'exécution. Le commerce que l'on vous a fait faire jusqu'à présent est affreux. C'était à un tribunal de sang que se faisaient les encheres, et l'exécuteur concluait le marché à la place de la révolution..... Voyez dans quel abyme, sous prétexte de l'intérêt public, l'innocence était plongée. Cherchait-on à fuir un tribunal féroce, on était mis hors de la loi; osait-on comparaître, on se trouvait enveloppé dans une conspiration de prison. Il n'y avait donc aucune victime qui put sortir des serres de la tyrannie, autrement qu'en lambeaux.

« Je sens que ces tableaux sont déchirans; mais il faut enfin arracher le voile qui couvre tant de forfaits; il faut répondre à ces adresses insensées, où quelques hommes de sang, non contens des lois que vous avez faites contre les ennemis de la liberté, provoquent le rétablissement d'un arbitraire aussi injuste que cruel, et dont ils voudraient encore disposer au gré de leurs dévorantes passions; il faut que ceux qui crient sans cesse à l'aristocratie, sans parler de brigandage, et qui n'ont cependant que de bonnes intentions, sachent bien aussi qu'il n'est pas moins important de repasser tous les maux qu'ont faits la compression universelle, la fureur des destructions et la rage du puritanisme; il faut enfin que ceux qui sont scélérats soient bien convaincus que le système exécrable qu'ils poursuivaient est détruit, et que de

Digitized by Google

de la même main vous frapperez les aristocrates et les brigands; mais que vous tendrez une main protectrice à tout ce qui ne sera pas criminel. »

Il termine par un projet de décret tendant à maintenir le gouvernement révolutionnaire dans son intégrité, pendant la guerre; mais tout agent de ce gouvernement qui se permettra d'en outre-passer les limites, sera puni de mort. Son projet de décret contenait encore quelques autres dispositions.

Merlin, de Thionville, n'est pas d'avis des mesures proposées par Dubois-Crancé; mais elles peuvent faire naître d'autres idées, et amener des résultats heureux. — L'impression du discours au milieu des plus grands applaudissements.

Bentabole revient à ce que Garnier a dit, que dans le nombre de ceux qui ont crié, *vive la Convention*, il y avait des royalistes. Il ne faut pas qu'un sans-culottes, lorsqu'il entend crier vive la Convention, dans une place publique, puisse croire que c'est un cri de royaliste; car si on laissait une pareille opinion s'accréditer, qui oserait jamais crier : *vive la Convention*. Il demande que le comité de sûreté générale fasse un rapport sur cet objet.

Bourdon, de l'Oise, pense qu'il est au dessous de la Convention de s'occuper d'une poignée d'intrigans, tant d'une part que de l'autre. Aucun grand événement ne s'est jamais passé, que les aristocrates, qui restent en petit nombre, n'aient tenté d'en profiter. Parmi les criéurs de *vive la Convention*, il y avait des muscadins, et des hommes qui, quoique bien portans, avaient quitté l'armée, sous prétexte de maladie, et qui feraient beaucoup mieux d'être à leur poste. D'un autre côté, il a vu des hommes perdus de vices, des soldats de Robespierre qui ont rempli leurs poches, des sommes qu'il prodiguait, et rougi leurs mains du sang qu'il faisait répandre. Il croit que ce que l'on doit faire, c'est d'entendre le rapport que doivent présenter les comités, et de chasser de Paris tout ce qui trouble la paix et la tranquillité.

Merlin (de Douai) annonce que ce rapport doit être fait incessamment, mais en attendant il propose, au nom des trois comités, un projet de décret additionnel à la loi du 18 fructidor, dont la principale disposition porte :

« Art. Ier. Les citoyens qui ne résidaient pas à Paris avant le 1er. messidor, et qui se trouvent actuellement en cette commune, seront tenus d'en sortir dans le jour qui suivra la publication du présent décret, de s'en éloigner de dix lieues au moins dans les deux jours suivans, de se retirer dans leur domicile respectif, et d'y justifier de leur retour devant leur municipalité, dans le délai de deux décades pour ceux qui sont à cent lieues de distance de Paris et au-dessous, et de quatres décades pour ceux qui sont à de plus grandes distances. »

Ce projet de décret est adopté.

Digitized by Google

Séance de la 5e. sanculotide.

Merlin de Douai) propose et l'Assemblée adopte différentes modifications au décret rendu la veille, qui ordonne aux citoyens non-domiciliés depuis le 1er. messidor, de sortir de cette cité.

Une députation de la société populaire de Commune-Affranchie vient offrir 100 cavaliers jacobins et un vaisseau de guerre. « Commune-Affranchie, disent ces citoyens, a été justement punie de sa révolte. Aux conspirteurs royalistes et fédéralistes a succédé, dans cette ville, la tyrannie du scélérat Robespierre. Mais votre énergie nous a délivrés de ce monstre et de ses complices nos oppresseurs. Législateurs, donnez nous les moyens de relever notre commerce. Nos ateliers, nos manufactures sont dénués de tous les objets de premiere nécessité. Vous nous avez rendu le regne de la justice, rendez-nous à nos droits républicains, et de milliers de bras vont rentrer dans nos ateliers.

Guiton-Morveau annonce l'arrivée à Paris de beaux tableaux de l'école flamande. Ils ont été amenés par un officier d'hussards que Guiton dit être très-instruit dans cette partie.

Le bulletin de Tallien, que nous n'avons négligé de donner que parce qu'il était satisfaisant, annonce aujourd'hui son prochain rétablissement. Ce député demande un congé pour aller prendre l'air de la campagne.

Robert Lindet fait, au nom des trois comités, le rapport sur la situation générale de la République. Comme il est plein de choses, et écrit d'une maniere concise, il nous serait difficile d'en présenter ici une analyse complette; il doit être d'ailleurs imprimé en si grand nombre d'exemplaires qu'il n'est aucune partie de la République où il ne parvienne. Nous dirons seulement qu'il considere comme chimériques les craintes que beaucoup de citoyens ont conçues d'une réaction funeste à la liberté. Ces craintes partent sur-tout des anciens comités révolutionnaires, qui croient que leurs successeurs vont se venger de leurs opérations qui ont sauvé la patrie dans des momens difficiles. Les membres de ces comités n'ont été déchargés des pouvoirs qui leur avaient été confiés, que parce qu'il n'est pas dans les principes républicains que les mêmes individus conservent trop long-tems leurs places. C'est sur-tout principalement sur l'état actuel du commerce, de l'industrie et des arts que Lindet a fixé l'attention de l'Assemblée. Il faut par-tout les revivifier et porter dans toutes les parties les lumieres de l'instruction. Voici le projet de décret qu'il a proposé et qui a été adopté au milieu des plus vifs applaudissemens :

« Art. 1er. La Convention nationale charge son comité de sureté générale et les représentans du peuple dans les départemens, de s'occuper, sans délai, de l'examen des réclama-

Digitized by Google

tions des peres et meres des défenseurs de la patrie, de tous les citoyens agriculteurs, artistes et commerçans mis en état d'arrestation.

» II. Les municipalités et comités des sections qui refuseront des certificats de civisme, seront tenus d'expliquer les motifs de leur refus.

» III. Les citoyens auxquels les municipalités auront refusé des certificats de civisme, pourront s'adresser au directoire de leur district, qui, après avoir vérifié les motifs du refus, accordera ou refusera, s'il y a lieu, le certificat de civisme.

» IV. Le comité d'instruction publique est chargé de rédiger, dans le cours de chaque décade, un cahier d'instruction dont l'objet sera de ranimer l'amour du travail, d'affermir les citoyens dans les principes de la morale, de l'attachement à leurs devoirs, de leur rappeller les grands événemens de la révolution, et de leur présenter les avantages des sciences et des arts utiles.

» V. Ces cahiers seront envoyés dans toutes les communes, pour être lus, chaque jour de décadi, dans le lieu des seances de l'assemblée générale, où les peres et les meres et leurs enfans seront convoqués et invités à se trouver.

» VI. La lecture sera suivie du chant des hymmes à la liberté; on exercera les enfans à célébrer, par leurs chants, les vertus civiques et les actions guerrieres des héros de la patrie.

» VII. La Convention nationale charge ses comités de commerce et des finances, de lui faire, sous trois jours, un rapport sur les pétitions et mémoires des marchands tenus de verser dans les caisses de district et de la trésorerie nationale les sommes dont ils sont débiteurs envers les étrangers des nations avec lesquelles la République est en guerre.

» VIII. La Convention nationale charge ses comités de commerce et des finances, de lui faire, sous trois jours, un rapport sur les avantages ou les désavantages qui peuvent résulter de la liberté indéfinie de l'exportation des marchandises de luxe, sous la seule obligation d'en faire rentrer les valeurs en France en effets, en matieres ou marchandises, de quelque espece et de quelque nature que ce soit.

» Sur les avantages et les désavantages de l'exportation du superflu des denrées de premiere nécessité, sous la condition de faire supporter à la République la perte du change, ou de compter de clerc à maître avec les expéditionnaires, lorsqu'ils verseront à la trésorie nationale leurs effets et valeurs sur l'étranger, et de leur rembourser le montant de leurs effets sur le pied de leurs mises et de leurs avances.

» IX. La Convention nationale voulant accélérer l'époque où elle pourra faire répandre dans toute la République l'instruction d'une maniere uniforme, charge son comité d'instruction publique, de lui présenter, dans deux décades,

Digitized by Google

un projet d'école normale, où seront appellés, de tous les diftricts, tous les citoyens déja instruits, pour leur faire apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres des connoissances humaines, l'art d'enseigner les sciences utiles.

» X. La Convention nationale charge ses comités de commerce et des finances de lui faire, dans trois jours, un rapport sur les moyens les plus avantageux de rendre à la circulation et au commerce toutes les matieres et marchandises expédiées pour Commune-Affranchie et autres communes qui avaient été déclarées en état de rébellion, et arrêtées sur leurs routes; sur les avantages et les désavantages de la confiscation prononcée par le décret du 25 pluviôse.

Séance de la 5e. sanculotide.

Les députés étaient rassemblés dans le jardin national des Tuileries pour la célébration de la fête de Marat, des huissiers viennent les convoquer dans le lieu de leurs séances. La séance est aussi-tôt ouverte. Treillhard, rapporteur du comité de salut public, monte à la tribune, et dit qu'une affreuse conspiration qui menace d'incendier le midi, vient d'éclater à Marseille. Il donne lecture de plusieurs pièces envoyées par les représentans du peuple à Marseille, et arrivées ce matin par un courier extraordinaire.

La premiere est une lettre d'un nommé Regnier, ci-devant frere de la congrégation des écoles chrétiennes, adressée à l'agent national de la commune de Chateuil, district de Valence, et dans laquelle ce scélérat dit qu'avant la fin du mois fructidor, il y aura, à Marseille, une répétition des journées des 1, 2 et 3 septembre, et que tous les royalistes et les aristocrates disparaîtront du sol habité par les patriotes.

Cette lettre a été communiquée à l'agent national du district de Valence, qui s'est empressé de la transmettre aux représentans du peuple à Marseille. Ceux-ci ont sur-le-champ fait arrêter Regnier, et quelques jours après ils ont donné ordre au citoyen Vouland, commandant temporaire de Marseille, de fournir un détachement de la force armée pour aller prendre Regnier dans sa prison et le transférer au tribunal révolutionnaire à Paris. Vouland a refusé d'obéir; mais les représentans du peuple ont trouvé plus de patriotisme et de soumission aux lois dans le citoyen Segette, lieutenant au..... régiment, qui s'est porté à la prison, et qui, malgré les obstacles qu'on lui a opposés, l'a enfin enlevé, et s'est mis en route pour le conduire au tribunal révolutionnaire. Mais à peine Segette était-il avec son escorte aux portes de Marseille, qu'il fut arrêté par une troupe de brigands armés, déguisés, sans uniforme et avec leurs chapeaux rabattus, qui avec des menaces, annonçaient assez leurs sinistres projets d'opérer la contre-révolution: ils délivrerent Regnier. Cet attentat

Digitized by Google

a eu lieu le 27 fructidor, et les représentans du peuple ajoutent dans leur lettre, datée du 29, que si la Convention ne prend pas des mesures promptes et vigoureuses pour délivrer les habitans de Marseille de l'oppression sous laquelle douze ou quinze scélérats les font gémir, et pour faire respecter la représentation nationale, le salut de cette commune et d'une grande partie du midi est dans le plus grand danger.

Jean Bon St.-André annonce, dans une lettre datée du port la Montagne, qu'au moment où il écrit, une St.-Barthélemi s'exécute peut-être à Marseille, qu'il s'est empressé d'envoyer à son secours un bataillon qui a eu le bon esprit et le patriotisme de résister aux insinuations perfides de quelques brigands Marseillais qui étaient venus au-devant d'eux, et qui voulaient leur faire entendre qu'ils allaient défendre des aristocrates contre des patriotes. Les représentans du peuple ont été insultés dans la société populaire, dite de Brutus, obligés de justifier leurs arrêtés, et sommés de rapporter les dispositions qui déplaisaient aux meneurs. Cependant, ajoute le représentant, la masse est bonne; et, si on enlevait une quinzaine de coquins qui conduisent tout, le reste se soumettrait et se rallierait à la représentation nationale.

Ce qui doit consoler les patriotes, et leur donner les meilleures espérances sur le succès des mesures que le comité de salut public vient de prendre, c'est que la section n°. 11, dont on se rappelle la conduite patriotique et courageuse contre les fédéralistes, n'a pas démenti la gloire immortelle qu'elle s'est acquise. Dans cette occasion elle a déclaré qu'elle ne voulait reconnaître que la Convention, et qu'elle périrait plutôt que de souffrir qu'elle fût insultée et méconnue.

Treillhard, après avoir rendu compte de ces faits, et adjuré la Convention de remplir l'engagement qu'elle a pris hier de tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement et de sauver la patrie, propose le projet de décret suivant:

1°. Regnier est mis hors de la loi. 2°. Voulland, commandant temporaire de Marseille, est mis en état d'arrestation. 3°. Le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône informera sans délai contre les auteurs et complices de la conspiration qui vient d'éclater à Marseille. 4°. Les représentans du peuple dans ce département développeront la force et les moyens qui sont en leur pouvoir pour faire respecter la représentation nationale. 5°. Les scellés seront apposés sur les papiers et effets des conspirateurs et de leurs complices. 6°. Le présent décret sera envoyé, par un courier extraordinaire, à Marseille.

Une grande partie de la Convention demande à aller aux voix. Quelques membres murmurent et veulent être mieux informés de cette conjuration. — Voulland atteste que le citoyen Voulland, son parent, dont il est question dans ce rapport, est incapable de s'être ainsi comporté. — Bassal ne veut pas

Digitized by Google

qu'une telle mesure de rigueur soit prise dans un jour de fête comme celui-ci, et demande l'ajournement à demain. — Thuriot fait sentir la nécessité de rendre le décret proposé, pour anéantir le système de désorganisation qui voudrait s'étendre sur toute la République.

La Convention adopte les mesures présentées par le rapporteur.

Merlin, de Thionville, pense que cette mesure n'est pas suffisante. Il dit que ce n'est pas seulement à Marseille que cette conspiration menace la République. Dans tous les départemens du midi, les sociétés, les communes, les autorités correspondent.

On écrit de Marseille aux Jacobins, qu'un bataillon va venir à leur secours. Il est donc constant qu'il y a un point de rattachement de la société de Marseille à celle des Jacobins. Il demande que les scellés soient apposés sur le lieu de leurs séances, et qu'il soit défendu aux membres de cette société de s'assembler publiquement avant que chacun d'eux ait prouvé qu'il était à son poste dans la nuit du 9 au 10 thermidor, c'est-à-dire, à sa section, ou dans la force armée qui gardait la représentation nationale. Cette motion reste sans suite.

Séance de primedi, 1er. Vendemiaire.

Carnot fait, au nom du comité de salut public, le rapport sur la reddition des places de Landrecie, le Quesnoy, Valenciennes et Condé. Déjà on a vu les détails généraux sur la reddition de ces places. Le rapporteur entre dans les plus grands détails de ce qu'a fait le gouvernement pour reconquérir ces places importantes; et elles l'ont été révolutionnairement. Il est constant que ces quatre places ont été livrées par la trahison. Il est certain aussi qu'il y restait beaucoup de vrais amis de la liberté, qui ont beaucoup contribué à leur délivrance. Le scélérat Robespierre a montré, dans ces occasions, la plus affreuse barbarie. Il s'est opposé continuellement aux mesures prises par le comité sur cet objet. On lui disoit : « Mais cette place coûteroit 6,000 hommes. » — « Qu'importe 6,000 hommes! s'est écrié le scélérat ». (On frémit d'horreur.)

Le rapporteur conclut en invitant les représentans du peuple à se tenir sévères contre tous les ennemis de la patrie. La Convention ordonne l'impression, l'envoi à toutes les municipalités et aux armées, du rapport de Carnot.

La Convention approuve les mesures prises par le comité.

Ce membre dit ensuite qu'hier la séance étoit levée quand un courier a apporté des nouvelles heureuses du Nord. On en a donné lecture au peuple assemblé. Il donne aujourd'hui lecture des détails de ces heureuses nouvelles. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

Digitized by Google

La Convention décrete que l'armée de Sambre et Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie.

La section du Panthéon est admise à la barre. « Le... fructidor, dit-elle, des citoyens de la section de l'Unité vinrent nous présenter, pour y adhérer, une adresse de la société populaire de Dijon. Nous avons témoigné notre indignation sur cette adresse. Le 30 fructidor, le commissaire de la section Châlier revint, et demanda à faire une nouvelle lecture de cette adresse, disant que nous ne l'avions pas saisie. Il la relut, et fut entendu avec calme ; mais il ne fut applaudi que par celui qui l'accompagnait ; et la même indignation s'est manifestée de nouveau sur cette adresse. Ce commissaire civil a dit qu'il allait se retirer, pour que les aristocrates ne disent pas qu'il cherchait à influencer l'assemblée ; mais le président lui a dit de rester et d'assister à la délibération. Il a entendu les principes les plus purs se développer dans la section du Panthéon ; il y a entendu dire qu'elle ne reconnoissait de centre, d'autorité, que la Convention nationale, et que ceux qui voulaient être plus sévères que la loi, étaient des tyrans. Vifs applaudissemens. La section termine en invitant la Convention nationale à surveiller ces modernes fabricateurs de révolution. Mention honorable, insertion en entier au Bulletin.

PARIS. *Quartidi*, 4 *Vendemiaire*, 3e. *année de la République.*

La Convention est enfin sortie de l'espece de flux et reflux qui a tourmenté pendant quelque tems ses résolutions après l'événement du 9 thermider. Elle prend de jour en jour une assiette plus fixe et un caractere de fermeté et de justice qui peut seul déconcerter les aristocrates et les ultra-révolutionnaires, espece non moins dangereuse que la premiere, et affermir l'édifice de la liberté, en abrégeant la révolution que tant de personnes trouvent leur intérêt à prolonger.

Le rapport de Robert Lindet sur l'état actuel de la République, a été écouté avec le plus grand calme, et a inspiré le plus vif intérêt. La Convention et les tribunes l'ont couvert d'applaudissemens. On y a vu qu'au dehors nos armées sont partout victorieuses et triomphantes, et qu'au-dedans il ne nous manque plus, pour jouir enfin des fruits de la révolution, que d'étouffer quelques passions, de cicatriser nos plaies, et de ranimer l'agriculture, le commerce, l'industrie, les arts et les sciences qu'un régime de barbarie, de persécution et de terreur avait trop long-tems menacé d'une entiere destruction.

L'esprit de Robespierre lui a malheureusement survécu dans quelques parties de la République. On le voit trop dans ce qui s'est passé à Marseille et dans quelques endroits du Midi. Mais ces événemens, dont on a vu le récit abrégé dans la séance de

Digitized by Google

la cinquieme sanculotide', tourneront au profit même de la liberté. Ils ont ouvert les yeux sur bien d'intrigues, et ont marqué leurs auteurs d'un sceau si visible, qu'il leur sera difficile d'en imposer long-tems à ceux qui cherchent de bonne-foi la vérité, et aiment véritablement leur patrie.

Ce qui augmente la confiance des bons citoyens, c'est que tout le monde sent la nécessité de se rattacher à la Convention comme au seul point de ralliement qui puisse exister. Il n'est pas une de ses séances où le peuple n'applaudisse avec transport à la sagesse et à la vigueur de ses mesures, et ne manifeste son indignation contre toute espece d'intrigans et d'agitateurs. Les sentimens qu'il témoigne aux séances de la Convention, il les fait éclater à celles du tribunal révolutionnaires, lorsqu'il voit l'innocent absous et consolé par ses juges. Chacun est las de l'oppression passée, et ne veut plus que le regne de la justice et le triomphe de la liberté; la nation française, dont on n'avait fait que comprimer l'esprit, se retrouve toute entiere ce qu'elle a été, sensible, grande, généreuse, pleine d'enthousiasme pour la liberté et de haine pour le vice.

Dans l'espece d'inquiétude que l'on cherche à répandre sur l'existence des sociétés populaires, il n'est aucun patriote sensé, aucun ami de la révolution, qui ne soit convaincu des services qu'elles ont rendu à la chose publique, et de l'importance de ceux qu'elles peuvent rendre. Mais tout le monde sent en même tems que la premiere autorité instituée par le peuple est celle de ses représentans, qu'il n'y aurait plus ni liberté, ni égalité, ni unité, du moment qu'un petit nombre se constituerait juge et maître de la représentation nationale, au mépris des droits de tous; que si les sociétés populaires sont excellentes pour disséminer promptement les bons principes sur tous les points de la République, elles seraient très-dangereuses si, se laissant influencer par quelques meneurs, elles ne se coalisaient que pour entraver la marche du gouvernement, et avilir la représentation nationale. Tout le monde est persuadé que les sociétés populaires, ayant devant elles le souvenir du bien qu'elles ont fait, continueront à remplir le but utile de leur institution, en s'épurant de tous les levains de fermentation qui se seraient glissés dans leur sein pour les corrompre. Comment se fait-il qu'après six ans de révolution, et de leçons si variées reçues de l'expérience, il soit si difficile à ceux qui se disent patriotes de s'entendre?

La translation des cendres de Marat au Panthéon a eu lieu la derniere sanculotide. Le char qui portait le corps de Marat était traîné par douze chevaux à quatre de front, et autour du cénotaphe flottaient les drapeaux de la République, portés par des défenseurs blessés au service de la République. Des chœurs de tambours, de trompettes et d'instrumens à vent

Digitized by Google

aient placés dans la marche, et au centre était la Convention nationale entourée d'un cordon tricolore soutenu par les vétérans. On a remarqué sur-tout l'ordre et la belle tenue des jeunes guerriers du camp des Sablons. Plusieurs hymnes ont été exécutés par les artistes de l'institut de musique nationale. Le peuple, après avoir assisté à cette fête, s'est répandu dans les différens théâtres qui ont été ouverts pour lui.

Fouquier-Thinville va être mis en jugement. Il a déja subi son premier interrogatoire. Il a publié un mémoire contenant sa défense. Nous ferons connaître les détails de cette affaire.

L'abondance des matieres nous ayant déja forcés à supprimer l'article de la littérature, nous renvoyons au prochain numéro la suite de l'affaire des Nantais.

Il y a plus de dix jours qu'aucun paquebot ni bateau n'a paru d'Angleterre sur le continent. Cette interruption dans la correspondance fait conjecturer qu'il s'est passé quelqu'événement important dont on veut, pour quelque tems, dérober la connaissance.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Suite des nouvelles officielles des Colonies de la République. Au port de la Liberté, isle de la Guadeloupe, ce 4 thermidor.

„ J'avais fait mettre les navires et les munitions à couvert de la bombe, et mon logement a été celui où les ennemis ont continuellement dirigé leurs coups; j'en ai changé deux fois, et ils sont inhabitables par l'effet de la bombe et des boulets; chacun fuyait mon voisinage.

„ L'ennemi comptait beaucoup sur des propositions; il en fit pressentir de très-avantageuses, mais que je tins secrettes, étant bien résolu, ainsi que tous les sanculottes de l'expédition, d'incendier la rade et la ville avec nous-mêmes, plutôt que de la rendre à l'ennemi.

„ Le général Cartier, homme incertain et frappé des dangers, mais honnête et patriote, vint à mourir dans ces circonstances. Je nommai le général Aubert, qui me devint nécessaire pour conduire l'ensemble de toutes nos opérations; il ne justifia pas la confiance des Républicains; avec des talens militaires, il était d'une lâcheté sans égale, ainsi que le général Rouyer, qui n'a jamais pu avoir la confiance des Républicains par une poltronnerie des plus avérées. Je suis désespéré que la vérité ne me permette pas de rendre de ces deux généraux un compte aussi avantageux que j'aurais voulu pouvoir le faire. Ils sont morts tous les deux de la même

Digitized by Google

maladie qui nous a enlevé beaucoup de monde. Je voudrais pouvoir me passer de revenir sur le compte de l'un d'eux dans le courant de cette dépêche, mais la vérité m'obligera d'en parler encore.

» Le citoyen Boudez, commandant du bataillon des Sans-culottes, à qui je dois les plus grands éloges, et en qui nous avons tous la plus grande confiance par sa bravoure et sa bonne conduite, était tombé dangereusement malade peu de tems après, et n'était encore que dans les premiers jours de sa convalescence, lorsqu'il fallait opposer aux ennemis une vigoureuse résistance ou périr. Sans généraux et sans chefs, nous devions succomber; mais ces contrariétés ne firent qu'exciter le courage des Républicains en petit nombre. (La maladie et la mort ne les ont pas non plus épargnés.) Nous continmes les ennemis dans leurs retranchemens, nous les y avons harcelés et empêchés de faire aucune entreprise considérable; nous les réduisîmes à canonner et bombarder le fort de Fleur-d'Epée, la ville et la rade. Nous avions des moyens de défense respectables. Nous avions désarmé nos frégates et mis leur artillerie à terre, fait des fortifications sur tous les points avantageux. Nous avions aussi trois canonnieres; et dans les différens combats que nous avons eus, notre feu bien dirigé faisait toujours cesser le leur, excepté la nuit : ils avaient l'avantage de tirer des bombes et des obus sur la ville, et nous, nous aurions perdu nos munitions à tirer sur leur simple batterie en campagne. Nous leur avons néanmoins coulé à fond une de leurs canonnieres. Les Républicains fatigués de ne point voir l'ennemi de près depuis quelques jours, nous décidèrent à attaquer les Anglais sur le morne Mascot dans leurs retranchemens. Les dispositions furent faites : deux colonnes de 250 hommes chacune furent formées; l'une des colonnes fut égarée par la perfidie des guides; 250 hommes se battirent contre 1800, monterent dans les retranchemens de l'ennemi par des endroits inaccessibles. Déja ils avaient pris deux pieces de canon qu'ils tournaient sur nos ennemis, lorsque cédant au nombre, ils furent obligés de se replier. Nous perdîmes dans cette belle action 110 ou 112 Républicains; l'ennemi perdit près de 250 hommes, d'après son propre aveu. Une armistice fut demandée et accordée pendant 4 heures, pour enterrer les morts de part et d'autre. La consternation était dans le camp ennemi, et les généraux et officiers Anglais ne purent s'empêcher de se répandre en éloges sur leur bravoure, en parlant à nos freres qui enterraient leurs freres morts.

» Le 11, voyant que l'ennemi faisait batterie sur batterie, nous résolumes de faire une attaque générale; nous laissâmes le moins de monde possible dans les postes, et marchâmes en masse au nombre de 800 sur l'ennemi, pour aller l'attaquer encore sur le morne Mascot. L'action fut des

Digitized by Google

plus vives et des plus meurtrieres. Les Républicains entrerent dans les retranchemens de l'ennemi; et au moment de la victoire, soit que le général Aubert eût indisposé l'arriere-garde en se cachant derriere une pierre, ou qu'une voix payée par l'ennemi se fit entendre en criant : *Nous sommes perdus ! nous sommes coupés par une colonne anglaise !* le désordre se mit dans cette arriere-garde; ce qui redoubla le courage de l'ennemi qui était en déroute, et qui revint à la charge avec des troupes fraîches. Notre avant-garde se défendit en républicains; mais elle succomba sous le nombre, qui était dix fois plus fort.

» Nous eûmes 300 hommes tant tués que blessés; et ce qui excitera votre admiration et celle de la postérité, c'est qu'ils ne nous firent aucun prisonnier; car tous les Républicains venus d'Europe ont résolu de mourir plutôt que de tomber entre les mains des ennemis.

» L'ennemi, enhardi par nos revers, redoubla son feu; dans la nuit du 13 au 14, la ville fut couverte de bombes et d'obus; ce qui m'obligea, pour la premiere fois, à l'abandonner, et à aller dans un poste avancé.

» Sur les trois heures du matin, l'ennemi attaqua la ville sur deux colonnes : heureusement pour nous qu'il attaqua le poste où j'étais couché avec le brave Boudez et l'intrepide Lessegnes, commandant de la station. Nous ralliâmes la troupe, et après avoir résisté quelque tems, nous fûmes en ordre nous établir sur le morne du gouvernement, appelé depuis le fort de la Victoire.

» L'ennemi entra en ville au nombre de 2000 hommes, où il croyait ne point trouver de résistance. Le général Aubert donna dans cette occasion, si ce n'est des preuves d'intelligence avec les ennemis, au moins des preuves de la plus grande lâcheté. Il m'a dit hautement que nous n'avions point de cartouches, que nous ne pouvions tenir à ce poste; et en s'adressant à la troupe, il leur dit qu'ils seraient tous passés au fil de l'épée. Il me reprocha, à moi, de sacrifier de braves gens, et de n'avoir pas accepté les propositions qu'il m'avait fait pressentir des généraux ennemis, en me disant qu'il n'était plus tems.

» Mais les Républicains qui étaient dans le fort, dociles à la voix de la patrie, commandés par de braves officiers, encouragés par le délégué de la nation, firent une résistance opiniâtre, et on se battit comme aux Thermopyles. Le feu fut si terrible, qu'ils n'oserent jamais tenter l'assaut. Marins et soldats, tout concourut à cette glorieuse journée : l'ennemi fut complettement battu et repoussé hors de la ville. Nous fîmes une sortie sur eux, et les accompagnâmes jusque dans leurs retranchemens pendant plus de deux lieues, où la troupe fut obligée de les laisser, accablée de fatigue, le combat ayant duré depuis trois heures du matin jusqu'à onze, où les troupes rentrerent après s'être emparées de leur artillerie de cam-

Digitized by Google

vagne, munitions et autres ustensiles de guerre. Les rues et les chemins furent jonchés de morts. Nous fîmes près de 250 prisonniers, dont huit officiers : ils perdirent en cette occasion l'élite de leurs troupes, tous chasseurs et grenadiers. Le général de brigade Syme, qui commandait en chef, fut blessé; le général de brigade Gown qui commandait la colonne, le capitaine de vaisseau Robertson qui commandait 500 matelots, furent tués avec 31 officiers. L'ennemi évalue sa perte à 860 hommes; nous, nous ne pouvons l'estimer; mais nous avons mis deux jours à les enterrer, et il y en a plus de 200 qui sont restés dans les bois sans sépulture.

» Dans la nuit du 11 au 15, après avoir essuyé ce terrible échec, ils résolurent d'attaquer Fleur-d'Epée; ils firent pleuvoir plus que jamais des bombes et des boulets, nous tuèrent et blessèrent beaucoup de monde; mais nos intrépides Républicains, bravant les fureurs de l'ennemi, ne laissèrent pas un instant déborder les remparts de ce poste important: il n'osèrent tenter l'assaut. Sur les deux heures du matin, nous leur fîmes donner un avis qui les frappa de terreur; ils cessèrent leur feu et se mirent à fuir, en désordre, au Gozier. Ils traînèrent avec eux leur artillerie : ils nous abandonnèrent tous leurs effets, équipages et munitions de guerre et de bouche, que nous avons eu peine à ramasser en trois jours. Nous étions trop faibles pour aller les attaquer au Gozier. Le 17 et le 18, ils s'embarquèrent avec tous les aristocrates et quantité de richesses qu'ils emportèrent. Enfin, nous nous sommes rendus maîtres une deuxième fois de la grande terre. Le pavillon tricolore et les municipalités y sont établis partout.

» J'ai le plus grand plaisir, citoyens, à vous rendre compte de ce nouveau triomphe de la République sur ses ennemis, parce que cette action est décisive pour la colonie, et qu'elle assure au moins le salut de la patrie que nous avons reconquis.

» Je vous apprends avec plaisir qu'il n'est pas jusqu'aux citoyens noirs, nos nouveaux frères, qui n'aient montré dans cette occasion ce que peut l'esprit de la liberté, puisque d'hommes, naguère abrutis par l'esclavage, elle a fait des héros; c'est la justice que je dois rendre à quelques-uns d'entre eux. J'ai cru devoir consacrer la mémoire de cet événement en changeant le nom de la pointe à Pitt en celui de port de la Liberté, île Guadeloupe, parce que c'est en effet le premier port où nous avons apporté à nos frères ce grand bienfait de la Convention nationale. J'ai aussi chargé le nom du fort du Gouvernement en celui de fort de la Victoire, bien mérité et bien acquis dans la célèbre journée du 14. J'ai fait aussi une adresse aux Républicains, mes frères d'armes. Les expressions m'ont manqué pour leur dire tous ce que je sentais pour eux, ce qui m'a obligé d'en emprunter quelques-unes. Je ne cesserai de faire leur éloge, parce qu'on n'a jamais vu de pa-

Digitized by Google

reils hommes. C'est la réunion de toutes les vertus ; le désinterressement et la bravoure sont les moindres chez eux. Je suis forcé de les quereller pour leur faire accepter leurs besoins, et les engager au repos ; et toutes les fois qu'il faut donner une place, c'est une nouvelle querelle. Chacun est bien comme il est, et n'en desire pas davantage.

» Je ne puis que me féliciter d'avoir affaire à de pareils hommes ; soldats, matelots, officiers, enfin toute l'expédition venue d'Europe, nous vivons en freres ; rien n'a encore troublé cette harmonie ; mais il n'en est pas de même de la majorité des habitans de ce pays. Habitues à prendre les hommes pour les choses, ils se disent patriotes lorsqu'ils sacrifieraient tout pour leurs intérets particuliers ; heureusement le nombre est petit et sera facile à dompter, mais il donne bien de la tracasserie. »

Signé VICTOR HUGUET.

ARMÉE DU NORD.

Quartier-général de Boxtel, le 30 fructidor.

« Nous vous annonçons avec empressement, citoyens collegues, l'avantage signalé que vient de remporter l'armée du Nord sur les coalisés commandés par le duc d'Yorck.

» D'après l'ordre que vous avez donné d'attaquer l'ennemi, l'armée a marché dans la direction de Gorcum, où nous devions le rencontrer. Bientôt les deux armées furent en présence, et c'est hier que ce fit ce dernier mouvement, aussi hardi que bien combiné. Pichegru avait résolu de camper endeçà de la riviere de Domete, où l'ennemi avait tous ses postes avancés, et de porter les siens au-delà, ce qui devait lui donner la position la plus avantageuse ; il a parfaitement réussi.

» Le passage de la riviere était défendu par le village de Boxtel : des retranchemens hérissés d'artillerie, 5 mille hommes tant cavalerie qu'infanterie, rien n'a pu arrêter la bravoure républicaine. L'attaque fut vive ; mais après une heure et demie de combat l'ennemi a fui. Dans sa déroute, nous lui avons fait 2,000 prisonniers, et pris huit pieces de canon avec leurs caissons.

» Ce matin, une reconnaissance de 800 hommes environ a rencontré un corps de 5,000 Anglais qui venait pour reprendre Boxtel ; mais forte de sa fortune, ne s'occupant pas du nombre, elle l'a chargé avec une telle impétuosité, que la terreur s'est jettée dans les rangs de l'ennemi, et lui a fait abandonner son projet.

» Après tant de traits de valeur nous ne vous parlerons pas, citoyens collegues, des marches pénibles dans un pays couvert de landes et de bruyeres ; les Français sont capables de tout. Nous ne devons pas vous taire cependant la conduite dis-

Digitized by Google

tinguée du 8e. régiment de hussards; trente d'entr'eux ont franchi le fossé qui les séparait des deux bataillons Hessois, et leur ont fait poser les armes.

» Le lendemain, un détachement du même régiment a donné une nouvelle preuve de son courage : ne pouvant forcer les prisonniers à diriger le canon qu'ils avaient pris contre les fuyards, ils mirent pied à terre pour le servir eux-mêmes : cette pièce, ainsi que 200 prisonniers, est le résultat de l'affaire du matin par la reconnaissance.

» Il est encore un trait de valeur, parmi tant d'autres, qui appartient au citoyen Juge, sous-lieutenant au 8e. régiment d'hussards. Il a eu le poignet cassé. Nous demandons que vous lui donniez de l'avancement.

» Nous espérons, citoyens collègues, que cet avantage n'est que le préliminaire d'événemens plus heureux et plus décisifs. »

Salut et fraternité. *Signés*, BELLEGARDE *et* LACOMBE *du Tarn.*

P. S. Les déserteurs nous arrivent continuellement et en grand nombre : nous n'avons eu que 15 hommes tués ou blessés.

ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES.

Pau, le 20 fructidor.

« Je te fais part que l'Espagnol nous a attaqués, le 18, dans la vallée d'Aspe, à l'avant-poste de la gorge de la Marie; s'étant porté en force sur trois colonnes, notre poste fut obligé de se replier.

» L'Espagnol nous a brûlé quelques granges. A la première nouvelle de cet événement, le général Robert s'est porté sur les lieux, et avec six cents hommes du 5e. bataillon des Basses-Pyrénées, il a repoussé six mille ennemis, leur a tué et blessé beaucoup de monde, fait trente-deux prisonniers; et cent cinquante déserteurs Gardes Walonnes sont venus sur le sol de la liberté. Sur la demande du général Robert, j'avais fait passer à Oléron deux cents hussards, qui, sans doute, deviendront inutiles.

» Je n'ai pas de détails plus circonstanciés. Aussi-tôt qu'il m'en arrivera, je m'empresserai de te les faire passer.

» L'adjoint Clapin me marque cependant que je peux être tranquille sur la situation de la vallée d'Aspe. «

Salut et fraternité. *Signé*, GARIM, *adjudant général.*

Pour copie conforme, MONCEY, *général commandant.*

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Quartier-général de Tongres, 3e. sanculotide.

« Nous n'avons pas perdu un instant, chers collègues, pour exécuter l'ordre que vous aviez donné, d'attaquer l'en-

Digitized by Google

nemi sur la rive droite de la Meuse. Un corps de 42 bataillons et de 20 escadrons, fut détaché, aux ordres des généraux Scherer, Marceau et Bonnet, et passa ce fleuve à Namur et à Huy.

» Dès le 27, les passages de l'Ourt avaient été forcés à Durbui et Comblaine-au-Pont. Il restait à franchir l'Aywaille; c'est une riviere dont les bords sont hérissés de rochers extraordinairement escarpés, et qui offrent à peine quelques passages praticables, même pour l'infanterie.

» L'ennemi occupait, avec 18,000 hommes, deux camps sur la rive droite de cette riviere; l'un à Emeux, et l'autre à Sprimont. Toutes les hauteurs étaient couronnées de redoutes: et après avoir forcé ces passages, il fallait marcher pendant près d'une lieue sous le feu d'une artillerie rasante pour gagner la crête des montagnes.

» Jamais position ne fut plus imposante; l'art et la nature semblaient y avoir réuni tous les obstacles, mais l'armée a prouvé qu'elle n'en connaît aucun, lorsqu'il s'agit de vaincre. Hier, à la pointe du jour, quatre colonnes attaquerent en même tems sur toute la ligne, depuis Aywaille jusqu'à Emeux; tous les passages furent forcés à la bayonnette, et les camps ennemis emportés au pas de charge. Sept cents prisonniers, 26 pieces de canon, presque tous de gros calibre, des affûts de rechange, 3 drapeaux, 1,200 hommes tués ou blessés, beaucoup de fusils abandonnés par l'ennemi, environ 100 chevaux et 40 caissons de munitions, sont le prix de la victoire; elle a été complette. Le reste de l'armée de Latour est en pleine déroute, et dispersée dans les bois. Notre cavalerie est à sa poursuite, et elle en rendra bon compte.

» Je ne puis encore vous dire qu'elle a été la perte de notre côté, mais d'après tous les renseignemens qui ont été pris jusqu'ici, nous n'avons à regretter qu'un très-petit nombre de Républicains.

» Pendant que l'aîle droite se signalait dans les rochers du Limbourg, la gauche et le centre battaient l'ennemi vers Maseik et devant Mastricht. Les villages de Laweld, Emule, Montenaken, étaient remportés, et l'ennemi poursuivi jusques sur les glacis de la place. »

Signé, GILET, *représentant du peuple.*

Même jour: « Je vous ai mandé ce matin, chers collegues, que l'ennemi avait levé le camp de la Chartreuse; sur-le-champ, le général en chef Jourdan, a dirigé deux fortes colonnes d'infanterie et de cavalerie; l'une par Liége, l'autre par Vise, pour le pousuivre. La cavalerie a ramassé beaucoup de traîneurs. Scherer a porté son avant-garde à Vervier. Ce que je vous ai mandé de la journée d'hier est beaucoup au-dessous de la vérité. L'ennemi a laissé sur le champ de bataille plus de 2,000 hommes. Des bataillons entiers sont réduits à 150

Digitized by Google

hommes; sa perte en artillerie est aussi beaucoup plus considérable. On en a trouvé aujourd'hui plusieurs pièces et des caissons dans les ravins, et dans les bois; en un mot, il paraît que l'armée de Latour a perdu tous ses canons.

» Demain l'armée fait un mouvement général, et nous ferons tout ce qui sera possible pour profiter de la victoire, sans compromettre nos succès.

» Il résulte du langage de tous les prisonniers et déserteurs, que le moral de ces *messieurs* est très-fort ébranlé; ils sont las de la guerre, et ne soupirent qu'après leur retour en Allemagne. On a pris la voiture de Latour, son secrétaire et ses papiers. »

Salut et fraternité.

Signé, GILET, *représentant du peuple.*

P. S. Dans la séance du 3 vendemiaire, on a annoncé la reddition de Bellegarde.

Voici la lettre du général Dugommier, en attendant de plus amples détails.

Du quartier-général de Bellegarde, le 2e. jour des sanculotides.

« Citoyens représentans, l'armée des Pyrénées orientales vient de mettre le sceau au triomphe de la République sur son territoire, entièrement purgé de ses ennemis. Bellegarde est à nous. C'est le fruit d'un blocus opiniâtre et sévère, qui a forcé la garnison de se rendre à discrétion, en soumettant son sort à la générosité française. Bellegarde est intact, et dans cet état d'intégrité notre frontière se trouve toute protégée aux frais des Espagnols. Cette place nous donne plus de 60 bouches à feu et 40 milliers de poudre.

Salut et fraternité.

Signé, DUGOMMIER, *général en chef.*

Dans la séance du 4, on a fait part d'un avantage remporté sur les Piémontais par l'armée des Alpes.

On écrit de Brest que 13 bâtimens venant du Bengale, ont été enlevés dans le port; ils sont chargés de sucres, café, indigo et d'argent. Cinq autres chargés de coton, ont été coulés bas; c'est la division de la *Proserpine* qui a fait cette riche capture, qu'on estime 18 millions.

Digitized by Google

(N°. 2.)

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 10 VENDÉMIAIRE, *l'an troisieme de la République.*
(*Mecredi* 1er. *septembre* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Sur l'invention du Télégraphe.

DEPUIS que tant d'états sont soumis à nos lois,
Plus vîte que jadis on n'eût pris une ville ;
Nos succès épuisant la déesse aux cent voix,
Elle a fait inventer, par un artiste habile,
Cet instrument ingénieux,
Qui de Lille à Paris, et de Paris à Lille,
Aussi prompt que l'éclair, se fait entendre aux yeux.

Pour apprendre assez tôt à la France étonnée
Les exploits de tous ses héros,
Les succès de chaque journée ;
Il fallait recourir à des moyens nouveaux.

Par le cit. L. D... *de Nantes.*

CHARADE.

VOIS, dans son élément, la vie et la raison,
En ôtant une lettre à la fin de mon nom :
Moins encor une lettre à l'endroit qu'il commence,
Connais des eaux la plaine immense ;
Je rappelle enfin dans mon tout
L'âpre sensation qui répugne à ton goût.

ÉNIGME.

NE va pas me juger, ami, sur l'apparence :
Tel de la cruauté n'a que l'extérieur ;
Belette, ours, tigre, loup.... Qu'importe mon essence ?
De l'innocent agneau j'ai tout l'intérieur.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Adraste et Nancy ; Tonga et Peggy Nyredon ; deux anecdotes américaines qui contiennent plusieurs faits sur la révolution de l'Amérique septentrionale ; les descriptions des villes principales de cette partie du continent, et les opinions d'un vrai Républicain sur les gouvernemens. Par A. T. de Rochefort, département de la Charente inférieure ; in-16. de 192 pages. Se trouve à Saint-Maixent, chez Lainé, imprimeur ; et à Paris, chez Delalain jeune, libraire, rue Jacques, n°. 24.

Ce petit roman est en lettres. L'auteur y peint, d'une maniere fort agréable, les mœurs simples, franches et charmantes des habitans de l'Amérique septentrionale ; il fait connaître leurs usages ; il introduit son lecteur dans leur société, dans leur conversation. Il anime ses personnages par la vérité de ses portraits ; il rappelle des anecdotes du pays qui ajoutent encore de nouvelles couleurs à ses tableaux. « Je vous représente, dit-il, la nature telle qu'elle s'offre ici à tous les yeux, telle qu'elle est en effet. »

Adraste en écrivant à son frere aîné, qui est aussi son tuteur, lui détaille les circonstances de l'heureuse aventure qui lui fit connaître l'aimable miss Nancy et sa famille. Ce jeune officier de marine se promenait avec Jamin, son fidele petit mousse, lorsqu'il apperçut une maison isolée, qui était comme toutes celles du pays solidement bâtie en bois, ayant un étage seulement, peinte en jaune clair et couverte d'essentes. Ils s'approchent ; une jeune négresse s'offre d'abord à notre vue. — Mes maîtres sont ici, monsieur le Français ; ils seront bien aises d'avoir le plaisir de vous recevoir chez eux. — Ma chere amie, votre prévenance me prouve bien que les maîtres de cette maison méritent, comme tous leurs compatriotes, les hommages et la reconnaissance des étrangers qui ont le bonheur de les visiter. — Reposez-vous auprès du feu, monsieur le Français, je cours les avertir. Oh ! qu'ils vont être contens...

La maîtresse de la maison doit maintenant nous occuper. La douceur, la bonté sont peintes sur tous ses traits ; elle paraît avoir 36 ans ; sûrement elle en a davantage, car dans ce pays fortuné les années ont bien de la peine à se graver sur les visages. On ne vieillit point quand on est constamment heureux. — Madame, assuré de votre indulgence, je me présente chez vous pour vous offrir nos hommages. — Point de réponse ; par un geste amical elle paraît desirer que je m'asseye, et elle m'en donne l'exemple. — Madame, je vous arrache peut-être à quelques occupations intéressantes ? — Elle

Digitized by Google

sourit avec grace, mais elle ne répond point encore. — Madame, monsieur votre mari est-il ici? Je serais flatté de faire sa connaissance. — Alas! ... mais... monsieur le Français, est-ce que vous parleriez anglais? — Madame, je ne possede pas très-bien cette langue; cependant lorsque l'on m'écoute comme vous avec complaisance, je réussis à me faire entendre. Monsieur, me dit-elle (en s'élançant vers moi, et me serrant les mains avec bonté), pardonnez-moi, je vous supplie; j'étais si follement convaincue que tous les Français ignoraient notre langue que, quoique vous vous exprimiez avec beaucoup de facilité, je ne pouvais croire, même en vous entendant, que vous me parliez anglais. — Ma chere Becka, appellez Sir V. Y et miss Nancy. — Monsieur, vous allez voir mon époux et notre fille qui dans ce moment sont à se promener ensemble, ils partageront bien la satisfaction que me procure votre présence. — Je reconnus bien vite que je m'entretenais avec la plus respectable des femmes, la meilleure des meres. — Miss Nancy arriva la premiere: elle embrasse sa maman, et ensuite me saluant d'une simple inclination de tête, elle me prend une main et s'asseoit tout naturellement auprès de moi. Ses yeux me considerent avec une joie bien flatteuse; elle m'adresse deux ou trois mots, et sans attendre ma réponse elle me sourit gaiement, et disparaît comme un éclair... Jugez de mon étonnement: une jeune beauté d'une blancheur éblouissante, les joues légerement colorées, les levres vermeilles, les yeux bleus, des cheveux presque blonds, très fournis, négligemment attachés, des dents d'albâtre, une taille qui ferait oublier les nymphes. Eh qui, en la voyant, pourrait ne pas l'aimer? Elle m'honore à la premiere vue de ses touchantes caresses; elle m'exprime avec franchise le plaisir que lui inspire ma présence, et paraissant jouir de son triomphe elle m'abandonne à ma stupeur, et me fuit tout-à-coup sans que je puisse en soupçonner la cause. — La respectable maman voit mon embarras, elle paraît se complaire à le remarquer; mais bientôt elle emploie toute sa bonté naturelle à rappeller mes esprits. — Nancy reparaît, une assiette de poires dans une main, une assiette de pommes dans l'autre. C'est pour vous, me dit-elle; vous ne me refuserez point? J'ai choisi les plus belles, et j'espere que vous les trouverez bonnes. Je veux moi-même remplir vos poches, et votre petit Français vous conservera celle qu'il ne voudra pas manger. La voici encore assise auprès de moi, et ma main toujours dans les siennes.... Comment vous nomme-t-on? — Miss Nancy, mon nom est Adraste. — *Maman*, c'est à mon tour à causer avec sir Adrase; il y a long-tems que vous êtes ensemble, et je veux l'entretenir jusqu'à ce que papa me force à le céder à ses droits... Eh bien, mon frere? J'ai dix-neuf ans, un cœur sensible, et c'est miss Nancy qui vient de parler! Sir V. Y. vient par sa présence interrompre notre bien doux entretien. *Papa*, je vous présente sir

Digitized by Google

Adraste, officier français. Il nous a promis de nous aimer. Sir V. Y. me secoue la main en me la serrant cordialement.... Après une courte conversation... Vous êtes, sir Adraste, le premier Français que j'aie vu. Vous augmentez bien en moi la bonne opinion que j'ai toujours eue de votre nation. J'ose me promettre que vous regarderez désormais cette maison comme la vôtre, et que dès aujourd'hui vous prendrez possession de la chambre qui vous conviendra le mieux..... Je m'excusai sur ce que n'ayant point prévenu mes chefs, je ne pouvais m'absenter aussi long-tems sans en avoir obtenu leur agrément. Le pere et la mere se sont rendus sans peine à des raisons aussi puissantes. Elles n'étaient point suffisantes pour miss Nancy. La beauté peut-elle croire à la subordination militaire? Rien ne doit ni ne peut résister à sa volonté. Cependant on ne me pressa pas davantage. Tous consentirent à mon départ, après m'avoir comblé de tendresse, après m'avoir fait promettre que je ne me séparerais plus d'eux que lorque mon service l'exigerait impérieusement... J'avais promis de revenir le lendemain matin... A neuf heures j'étais débarqué, et tout en courant j'arrive à la maison. Miss Nancy m'avait apperçu. C'est elle qui m'ouvre la porte. — Votre toilette est belle, sir Adraste, mais elle ne nous plaira point, si c'est la cause pour laquelle vous êtes venu aussi tard. Le déjeûner est prêt depuis long-tems, et mes parens sont bien impatiens de vous revoir. — Miss, je... — Point d'excuse, monsieur, vous n'en avez pas besoin avec celle qui ne voudra jamais vous trouver coupable. Monsieur et madame V. Y. renchérirent encore sur leurs amitiés de la veille. Nous n'osons, dit la bonne mere, vous appeller que l'ami de la maison; mais mon cœur sent qu'il lui serait bien doux de vous appeller mon fils. Le pere applaudit. Miss Nancy sourit en me regardant; des larmes de joie roulent dans mes yeux, et ma langue a balbutié un remerciement. La journée se passa à visiter la maison, à parcourir ses dehors charmans. Toute la famille avec moi; miss Nancy me donnant toujours le bras, et m'adressant sans cesse la parole... Qu'elle me connait peu encore; elle croit nécessaire qu'elle m'occupe d'elle... comme s'il m'était possible de m'occuper d'autre chose! La soirée devait au moins appartenir au pere: il nous signifia qu'il revendiquait ses droits. — J'espere cependant que vous ne trouverez point cette loi trop rigoureuse; car je veux être un ami et non pas un despote? J'ai peu de chose à vous apprendre sur notre pays, vous le connaissez mieux que moi-même; mais je veux beaucoup apprendre sur le vôtre. — *Papa*, c'est bien juste... L'ami... Sir Adraste s'entretiendra avec vous, et je resterai auprès de lui. — Miss, je répondrai avec plaisir à toutes les questions de M. votre pere, mais je n'oublierai point, soyez en sûre, que j'ai le bonheur d'être auprès de vous. — Bon! je n'en demande pas davantage.

Digitized by Google

Le pere de miss Nancy est grand partisan de la liberté des peuples et du gouvernement républicain. On ne peut pas, me disait-il, connaître le bonheur sous la dépendance d'un roi. Qu'il soit bon et vertueux (chose bien difficile !), ceux qui l'entourent paraissent bons et vertueux pour le tromper plus sûrement, et pour lors, malgré lui, son peuple sera malheureux. — S'il est vicieux, c'est bien pire : les méchans profitent de ses crimes, l'encouragent dans sa scélératesse, les hommes probes gémissent en silence sous la verge de fer du monstre qui les dévore ; et tous ses esclaves se ravallent jusqu'à le vénérer comme l'image d'un Dieu justement irrité... On voudrait en vain honorer la puissance d'un roi, il n'est pas dans la nature d'aucun de se contenter du pouvoir qu'on lui a délégué, etc. Mes réponses parurent lui plaire ; il m'a témoigné beaucoup d'estime, et m'a juré une tendre amitié.

Je me retirai dans ma chambre une heure après le souper. Miss Nancy m'y a accompagné avec ses bons parens, et après m'avoir, suivant l'usage, souhaité *good night and good dream* (bonne nuit et heureux rêve), ils se retirerent. Miss Nancy me répeta *good dream*, sir Adraste ! Ah ! miss, que peut-on encore souhaiter à celui dont vous êtes l'objet de toutes les pensées !

Le matin, en sortant de mon appartement, je trouvai miss Nancy assise à ma porte, et travaillant à l'éguille. Elle avait auprès d'elle une cuvette et un pot plein d'eau. — Miss, vous vous êtes levée de bon matin. — Cela m'est ordinaire. — Je me sais bien mauvais gré de ne m'en être pas informé, puisque j'aurais pu vous voir plutôt. Puis-je savoir, miss, pourquoi vous avez choisi de préférence cette place pour travailler. — J'étais mieux placée pour empêcher qu'on ne troublât votre sommeil, et j'ai voulu être la premiere à vous offrir de l'eau pour vous laver le visage, la bouche et les mains. Beaucoup de personnes assurément auraient été aussi sensibles que moi à la délicatesse de ce procédé ; mais quel est l'homme assez froid pour avoir pu sur-le-champ exprimer sa reconnaissance? ..... O fille incomparable ! c'est tout ce que j'ai su dire. Son sourire gracieux m'a convaincu que cette exclamation la contentait.

Adraste s'enivre toujours plus de son amour, et continue d'en faire confidence à son frere, que son service tient éloigné de lui, et qui, par son âge, son droit d'ainesse et sa qualité de tuteur, croit qu'il est de son honneur d'employer toutes les raisons, ensuite tous les moyens de rendre son jeune frere à sa patrie, à sa famille, à ses devoirs. Vous ne me pardonnez point, lui écrit-il, d'avoir cru nécessaire de solliciter de votre capitaine de vous retenir à bord pendant le peu de temps que vous resterez dans la riviere d'Elk. C'est un moyen bien violent ; croyez aussi, mon cher Adraste, qu'il m'en a bien coûté de l'employer. Il fallait vous sauver..... L'amitié ne

Digitized by Google

pouvait hésiter. Adraste lui répond par cette lettre, où il peint si bien le désordre et le désespoir de l'amour malheureux : « La victoire est à vous.... Jouissez de votre triomphe.... Que votre cœur savoure avec délices la gloire de ses succès..... Il n'est plus de bonheur pour moi.... infortunée victime de l'orgueil et des préjugés ! Je serai donc désormais le plus malheureux des êtres !.... La nature, ennemie aussi barbare que l'amitié, me laisse encore la vie pour me voir lutter contre le désespoir !.... Condamné à ne plus revoir miss Nancy, je vis encore.... Nancy, Nancy, je ne vous reverrai plus ! vous avez reçu mes derniers adieux ; et faussement je m'étais flatté que ce serait mes derniers soupirs.... Mes yeux sont privés pour toujours du bonheur de vous voir..... Ma bouche a pu vous dire que je ne vous adorerais plus, et mon cœur respire... Que sont devenus mes sermens ?..... Amour, qu'attends-tu pour te venger d'un parjure qui t'outrage ? Oui, je le sens ; c'est toi qui prolonges mon existence pour me faire endurer toutes tes fureurs.... pour punir mon crime atroce.... Oh ! oui, j'ai bien mérité toute ta colere... O raison, le plus cruel des fléaux du ciel, voilà donc ton ouvrage !.... Tu nous fus donnée, dit-on, pour nous conduire au bonheur.... c'est toi seule qui m'y arraches !... Amitié, sentiment aveugle, que ton joug est pesant... que tes caresses sont perfides !... Malheur à qui reconnaît ton empire !... Tu ris de mes douleurs !... Mes cris frappent agréablement tes oreilles... Repais-toi délicieusement du fruit de ta puissance !... Je ne te cacherai rien.... Je veux mettre le comble à ta satisfaction... Ecoute..... dévore des aveux qui vont te pénétrer de joie ! Je vous ai dit que la tristesse empreinte sur tous mes traits.... la mort dans le cœur... Nancy ne voyait plus dans son amant que l'image du désespoir.... Elle veut en apprendre la cause.... Je dois la lui cacher.... Je fuis ; elle suit mes pas.... Je m'arrête ; elle est à mes pieds.... La vertu osa s'humilier.... Non, c'est un nouveau triomphe pour elle..... Elle pleure..... elle supplie !..... Miss Nancy, vous allez tout savoir. — Ses yeux éteints... la pâleur sur les levres.... tous ses membres sont tremblans !... Mistriss Gr....., sa respectable sœur, la soutient avec peine. — O spectacle déchirant !... J'étais donc né pour commettre le crime !..... pour plonger un poignard dans le sein de la beauté, de la vertu. — Mais Nancy... on veut... que je vous quitte... dès ce soir.. je ne vous reverrai plus !... Ah ! mamma, mamma ! je ne le reverrai plus !...

Miss Nancy est sans mouvement dans les bras de sa sœur... Sa mere accourt, la rappelle à la vie.... — Adraste, mon fils Adraste ! j'ai confié ma fille à votre amour, à votre vertu !... C'est donc là ma récompense !... Elle est morte. » Non, les pleurs de son amant l'ont rendue à votre tendresse..... Ma tendre mere ! madame ! elle n'en mourra point..... Ce n'est point à elle à mourir !... Nancy, Nancy ! — Elle m'écoute...

Digitized by Google

Elle va parler... Les larmes inondent son visage. — Mamma, il me l'a dit, je ne le verrai plus.... plus.... jamais. — Mon cher fils, que pouvez-vous nous reprocher? qui doit excuser le malheur dont vous nous menacez. — J'aime..... Je veux être heureux... Je veux faire le bonheur de celle que j'adore... L'amour, le desir d'être heureux... Voilà mes crimes !... On ne me les pardonnera jamais... Je suis condamné à un désespoir éternel.... Demain vous en saurez davantage.... Demain vous saurez tout... Nancy, aimez-moi.... Madame, dites-lui de m'aimer toujours... Rien ne m'arrête.... Je fuis.... les cris de l'amour... ceux de la nature... En vain ils me poursuivent... Je suis sourd à tous ces sentimens... J'arrive à bord.... et je vis encore !... et c'est à vous que j'écris !... Lisez ces lettres... voyez ces réponses... Ne croyez point, frere barbare, que je renonce à mon amour.... Un jour je serai libre... Le ciel.... le ciel avant peu punira l'orgueil et les tyrans !...

Adraste de retour en France, au sein de sa famille, ne put se refuser aux desirs de ses parens, et contracta un mariage dont il fit part lui-même à son amante. Celle, lui écrit-il, qui fait depuis long-tems mon bonheur, était bien digne de devenir le sœur de Nancy, l'épouse de ton amant..... C'est elle-même qui a desiré que je lui retraçasse ton souvenir. Souvent elle m'a reproché d'avoir offert en sacrifice à l'hymen les lettres que ton cœur dictait, que ta main m'écrivit... Oui, Nancy, tes lettres, les miennes, notre histoire, tes cheveux même, je brûlai tout au moment où je montai les marches de l'autel.... Ne me reproche point ma cruauté !... elle était absolument nécessaire... Ce fut pour moi un sacrifice bien douloureux !... Ces talisman d'amour ont cessé de couvrir mon cœur, et cependant il respire encore !... La tendresse d'une épouse, jeune, belle, vertueuse, une autre Nancy l'a rappellé à l'existence et au bonheur.... L'amour a cédé ses droits à l'amitié. Tous nos sentimens lui appartiendront désormais. C'est à elle à éterniser notre amour, vos vertus et ma gloire..... Adieu, mon aimable Nancy !... adieu, ma sœur bien-aimée !

(La suite au numéro prochain.)

ANNONCES.

Mémoire sur la meilleure méthode d'extraire et de raffiner le salpêtre; par Tronson Ducoudrai, capitaine au corps d'artillerie. Nouvelle édition. Prix, 1 liv. broché. A Paris, chez Batillot, libraire, rue du Cimetiere-André, n°. 15, section de Marat.

Instruction, extraite des pensées de J. J. Rousseau, à l'usage des enfans des écoles primaires. Se trouve chez le citoyen Langlois, libraire-imprimeur, rue de Thionville, n°. 1840.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 10 Septembre 1794.

Il est sans doute assez difficile de déterminer au juste à quel point la Porte ottomane, et les puissances du Nord de l'Europe, prendront parti dans la guerre actuelle, dont les généreux efforts des Polonais, pour recouvrer leur liberté et arracher aux démembreurs les lambeaux sanglans de leur patrie, ont singulièrement changé les combinaisons pour la Turquie et le Nord de l'Europe. Mais ce qui n'est pas difficile à conjecturer, c'est que de quelque maniere que les choses tournent, et quand bien même la fortune finirait par trahir la cause des Polonais, il n'en serait pas moins vrai en dernier résultat que la Russie, la Prusse et l'Autriche se seraient affaiblies, peut-être même épuisées, pour n'acquérir qu'une possession précaire d'un pays où le feu sacré de la liberté ne manquerait pas de se rallumer tôt ou tard, parce qu'on ne pourra jamais l'y éteindre jusqu'à la derniere étincelle.

Cette hypothèse est encore la moins défavorable aux trois puissances co-partageantes : mais que serait-ce si la Porte ottomane, sentant que ses véritables intérêts sont et ont toujours été de rester liée avec la France et la Pologne contre la Russie et l'Autriche, dont les systêmes d'envahissement sont connus et prouvés, venait à déployer contre ces puissances toutes les forces de terre et de mer qu'elle est capable de faire agir? Car enfin, la Turquie a beaucoup d'hommes et d'argent, tandis que l'Autriche et la Russie n'ont plus ni l'un ni l'autre. Il en résulterait ce que l'on doit desirer pour la tranquillité du Nord et de l'Europe en général, que ces orgueilleuses puissances seraient obligées de descendre du rang de prépondérantes, et se trouveraient réduites à l'heureuse impuissance de faire du mal. Pendant ce tems des puissances peu riches, mais justes, mais modérées, et qu'on peut regarder comme des gens de probité dans la société de l'Europe, où l'on ne considere alors les nations que comme des individus, verraient tomber entre leurs mains non souillées par des déprédations le commerce du Nord. En un mot, les autres peuples de l'Europe auraient à faire à la Suede et au Danemarck, et s'en trouveraient bien. La Pologne régénérée, couverte d'hommes libres qui cultiveraient ses fertiles campagnes, deviendrait le grenier d'abondance de l'Europe, et les démem-

Digitized by Google

breurs, ainsi que leurs lâches complices, rentreraient dans une pénurieuse nullité.

Nous allons joindre ici les dernieres nouvelles qui confirment plus ou moins ces vues : nous serons aussi exacts à donner même celles qui les combattraient.

De Constantinople, le 4 août.

La Porte continue de prendre à son service des officiers étrangers, pour exercer ses troupes et ses matelots, et diriger la construction de ses vaisseaux et de ses fortifications. On vient de voir arriver dans ce port un vaisseau de ligne, de 30 pieces de canon, construit par un officier Français. Trois autres de même force sont attendus de la mer Noire.

La conduite dernièrement tenue par les Anglais contre les frégates françaises, dans les parages de la domination turque, a été vigoureusement dénoncée. La Porte a ordonné que, dans le cas où les vaisseaux des puissances alliées chercheraient à livrer des combats dans ses parages, les escadres turques les inviteraient d'abord à se séparer; et que, si ces vaisseaux persistaient dans leurs démonstrations, elles eussent à les attaquer. Des escadres turques doivent être en conséquence stationnées à Smirne et dans les autres ports.

On assure que les revenus publics sont augmentés annuellement de 35 millions de piastres. De grands changemens sont attendus dans le ministere. Le bruit court que le grand-visir lui-même doit quitter les affaires. On donne pour raison de cette retraite son grand âge, qui ne lui permet plus de continuer ses fonctions.

De Pétersbourg, le 14 août.

Catherine doit aliéner une partie des déserts immenses qui se trouvent dans l'empire russe. Son but par-là est de les faire mettre en culture; mais ce projet fastueux est d'une difficile, pour ne pas dire impossible exécution. Les hommes manquent en Russie sur les terres deja cultivées, et il n'est point de bras superflus pour les friches et les landes. On parle aussi de procéder à un examen très-rigoureux des concessions de terres antérieurement faites par la cour. Une commission sera nommée pour rechercher leurs motifs, et en cas qu'elle les trouve insuffisans, elle prononcera le retour de ces terres à la couronne.

Les impôts du timbre, celui pris sur les marchands, pour être autorisés à vendre, celui des passe-ports, viennent d'être considérablement augmentés. Les forges de fer et de cuivre sont soumises à de nouvelles contributions. Les juifs paient par-tout un droit double de celui qui est imposé aux autres habitans. Enfin il est question de procéder à un nouveau dénombrement de toute la population, et l'on assure qu'il va se faire un recrutement.

Digitized by Google

Le général Romanzow est encore en Ukraine, ce qui indique que les forces russes ne sont pas encore en mouvement. Les dernieres nouvelles d'Archangel portaient que la flotte russe était prête à mettre à la voile.

De Francfort-sur-le-Mein, le 13 septembre.

La position de l'empereur s'est pas moins embarrassante que celle du roi de Prusse; on pourrait même dire que les Pays-Bas perdus, et la détresse où est la Hongrie, affligée de disette et de maladies contagieuses, lui préparent un avenir encore plus triste : c'est une faible consolation que les 80 millions d'écus d'Allemagne promis par l'Angleterre, mais qu'il ne peut gagner qu'en fournissant 100,000 hommes qu'il n'a pas, ou du moins qu'il ne pourra donner qu'autant que le corps Germanique voudra bien fournir son contingent au quintuple; ce à quoi ne paraissent pas du tout disposés les petits princes et les électeurs, que la guerre contre la France n'intéresse que médiocrement, les uns en étant beaucoup trop éloignés pour avoir jamais affaire directement à elle, et les autres, particulierement les *possessionnés*, préférant de perdre les indemnités qu'ils ont eu la maladresse de ne pas accepter dans le tems, à perdre tous leurs états ou du moins à les voir ravager. Le marché avec la Grande-Bretagne pourrait donc ne pas tenir, et l'empereur rester sans hommes et sans argent. C'est encore ce qu'il pourrait faire de plus sage, puisqu'il faut choisir le moindre des maux, et que le subside de l'Angleterre ne le dédommagerait pas des hommes qu'il enverrait encore faire tuer par les Français. Il résulte de ce mal-aise chagrinant des reproches amers et réciproques entre l'empereur et le roi de Prusse, d'ailleurs ennemis naturels, même lorsqu'ils s'associent pour co-partager. Il parait que c'étaient des espérances de co-partage qui les avaient rennis passagérement dans cette guerre contre la République Française : elles ont été cruellement trompées ces espérances ! il a fallu faire des frais considérables pour cette entreprise, et aujourd'hui c'est à qui ne les payera pas, à qui les laissera retomber charitablement sur son fidele allié.

Plusieurs nouvelles viennent à l'appui de ces différentes assertions, et semblent prouver que la coalition pourrait bien se dissoudre, malgré le ciment des guinées du cabinet de Saint-James pour consolider cet édifice ruineux

De Vienne, le 30 août.

Les commissaires Anglais ont quitté cette résidence pour retourner à Londres, et l'on continue de dire qu'ils sont parvenus au but de leur mission. On varie sur les conditions du traité qui a dû être arrêté entre eux et le cabinet de Vienne. Le bruit le plus répandu est que l'Angleterre doit prendre à sa solde 120,000 hommes; que les armemens, équipemens et

Digitized by Google

transports seront en outre à sa charge et à celle de la Hollande. On ajoute que, pour ne pas trop fatiguer l'Autriche et les états héréditaires, il a été stipulé qu'ils ne fourniraient que 20,000 hommes; le surplus serait tiré des autres états de l'Empire. Cette clause, si elle est vraie, est faite pour paraître très-extraordinaire, et doit être regardée comme entièrement illusoire. Si par-tout les cercles, les états de l'Empire refusent le contingent que l'empereur ne cesse de demander, comment les faire consentir de se prêter à ce qu'il a stipulé sans eux, contre leur vœu bien connu?

On annonce qu'il vient encore de survenir un nouveau changement dans la position de l'Autriche vis-à-vis de la Pologne. C'est pour la troisième fois que, depuis le commencement de l'insurrection, le cabinet de Vienne aura pris une détermination différente; et celle-ci paraît due à l'intervention de Luchésini, nouvellement arrivé ici. Il est aujourd'hui question que les troupes autrichiennes, qui commençaient déja à se replier vers les frontières de la Gallicie, vont reprendre leur route vers l'intérieur du Palatinat de Cracovie et de Sandomir. Frédéric-Guillaume avait long-tems refusé de permettre aux Autrichiens d'occuper ces deux Palatinats; mais obligé depuis d'employer toute son armée au siége de Varsovie, il a cédé à la demande de François: on dit même que les Autrichiens sont déja en possession de Cracovie.

Pendant que le duc de Saxe-Teschen presse inutilement les cercles et les princes d'Allemagne de fournir leur contingent à l'armée de l'empire, et que ceux-ci refusent ouvertement ou eludent ses demandes sous divers prétextes, l'empereur ne cesse, de son côté, d'envoyer à la dictature des décrets et des invitations. Chaque jour, il sollicite le corps germanique, qui reste immobile, de prendre des mesures actives et vigoureuses contre les Français. Après avoir retracé tout ce qu'il dit avoir été fait par lui pour la défense de l'empire, et offert un long détail des sacrifices qu'il s'est volontairement imposés, François fait un tableau des moyens formidables qui sont à la disposition de la France, et qu'elle emploie; il représente que non-seulement la France a fait de cette guerre, d'abord défensive pour elle, une guerre offensive, mais que maintenant les troupes de la coalition elle-même se trouvent hors d'état de se tenir sur la défensive. Il termine en disant qu'après avoir éprouvé une perte immense d'hommes, épuisé ses trésors, il lui sera impossible, sans le secours de l'empire, de continuer une guerre aussi terrible.

Depuis quelques jours on annonce que des renforts qui ont passé le Rhin à Worms, vont joindre l'armée allemande, et qu'alors celle-ci ne tardera point à se porter sur Lautern. Les Républicains semblent avoir prévu que ce mouvement devait avoir lieu; ils se retranchent sur tous les points à Turckheim, à Lautern, à Landsthoul. Ils ont deux bataillons à Landsthoul

Digitized by Google

et six à Lautern. On n'apprend rien de Trêves. Il paraît que les Autrichiens étaient encore le 10 à Wittlich. Planckenstein a remis le commandement de son corps au général Melas. Le 5, des croates et des hussards de Wurmser attaquerent un avant-poste français près la Montagne-rouge. Toute cette troupe a été faite prisonnière, après qu'un grand nombre eût été blessé et plusieurs tués. Les Français ont six canons de 12 sur cette montagne. On croit qu'une partie de l'armée prussienne passera la Moselle à Trarbach : les pontons doivent y être arrivés le 11. Les Prussiens viennent de remettre Mayence à la garde des Autrichiens.

De Clèves, 10 septembre.

On se rappelle que, lorsque les Autrichiens et les Prussiens furent repoussés, l'an passé, au-delà du Rhin par le général Pichegru, chacune des deux nations voulut rejeter sur l'autre la honte de cette déroute. Brunswick se plaignit hautement de la conduite de Wurmser. L'Autrichien récrimina ; et la cour de Vienne affecta de bien traiter son général, pour faire sentir que ce n'était point à lui qu'elle attribuait ses revers. Des scènes pareilles se renouvellent. Les Autrichiens, effrayés des nouveaux succès des Français, s'en prennent aux Prussiens. Ils disent, à qui veut l'entendre, que la Prusse semble chercher à perdre l'Empire, uniquement pour écraser la maison d'Autriche ; et que ses généraux sacrifient des villes et des cantons entiers, pour ne pas se trouver sous le commandement d'autres officiers. Kalkreuth vient sur-tout d'être dénoncé par eux comme n'ayant rien voulu faire de ce qu'il aurait dû tenter pour défendre Trêves. Cette accusation est devenue si publique, a été tellement multipliée, que ce Prussien a cru devoir y répondre. Dans cette intention, il a fait insérer une note assez longue dans les feuilles publiques, et prétend avoir agi autant qu'il était en lui. On remarque beaucoup d'humeur dans cette piece. Le général en chef Mollendorf l'a approuvée, et y a inséré lui-même un article pour la justification du cabinet de Berlin.

Provinces-Unies et Belgique.

Toutes les lettres des frontieres annoncent que les Français s'en approchent sur cinq colonnes. Le 28 du mois dernier, leur avant-garde était deja à Orchot.

Le gouvernement craint beaucoup pour Bréda. D'abord il avait pensé qu'il pourrait être protégé par divers mouvemens de l'armée. Mais tout est changé depuis que l'armée a été obligée de battre en retraite, et que tous les avant-postes ont été contraints de se replier.

Les mouvemens des Français vers la Basse-Meuse indiquent qu'ils semblent diriger leur marche de maniere à faire leur

Digitized by Google

jonction avec une partie de l'armée de la Moselle, qui doit faire une invasion dans le pays de Juliers. Si cette réunion s'opere, on peut pronostiquer pour cette contrée un résultat semblable à celui qui a eu lieu pour les Pays-Bas autrichiens, après la jonction de l'armée du Nord et de la Sambre.

Le recrutement est en train dans la province de Hollande. On donne 10 florins à chaque recrue, et l'on promet divers avantages dont les soldats n'ont pas joui jusqu'à présent. Cependant le recrutement s'opere avec beaucoup de peine.

ANGLETERRE. *De Londres, le 2 septembre.*

De New-Yorck. La cause de la liberté que défendent les Français devait naturellement avoir beaucoup de partisans dans nos états; par la même raison, les Anglais, qui sont armés pour la défense du despotisme royal et ministériel, ont trouvé ici beaucoup d'antagonistes : aussi on a vu que, dans la fameuse séance du congrès américain sur la paix ou la guerre contre l'Angleterre, les voix ont été également partagées, et que l'avis seul du général Washington a décidé la neutralité.

Depuis cette époque, l'esprit de liberté fait de grands progrès dans tous nos états, et les démarches violentes de l'Angleterre à notre égard ont enlevé un grand nombre de partisans à Pitt. On ne doute plus ici que ce ne soit ce ministre qui a déchaîné contre nous différentes peuplades d'Indiens, et on a appris qu'ils ont surpris et pillé en dernier lieu un convoi de vivres et de munitions, destinés pour l'armée de notre général de Wayne, destinée à agir contre les postes que les Anglais ont établi sur nos frontieres, au mépris des traités. Ces infractions répétées aux clauses de notre pacification avec l'Angleterre, indignent le peuple Américain, qui est prêt à se lever en masse pour les faire cesser.

Le 7 juillet a été l'anniversaire de la liberté américaine; cette époque a été célébrée dans tous les Etats-Unis avec tous les transports du patriotisme : par-tout on a porté des toasts à la liberté et à la prospérité de la République Française. Malgré les calomnies qu'on cherche à repandre contre le président du congrès, tout le peuple lui a montré dans cette occasion toute son estime et toute sa reconnaissance. « Puisse-t-il, répétaient les Américains, vivre long-tems pour jouir de la plus riche récompense qu'un patriote puisse recevoir, l'attachement d'un peuple reconnaissant et heureux ! Puissent les efforts des Français, ajoutent-ils, se terminer par un gouvernement libre et républicain ! Puissent la paix et l'union, et tous les biens qui les accompagnent, assurer le bonheur public et individuel de ce peuple ! »

On doit procéder, le 25 octobre, à une nouvelle élection des membres du congrès.

Digitized by Google

On s'occupe avec beaucoup d'ardeur de l'établissement de la nouvelle ville de Washington, où le congrès s'assemblera à l'avenir. La maison du président est déja entièrement construite : la plupart des autres bâtimens sont au moment d'être couverts.

La grande escadre de l'amiral Howe était encore à Saint-Helens le 31 août. Les papiers ministériels publient que les derniers troubles qui ont eu lieu à Londres, ont été suscités par les clubs institués pour la réforme parlementaire. On vient d'établir un camp dans le comté de Sussex. Le nouveau secrétaire de la guerre, Windham, est parti pour se rendre à l'armée d'Yorck.

La suspension de la loi d'*habeas corpus* a causé dans les trois royaumes un mécontentement général, qui s'est manifesté par des mouvemens populaires dans les villes et même dans les campagnes.

Une lettre de Portsmouth, en date du 30, annonce que le 29 un incendie a consumé dans ce port, à peu de distance de l'arsenal, l'*Impétueux*, vaisseau français de 74 canons, pris par l'amiral Howe. En peu de tems les flammes s'élevèrent à une grande hauteur, et présenterent un spectacle effrayant. Sur-le-champ nombre de chaloupes s'étant amarrées ensemble, se formerent sur deux colonnes pour s'efforcer d'accrocher l'*Impétueux* avec de fortes chaînes à l'avant et à l'arrière, afin de l'éloigner du *Northumberland*, qui en était voisin, et de le conduire dans un endroit où la communication du feu ne fût point à craindre. Elles en vinrent à bout. L'incendie dura jusqu'à neuf heures du soir; mais il ne fut entièrement éteint qu'à minuit, après avoir consumé le vaisseau jusqu'à fleur d'eau. Quelques Espagnols, qui étaient à bord, périrent dans les flammes. Un d'eux trouva moyen de s'échapper; et ayant été arrêté, il a raconté qu'ils essayaient de faire prendre le feu à des cartouches mouillées. Il a été conduit en prison, et l'on assure que depuis on a encore arrêté quatre ou cinq autres personnes.

La semaine derniere, les commandans et officiers des corps d'émigrés Français à la solde de la Grande-Bretagne, se sont embarqués à Greenwich, à bord d'une frégate préparée pour cet effet par le gouvernement. Elle a aussi-tôt fait voile pour le Continent, où ces officiers s'établiront dans les postes qui leur sont désignés, pour faire la levée de leurs corps respectifs.

Nous savons de très-bonne part que le comte d'Artois ne s'est rendu en Hollande que pour ses affaires particulieres; il n'est pas du tout question de son arrivée en Angleterre; au contraire, il doit passer quelque tems dans le voisinage de la Haye, où on lui prépare un palais appartenant au stadhouder.

Digitized by Google

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE D'ANDRÉ DUMONT.

Séance de duodi, 2 Vendemiaire.

Dans la séance du soir de la veille, André Dumont a été nommé président; Lozeau, Laporte et Pelet, secrétaires.

Une adresse de la société populaire de Delveze, département du Puy-de-Dôme, qui se plaint de ce que la Convention a rapporté son décret qui ordonnait l'impression de la liste des détenus élargis, avec les noms des solliciteurs, donne lieu à quelques débats. Les uns demandent l'insertion au bulletin; d'autres s'y opposent, en soutenant que les principes de cette adresse sont opposés à ceux de la Convention. L'adresse est renvoyée au comité de sûreté générale.

Le secrétaire, interprète de la République Française en Suisse, fait passer un don de 1,600 liv. pour les veuves et orphelins de nos braves freres d'armes. Il y joint une lettre de Berlin qui contient des détails sur la bonne conduite des prisonniers Français.

Guiton-Morveau rend compte de l'application qu'on a faite de la découverte des aërostats à l'art de la guerre. Ils ont servi plusieurs fois à faire connaître la position et les mouvemens des armées ennemies, et cette connaissance a contribué aux succès de la bataille de Fleurus et à la derniere victoire que l'armée de Sambre et Meuse vient de remporter sur les coalisés. Il entre dans des détails propres à tranquilliser sur l'établissement de Meudon, qui n'est destiné qu'à des expériences dont les résultats servent aux armées.

Moyse Bayle donne lecture d'une lettre des représentans du peuple à Marseille, adressée à leurs collegues de la députation des Bouches-du-Rhône, et qui est, dit-il, de nature à rassurer la Convention.

Ils annoncent que la grande masse des citoyens de Marseille est excellente, mais comprimée par la terreur que sement des scélérats couverts de crimes; les yeux commencent à se désiller; ils esperent que les menaurs ne tarderont pas à être dejoués et punis.

Ils ajoutent que le premier des sanculottides, on proposa dans la société populaire, de déclarer traître à la patrie quiconque voudrait trouver dans cette société des frippons et des dilapidateurs.

Digitized by Google

Thuriot dit que cette lettre, au lieu de rassurer sur la situation de Marseille, n'est propre qu'à exciter davantage la sollicitude ; car comment se rassurer sur l'esprit public, quand on ose faire une semblable proposition dans la société ? Je demande que Treilhard donne lecture d'une autre lettre des mêmes représentans au comité de salut public.

Treilhard donne lecture de cette lettre qui contient à-peu-près les mêmes faits que la précédente ; mais où il est dit de plus, qu'il se forme des rassemblemens à deux lieues aux environs de Marseille ; que l'on a découvert des souterreins qui communiquaient aux magasins d'armes et par où l'on pouvait les enlever.

L'Assemblée décrete l'insertion de ces lettres au bulletin.

Moyse Bayle se plaint de ce que Fréron, dans sa feuille d'aujourd'hui, intitulée l'*Orateur du peuple*, l'a dénoncé ainsi que Granet comme des conspirateurs ; on lui dit de s'adresser aux tribunaux ou d'écrire. L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Monestier et Durand-Maillane annoncent que, quoique députés du département des Bouches-du-Rhône, on ne leur communique jamais la correspondance de Marseille. Ils font cette déclaration pour servir en tems et lieu.

L'Assemblée est très-agitée ; Granet, Duhem, Moyse Bayle, Fréron, Barras et beaucoup d'autres parlent haut et avec vivacité. Ruamps s'écrie qu'on a des pieces qui prouvent que Fréron et Barras sont des dilapidateurs : alors le tumulte augmente ; Barras s'écrie qu'il attendait qu'on le dénonçât pour rompre le silence ; il demande que ces pieces soient à l'instant lues à la tribune ; je répondrai ensuite, dit-il, j'appelle sur moi la vengeance nationale si j'ai démérité de la patrie ; mais j'appelle aussi sur mes dénonciateurs la justice de l'Assemblée ; car je vois ici l'auteur de la révolte du Midi ; cet homme qui soutient jusqu'à la fin ceux que vous avez conduits à l'échafaud.

» Ceux qui nous accusent, dit Fréron, parce que nous avons sauvé l'armée du Midi, sont ceux qui ont fait r'ouvrir les sections de Marseille qui étaient fermées. J'ai des pieces à la main qui prouvent que Granet et Bayle sont les auteurs de la conjuration qui éclate à Marseille ; que Moyse Bayle a été un des plus grands fauteurs du fédéralisme, en laissant avilir la représentation nationale. La dénonciation que l'on veut faire contre Barras et moi est vieille de six mois et arrachée à l'un des deux correspondans de Barbaroux, auquel l'on avait promis de les soustraire à l'échafaud, et qui n'ont pû y échaper, quoiqu'ils eussent pour défenseurs officieux Moyse Bayle et Granet. Ces deux contre-révolutionnaires sont le président et le vice-président de la société populaire de Marseille. Je demande que les pieces soient lues, et je prouverai ensuite quelles sont les causes du fédéralisme du Midi. »

Merlin

Digitized by Google

Merlin (de Thionville) demande la formation par appel nominal d'une commission où cette affaire soit renvoyée.

Alors Ruamps déclare que ce qu'il a dit contre Barras et Freron, il le tient de Granet, et qu'il a seulement demandé qu'on lût les pieces, afin que.....

Legendre, interrompant Ruamps : « tu n'es, dit-il, qu'un *lieutenant*, tu es soufflé par des chefs qui se cachent. Il est tems que la Convention, que le peuple, que la République entiere ouvrent les yeux sur des hommes qui voudraient mener la Convention comme ils menent les spectacles et les sociétés populaires, qui n'ont perdu de leur énergie que parce qu'ils en sont les meneurs. Ce ne sont pas ceux qui crient, mais ceux qui baissent la tête ici comme aux Jacobins, et se cachent derriere la toile. Savez-vous ce qui les effraie? c'est ce qui a effrayé tous les tyrans; c'est la liberté de la presse: ils craignent d'être démasqués ces hommes couverts de sang que l'on met en avant, et qui menent les Jacobins. » Ce n'est pas moi, j'espere, s'écrie Ruamps.

Les Jacobins ouvriront les yeux, ils verront qu'ils ont dans leur sein des gens qui voudraient rétablir la commune pour rivaliser la Convention; ils s'appercevront que quand l'orateur est à leur tribune, Robespierre est dans le trou du souffleur qui souffle l'acteur. Lafayette, Necker et autres craignaient aussi la liberté de la presse; et si la liberté de la presse eût existé sous Charles IX, le massacre de la Saint-Barthélemi n'eût pas eu lieu. »

Ici Legendre éleve la voix et s'écrie : je demande à toute l'Assemblée si elle s'oppose à la liberté de la presse?

L'Assemblée se leve, excepté quelques membres du haut, et l'on s'écrie : *non, non!* (Les tribunes applaudissent vivement.)

« Je jure avec tous les Républicains, que je poignarderai celui qui voudrait imiter Robespierre. Parmi les lieutenans on en remarque qui ont rougi la mer, en lui envoyant les reflux de la Loire couverte de sang, et qui ont réduit les habitans du Tropique à n'avoir que du sang pour baptême. Voila les monstres qui dirigent les Jacobins et qui ont organisé les troubles du Midi. Que faisait on aux Jacobins sous Robespierre? on chassait un membre de la Convention pour son opinion à la Convention. Que fait-on aujourd'hui aux Jacobins? on chasse un membre de la Convention pour son opinion à la Convention. On a dit dans cette société ..... Un rocher de la montagne se détachera, écrasera ce qui se présentera à sa rencontre; nous sommes six, cela suffit. Vous, êtes six! mais le peuple, oui tout le peuple; car tous les gens faibles qui, jusqu'au 10 thermidor, étaient incertains, se sont réunis à la Convention : le peuple, le comptez-vous pour rien? Sans doute, nous soutiendrons les sociétés populaires, elles sont le boulevard de la liberté; mais il ne faut pas qu'elles se laissent mener par une poignée de misérables. Citoyens représentans,

Digitized by Google

que le bonheur du peuple seul vous anime? Jettez en entrant dans cette salle le manteau de la haine. Quand vous aurez fait le bonheur du peuple, vous vous assommerez après, si vous voulez. » Legendre demande qu'on rappelle à l'ordre quiconque se levera pour une motion tendante à une querelle particuliere.

Fréron produit une piece, signée de Granet et de Moyse Bayle, contre Marat. Moyse Bayle dit que Fréron ne nomme pas tous les signataires. Eh bien ! dit Fréron, les autres sont Barbaroux, Duperret, Duprat et Mainvielle, et ils sont tous guillotinés.

Toutes ces pieces et dénonciations réciproques sont renvoyées aux trois comités de salut public, de sûreté générale et de législation.

Jean-de-Bry présente des idées intéressantes sur l'éducation et les institutions sociales, et le renvoi au comité d'instruction.

Roger-Ducos, au nom du comité des secours publics, a fait un rapport sur les soins généreux que le citoyen Gérard Meunier, pauvre et chargé de dix enfans, a prodigués au représentant du peuple Dronet, tombé au pouvoir des brigands de l'Autriche, et détenu par eux dans un cachot à Bruxelles,..... Il faut le répéter à l'univers entier; non, la tyrannie la plus oppressive ne se montra jamais plus raffinée en supplices, tant est implacable et féroce la haine des rois contre la liberté des peuples ! L'instrument fatal enchaînait à-la-fois et la tête et les mains de Dronet, qui, dans cet état d'immobilité, ne pouvait exister que par la main hardie et bienfaisante du brave Meunier..... L'action de Meunier l'eût précipité dans les fers, si le tyran d'Autriche en eût eu connaissance; la République Française l'aura récompensée par une déclaration que l'histoire recueillera, et par des secours qui arracheront le bienfaiteur de Dronet à l'infortune et à l'ingratitude de son pays.....

La Convention a chargé la trésorerie nationale de payer à Gérard Meunier une somme de 6000 liv. Il jouira d'une pension de 1500 liv., réversible par portions égales sur la tête de ses enfans. Ceux-ci en jouiront jusqu'à l'âge de 18 ans, à laquelle époque il leur sera payé à chacun 1000 liv. — Le président écrira à Meunier, au nom du peuple Français.

Séance de tridi, 3 Vendemiaire.

Une députation de la commune d'Arras est admise. L'orateur fait un tableau rapide de toutes les vicissitudes que les intrigans ont fait éprouver à la révolution. Il existe à côté de vous une société fameuse dans nos annales, jadis l'arène où des champions de la liberté s'exerçaient à la lutte qu'ils devaient soutenir contre le despotisme; depuis, la cour d'un dictateur insolent, qui du haut de sa tribune aux harangues

Digitized by Google

étendait sur toute la France un sceptre de fer ; et maintenant nous présentant l'image d'un parlement dictatorial, où l'on discute les moyens de museler le peuple, et de donner des fers même à la pensée. Ses variations tiennent aux différens caractères de ces hommes que les révolutions populaires roulent avec elles. La vertu n'est pas toujours le seul levier des révolutions, l'inquiète ambition s'attache souvent à elles, comme un aliment à sa cupidité.... Maintenez le gouvernement révolutionnaire ; marquez du sceau d'une réprobation civique, ces hommes qui ne savent exister que dans les crises convulsives, et qui, comme les serpens, ne savent vivre qu'en s'alimentant de leur propre venin.

Le président répond : « C'est en vain que la malveillance s'agite pour égarer le peuple. Ne craignez rien pour la liberté et l'égalité, elles sont impérissables : défiez-vous de ceux qui sement la division, et ne parlent que de terreur. Ne craignez pas que la Convention laisse jamais élever à côté d'elle une autorité usurpée qui voudrait la rivaliser ; elle ne souffrira pas plus cette rivalité monstrueuse, qu'elle ne souffrirait qu'on voulût détruire les sociétés populaires qui ont courageusement défendu les droits du peuple. »

Fourcroi, organe du comité de salut public, donne lecture des pièces officielles qui annoncent la prise de Bellegarde dans son intégrité. (*Voyez* dans le précédent numéro la lettre du général Dugommier ; celle des représentans du peuple contient les mêmes détails.)

La Convention décrète, 1°. que l'armée des Pyrénées orientales ne cesse de bien mériter de la patrie ; 2°. que le fort de Bellegarde portera désormais le nom de *Sud-libre* ; 3° que l'évacuation entière du territoire de la République sera célébrée par une fête décadi prochain ; 4°. que la nouvelle de la reddition de Bellegarde sera envoyée à toutes les armées, que le télégraphe la transmettra sur-le-champ à l'armée du Nord.

Le représentant du peuple dans le département de la Vienne écrit que les patriotes ne sont point, comme on l'a prétendu, persécutés dans ce département.

La société populaire de Compiègne se plaint de ce qu'on a dit que dans cette commune l'aristocratie levait la tête ; elle nie le fait, et ne reconnaît de centre que la Convention. — Celle de Montdidier prétend que le modérantisme et l'aristocratie se réveillent.

Une députation des citoyens composant les cinq sections de la commune de St.-Omer, département du Pas-de-Calais, vient tracer le tableau des cruautés et des oppressions commises dans ce département, par Joseph Lebon, dont elle demande le prompt jugement. Elle voue à l'exécration les continuateurs de Robespierre, et déclare que Duhem s'est trompé dans le rapport qu'il a fait aux Jacobins et à la Convention, relativement à notre commune.

Digitized by Google

Duhem déclare qu'il n'a point dit que le peuple de Saint-Omer ne fût pas bon en masse, ni qu'il soit en insurrection, mais que des fédéralistes, des contre-révolutionnaires agitaient le peuple et cherchaient à l'égarer. Il ajoute qu'on lui a dit, par exemple, que l'individu qui a porté la parole a été traduit au tribunal révolutionnaire, comme dilapidateur. Il demande le renvoi du pétitionnaire au comité de sûreté générale.

Plusieurs membres observent que cet individu a été acquitté. Après d'assez vifs débats, l'Assemblée ordonne l'insertion de l'adresse au bulletin, et le renvoi des dénonciations au comité de sûreté générale.

Fourcroi fait un rapport sur l'établissement d'une école des travaux publics, dont le centre sera à Paris. Impression et ajournement.

Rovere demande que la commission chargée de la levée des scellés sur les papiers de Robespierre, fasse imprimer son *catéchisme* et la lettre que Fayau a écrite à Robespierre relativement à Phelippeau.

Bentabolle étend la motion à toutes les pieces qui tiennent à la conjuration. Ces propositions sont décrétées.

Séance de quartidi, 4 Vendemiaire.

Lequinio fait connaître à la Convention le trait suivant : « Les brigands s'étaient portés chez le citoyen Lefloch, sabottier, dans les bois de Trédion, à quelque lieues de Vannes; voulant savoir si leurs camarades s'étaient emparés de la ville de Malétroit, distante de trois lieues, ils chargerent de ce message la femme du sabottier, lui donnerent un de leurs chevaux, et la sommerent de rapporter la réponse sous six heures; ils garderent en ôtage son mari et son enfant encore à la mammelle. Cette femme se met en route; mais n'écoutant que la voix de la patrie, au lieu de se rendre à Malétroit, elle tourne vers une bourgade peu distante, avertit un patriote sûr; des forces sont réunies, les brigands sont mis en fuite, et la ville de Malétroit est préservée de leur fureur. Mais deux jours après ils reviennent à la chaumiere du sabottier, brisent tous ses meubles et réduisent cette famille vertueuse à la misere la plus absolue. — Insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction publique et des secours.

Delmas, au nom du comité de salut public, annonce que le même jour où l'armée du Nord frappait les Hessois et les Anglais, l'armée des Alpes signalait de nouveau son courage. Il donne lecture des dépêches arrivées de cette armée. (*Voyez* Nouvelles officielles.) Mention honorable des deux divisions de l'armée des Alpes, et insertion des pieces au bulletin.

Merlin (de Thionville) saisit cette occasion pour présenter quelques idées sur la fête qui doit célébrer la grandeur du peuple Français, et l'expulsion des ennemis de son territoire.

Digitized by Google

« Que dans cette fête, dit-il, le peuple n'ait pas l'air d'être au parterre, pour voir figurer ses maîtres; qu'il n'attende pas trois heures un froid concert; qu'on n'y voie plus de ces décorations de théâtre, de ces statues de plâtre qui faisaient croire que la République, comme elles, ne devait durer que deux jours. Imitons les Romains, auxquels je ne veux pourtant pas nous assimiler. Ils gravaient sur des colonnes qui existent encore : *Tel jour, les armées romaines ont battu les tyrans.* » — Renvoyé au comité d'instruction publique.

Bréard annonce 25 nouvelles prises maritimes, dont deux sont estimées de 70 à 80,000 liv. sterling. Plusieurs de ces bâtimens étaient chargés de cuivre, de bois de construction, etc. Il donne ensuite lecture de la pièce suivante :

Paris, 5e. sansculotide, l'an 2e. de la République, une et indivisible.

« Citoyen représentant, j'ai eu connaissance d'un fait que je crois intéressant de te communiquer, afin que tu en fasses part au comité de salut public; il donne un grand développement à la conspiration de Robespierre.

» Voici ce qui m'a été dit :

» La Martinique a été prise le 20 mars (vieux style.) Les troupes anglaises se placèrent dans les maisons des citoyens. Le capitaine des grenadiers, Bentabourg, prit possession de la maison du citoyen Damboularet, contrôleur de la marine; celui-ci étant porté sur la liste des déportés, et venant mettre ordre à ses affaires pour s'embarquer, Bentabourg lui dit : Vous allez en France, vous serez guillotiné. Comment, lui dit Camboularet, vous plaisantez, en me disant que je serai guillotiné; on ne guillotine que les traîtres et les aristocrates, et je ne suis déporté que parce que je suis patriote, et que je ne puis vivre sous un gouvernement ennemi. Oh! c'est égal, répliqua Bentabourg. Robespierre guillotine et patriotes et aristocrates. Vous arriverez en France, vous trouverez du changement; Robespierre protége la fille et le fils du roi de France, et c'est lui qui les fera passer en Angleterre, et vous aurez un roi, etc.

» Si on fait attention que ce propos a été tenu en Amérique en mars 1794, il y a lieu de croire que la conspiration de Robespierre est de longue haleine, et qu'un des chaînons auquel elle était liée est l'Angleterre, qui n'a jamais perdu de vue de s'approprier le commerce exclusif par lequel on gouverne le monde : l'Angleterre devait garantir la tyrannie de Robespierre qui, de son côté, lui aurait garanti la propriété des colonies et de quelques ports en France; ce premier pas aurait eu toutes les suites qu'on peut concevoir; ce qu'il y a de particulier, c'est que Robespierre n'a jamais rien voulu envoyer aux colonies.

» Je donne cet avis, citoyen représentant, parce que je

Digitized by Google

crois qu'il est utile de recueillir tout ce qui peut avoir du rapport avec les dangers qui ont menacé la République ; ce propos a été tenu à la Martinique, en présence de dix citoyens qui sont en France. »

Insertion au bulletin.

Thuriot annonce que la secte infâme de Robespierre, obligée d'abandonner son premier plan sur lequel comptait l'Angleterre, vient d'en adopter un nouveau. Les complices de la conspiration se répandent dans les départemens, font ou font faire, par des affidés ou des hommes trompés, des motions dont l'objet est d'exciter l'alarme sur les subsistances, dans les lieux même où regne l'abondance : plusieurs sont déjà arrêtés. Il est bon que cette vérité soit connue de toute la France, afin que les sociétés populaires s'empressent de faire saisir sur le-champ ces hommes criminels, s'ils se présentent, et les livrent à la justice.

Merlin (de Douai), au nom des trois comités réunis, présente des dispositions additionnelles aux mesures prises contre les étrangers ; elles sont décrétées en ces termes :

« Art. 1er. Ceux qui n'étant pas résidans à Paris à l'époque du 1er. messidor, y sont arrivés postérieurement à la publication de la loi du 3e. jour des sanculotides, seront tenus d'en sortir le 3e. jour qui suivra la publication du présent décret.

» II. Seront également tenus de sortir de Paris, trois jours après leur arrivée, ceux qui s'y rendront à l'avenir, et ce jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

» III. Sont exceptés des dispositions des articles précédens, ceux qui sont compris dans les exceptions portées par les lois des 3e. et 4e. jours des sanculotides.

» IV. Le comité de sûreté générale est autorisé à donner des permissions pour rester à Paris, à ceux qui y viendraient pour des causes d'une utilité ou justice reconnues, non comprises dans lesdites exceptions.

» V. L'insertion du présent décret au bulletin de correspondance tiendra lieu de publication. »

Séance de quintidi, 5 *Vendemiaire*.

Prieur (de la Côte-d'or) fait, au nom du comité de salut public, un rapport sur l'établissement : il confirme ce qui a été déclaré plus d'une fois, que cet établissement n'est relatif qu'à des expériences dont les résultats servent aux succès de nos armes, qu'il n'est point de nature à inspirer des inquiétudes, puisqu'il est surveillé continuellement par un représentant du peuple. Il fait lecture du réglement de police extérieure. La Convention l'approuve, et décrete en outre qu'il y aura près cet établissement deux représentans du peuple qui seront changés tous les trois mois, et qui seront autorisés à se transporter dans les lieux où se fabriquent les objets d'approvisionnemens

Digitized by Google

destinés pour Meudon, lorsqu'il sera nécessaire d'en presser l'activité.

Le citoyen Schmidt, facteur d'instrumens, fait hommage à la Convention, 1°. d'une machine hydraulique, avec laquelle on peut descendre dans l'eau à quelque profondeur que ce soit; scier, elouer, percer des trous, attacher des cordages, ramasser des choses au fond de l'eau, sans compression d'eau ni d'air; rester une demi-journée sous l'eau, entretenir des conversations avec ceux qui sont dessus; 2°. d'une charrue qui exige moitié moins de forces pour la traîner; 3°. d'une échelle qui se monte à volonté, et qui peut être d'un très-grand secours dans les cas d'incendie. — Mention honorable et renvoi aux comités d'agriculture et des arts.

Une adresse, où il est dit que l'aristocratie et le modérantisme levent la tête, donne lieu à de vifs débats. Levasseur en demande l'insertion au bulletin. D'autres membres se plaignent de ce que la commission des dépêches ne lit que des adresses rédigées dans certains sens, et ne fait point connaître les autres. Levasseur demande si l'on veut étouffer la voix du peuple, qui, ne pouvant se rassembler en sections, n'a de moyens pour se faire entendre que la voix des sociétés populaires.

« Personne plus que moi, dit Bréard, ne respecte les sociétés polalaires; mais Levasseur est dans l'erreur, s'il croit que quelques citoyens réunis puissent représenter le vœu du peuple. Le peuple seul, réuni dans son entier, est en droit d'exprimer son vœu; mais il ne peut l'être par cinq à six intrigans qui écartent les sociétés populaires des sages principes de leurs institutions. » — La Convention renvoie l'adresse au comité de sûreté générale.

La veuve de J. J. Rousseau vient déposer deux manuscrits que lui avait remis son époux une heure avant sa mort, avec une inscription qui annonce que son intention est que le sceau apposé sur l'enveloppe, ne soit rompu qu'en 1801.

Des débats s'élevent pour savoir si l'on ouvrira le manuscrit; plusieurs membres s'y opposent. Thuriot déclare que, s'il y a dans cet ouvrage des choses indiscretes, il ne sera pas public; mais s'il ressemble aux autres ouvrages de Rousseau, pourquoi en priver plus long-tems le public.

La Convention décrete que le paquet sera ouvert. Lakanal annonce que l'écriture de ce manuscrit est de J. J. Rousseau. On en ordonne le renvoi au comité d'instruction.

La commune de la Rochelle réclame contre les hommes qui ont osé dire que l'aristocratie se relevait dans ses murs. Elle jure de ne reconnaître de centre que la Convention, et de lois que les siennes. — La société de Pezenas demande l'impression de la liste des détenus élargis, le maintien du gouvernement révolutionnaire et la liberté de la presse. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Digitized by Google

Séance de sextidi, 6 Vendemiaire.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, rend compte du manuscrit de J. J. Rousseau; ce n'est qu'une nouvelle copie de ses confessions, avec quelques variantes d'expressions et de pensées. Les personnes qui n'étaient que désignées dans l'ouvrage, sont nommées en toutes lettres dans le manuscrit. Il pourra être employé dans une nouvelle édition.

La lecture du manuscrit de l'auteur du Contrat Social et d'Emile fournit une réflexion qu'on n'a pas faite jusqu'ici dans les divers jugemens qu'on a portés sur le caractere des ouvrages de ce grand homme. Son premier jet dans la composition, c'est toujours une pensée ingénieuse; mais il l'efface ensuite pour y substituer un trait de sentiment. Lakanal invite les dépositaires des manuscrits de ce philosophe, les oublier.

Nombre d'adresses de sociétés populaires et d'autorités constituées remercient la Convention d'avoir mis la justice à l'ordre du jour, elles l'invitent à poursuivre les complices de Robespierre, et offrent leurs bras et leur sang pour le salut de la patrie.

On fait lecture d'une lettre de Charles Lacroix, représentant du peuple dans le département des Ardennes.

« Je ne me suis jamais écarté, dit-il, de l'austérité des principes; il est faux que j'aie mis en place des fayettistes et donné la liberté à des contre-révolutionnaires, comme l'a dit Levasseur. Je vous transmets des pieces constatant les crimes d'un partisan forcené de Robespierre, qui a opprimé le département des Ardennes, qui a voulu le vandaliser en détruisant des monumens des arts, qui a dressé des listes de proscription, et commis des barbaries atroces. C'est le même qui a souillé dernierement votre barre, et qu'on n'a pas rougi de vous désigner comme un excellent patriote. Je vous annonce que la société populaire de Monzon et le comité révolutionnaire de Sedan ont désavoué les adresses présentées en leur nom à la Convention par des intrigans qui ont crié à l'oppression des patriotes et au triomphe de l'aristocratie. » Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale.

Eschasseriaux présente quelques dispositions relatives aux peres et meres qui auraient adhéré à l'émigration de leurs enfans; elles donnent lieu à des débats qui se terminent par le renvoi au comité de législation, pour y être revues, et ensuite présentées de nouveau.

Digitized by Google

PARIS. *Nonidi Vendemiaire, 3e. année de la République.*

Les nouveaux comités révolutionnaires de Paris, qui ne sont plus qu'au nombre de douze, savoir un comité pour l'arrondissement de quatre sections, viennent d'être organisés, et sont entrés en exercice.

Loys et Ferru, membre de la société des Jacobins, ont été arrêtés par ordre du comité de sûreté générale.

Dans la séance des Jacobins du 3 vendemiaire, un citoyen, que l'on dit être commandant de canonniers, s'étant échappé dans le cours d'une opinion très-véhémente et très-irréfléchie, jusqu'à dire qu'il y avait une vaste conspiration dans le sein même de la Convention, a été interrompu par les marques de la plus vive improbation. Besson, Duhem et Levasseur se sont élevés contre ces hommes qui viennent jetter les brandons de la discorde au sein de la société. Ils ont défendu la dignité de la représentation nationale, et déclaré qu'elle était pure, et qu'elle saurait punir toutes les factions et les factieux. Bassal a annoncé que ce citoyen n'était point membre de la société. Après beaucoup d'agitations, l'opinant a été arrêté, et conduit au comité de sûreté générale.

Si l'on rapproche ce fait de ce qui s'est passé dans la société populaire de Marseille, et plus récemment dans celle de Commune-affranchie, où quelques individus se sont permis d'outrager la Convention, et d'avancer que le souverain était immédiatement dans les sociétés populaires, il est aisé de voir qu'il y a un système formé pour avilir la Convention, et exciter des troubles par le moyen des sociétés populaires. Ces sociétés sauront se garantir du piege qui leur est tendu, et se rallier intimement à la représentation nationale.

La lettre que l'on va lire répandra un nouveau jour sur le plan de subversion que l'on s'efforce de combiner. Elle est écrite officiellement par un agent de la République aux commissaires des relations extérieures, et adressées par celui-ci au comité de salut public. Elle est ainsi conçue :

« Les Anglais se vantent beaucoup qu'il y a un parti qui travaille pour eux à Paris. Ce sont des gens apostés pour jetter des pommes de discorde au milieu de la Convention, et pour faire ressusciter cet ancien système qui avait tant fait d'ennemis à la France.

» Les Anglais disent, et toutes leurs gazettes ne cessent de répéter qu'il faudra bien que cette terreur revienne à l'ordre du jour, et que dans peu on réhabilitera la mémoire de Robespierre. C'est la discorde qui doit, selon eux, ramener cet état de choses.

Digitized by Google

„ S'ils ne parviennent pas à fomenter une dissention à Paris, ils n'espèrent plus de contre-révolution. Ils se flattent cependant que dans trois mois les Pays-Bas seront tout évacués, et ce ne doit point être la force armée qui opérera cet événement. Sont-ils fondés dans leurs conjectures? c'est ce que j'ignore; peut-être qu'ils ne répandent tous ces bruits que pour ne pas faire perdre courage aux autres.

„ Il paraît qu'il y avait un plan de susciter la dissention en Languedoc, dans le Dauphiné et en Provence, où les Piémontais auraient pu donner des secours. Ce plan existe-t-il encore? Il y a des émigrés qui s'en flattent. „

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de l'affaire des Nantais.

Nous avons déjà fait connaître dans l'avant-dernier n°. les détails de la translation de ces infortunés de Nantes à Paris. Ils font frémir tout ame qui n'a pas encore perdu tout sentiment de justice et d'humanité. Ceux qui nous restent à raconter forment le développement de cette affaire, et offrent le tableau de tout ce que la férocité et le fanatisme des opinions révolutionnaires peut inspirer d'horreur lorsqu'ils sont dirigés par l'esprit de vertiges et de crimes.

Ces 94 Nantais, reste de 132 qui étaient partis de Nantes, étaient accusés d'avoir conspiré contre le peuple, les uns en employant des manœuvres tendantes à favoriser le système liberticide des fédéralistes, en entretenant des intelligences avec les émigrés, d'autres en employant des manœuvres tendantes à égarer les citoyens et à corrompre l'esprit public par le fanatisme, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en discréditant les assignats par l'agiotage, etc.

La procédure, qui a duré 7 jours, a attiré un concours prodigieux de citoyens. Le calme et la décence qui ont regné pendant les débats, ont présenté un heureux contraste avec la sanguinaire précipitation de l'ancien tribunal, et les ironies atroces dont on a vu autrefois Dumas accabler les accusés en leur lisant leur arrêt de mort. Les juges et les jurés se montrent aujourd'hui dignes de représenter la justice nationale. Ce qui a excité le grand intérêt que le public a pris à cette procédure, avant même que l'innocence de ceux qui en étaient l'objet fût légalement reconnue, c'est l'atrocité de leurs persécuteurs, qui, traduits au tribunal pour leurs crimes, ont osé se présenter comme témoins. On a vu dans cette cause des assassins déposer contre leurs propres victimes, et n'abandonner le rôle d'accusateurs insolens que lorsqu'ils furent contraints d'avouer leur perfidie et leurs forfaits dévoilés. C'était

Digitized by Google

une grande présomption en faveur des accusés que de voir parmi leurs dénonciateurs ces membres du comité révolutionnaire de Nantes, qui avaient signé l'ordre de les fusiller, sans qu'aucun jugement eut précédé cet arrêt, et qui, peu de tems auparavant, avaient fait périr, dans la Loire, par des bateaux à soupapes, plusieurs centaines de leurs concitoyens.

Comme les principaux traits de cette affaire ont été reproduits par le citoyen Tronçon-Ducondray, défenseur officieux des accusés, nous nous bornons à donner un précis de son discours.

« C'est avec peine, dit-il, que je retrace le tableau de nos calamités ; mais ce tableau servira du moins à donner à nos ames plus d'énergie. Sans doute il faut terrasser l'aristocratie et le modérantisme ; mais on ne doit pas perdre de vue les machiavelistes modernes.

» Quelques-uns des accusés ont été momentanément égarés ; la plupart ont combattu pour la patrie, et sont couverts de cicatrices honorables. Des assassinats exécrables ont profané la liberté : le tribunal doit un exemple à l'Europe ; vous devez apprendre aux tyrans coalisés ce que c'est que le vrai patriote, et comment la justice lui est favorable.

» En octobre dernier, un comité révolutionnaire fut établi à Nantes ; il a trafiqué de la vie et de l'honneur des citoyens. Il était composé d'hommes vils et perdus de mœurs ; Goulin, même dans l'ancien régime, était connu sous le nom *de roué*.

» Grandmaison a reconnu lui-même qu'il avait été un assassin. Les citoyens ont été livrés à ces hommes pleins des maximes de Robespierre ; ils ont versé des flots de sang : à chaque instant ils inventaient de nouvelles conspirations pour accuser des citoyens et les faire périr ; ils disaient qu'il fallait égorger en masse tous les prisonniers.

» Une centaine de prêtres fanatiques qui devaient être déportés, furent saisis : on les envoya sur la Loire, dans le bateau à soupape ; on les dépouilla et on les précipita dans les flots ; le bateau a servi à plusieurs noyades. Ce mot nouveau a consacré des forfaits nouveaux ; cette conduite de rigueur a peut-être réduit les rebelles au désespoir et prolongé les guerres de la Vendée.

» Vous ne perdrez pas de vue la conduite politique, patriotique et républicaine de Phelippes-Tronjoly, de cet accusé qui, dans tous les tems, se déclara l'ennemi du despotisme, et seul dans la ville de Nantes, se dévouant pour sa patrie, n'a pas craint d'attaquer le comité révolutionnaire, de le poursuivre.

» Le 14 frimaire, le tribunal révolutionnaire, dont Phe-

Digitized by Google

lippes était président, condamna à mort six conspirateurs ; on fit suspendre l'exécution de leur jugement ; on voulait délibérer s'il ne valait pas mieux faire périr des prisonniers en masse. Phelippes s'y opposa fortement, en disant qu'il existait à Nantes un tribunal révolutionnaire, une commission militaire et un tribunal criminel ; qu'il fallait juger les détenus ; qu'il se déclarait leur défenseur, jusqu'à ce que la loi prononçât ; qu'il ne connaissait pas l'abominable justice du comité : quel courage ! Le lendemain le comité voulut remettre en délibération si l'on ferait périr les prisonniers en masse ; il établit qu'il existait une vaste conspiration dans toutes les maisons d'arrêt ; il parla d'une liste de plus de 300 détenus : Phelippes témoigna encore sa résistance, il se retira ; il fut appelé président contre-révolutionnaire par Goulin.

» Le 15, arriva l'ordre de fusiller les détenus. Aucun n'était condamné à mort ; vingt avaient été incarcérés la veille, d'autres acquittés, d'autres détenus par jugement de police correctionnelle, etc.

» Le commandant temporaire de la place de Nantes s'opposa à l'exécution de cet ordre, et le dénonça aux administrations. Ce trait vous rappelle sans doute les Charny, les Saint-Hérau, les Tanneguy-Leveneur, les Degordes, les Maudelot, etc. Ces généreux commandans de provinces, qui s'opposerent aux massacres de la Saint Barthelemi, ordonné par Charles IX, en disant qu'ils ne seraient jamais les bourreaux de leurs freres.

» Le 21, le comité apprête une autre scene à la maison de justice ; on s'y livre à un repas bacchique. Goulin tire de sa poche un peloton de ficelle ; il s'approche des prisonniers, il leur lie les mains. Phelippes avait fait défense d'extraire les prisoniers sans jugement ou sans ordre ; le concierge s'oppose à cette extraction, il n'est pas écouté ; on les conduit à coups de sabre au port ; ils montent sur le bateau fatal, la hache se fait entendre, ils sont engloutis. Un seul s'échappe, il passe la nuit suspendu aux rochers ; on l'apperçoit, on le remet en prison.

» Des femmes enceintes furent aussi englouties dans la Loire ; des enfans de 7, 8, 9 et 10 ans subirent le même sort ; des ames sensibles demanderent à se charger de ces derniers ; quelques-uns leur furent accordés ; les autres, apparemment regardés comme des louveteaux, furent refusés et noyés, malgré les réclamations des citoyens.

» Ainsi périrent des générations innocentes, sans aucun acte qui puisse constater leur mort. Dites, hommes barbares, comment rendrez-vous à la patrie des femmes qui auraient engendré des défenseurs à la liberté, et des enfans qui, dans quelques années, auraient combattu les satellites des tyrans.

Digitized by Google

» Phelippes réclame encore ; mais il ne fait que de vains efforts. Il apprend que les membres du comité, pour donner un air de justice à leur barbarie, et pour ne pas tout exterminer à-la-fois, s'amusent à tirer au sort la vie des prisonniers; trois boules blanches leur sauvaient la vie, les noires les livraient à la mort. Le nombre des noyades est incalculable.

» Phelippes reçut, le 27 et le 29 frimaire, des ordres de faire guillotiner sans jugement, le premier 23, le second 27 brigands pris les armes à la main ; il fit des représentations ; il reçut des ordres plus positifs. Parmi ces brigands se trouvaient des enfans de 13 et 14 ans, et 7 femmes. L'exécuteur des jugemens criminels est mort de chagrin, deux jours après, d'avoir guillotiné ces femmes.

» Le 7 et le 11 nivôse, Phelippes publia une ordonnance relative à la noyade de 129 détenus à la maison de justice de Buffay, faite dans la nuit du 24 au 25 frimaire ; elle fut mal accueillie. Il tomba malade et il fut remplacé. Il exerça les fonctions de juge au tribunal du district de Nantes.

» Le 25 germinal, époque à laquelle trop de vérités allaient être révélées, Moreau de Grandmaison, maître d'armes, et membre du tribunal révolutionnaire, le menaça et lui dit : « Tu n'en es pas quitte, je te dénoncerai comme fédéraliste. » Il fut arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire, et attaché pendant toute la route avec un scélérat qui a été condamné à mort; il quitta Nantes avec cette tranquillité d'ame qui caractérise l'innocence : il se sépara de cette ville malheureuse où il n'existe plus de commerce, et dont les habitans marchent sur les ruines de toutes les vertus et sur les torches de tous les crimes.

» On vient de m'apprendre que 144 femmes regardées comme suspectes, qui, incarcérées dans cette ville, travaillaient à faire des chemises, des guêtres pour les défenseurs de la patrie, furent aussi conduites dans le bateau et noyées.

» La quantité de cadavres engloutis dans la Loire, a été telle que l'eau de ce fleuve en a été infectée au point qu'une ordonnance de police en a interdit l'usage aux habitans de Nantes, et même la pêche du poisson. Les hommes sanguinaires qui veulent légitimer ces mesures, disent que l'on n'a agi ainsi que pour sauver la patrie. Tibere et Louis XI pensaient que l'intérêt de l'Etat, dans certaines circonstances, exigeait de la sévérité; mais leurs satellites ne se permirent jamais aucun acte semblable sans y être autorisés par leurs maîtres.

« Il suffit, citoyens jurés d'avoir jeté un coup-d'œil sur les figures des accusateurs pour être pleinement convaincu que le crime accusait l'innocence. Mais on saura enchaîner ces hommes sanguinaires qui voudraient nous transformer en bourreaux. La justice révolutionnaire excuse l'erreur, et protege l'innocence. »

Digitized by Google

Le président résume les questions.

La déclaration du jury porte en substance : Qu'il a existé une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple ; que Villenave, Fournier, Dorvo, Pecot, Briere, Poton, Sotin l'aîné, Leroux, sont auteurs ou complices de cette conspiration, mais qu'ils ne l'ont pas fait avec des intentions contre-révolutionnaires.

« Que Phelippes, dit Tronc-Joli, est auteur ou complice d'actes et arrêtés fédéralistes qui ont eu lieu à Nantes, au mois de juillet 1793, mais qu'il ne l'a pas fait avec des intentions contre-révolutionnaires.

» Qu'à l'égard des autres accusés, d'avoir trempé dans la conspiration par les délits qui leur ont été attribués dans la procédure, le fait n'est pas constant.

» En conséquence, le tribunal acquitte les 94 accusés, et ordonne qui soient mis en liberté. »

Le présid. aux citoyens acquittés : « Depuis long-tems privés de la liberté, séparés de ce que vous avez de plus cher, le glaive de la loi était suspendu sur vos têtes. Ne vous faites pas illusion, plusieurs d'entre vous ne sont pas exempts de reproches ; sans doute votre premier sentiment est un tribut de reconnaissance pour la loi qui institua le jury, pour cette loi bienfaisante et propice à ceux qui, coupables par le fait, ne le furent pas par l'intention ; n'oubliez jamais que c'est à cette salutaire institution que plusieurs d'entre vous doivent aujourd'hui leur absolution, puisque sans cette loi, premier fruit de notre heureuse régénération, la hache nationale les eût atteints.

» Retournez dans vos foyers, allez consacrer vos premiers momens à la consolation de vos familles, racontez à vos concitoyens le tendre intérêt que vous ont témoigné les Parisiens, et que votre attachement inviolable à la République répare l'erreur momentanée dans laquelle vous avez été entraînés. Sans doute vos enfans, vos concitoyens vous parleront de ce tribunal ; eh bien, dites-leur qu'il n'est terrible que pour le coupable, que l'humanité y est la vertu des juges, comme la justice le premier mobile de leurs travaux. »

A peine le président a-t-il cessé de parler, que la salle du tribunal retentit des cris universels de *vive la République !* tous les cœurs sont émus, tous les spectateurs ont les yeux fixés sur les infortunés Nantais rendus à la patrie et à la liberté après de si longues souffrances.

Devrai jeune, qui s'était dévoué généreusement aux horreurs d'une captivité de 11 mois pour rendre un pere à sa nombreuse famille, est invité par le président à venir recevoir l'acco-

Digitized by Google

lade fraternelle, comme un juste hommage à son action héroïque. Cette scene touchante excite de nouveaux témoignages de sensibilité ; on entend partout dans la salle et à l'extérieur ces expressions : *Ils sont acquittés, tant mieux ! Vive la République.*

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

Copie de la lettre écrite par le général en chef de l'armée des Pyrénées orientales, au commandant du fort de Bellegarde ; au quartier-général de Bellegarde, la 2e. sanculotide.

« Je ne peux accepter aucune de tes propositions. La garnison se rendra à disposition ; elle attendra son sort de la générosité française. »

Signé, DUGOMMIER.

Copie de la réponse à la lettre du général en chef Dugommier, faite par le commandant du fort Bellegarde, au général en chef de l'armée française des Pyrénées orientales, le commandant espagnol de la place de Bellegarde.

« A la réplique que tu me fais, je réponds être d'accord avec ce que tu proposes et ce que tu offres. »

Bellegarde, le 18 septembre 1794.

Signé, le marquis DE VALLESENTORE.

Pour copie conforme. *Signé*, DUGOMMIER, *général en chef.*

ARMÉE DES ALPES.

Au quartier-général sous Briançon, le 30 fructidor.

« Citoyens collegues, le transport des vivres est difficile dans un pays montagneux, et sur-tout à l'armée des Alpes, à cause de la grande distance qui sépare les lieux où sont placés nos magasins, des postes qu'occupent les défenseurs de la patrie.

» Les Républicains ont l'art de s'approvisionner à peu de frais ; nos braves freres d'armes viennent de le prouver en allant chercher en Piémont des bœufs, des moutons, du pain, du vin, des pieces de canon, des fusils, de la poudre et autres objets nécessaires à une armée.

» Le 28 de ce mois, nous avons attaqué les Piémontais sur plusieurs points. Deux divisions de notre armée ont concouru à cette opération ; chacune a fait son devoir. Pendant 24 heures

Digitized by Google

nos soldats sont demeurés exposés à la pluie et au mauvais tems, sans que rien ait pu ralentir leur ardeur.

» La division du général Vaubois a attaqué sur la droite. L'ennemi occupait des positions inexpugnables; il nous a prouvé par une fusillade très-vive et soutenue, l'intention de nous opposer une forte résistance : mais bientôt le pas de charge et la bayonnette ont terminé le différend. Nos freres d'armes sont tombés sur les postes avancés de l'ennemi et les ont égorgés; le reste de l'armée piémontaise a cherché son salut dans la fuite. Sa retraite a été trop précipitée pour que cette division des troupes républicaines ait pu faire plus de 128 prisonniers; mais elle a ramené 1200 moutons, 160 bêtes à cornes, beaucoup de bêtes de somme et d'autres objets dont je ne puis vous donner le détail dans ce moment, parce que le commissaire des guerres n'a pas pu faire parvenir encore les états.

» La division du général Pelapra a formé une attaque sur la gauche : à la tête était le général en chef provisoire Petit Guillaume et le général de brigade Gouviou. L'ennemi était maître à droite et à gauche du village de Lachenal, de trois positions sur les hautes montagnes où il y avait plus de 3000 hommes bien retranchés; chacune de nos colonnes a marché sur les avant-postes piémontais la bayonnette en avant, sans brûler une amorce : nous les avons taillés en pieces, 200 ennemis au moins sont restés sur la place.

» L'armée piémontaise n'a pas oublié de recourir à ses moyens ordinaires. Elle a fait ronfler le canon, il n'a fait de mal à personne. Une grêle de balles a été dirigée sur nous, trois républicains seulement ont reçu de légeres blessures. Il fallait le pas de charge pour en imposer aux ennemis. Nos freres d'armes leur ont présenté la bayonnette, leur fuite précipitée nous a mis en possession de leur camp tout tendu, de deux canons de sept et de cinq, et de plusieurs épingardes. Nous avons fait 153 prisonniers au nombre desquels se trouvent quatorze officiers et le comte Saint-Martin, que ses brigandages ont rendu fameux et qui jouit en Piémont d'une haute considération. Les deux divisions de l'armée républicaine n'ont perdu que quatre hommes. Si je devais parler des actions d'éclat, j'aurais à citer chacun des soldats, des officiers et généraux. Nous avons pris beaucoup de bœufs, de moutons et de mulets, toutes les munitions de guerre de l'ennemi, 600 fusils, du pain et du vin. On s'occupe actuellement à rassembler tous ces objets dans notre camp.

Digitized by Google

(N°. 3.)

MERCURE FRANÇAIS.

Du QUINTIDI 15 VENDÉMIAIRE, *l'an troisieme de la République.*
(*Lundi 6 Octobre* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

LE VENGEUR. (*Ode.*)

Des aquilons fougueux les rapides haleine
Des cendres de tes fils couvrent au loin nos plaines ;
Les tems sont arrivés, tremble, fiere Albion...
Sans avoir sa valeur tu reçus en partage
Les vices de Carthage,
Et la nouvelle Rome a plus d'un Scipion.

Elle s'éleve aux cieux cette Rome nouvelle,
Et l'immortalité sur son front étincelle !
Le siecle de Brutus à la terre est rendu !
Du sang de l'étranger la frontiere est fumante,
La France triomphante
Voit l'aigle palpitant sur la poudre étendu.

Où sont vos légions, présomptueux monarques ?
Vos soldats en tombant ont fatigué les parques ;
Mars foule aux pieds l'orgueil de vos fronts terrassés :
Il enchaîne vos fils, vos épouses tremblantes,
Et de ses mains sanglantes
Traîne au fond des enfers vos trônes renversés.

Mais de nombreux vaisseaux les ondes sont couvertes.
La perfide Albion s'irritant par ses pertes,
Des batailles encor veut tenter le hasard.
Des bords du nouveau-monde, aux rives de la France,
Une flotte s'avance.....
Dieu ! sera-t-elle en proie aux dents du léopard ?

Non, non, du léopard nous préviendrons la rage.
Nous partons ; l'Océan déja loin du rivage
Voit sur ses flots amers nos étendards flottans.
A ce terrible aspect l'Anglais perd son audace ;
Un morne effroi remplace
La passagere ardeur de ces vils combattans.

Digitized by Google

L'Anglais est plus nombreux, mais les fils de la France
Ne craignent point le nombre, et triomphans d'avance
De leur gloire future ils respirent l'éclat.
Mars accourt, l'œil ardent et la bouche écumante,
Sa lance menaçante
Frappe son bouclier et sonne le combat.

Le bronze en feu vomit la foudre rugissante,
Le pôle retentit, le soleil s'épouvante,
Des torrens de fumée obscurcissent le jour.
De mille et mille feux l'onde semble allumée;
Et la mort affamée
A tressailli de joie en son affreux séjour.

Mais à nos fiers guerriers la victoire est fidelle!
Le sang de l'ennemi de tous côtés ruisselle;
Des navires anglais la foudre ouvre les flancs:
Les mourans frappent l'air de leur voix gémissante,
Et l'ombre turbulente
Roule autour des vaisseaux des cadavres brûlans.

Trois vaisseaux d'Albion s'abyment dans les ondes;
Tout fuit; Thétis répete en ses grottes profondes
Les chants républicains de nos jeunes héros.
Ah! mêlons quelques pleurs à ces chants de victoire,
Et célébrons la gloire
Des guerriers du Vengeur engloutis dans les flots.

Neptune a vu souvent dans son onde glacée,
La baleine en fureur de toute part pressée,
Des sauvages du Nord soutenant les assauts;
Elle attaque, elle fuit, revient, plonge, surnage,
Et dévoue au naufrage
Ses cruels aggresseurs et leurs frêles vaisseaux.

Tel paraît le Vengeur au milieu du carnage,
Accablé d'ennemis qu'il immole à sa rage.
Mille bouches d'airain tonnent sur le Vengeur.
L'avide Anglais sur lui de tous côtés s'élance;
Mais deux fois sa vaillance
Repousse des Anglais l'impuissante fureur.

Rends-toi, lui dit l'Anglais d'une voix menaçante.
Le Français ranimant sa force défaillante,

Digitized by Google

Préfere à l'esclavage un trépas glorieux.
Et tout prêt à périr, le Vengeur plus terrible,
Semble encore invincible,
Et rend ses ennemis de sa mort envieux.

Tandis que dans son sein la flamme le dévore,
La foudre qu'aux Anglais le Vengeur lance encore
Couvre de leurs débris les flots ensanglantés.
Ainsi l'Etna vomit la flamme et l'épouvante,
Et de sa lave ardente
Inonde autour de lui tous les champs dévastés.

On voit sur l'Océan les antennes brisées;
Le vent traîne en lambeaux les voiles embrâsées;
Le gouvernail se rompt; les mâts sont emportés;
Du navire entr'ouvert les flancs se désunissent;
Sur les flots qui mugissent
La pâle mort s'avance à pas précipités.

C'en est fait, le Vengeur voit sa perte certaine.
Sur le dernier des ponts chaque soldat se traîne,
Leve les mains aux cieux et bénit son pays.
L'air retentit des chants de la troupe héroïque:
VIVE LA RÉPUBLIQUE!
L'abîme est refermé! l'air répete leurs cris.

Des flammes et des flots, volontaires victimes,
Vous mourez en vainqueurs, ô guerriers magnanimes!
Vous mourez en héros, c'est le sort des Français.
Ah! dans Paris s'éleve un temple de mémoire,
Et vos noms, votre histoire,
Gravés dans tous les cœurs, ne périront jamais.

Contre l'oubli des tems la gloire est une égide.
De nos ans passagers le cours est si rapide....
Imitons ces héros, rendons-nous immortels.
La gloire est préférable à la plus longue vie.
Mourons pour la patrie;
Chez nos derniers neveux nous aurons des autels.

Par le citoyen P. PHILIPON.

Explication des Charade *et* Enigme *du* n°. 2.

Le mot de la Charade est *Amer*; celui de l'Enigme est *Manchon*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

TONGA ET PEGGY NYREDON.

TONGA et Peggy Nyredon, autre nouvelle américaîne, fait le pendant de celle d'Adraste et Nancy. C'est encore un jeune officier Français, philosophe chagrin, qui, pendant les dernieres guerres de l'Amérique, rencontre en se promenant Tomes Nyredon, vieillard, qui l'invite à venir dans sa maison. *Miss Peggy*, sa fille, salue Tonga avec grace, et par un compliment honnête elle le remercie de s'être rendu aux instances de son pere, qui desirait depuis long-tems de recevoir chez lui des officiers Français. Cette aimable miss, âgée de 18 ans, est d'une figure très-agréable, mais ayant cette pâleur qui peint et inspire le sentiment et la tendresse; les cheveux très-noirs, une taille aisée, la démarche gracieuse. Elle est le seul enfant que sir Tomes ait eu de l'épouse qu'il avait chéri pendant 20 années, et dont il pleurait la perte depuis plusieurs mois. Tonga croyait n'avoir jamais mieux connu tout le prix de l'existence, que depuis qu'il passait ses jours avec sir Tomes et sa charmante fille. Ils avaient renversé toutes ses idées sur la nature humaine; on l'entendait maintenant exalter sa perfection. Ces deux nouveaux êtres lui avaient fait créer un autre univers. C'était avec eux qu'il venait se délasser des fatigues de l'étude. Son esprit trouvait toujours à acquérir dans les entretiens du pere; les sentimens de son cœur se développaient avec miss Peggy. Il appellait souvent le secours de sa raison pour se préparer à l'idée cruelle de la séparation. Cependant ce moment redouté approchait. — L'on nous menace du départ de l'armée française, lui dit un jour sir Tomes. — Sous trois semaines au plutard nous partirons. Je ne me permets point de le craindre, puisque nous sommes destinés à combattre pour vous procurer le bonheur en assurant votre liberté; étant utiles au meilleur des peuples, nous remplirons les vœux de nos compatriotes, et cette idée plaît bien à mon cœur. Tonga qui, dans toutes les circonstances où l'armée française se trouva, s'était toujours distingué par une valeur rare, avait été remarqué favorablement des chefs des deux armées. Sa correspondance avec sir Tomes fut toujours bien suivie; toutes ses lettres parlaient de miss Peggy et semblaient n'être écrites que pour elle. Mais ayant été griévement blessé au siége d'Yorck, il obtint la permission de demeurer en Amérique pour s'y rétablir, et jusqu'au moment où il pourrait repasser en France. Aussi-tôt qu'il se crut en état de supporter la fatigue du voyage, il se rendit auprès de miss Peggy.

Digitized by Google

Les tendres soins de cette sensible amante rendirent son rétablissement aussi prompt qu'heureux. Cependant Tonga fut obligé, malgré son amour et sa juste reconnaissance, de s'arracher, après des scenes de douleur et de tendresse, et sans avoir encore osé déclarer sa passion, aux embrassemens du vieillard et de sa vertueuse fille. Il arrive à Brest et part aussitôt pour aller rejoindre sa famille, dont depuis dix-huit mois il n'avait point reçu de nouvelles; et c'est ce silence étonnant qui l'empêcha de faire aucune promesse à son amante. Mais quelle fut sa douleur en apprenant la mort de son pere ! il y avait près d'un an qu'il n'était plus. Il versa quelque tems des larmes sur la tombe de son pere; après avoir payé ce premier tribut de douleur à la nature, il réalisa en especes les biens dont il était devenu possesseur, et repartit aussi-tôt pour rejoindre sir Tomes et miss Peggy, et avec la ferme résolution de ne plus s'en séparer.

Un jour que sir Tomes se promenait dans la campagne, s'abandonnant entiérement à ses justes douleurs, il apperçoit... non, ses yeux ne le trompent point.... c'est Tonga !.... Son sang se glace par le saisissement que cause à son cœur l'excès de la joie qu'il ne peut supporter... Il veut s'écrier; sa langue ne peut articuler aucun son... Ses bras s'ouvrent d'eux-mêmes. — Tonga accourt se précipiter sur le cœur de son ami, de son pere. Après quatre mois d'absence, il venait d'arriver pour vivre désormais avec sir Tomes et miss Peggy, et assurer pour toujours leur bonheur et le sien. — Ah ! mon fils, s'écrie enfin sir Tomes, tu viens me rendre une fille qui te chérit, et que ton absence arrachait à la vie, à ma tendresse et à ton amour ! — Quoi, miss Peggy ?..... — Mon ami, mon fils, peu de jours après ton cruel depart, son amour pour toi l'a réduite au désespoir; et si tu veux la voir encore, cours à son appartement; va disputer à la mort le peu de vie qui reste à ton amante. — Non, mon pere, elle ne mourra point. — Tonga vole à l'appartement de miss Peggy; il est reconnu.... Celle qui un moment encore allait cesser d'être, trouve des forces pour la joie..... Elle s'élance, sans vêtemens, hors de son lit, et vient épuiser la vie dans les embrassemens d'un vertueux amant. Sir Tomes est présent à cette scene pathétique. Ils n'ont pas encore prononcé une seule parole, et leurs cœurs cependant n'ont plus rien à s'apprendre. — Peggy, voici mon fils, c'est ton époux ! — Oui, sir Tomes ! adorable Peggy ! maître de mes volontés, entierement à mon amour, j'apporte ma fortune à vos pieds; vous aviez mon cœur, et dès ce jour je vais être heureux. — Tonga, mon époux ! l'ami de mon cœur; si Peggy est nécessaire à ton bonheur comme tu l'es au mien, ah ! que..... Sir Tomes ramene sa fille dans son lit. Miss Peggy s'écrie, en rougissant : « Ah ! mon pere ! j'étais couverte de ma vertu et de celle de mon époux. »

Digitized by Google

Les forces de miss Peggy revinrent sensiblement, et au bout de quinze jours l'amour le plus vrai fut couronné par l'hymen le plus heureux. C'est dans l'isle fortunée de *Rhodes*, que l'on peut voir encore ces deux parfaits amans. La nature a béni leur union. Trois enfans resserrent étroitement les tendres liens qui les attachent à la vie. Sir Tomes vit toujours avec eux. Le bonheur et la tendresse sont fixés dans cette aimable retraite.

ANNONCES.

Le livre du Républicain, dédié aux amis de la vertu. Volume de près de 500 pages, formant la collection du premier trimestre. 3 liv. 10 sous, broché; et 4 liv. 15 sous franc de port: même prix, relié, sans le port. Les élémens qui entrent dans la composition de cet ouvrage en font un livre classique, pour le second degré d'instruction. On y trouve, 1°. les rapports et instructions émanés du sein de la Convention nationale, et qui ont pour objet la morale, l'éducation, l'agriculture, les arts utiles, les fêtes nationales avec les hymnes et discours, etc. 2°. Le recueil des actions héroïques et civiques. 3°. Les morceaux choisis dans la littérature ancienne et moderne, les plus propres à former le cœur et l'esprit.

On souscrit, pour la suite de cet ouvrage qui paraît par cahier, chaque décade, moyennant 18 liv. par an, pour Paris; et 22 liv. pour les départemens, franc de port. Chez Chemin fils, rue Glatigny, n°. 10, en la Cité, au bas du pont de la Raison.

On trouve chez lui toutes sortes d'almanachs.

Les Nuits d'Young, en vers français, avec le texte de Letourneur; poëme en 4 chants, 4 volumes *in*-12.

Télémaque, en vers français, avec le texte de Fénélon; citations des poëtes grecs, latins et français, et notes; poëme en 24 chants, 6 volumes *in*-12, presses de Didot l'aîné, papier vélin.

Ces deux ouvrages paraissent à raison de 24 liv. pour les Nuits d'Young, et de 48 liv. pour le Télémaque. On les trouve chez J. E. Hardouin, auteur et éditeur, rue Antoine, n°. 64, vis-à-vis celle Fourcy; Girod et Tessier, libraires, rue de la Harpe, au coin de celle des Deux-Portes; et Bailly, libraire, rue Honoré, barriere des Sergens.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 15 Septembre 1794.

La guerre de Pologne prend de jour en jour un caractere de guerre nationale. Non-seulement le peuple Polonais s'est insurgé dans tous les palatinats, mais il a porté le flambeau de l'insurrection dans toutes les provinces méridionales de la Prusse. Frédéric-Guillaume a vainement essayé d'en arrêter les progrès par une belle proclamation *paternelle* à ses *fideles* sujets, au *bonheur* desquels il a constamment pris le plus grand intérêt. Ces paroles doucereuses auxquelles les rois n'ont recours que lorsque les moyens de force leur manquent ou qu'ils ne sont point encore réunis, n'ont point rallenti l'ardeur des insurgés. Ils continuent à porter le fer et la flamme sur toute cette partie des frontieres, à s'emparer des villes et des caisses publiques, à brûler les magasins dont ils ne peuvent profiter, à couper toutes les communications, et à intercepter le commerce. Cette guerre de diversion a été poussée avec tant d'activité et de succès, qu'elle a produit tout l'effet que les braves Polonais devaient en attendre. Voici ce qu'on apprend des environs de Varsovie, à la date du 6 septembre.

« Le roi de Prusse vient de lever le siége de Varsovie. Il a été réduit à cette extrémité par le succès de l'insurrection et de l'invasion de la Prusse méridionale. Par-tout, dans cette contrée, les administrations royales ont été jettées dans les prisons, les garnisons prussiennes faites prisonnieres de guerre; tous les magasins des subsistances ou des fourages destinés pour l'armée prussienne, sont devenus la proie des Polonais. Maîtres de tous les grands chemins, ceux-ci se sont presque par-tout emparés des transports d'artillerie et de munitions qui devaient servir au siége, sans pouvoir les remplacer, et tremblant en outre pour la Silésie, sur les frontieres de laquelle on a déja porté le fer et la flamme, Frédéric-Guillaume a jugé qui lui était impossible de s'arrêter plus longtems devant Varsovie. Dès aujourd'hui son armée s'est mise en route pour Rascain, dans l'intention de défendre la Prusse méridionale.

» Un nouveau corps de troupes russes, sous le commandement de Fersen, était parvenu à rejoindre celles qui étaient avec les Prussiens devant Varsovie : les Russes ainsi réunis pouvaient monter à quinze mille hommes; craignant d'être

Digitized by Google

trop faibles contre l'armée de Kosciuszko, après la retraite de celle de Prusse, ils ont également pris le parti de se retirer, et gagnent Piatrosina, par des marches forcées. »

« On n'a point encore de certitude que les troupes autrichiennes occupent Cracovie; on sait seulement qu'au nombre de dix-sept mille hommes, elles se sont mises en marche pour Lublin, dans l'intérieur de la Pologne. Kosciuszko a fait demander à Harnoncourt, qui les commande, les motifs de cette invasion. Il a ajouté qu'il repousserait la force par la force. On dit que déja il y a eu plusieurs affaires sanglantes entre les troupes respectives. Une partie de la colonne revenue de Brody s'est portée vers Dubno dans la Volhynie. »

On apprend de Stockholm que la recolte a été si mauvaise dans la plupart des provinces de Suede, que le gouvernement a fait défense de se servir de grains pour faire du brandevin. Le contre-amiral Puke est parti pour se rendre à Calskrona; on le dit chargé d'une mission très-importante, dont l'objet n'est point encore connu. Le différend élevé entre le cabinet de Stockholm et celui de Naples, relativement au refus motivé que celui-ci a fait de lui remettre d'Armfeldt, accusé de haute trahison, n'est point encore terminé. Le cabinet de Stockholm vient de publier à ce sujet une piece qui contient les reproches les plus vifs à la cour de Naples. Il la termine en déclarant que toute communication cessera désormais entre ces deux puissances jusqu'au moment où il aura plu au roi de Naples de donner à celui de Suede une réparation proportionnée à l'éclat de l'offense. En attendant, le ministre ou agent du gouvernement ne doit plus communiquer avec ceux de Naples, et tout Suédois attaché au service du roi des Deux-Siciles a ordre d'en sortir promptement, sous peine de perdre tous ses droits dans sa patrie. Le cabinet de Stockholm se résume, en disant qu'il a assez de forces entre ses mains pour se procurer à lui-même la juste satisfaction qu'il demande; en conséquence, l'amirauté de Calskrona a reçu l'ordre d'envoyer plusieurs vaisseaux de ligne et frégates à Naples pour appuyer ces réclamations.

Des lettres particulieres de Londres disent que le gouvernement britannique a donné ordre à ses escadres de ne plus arrêter les bâtimens neutres chargés de subsistances pour la France. Si ce parti a été réellement pris, on ne peut l'attribuer qu'aux pertes énormes que le commerce anglais a souffertes depuis qu'il a provoqué la réciprocité.

On dit que les négocians de Copenhague ont pareillement reçu l'assurance, de Londres, qu'on leur ferait raison du chargement des vaisseaux qu'on leur a enlevés, et des pertes que cette conduite leur a occasionnées. Selon cet avis, le ministere britannique doit avoir fait droit à leurs réclamations avant la fin de l'année actuelle.

On apprend de Copenhague, que le 15 dans l'après-midi un violent incendie se manifesta tout-à-coup à l'amirauté. Les ma-

Digitized by Google

gasins de la marine ont couru le plus grand danger. Cependant on est parvenu à éteindre le feu à l'aide des moyens dont on avait déja fait l'essai. Les magasins sont restés intacts. Cet événement a donné lieu à des soupçons, et on en accuse assez ouvertement les puissances à qui la neutralité armée doit déplaire.

De Francfort-sur-le-Mein, le 18 septembre.

Depuis que l'empereur s'est mis à la solde de l'Angleterre, il emploie tous les moyens de requisition pour tirer le corps germanique de sa léthargie. Le ministre impérial a remis à l'assemblée du cercle du Haut-Rhin un mémoire qui prouve à la fois l'état de détresse du cabinet d'Autriche, la difficulté de faire mouvoir ce corps fédératif qui pour avoir tant de membres n'en marche pas plus vite, et la terreur qu'inspirent les armées de la République Française.

« Le ministre impérial rappelle, au nom de l'empereur, que la cour de Vienne, même avant la guerre, n'a point omis de faire connaître aux états de l'Empire les fonds bornés de la maison archiducale; qu'immédiatement après l'explosion de la guerre, elle a insisté sur des préparatifs prompts pour mettre à l'abri les frontieres; qu'il a été proposé dans le dernier interregne une association des cercles antérieurs et une union plus étroite, proportionnée au danger, attendu que ces provinces sont les premieres exposées à une invasion, et qu'on pouvait prévoir que les résolutions de l'Empire seraient prises avec lenteur, et que les états éloignés, à la faveur des formes compliquées, se soustrairaient à la coopération effective aussi long-tems que possible; mais que, bien que ce projet fût regardé comme constitutionnel, il n'a eu aucun effet à cause des diverses formalités.

» Après avoir dit qu'on se flattait qu'après l'élection de l'empereur, l'Empire entier prendrait des mesures plus grandes et plus énergiques, et que, faute d'avoir pris cette précaution, les provinces se trouverent hors de défense, et Mayence tomba entre les mains des Français, ce qui fit que presque toute la seconde campagne se passa en efforts pour reprendre cette ville; le ministre impérial ajoute que plusieurs états ayant opiné que le tems ne devait pas se perdre à organiser une armée de l'Empire en regle, l'empereur permit de joindre les contingens aux troupes de l'une ou de l'autre des puissances alliées, et qu'attendu le besoin d'argent où elles se trouvaient, on consentit que les états de l'Empire, incapables de mettre sur pied des soldats, fournissent les contingens en argent, selon une estimation très-modique. On s'est débattu dans les cercles, si l'on était obligé de fournir les contingens selon les décrets de l'Empire de 1681; quelques états ont renouvellé leur demande pour la diminution de leur quote-part; d'autres ont

Digitized by Google

allégué leur impuissance, et même quelques-uns des états les plus considérables ont refusé leur contigent, sous le prétexte qu'il n'existait pas d'armée de l'Empire.

» Lorsqu'à l'ouverture de cette campagne le roi de Prusse menaça de retirer ses troupes, par la raison qu'il ne recevait point de subsides, et que les Français se renforçaient extrêmement, il ne resta, selon le ministre impérial, d'autres moyens pour avoir un secours momentané, que d'insister sur l'armement des habitans des cercles, et pour couper tous les prétextes, de presser l'organisation de l'armée de l'Empire dans la forme constitutionnelle. Mais malgré que l'empereur ait fait tout ce qui dépendait de lui, l'armement des habitans des frontieres n'eut pas lieu; quelques états ne se fiaient pas à leurs sujets, et d'autres craignaient les frais. « L'armée de l Empire, continue toujours le ministre impérial, n'est même pas formée jusqu'à présent, où les deux tiers de la campagne sont écoulés, où les ennemis triomphent par-tout. On ne veut pas, ou l'on ne peut pas, à ce que l'on dit, et c'est l'unique prétexte sur lequel plusieurs états se soustraient à la prestation du contingent d'Empire. »

» Un long récit de ce que la maison d'Autriche dit avoir fait pour le soutenement de cette guerre vient ensuite : après se trouve le recit de sa situation.

» Ces efforts extraordinaires, ces sacrifices si sensibles et si irréparables pour les pays héréditaires, à présent qu'on a entiérement négligé de les soutenir suffisamment et assez-tôt, n'ont pu que différer un peu le dernier coup effroyable que l'Empire doit attendre par la conquête des provinces sur le bord du Rhin et au-delà de ce fleuve. Cependant, comme les états héréditaires sont, pour ainsi dire, épuisés d'hommes et d'argent, le remede extrême devient à présent nécessaire pour prévenir la décadence des forces, si l'on veut détourner encore le coup mortel qui menace l'Allemagne de la subversion de sa constitution; d'autant plus que les ennemis, instruits de la situation des choses, redoublent de leur côté leurs efforts les plus violens, afin que les armées harassées ne puissent se refaire. Leurs progrès sont si formidables, que la cour impériale et royale est dans la nécessité certaine ses troupes et de les faire rentrer en dedans de ses frontieres, si l'Empire n'oppose pas à l'ennemi une force également redoutable, et ne seconde point ainsi, le plus promptemens possible, la cour impériale et royale dans cette lutte fatigante. Les efforts de celle-ci seraient réellement infructueux, si elle voulait entreprendre de couvrir seule la frontiere de l'Empire depuis Basle jusqu'à Luxembourg : et l'on saurait aussi peu nier qu'une armée sur les dents, hors d'état de se refaire, qui ne trouve nulle part aucun secours ni de quoi se rafraîchir, doive tâcher de gagner les confins de son propre pays où, se trouvant plus proche, elle peut être mieux pourvue

Digitized by Google

et appuyée par le courage des fideles habitans des états impériaux et royaux. Il semble du moins juste de hasarder les dernieres forces uniquement pour la défense de sa propre maison, lorsqu'on a devant les yeux la triste vérité, qu'avec la meilleure volonté l'on n'est pas à meme de sauver ses voisins, ses amis. »

Malgré ces vives instances il paraît que les cercles et états de l'empire persistent dans leur intention d'éviter, par toutes voies, le contingent que l'empereur demande. L'assemblée de la diete de Ratisbonne a renvoyé au 6 octobre le commencement des délibérations sur les propositions qui se trouvent dans le décret impérial, ce qui prouve assez des vues opposées à celles de Joseph. Il ne faut pas oublier que l'électeur de Mayence, pour accélérer la demande et la réception des instructions relatives à ce décret, l'avoir d'avance communiqué aux envoyés des divers états.

Le bruit qui s'était répandu que le général Wurmser devait se rendre à l'armée du Rhin, est dénué de fondement.

Le maréchal Sordis doit prendre le commandement des troupes impériales dans le Brisgaw.

Le clergé de Mayence a été obligé de livrer son argenterie à titre de contribution militaire.

On apprend de Vienne le 6 septembre, que les commissaires Anglais ont envoyé à Londres la convention arrêtée entr'eux et le cabinet autrichien, et demandent sa ratification. Le ministre de Hollande qui se trouve ici doit accéder à ces arrangemens. Les politiques prétendent que les puissances maritimes n'ont fait des offres si considérables pour retenir l'Autriche dans la coalition qu'à cause du danger imminent qui menace la Hollande. Le bruit court que pendant toute la durée de la guerre il restera à Vienne deux commissaires Anglais, et que deux autres seront auprès de l'armée pour veiller à ce que les fournitures soient exactement faites, et toutes les conditions du traité rigoureusement remplies. On peut s'attendre à voir ces commissaires commander avec autant de morgue que le ministre britannique le fait en Toscane. Ce sera le sort des membres de la maison d'Autriche, de cette maison si hautaine, de recevoir chez eux des ordres d'une puissance étrangere; c'est à ce prix que celle-ci leur aura accordé sa ruineuse amitié.

Il s'est tenu, il y a peu de jours, chez le ministre dictatorial des finances, un conseil dont le but était de trouver des fonds pour satisfaire aux dépenses sans cesse renaissantes de la guerre : l'embarras est extrême. On ignore si des mesures définitives ont été arrêtées. Luchesini, après un séjour de quatre jours, est parti en toute hâte pour se rendre auprès du roi de Prusse. Il paraît que c'est à lui qu'on doit le parti qu'a pris, repris, après l'avoir abandonné, le cabinet de Vienne de seconder la coalition contre la Pologne. Le quartier général

Digitized by Google

des troupes autrichiennes destinées à remplir cet objet, doit être établi d'abord à Lublin ; on dit même que déja leur avant-garde est déja arrivée dans cette ville.

ITALIE.

Des lettres de Gênes du 11 septembre annoncent que le 4, le petit conseil a reçu l'avis officiel que les Anglais avaient levé le blocus du port.

Depuis, le chargé d'affaires de France a remis une note au secrétaire d'état, dans laquelle il déclare qu'il considere la levée du blocus comme le résultat de la connivence, non du gouvernement génois, mais des partisans de la coalition. Selon lui, ces derniers, dans le dessein, non-seulement de procurer une entrée dans le port aux flottes ennemies de la République Française, mais encore de parvenir à mettre à exécution quelques desseins ourdis, d'après la vaine espérance que l'armée française d'Italie resterait sur la simple défensive, ont vu que pour éviter de rompre ouvertement avec la France, il était nécessaire de faire faire une déclaration préliminaire et formelle relative à ce blocus.

Les préparatifs des Français ne cessent point d'être formidables. De nombreux bataillons, venus du côté de Vintimille, ont renforcé leur armée : ils sont accompagnés de convois considérables de munitions et de vivres. A Nice, on a embarqué pour l'armée des canons de gros calibre et des mortiers.

Le camp français qui se trouve sur le territoire d'Albenga, s'augmente chaque jour. On ignore encore sa destination.

Le représentant Salicetti et le général Servan, accompagnés de plusieurs autres officiers et d'un détachement de soldats, sont arrivés à Final. Ils en sont repartis après avoir eu une conférence avec le gouverneur génois. Un gros corps de Français s'approche de Savone.

ANGLETERRE. *De Londres, le 8 Septembre.*

L'escadre de l'amiral Howe, composée de 29 vaisseaux de ligne, dont 8 à 3 ponts, doit être jointe par 6 vaisseaux portugais. On croit que 48 heures après le départ de cette escadre, le convoi de 100 bâtimens, chargés de grains pour l'Espagne, mettra à la voile sous l'escorte de l'escadre de la même nation.

Suivant le rapport fait par le capitaine Durham, qui croisait dernièrement avec sa frégate sur les côtes de France, l'escadre française, actuellement dans le port de Brest, est de 25 vaisseaux de ligne, et l'on en équipe 12 autres en toute diligence.

La mort de Mercy Argenteau n'interrompra point les négociations entamées entre notre cour et celle de Vienne. C'est

Digitized by Google

Starembergh qui est chargé de les suivre : il a remis au roi la lettre particuliere que l'empereur lui a écrite, et dans laquelle il assure, dit-on, Pitt, de son intention de pousser la guerre plus vivement que jamais. Le bruit court ici que l'ambassade de lord Spencer à Vienne, causera la retraite de plusieurs généraux de l'armée autrichienne, auxquels on attribue en partie les malheureux évenemens qui ont eu lieu depuis quelques-tems. Les généraux Clairfayt et Beaulieu, sont ceux qui ont la confiance générale de l'armée autrichienne, et ils en dirigeront désormais tous les mouvemens; il est question de leur envoyer des renforts considérables.

Jeudi dernier, à minuit, la tour de Londres a été mise dans un parfait état de défense. Les canons étaient placés et chargés à mitraille : la plus grande confusion régnait dans la tour, et les prisonniers étaient dans l'alarme. Il paraît que ces dispositions provenaient de ce que plusieurs corps d'enrôleurs s'étaient réfugiés dans la tour, et que le peuple semblait déterminé à les attaquer; ce qui occasionna du bruit et une grande fermentation; tous les militaires avaient ordre d'être à leur poste, comme si l'on se fût attendu réellement à un siége. Mais hélas! tout était tranquille. Hier matin M. Pitt, Dundas et lord Longborough, visiterent la tour, ils y resterent même fort long-tems. Nous ne savons pas qui peut les avoir déterminé à cette visite; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les personnes détenues comme suspectes, ne sont pas mieux traitées depuis cette époque.

Les émigrations en Amerique qui se multiplient sur tous les points de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, doivent prouver au gouvernement le peu de confiance qu'inspirent ses mesures, et combien l'esprit qui le dirige pese d'une maniere oppressive sur les citoyens qui préferent de s'expatrier, plutôt que de vivre sous des lois qui deviennent insupportables.

Malgré toutes les précautions prises par le ministere pour dérober la connaissance de ce qui se passe dans la Guadeloupe et à Saint-Domingue, on sait que rien n'est plus précaire que nos nouvelles conquêtes aux Indes occidentales. On assure que déja nous avons été obligés d'évacuer presqu'entiérement la Guadeloupe, et qu'à Saint-Domingue les forces françaises s'y accroissent chaque jour. La perspective de ces conquêtes était cependant le grand motif que donnait Pitt de la continuation de la guerre; il avait flatté le commerce d'un dédommagement immense; mais au lieu d'accroître nos colonies, nous sommes menacés de perdre les nôtres par la crainte où l'on est que l'esprit d'indépendance ne s'étende des colonies conquises dans nos propres colonies.

L'ambassadeur d'Espagne a réuni dans la maison du café Batson, tous les marchands de sa nation qui se trouvent ici. Cette assemblée s'est occupée à chercher les mesures que lui ont paru nécessiter les progrès rapides des Français. Dans la

Digitized by Google

province maritime de la Biscaye, depuis la prise de Fontarabie, des lettres nouvellement reçues apprennent que les forces des Français s'accroissent chaque jour; ils s'emparent de tout ce qui est devant eux, sans que les habitans fassent la moindre résistance, et le peuple, à l'exception des ecclésiastiques et des nobles, est extrêmement porte pour eux. Un corps de 10,000 Républicains, muni d'un train considérable d'artillerie et d'une grande abondance de toutes les choses nécessaires, s'est mis en marche pour s'assurer de tous les passages qui conduisent à Bilbao. Un autre corps doit suivre le premier et entreprendre le siége de cette place commerçante. Toute la Biscaye et ses ports sont menacés. Il est difficile de croire que le gouvernement espagnol puisse les secourir assez puissamment pour les empêcher de tomber entre les mains des Français.

On ignore encore quel a été le résultat des délibérations des négocians espagnols. On sait seulement qu'il a du être mis sous les yeux des ministres.

L'escadre russe arrivée de la rade de Leith est composée de 2 vaisseaux de 74 canons, de 4 de 66 et de 2 frégates; elle est partie d'Archangel vers la mi-juin. L'officier qui, après avoir mis pied à terre est venu à Londres, a eu une conférence avec l'ambassadeur de Russie et le lord Grenville. Il est reparti pour retourner à bord. Cette apparition d'une escadre russe dans un des ports britanniques avait beaucoup occupé les politiques. Il paraît aujourd'hui qu'elle n'est entrée dans la rade de Leith que pour y prendre des vivres et des informations sur les affaires générales; elle va faire voile pour Pétersbourg.

Les ministres voudraient faire croire au maintien de la paix avec les Américains; mais les griefs de ceux-ci s'accroissent chaque jour. Des avis reçus du Canada apprennent entr'autres que le gouverneur Limeoé reçoit souvent des visites des sauvages. Ces derniers lui apportent des chevelures d'Américains qu'il a grand soin de leur faire payer.

Les mêmes avis ajoutent que le solliciteur général a été envoyé à Mont-Réal par le gouverneur lord Dorchester, pour mettre à exécution le bill d'aubaine, passé à Quebec par l'assemblée législative, et qui déclare que tous ceux qui refusent de prêter serment de fidélité à Georges III, seront emprisonnés ou tenus de quitter le pays. Depuis ce moment un grand nombre de familles a pris le parti d'emigrer.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE D'ANDRÉ DUMONT.

Séance du septidi, 7 Vendemiaire.

On donne lecture d'une lettre de Théophile Berlier, représentant du peuple dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, écrite de Saint-Omer, le 4 vendemiaire. Elle est ainsi conçue :

« Citoyen président, le nouveau complot que la Convention nationale vient de déjouer a été vu avec horreur dans les départemens que je parcours.

» Non, ce n'est pas Marseille, ce n'est pas une section du Peuple Français qui a pu se souiller d'un tel crime. Il est l'ouvrage de quelques meneurs perfides qui trouveront, comme tous leurs semblables, le châtiment que la justice nationale réserve aux traitres et aux conspirateurs. De tels attentats ne sont point à craindre ici. La Convention nationale y est vénérée et chérie ; c'est le centre unique, c'est le point de ralliement universellement reconnu. Tu peux, citoyen président, en donner l'assurance à nos collegues. L'on veut fortement dans ces contrées le regne de la justice et le maintien du gouvernement révolutionaire qui n'en est pas l'ennemi.

» Le Peuple entier sait qu'au milieu de la tourmente l'exercice de sa souveraineté doit être délégué à un centre actif ; mais il abhorre l'arbitraire qui, dans ce pays sur-tout, fit tant de ravages ; une seule chose était à craindre, c'était la réaction ; mais j'obtiens tous les jours des résultats heureux : il n'y aura point de contre partie toujours funeste à la tranquillité et à la liberté publique : il n'y aura que le crime de poursuivi ; l'erreur est déjà pardonnée ; et ceux qui ne passerent les limites que par excès de zele, ne seront pas proscrits par leurs freres.

» Je lis dans les journaux qu'en plusieurs points de la République l'aristocratie releve la tête : ne prendrait-on pas pour le réveil de ce monstre la sérénité universelle ramenée par le regne de la justice ? Voilà du moins tout ce que j'apperçois dans les deux départemens dont j'ai parcouru la majeure partie. Le 9 thermidor est véritablement une nouvelle ère pour eux : on y retrouve tout le feu patriotique, et tout l'enthousiasme du 14 juillet 1789 ; il n'y a que quelques petits tyrans qui n'y trouvent pas leur compte, mais la liberté n'y perd rien.

» La partie maritime du Nord n'est pourtant pas tout-à-fait dégagée de superstition ; c'est un mal auquel j'espere apporter re-

Digitized by Google

mede. Tout ira bien, d'ailleurs, dans le Nord de la République; et si la révolution y compte des prosélytes modernes, les vrais vétérans n'y perdront pas leur rang. »

Salut et fraternité, *Signé*, BERLIER.

Mention honorable, et insertion au bulletin.

Chenier, au nom du comité d'instruction publique, présente le plan de la fête qui devait avoir lieu le décadi suivant pour célébrer l'entiere évacuation du territoire de la République par les ennemis. Plusieurs membres demandent que ce plan soit général pour toute la République, et que la fête soit ajournée au 30 vendemiaire. La Convention charge son comité d'instruction de lui présenter un nouveau plan général.

Cambaceres fait un rapport sur la situation de la République dans toutes les parties de l'administration confiée au comité de législation, à la suite duquel il propose trois projets de décret, dont les deux derniers sont ajournés. Par le premier, il sera incessamment pourvu à la composition et organisation, au complet des autorités constituées dans toute l'étendue de la République, de maniere qu'au 1^er^. brumaire prochain, il ne se trouve pas de places vacantes parmi ces autorités. Les autres articles sont relatifs au mode d'organisation.

Grassons fait connaître à la Convention le trait suivant :

Lorsque la Martinique fut prise par les Anglais, ces féroces ennemis embarquerent les citoyens de toute couleur, qui avaient témoigné leur attachement à la République. Le citoyen Pavillon, homme de couleur, lieutenant des chasseurs, s'était signalé par son intrépidité et sa haine contre l'aristocratie. Il fut embarqué; il résista à toutes les sollicitations qui lui furent faites de rester au milieu des émigrés qui étaient rentrés avec les Anglais. Sa mere lui écrivit la lettre suivante :

« Ces deux mots sont pour vous faire savoir ma façon de penser. Je vous prie, sur toutes choses, de n'employer personne pour vous débarquer, j'ai grande envie de vous voir : mais j'aime mieux me priver de ce plaisir. Si la férocité des aristocrates voulait vous faire fusiller, subissez la mort plutôt que de leur demander grace; vous êtes mon seul fils, mais pour la liberté, je vous sacrifie. Mon fils, je vous le répete, je vous ai toujours donné les principes d'un républicain; si on a violé nos droits dans les colonies, on ne les violera pas où vous allez. »

La Convention décrete la mention honorable du trait de dévoûment de la citoyenne Pavillon, le renvoi au comité d'instruction publique; elle charge le comité de salut public de procurer de l'emploi dans les armées au citoyen Pavillon, son fils.

Les représentans du peuple Charlier et Pocholle, envoyés à Commune-Affranchie, donnent des détails sur la situation de cette commune.

« La

Digitized by Google

« La société populaire, écrivent-ils, semblait avoir été choisie ces jours derniers par les intrigans pour être le théâtre de leurs mouvemens contre-révolutionnaires et le foyer des complots les plus sinistres. Un orateur avait osé y proférer ces paroles impies... « Le souverain est immédiatement dans les sociétés populaires... » Il est un grand principe qu'on ne saurait jamais trop méditer; ce n'est pas une société populaire seule qui est le souverain; ce n'en est qu'une fraction. La volonté générale se compose du vœu de chaque société populaire.

» A la suite de son discours artificieusement prolongé, et sur sa proposition, un nombre considérable de ci-devant fonctionnaires avaient été admis sans examen; l'impression et l'affiche de ces scandaleuses erreurs avaient été arrêtées sans discussion; les murs en étaient couverts; les bons citoyens en frémissaient, et la terreur reprenait son empire.

» Soulevés d'une juste indignation, à la vue de cette marche audacieuse, nous avons rappellé la société aux principes, ajourné ses séances, qui se tenaient dans une salle de spectacle, jusqu'au moment où elle aura trouvé un local plus propre à l'ordre et à la gravité de ses délibérations; soumis à une épuration nouvelle ceux de ses membres qu'une motion insidieuse avait fait admettre en masse, et envoyé l'orateur au comité de sûreté générale. Cet homme a-t-il été l'instrument d'une intrigue locale? ou l'étrange paradoxe qu'il a mis en avant appartient-il à un complot plus vaste dans lequel on cherchait à envelopper la République entière? C'est ce que votre comité examinera dans sa sagesse, et d'après les renseignemens que nous lui fournirons. Mais nous demandons à tout républicain qui pense, si l'aristocratie, désespérée de n'avoir pu entraîner le peuple dans le piège qu'elle lui avait tendu, en lui proposant la convocation des assemblées primaires, pouvait imaginer un système plus atroce que celui de transporter dans les sociétés populaires l'exercice de la souveraineté, pour préparer par-là l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire, de la Convention nationale et de la liberté? Nous n'avons eu besoin que de signaler ces erreurs pour en faire sentir les désastreuses conséquences. L'arrêté dans lequel nous les dénonçons à l'opinion publique, parut hier : de toutes parts on se rassemblait pour le lire. Ces principes recevaient un assentiment général; c'est qu'ils sont puisés dans la nature, et que le peuple, qui sent ses droits, ne se trompe jamais quand on les lui expose avec franchise. Nous vous en faisons passer quelques exemplaires, et nous joignons le placard infâme qui l'a provoqué. Comptez sur notre dévouement et notre haine inextinguible pour tous les empiriques, tous les dominateurs et tous les traîtres. »

Salut et fraternité. *Signés*, POCHOLLE, CHARLIER.

Ces dépêches applaudies sont insérées au Bulletin, et renvoyées au comité de sûreté générale.

Fourcroi fait adopter un projet de décret dont les disposi-

Digitized by Google

tions tendent à l'exécution d'une école centrale des travaux publics, qui sera ouverte à Paris, le 10 frimaire prochain. — Il ne sera admis en qualité d'élèves, que des jeunes gens qui auront justifié de leur bonne conduite, ainsi que de leur attachement aux principes républicains, et qui auront prouvé leur intelligence en subissant un examen sur l'arithmétique et sur les élémens d'algebre et de géométrie. — Les examens qui doivent commencer au 1er. brumaire, et finir au 10, auront lieu dans les communes suivantes : Dune-Libre, Amiens, Mézieres, Caen, Rouen, Reims, Paris, Metz, Strasbourg, Brest, Rennes, Nantes, Tours, Auxerre, Dijon, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Marseille et Grenoble. — Les éleves appellés par la commission des travaux publics, pour completter le nombre de 400, se rendront à Paris avant le 10 frimaire; leur voyage leur sera payé, et ils recevront un traitement annuel de 1200 liv., pendant les trois ans nécessaires au cours ordinaire des études, apres lequel ils seront employés aux fonctions d'ingénieur pour les différens genres de travaux publics, d'après la capacité et l'aptitude qu'ils auront montrées, etc.

Séance d'octidi, 8 *Vendemiaire.*

Grégoire fait un rapport intéressant sur l'utilité d'un dépôt général des machines, instrumens, outils, modeles, dessins pour les procédés des arts et métiers : il propose de créer pour cet effet un conservatoire, composé de trois citoyens démonstrateurs et d'un dessinateur. — Le discours et le projet de Grégoire seront imprimés. La discussion en est ajournée à trois jours après la distribution.

Santereau, représentant du peuple à Rouen, écrit à la Convention que le général Tuncq, mis en liberté après une longue détention, s'était, aux termes de la loi qui ordonne aux officiers destitués de se retirer à 20 lieues de Paris, réfugié avec sa femme et ses enfans dans la chaumiere de sa mere. Une modique rente de 400 liv. que possede cette mere était la seule ressource de toute cette famille. Tuncq vient d'être obligé de quitter cette retraite, parce que la municipalité lui a prouvé qu'elle n'était distante de Paris que de 18 lieues et demie. Ce brave militaire, qui a rendu de grands services dans la Vendée, est maintenant en proie à tous les besoins, sans asile et sans ressource.

Thibault: « Tout le monde sait que ce général a été destitué par une intrigue, dont l'objet était de mettre Rossiglol à sa place : je ne sais par quelle fatalité il est chassé de tous les lieux où il se retire. »

L'official : « Les généraux qui ont bien servi la République dans la Vendée ont été mis dans les fers: on n'a conservé que les égorgeurs, parce qu'on avait ses raisons pour éterniser cette guerre. Une amnistie avait été accordée à tous les ha-

Digitized by Google

bitans de ce malheureux pays qui déposeraient leurs armes. Elle les eût ramenés dans le sein de la patrie. Déja un grand nombre rapportaient leurs armes ; Carrier les fit fusiller malgré les promesses qu'on leurs avait faites. Des officiers municipaux vinrent en écharpe pour fraterniser avec les républicains : Carrier leur fit éprouver le même sort. Un autre jour, une femme venait d'être fusillée ; on amene à Carrier ses deux enfans, âgés l'un de neuf mois, l'autre de deux ans, et on lui demanda ce qu'il en fallait faire : « Si l'on les laisse vivre, » dit-il, ils se rappelleront du traitement de leur mere, et ce » sont des louveteaux que la République nourrira dans son » sein : qu'ils soient fusillés » ! (Mouvement d'horreur dans l'Assemblée.)

Voilà comment s'est perpétuée la guerre de la Vendée. Les attrocités n'ont fait qu'augmenter le nombre des rébelles. On les a poussés au désespoir, en les plaçant entre la mort et la nécessité de se battre sans cesse. Ce sont les horreurs commises qui sont cause de la renaissance de cette guerre.

Carrier : « Je n'ignore point les colomnies qu'on publie contre moi ; mais j'y répondrai dans un rapport que je vais livrer à l'impression. Je démontrerai que j'avais terminé la guerre de la Vendée, et qu'il ne restait tout au plus que 300 brigands : l'armée l'attestera. J'ai toujours reçu avec cordialité les communes qui se sont présentees pour fraterniser ; et, si l'on prouve que j'ai fait fusiller des femmes et des enfans, je consens à porter ma tête sur l'échafaud.

» C'est contre mes ordres que la division de l'armée du Nord s'est portée sur des communes qui ne remuaient pas ; au lieu d'aller exterminer le reste des rebelles commandés par Charette, elle s'est disséminée sur plusieurs points, et c'est la cause des progrès qu'ont fait depuis les brigands. Ils sont maintenant aux portes de Nantes, au nombre de plus de 30 mille ; ils ont, prés le camp de la Rouillere, massacré six cents de nos soldats et taillé en pieces tout un bataillon. Ils occupent depuis Rennes jusqu'à Nantes, depuis Nantes jusqu'à Angers, et depuis Angers jusqu'à Avranches ; c'est-à-dire, un espace de 60 lieues d'étendue sur 40 de largeur.

» Quant aux faits que l'on m'oppose, je dois vous dire que j'ai pris des arrêtés qui prouvent le contraire : Thureau, Bourbotte et moi nous avons défendu de mettre en jugement des enfans de l'un et l'autre sexe, depuis l'âge de douze ans jusqu'à seize. Il n'y avoit pas un chouan quand j'ai quitté le pays. Si cette guerre s'est rallumée ; si elle est menaçante pour la liberté.....»

Ici, Carrier est interrompu par de violens murmures, qui déja s'étaient fait entendre pendant son discours.

Merlin, de Thionville, prend la parole, et dit : « Lorsque j'étais à Montaigu, j'avais rappelé vingt communes dans le sein de la République ; elles avaient déposé leurs armes, et s'é-

Digitized by Google

taient vaillamment défendues contre Charette. Cependant elles ont été égorgées par l'armée, aussi-tôt après mon rappel. »

Carrier s'écrie que c'est le général Thureau qui a exécuté ce massacre.

Merlin reprend : » Si j'avais été là, et qu'on eût égorgé ces malheureux sous mes yeux, un tel crime n'eût pas été impuni. Ainsi Carrier est au moins coupable de l'avoir toléré. Le tableau qu'il vient de vous faire de la Vendée est beaucoup exagéré : elle ne se releve que depuis qu'on a fait des efforts pour ramener le système de l'injustice et de la terreur : elle se grossit, peut-être, de ceux qu'on a menacés de la déportation.

» C'est avec ces motions incendiaires qu'on accroît le nombre de nos ennemis, qu'on les réduit au désespoir. Mais le comité de salut publique est instruit de tout ; il s'occupe des moyens de terminer cette guerre, qui ne sera pas menaçante pour la liberté, comme on se plaît à le dire. »

Duroy : « Je dois vous rendre compte d'un fait. J'étais ces jours derniers au comité de salut public ; Carrier s'y présenta, manifesta de l'indignation contre les inculpations dirigées de tous côtés contre lui, et fit part de l'intention où il était de faire un rapport sur la situation actuelle du département de l'Ouest, et dans lequel il démontrerait, disait-il, que la guerre de la Vendée était alarmante.

» Il disait être en relation avec les autorités constituées et avec des patriotes. Le comité, aussi bien informé que lui, lui dit que la situation de la Vendée n'était point alarmante comme il le prétendait. Je dis alors à Carrier que cela n'avait rien de commun avec les crimes qu'on lui imputait, et qu'il ne devait s'occuper que de démontrer son innocence, en rendant un compte exact et détaillé de sa conduite. Il parut se rendre à cet avis, et je m'étonne qu'au lieu de répondre directement aux faits qu'on articule contre lui, il promene votre attention sur des objets étrangers et qui peuvent répandre des inquiétudes mal fondées parmi nos concitoyens. S'il était besoin de mesures urgentes, le comité de salut public connaît trop bien ses devoirs pour ne pas vous les présenter. »

Carrier : « Je n'ai vu de ma vie ni femmes, ni enfans de brigands, et je n'ai pas donné les ordres affreux dont on vous a parlé. »

Magnin : « La Vendée n'est pas un objet alarmant, il s'en faut de beaucoup. Elle ne se releve que parce que des hommes couverts de sang ont été jusqu'à présent impunis. De ce nombre est Thureau général en chef. Il y a un an, Laignelot et Lequinio avaient réduit à 300 brigands l'armée de Charette. Mais Thureau a distribué l'armée en douze colonnes, qui ont été envoyées sur plusieurs points différens dans le département de l'Ouest, et qui n'ont connu d'autre art militaire que d'égorger les habitans et les agriculteurs : il a souffert que les

Digitized by Google

soldats missent au bout de leurs bayonnetes des enfans d'un ou deux mois.

» Les grains avaient été mis en réquisition dans toutes les communes ; mais les officiers municipaux ne pouvant pas fournir de charettes pour les transporter, ils ont été fusillés et les grains brûlés.

» Heins et Francastel ont approuvé la conduite de Thureau ; ce général vous a écrit que l'armée avait tué 5 ou 6 mille brigands. Voulez-vous savoir ce que c'est que cette victoire tant vantée ? la voici :

» Les habitans s'étaient réunis aux champs pour leurs travaux agraires, et on les a fusillés. (Mouvement d'horreur.) Lorsque je suis allé à l'ancien comité de salut public pour lui rendre compte de ces faits, il y a eu des membres qui m'ont appellé protecteur des brigands ; (nommez-les, s'écrie-t-on,) ils sont passés. Mais j'en appelle à Carnot : ils m'ont traité d'imposteur ; ils m'ont dit que j'étais un modéré, un alarmiste.

» Les brigands qui se réunissent maintenant sont presque tous des gens sans aveu. Les cultivateurs vous tendent les bras : ils marchent bien quelquefois, mais le pistolet sous la gorge. Le noyau est composé de contre-révolutionnaires, de héros de 500 liv., de prisonniers prussiens et autrichiens qui se sont échappés : il est tout au plus de 3 ou 4000 hommes. Les cultivateurs se retirent la nuit dans les bois, et ils se cachent pour ne pas porter les armes contre les républicains.

» Le comité de salut public prend des mesures pour terminer cette guerre. Je demande qu'il nous présente la liste des chefs de division et de brigade qui se sont rendus coupables de tant d'atrocités : Huchet est du nombre ; il a fait fusiller des femmes après les avoir violées. »

Laignelot : « Quand j'étais à Rochefort avec Lequinio, nous avons été indignés que l'on vous ait dit à la tribune que la Vendée n'existait plus, tandis qu'elle n'avait j'amais été plus dangereuse que dans ce moment-là. On dégarnissait Machecoul pour faire le siége de Noirmoutier ; et lorsque nous nous emparions de cette derniere ville, Charette occupait déja la premiere. Je reçus ordre d'aller à Brest. Je me mis à la tête de 1,500 républicains, et nous battîmes 2,500 brigands qui n'avaient que des fusils et point de canons.

» Je partis. En route, je vis dix mille hommes de l'armée du Nord qui brûlaient d'aller exterminer le reste des chouans. J'ai appris qu'on a parlé depuis de transplanter les habitans de la Vendée ; ce qui a contribué beaucoup à grossir le nombre des rebelles. J'ai chez moi une dénonciation signée, portant que Garrier a dit que là où il ne doit pas exister un homme, il ne doit pas y avoir un grain de bled. (Mouvement d'horreur et d'indignation.) Je revins à Paris. On me demanda au comité, quels étaient les moyens de terminer cette guerre ; je dis qu'il

Digitized by Google

fallait envoyer dans la Vendée des représentans séveres, mais justes et humains, et qu'il fallait ramener par la douceur les hommes égarés. Carnot m'assura que ces principes étaient dans son cœur; mais le comité me dit que ceux qui étaient sur les lieux étaient mieux informés que moi.

» Quelque tems après, un courier apporta au comité un arrêté des représentans qui ordonnait de brûler 60 communes, depuis Fontenay jusqu'aux Sables, c'est-à-dire, les communes les plus patriotes. Le comité en fit suspendre l'exécution; mais déja 2 communes et 60 tonneaux de grains avaient été la proie des flammes. On a beau déployer contre nous cette férocité, disaient les habitans, ce n'est pas la Convention. Nous voulons vivre et mourir républicains. » Ils sont allés dans les bois, ont coupé des branches d'arbres, et se sont fait des cabanes. (Applaudissemens.)

» On a dit que Dubois-Crancé avait organisé la guerre civile dans la Vendée; c'est de toute fausseté : je dois dire qu'il a fait partir plus de 40 mille citoyens de la premiere requisition.

» Ce qui prouve que Robespierre a prolongé la guerre de la Vendée, c'est que le 9 thermidor on a battu la générale à Laval; que les Anglais devaient, le même jour, vomir 6,000 émigrés sur notre territoire, et que six combats devaient être livrés à la fois. Envoyez dans cette contrée 15,000 hommes de bonne troupe, des représentans vertueux, probes et humains : bientôt il ne sera plus question des brigands. » (Applaudi.)

Carnot : « La majorité étant dans le comité de salut public, je ne pouvais pas mettre mon opinion à la place de la sienne. Huchet avait été mis en arrestation, mais Robespierre l'a fait renvoyer à son poste avec un grade supérieur : j'ai signé malgré moi son brevet. Lorsque Robespiere à été démasqué, j'ai proposé au comité un système contraire à celui de destruction, qui avait été d'abord adopté, et il a été accueilli. La guerre de la Vendée tire à sa fin. Il y a 40 à 50 mille républicains d'un côté, 73 mille d'un autre : c'est plus qu'il n'en faut pour détruire trois ou quatre mille brigands. » (Applaudi.)

Merlin, de Thionville : « Par-tout où le plan de Carnot à été suivi, nous avons été victorieux; quand on s'est mis à égorger, nous avons été battus. »

Lequinio : « Robespiere empêchait qu'on ne parlât à la tribune de la situation de la Vendée; c'est parce qu'on a ignoré ce qui se passait, que les maux se sont perpétués : la séance d'aujourd'hui est une victoire sur les brigands. » Applaudi.

Un membre donne lecture d'une lettre datée de Saumur, dans laquelle on dit : « Nous avons enfin le bonheur de posséder des représentans qui se distinguent par leur affabilité et leur douceur. Quelle différence d'avec les égorgeurs! Ceux-ci

Digitized by Google

se font chérir et craindre, tandis que les autres n'inspiraient que l'effroi.

» Le cinquième jour des sanculotides, les brigands ont été battus près du camp de Toircé : on leur a tué 200 hommes. Nous avons eu 30 républicains de blessés et 6 de tués. » Applaudi.

Billaud-Varennes : « Le système de l'ancien comité de salut public a toujours été contraire aux mesures de rigueur. (Cela n'est pas vrai, s'écrie-t-on) Pour bien juger sa conduite, il faut se rappeller que la Vendée était de cent mille hommes, et qu'il fallait les combattre avec l'énergie qui convient à des républicains. On parle d'égorgement ! il n'en a jamais été question dans ces délibérations ; plusieurs ont eu lieu en présence des représentans qui composent les députations de ces départemens, et ils peuvent dire s'il n'a pas toujours repoussé les mesures de barbarie. »

(Carnot a dit le contraire, s'écrie Clauzel.)

Carnot : « Je dois dire que Billaud m'a toujours paru être opposé aux atrocités qui se sont commises dans la Vendée. »

On demande de toutes parts l'arrestation du général Thureau. Billaud la demande aussi ; il dit que c'est contre l'avis du comité qu'il est encore en fonctions.

La Convention décrete : 1°. Que ce général sera arrêté sur-le-champ, ainsi que Huchet et Grignon. (Ce dernier a fait aussi fusiller des officiers municipaux en écharpe :)

2°. Que la correspondance des représentans et des généraux qui ont été dans la Vendée, avec le comité de salut public, sera imprimée, ainsi que les rapports faits au sujet de cette guerre par le même comité, et que le tout sera distribué aux membres de l'Assemblée :

3°. Que le comité de salut public fera un rapport sur la conduite des généraux et des commissions militaires de la Vendée.

On avait aussi décrété l'arrestation du général Charpentier. Mais sur de nouvelles observations présentées par un membre, la Convention a chargé le comité de sûreté générale de prendre des renseignemens à son égard.

Séance de nonidi, 9 Vendemiaire.

Hentz donne à la Convention quelques éclaircissemens sur les inculpations qui lui ont été faites, ainsi qu'à son collegue Francastel, relativement aux horreurs commises dans la Vendée. Si Thurreau a égorgé des femmes et des enfans, ils n'y ont pris aucune part, puisqu'ils n'ont été envoyés à la Vendée qu'après que le mal a été commis. Ils ont invité les bons citoyens à se retirer à 20 lieues des départemens ravagés, afin d'isoler les brigands ; ils n'ont pas vu égorger un seul homme, ils ne l'auraient jamais souffert. Quant à l'arrêté pour brûler 60 villages, ils disaient au contraire à Thurreau : tu ne brû-

Digitized by Google

lérai que ce qui est indispensable à la destruction des brigands.

Bentabolle observe qu'il y a peu de représentans dans la Vendée auxquels on ne puisse faire des reproches. Il ajoute que Hentz a pris aussi des mesures barbares qui ont deshonoré nos armes; il existe de lui un arrêté qui a été imprimé en allemand, par lequel il ordonnait de brûler une ville entiere, parce qu'il s'y trouvait des aristocrates. Est-ce en agissant avec cette cruauté qu'on peut faire aimer, bénir la révolution? Je n'accuse pas les intentions de notre collegue, mais il pourrait bien avoir des reproches à se faire.

Tous ces détails sont renvoyés aux comités.

Cambon rend compte, au nom du comité des finances, des sommes qui ont été imposées et perçues dans la Belgique, et de celles qui sont arrivées à la trésorerie nationale.

Le convoi composé de 29 charriots, arrivé le 5 du courant à la trésorerie nationale, était composé de 3,441,343 liv.; c'est le septieme qui est entré à la trésorerie. Le total des sommes reçues monte à 13,359,404 liv., tant en lingots qu'en monnaie française et étrangere. Voici l'état précis de la quotité des sommes imposées et perçues sur chaque ville.

Bruxelles imposée à 5,000,000 liv., a payé 5,000,000.

Anvers imposée à 10,000,000 liv., a payé 2,836,810 liv.

Malines imposée à 1,500,000 liv., a payé 1,260,076 l. 6 sous 9 den.

Lierre imposée à 300,000 liv., a payé 300,000 liv.

Gand imposée à 7,000,000 liv., a payé 1,445,262 liv. 14 sous 5 den.

Oudenarde imposée à 500,000 liv., a payé 43,997 liv. 4 sous 11 den.

Bruges imposée à 4,000,000 liv.; Ostende, 2,000,000 liv.; Ypres, 1,000,000 liv.; Courtray, 3,000,000 liv.; ces quatre villes n'ont encore rien payé.

Louvain imposée à 2,000,000 l., a payé 1,332,933 l 14 sous 7 den.

Namur imposée à 5,000,000 liv.; a payé 227,551 liv. 17 sous 7 den.

Tournay imposée à 4,000,000 liv., a payé 220,000 liv.

Alost et Ninove imposées à 4,000,000 l., ont payé 190,505 l. 14 sous 7 den.

Mons imposée à 1,640,875 liv., a payé 1,293,630 liv.

Ath imposée à 150,000 liv., a payé 150,000 liv.

Hui qui n'est pas encore imposée, a paye 126,171 liv. 2 sous 9 den.

Les opérations des représentans du peuple dans la Belgique ne se bornent pas à la levée du numéraire, ils envoient en France les objets utiles aux arts, à l'enseignement et aux fabriques, ils s'occupent même de la vente des domaines natio-

Digitized by Google

naux qui est déja commencée, et leur produit nous servira à retirer une partie des assignats de la circulation.

La trésorerie nationale, outre les sommes arrivées de la Belgique, vient de recevoir de l'agent chargé des opérations du même genre dans le pays de Trêves, l'avis d'un envoi qu'il vient de faire au payeur général de la Moselle, montant à 915,523 liv. 6 sous 5 den., provenant tant de la contribution de trois millions imposée sur le pays de Trêves que de diverses saisies. Cet envoi est composé de 227,483 liv. 8 sous 3 den. en numéraire, et le surplus en assignats; il est accompagné d'un caisson chargé du *trône électoral*. La République n'ayant aucun emploi à faire de ce meuble, l'exemple que vous avez donné par la punition du tyran, devant avertir les ambitieux qu'il serait dangereux pour eux d'avoir l'envie d'y monter, à quelque titre que ce puisse être, nous enverrons au creuset national les matieres d'or et d'argent qui font son ornement.

Eschasseriaux l'aîné, au nom des comités de salut public et de commerce, fait un rapport dans lequel il fait sentir la nécessité d'augmenter le foyer de lumieres propres à éclairer et ranimer toutes les branches du commerce et de l'industrie. Il propose à cet effet un projet qui a pour objet de porter la commission de commerce et des approvisionnemens à cinq commissaires, et d'établir un conseil de commerce composé de douze citoyens, choisis dans les différentes places de commerce, pour présenter les ressources de la France dans toutes les branches commerciales intérieures et extérieures. La Convention en ordonne l'impression et l'ajournement.

Marec, au nom des comités réunis de salut public, de sûreté générale, de marine et des colonies, propose la formation d'une commission de neuf membres par appel nominal, pour s'occuper de l'examen et du rapport de l'affaire des colonies. Ce projet de décret est adopté.

Séance de décadi, 10 *Vendemiaire*.

La Convention improuve l'adresse de la société populaire de Richelieu, par laquelle cette société témoigne sa surprise de ce que les représentans du peuple donnent la liberté aux détenus sans consulter les comités de surveillance et les sociétés populaires.

Une autre société populaire du département de l'Ardêche, insiste sur l'impression de la liste des détenus mis en liberté, et des personnes qui les ont réclamés.

Guyomard demande que cette adresse soit renvoyée au comité de sûreté générale.

« Au moment, dit-il, où l'on semble jouer l'opinion publique à la hausse et à la baisse, c'est à la Convention qu'il appartiendra de la fixer. On parle de montagne ! Entend-on par là ceux qui ne veulent pas de dominateurs ? nous sommes tous de la montagne. Y aurait-il donc ici par le fait, une chambre

Digitized by Google

haute et une chambre basse ? Quelques aristocrates ont pu se glisser parmi les citoyens mis en liberté, eh bien ! demain vous les reprendrez. Je ne parle point en faveur des nobles, ni des prêtres; je sais qu'il y en a fort peu de bons; mais ne laissons point rétablir le système de la terreur, ne soyons ni modérés ni exagérés. »

Clauzel ajoute que c'est précisément un moine qui a rédigé cette adresse. Le renvoi est décrété.

Duhem prétend que l'on ferait aussi bien de n'insérer aucune adresse dans le Bulletin.

Laporte répond que les adresses qui sont dans le sens des principes ne sauraient recevoir trop de publicité. Il demande l'ordre du jour sur les propositions de Duhem. Adopté.

La société populaire séante à la salle électorale est admise à la barre. Elle présente des considérations sur plusieurs objets importans. Le premier est la loi de préemption et de requisition, qui gêne le commerce et la circulation des subsistances, et cause leur rareté et leur renchérissement rapide. Le second est le rétablissement des deux assemblées de sections par décade. Le troisième, le rétablissement de la municipalité de Paris et l'élection de la magistrature par le peuple. Enfin elle demande que la Convention mette les droits de l'homme à l'ordre du jour; ils sont, après la nature, son ouvrage. Elle termine par assurer la Convention que tous les citoyens composant la société sont décidés à servir de rempart à la représentation nationale, ainsi qu'à maintenir les droits imprescriptibles et inaliénables de l'homme, et de s'opposer de tous les moyens que leur donneront les principes, la raison et la justice, à l'établissement de la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présente.

Le président répond : « Citoyens, vous demandez une commune pour Paris, et le droit de nommer vous-mêmes vos magistrats; vous étendez cette demande à vos frères des départemens; ignorez-vous donc que le gouvernement révolutionnaire existe, et que la Convention nationale a juré de le maintenir jusqu'à la paix. La Convention respecte le droit de pétition; mais elle sait aussi respecter ses sermens. »

Cette pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.

Le reste de la séance a été employé à des pétitions individuelles, renvoyées à divers comités.

Sur la motion de Bourdon (de l'Oise), la Convention nationale autorise son comité de sûreté générale à statuer sur toutes les détentions jusqu'à la paix, prononcées par jugemens des différens tribunaux pour motifs de suspicion seulement jusqu'au 10 thermidor.

Séance de primedi, 11 Vendemiaire.

La société populaire d'Ussel, département de la Corrèze, s'autorisant d'un passage de Rousseau, tronqué et mal appli-

Digitized by Google

qué, déclare dans une adresse que l'humanité est incompatible avec le patriotisme, et s'éleve contre la liberté de la presse ; d'un côté on demandait la mention honorable, de l'autre le renvoi au comité de sûreté générale. Clausel s'oppose à ces deux propositions, et prouve que les principes de cette adresse, injurieuse même à Rousseau, étant contraires aux principes que professe l'Assemblée, elle doit les improuver. L'improbation est décrétée.

Pour fixer désormais l'opinion publique, Thibaudot demande qu'il soit rédigé une adresse au peuple français, dans laquelle les principes seront exposés d'une maniere simple, distincte et positive. Alors, dit-il, vous verrez le peuple entier se rallier autour de ces principes. Vous aurez une pierre de touche pour distinguer ceux qui veulent la liberté pour elle-même, des intrigans et des fripons. Quand on osera proférer dans les sociétés populaires ou ailleurs des principes opposés à ceux que vous aurez proclamés, on sera honni. L'Assemblée charge ses trois comités de la rédaction de cette adresse.

Laloi, au nom du comité de salut public, fait lecture de plusieurs dépêches. D'un côté, la prise d'Aix-la-Chapelle, l'investissement de Maestricht, l'arriere-garde des Autrichiens battue ; de l'autre, des avantages considérables remportés par l'armée d'Italie. Un échec essuyé sur le Haut-Rhin ; ordres déja donnés pour le réparer. Trente prises amenés dans nos ports, et neuf coulés bas.

Les sections du Musœum et révolutionnaire se présentent en masse ; elles s'elevent contre les hommes de sang, les scélérats qui regrettent le tyran et voudraient ébranler la fidélité, la loyauté des citoyens : elles pensent que le salut de la patrie est dans les restaurations des droits du peuple, dans la réunion de tous les bons citoyens : elles regardent les réquisitions et préhensions sur les denrées de nécessité premiere, comme incompatibles avec la facilité des approvisionnemens : elles adherent à l'adresse présentée hier par la société populaire séante dans la salle ci-devant électorale, ainsi qu'à celle de la section du Panthéon-Français, présentée le 1 sanculotide ; elles improuvent l'adresse de Dijon, qui leur a été envoyée par la société des Jacobins de Paris, comme tendant à l'avilissement de la Représentation nationale, au renversement des principes éternels de justice, et au rétablissement du régime de la terreur : elles ne pensent pas que, pour comprimer l'aristocratie, il faille égorger les hommes, sans savoir s'ils sont coupables : elles demandent deux assemblées de sections par décade : elles jurent de servir de rempart à la Convention nationale. — Cette adresse, souvent applaudie, est renvoyée aux trois comités.

Une députation de la majorité des sections de Paris vient demander le rapport du décret qui a réduit les assemblées de sections à une par décade, et le rétablissement de l'assemblée du quintidi. — Renvoyé aux comités.

Digitized by Google

Les sections de l'Homme-Armé et du Temple viennent féliciter la Convention, et lui jurer un attachement inviolable. Celle du Temple déclare que les complices de Robespierre respirent encore, et regrettent la portion de sang dont ils s'abreuvaient tous les jours : elle demande le rétablissement de l'assemblée du quintidi. L'adresse de cette section sera mentionée honorablement et insérée au bulletin.

La section des Piques demande aussi l'assemblée du quintidi ; son adresse très-bien écrite et débitée, est souvent applaudie ; mais comme on y remarquait certaines expressions qui sentent assez fortement la terreur, elle a été renvoyée purement et simplement aux trois comités.

PARIS. *Quartidi*, 14 *Vendemiaire*, 3e. *année de la République.*

On sait maintenant à quoi s'en tenir sur cette diversité d'adresses qui sont parvenues à la Convention sur l'état actuel de la République et l'esprit du gouvernement. Elle provient de deux opinions bien distinctes ; l'une qui voudrait rappeller les jours de terreur et d'épouvante dont nous sommes à peine sortis, et qui croit qu'on n'en peut jamais faire assez pour contenir les ennemis de la liberté. L'autre qui pense que la justice seule suffit à tous, et fera plus de partisans à la République que les moyens d'oppression et de tyrannie.

La premiere opinion se compose de tous ceux qui craignant que la justice du gouvernement ne les atteigne, voudraient conserver leur rang dans la classe des oppresseurs, de peur d'être à leur tour l'objet du ressentiment des opprimés. Pour l'honneur de l'humanité, le nombre de ceux-là est petit, mais il ne faut pas espérer de les ramener ; il suffit de les contenir. Il est ensuite une multitude de citoyens qui, avec moins de lumieres que de bonnes intentions, se sont fait une habitude de principes exagérés, et croyent que le patriotisme est là où se trouve l'excès, à-peu-près comme ces dévots qui s'attachaient plus à la religion par les pratiques austeres et rigoureuses, que par la douceur de ses maximes. Ceux-ci sont la dupe des autres ; mais ils ne le seront pas long-tems, parce qu'ils veulent véritablement le salut de la République ; le tems et l'instruction les feront revenir de leur erreur.

L'autre opinion se forme du concours nombreux de citoyens qui, témoins ou victimes des oppressions qui ont pesé sur les patriotes, croient que ce système serait funeste à la liberté s'il venait à se reproduire, qui s'étant toujours maintenus à la hauteur des vrais principes s'applaudissent de leur retour, qui se rallient en foule à la Convention, et embrassent, comme elle, la justice qui est le premier des devoirs pour les individus et pour les gouvernements.

Digitized by Google

Voilà la cause de cette opposition qui s'est manifestée dans l'esprit des adresses. Elle cesserait bien vîte, si l'intrigue et les passions permettaient à la raison de se faire entendre. Que voulez-vous, dirait-on aux uns et aux autres? Surveiller, contenir tous les ennemis de la liberté, maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, combattre toute espece de tyrannie, opérer le salut de la République : c'est le vœu commun. Mais quand on est d'accord sur les choses, on est bientôt divisé sur les mots. On qualifie d'*aristocrate*, de *modéré*, de *contre-révolutionnaire*, quiconque ne pense ni n'agit dans le sens de tel parti sans s'attacher à la véritable signification des termes. C'est avec cette malheureuse subversion dans les idées qu'on est parvenu dans le cours de la révolution à s'aigrir, à se suspecter, à s'accuser réciproquement. Que la Convention fixe donc la langue comme les principes de la liberté; qu'elle se hâte d'en proclamer le rudiment, et l'on reconnaîtra les malintentionnés qui refuseront de s'entendre, et l'on discernera facilement les vrais et les faux amis de la chose publique; car il est tems de ne plus marcher au hasard et de mettre un terme à tous ces dissentimens.

Les représentans du peuple, au nombre de huit, détenus dans la maison d'arrêt des Ecossais, viennent de publier une pétition à la Convention, par laquelle ils demandent qu'on les jûge s'ils sont coupables, ou qu'on leur rende la liberté s'ils sont innocens. Nous ferons connaître l'analyse de leurs moyens de défense.

Le ci-devant abbé Girault-Soulavie, résident de France à Geneve, contre lequel cette république avait porté des plaintes graves, a été conduit à Paris par la Gendarmerie, et transféré dans une prison. On assure qu'on a trouvé dans ses papiers une correspondance avec Robespierre, des principes duquel il était le zélé propagateur.

La flotte anglaise, composée de 40 voiles, tant vaisseaux que frégates et bâtimens légers, a été apperçue, la 2e. sanculotide, à 30 lieues des Sorlingues.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée du Nord.

Extrait d'une lettre de Gillet, datée du 5 vendémiaire.

« On a pris à l'investissement de Maestricht quinze bateaux chargés de farine et d'avoine; cette prise vaut un million au moins; un autre bateau chargé de canons et de mortiers a été coulé bas. Il a été pris à Aix-la-Chapelle quinze pieces de

Digitized by Google

bronze qui vont être transportées en France pour être fondues. »

Au quartier général, à Herve, le.... « Citoyens représentans, je vous préviens que du mouvement général qui s'est fait hier, il résulte que Reckem et Stokem ont été forcés. Je présume que Masseyck aura essuyé le même sort: je n'en ai cependant pas reçu de nouvelles; que Maestricht est investi; que l'ennemi a été chassé des bois d'Aix-la-Chapelle, et que les magistrats de cette ville viennent de nous en porter les clefs. La résistance que nous a opposée l'ennemi n'a pas été très conséquente; il s'est sans doute rappellé de la correction républicaine qu'a reçue avant-hier son arriere-garde, sur les hauteurs d'Henri-Chapelle qu'elle a voulu défendre, et où elle a perdu 800 hommes tués ou blessés; notre perte dans cette affaire est de 15 hommes tués et cent vingt-trois blessés.

Salut et fraternité.

Signé, JOURDAN, *commandant en chef l'armée de Sambre et Meuse.*

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Cairo, le 2 vendémiaire. « Citoyens représentans, depuis l'expédition d'Oneille et de Saorgio, les rassemblemens de l'ennemi à Cairo, au nombre de 12,000 hommes, avec 50 pieces de canon, menaçaient l'armée d'Italie.

» Des avis certains annonçaient un projet concerté de l'armée austro-sarde avec les flottes combinées d'Angleterre et d'Espagne, pour s'emparer de Savone, et porter la guerre chez une république sage et tranquille, pour nous faire perdre les ressources si avantageuses de sa neutralité.

» L'exécution de leur projet allait s'effectuer, si les représentans du peuple, Salicetti et Albitte, députés près cette armée, n'avaient ordonné de les prévenir sur-le-champ par une attaque que la bravoure seule des Républicains, inférieurs en nombre, pouvait faire réussir.

» La troisieme sanculotide, le poste de Saint Jacques, situé sur la partie de l'Apennin qui sépare les forteresses de Savone et Finale des vallées de la Bormida, occupées par l'ennemi, fortifié par un double retranchement, a été enlevé à la bayonnette avec une telle bravoure, que la terreur nous a précédés dans les postes de Bormida, Mallere, Pallere, Altare.

» L'ennemi les a évacués avec une telle promptitude, qu'on n'a pu le retrouver que dans la plaine de Carcare, où il avait fait avancer tous ses rassemblemens du Cairo, pour en venir à une affaire décisive.

» La marche d'une de nos colonnes, inconnue à l'ennemi, arrive le 4 très-précipitamment au château de Cossario, force ce poste redoutable, et l'armée autrichienne allait être coupée et renfermée dans les gorges de la Bormida, lorsqu'une fuite précipitée est devenue son unique salut.

Digitized by Google

» La nuit ne permettait pas de les atteindre, et l'armée a bivaqué autour de ses représentans.

La cinquieme sanculotide, les Républicains poursuivirent leur marche, et rencontrerent l'ennemi à la Roquette de Cairo : l'artillerie et la cavalerie ennemie y avaient des positions avantageuses, et l'infanterie y était protégée par des hauteurs d'un difficile accès ; il ne restait qu'une heure et demie de jour : une attaque aussi prompte que bien combinée les a repoussés dans tous les points ; et notre cavalerie allait fondre sur la leur, et enlever leur artillerie, si un ravin imprévu n'eût arrêté son impétuosité, et si la nuit n'eût mis fin à une affaire qui nous promettait encore des plus grands succès.

» La présence des représentans du peuple au milieu de nos freres d'armes, partageant leurs dangers et leurs fatigues, animait leur courage, au point qu'ils combattaient encore après une heure de nuit obscure.

» A la faveur des rideaux de la Bormida, l'ennemi avait pris une position en arriere de Dego qui, suspendant le combat, nous laissait pourtant l'espoir de le battre encore au jour, si la nouvelle de sa fuite à plus de cinq lieues de Dego, pour se porter sur Alexandrie, n'eût mis fin à nos victoires.

» Cette affaire a coûté à la République le sang d'environ 80 de nos freres d'armes et autant de blessés.

» La perte de l'ennemi se monte à plus de 1000 hommes, tant tués que blessés et prisonniers, et il nous a laissé dans des magasins de quoi nourrir l'armée pendant un mois.

» Tout le monde, tant officiers que soldats, a fait son devoir en brave Républicain.

» Parmi ceux qui se sont le plus distingués, je dois citer le général divisionnaire Massena, et les généraux de brigade Laharpe et Cervoni.

» J'aurai aussi à vous parler, par une autre dépêche, de deux actions héroïques, pour lesquelles j'ai encore des renseignemens à recueillir.

» C'est ainsi, citoyens representans, que l'armée d'Italie a célébré la 5e. sanculotide et le 1er. de l'an 3e. de la République Française. *Vive la République !* »

Signé, DUMERBION, *général en chef.*

Les Allemands, en cherchant à ridiculiser les premieres découvertes de *Mongolfier*, qu'ils traitaient dans leurs feuilles périodiques de *légereté française*, et au sujet desquelles le caustique *Kesner* publia plusieurs épigrammes mordantes, ne se doutaient gueres qu'un jour ces découvertes précieuses, perfectionnées par le génie tout-puissant de la Liberté, contribueraient beaucoup à la défaite des satellites du despotisme et à l'humiliation de l'infâme maison d'Autriche. Tout le monde

Digitized by Google

connaît l'anecdote du fameux ballon aërostatique à la bataille du Fleurus ; nous nous flattons que nos abonnés liront avec plaisir le rapport tel qu'il fut fait avant la bataille de Fleurus au représentant du peuple, Guiton, et à Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre et Meuse.

De l'aërostat devant Fleurus, à deux cents toises d'élevation.

Je soussigné, adjudant-général, chef de brigade, ai monté dans l'aërostat commandé par le capitaine Coutelle, à la cense de Faïs, aux avant-postes du camp de Lambusart ; et m'étant élevé à la hauteur de deux cents toises, ai resté en station pendant deux heures et ai observé :

1°. Sur la gauche, en arriere de Sombref, un escadron de cavalerie ennemie rangé en bataille avec des vedettes sur la chaussée, sur laquelle sont deux pieces de campagne.

2°. Plusieurs escadrons près de Bottey de même rangé en bataille, la gauche appuyée du coté de l'Orneau.

3°. Un fort detachement d'infanterie à la droite de Saint-Martin-Balatre.

4°. Des grandes-gardes dans les vergers de Longrenelle.

5°. Un camp que j'ai évalué à environ 25 à 30 mille hommes. La gauche appuyée du côté de Gembloux et la droite vers Gentinnes, avec des avant-postes près du bois de Sombref.

6°. Un corps d'infanterie entre Spy et Onox.

Nota. L'ennemi est alerte, et ses avant-postes sont en mouvement ; il paraît que la vue du ballon l'intrigue beaucoup.

P. S. Dans la séance du 12, Treilhard a annoncé la reprise de Keiserlautern, par l'armée du Rhin. Celle du Nord s'est emparée du fort de Creve-cœur, qui nous conduit à Bois-le-Duc, et ouvre le Brabant hollandais ; celle des Pyrénées a battu les Espagnols près de Bellegarde ; 470 pieces de canon ont été prises.

A Marseille, les scélérats continuateurs de Robespierre, dont le mot de raliement est *la montagne*, se sont mis en insurrection contre la Convention. Les jours des représentans ont couru le plus grand danger. Les bataillons de volontaires ont contenu les brigands ; les principaux ont été arrêtés ; ils vont être jugés.

Dans la séance du 13, la Convention a chargé les comités de salut public, de sûreté générale et de législation, de présenter les mesures de police générale, pour contenir les intrigans, les brigands et les fripons. Elle a chargé les mêmes comités, sur la motion de Dubois-Crancé, d'épurer la société des Jacobins, et d'indiquer les moyens de la rendre utile à la chose publique.

Digitized by Google

(N°. 4.)

MERCURE FRANÇAIS

DIMANCHE 20 VENDÉMIAIRE, *l'an troisième de la République.*
(*Samedi* 11 *Octobre* 1794, vieux style.)

MUSÉUM DES ARTS.

Lettre écrite de Paris à Nancy, sur la nouvelle exposition des tableaux au Muséum national.

POUR les étrangers qui arrivent à Paris, comme pour les habitans de cette grande cité, c'est un délassement agréable, c'est un précieux moyen d'instruction que cette quantité de chef-d'œuvres de peinture et de sculpture dont la vue réjouit, au Muséum, les vrais amis des arts, et prépare, initie les profanes à la connaissance, trop rare et trop peu desirée, des beautés que le pinceau et le ciseau enfantent, en multipliant, par l'imitation, les merveilles de la nature. J'ai parcouru cette superbe galerie avec vous, mon cher ami, qui savez apprécier et aimer le beau. Vous étiez, quoiqu'absent, à côté de moi, et voici ce que je vous disais en admirant les tableaux des Poussin, des Titien, des Pietre de Cortone, des Vernet, des Claude Lorrain, etc. Je le dis maintenant à d'autres; j'ose ici répéter mes observations, parce que je les crois fondées sur les principes, sur les rapports de la nature et de l'art.

En parlant d'un Muséum formé à Paris, sans doute un Français doit commencer son analyse par celle des tableaux d'un peintre de sa nation; et entre tous les artistes, mes compatriotes, qui plus a mérité la prééminence que le Poussin? Il aura donc mes premiers hommages. Le Poussin fut, dans toute l'étendue du mot, un beau génie. Issu des Normands destructeurs de l'art, il l'aima et l'honora autant que ces barbares l'avaient haï et méprisé. Il recueillit ce qu'avait épargné leur fureur, il se recueillit lui-même auprès de ces restes précieux. Echappé aux persecutions d'un ministre puissant, loin des intrigues d'une cour orageuse, il embrassait, arrivant à Rome, une colonne grecque, en lui disant: *Je ne te quitterai plus.* Le Poussin fut un artiste antique dans des tems modernes. Il est dans notre école de peinture ce que sont dans notre littérature les écrivains solitaires du ci-devant Port-royal. Les jeunes élèves, peintres ou littérateurs, doivent, entre tant de modeles, singulierement aimer, méditer et tâcher d'imiter les productions d'un artiste qui fut un sage. Les bons sentimens sont la source des bonnes pensées; c'est au feu d'un grand cœur que

Digitized by Google

l'esprit s'éclaire. La vie chaste, laborieuse et retirée du Poussin, sa réponse au fameux cardinal qui le visitait et savait l'apprécier, sa résistance aux promesses des cours, son désintéressement et sa modestie sont de grandes leçons pour les artistes; ils doivent étendre jusqu'aux beaux arts le fameux précepte de Tacite et d'Horace : *Plus valent boni mores quam bonæ leges..... Quid leges sine moribus ?* ... Le Poussin, sincere ami du bien, voulut donc l'exprimer, l'opérer dans ses tableaux, et par ses tableaux, son talent acquitta sa dette civique; ce fut son tribut de bienfaisance à l'humanité trompée et opprimée. Il pensa fortement, et il peignit de même; aussi fut-il surnommé dans son tems le peintre des gens d'esprit, le peintre des gens qui pensent. Les Italiens le nommaient *il pittor del pensieri*, comme ils nommaient le Dominicain *il pittor de gli affetti*, et ce ne serait pas un parallele insignifiant que celui que l'on pourrait établir entre le peintre des pensées et le peintre des affections. Quoi qu'il en soit, ce qui caractérise éminemment les tableaux du Poussin, c'est une grande conception, une idée noble, une exécution sage, dégagée de tout ce qui est bas, et même vulgaire. Ses personnages sont dans une position parlante et indicative du sujet, leur attitude est convenable, variée et méditée pour le plus grand effet; le Poussin exprimait parfaitement le repos du corps, qui le plus souvent annonce le mouvement de l'ame, le travail de l'esprit; enfin, toutes ses têtes sont animées d'un sentiment convenable au lieu, au tems, à l'action représentée; l'expression en est à la fois forte et simple. Dans les tableaux du Poussin il n'y a rien de vague, il a tout soigné, il a songé à tout, et n'a rien oublié de ce qui pouvait contribuer à rendre sa pensée. Les accessoires sont aussi dignes d'éloges que les principaux objets; nul n'a mieux entendu que le Poussin le costume et l'architecture antique; il a deviné, il a peint, dans ses paysages, la nature des premiers tems. Son tableau du déluge fixe les regards du plus grand nombre des amateurs. C'est un poëme, un beau poëme, et qui n'a point de parties faibles; tout y est de génie, jusqu'à la couleur qui est étonnament forte, vraie et tragique. Le centre, l'objet principal de ce tableau (après l'avoir nié, J. J. Rousseau en convint avec le peintre de Virginie) c'est l'enfant; son péril, son innocence et la douleur de ses parens accroissent la terreur qu'inspire l'image de l'universelle destruction. Le serpent qui sort de la roche noyée ajoute à l'horreur, et c'est une pensée sublime d'avoir, dans le tableau de la punition du genre humain, représenté la cause et le signe emblématique de sa faute. Le Poussin a su donner une grande fraîcheur, un air de paix et d'innocence aux jardins enchantés qui furent le berceau de nos premiers parens. Le paysage a un autre genre de beauté dans le tableau de *Booz* et *Ruth*. La campagne et les ondes d'une moisson dorée, y sont peintes avec une vérité rare; et quand on n'y verrait pas de moissonneurs, l'ardeur du

Digitized by Google

ciel annoncerait assez l'instant de la récolte. Ce ciel brûlant est encore parfaitement représenté dans le tableau de *Josué* et *Caleb ;* il semble que le soleil ait calciné les tours, les murs et les rochers qui défendent Jéricho. Mais la plaine cultivée, ses arbres chargés de fruits, et l'énormité de la grappe rapportée par les deux envoyés de Moyse, prouvent que ces climats sont chauds sans être stériles, et que la terre d'au-delà du Jourdain est digne de son nom ; les bords du Nil ont un autre aspect dans le tableau de *Moyse sauvé des eaux ;* ces bords fameux le deviennent encore davantage par la grande scene dont ils sont témoins, et que le Poussin a représentée avec son expression et son exactitude ordinaires. Sans affaiblir l'impression de ses chef-d'œuvres par une longue analyse, j'arrêterai un moment vos regards sur le magnifique tableau de la *femme adultere*. Dans une scene parfaitement ordonnée, contrastée, costumée, le Poussin a peint, avec une perfection inexprimable, des sentimens bien différens, la honte et les remords de la femme coupable inspirant la compassion, la douceur du Christ, l'admiration, la surprise et la joie que son jugement, doux autant que spirituel, inspire à ses disciples ; enfin, le dépit et la confusion des docteurs implacables ; on voit, on admire l'effet prodigieux qui résulte de l'opposition de ces sentimens dont les acteurs de cette scene intéressante sont pénétrés depuis le sommet du front jusqu'à la plante des pieds. Ce tableau suffirait, sans le témoignage historique, pour prouver que le Poussin fut un homme doux et sage. Mais pourquoi ces tableaux, et plusieurs autres du même maître, ne sont-ils pas extrêmement attachans ? C'est qu'ils manquent de grace, ou du moins qu'ils n'ont pas le mérite de la grace au même degré que tous les autres, et ce mérite est peut-être le premier ; il éleva Raphaël au plus haut point de son art, il fit aimer le pinceau du Correge, malgré son incorrection ; il fit oublier les défauts de plusieurs grands maîtres. Dans des tableaux spécialement destinés à représenter le triomphe de la beauté, le Poussin est inexcusable de n'avoir pas peint de belles femmes. Sa Ruth est laide, et paraît avoir 50 ans. Eve est moins désagréable, mais elle n'est point belle. Ce défaut de grace féminine se fait particulierement remarquer dans un tableau où le Poussin a représenté un groupe de jeunes filles ; c'est celui de l'envoyé d'Abraham offrant au bord de la fontaine des présens à Rebecca, la future épouse de son jeune maître Isaac. Rebecca n'a point du tout les graces de la jeunesse et de la beauté, elle en est même plus dépourvue que telle de ses compagnes, et sa figure est triste. On peut faire le même reproche aux femmes qui sont dans le tableau de *Moyse sauvé des eaux*. La princesse d'Egypte a peu ou point d'attraits, et elle est servie par des femmes qui en ont encore moins. C'est un grand démérite dans un tableau de ce genre, et dans toute peinture représentant cette aimable moitié du genre humain,

Digitized by Google

dont la beauté fait l'essence et la force. A la place de Ruth, d'Eve, de Rebecca, de ses compagnes, et des Egyptiennes du Poussin, supposez de belles filles de Raphaël, du Correge, du Titien, du Cortone ou du Giorgion, et vous sentirez combien les tableaux de Poussin gagneraient à cette métamorphose; dans votre pensée ils vous paraîtront tout autres. On dit, pour excuser le Poussin, qu'il a la grace sévere; je ne connais point de grace sévere dans la représentation des femmes. Il était sans doute inspiré par le génie des arts, celui qui écrivant pour les artistes intitula son livre : *De la grace dans les ouvrages de l'art.* Winkelman nous rendit service, lorsqu'il analysa les ouvrages les plus gracieux, lorsqu'entre les plus grands artistes il fit remarquer ceux qui s'étaient le plus illustré par la grace de leurs productions, la grace qui est le charme de la nature. *La grace plus belle encore que la beauté*, dit l'écrivain qui en eut tant, le naturel Lafontaine; les hommes disent *la bonne grace*, pour exprimer sans doute l'amabilité qu'elle donne en effet. On aime ce qui est utile, ce qui plait est jugé bon. Qu'est-ce qui peut nier qu'une belle femme ne soit la grace même? et comment excuser le Poussin de n'avoir pas dans ses femmes représenté la beauté, source de la grace? Le peintre des affections, qui sous plusieurs rapports est, comme nous l'avons dit, comparable au peintre des pensees, eut un pinceau plus gracieux que son rival. Voyez *le concert* (du Dominiquin). Pour rendre le même sujet, le Poussin eût peint d'habiles musiciens, des savans, des compositeurs, des artistes graves, profondément pénetrés de l'exécution d'un chef-d'œuvre. Plus aimable dans sa pensée, le Dominiquin nous présente des jeunes gens et des enfans sourians aux premiers accords de l'harmonie. S'il avait peint des artistes, des auditeurs plus doctes et d'un âge plus mur, il aurait déridé leurs fronts par l'expression de la joie sentimentale qui nait des grands effets de la musique; il aurait représenté des hommes jugeant des beautés de l'art, comme il en faut juger, plutôt par sentiment que par raisonnement; enfin, le défaut de grace, chez le Poussin, se fait encore remarquer dans la couleur de ses chairs et de ses vêtemens, laquelle est souvent terne et triste; ce que l'on ne peut pas dire de ses paysages, ouvrages vraiment admirables, dignes des plus grands éloges, et au-dessus de tout reproche. La couleur en est naturelle et fait illusion; la perspective est infiniment savante, et d'une vérité qui ravit : on se promene dans ces vastes campagnes embellies par la fraicheur des bois et des eaux; l'œil parcourt ces grands espaces qui ne sont point imaginaires, et dont il peut estimer les distances; ce qui est bien le comble de l'art : l'artiste médiocre est une espece de fou qui vit, qui veut nous faire vivre dans des régions, et avec des personnages imaginaires. Le grand artiste réalise ses fictions; ce qui n'existe pas, il le fait exister : on habite les lieux, on converse avec les êtres créés par son génie.... Je

Digitized by Google

ne puis m'empêcher de revenir sur le beau tableau de *Moyse sauvé des eaux*, dans lequel j'ai cru remarquer une grande imperfection; c'est la figure du Nil, assise au bord de ce fleuve. Ce vieillard n'est pas assez allégorique, puisqu'il n'est pas beaucoup plus pétrisé, ou métallisie, que les autres personnages de cette scene avec lesquels on dirait qu'il converse, la face tournée vers eux, et ayant l'air de leur redemander l'enfant arraché à ses ondes. La taille et la nudité de ce pere inconnu ne le distinguent pas assez de la princesse d'Egypte et de ses femmes; il n'est pas assez statue, ou les personnages de ce tableau le sont trop... Maintenant que j'ai fini mes remarques improbatives, faut-il en avoir des remords, et craindre d'être blâmé moi-même pour avoir osé blâmer quelque chose dans un aussi grand homme que le Poussin? Non, je ne crains, ni ne me repens. J'ai loué le Poussin autant que j'ai pu, et toujours beaucoup moins qu'il ne le mérite dans ce qu'il a de beau; mais tout ne l'est pas dans ses œuvres, parce qu'il fut homme, sujet à l'erreur; je le suis aussi, moi, qui me permets de scruter son génie: j'abandonne donc volontiers ces remarques, et celles qui vont suivre, si on ne les trouve pas justes; pourvu que l'on croie qu'en les faisant j'ai été de bonne foi, et animé du seul desir d'être utile, je serai fort content.

Une grande partie de la collection des ports de France, peints par l'illustre Vernet, orne la galerie du Muséum. Les quatre premiers tableaux en entrant, représentent les ports de Dieppe, de la Rochelle et de Bordeaux; ceux qui les ont vus lorsqu'ils ont été faits, pourront y trouver quelque dégradation de couleur; un ton un peu gris donne de la monotonie à ces marines, et empêche que les formes et les détails n'en soient aussi saillans qu'ils le pourraient être, vu l'exactitude avec laquelle ils sont peints; on sait que Vernet excellait à représenter ces petites figures, ces petites scènes charmantes, qui donnent à ses tableaux le mouvement et la vie. De même on admirera toujours ses grandes masses, l'architecture des ports, les vaisseaux, proches ou éloignés, les bords de la mer et l'étendue de sa plage, parce que ce grand maître y a mis toute la vérité, tous les effets de la perspective, science qu'il possédait au suprême degré. Les vues de Bayonne et de Toulon sont d'un ton de couleur différent et plus ferme, quoiqu'un peu brun.... On ne peut parler des œuvres de Vernet, sans citer celles d'un maître qui lui est souvent comparé, Claude Lorrain, dont on voit, dans la même galerie, plusieurs marines. Les eaux en sont parfaitement belles et transparentes, quelques amateurs les préferent aux eaux de Vernet; je ne contredirai point leur jugement, et je ne donnerai pas non plus la préséance au Lorrain sur l'Avignonnais; en tout, les tableaux de celui-ci offrent une scène plus grande, plus vraie, plus satisfaisante dans son effet et admirable dans son exécution. Si les eaux de Vernet sont moins légeres et moins diaphanes, il les

Digitized by Google

a embellies, et rendues vraies, par des reflets de lumiere que son rival ne peint qu'imparfaitement. Les feux du soleil, les clartés de la lune, le soir et l'aurore, embellissent de leurs effets merveilleux les marines de Vernet, et suffiraient pour le placer au premier rang des paysagistes. Il a encore rendu parfaitement l'accord des cieux et des ondes, conspirant ensemble pour le calme ou pour la tempête ; il a peint les nuages aussi bien que les flots, c'est ce qui se voit surtout dans ses deux tableaux représentans la pêche du thon, et le port de Cette ; ce sont à mes yeux deux chef-dœuvres, sous tous les rapports, et qui réunissent tous les mérites de l'art.

Le Titien brille sans doute dans cette galerie ; puisqu'il y est, il y brille de tout l'éclat d'un coloris vrai, animé, voluptueux, et frais comme si le tableau était achevé d'hier. On s'attache à celui qui représente Jupiter sous la forme d'un satyre, admirant la nymphe Antiope endormie (1). Rien n'est comparable à la carnation de cette belle dormeuse, dont le corps (sur-tout la tête et les bras) est bien posé et parfaitement en repos. C'est dommage que l'incorrection du reste, que des cuisses, et plus encore des jambes courtes, semblables aux jambes d'un petit garçon, défigurent ce beau tableau. Pour excuser le peintre, on ne peut point dire qu'il a peint un racourci, il ne l'a pas dû, il ne l'a pas voulu faire dans la position où il a mis la nymphe. A ses côtés, on voit l'Amour endormi, auquel le Titien a encore imprudemment donné une énorme ampleur de reins qui lui ôte toute sa grace enfantine, et qui est aussi hideuse qu'incorrecte. — Le Titien a dû se complaire à peindre celle qu'il aimait ; aussi nous en a-t-il laissé une charmante et ingénieuse image, où on le voit derriere sa belle maîtresse, un peu dans l'ombre, comme de raison, et lui présentant un miroir où il l'invite à admirer elle-même ses attraits. Cette idée est aussi dans le Tasse, contemporain de Titien. Renaud couché près d'Armide, dans ses délicieux jardins, lui présente un miroir, et lui dit : « Mirar tu almen » potessi il proprio volto ! ch'el guardotuo, ch'altrove non » è pago, gioirebbe felice in se rivolto. »

Enfin l'on peut croire, d'après ce tableau, que le Titien avait, du moins quant à la beauté, bien choisi l'objet de son affection. La figure de sa maîtresse est spirituelle, tendre, et doucement animée des feux de l'amour et de la joie. Faut-il s'étonner qu'il ait déployé dans ce portrait tant d'art et de sentiment ? il voyait sa belle sourire à ses travaux, il l'aimait autant qu'il en était aimé, en traçant son image chérie, il ne travaillait pas comme tant de peintres et de poëtes qui peignent *des Iris en l'air*. — Un autre tableau de ce maître, plus considérable et non moins beau, offre une allégorie intéressante. Une jeune

(1) C'est par erreur qu'on attribue ici au Titien le tableau de *Jupiter* et *Antiope*, qui est un des chef-d'œuvres du Correge.

Digitized by Google

fille tient dans sa main droite un globe. Un guerrier dont le superbe caractere de tête annonce l'état et la valeur, un général, qu'on dit être le marquis de Guast, si fameux au tems du Titien dans les guerres d'Italie, est auprès de cette fille, et posant sur elle une main téméraire, il a l'air de préférer les trésors de son sein à tous les trésors du globe. Une autre jeune personne présente un faisceau à la belle, dont la figure est infiniment gracieuse, simple et touchante par l'air de candeur et d'innocence que le peintre y a répandu. Les cheveux et les vêtemens parfaitemens peints ajoutent aux attraits de cette fille charmante; son bras nud dispute de blancheur et de beauté avec son sein.

Un tableau apporté à Paris depuis 12 ou 15 ans seulement, un tableau peu connu jusqu'à présent des amateurs français, et digne de fixer les regards du monde, balance ou efface ce que le Muséum offre de plus merveilleux en peinture; c'est une œuvre de *Pietre de Cortone*, dont le pinceau docte et sentimental a su dignement représenter un grand sujet, le retour de Jacob dans sa famille. On sait que Jacob (dont le nom signifie dans sa racine, hébraïque, *supplantant*) ayant dérobé à son pere la bénédiction paternelle qu'attendait Esaü le fils aîné; que Jacob, dis-je, craignant ce frere irrité, et suivant les conseils d'une tendre mere, s'en alla en Syrie chez son oncle Laban, dont il fut 7 ans esclave et pasteur, pour épouser Rachel, sa fille cadette; et que le jour du mariage étant arrivé, on le trompa en lui faisant épouser Lia, la sœur aînée de Rachel. (Ceci est utile pour l'intelligence du tableau.) Jacob ayant servi 7 autres années pour obtenir enfin Rachel, dont il était épris, et l'ayant obtenue, revint au bout de 20 ans dans son pays natal, comblé de bien; mais craignant le ressentiment de son frere Esaü, il lui envoya plusieurs de ses gens pour lui offrir des présens, et lui demander son amitié; enfin, les deux freres se rencontrerent et se reconcilierent sur les bords du Jourdain. Le Cortone a saisi le moment de cette reconciliation où Esaü, serrant la main de son frere, lui demande ce que c'est que tout ce qu'il voit, et où Jacob, montrant de sa main libre toute sa suite, répond à Esaü: *Ce sont les épouses, les enfans, les esclaves et les troupeaux que le seigneur a donné à votre serviteur.* La joie est peinte sur son visage; on y voit la jouissance d'un succès presqu'inattendu, et l'épanchement d'un bon cœur long-tems oppressé par la crainte et le desir.

L'aînée des épouses, Lia, regarde avec un air d'humeur et d'orgueil les avances faites par son mari; elle a l'air de dire à son beau-frere: *Comme vous voudrez.* Le peintre l'a judicieusement placée au fond du tableau; dans cette scene, elle a comme dans le cœur de son époux, la deuxieme place; la premiere est pour Rachel, qui occupe toute l'avant-scène, et qui en est bien digne. Sa figure est un modele de beauté innocente, de grace et de douceur; l'amour et l'amitié, l'esprit, le calme

Digitized by Google

et la joie se peignent sur ce beau visage ; ils y sont fondus, exprimés avec tout l'art d'un pinceau correct, suave et facile. Les cheveux relevés en voyageuse, renoués avec grace, ombragent un peu les angles du front, et contribuent à former l'ovale parfait de cette tête enchanteresse, dont le charme caractéristique est la douceur. Le Cortone n'ignorait pas sans doute, et il a rendu dans son tableau la signification de *Rachel*, nom qui exprime le plus grand charme d'une femme, nom qui dit plus que *douce* et *douceur*, qui désigne la douceur vivante ; *Rachel* signifie *brebis*. Le Cortone nous la montre donc dans tout l'étendue du terme, cette douce Rachel, dont J. J. Rousseau a dit avec tant d'éloquence et de sentiment : *O ! douce Rachel, fille charmante, et si constamment aimée, heureux celui qui pour te posséder ne regretta pas* 14 *ans d'esclavage !* On ne trouvera nulle part plus d'ensemble dans les traits, plus de cet accord harmonieux de toutes les parties d'un beau visage, miroir de l'ame, réunion simple et merveilleuse de tous les signes de la vie ; c'est bien ici une beauté des premiers âges du genre humain, une femme en qui tout est beau, ses bras nuds et son sein découvert, sur lequel repose un bel enfant, sont d'une forme parfaite, d'une carnation fraîche et brillante, sa taille est élégante et haute, son attitude est noble et modeste ; vêtue tres-simplement, comme l'épouse d'un pasteur nomade, elle a plus d'air de grandeur que toutes ces reines chargées d'atours dont nous voyons tant de portraits. Enfin, son rôle dans cette scene est digne d'elle. Elle sourit à un de ses enfans qui offre un fruit à celui qui est sur son sein, elle tient l'autre par le bras ; Rachel, mere avant toutes choses, ne s'inquiette point de la reconciliation des deux freres qu'elle ne regarde seulement pas ; avec toute la sécurité d'une ame douce et grande, qui ne croit point à la haine, elle attend le succès d'une entrevue importante, et ne paraît pas en avoir douté. Je me suis étendu, j'ai cru le devoir faire, sur la figure, unique en graces et beautés, qui décore ce merveilleux tableau. Le paysage y est fort bien traité ; c'est dommage que la scene en soit un peu étroite. Esaü aussi n'a pas une tête assez antique ; il paroît calqué sur une figure beaucoup plus moderne, et trop connue : il a un peu l'air d'un *St. Pierre*.

Auprès de sa belle maîtresse, le jeune esclave qui est assis par terre sur des vêtemens, comme pour soigner les enfans qui à peine levés sont sortis de dessous la tente pittoresquement suspendue et attachée au haut d'un grand arbre ; cet esclave, dis-je, est encore remarquable par la correction élégante avec laquelle tout son corps est dessiné, et par les agrémens de sa figure, dans un genre de beauté qui indique non moins que son attitude, son état dans la maison de Jacob. Observez surtout qu'il est tranquille, de la tranquillité de sa maîtresse, *tel maître, tel valet*, dit un proverbe antique et sage ; on voit sur le visage de ce jeune et fidele serviteur une paix, une joie enfantine.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 20 Septembre 1794.

Les nouvelles de Thorn confirment la levée du siége de Varsovie. Le roi de Prusse court en diligence secourir ses propres provinces, et le rôle de l'attaque qu'il avait pris avec tant d'arrogance et de sécurité, s'est changé en moins d'un mois en celui de la défense. La diversion des Polonais dans la Prusse méridionale l'avait déja obligé à détacher de son armée sous Varsovie un corps de 6000 hommes aux ordres du général Szekuli; après beaucoup d'obstacles, ce corps était parvenu à s'approcher jusqu'à Gombin.

Arrivé dans ce lieu, le général Szekuli voyant s'accroître les obstacles qui devaient s'opposer à ses opérations ultérieures, publia une proclamation. Il annonça que la vie et la fortune de tous les habitans, sans distinction de sexe, soit nobles, bourgeois, prêtres ou paysans, répondraient au roi de Prusse de la part qu'ils auraient prise à l'insurrection. Ce moyen ne fit qu'augmenter l'énergie des insurgés, au point qu'on annonce que toute l'armée prussienne, après avoir levé le siége de Varsovie, va marcher vers la Prusse méridionale; mais il est à croire que l'armée de Kosciuszko qui est dans les retranchemens, ou du moins une partie, va poursuivre à son tour les assiegeans.

Toutes les forges de la Prusse méridionale sont employées à fabriquer des armes; déja une énorme quantité de faulx et de piques a été distribuée. Le peuple s'est levé en masse depuis l'âge de 17 ans jusqu'à 60, et s'organise en bataillons ou escadrons. Les grands propriétaires sont tenus de fournir, selon leurs moyens, aux divers besoins de cette nouvelle levée. Il y a peine de mort contre ceux qui s'y refuseraient.

On vient d'apprendre que les insurgés ont pénétré dans le district de Netz, et se sont emparés des villes d'Ecksin, de Szivin; ils se sont avancés jusqu'à trois lieues de Brouberg, et sont maîtres de la grande route de Berlin, dont ils ne sont éloignés que de douze lieues.

La confédération qui s'est assemblée à Gnesne a envoyé des universaux dans la Prusse orientale et occidentale, pour engager les provinces à envoyer des députés, et à prendre les armes contre l'ennemi commun. On assure que l'insurrection commence à se propager dans ces deux contrées, ce qui a

Digitized by Google

nécessité de nouvelles proclamations de la part du cabinet de Berlin. On ajoute qu'une armée d'insurgés marche vers la Prusse occidentale; par-tout où elle passe elle rassemble les paysans sous les drapeaux de la liberté, et leur annonce la suppression des corvées féodales qui, sur huit jours, leur en prenaient cinq.

On a de nouveau essayé d'envoyer, par Pozen, des couriers pour porter des fonds au quartier-général du roi de Prusse; ils ont encore été interceptés. Plusieurs administrateurs prussiens ont été très-maltraités; d'autres ont obtenu leur liberté. On remarque sur les passe-ports qui ont été délivrés à ces derniers, le sceau de la république de Pologne; et parmi les signatures, celle de plusieurs chanoines de Gnesne. Les prêtres semblent avoir pris une part très-active à l'insurrection.

On mande de Vienne que c'est aux souples négociations de Lucchesini que l'on doit la part active que le cabinet de Vienne est résolu de prendre dans la guerre de Pologne. Le grand motif qu'il a fait valoir a été qu'il importait à la cour de Vienne de détourner les peuples des états héréditaires des idées de liberté qui se manifestent en Hongrie, en Gallicie, en Transylvanie et dans d'autres provinces, et que la guerre seule pouvait être pour eux un objet de distraction; en conséquence, l'empereur a chargé le général Schutz de se mettre à la tête d'une armée autrichienne qui se trouve aux environs de Body, et de faire avec elle une invasion en Pologne.

On dit que les troupes autrichiennes ont dû déja dépasser Lublin et Krasmistaw. L'empereur, pour compléter les transports militaires a ordonné d'enrôler par force, en Gallicie, les charretiers. Le général Harponcourt est maintenant occupé à passer en revue toutes les troupes qui se trouvent dans cette province. Un comte Hongrois en a été nommé gouverneur.

La cour de Copenhague vient de rappeller tous les matelots Danois qui sont en ce moment employés sur les bâtimens étrangers. Cette mesure a jetté l'alarme parmi les commerçans Russes qui craignent que par ce rappel beaucoup d'entre eux ne s'arrêtent dans le Sund, et que la navigation n'éprouve ainsi de grandes entraves.

L'impératrice de Russie vient de donner des ordres pour construire à Hadgibey, sur la mer Noire, un port pour les vaisseaux de guerre et les bâtimens marchands. Il sera ouvert à tous les navires qui, en vertu des traités, ont la liberté de naviguer dans cette mer.

On apprend de Stockholm qu'il se fait beaucoup de mouvement dans les troupes de terre. Depuis que les armemens maritimes sont presque achevés, le gouvernement fait rétablir en hâte les ouvrages de Werholm et de Frédérisbourg, deux forteresses qui défendent cette ville du côté de la mer. Il est à remarquer que ce travail n'a été commencé que depuis que

Digitized by Google

l'ambassadeur de Russie, Romanzow, a quitté cette résidence pour retourner à Pétersbourg.

Une nouvelle forteresse à l'entrée de la mer Noire, près du village de Sari-Jer, a été bâtie par ordre de la Porte; tout le canal de la mer Noire est à présent fortifié. Ces ouvrages sont garnis d'un grand nombre de gros canons, et gardés par un corps de canonniers nouvellement levé et discipliné.

Des lettres de Constantinople apprennent que les commandans des deux caravelles qui devaient garder le port de Smirne, et ceux des deux autres qui étaient sorties pour couvrir l'Archipel, de même que tous les commandans des châteaux et forteresses sur les mers de la domination ottomane, avaient reçu l'ordre le plus positif de faire feu, sans aucun égard, sur tous les bâtimens qui violeraient la neutralité que la Porte avait adoptée.

Depuis que les Polonais ont levé l'étendard de l'insurrection, on s'attendait de jour en jour à voir la Porte profiter d'une si belle occasion pour se déclarer contre la Russie; mais les conjectures des politiques habiles ont été trompées dans cette circonstance : le divan flotte toujours dans l'incertitude. Des avis de Constantinople nous apprennent que le bruit s'étant répandu que le projet de la Russie était de partager la Pologne, la Porte en a été fort alarmée à cause des suites funestes qui pourraient en résulter pour ses intérêts; mais on ajoute qu'elle a déclaré que néanmoins la bonne intelligence entr'elle et la Russie continuait à être telle, qu'il n'y avait aucune apparence de rupture entre les deux empires, au moins pour cette année. Cependant on fait continuer les travaux à l'arsenal avec beaucoup d'activité, et deux frégates sont parties pour la mer Noire, pour transporter des matériaux.

De Francfort-sur-le-Mein, le 23 septembre.

Le gouvernement autrichien s'occupe toujours des arrestations. On amene continuellement à Vienne des prisonniers de la Hongrie et des autres possessions autrichiennes, ainsi que de la Gallicie, où l'on dit qu'une grande insurrection était au moment d'éclater. S'il faut en croire le gouvernement, tous les conjurés se communiquaient entre eux, et méditaient un vaste plan de conspiration. Cependant plusieurs de ces hommes, que l'on dit être suspects, cessent de l'être dès le moment qu'ils s'enrôlent contre la France. Si cette méthode était une sorte de presse inspirée par les commissaires anglais qui surveillent l'exécution du dernier marché de soldats, conclu avec l'Angleterre; il faut convenir que rien ne serait plus propre à détruire le peu d'affection qui peut rester encore à certains peuples pour leurs rois.

Les papiers dévoués aux puissances coalisées parlent beaucoup de lettres de Constantinople, suivant lesquelles on prétend que la Porte a annoncé aux ministres de ces puissances

Digitized by Google

que le premier dragoman, frere de l'Hospodar de Valachie, a été déposé ; que le Reis-Effendi n'avait évité de subir le même sort qu'en offrant lui-même sa démission ; qu'elle avait formé le nouveau conseil d'état, et exilé deux de ses principaux membres soupçonnés de partialité envers les Français ; qu'en outre, elle avait fait passer des troupes et deux caravelles à Smyrne, pour empêcher toute descente ou blocus de la part des frégates françaises, après le départ du convoi anglo-hollandais et de frégates qui l'escortent ; qu'enfin, elle a fait savoir au chargé d'affaires de France de faire partir sans délai de Constantinople tous les Français qui y sont sans emploi, ou dont la présence n'est point nécessaire pour leur commerce ou négoce.

Mais ces nouvelles paraissent apocriphes ou du moins fort exagérées. Il se peut que la Porte ait cru devoir faire quelque déclaration à la Russie, pour éloigner dans le moment actuel une rupture, que peut-être elle ne voudrait point voir arriver à cette heure, et au moment où elle peut n'être pas entiérement prête. Mais on sait d'ailleurs que la Porte fait continuer les travaux de l'arsenal avec beaucoup d'activité, et que deux de ses frégates viennent de partir pour la mer Noire, afin de chercher des matériaux. Le Reis Effendi a effectivement offert sa démission ; mais le grand-seigneur, loin de l'accepter, l'a comblé de louanges et de témoignages de contentement, et lui a ordonné de continuer ses fonctions. Il est encore certain qu'aucun de ceux des Français, qu'on disait devoir partir, ne l'a fait, et que tous sont restés jusqu'à ce jour à Constantinople sous divers prétextes.

On apprend de Brandebourg que l'intérieur de la Prusse se trouve entiérement dénué de troupes ; toutes sont employées contre la France et la Pologne. On parle en conséquence d'une levée d'un corps de volontaires de dix mille hommes, destiné à la garde du pays.

La marche des dépôts des régimens Heinric, Kleist, Kruzac, et d'autres complémens qui devaient se rendre au Rhin, vient d'être suspendue. Le cabinet de Berlin est dans l'incertitude de savoir s'il ne sera pas plutôt contraint de les porter sur la Prusse orientale et occidentale, où l'on craint une insurrection semblable à celle de la Prusse méridionale.

De nouveaux renforts ont été envoyés à Francfort-sur-l'Oder, qui continue à être menacé par les Polonais. Les postes sont toujours interceptées entre Berlin et Pozen.

Le ministre prussien à Stockholm vient de revenir à Berlin. On ne parle point de le remplacer. Cette circonstance annonce qu'il regne peu d'intelligence entre ces deux puissances.

Les fourages commencent à manquer généralement dans toute la Hongrie et la Gallicie. L'impossibilité de nourrir les bestiaux en a fait tomber la valeur, au point que maintenant

Digitized by Google

dans ces contrées une vache ne vaut qu'un ducat (12 liv.); un bœuf, deux ducats ; une brebis, un kreutzer (1 liv. 10 sous).

Il est toujours question du prochain départ de François pour la Hongrie.

Provinces-Unies et Belgique.

Bois-le-Duc, Grave, Breda et Maestricht sont assiégés à-la-fois par les troupes républicaines. La prise du fort de Crèvecœur, qui donne la facilité de saigner les inondations qui entourent Bois-le-Duc, entraînera bientôt celle de cette forteresse. On prétend qu'elle a déjà voulu capituler, mais que les Républicains ont refusé de comprendre dans la capitulation 700 émigrés qui font partie de la garnison. La rapidité des succès des Français plongent les Statdhoudériens dans la consternation, et réjouit fort les patriotes hollandais ; on assure qu'il y aura des mouvemens populaires dès que les armées républicaines auront passé la Meuse et le Wach.

On écrit de Tilbourg près Bréda, qu'un des principaux habitans de ce bourg donna, il y a quelques jours, à dîner à plusieurs officiers Français : la plus grande fraternité a régné pendant tout le repas. Un des officiers remit ensuite à un des fonctionnaires publics de Tilbourg une note, dans laquelle se trouvaient les trois objets suivans : un projet d'adoption de la constitution française ; un ordre à tous les habitans d'apporter leurs armes à Tilbourg ; enfin, une promesse de payer les dommages que les patrouilles françaises ont pu occasionner aux jardins et arbres fruitiers.

Cette anecdote précieuse et la conduite loyale que tiennent par-tout les soldats Républicains, doivent leur gagner les cœurs de tous les habitans de ces contrées, et rassurer ceux-ci contre les suggestions perfides d'un tas d'émissaires, soudoyés par les despotes tremblans, pour semer par tout la crainte et la méfiance.

Voici une nouvelle preuve de cette loyauté républicaine : dernièrement une division de 500 Français se présenta à Hivareubeck dans les environs de Bois-le-Duc ; ils traiterent les habitans avec beaucoup de douceur, appellerent bons citoyens ceux qui n'avaient pas abandonné leurs foyers, et marquerent le plus profond mépris pour ceux qui les avaient fui. Aucune maison ne fut endommagée, aucune contribution levée. Une partie de la troupe resta dans les rues, pendant que les autres soldats se contenterent de pain, qu'ils payerent avant de partir.

Voilà comme les soldats Français répondent à leurs vils et lâches calomniateurs !

L'armée de Sambre et Meuse poursuit également d'un pas rapide sa marche victorieuse. La ville de Maestricht est entièrement investie ; les Autrichiens sont en pleine retraite pour

Digitized by Google

se sauver au-delà du Rhin; ils ont laissé un petit corps campé sur la montagne et sous le canon du fort Saint-Pierre.

Les Autrichiens en abandonnant la Meuse et retournant en Allemagne, gagnent aussi utilement pour l'Angleterre et le stadthouder, le subside énorme qu'on a accordé à l'empereur, que le roi de Prusse a gagné celui qu'il a reçu pour le même objet, en allant se faire battre en Pologne.

ANGLETERRE. *De Londres, le 13 septembre.*

Depuis que l'Angleterre s'est vue réduite à payer toutes les puissances pour les retenir dans la coalition, ses finances sont dans un tel état d'épuisement, qu'il est question d'une nouvelle convocation du parlement.

On parle d'une nouvelle convocation du parlement pour le 4 novembre; la minorité aura de beaux sujets de parler contre la guerre; mais la majorité toujours soumise, votera de nouveaux subsides pour la continuer.

Il sera aussi question, à la rentrée du parlement, de l'abandon où le ministere a laissé nos possessions et notre commerce dans les Indes orientales, où les corsaires français s'enrichissent journellement de nos dépouilles.

Les craintes d'une descente des Français commencent à se renouveller; aussi le ministere prend-il des mesures qui annoncent que les menaces des Républicains ne lui paraissent pas vaines et chimériques : il doit s'établir seize camps sur la côte, entre Douvre et Southampton : le cordon de troupes destiné à défendre cette partie de l'Angleterre, doit être de 30,000 hommes, tirés des milices, des feusibles et des corps de nouvelle levée.

Un vaisseau marchand, arrivé d'Elseneur, a appris qu'une escadre française, composée de deux vaisseaux de 50 canons, deux de 40 et de deux frégates, est maintenant occupée à croiser sur les côtes de Norwege : elle a fait un grand nombre de prises, qu'elle a conduites à Elseneur. Le maître de ce bâtiment a dit n'avoir rencontré, dans son voyage, aucun vaisseau de guerre anglais pour protéger les bâtimens marchands de leur nation dans les mers du Nord.

Les ministres ont reçu des dépêches de sir Charles Grey, en date du 30 juillet. Il en résulte qu'il était à cette époque à la Martinique avec sir John Jervis, où il attend des renforts sans lesquels il ne peut rien entreprendre. Les Français sont toujours en possession de la Grande-Terre de la Guadeloupe.

La fievre rouge continue à faire de grands ravages dans les troupes britanniques. On cite entr'autres le 43e. régiment, fort de 700 hommes lorsqu'il quitta l'Irlande, et réduit aujourd'hui, dit-on, à 70 ou 80.

Il vient d'entrer dans les ports de la Grande-Bretagne plu-

Digitized by Google

sieurs vaisseaux des Indes orientales, appartenans à la compagnie, dont la cargaison est évaluée à huit millions sterling. Les nouvelles d'ailleurs, reçues de cette contrée, ne sont pas d'une nature satisfaisante pour l'Angleterre.

Une lettre de Calcutta, en date du 29 janvier, s'exprime ainsi :

» Le ministere a sacrifié cette contrée en n'envoyant point quelques frégates pour la protection du commerce ; les Français se trouvent ainsi souverains sur les mers de l'Inde, et chaque jour leurs corsaires enlevent nos bâtimens marchands.

» Le gouvernement ici s'est vu obligé d'ordonner à quatre vaisseaux de l'Inde de se mettre en état de donner quelque protection à notre commerce ; mais ces vaisseaux manquent d'officiers et d'hommes, et de toute espece de moyens et d'encouragement pour risquer un combat.

» Cette négligence de M. Pitt ne peut qu'aliéner de lui le peuple de cette contrée. Le commodore Cornwallis a envoyé le peu de vaisseaux de guerre qui se trouvaient ici. Une mesure si impolitique et si étroite ne saurait être trop détestée.

» La *Minerve*, la seule frégate de guerre qui soit dans l'Inde, est incapable de servir ; elle est maintenant dans le chantier de Bombay, pendant que les corsaires français viennent croiser jusques dans nos rades. Cet état de choses dégrade, au-delà de toute expression, le gouvernement britannique dans l'esprit des natifs de l'Inde, etc. etc. »

Les ministres ont reçu, ces jours derniers, des dépêches du duc d'Yorck, de lord St. Hélene, ambassadeur à la Haye, de Windham qui se trouvait dans cette résidence ; d'autres, de lord Malmesbury qui est à Francfort, et de lord Spencer, envoyé extraordinaire à Vienne, sont également arrivées.

Les papiers de la trésorerie, en parlant de la mission de ce dernier, gardent encore le silence sur le traité des subsides qu'on est persuadé qu'il a contracté au nom de la Grande-Bretagne : ils se bornent à dire que cette mission, ainsi que le voyage de sir Windham sur le Continent doivent produire un changement considérable dans la conduite des alliés, et faire employer d'autres hommes et d'autres mesures ; d'où, suivant ces papiers, il ne peut manquer de résulter de grands avantages pour l'Angleterre. Quelques personnes disent en effet que le principal but du voyage de sir Windham est de déterminer Yorck à se désister du commandement de l'armée britannique ; qu'il lui en a fait l'ouverture, mais sans succès.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE D'ANDRÉ DUMONT.

Séance du duodi, 12 *Vendemiaire.*

Des citoyens de la section Lepelletier viennent dévoiler des manœuvres pratiquées contre la Convention.

« Nous venons, dit l'orateur, vous prouver que des hommes atroces préparent des pétitions sanguinaires, qu'ils se glissent dans les sections de Paris pour y opprimer les Républicains, pour intercepter la véritable voix du peuple, et substituer celle de l'anarchie et du terrorisme. Nous vous apportons une déclaration de plusieurs patriotes qui ont eu le courage de signer la vérité. »

L'orateur lit cette déclaration : elle porte que dans l'assemblée générale de la section Lepelletier, tenue le 10 vendémiaire, il fut proposé de nommer une députation pour féliciter la Convention sur ses travaux et sur la situation politique de la France, détaillée dans le rapport de Robert Lindet; cette motion avait été appuyée par la majorité, et elle allait être mise aux voix, lorsque quelques citoyens s'y opposerent, en faisant un bruit épouvantable, en menaçant l'orateur, le président et les citoyens qui étaient de cet avis.

Chrétien, ex-juré du tribunal revolutionnaire, fut le premier à s'opposer à cette proposition, et celui qui montra le plus de fureur; il excitait les citoyens à augmenter le scandale; enfin il empêcha de prendre aucune déliberation : alors les citoyens se retirerent parce qu'il était dix heures et demie passées, et Chétien avec ceux qui pensaient comme lui, arrêterent qu'une nombreuse députation irait féliciter les Jacobins sur le discours d'Audoin.

« Nous dénonçons ce Chrétien, reprend l'orateur, malgré qu'il nous ait menacés de nous immoler, si jamais il remontait sur son tribunal de sang; nous dénonçons cet homme qui dit sans cesse qu'on attaque les Jacobins, lorsqu'on n'approuve pas son opinion; cet homme que les Jacobins chasseront lorsqu'ils auront connaissance de la piece que nous allons vous lire, car cette société a arrêté qu'elle ne recevrait pas au nombre de ses membres tous ceux qui ne justifieraient pas qu'ils étaient à leur poste dans la nuit du 9 au 10 thermidor, ou qu'ils défendaient la Convention. »

Ici l'orateur lit une déclaration faite par Chrétien à la société Lepelletier, le 30 thermidor. Elle constate que Chrétien a avoué

Digitized by Google

avoué qu'il n'avait pas quitté les Jacobins les 8 et 9 thermidor ; que le 9 à dix heures du soir (heure à laquelle la Commune rebelle était hors de la loi) il y était encore ; qu'ensuite il s'est retiré dans un cafe, où s'étant réuni à plusieurs patriotes, ils avaient tenu un conciliabule dont le résultat avait été que lui Chrétien resterait à la maison, tandis que les uns iraient à la Commune, d'autres à la Convention, et d'autres aux Jacobins, et qu'on l'avertirait de l'endroit où il y aurait le plus de danger, afin qu'il pût s'y porter.

Nous ne considerons que la République, ajoute l'orateur : un patriote, s'il est Jacobin, est cher à nos yeux ; un patriote, s'il n'est pas Jacobin, est encore cher à nos yeux. (Vifs applaudissemens.) Mais, représentans, c'est ainsi que l'opinion publique se trouve comprimée par un petit nombre d'individus qui n'excitent du trouble que pour se soustraire au châtiment qui les attend. Nous sommes patriotes ; que la Convention parle, et nous irons partout où seront ses ennemis.

Sur la motion de Dubois-Crancé, l'Assemblée décrete l'arrestation de Chrétien.

Thuriot trouve la mesure insuffisante ; il faut attendre tous les agens de Robespierre qui cherchent à porter par-tout l'incendie et le carnage ; il s'étonne que tandis que nos armées font trembler les tyrans, on balance à enchaîner quelques scelérats.

Les soudoyes de Pitt et de Cobourg, emploient tous les efforts possibles pour determiner un grand mouvement au milieu de nous, afin qu'il soit profitable aux ennemis de l'intérieur ; depuis deux ans, la même faction est organisée. Ces hommes prennent différentes formes, mais ils tendent au meme but.

Ces hommes là sont faciles à reconnaître ; ce sont ceux qui ne veulent pas qu'on parle raison, qui ne veulent point entendre les principes, ce sont ceux qui veulent persuader que c'est par la tyrannie qu'on asseoira la liberté, ce sont ceux qui veulent qu'au milieu des fers, on crie *vive la Liberté !* Dans une République bien organisée, il faut que les autorités soient respectées ; il faut que ceux qui, de leur propre mouvement, ou à l'instigation des aristocrates qui se cachent, veulent les avilir, soient punis. Ils sont les partisans de Robespierre ceux-là qui s'élevent contre la loi, contre la Convention, ceux-là qui insultent un peuple en disant qu'ils sont les patriotes par excellence. Ceux-là sont les patisans de Robespierre qui ne veulent pas le regne de la justice, qui mettent l'arbitraire à sa place, qui ne veulent que du sang. Il n'y a de patriotes que ceux qui aiment l'ordre et les lois, que ceux qui veulent qu'on respecte la Convention et la majesté du peuple. Je demande que le tribunal révolutionnaire continue l'information contre les nombreux partisans et complices de Robespierre, et que le comité de sûreté générale lui fasse passer toutes les pieces relatives à cette conspiration. Cette proposition est décrétée.

Digitized by Google

Merlin, de Douai, ajoute que la correspondance du comité de salut public lui a appris depuis quinze jours que les rois coalisés, et spécialement le pape, sont désespérés de la catastrophe qui a fait tomber la tête de Robespierre. D'autres lettres ont appris au comité que Pitt et son conseil sont plongés dans l'effroi de cette mort, et qu'ils ont déclaré qu'il fallait donner tout de bon la guerre civile à la France.

Clauzel observe que d'après les renseignemens venus sur le compte des nommés Clémence et Marchand, ils avaient été mis en arrestation. La faction qui les protege est venue surprendre à votre religion leur mise en liberté. Ils en ont profité aussitôt pour aller dans la section du Mont-Blanc empêcher les patriotes d'entendre la lecture du rapport de Lindet, pour faire lire à la place des adresses liberticides, et notamment celle de Dijon. Les gens qui ont demandé leur élargissement, n'ont eu, à l'exception d'un seul qui a été trompé, d'autre but que de les faire servir à leurs projets. Il demande que ces deux individus soient arrêtés.

Cette proposition est décrétée.

Bourdon de l'Oise ajoute qu'il n'y a pas de brigandages que ces deux individus n'aient commis dans le département de Seine et Oise; afin qu'à l'avenir la Convention ne soit pas trompée sur les demandes de mise en liberté, il propose et la Convention décrete, que toutes les demandes de ce genre seront renvoyées au comité de sûreté générale.

Merlin de Thionville donne connoissance d'une déclaration faite au comité de sûreté générale, par des citoyens de la section de Guillaume Tell. Il en résulte que le comité de salut public, ayant adressé au président de cette section le rapport de Robert Lindet, douze ou quinze intrigans, au nombre desquels se trouvait une partie de l'ancien comité révolutionnaire, s'opposerent à ce qu'il n'en fût pas fait lecture, et demanderent qu'on lût à la place l'adresse des Jacobins. Le citoyen Viqueux, vice-président, avait été accusé de n'avoir pas paru à la section dans la nuit du 9 au 10 thermidor, il avait déclaré qu'il avait resté à son bureau des messageries jusqu'à 2 heures du matin. Un membre demande qu'il fût tenu de justifier de ce fait. Alors les mêmes intrigans se répandirent en menaces contre ce même citoyen et contre un autre qui l'avait appuyé, et prirent des notes sur eux, ce qui ne laisse aucun doute qu'on ne veuille faire une nouvelle liste de proscription. Il faut donc que la Convention se hâte de tranquilliser les habitans de Paris, si elle veut être secondée dans le desir qu'elle a de faire le bien.

Laporte demande que les fonctionnaires publics de Paris soient tenus d'apporter au comité de sûreté générale les pieces qui prouvent où ils étaient le 9 thermidor, et ce qu'ils ont fait à cette époque.

Bourdon de l'Oise trouve cette proposition inutile. Les anciens comités révolutionnaires ont commis deux sortes de

Digitized by Google

crimes, le brigandage et les assassinats judiciaires. Maintenant la justice est confiée à des hommes purs; qu'on ne croie pas que ces hommes qu'on appellait modérés ne sauront pas faire leur devoir. Déja ils ont dressé des procès verbaux : un comité tout entier a été mis en état d'arrestation. On nous avait dénoncé le comité de la section du Bonnet-Rouge, comme ayant volé et falsifié onze pages d'un registre qu'ils sont allés faire relier, et où ils ont mis des signatures nouvelles parmi les anciennes. Nous l'avons envoyé au tribunal revolutionnaire comme voleur et faussaire. Ayez confiance dans votre comité de sûreté générale, il vous rendra compte jour par jour de ses opérations pour punir les fripons et les conspirateurs. La proposition de Laporte y est renvoyée.

Legendre dénonce de nouveau Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrere, comme complices de Robespierre; cette dénonciation donne lieu à une discussion très vive et très prolongée, dans laquelle les trois membres dénoncés ont été entendus. Merlin, de Thionville, demande qu'il soit formé une commission de douze membres pour examiner leur conduite. Cette proposition est d'abord mise aux voix et décrétée; mais une partie de l'Assemblée prétend n'avoir pas entendu, et réclame avec violence. Après quelques instans le calme se rétablit. Carnot demande la parole et l'obtient;

« Citoyens, dit il, les accusés ont réclamé mon témoignage; il y aurait de ma part de la lâcheté à le leur refuser. Je déclare que tout ce qu'ont dit mes collegues, est de la plus exacte vérité; j'ai assisté à toutes les déliberations du comité; il est faux, comme on l'a avancé, que j'ai été relégué dans mon bureau. Je dois dire qu'au comité de salut public ils se sont déclarés contre Robespierre, seulement lorsque je les pressais de l'accuser; en avouant qu'il était coupable, ils ne croyaient pas qu'il fût encore tems de le dénoncer. La preuve que j'avais en eux la plus grande confiance, c'est que j'ai signé plusieurs fois ce qu'il me présenta sans le lire. Lorsque Robespierre s'est totalement déclaré, je les ai engagés à ne pas signer les arrêtés de police générale qu'il nous présenterait, et ils furent de mon avis. Voilà, citoyens, ce que j'avais à dire; s'ils m'ont trompé, je l'ignore; mais ayant toujours déliberé avec eux, je déclare que je ne m'en séparerai point. »

Prieur de la Côte-d'Or a parlé dans le même sens.

Bréard déclare que le projet de l'Angleterre est de perdre la Convention par la Convention elle-même; mais le tems n'est pas loin où nous dirons: « Albion, tu nous as fait trop de mal pour que nous puissions te pardonner. » Bientôt le comité de salut public vous fera un rapport sur ses opérations et sur la conduite des membres qui nous ont précédés. En attendant ce rapport, ne donnons pas à l'aristocratie l'occasion de s'applaudir de nos divisions. Bréard demande l'ordre du jour et le renvoi du tout au comité. — Adopté.

Digitized by Google

Dans le cours de cette discussion, Cambon a dévoilé des faits intéressans à connaître. Le premier, c'est qu'un mois avant la journée du 31 mai, six membres du comité de salut public d'alors, savoir: Quiton, Lindet, Bréard, Delmas, Barrere et Cambon, eurent le courage de signer un registre secret, où Robespierre et Danton étaient accusés. Ces six membres ont été pendant un mois sur le point d'être victimes de leurs signatures.

Le second, c'est que quelque tems après que la premiere pétition contre plusieurs membres de l'Assemblée fut faite à la barre, Danton partit pour la campagne. « On nous apprit, dit Cambon, qu'il allait à Charenton avec Robespierre pour y combiner des mesures. Mon assiduité au comité faisait que je décachetais toutes les lettres: on annonçait dans une que Robespierre, Danton, Pache et la commune se réunissaient à Charenton. Le fait fut constaté. Nous appelâmes les membres dénoncés, nous leur dîmes: Nous pouvons faire un rapport contre vous, voulez-vous être dominateurs? Danton dit: *il est vrai, nous avons été dîner ensemble, mais ne crains rien, nous sauverons la liberté!* »

Le troisieme, c'est que dans le même tems on nous dénonçait que dans des conciliabules il était question de proclamer le jeune Capet roi de France. Nous fîmes arrêter les individus qui nous avaient été dénoncés; mais nous le fûmes à notre tour, à toutes les tribunes, à toutes les barres. Un autre comité fut nommé, et Robespierre y prit place.

Treilhard, au nom du comité de salut public annonce la reprise du poste de Kaiserslautern par l'armée du Rhin, et la prise du fort de Creve-cœur qui est la clef des eaux de Bois-le-Duc dans le Brabant hollandais, et quelques avantages remportés par les armées des Pyrénées orientale et occidentale.

(*Voyez* Nouvelles officielles.)

Treilhard donne lecture d'une lettre des représentans du peuple à Marseille, et de plusieurs autres pieces. Il en resulte que Marseille à levé le 5 vendemiaire à deux heures après-midi l'étendard de la rébellion la plus marquée. La Convention a été outragée, ses lois méprisées; on a attenté à la vie des représentans: ils ne craignent pas la mort pour sauver la patrie; depuis quinze jours ils savaient qu'on voulait les assassiner; le moment était venu où l'on voulait exécuter ce projet; ils ont attendu avec fermeté et courage, et ont résisté contre les meurtriers.

Les représentans du peuple ont pris un arrêté portant formation d'une commission pour juger de suite les attroupés pris en armes menaçant la Convention nationale. Leur position est on ne peut pas plus inquiétante; ils voient d'un côté les scélérats les plus prononcés, et de l'autre des hommes comprimés par la terreur. Les uns font leur possible pour soulever les campagnes, les autres disent qu'ils aiment la République et que la Convention est leur point de ralliement.

Digitized by Google

Ils s'occupent maintenant à ce que Marseille ne soit pas perdu pour la République; dans ce moment, elle ne lui appartient que faiblement.

Le nouveau comité révolutionnaire de Marseille écrit, en date du 7 vendémiaire, qu'il est parvenu à arracher les masques, et que le glaive de la loi va bientot nous venger des coupables.

A la suite de ce rapport, la Convenrion a approuvé les mesures prises par les représentans du peuple, a chargé le comité de salut pubilc de faire porter à Marseille des forces suffisantes, et a licencié les gendarmes qui étaient à Marseille, et qui ont secondé les projets des rébelles.

Séance de tridi, 13 Vendemiaire.

Clauzel donne lecture d'une lettre des représentans du peuple à Commune-Affranchie. Ils annoncent qu'ils viennent de saisir de nouveaux continuateurs de Robespierre, qui jetaient l'alarme dans cette grande commune, et qu'ils les envoient au tribunal révolutionnaire. Cette lettre est suivie d'une autre du conseil-général de la même commune, qui porte des félicitations sur la sage conduite des représentans du peuple Pochol et Charlier, qui y ramenent véritablement la justice; elle demande aussi le rapport du décret qui met cette commune en état de rébellion.

Fouché (de Nantes) appuie cette demande; mais il pense qu'elle ne peut avoir lieu que lorsqu'on aura arrêté dans cette commune 400 brigands, qui y répandent encore la désolation. (Renvoyé au comité de sûreté générale.)

Richard, dans une motion d'ordre, fait le tableau de la fraternité, de l'union qui animent nos freres d'armes, et invite les représentans du peuple à suivre cet exemple, et à faire des lois sages pour consolider les travaux des héros qui versent leur sang pour la patrie. Il parle avec force contre les intrigans et les fripons qui se glissent dans les sociétés populaires, pour se soustraire à la vengeance nationale. Il réclame des mesures vigoureuses contre cette classe d'hommes infects. Il est souvent applaudi, et la Convention décrete que son opinion sera imprimée.

Goupilleau se plaint de ce que la Convention souffre que sa barre soit souillée par des adresses qui demandent l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire, et qu'elle en décrete quelquefois la mention honorable.

Bourdon (de l'Oise) s'éleve aussi contre les abus qui regnent dans les pétitions et les sociétés populaires. Il déclare que souvent le crime s'y réfugie pour n'être pas découvert. Les sociétés populaires ne doivent être, dit-il, que l'asile de la vertu; il appartient à la Convention nationale d'en éloigner toute l'impureté, et de les purger des scélérats souilles de crimes et de rapines qui y exercent leur influence. Les péti-

Digitized by Google

tions ne doivent plus être présentées que revêtues de signatures. Il cite à ce sujet une pétition liberticide qui demandait le renouvellement d'une commune encore toute fumante du sang qu'elle a fait répandre avec Robespierre. Il tonne contre les intrigans qui agitent les sections, réclame des mesures vigoureuses, une police aussi sévere et aussi juste dans l'intérieur que celle qui existe dans les armées. (Applaudi.)

Pelet, après avoir observé que les dissentions qui regnent dans la Convention nationale viennent de ce que les membres de la Convention font rayer de la liste de cette société leurs collegues, demande qu'il soit décrété que les députés ne pourront être membres d'aucune société.

Plusieurs membres réclament en ce moment les droits de l'homme.

Tyrion se présente pour appuyer cette proposition : J'ai toujours été jacobin, dit-il, et j'ai toujours concouru avec cette société au bonheur du peuple ; mais après avoir examiné les circonstances actuelles, je crois que la proposition faite est juste.

Qu'ai-je vu depuis assez de tems aux jacobins? des membres du gouvernement y parlant presque exclusivement ; des intrigans y accourir de toutes parts, se faire jacobins et appuyer les opinions des premiers, pour avoir des places : j'y ai vu des fripons venir se mettre à couvert sous le manteau de Robespierre ; j'ai vu que par le système de ce scélérat les vrais jacobins n'avaient pas d'opinion, lui seul et ses agens opinaient ; j'y ai vu l'opinion publique anéantie, et les membres de la Convention proscrits par des dominateurs ; j'y ai vu des sections de Paris, des canonniers venir jurer attachement à la société.

Plusieurs membres s'écrient que non. — On répond que le fait est vrai.

Tyrion adhere à la proposition de Pelet, tant que durera le gouvernement révolutionnaire. (Beaucoup de membres se levent.)

Crassous combat cette opinion. Il n'inculpe point le membre qui l'a émise ; mais il déclare qu'elle est subversible des principes et des droits de l'homme. Il applaudit aux mesures présentées par Bourdon et Richard, pour atteindre les fripons et les intrigans par-tout où ils se trouvent ; mais il réfute celle de Pelet, en disant que le législateur, hors du lieu de ses séances, redevient simple citoyen, et qu'il a le droit d'aller fraterniser où il voudra avec les patriotes. (Crassous est applaudi, et on réclame l'ordre du jour.)

Dubois-Crancé n'adopte pas la proposition de Pelet et de Thyrion, et porte l'attention de la Convention sur un autre objet. Les représentans du peuple dans les départemens ont reçu de la Convention les pouvoirs d'épurer les autorités constituées et les sociétés populaires. Pourquoi donc, dit-il,

Digitized by Google

la Convention ne pourrait-elle épurer celle des jacobins. (Vifs applaudissemens.)

Il parcourt ensuite ce qui s'est passé aux jacobins depuis le 9 thermidor. Qu'y a-t-on vu? des sections égarées aller leur jurer attachement. — Des membres s'écrient *non*; que c'était pour la Convention.

Le témoignage d'attachement à la Convention, reprend Dubois-Crancé, devait lui être apporté à elle-même et non à d'autres; mais on ne niera pas que Marseille a promis un bataillon à cette société pour la soutenir. Il conclut en demandant le renvoi aux trois comités, pour présenter les moyens de rendre cette société utile. Cette proposition, fortement appuyée par Bourdon (de l'Oise), est décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Cette séance se termine par un rapport du comité de salut public, qui justifie pleinement Barras et Fréron des inculpations à eux faites par Granet, d'avoir été des dilapidateurs lors de leur mission dans les Bouches-du-Rhône. La Convention décrete que ces représentans ont bien rempli leur mission. Le rapport du comité sera inséré au bulletin.

Séance de quartidi, 14 *Vendemiaire*.

Après différens décrets de secours publics, accordés à différentes personnes, parmi lesquelles l'on remarque la veuve de l'ex-ministre Lebrun, et les veuves et enfans des citoyens massacrés dans la journée du Champ-de-Mars. La Convention autorise les comités civils de sections à délivrer les certificats de civisme dans la commune de Paris. Il est défendu à toutes les autorités constituées d'exiger des citoyens qu'ils déclarent, pour obtenir ces certificats, s'ils sont ou non fonctionnaires publics, ou s'ils ont rempli une commission ou emploi.

Gossuin rend compte des opérations du comité militaire pendant la derniere décade, des mesures qu'il a prises pour corriger les abus dans cette partie, et l'améliorer, et principalement pour procurer à nos freres blessés tous les moyens possibles de soulagement.

Eschasseriaux l'aîné, au nom des comités de salut public et de commerce, reproduit à la discussion le projet de décret ajourné sur l'augmentation du nombre des membres de la commission des subsistances, et sur la création d'un conseil à cette commission.

Ce dernier article donne lieu à de vifs débats. Plusieurs membres craignent de voir rétablir une chambre de commerce qui, au lieu de le vivifier, pourrait le gêner par des entraves et des vues particulieres, et qui pourrait s'arroger les pouvoirs de la commission. D'autres répondent qu'il ne s'agit point de chambre de commerce, mais de réunir des personnes éclairées qui communiqueraient leurs lumieres. Goujon demande

Digitized by Google

qu'on passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le comité de salut public peut faire des requisitions, et sur ce que la commission peut s'entourer des lumieres dont elle peut avoir besoin. L'ordre du jour ainsi motivé est décrété. Le reste du projet est adopté en ces termes :

« Art 1er. La commission de commerce et des approvisionnemens de la République sera composée de cinq commissaires.

» II. Ces commissaires sont les citoyens Picquet, Joannot, Magin, Leguiller, Louis Momeron. »

Séance de quintidi, 15 Vendemiaire.

La section des Marchés, munie de l'adhésion de vingt-six sections de Paris, demande le rapport du décret qui restreint à une par décade le nombre des assemblées des sections de Paris. — Renvoyé aux trois comités.

Carnot, au nom du comité de salut public, fait le rapport suivant.

« Citoyens, une victoire signalée vient de mettre le comble à la gloire de l'armée de Sambre et Meuse; l'ennemi retranché sur les bords de la Roër, sous la protection de la forteresse de Juliers, vient d'être complettement battu, et la forteresse de Juliers est prise.

» Cet évenement est le plus important de tous ceux qui ont encore eu lieu dans le cours de cette campagne, sans même en excepter la bataille de Fleurus; il coupe tout espoir de secours à Mastricht, assure un point d'appui près des bords du Rhin, relegue l'ennemi au-delà de ce fleuve, ouvre la Hollande, assure nos quartiers d'hiver, et nous rend maîtres de toutes les ressources des pays de Limbourg, Cologne, Treves, Luxembourg et Juliers.

» L'opération était aussi la plus difficile qui eût encore été faite. L'ennemi avait rallié toutes ses forces, il était au nombre de près de 80,000 hommes; tous les avantages de la nature et de l'art étaient pour lui; mais nous avions pour nous le courage, la confiance, le souvenir de notre gloire : et que sont tous les obstacles de l'art et de la nature près du génie de la liberté et de l'amour de la patrie !

» Citoyens, vous n'avez donc plus au dehors que les ennemis humiliés et fuyans. C'est ainsi que les armées ont accompli leur tâche les premieres; c'est à nous d'accomplir la nôtre. Elles nous ont imposé le devoir d'écraser les ennemis du dedans. Citoyens, les armées triomphantes sont dociles à votre voix, et vous souffririez que quelques intrigans vinssent ici dicter des lois ! Non, il est tems que la représentation nationale de ses bras de géant saisisse toutes les factions, qu'en les frappant l'une contre l'autre elle les réduise en poudre, et qu'elle annonce enfin qu'elle seule veut rester dépositaire des droits du peuple, et qu'elle anéantira quiconque osera

Digitized by Google

porter la main, hypocrite ou furieuse, n'importe, au char de la révolution. »

Il fait lecture des dépêches. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

La Convention nationale déclare que l'armée de Sambre et Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie.

La nouvelle de la victoire remportée par les troupes françaises sous les murs de Juliers sera portée à toutes les armées de la République par des couriers extraordinaires.

Les dépêches de l'armée de Sambre et Meuse, ainsi que le rapport du comité de salut public seront insérés dans le Bulletin de la Convention nationale.

L'Assemblée procede à l'appel nominal pour le remplacement au comité de salut public, de Lindet, Carnot et Prieur (de la Côte-d'or) qui devaient en sortir. Le résultat de l'appel donne pour nouveaux membres, Richard, Prieur (de la Marne) et Guitton-Morvaux.

Séance de sextidi, 16 *Vendemiaire.*

Amar, Dubarran, Bernard (de Saintes) et Louis (du Bas-Rhin) étant sortis du comité de sûreté générale, l'appel nominal a donné pour les remplacer, Rewbell, Laporte, Reverchon et Bentabole.

Une députation de Commune-Affranchie vient réclamer de la justice de la Convention des mesures pour le rétablissement du commerce et des manufactures de cette ville. Elle proteste du civisme de ses habitans, et demande le rapport du décret qui la déclarait en état de rébellion.

Villers, au nom du comité de commerce, fait un rapport sur la situation de cette commune, à la suite duquel l'Assemblée rend le décret suivant :

« Art. 1er. Le decret qui changeait le nom de la commune de Lyon en celui de Commune-Affranchie est rapporté.

» II. La commune de Lyon n'est plus en état de rébellion et de siége.

» III. La confiscation, prononcée par le décret du 25 pluviose, n'aura lieu que pour les objets d'équipement et d'armement.

» IV. Les propriétaires des marchandises arrêtées sont autorisés à les réclamer auprès des municipalités où elles sont arrêtées. »

Sur la proposition de Peyssard, la Convention ajoute à son décret, que la colonne élevée à Lyon portant ces mots : *Lyon fut rebelle*, *Lyon n'est plus*, sera abattue.

La Convention déclare également que la commune de Louis-le-Saulnier n'est plus en état de rébellion.

On fait lecture d'une adresse de la société populaire régénérée de Marseille.

« Graces éternelles vous soient rendues, s'exprime-t-elle; encore une fois votre énergie a sauvé le Midi et la République;

Digitized by Google

encore une fois vous préparez de nouveaux triomphes à nos freres d'armes, en étouffant dans l'intérieur les factions scélérates et fédéralistes qui n'avaient aidé la révolution que pour s'arroger la puissance du peuple; qui ne voyaient la République que dans eux, le gouvernement que dans leurs mains, et la nation que dans des assemblées révoltées, d'où ils expulsaient les hommes énergiques qui pouvaient les démasquer et arracher le peuple de l'erreur dans laquelle ils avaient soin de l'entretenir. Veillez, autour de vous, législateurs, comme vos dignes délégués veillent à la sûreté des dépôts que vous leur avez confiés. C'est à la sagacité de ceux que vous nous avez envoyés; c'est à leur énergie, à leur courage héroïque que nous devons le jour bienheureux de notre régénération. S'ils eussent balancé un moment entre leur vie et leur devoir, ils tombaient sous les coups meurtriers des assassins qui les entouraient; mais ils ont bravé le fer homicide; et, aidés du commandant de la place, de la brave garnison qui est dans nos murs, des autorités épurées et des bons citoyens, ils ont terrassé les scélérats que les Marseillais livreront sans pitié comme sans miséricorde, à la vengeance nationale qui les attend. »

Cette société invite la Convention à extirper les racines de cet arbre impur, à arracher le masque à tous les perfides, à prémunir tous les bons citoyens de Paris contre le poison de la révolte que l'on cherche à faire circuler dans toute la République, à terrasser tous les dominateurs. Elle proteste de son dévouement à la Convention, qu'elle n'aura d'autre sollicitude que celle de sa sûreté, d'autre centre d'union qu'elle, d'autre pouvoir à reconnaître que ceux qui en émaneront.

Cette adresse a été vivement applaudie, comme contenant les principes de la Convention. Elle sera insérée au Bulletin, et placardée.

La société et la commune de Beauvais, ainsi que celle de Niort, écrivent dans le même sens.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de commerce, les autorise à rectifier les erreurs qui ont pu se glisser dans la confection du tableau général du *maximum*, approuvé par le décret du 6 ventôse.

On reprend la discussion sur la confiscation des biens des peres et meres, soit ex-nobles, soit ex-roturiers, qui ont des enfans émigrés. Cette question est encore renvoyée au comité de législation, pour en mieux déterminer les exceptions que la justice réclame.

PARIS, 19 *Vendemiaire*, 3e. *année de la République.*

Chaque jour les départemens s'applaudissent des principes de justice et de fermeté qui dirigent la Convention. Par-tout

Digitized by Google

on rend hommage à la conduite des représentans du peuple délégués. Il ne s'agit ni de faire rétrograder la révolution, ni de favoriser l'aristocratie et le modérantisme, ni de comprimer les patriotes. Trop long-tems on s'est occupé des mots ; il s'agit d'apprécier les choses, et de juger les personnes non plus sur leur livrée, mais sur leurs actions. Il s'agit de savoir si l'on prolongera la révolution dans le sens et le mouvement que lui avait imprimé Robespierre, ou si le salut de la République n'exige pas qu'on en fixe irrévocablement le terme, et si après avoir tout altéré, tout détruit, tout désorganisé par un système de terreur et d'oppression qui n'eut jamais d'exemple, il n'est pas tems enfin de réparer tant de maux, de consolider l'édifice de la liberté, et de sauver la gloire de la nation française que des scélérats ont souillée de tant de crimes. Cette question ne doit plus être un problème pour les bons citoyens.

La proposition faite à la Convention, et renvoyée à ses comités, d'épurer la société des Jacobins et de rechercher les moyens de la rendre utile, a donné lieu à une grande discussion dans les séances de cette société des 13 et 15 de ce mois. Sur la proposition de Raisson, appuyée par Fayau, la société avait d'abord arrêté qu'elle irait à la barre présenter à la Convention la liste de ses membres, et les certificats fournis par chacun d'eux, qui attestent où ils étaient la nuit du 9 au 10 thermidor, et pour lui demander que, quel que soit le mode d'épuration, la Convention fasse imprimer les noms de ceux qui seront exclus, et les motifs de leur exclusion.

Mais dans la séance du 15 on a demandé le rapport de cet arrêté. Plusieurs membres se sont fondés sur ce que les sociétés populaires existant en vertu de la déclaration des droits, la Convention n'a pas celui de les épurer ni de les réorganiser ; ce droit n'appartient qu'aux sociétés ; elles seules peuvent admettre ou exclure leurs membres. Les organiser, c'est en détruire l'essence, c'est vouloir les rendre les organes de ceux qui les auraient organisés ; elles ne peuvent jamais devenir autorités constituées, ni même institutions civiles. On peut demander les intrigans qui se seraient glissés dans leur sein, elles les livreront elles-mêmes ; mais prétendre que le gouvernement peut les organiser, c'est la subversion des principes et la perte de la liberté. On objecte que les représentans du peuple, envoyés dans les départemens, y ont épuré les sociétés ; le fait n'est pas exact ; ce sont les sociétés qui se sont épurées, et si les représentans l'avaient fait, ils se seraient arrogé un pouvoir qu'ils n'ont pas. On renouvelle aujourd'hui contre les Jacobins le même système et les mêmes calomnies qu'employaient les Chapelier, les Brissot, les Roland, et Léopold lui-même. Les Jacobins ont triomphé de toutes ces atteintes ; ils triompheront encore. L'arrêté a été rapporté.

Digitized by Google

Le général Canclaux, qui avait si bien servi dans la guerre de la Vendée, et qui pour cela même avait été incarcéré, vient d'être nommé général en chef de l'armée de l'Ouest; Dumas, actuellement général de l'armée de l'Ouest, prendra le commandement en chef de l'armée des côtes de Brest; et Moulins, général en chef de cette armée, prendra celui de l'armée des Alpes.

Le procès du fameux comité révolutionnaire de Nantes doit commencer à s'instruire le 25 de ce mois. On s'attend que l'instruction fera connaître tous les auteurs et complices de cette horrible boucherie. Il y a trois jours que Fouquier-Tinville a été interrogé à Sainte-Pélagie. On croit qu'il sera mis en jugement dans le courant de la décade prochaine.

Il paraît ici une dénonciation violente contre les membres du tribunal révolutionnaire de Brest. Elle est divisée en 34 chefs d'accusation qui, s'ils étaient tous vrais, prouveraient que ce tribunal rivalisait avec les bourreaux aux ordres de Robespierre, si-non pour le nombre de victimes, du moins pour la férocité et l'inhumanité qu'il déployait contre les prévenus.

La société connue sous le nom de club électoral, qui s'assemblait dans une salle du ci-devant évêché, a transporté provisoirement le lieu de ses séances dans la salle de l'assemblée générale de la section du Muséum. On se rappelle l'adresse de cette société à la Convention pour demander le rétablissement de la municipalité de Paris, et l'élection des magistrats par le peuple. Les commissaires ont rendu compte du peu de succès de leur députation; mais ils ont déclaré que plusieurs sections ont donné leur entière adhésion aux principes contenus dans cette adresse. Ces sections sont celles de la République, du Muséum, de la Cité, du Panthéon, du faubourg Montmartre, des Lombards, des Arcis, de la Maison-Commune, des Gravilliers, des Quinze-Vingts, de Montreuil, et la section Révolutionnaire. Il paraît, d'après le rapport des commissaires, que l'adresse de la société populaire de Dijon a été improuvée par un grand nombre de sections. Cependant la séance a été terminée par un arrêté, portant que l'adresse de la société dite des Electeurs sera envoyée à toutes les sociétés populaires de Paris, même à celle des Jacobins.

Dans la séance du 17, on y a fait lecture d'une brochure qui a pour titre : *Gare l'explosion.* Varlet, auteur de cette brochure, a pris pour devise : *Périsse le gouvernement révolutionnaire plutôt qu'un principe.* On y remarque ce passage : « Quelle monstruosité sociale, quel chef-d'œuvre de machiavélisme que ce gouvernement révolutionnaire ! pour tout être qui raisonne, gouvernement et révolution sont incompatibles, à moins que le peuple ne veuille constituer ses fondés de pou-

Digitized by Google

voirs en permanence d'insurrection contre lui-même ; ce qui est absurde de croire. » Voilà le premier usage que ce citoyen fait de son élargissement sollicité par la société. Il est à remarquer que cet adversaire aujourd'hui si ardent du gouvernement révolutionnaire, s'était montré jusqu'à présent le révolutionnaire le plus enragé.

Sans doute nous devons tous desirer d'arriver promptement à une forme de gouvernement stable et permanente ; mais est-ce une intention bien patriotique et une vue bien raisonnée, que de provoquer en ce moment la cessation du gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre que la réunion des moyens propres à affermir la République, lorsque le comité de salut public a seul le secret des opérations de nos armées, si bien dirigées et si glorieusement triomphantes ; lorsque l'esprit de faction qui nous agite encore et les efforts des pervers exigent, dans le gouvernement, une unité de mesures et de forces pour les contenir ; lorsque 1,200,000 de nos freres occupés à combattre, à chasser, à vaincre les satellites des puissances ennemies, ne peuvent venir prendre leur place dans les assemblées primaires, et exercer les droits de citoyen, après avoir si bien rempli ceux de héros ; lorsque l'organisation du pouvoir exécutif, d'où dépend le jeu du gouvernement et le maintien de la liberté, a besoin d'être revue, méditée, réfléchie dans le silence des passions.

Nota. Au moment où nous écrivions ces réflexions, Bourdon (de l'Oise) dénonçait le club électoral à la Convention.

S'il était un moment où le gouvernement révolutionnaire dût exciter tant de sollicitude, c'était lorsqu'il était concentré dans les mains d'un tigre, lorsqu'il ne se manifestait que par des actes de la plus monstrueuse et de la plus cruelle tyrannie. Alors le club électoral gardait le plus profond silence ; il est étrange qu'il le rompe aujourd'hui que ce gouvernement, entouré de la confiance publique, s'occupe de faire oublier les calamités de l'ancien, et a pris pour devise : *Périssent tous les scélérats plutôt que les principes de la justice.*

Suivant des nouvelles particulieres arrivées des départemens méridionaux, l'opinion générale, en Italie, est que la guerre civile de la Vendée va renaître dans les contrées méridionales de la France. Il n'est pas douteux que les moteurs des séditions fomentées à Lyon et à Marseille n'aient été en relation avec la cour de Turin. Sans les manœuvres criminelles des conspirateurs et des continuateurs de Robespierre, le drapeau tricolore flotterait déja dans toutes les plaines du Piémont.

Les déclarations suivantes viennent à l'appui de ces nouvelles.

Déclarations qui donnent une idée juste des prétendus patriotes par excellence qui étaient à la tête des mouvemens contre-révolutionnaires qui ont eu lieu à Marseille le 5 vendémiaire.

Le 7 vendémiaire, l'an 3e. de la République Française une

Digitized by Google

et indivisible, le nommé Gaston, gendarme, étant sur le point d'être exécuté, en sautant trois fois sur l'échafaud, a dit : *Je meurs pour Toulon ; vivent les Anglais !*

Signé, BOURGOIN, *capitaine en second d'artillerie, premier bataillon des Gravilliers ;* VIGOUREUX, *capitaine des grenadiers.*

Pierre-Antoine Margaine certifie avoir entendu dire au patient au bas de la guillotine : *Vivent les Anglais, au Port-la-Montagne !*

Signé, MARGAINE, *sous-lieutenant des grenadiers au premier bataillon des Gravilliers.*

Avoir entendu ces mots.

Signé, ANSEAUME, *sergent-major du premier bataillon des Gravilliers.*

Pour copie conforme, *signé*, MAGNIN, *secrétaire des représentans du peuple dans les départemens des Bouches-du-Rhône et du Var.*

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

A Heeswick, le 9 vendémiaire.

« Nous vous annonçons, citoyens collegues, la prise importante du fort de Creve-Cœur, sur la Meuse, une des principales clés de Bois-le-Duc, avec laquelle nous serons maitres de l'inondation. Nous joignons à notre lettre la capitulation ; 500 hommes, 29 bouches à feu, 1000 fusils neufs, armés de leurs bayonnettes, 10 fusils de rempart, 30 milliers de poudre, et la terreur dans Bois-le-Duc, sont le résultat de la reddition de ce fort.

» Cette prise importante par les suites qu'elle doit avoir, est principalement due à l'audace du général de division Delmas, qui a deployé avec beaucoup de supériorité les armes morales et physiques alternativement.

» Croiriez-vous qu'il a attaqué cette place avec des pieces de bataille ; aussi a-t-il ouvert la tranchee à 80 toises des glacis, et le cheminement s'est fait avec l'audace républicaine dont il donne l'exemple aux troupes qu'il commande. C'est encore lui qui a pris un fort à 250 toises du corps de la place de Bois-le-Duc, dont il affranchit les palissades à cheval, suivi de huit régimens de hussards.

» Pitt, Cobourg, Yorck et Guillaume n'approuveront sûrement pas cette maniere de se rendre maître des places ; ils ne la trouveront pas dans leurs livres de tactique ; mais il n'est donné qu'à l'audace républicaine et française de franchir avec succès les regles de l'art. »

Signés, BELLEGARDE et J. P. LACOMBE (du Tarn), *représentans du peuple.*

Au quartier-général à Juliers, le 12 vendémiaire.

» J'ai différé jusqu'à ce moment, chers collegues, à vous rendre compte des derniers succès de l'armée de Sambre et

Digitized by Google

Meuse, afin de pouvoir vous annoncer en même tems une victoire, et la prise d'une place forte, d'une citadelle, de 62 pieces de canon et d'une grande quantité de poudre et de munitions.

» Vous avez vu, par nos dernieres dépêches, que l'armée autrichienne, battue en detail à Sprimont et à Clermont, les 2 et 4 sanculotides, s'était réunie en masse sur la Roër, forte encore de 60 à 80 mille hommes.

» Le premier de ce mois, nous nous rendimes maîtres d'Aix-la-Chapelle, et l'armeé vint camper dans la plaine d'Aldenhoven, la gauche appuyée à la Roër, et la droite à Schwilet sur la Dente. Le projet de l'ennemi était de défendre le passage de la Roër et de se ménager une communication avec Maestricht. Il avait établi pour cet effet une forte partie de son armée en deçà de cette riviere, dans la position qui se trouve derriere Aldenhoven et en avant de Juliers. Cette position, déja très-forte par elle-même, était encore fortifiée par des lignes et des redoutes qui la défendaient sur tous les points.

» Nous étions bien décides à poursuivre nos succès, et Jourdan résolut de forcer l'ennemi dans ses derniers retranchemens. Il fallait, pour réussir, une de ses manœuvres savantes et hardies qui rendent possibles les plus grandes entreprises lorsqu'elles sont exécutées par des officiers expérimentés et des soldats intrépides; car la Roër, quoique guéable en beaucoup d'endroits, était grossie par les pluies qui tombaient depuis dix jours. D'ailleurs tous les gués étaient dégradés, hérissés de chevaux de frise, les ponts rompus, et les hauteurs qui se prolongent sur la rive droite de la Roër, depuis sa source jusqu'à Ruremonde, étaient couvertes de lignes et de redoutes défendues par une artillerie formidable.

Jourdan divisa son armée en quatre corps: il donna le commandement de l'aîle droite au général Scherer; la gauche fut confiée au général Kleber; l'avant-garde au général Lefebvre: il se réserva le commandement du centre, formant le corps de bataille, ayant sous ses ordres les généraux de division Mathy, Morlet, Championet et Dubois. Scherer était chargé de forcer le passage de Duaren; Kleber devait attaquer sur la gauche à Keinsberg, et l'avant-garde à Linnich, pendant que le corps de bataille attaquerait le camp en avant de Juliers.

A cinq heures du matin, toutes les colonnes se mirent en marche; toutes attaquerent avec une égale valeur: dans moins de deux heures, le camp de Juliers fut forcé et les redoutes emportées avec une intrépidité sans exemple.

» La cavalerie ennemie se présenta pour protéger la retraite. Elle fut chargée, culbutée et poursuivie jusques sur le glacis de Juliers. Elle ne dut son salut, ainsi que toute l'armée ennemie, qu'au canon de la place qui nous empêcha de poursuivre plus loin. Le premier et le quatorzieme regiment de dragons se sont distingués dans cette affaire.

» Les autres colonnes eurent un égal succès; mais elles éprouverent des difficultés d'un autre genre. Lorsque l'avant-

Digitized by Google

garde se présenta à Linnich, l'ennemi avait détruit le pont et mis le feu à la ville, et tous les passages ayant été rendus impratiquables, il fallut établir des ponts sous un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie. C'est ce qu'on exécuta au moyen de la protection de notre artillerie, qui, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, prouva sa grande supériorité sur celle de l'ennemi, au point qu'il fut force d'abandonner les redoutes et de se retirer. Cependant les ponts n'ayant pu être construits avant la nuit, le passage de la riviere ne put s'effectuer complettement. Tout était disposé pour l'exécuter ce matin, lorsque la chûte du brouillard nous a laissé voir sur l'autre rive que l'ennemi était en fuite.

» On avait fait construire pendant la nuit plusieurs redoutes devant Juliers; on y avait établi sur-le-champ une batterie d'obusiers pour bombarder la place. Cette batterie commençait à faire un grand effet, lorsque le drapeau blanc a été arboré sur la citadelle. Une députation de magistrats est venue nous remettre les clés de la ville qui avait été évacuée pendant la nuit. La place s'est rendue à discretion.

» La journée d'hier doit être mémorable pour les armées de la République. Une armée de 60 à 80,000 hommes, vaincue dans la position la plus formidable; une place plus forte que Landrecies évacuée, ayant une bonne citadelle, ses fossés pleins d'eau, et dans le meilleur état de défense, conquise sans coup férir, avec toute son artillerie; un arsenal bien pourvu, et plus de 50 milliers de poudre; voilà, chers collegues, les fruits de cette brillante journée.

» La perte de l'ennemi est immense de l'autre côté de la Roër: la terre est couverte de morts jusques dans ses lignes; c'est ce qu'on a pu vérifier ce matin, et ce que prouve sa retraite précipitée; tout présente à sa fuite le spectacle de la défaite la plus complette. Plusieurs colonnes de cavalerie, d'artillerie légere et de grenadiers sont à sa poursuite, et j'apprends dans ce moment que le général Dubois, à la tête de six régimens de cavalerie, a rejoint les équipages de l'ennemi sur la route de Cologne. Nous avons fait environ 600 prisonniers.

» Je ne puis citer tous les traits d'héroïsme et de bravoure qui honorent cette journée; il faudrait citer tous les corps, tous les généraux, tous les officiers et soldats, parce que tous se sont montrés en héros. J'en recueillerai seulement deux: le premier est de l'avant-garde des divisions aux ordres du général Kléber; ces braves soldats, impatiens du délai qu'exigeait la construction d'un pont, se précipiterent dans la riviere, la passerent à la nage, attaquerent les retranchemens de l'ennemi, et les emporterent la bayonnette et l'épée à la main.

» Le second concerne deux escadrons de chasseurs commandés par le général d'Hautpont; ils rencontrerent quatre escadrons de hussards ennemis; ils les chargerent, sans considérer leur nombre, et les culbuterent dans la riviere; presque tous ont été pris, noyés ou sabrés.

Salut et fraternité. *Signé*, GILLET, *représentant du peuple.*

Digitized by Google

(N°. 5.)

MERCURE FRANÇAIS.

Du quintidi 25 Vendemiaire, *l'an troisieme de la République.*
(*Jeudi* 16 *Octobre* 1794, vieux style.)

LA MORT DE FLORIAN. (*Élégie.*)

Venez, habitans de Cythere,
Venez arroser de vos pleurs
La tombe agreste et solitaire
D'un mortel chéri des neuf sœurs.
Celui qui savait tant nous plaire
En peignant vos jeux, vos vertus,
L'aimable Florian n'est plus.
La parque avide et sanguinaire
A tranché le fil de ses jours;
Il nous est ravi pour toujours.
Aux accens d'une plainte amere
Donnez, donnez un libre cours;
Que votre peine vous soit chere;
Et, n'écoutant que votre cœur,
Gravez sur l'écorce légere
Ces mots dictés par la douleur:
« L'Amour vient de perdre son frere;
» Adieu tendresse! adieu bonheur! »
Parsemez ensuite la terre
De fleurs qui semblent naître exprès;
Et que le saule tutélaire
S'unisse au lugubre cyprès.
Que la belle et tendre Glycere,
Conduite par son jeune amant,
Foule tristement la fougere
Pour arriver au monument.
C'est là qu'ils feront le serment
De s'aimer, sans que rien n'altere
L'excès du plus pur sentiment.
Et lorsque Phébé nous éclaire,
C'est-là qu'au son du chalumeau
Tous deux orneront le tombeau

Digitized by Google

D'une guirlande printanniere.
C'est encor là qu'une bergere,
En menant paître son troupeau,
De Florian, qu'on y révere,
Fera répéter à l'écho
Le nom gravé sur chaque ormeau.
La beauté naïve et sincere
Pourra seule dans ce séjour
Remplir un si doux ministere.
Celui qui célébra l'Amour
Doit être pleuré par sa mere.

Par le citoyen GRETRY, *fils.*

Vers sur la mort de FLORIAN.

DES bords heureux du Gard, ah ! quelle voix plaintive
Vient de frapper soudain mon oreille et mon cœur !....
Dieux ! je crois voir l'Amour avec sa sœur —
Que cherchez-vous sur cette rive,
Couple charmant dont j'ignore le nom ?
Vos deux cœurs sont en proie à la tristesse amere ;
Qui peut vous affliger ? Pleurez-vous une mere ?
Cherchez-vous un amant ? — Un amant ! hélas, non !
Némorin en ces lieux jouit de la lumiere ;
Un autre à son heure derniere
Emporte tout nos vœux et notre affection.
De la vertu nous pleurons le modele,
Un injuste soupçon a causé son trépas ;
Il aima son pays qu'il servit avec zele ;
On l'en punit, il ne s'en plaignit pas.
Galathée est ma sœur, en moi voyez Estelle,
Le bonheur de l'aimer fut notre unique bien ;
Ah ! si la France perd un digne citoyen,
Nous perdons pour jamais l'ami le plus fidele.

Par le citoyen FORESTIER-BOINVILLIERS.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Discours décadaires pour toutes les fêtes de l'année Républicaine ; par le citoyen Poultier, représentant du peuple. Seconde livraison, nos. 3 et 4. Prix, 12 sous. On s'abonne chez les freres Hautbout, imprimeurs des écoles républicaines, rue Martin, no. 51, vis-à-vis le théâtre des Sanculottes. On paie 6 liv. pour onze livraisons, contenant 22 nos. Il n'y a pas d'époques déterminées pour la distribution.

L'ORATEUR débute dans son troisieme discours par ce beau mouvement d'éloquence : « Quel est ce peuple étonnant qui dans le cours d'une révolution orageuse a montré tant de constance, développé tant d'énergie, affronté tant de dangers, vaincu tant d'obstacles, écrasé tant de factions, et foudroyé sur les points de ses diverses frontieres les phalanges innombrables qui voulaient l'asservir? Quel est ce peuple si puissant que l'Europe entiere ne peut intimider, qui au milieu des plus noires trahisons terrasse à la fois vingt tyrans, commande à la victoire, et compte autant de soldats que de citoyens, et autant de héros que de soldats? Quel est ce peuple éclairé qui à des fables ridicules, à des erreurs trop long tems respectées, a substitué les principes de la morale universelle et le culte sublime de la nature et de l'égalité? Quel est ce peuple magnanime chez qui l'amour de la patrie est une passion que les sacrifices ne font qu'accroître, et qui devient une source intarissable d'actions héroïques? Quel est ce peuple enfin, qui marchant avec rapidité vers la perfection sociale n'a jamais eu de modele, et qui doit en servir à l'univers? C'est le peuple Français. » L'orateur caractérise ensuite les gouvernemens de toutes les nations de l'Europe. Examinez, dit-il, s'il en est une que vous puissiez lui comparer. Ce ne sera point l'Angleterre qui, toute entiere à son or, constamment occupée de spéculations mercantiles, salarie le crime et des mercenaires pour renverser l'édifice de notre indépendance, et n'a pour garant de sa liberté expirante qu'un parlement lâche et corrompu, qui se met sans pudeur à l'enchere d'un ministre astucieux et perfide!

Sera-ce la Hollande, dont les forces sont dirigées par un imbécile et une intrigante, qui chaque jour déchirent une page de la constitution batave? ....

Peuples indignes d'être cités! la France assise au milieu de vous leve sa tête majestueuse et libre, et vous appelle au partage de ses destinées; sans doute elle a eu son tems de sommeil et de servitude. Voyons comment du plus insupportable

Digitized by Google

esclavage elle s'est élevée à un si haut degré de gloire ? Voyons comment, soumise depuis des siecles à des lois arbitraires, asservie à une multitude de tyrannies, elle s'est élancée au-dessus de toutes les autres nations.

L'orateur parcourt les différentes époques de notre honteuse servitude ; il rappelle avec énergie les fléaux qui ont été à la suite de la féodalité, des gens de lois, des traitans, des ecclésiastiques, et rapprochant ces anciennes calamités de celles de nos jours, il dit : « Quel que soit le tems, les circonstances, les méchans se ressemblent toujours, comme l'on peut s'en convaincre en comparant le faux dévot avec le faux patriote.

Les hypocrites en religion et en patriotisme ont la même physionomie, tendent au même but, emploient les mêmes moyens. Si vous offensez un dévot, vous offensez le ciel ; si vous maltraitez un faux patriote, vous attaquez la République. Un dévot faisait vœu de pauvreté, et dès ce moment il vivait dans la plus grande abondance. Un faux patriote fait vœu de sanculotisme, et dès ce moment il achete à vil prix des domaines de la nation ; il les païe avec le fruit de ses rapines ; il se ménage à la paix une vie douce, aisée, et prépare ainsi le retour de l'aristocratie que nous avons voulu détruire. Le dévot ne néglige rien pour se faire une réputation de sainteté, arrange modestement ses habits ; ses cheveux sont négligée ; il n'emploie dans son langage que les mots consacrés à la piété la plus onctueuse ; il voit par-tout des vices et du scandale ; il provoque à chaque instant la foudre du ciel sur les mondains : le faux patriote mutile sa chevelure, allonge ou raccourcit les différentes parties de son habillement, arme sa main délicate d'une massue, prend la barbe d'Hercule, se forme un répertoire des phrases les plus révolutionnaires, et il invoque à chaque instant la vindicte nationale contre les aristocrates, c'est-à-dire contre la nation elle-même ; car lorqu'il passe en revue ses concitoyens, il ne voit que lui à la hauteur, et une douzaine peut-être après lui.

Les dévots ont passé ; les faux patriotes passeront aussi : ils se dévoreront les uns les autres ; et pour rendre leur supplice plus terrible, ils s'accuseront mutuellement ; ils se pousseront de leurs propres mains sur l'échafaud, théâtre digne de leurs forfaits ; et quand la derniere tête de leurs complices sera tombée, la République sera fondée, et la vertu pourra se montrer sans périls et sans crainte.

Après avoir peint à grands traits les faits et les héros de la révolution, l'orateur s'écrie : Peuple Français, le bruit de tes grandes destinées va remplir l'univers ; l'on ne pourra plus méditer sur la liberté sans penser à tes longs et glorieux travaux ; dans l'histoire de ce que tu as fait, chaque nation verra ce qu'elle doit faire pour parvenir à l'indépendance. Quelle leçon tu donnes au genre humain ! Jamais l'antiquité n'a fourni des événemens si rapides et si extraordinaires, ni des exemples

Digitized by Google

si terribles et si imposans. En peu d'années tu as vu des siecles ! Il est tems que tu recueilles le fruit de tant d'efforts magnanimes ; il est tems que tu jouisses paisiblement de la liberté que tu as conquise. Encore un peu de persévérance, et l'horison du bonheur va s'entr'ouvrir pour toi. Mais ne souffre plus que des brigands dénaturent ton caractere humain et bon. Sois terrible contre le crime : méfie-toi des charlatans : chasse comme une peste publique ces gens hideux de vices, et qui ne parlent que de vertus ; ces dénonciateurs éternels qui voudraient détruire tout ce qui s'oppose à leur ambition, qui voient un coupable dans celui qui les efface à la tribune ou qui les surpasse en courage et en énergie ; façonne-toi aux mœurs simples de l'égalité ; oublie tes antiques habitudes, tes penchans frivoles, ton inconstance et ta légereté ; imprime à tes institutions ces formes austeres et durables qui sont les plus solides appuis des républiques ; éteins dans la passion de la félicité commune l'intérêt sordide, le stérile égoïsme, l'ambition audacieuse et l'envie qui flétrit tout ; sache t'oublier pour la patrie. La patrie ! ce mot n'est plus prononcé par un Français sans un frémissement de plaisir et d'orgueil.

ANNONCES.

Cérémonies à l'usage des fêtes nationales décadaires et sanculotides de la République Française, saisies dans leur but moral, combinées dans leurs rapports généraux, et rendues propres à être exécutées dans les moindres communes ; par les éditeurs du Rituel républicain. Prix, 1 liv. 5 sous, franc de port, pour les départemens.

Almanach du bon-homme Richard, moral, instructif et amusant, 12 et 15 sous.

Nouveau Chansonnier républicain, avec le décadaire ; 15 et 20 sous.

Almanach des Fêtes nationales ; 8 et 10 sous.

Item *des Sanculottes* ; 8 et 10 sous.

Almanach historique de la révolution ; 12 et 15 sous.

Chez Chemin fils, rue Glatigny, n°. 10, en la Cité, au bas du pont de la Raison. On trouve chez lui des Almanachs de cabinet en cartou et sous verre, des almanachs chantans, et tous les ouvrages d'instruction publique.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 27 Septembre 1794.

Les nouvelles du Nord continuent d'offrir beaucoup d'intérêt aux amis de la liberté. On y voit avec plaisir la meilleure intelligence regner entre la Suede et le Danemarck, dont les forces réunies font déja et feront encore mieux respecter leur neutralité si utile à leur commerce.

Des lettres de Copenhague, du 18 septembre, confirment cette assertion, elles disent:

Les escadres combinées de Suede et de Danemarck, faisant ensemble douze vaisseaux de ligne, quatre frégates et trois cutters, ont mis à la voile. Le prince royal a monté le vaisseau Amiral. Cette flotte doit aller à Helsingor, et de-là tenir la mer jusqu'à la fin du mois.

Depuis que les Anglais ont déclaré qu'ils n'arrêteraient plus les bâtimens neutres chargés de grains, la compagnie des Assurances a repris son activité.

Le duc de Sudermanie, qui a fait ses preuves de bravoure et d'habileté en gouvernement, s'est réservé le commandement en chef de la flotte suédoise, en cas qu'elle soit obligée d'agir, et en outre les quatre départemens de la marine.

D'un autre côté, tandis que la Russie est presque affligée de disette, les Polonais, jadis condamnés à labourer pour elle une terre fertile, continuent de lutter avec le plus grand succès contre les Russes et les Prussiens, et de soustraire à ces tyrans et leurs propriétés et leurs personnes.

Voici ce que portent les dernieres nouvelles de cette belle contrée, désormais affranchie du joug. Nous les rangerons dans leur ordre de date. Les premieres sont de Thorn, 9 septembre; les secondes, des frontieres, 10 septembre.

La marche de l'armée prussienne vers la Prusse méridionale n'a point rallenti l'ardeur des insurgens dans cette contrée. Ils viennent de publier un manifeste de leur camp près Rombin. Tous les citoyens sont sommés de défendre la cause commune, et de se trouver, dans l'espace de huit jours, au quartier général avec des vivres pour un mois. On reconnaît dans cette piece, que toutes les sectes et toutes les religions doivent être admises, sans aucune espece de distinction; et les principes de liberté et d'égalité y sont reconnus et proclamés. Elle a été

Digitized by Google

distribuée avec profusion dans les provinces voisines, et doit concourir à propager l'esprit d'insurrection.

Jusqu'à présent le corps commandé par le général Szekuly n'a pu rejoindre les insurgens : ceux ci répandus dans les forêts sont à couvert par d'immenses abattis et de formidables retranchemens. Les Prussiens enveloppèrent il y a quelque tems une abbaye où les Polonais avaient mis plusieurs prisonniers Prussiens : il n'y avait pour les garder que 30 paysans armés qui ne voulurent point se rendre à des forces bien supérieures, et préférerent de périr les armes à la main.

Les insurgens de la Prusse méridionale ne manquent ni d'artillerie, ni de munitions. Dernierement ils se sont rendus maîtres de plusieurs batteries venant de Graudens. On ajoute qu'ils ont fait la même chose d'un transport considérable d'argent expedié pour les armées prussiennes, et qu'ils se sont en outre emparés des magasins royaux de sel : plusieurs milliers d'entre eux avaient passé la Drevens ces jours derniers, ce qui jetta les plus vives alarmes à Thorn ; la garnison demeura sur pied toute la nuit.

On apprend dans l'instant que l'arriere-garde de l'armée prussienne vient d'être vigoureusement attaquée par Kosciusko. On annonce même que ce général a fait des dispositions qui annoncent qu'il songe à attaquer le centre de l'armée commandée par le roi.

Un corps de l'armée polonaise de Courlande s'est mis en marche pour se combiner avec celle de Lithuanie. L'armée russe qui se retire de devant Varsovie peut se trouver ainsi entre deux feux avant d'avoir rejoint l'armée principale. On n'entend plus d'ailleurs parler de cette derniere.

On assure que l'armée prussienne se retire de devant Varsovie dans le plus grand désordre, et est vivement harcelée pendant sa route. Frédéric-Guillaume, pour pallier la honte de sa retraite, fait publier qu'il n'agit qu'en vertu d'une convention particuliere.

Dans la Prusse méridionale, les insurgés ont foulé aux pieds l'aigle prussienne ; ils en ont même attaché une à une potence. En donnant des ordres aux administrateurs Prussiens, ils avaient le pistolet à la main. On donne à chaque paysan armé 20 gros par jour et des vivres. Tous les actes émanés du roi ou du gouvernement et écrits en parchemin, ont servi à faire des cartouches. Les habitans Allemands ont été forcés à couler des balles.

La cause de la retraite de Frédéric-Guillaume est maintenant bien connue, quelque soin qu'on ait pris pour le cacher. Voici quelques détails sur les attaques continuellement renouvellées par les Polonais qui étaient dans les retranchemens, contre le camp prussien, antérieurement à cette époque.

Le 28, le corps de troupes prussiennes occupant les env[illegible]

Digitized by Google

ront de Povonshi, fut vigoureusement assailli : il y eut 6 officiers et 78 soldats de tués, 13 officiers et 334 soldats blessés ; le 29, les Polonais attaquerent de nouveau les tranchées à la gauche de Wola. Les Prussiens perdirent dans cette occasion le capitaine Melantin et un grand nombre de soldats. Ce fut ce jour que le colonel Szekuli quitta le quartier général avec un corps de troupes considérable, pour se porter dans la Prusse méridionale. Le 31, les Polonais ayant appris la diminution des forces de leurs ennemis attaquerent, une heure avant le jour, toutes les lignes de leurs positions du côté de Wavrzev; ils profiterent de la nuit pour faire avancer trois brigades de cavalerie, montant a 2,000 hommes, avec 4,000 hommes d'infanterie qui tomberent à l'improviste sur les postes prussiens. L'aile gauche de ces derniers fut ensuite tournee, et deux régimens de cavalerie et plusieurs bataillons d'infanterie attaqués à dos; tous les ouvrages avancés se trouverent enveloppés à la fois. Un corps de cavalerie polonaise de 800 hommes eut l'audace de pénétrer entre deux retranchemens prussiens, et de s'exposer à un feu terrible d'artillerie ; un autre corps de cavalerie vint attaquer les redoutes sans être soutenu par aucune infanterie. Cette affaire a été une des plus générales et des plus meurtrieres qu'il y ait eu; la nuit seule mit fin à l'acharnement des Polonais. Dans celle du 1er. au 2 septembre, ils se présenterent de nouveau. Toutes les positions prussiennes et l'aile gauche des Russes eurent beaucoup à souffrir. Le 5, le général Amadriez quitta l'armée prussienne pour aller renforcer le général Schonfeldt; le 6, dès le matin, la retraite des Prussiens commença à s'effectuer; toute l'artillerie de siége se mit en route, et fut suivie des bagages. On a apperçu un corps considérable de Polonais qui se mettaient en devoir de poursuivre et de harceler les Prussiens. Les deux premieres colonnes de ceux-ci sont arrivées à Radzin, où est leur nouveau camp. On y attend encore la troisieme qui forme l'arriere-garde.

Les Polonais paraissent avoir pris des leçons des Français sur plusieurs points, et en avoir profité. Des lettres du 10 septembre des environs de Varsovie s'expriment ainsi :

Parmi les mesures prises par le gouvernement provisoire on remarque celle d'une émission d'assignats. Le 25 août, il a publié une déclaration à ce sujet, où il dit que, dans le dessein de faciliter la circulation et les moyens d'echange, il avait, dès le 3 juillet, annoncé une émission d'assignats, et qu'il enjoint aujourd'hui à tous les magistrats et à tous les commissaires du bon ordre, de faire publier la prochaine mise en circulation de ces assignats. Il déclare, 1°. que ces assignats sont hypothéqués sur tous les biens dont la nation polonaise a la propriété et la disposition; 2°. que leur capital est de 60 millions de florins de Pologne ; 3°. qu'ils seront divisés en assignats de 5, de 35, de 50, de 100, de 500, et

Digitized by Google

enfin de 1000 florins ; que chacune de ces classes aura une couleur différente qui est désignée ; 4°. qu'indépendamment des signes secrets et connus uniquement de la direction nommée par le gouvernement, il a choisi des commissaires chargés d'apposer leur signature à chacun de ces assignats ; 5°. qu'une récompense sera accordée à tous ceux qui découvriront des contrefacteurs ; 6°. qu'il est enjoint de recevoir ces assignats comme argent comptant pour toute espece de paiement, sous les peines de la loi du 8 juillet ; qu'ils seront reçus de préférence dans le paiement des biens nationaux qui seront vendus, et porteront un intérêt de 5 p. 100 ; 7°. qu'au premier décembre de la présente année, il sera mis en vente pour 51 millions de florins de biens nationaux, après trois annonces consécutives.

De Francfort-sur-le-Mein, le 30 septembre.

Les affaires du jeune François et de son associé Frédéric-Guillaume vont très-mal au dedans et au dehors. Ces princes ne sont point à se repentir d'avoir entrepris la guerre contre la République Française. L'orgueil de l'ancienne maison d'Autriche, celui de la nouvelle maison de Brandebourg, qui ne lui cede guere, sont à la veille de se voir humiliés jusqu'à être contraints de demander la paix. En vain essayent-ils de nouvelles dispositions militaires, en vain changent-ils de généraux, des défaites constantes leur apprennent ce que peut un grand peuple qui combat pour sa liberté. Ils reçoivent même une double leçon à cet égard. Les braves Polonais, quoiqu'avec moins de ressource que la France qui lutte avec avantage contre les nations les plus puissantes de l'Europe, savent aussi faire face aux Russes, aux Prussiens et aux Autrichiens combinés ; aussi tous ces gouvernemens deviennent-ils soupçonneux. Les arrestations les plus arbitraires s'y multiplient, particulierement en Autriche.

Voici ce qu'on mande de Vienne le 4 septembre.

Une des personnes arrêtées dernierement par ordre du gouvernement comme prévenue de conspiration, s'est pendue dans la prison. Son corps a été exposé sur les glacis de la place, avec une inscription infamante ; une foule immense du peuple s'est portée à cet endroit pour considérer ce spectacle. De fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie sont accourues, et ne se sont retirées que long-tems après que le peuple eut abandonné ce lieu.

Le cabinet vient de recevoir aujourd'hui la nouvelle de la retraite du roi de Prusse de devant Varsovie. Cette circonstance ajoute à l'abattement qu'il laisse voir depuis long-tems. Il ne peut se dissimuler que les causes qui ont déterminé Frédéric-Guillaume à agir ainsi, sont les grandes pertes que son armée a essuyées pendant ce siege ; l'extrême lenteur des Russes à lui

Digitized by Google

fournir des secours qu'ils lui avaient promis promptement, et dont il n'a reçu que de faibles portions ; enfin, le mouvement révolutionnaire qui s'est communiqué avec rapidité dans les propres possessions du roi du Prusse. Le cabinet autrichien ne s'était décidé à tenter de son côté une invasion en Pologne, que sur l'assurance que ceux de Pétersbourg et de Berlin lui avaient donnée de la prochaine reddition de Varsovie, et de la facilité extrême que les trois puissances auraient à réduire toute cette contrée. Il voit aujourd'hui combien ces promesses étaient mensongeres.

On a déja fait dans les généraux des changemens qui ne seront probablement pas les derniers. L'archiduc Charles commandera l'aîle droite de l'armée, le général Alvinzy l'aîle gauche, et le comte de Clairfayt le centre. Le prince de Colloredo vient d'arriver de l'armée de la Meuse, avec de nouveaux plans excellens, à ce qu'on dit; le colonel Mack, qui en avait aussi d'excellens, à ce qu'on disait dans le tems, est parti pour l'armée du Rhin. En général, il y a beaucoup de mouvemens militaires, mais plutôt dans les officiers que dans les armées, qui paraissent frappées de ce découragement qu'amenent des défaites successives. Le cabinet de Vienne en est aux espérances, et aux espérances mal fondées. On prétend qu'il se flatte de recevoir très-incessamment le premier terme du subside des Anglais, dont la totalité a été fixée à 33 millions d'écus d'empire. Mais comment son espoir pourrait-il se réaliser ; il oublie, dans son impatience, que le parlement britannique ne sera convoqué que le 4 novembre au plutôt ; qu'il faut que le traité conclu par M. Pitt lui soit présenté ; que l'opposition le discute, et que les communes votent les sommes stipulées. Il oublie encore que l'Angleterre ne voudra donner de l'argent qu'en recevant des hommes, dont elle a le plus grand besoin, ou du moins en étant sûre qu'on les fera agir contre la France, suivant ses vues. L'inexactitude du roi de Prusse, dont les engagemens n'ont pas été très-bien remplis à cet égard, doit inspirer une juste défiance au cabinet de Saint-James, et lui servir de leçon, pour ne donner son argent qu'à bonnes enseignes.

Il y a eu, le 2[1] septembre, une affaire à Neustadt, où le corps aux ordres du général Wartensleben, se mettant en mouvement sur Deidesheim, a attaqué les Français ; la canonnade a duré deux heures avec beaucoup de vivacité. On ajoute que le soir, à six heures, les Français ont abandonné Mundenheim et Rheinhenheim, et se sont portés vers Schifferstadt et Neuhoffen. Mais suivant des nouvelles beaucoup plus récentes, et qui paraissent sûres, depuis, les Prussiens se sont retirés entiérement au delà du Rhin, du côté de Neustadt. Ils laissent ainsi Mayence à découvert et une grande partie du Palatinat.

Digitized by Google

Les mêmes avis ajoutent que la terreur est extrême chez les coalisés : les troupes ont plusieurs fois refusé de se battre : la République Française triomple au dedans et au dehors.

On a pris la résolution de mettre Manheim en état de défense pour six mois. L'empereur a déclaré qu'il entrerait pour quelque chose dans les dépenses que l'approvisionnement et la construction des nouveaux ouvrages ont nécessitées. On porte ces frais à près d'un million de florins.

Un journal officiel de Schwetzingen dit que, le 24 septembre, le corps d'armée aux ordres de Wartensleben a repassé le Rhin, et repris son ancien camp derriere Manheim, le long du Necker.

Hohenlohe s'est également retiré pour rentrer dans son ancienne position des environs de Grunstadt; ce qui a rouvert Lautern aux Français, dont les patrouilles se portaient, suivant les mêmes avis, jusqu'à Turkheim.

Nous venons d'apprendre ici, par des lettres de Cologne, que, le 26, on se battait dès le matin près de Buren; la gauche des coalisés était forte de 25,000 hommes; le centre de 40,000, et la droite le long de la Roër de 15,000. Malgré ces forces considérables, si elles sont réelles, les Autrichiens n'ont pas l'air de se maintenir sur la Roër. Le passage que les bagages font du Rhin près de Cologne, sur deux ponts nouvellement construits, annonce qu'ils comptent être, au contraire, forcés d'abandonner cette derniere position et de se retirer de l'autre côté de ce fleuve.

Le roi de Prusse a dû arriver le 25 à Breslaw.

Italie et Suisse.

Les français ne cessent d'envoyer par mer et par la voie de terre, sur la riviere du Ponent, d'immenses munitions destinées pour le Piémont. Les autrichiens réunis aux piémontais sont au nombre de dix mille pour s'opposer aux républicains.

Un vaisseau danois, venant de Lisbonne, a appris que l'escadre espagnole, commandée par Langara, et qui avait été réunie à la flotte anglaise près le golphe de Han, faisait maintenant voile pour Valence d'où elle doit retourner à Cadix. La flotte du golphe de Rozas doit se rendre également dans ce dernier port. Ces mesures paraissent produites par la crainte que l'on a à Cadix même que la flotte française de Brest ne tente quelque surprise.

Le général de Vins a décidément quitté Turin, et a pris la route de Vienne. Il sera remplacé par le général Wallis.

Digitized by Google

On apprend de Turin, que, le 16, sur l'avis reçu, que les Français s'avançaient du côté de Saluces, et s'étaient déjà emparés d'un poste appelé *le Chinale*; deux bataillons d'autrichiens se sont mis en marche de cette ville pour aller renforcer les troupes de ce côté. Depuis, toutes les troupes autrichiennes sont parties pour se porter sur Mondovi, d'après les nouveaux mouvemens des Français.

Des lettres de Milans, du 22 septembre, disent que le 16 un courrier extraordinaire du cabinet Sarde y a laissé un paquet pour le ministre anglais, Drake, qu'il en est allé porter un autre au ci-devant *Monsieur* qui se trouve à Véronne, et que de-là il doit pousser jusqu'à Vienne, vraisemblablement pour solliciter des secours.

Tandis que le Piémont est dans les plus grandes inquiétudes, une petite république, amie de la France et des cantons suisses, et également ennemie du roi de Sardaigne, vient de faire éclater sa joie d'avoir terminé avec succès une révolution devenue nécessaire chez elle, et de ce que la république française a rappellé un envoyé qui ne lui convenait pas, et l'a remplacé par un ministre qui ne s'occupera que d'entretenir l'harmonie entre les deux alliés, et ne s'immiscera pas indiscrétement dans les affaires particulieres de la république de Genève.

Voici ce qu'on mande de cette ville, en date du 25 septembre.

Le moment de l'audience du citoyen Adet, envoyé par la république française comme résident auprès de nous, fut fixé par les syndics et lui, à lundi 22, à deux heures.

Dès midi, douze ou quinze cents citoyens en uniforme bordèrent la haie, depuis la résidence jusqu'à la maison commune. Les drapeaux de la répuplique flottaient dans tous les rangs; les citoyennes et les enfans remplissaient tout l'espace des rues non occupées par le cortége; toutes les fenêtres étaient garnies de spectateurs.

A deux heures après midi, quatre membres du conseil, précédés de six huissiers, partirent de la maison commune pour aller prendre le citoyen résident. Ils le trouvèrent entouré d'un assez grand nombre de Français, maires, présidens de district ou de comités de surveillance, officiers-généraux et autres, qui avaient été invités d'avance par le conseil. Après quelques mots dictés, de part et d'autre, bien plus par le sentiment que par une étiquette d'usage, le résident, accompagné des membres du conseil, et escorté de cette nombreuse suite de Français, se mit en marche vers la maison commune. Toute la troupe présentait les armes; tous les tambours battaient au champ.

Digitized by Google

Deux nouveaux administrateurs le reçurent au bas du perron de la maison commune ; le procureur-général vint le prendre à son tour à la premiere porte ; le conduisit dans la grande salle, et le plaça au haut des gradins qui avaient été préparés exprès, à la droite du premier syndic, et sous les trois drapeaux de Genève, de France et des Etats-Unis. Alors les autres membres du conseil prirent place. Les Français qui venaient ensuite furent introduits au-dedans de la barre, et placés sur des banquettes disposées à cet effet : la foule des Genèvois qui occupait tout le reste de la salle, était immense.

Le résident saisit le premier moment de silence pour remettre ses lettres de créance au premier syndic, qui donna ordre à l'un des secrétaires d'en faire lecture. Pendant qu'elle fut faite, tout le conseil, le résident et le reste de l'assemblée demeurerent debout. Le résident prononça ensuite son discours ; le président du conseil lui répondit ; et au moment où il lui donna le baiser fraternel au nom du peuple souverain de Genève, les acclamations redoublerent, une salve de canon et la musique qui se firent entendre, acheverent de déterminer l'explosion de tous les sentimens dont chacun était animé.

Enfin, le résident descendit l'estrade ; les membres du conseil qui étaient allés le prendre chez lui, l'y ramenerent au travers de la même haie, des mêmes bénédictions, et des cris sans cesse répétés : *vive la république française ! vive la convention nationale de France.*

A quatre heures après-midi, les deux syndics retournerent chercher le résident et les Français qui étaient à sa suite, et les ramenerent à la maison commune, où les autres citoyens genèvois défilerent devant lui. La journée fut terminée par un banquet qu'anima la plus touchante cordialité.

ANGLETERRE. *De Londres, le* 18 *Septembre.*

Le 9, il s'est tenu à Weymouth un conseil en présence du roi. Le bruit général est qu'on y a décidé de convoquer le parlement le 4 novembre. On s'attend à de fortes réclamations de l'opposition sur le subside considérable accordé à l'empereur pour le retenir dans la ligue des puissances coalisées.

On parle aussi beaucoup du prochain mariage du prince de Galles avec une princesse de Brunswick ; c'est le lord Fitz William qui doit remplacer le lord Westnoreland dans la vice-royauté d'Irlande, dont le parlement, gagné par la cour, lui est entierement dévoué.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CAMBACERÉS.

Séance de septidi, 17 *Vendemiaire.*

Dans la séance extraordinaire de la veille, Cambacerés a été nommé président ; Eschasseriaux le jeune, Boissy d'Anglas et Guiomard, secrétaires.

Boisset, représentant du peuple, écrit qu'il a rempli les vues de la Convention dans le département de l'Ain. Le peuple est content, le cultivateur respire et ne craint plus l'oppression ; le commerçant essuye ses larmes et l'industrie reprend son activité. Il va remplir la même mission dans le département de Saône et Loire.

Boursault rend le même compte pour les départemens des côtes du Nord, Isle et Vilaine, et des côtes de Brest.

Grégoire, au nom du comité d'instruction, fait un rapport très-intéressant sur les encouragemens et récompenses à accorder aux savans, aux gens de lettres et aux artistes. Après avoir fait le tableau des malheurs de l'indigence et de la liberté des grands hommes à commencer par Homere jusqu'à nos jours ; après avoir montré qu'il n'est aucune partie dans les arts, dans les sciences et dans les lettres qui ne concoure aux progrès et à l'avancement de l'esprit humain, et qui n'ait influé puissamment sur les progrès de la liberté et le bonheur des peuples ; après avoir fait sentir combien il importe à la République Française et à l'affermissement de la révolution d'encourager le mérite, le talent et le génie, il a proposé le projet de décret suivant :

« Art. Ier. Sur les fonds mis a la disposition de la commission d'instruction publique, il sera pris jusqu'à la concurrence de cent mille écus, pour encouragement, récompenses et pensions à accorder aux savans, aux gens de lettres et aux artistes dont les talens sont utiles à la patrie.

» II. Le comité d'instruction publique présentera, sans délai, un rapport sur le mode de répartition de cette somme, et la Convention nationale prononcera définitivement. »

Dans le cours de son rapport, Grégoire avait annoncé que le savant Dombey, qui a enrichi l'histoire naturelle et la botanique de ses voyages et de ses découvertes au Pérou, venait de périr dans la petite isle de Montferra, après avoir été pris par des corsaires ennemis. Boyssy d'Anglas a demandé que son

Digitized by Google

nom soit inscrit sur la colonne élevée dans le Panthéon. Renvoyé au comité de salut public.

Lavicomterie présente quelques vues particulieres sur la morale calculée sur l'intérêt même des hommes. Son discours est le développement de cette maxime d'expérience : la nature punit les crimes de la terre par des tourmens terrestres temporels, soit physiques ou moraux ; elle récompense la vertu par un bonheur temporel, soit physique ou moral. Si nous avions une échelle morale de perversités, nous aurions précisément le degré de supplice, et si l'on peut s'exprimer ainsi le tarif du malheur d'un criminel. Si nous pouvions descendre d'un point connu de probité, de perfection de vertu, à tel individu, nous aurions la somme de son bonheur. D'après ces vues, il propose d'inviter tous les savans de donner à la Convention nationale une échelle graduée des délits et des vices et des tourmens qu'ils traînent après eux sur la terre. L'Assemblée décrete l'impression de ce discours et le renvoi au comité d'instruction publique.

Séance d'octidi, 18 *Vendemiaire*.

Corrighy, de la députation corse, réclame des secours en faveur des réfugiés de cette partie de la République, qui ont fui la tyrannie et la trahison de Paoli. Il présente des réflexions sur un arrêté du comité de salut public, qui déclare rebelles tous les Corses qui seront pris sur des bâtimens portant pavillon paoli, corse ou anglais. Il fait voir que plusieurs familles de patriotes ne seraient point coupables pour avoir cherché les moyens de se soustraire à la domination de ce traître. Il demande que le comité de salut public examine de nouveau cet arrêté, afin de ne point confondre les bons citoyens avec les contre-révolutionnaires.

Cette proposition est adoptée, et la Convention accorde des secours aux refugiés Corses.

Après plusieurs décrets de finances, la Convention entend la lecture que Cambacéres lui fait de l'adresse aux Français, contenant les principes autour desquels doivent se réunir tous les amis de la liberté.

L'Assemblée l'a souvent interrompue par de vifs applaudissemens, et a décrété qu'elle sera imprimée, envoyée à toutes les administrations de département et de district, aux municipalités, aux comités de sections, aux armées et aux sociétés populaires ; qu'elle sera publiée par les municipalités, affichée dans les salles décadaires, et lue dans les assemblées de sections ; qu'elle sera distribuée à chacun de ses membres, au nombre de six exemplaires, et traduite dans toutes les langues ; que les administrations de districts la feront réimprimer, et que les agens nationaux l'enverront aux instituteurs pour en faire lecture à leurs éleves. (*Voyez cette adresse à la fin des séances.*)

Digitized by Google

Merlin de Thionville annonce à la Convention, afin que le peuple le sache, que le comité de sûreté générale a fait arrêter un ci-devant commissaire exécutif, arrivé tout exprès des Pyrénées pour nier à la Convention le droit qu'elle a d'épurer les sociétés populaires. Cet homme, nommé Giot, a emporté, en partant, la caisse de nos collegues aux Pyrénées.

Cavaignac, qui a eu occasion de connaître et de juger ce Giot, le présente comme un espion de Robespierre auprès des armées, et comme un agitateur de la société populaire de Bayonne.

Bourdon (de l'Oise) trouve que l'adresse peut faire un excellent effet sur l'esprit des bons citoyens, mais qu'elle n'est pas suffisante pour comprimer les méchans. » Nous sommes instruits que dans Paris, et dans toutes les grandes communes de la république. il y a des conciliabules de voleurs et de scélérats qui conspirent en secret On a chassé du ci-devant évêché, qui était devenu le réceptacle de l'anarchie, le club dit Electoral, et il est allé tenir ses séances à votre porte, dans la salle du Muséum. Savez-vous ce qu'on y discutait cette nuit? L'anéantissement de la Convention : on y posait en principe que la Convention n'avait été envoyée que pour juger le dernier tyran et faire une constitution; on en concluait qu'elle devait se retirer après, et laisser aux brigands qui se sont mis à côté des patriotes le doux plaisir de ravager la plus belle république du monde, de faire périr les propriétaires, et de se gorger de richesses. Le peuple témoin de ces horreurs, mais qui ne les partage pas, a interrompu plusieurs fois les orateurs, et les a rappellés aux principes. Ce qui s'est passé dans ce club vous indique ce que vous devez faire. Il faut se servir de la massue du peuple contre les méchans; comme Hercule, il faut combattre les voleurs et les brigands. Je crois que les mesures que je vais vous proposer seront de nature à déjouer les complots qu'ils voudraient ourdir.

Bourdon propose ensuite de déclarer que la Convention ne souffrira pas qu'il soit porté atteinte à la souveraineté et à la dignité du peuple Français par l'abus du droit de pétition, et par aucune motion insidieuse; qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande en rétablissement des assemblées demi-décadaires, non plus que sur celui de la municipalité de Paris, et de regarder comme suspects ceux qui dans la nuit du 9 thermidor ont prêché la désobéissance à la Convention, et ceux qui depuis ont continué ce système dans la République.

Goupilleau (de Fontenai) et Tallien pensent que ces propositions ont besoin d'être meditées; celui-ci ne veut point qu'on sépare le club électoral des Jacobins et de tous les agitateurs qui veulent sauver par le désordre leurs vols et leurs rapines. Il demande que les trois comités soient chargés de faire un rapport détaillé sur les mesures vigoureuses à prendre contre les agitateurs de toutes les especes, afin qu'après les avoir

Digitized by Google

avoir anéantis nous puissions nous occuper paisiblement des grands travaux qui nous restent à faire pour le bonheur du peuple. — Cette preposition est adoptée.

Séance de nonidi, 19 *Vendemiaire.*

Lakanal annonce que le corps de J. J. Rousseau arrive aujourd'hui à 2 heures au Jardin-national. Il demande que la Convention nomme une députation de douze membres pour aller le recevoir; que leur collegue Delaire, qui a eu le bonheur d'obtenir l'estime de ce grand homme, soit aussi invité à s'y rendre. — Décrété.

Thuriot, au nom du comité de salut public, fait le récit des nouveaux succès obtenus dans la Belgique.

L'armée de Sambre et Meuse, après avoir forcé l'ennemi sur les bords de la Roër, s'est empressée de profiter de sa victoire; elle a divisé ses troupes en trois colonnes; une s'est portée sur Boun, pour lier la droite de cette armée avec la gauche de l'armée de la Moselle; une autre sur la route de Dusseldorf, et la troisieme sur Cologne; lorsque les Français se sont portés à Hens, ville séparée de Dusseldorf par le Rhin, les avant-postes de l'ennemi l'avaient abandonnée. Retranchés dans Dusseldorf, ils ont, de cette ville, fait feu de leur artillerie sur l'avant-garde du général Kleber; à l'instant elle a été bombardée; elle était en feu lorsque notre collègue Gillet écrivait sa dépêche. L'armée française est en possession de Cologne; elle y a trouvé une artillerie nombreuse, un arsenal qu'on annonce être l'un des mieux fournis de l'Europe, et de vastes magasins.

Représentans du peuple, notre objet est rempli, l'ennemi a été obligé de passer le Rhin et de nous abandonner les lieux les plus avantageux pour les quartiers d'hiver. Ce qui s'est passé à Cologne lors de l'arrivée de nos troupes est une preuve irresistible que tous les peuples abhorrent le joug du despotisme, et qu'il est de la plus sage politique de séparer toujours leur cause de celle des tyrans.

Tous les habitans de cette ville se sont pressés sur le passage des soldats de la liberté. Ils ont fait entendre l'expression de l'admiration et de l'allégresse. Il semblait qu'en possédant dans leurs murs une partie d'une armée immortalisée par une suite non interrompue de victoires, ils se croyaient assez heureux pour être associés à sa gloire.

Ce grand acte de possession que nous avons fait, et ceux qui doivent le suivre, encourageront le peuple qui demande à grands cris compte de l'or et du sang qui n'ont été versés que pour servir l'orgueil et assurer le regne universel de la tyrannie; ils donneront de l'énergie aux hommes qui cherchent les grands principes et qui paraissent disposés, chez toutes les puissances coalisées, à parler en faveur de la liberté et de l'égalité.

Digitized by Google

Que la Convention reste à la hauteur où elle est, et c'en est fait; tous les ennemis de la République sont anéantis.

La Convention nationale décrete :

« Art. Ier. L'armée de Sambre et Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie.

» II. Le rapport fait au comité de salut public et la lettre de Gillet, représentant du peuple, seront imprimés, insérés au bulletin, et envoyés aux armées.

» III. Les papiers envoyés aux armées, le seront également aux éleves de l'école de Mars. »

Rislard annonce que le télégraphe a signalé la prise de Bois-le-Duc par l'armée du Nord.

Duhem prétend que depuis le système d'indulgence qu'on veut établir, grand nombre d'émigrés échappent au glaive de la loi, et qu'on semble favoriser les ennemis de la patrie. Ces mots excitent des murmures. Personne de nous, s'écrient plusieurs membres, ne veut favoriser les émigrés. Duhem se reprend, en disant qu'il n'a entendu parler que des pamphlets qui, dans ce moment, empoisonnent l'esprit public.

Merlin (de Douai) et Richard répondent que ceux des émigrés qui ont été pris les armes à la main ont été fusillés, et que les autres sont traduits devant le tribunal criminel du département du Nord. On peut se reposer sur les soldats de la République pour faire vengeance de ces scélérats. Il n'est pas d'idée de leur haine implacable pour ces assassins de la patrie : tous ceux qui tombent dans leurs mains n'obtiennent point de quartier. A Ypres il se trouva beaucoup d'émigrés distingués ; des Autrichiens ont tout fait pour vouloir les sauver en les déguisant de différentes manieres ; mais nos soldats ont eu plus de pénétration que les ennemis de ruse. Les émigrés ont été reconnus par eux, et fusillés à Nieuport. Les Républicains ont resté un tems considérable dans l'eau jusqu'à la ceinture, acharnés après 600 de ces scélérats, et les ont tous détruits. A l'Ecluse, ils en ont également fusillé plus de 500. La Convention nationale ne doit donc pas être inquiete sur le châtiment réservé aux émigrés.

Par l'adoption de deux décrets, l'un sur l'organisation d'un tribunal de police correctionnelle, l'autre portant qu'il sera formé à Paris, sous le nom de conservatoire des arts et métiers, et sous l'inspection de la commission d'agriculture et des arts, un dépôt de machines, modeles, outils, dessins, descriptions et livres dans tous les genres d'arts et métiers. L'original des instrumens et machines inventés ou perfectionnés sera déposé au conservatoire.

Séance de décadi, 20 *Vendemiaire.*

Les membres du département de Paris, le tribunal révolutionnaire, le tribunal criminel et celui de cassation, viennent féliciter la Convention sur ses travaux, et déclarent qu'ils se

Digitized by Google

rallieront toujours aux principes développés dans l'adresse au peuple Français, et concourront de tout leur pouvoir à leur propagation et à leur triomphe.

Les adresses et la réponse du président seront imprimées au bulletin. Les pétitionnaires sont invités à assister à la cérémonie qui doit avoir lieu pour la translation des cendres de J. J. Rousseau au Panthéon.

Les représentans du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône écrivent que le peuple de Marseille, libre, heureux et reconnaissant, jure de n'avoir d'autre point de ralliement que la Convention nationale, et d'autres principes que la République une et indivisible. Il voue à l'exécration la mémoire des agitateurs et des tyrans du Midi. La société populaire a repris ses séances, aux cris répétés de *vive la République ! vive la Convention ! guerre aux fripons, aux dilapidateurs et aux tyrans !* — Insertion au bulletin.

L'institut national de musique est introduit dans la salle. Il la fait retentir des airs charmans du Devin du village et de couplets analogues à la cérémonie. Le président annonce ensuite que tout est prêt, et l'Assemblée va se réunir au cortége.

Séance de primedi, 21 *Vendemiaire.*

Cette séance a été presque entièrement consacrée à l'admission d'un grand nombre de sections de Paris, qui sont venues déclarer leur adhésion aux principes contenus dans l'adresse au peuple Français, et jurer de ne reconnoître d'autre centre que la Convention. Ces sections sont celles des Arcis, de l'Arsenal, de Lepelletier, de Mutius-Scevola, du Mont-Blanc, Poissonnière, des Quinze-Vingts, de l'Observatoire, de la Fraternité, de Brutus, de Guillaume Tell, de l'Indivisibilité, de la Réunion, de Marat, de la Halle-au-Blé, de Popincourt et de l'Homme-Armé. Plusieurs d'entr'elles ont désavoué les arrêtés et les adresses qu'avaient surpris des intrigans, qui attendaient que la majorité des citoyens eussent quitté la séance, pour s'emparer des délibérations et les faire passer à leur gré.

Merlin (de Thionville) s'est élevé contre cette espèce d'usurpateurs, qui osent mettre leur volonté à la place du nom du peuple. Il a demandé que les comités fussent chargés d'examiner la conduite de ces intrigans.

Crassous réclame l'ordre du jour, motivé sur ce que le désaveu des sections suffit, et que cette motion attaque la liberté des opinions, et détruit les principes.

« La liberté des opinions, répond Thuriot, bien loin d'être attaquée, est conservée par cette mesure. Ne sont-ils pas ennemis de la liberté ceux qui menacent sans cesse de l'échafaud les hommes qui ne votent pas comme eux, ceux qui ne parlent que de poignards et de sang, ceux qui voudraient

Digitized by Google

opérer les déchirement et le déshonneur de notre patrie, en mettant le crime à l'ordre du jour? Ne sont-ils pas les ennemis de la liberté des opinions, ceux qui restent dans les assemblées de section passé l'heure fixée par la loi, et profitent de l'absence des citoyens pour prendre en conciliabule des arrêtés infâmes? Citoyens de Paris, surveillez les auteurs de ces manœuvres, réprimez ceux qui abusent de votre nom; songez qu'il existe en quelque sorte, dans chaque section du peuple, une solidarité pour la nation entiere : ainsi, en vous prononçant aujourd'hui fortement pour les principes, vous avez bien mérité du peuple Français. » — Thuriot demande que, sans donner un effet rétroactif à l'idée de Merlin, l'on charge le comité de sûreté générale de présenter un projet de loi pénale contre ceux qui s'assemblent clandestinement dans les sections, et émettent ainsi leur vœu individuel en le faisant passer pour celui de tous leurs concitoyens. — Cette proposition est décrétée.

Les nouveaux comités révolutionnaires sont venus également protester qu'ils concourront de tout leur pouvoir au maintien des lois et au regne de la justice.

A l'occasion de plusieurs dénonciations ou demandes contenues dans quelques-unes de ces adresses, la Convention a rendu plusieurs décrets dont voici la substance :

« 1°. Les banqueroutiers ne pourront exercer aucune fonction publique.

» 2°. Les scellés apposés chez les personnes dont la fortune n'est pas de 500 liv. de revenus, seront levés sans délai.

» 3°. Le décret qui exclut les femmes de la garde des scellés, aura son application que pour les scellés sur effets nationaux, et non pour ceux apposés sur effets particuliers.

» 4°. Le comité des finances fera un rapport sur les gratifications promises par les diverses sections de Paris aux peres, meres, femmes, veuves et enfans des défenseurs de la patrie dans la Vendée. »

La Convention nationale au peuple français.

» Français, au milieu de vos triomphes, l'on médite votre perte. Quelques hommes pervers voudraient creuser, au sein de la France, le tombeau de la liberté.... Nous taire serait vous trahir, et le plus saint de nos devoirs est de vous éclairer sur les périls qui vous entourent.

» Vos ennemis les plus dangereux ne sont pas ces satellites du despotisme que vous êtes accoutumés à vaincre : ce sont leurs perfides émissaires qui, mêlés avec vous, combattent votre indépendance par l'imposture et par la calomnie.

» Les héritiers des crimes de Robespierre et de tous les

Digitized by Google

conspirateurs que vous avez terrassés, s'agitent en tous sens pour ébranler la République, et, couverts de masques différens, cherchent à vous conduire à la contre-révolution à travers les désordres et l'anarchie.

» Tel est le caractere de ceux que l'ambition pousse à la tyrannie. Ils proclament des principes; ils se parent des sentimens qu'ils n'ont pas; ils se disent les amis du peuple, et ils n'aiment que la domination; ils parlent des droits du peuple, et ils ne cherchent qu'à les lui ravir.

» Français, vous ne vous laisserez plus surprendre à ces insinuations mensongeres. Instruits par l'expérience, vous ne pouvez plus être trompés. Le mal vous a conseillé le remede. Vous étiez près de tomber dans les pieges des méchans; la République allait périr: vous n'avez fait qu'un cri, *vive la Convention!* et les méchans ont été confondus, et la République a été sauvée.

» Souvenez-vous que tant que le peuple et la Convention ne feront qu'un, les efforts des ennemis de la liberté viendront expirer à vos pieds, comme des vagues écumantes viennent se briser contre les rochers.

» Rendus à votre premiere énergie, vous ne souffrirez plus que quelques individus en imposent à votre raison, et vous n'oublierez pas que le plus grand malheur d'un peuple est celui d'une tourmente continuelle.

» C'est ce que savent trop bien ceux qui voudraient vous pousser au sommeil de la mort dans les bras de la tyrannie.

» Ralliés à la voix de vos représentans, vous ne perdrez jamais de vue que la garantie de la liberté est tout à-la-fois, et dans la force du peuple, et dans sa réunion au gouvernement qui a mérité sa confiance.

» De son côté, la Convention nationale, constante dans sa marche, appuyée sur la volonté du peuple, maintiendra, en le régularisant, le gouvernement qui a sauvé la République.

» Elle le maintiendra dégagé des vexations, des mesures cruelles, des iniquités dont il a été le prétexte, et avec lesquelles nos ennemis affectent de le confondre. Elle le maintiendra dans toute sa pureté et dans toute son énergie, malgré les tentatives de ceux qui veulent altérer l'une ou exagérer l'autre.

» Elle le maintiendra jusqu'à l'entiere destruction de tous les ennemis de la révolution, malgré l'hypocrite patriotisme de ceux qui demandent le gouvernement constitutionnel dans des espérances perfides.

» Oui, nous le jurons: Nous demeurerons à notre poste jusqu'au moment où la révolution sera consommée, jusqu'au moment où la République triomphante, donnant la loi à tous ses ennemis, pourra jouir, sous la garantie de ses victoires,

Digitized by Google

des fruits d'une constitution aussi solide que la paix qu'elle aura dictée.

» Nous saurons épargner l'erreur, et frapper le crime. Soyez inexorables pour l'immoralité : l'homme immoral doit être rejeté de la société comme un élément dangereux, corruptible par sa nature, et toujours prêt à se rallier au parti des conspirateurs.

» Ne confondez pas avec ceux qui ont constamment soutenu la cause de la liberté, ceux pour qui l'agitation est un besoin, et le désordre un moyen de fortune : écoutez les premiers ; fuyez les autres.

» Vos représentans ne souffriront pas que les fonctions publiques soient exercées par d'autres que par des véritables amis du peuple : ils en éloigneront ces hommes perfides qui ne parlent sans cesse des droits du peuple que pour s'en réserver exclusivement l'exercice.

» Après avoir exprimé ses sollicitudes, manifesté ses pensées et ses intentions, la Convention nationale rappelle au peuple Français des principes sacrés, des vérités éternelles qui doivent rallier tous les citoyens.

» Une nation ne peut point se régir par les décisions d'une volonté passagere qui cede à toutes les passions ; c'est par la seule autorité des lois qu'elle doit être conduite.

» Les lois ne sont destinées qu'à garantir l'exercice des droits. C'est cette précieuse garantie que l'homme est venu chercher dans les associations politiques, et elles la lui assurent à l'aide du gouvernement, qui contient le citoyen dans le cercle de ses devoirs.

Tout ce qui porte atteinte à l'exercice de ces droits, est un délit contre l'organisation sociale.

» Il faut que la liberté individuelle ne trouve de limites qu'au point où elle commence à blesser la liberté d'autrui ; c'est la loi qui doit reconnaître et marquer ces limites.

» Les propriétés doivent être sacrées. Loin de nous des systêmes dictés par l'immoralité et la paresse, qui atténuent l'horreur du larcin, et l'érigent en doctrine. Que l'action de la loi assure donc le droit de propriété comme elle assure tous les autres droits du citoyen.

» Mais qui doit établir la loi ? Le peuple seul, par l'organe des représentans auxquels il a délégué ce pouvoir.

» Aucune autorité particuliere, aucune réunion n'est le peuple ; aucune ne doit parler, ne doit agir en son nom.

» Si une main téméraire s'avançait pour saisir les droits du peuple sur l'autel de la patrie, la Convention se montrerait d'autant plus jalouse de développer contre l'usurpateur le pouvoir dont elle est revêtue, qu'elle doit compte au peuple des attentats commis contre sa souveraineté.

» Dans sa fermeté, la Convention nationale ne se départira jamais de la sagesse ; elle écoutera avec attention les réclama-

Digitized by Google

tions qui lui seront adressées; mais elle ne souffrira point que le droit d'éclairer et d'avertir devienne un moyen d'oppression et d'avillissement, et qu'il s'éleve jamais des voix qui parleur plus haut que la Représentation nationale.

» Elle prendra contre les intrigans, contre ceux qui peuvent encore regretter la royauté; l'attitude la plus vigoureuse. Elle maintiendra les mesures de sûreté que le salut public commande; mais elle ne consentira point qu'elles soient arbitrairement étendues, et que la suspicion soit une source de calamités.

» Enfin tous les actes du gouvernement porteront le caractère de la justice; mais cette justice ne sera plus présentée à la France, sortant des cachots, toute couverte de sang, comme l'avaient figurée de vils et hypocrites conspirateurs.

» Français, considérez comme vos ennemis tous ceux qui voudraient attaquer obliquement ou d'une maniere directe la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République.

» Fuyez ceux qui parlent sans cesse de sang et d'échafauds; ces patriotes exclusifs, ces hommes outrés, ces hommes enrichis par la révolution, qui redoutent l'action de la justice, et qui comptent trouver leur salut dans la confusion et dans l'anarchie.

» Estimez, recherchez ces hommes laborieux et modestes: ces êtres bons et purs qui fuient les places, et qui pratiquent sans ostentation les vertus républicaines.

» Ne perdez jamais de vue que si le mouvement rapide et violent est nécessaire pour faire une révolution, c'est au calme et à la prudence de la terminer.

» Unissez-vous donc dans un centre commun: l'amour et le respect des lois.

» Voyez vos braves frères d'armes vous donner l'exemple de cette obéissance sublime dans leur soumission et leur dévoûment. Leur gloire est de reconnaître la voix de leurs chefs; ils bénissent sans cesse les décrets de la Convention nationale; s'ils souffrent, ils en rejettent le malheur sur les circonstances; s'ils meurent, leur dernier cri est pour la République.

» Et vous, dans le sein des villes et des campagnes, vous vous laisseriez agiter par de vaines querelles! vous jetteriez dans vos assemblées des obstacles qui retarderaient la marche triomphale de la révolution!

» O Français! quelle douleur pour nous, quelle satisfaction pour nos ennemis, de voir la France victorieuse au dehors et déchirée au dedans! Non, ils ne l'auront pas, ce cruel plaisir; et ce que la Convension a fait dans les armées, elle le fera dans le sein de la République.

» Les vertus guerrieres enfantent les héros; les vertus domestiques forment le citoyen, et ce sont ces vertus, soutenues et fortifiées d'un invincible attachement aux principes républicains, qui perpétuent dans une nation généreuse ce feu sacré,

Digitized by Google

ce grand caractere qui a fait du peuple Français le premier peuple de l'Univers.

« C'est alors que tous les agitateurs étant déconcertés, on verra tous les partis tomber et s'éteindre d'eux-mêmes; car, dans tous les partis, il y a des gens qui font du bruit pour en faire, et du mal sans y rien gagner : ce sont comme autant de vents opposés, qui, sans rendre aucun service au pilote, ne servent qu'à troubler la manœuvre.

» Citoyens, toutes les vertus doivent concourir à l'établissement d'une République. Vous avez déployé tour-à-tour la force pour renverser la bastille et le trône; la patience, pour supporter les maux inséparables d'une grande révolution; le courage, pour repousser les barbares qui voulaient forcer nos frontieres : le tems est venu de vaincre encore vos ennemis par la fermeté et par la sagesse. Il faut que le calme succede enfin à tant d'orages. Le vaisseau de la République, tant de fois battu par la tempête, touche déja le rivage; gardez-vous de le repousser au milieu des écueils. Laissez-le s'avancer dans le port en fendant d'un cours heureux une mer obéissante, au milieu des transports d'un peuple libre, heureux et triomphant.

PARIS. *Quartidi*, 24 *Vendemiaire*, 3e. *année de la République.*

Le Panthéon s'est enfin ouvert à un homme de génie, à un homme vertueux. Voltaire avait rendu de grands services à l'esprit humain en combattant les préjugés, la superstition et le fanatisme, mais il est douteux qu'il eût embrassé les principes de la révolution. Rousseau par ses écrits philosophiques l'a dévancée, et lui a appartenu tout entier. S'il en eût été témoin, on l'aurait compté peut-être au nombre des victimes de la férocité des brigands, mais il eût été digne de mourir pour la cause de la liberté. Quoique né à Geneve, il a vécu, il a écrit, il est mort en France, qui était devenu, pour ainsi dire, sa patrie d'adoption. La translation de ses cendres au Panthéon a eu lieu décadi dernier. Ç'a été un jour de fête auguste et solemnel. Ç'en sera toujours un pour tous ceux qui liront ses immortels ouvrages.

La reconnaissance nationale avait déja rendu un juste hommage à celui de nos écrivains dont l'éloquence mâle et vigoureuse avait donné au peuple Français cette impulsion puissante qui devait renverser tous les despotismes, dont la philosophie avait osé remonter à l'origine des sociétés, et déchirer le voile dont les moines et les tyrans avaient couvert le berceau des institutions sociales. Déja on avait décerné une statue à l'auteur d'Emile et du Contrat Social, et accordé une pension à sa veuve.

Digitized by Google

Ce n'était pas assez pour la nation française, sa reconnaissance devait être aussi éclatante que les bienfaits qu'elle en avait reçus. Vers midi, lorsque la Convention nationale eut quitté le lieu de ses séances, le président, du haut du péristile du jardin national, où l'on voyait flotter les drapeaux ennemis témoins des victoires annoncées la veille, donne au peuple assemblé en foule pour la fête, le récit des détails des glorieuses journées dans lesquelles les armées viennent de cueillir de nouveaux lauriers, et ajouter de nouveaux titres à la reconnaissance publique. Le peuple lui répond par des applaudissemens, par des cris mille fois répétés : *Vive la République ! vive la Convention nationale !* et agite d'une maniere expressive ses chapeaux dans les airs. Les accens d'une musique mélodieuse se mêlent ensuite aussi-tôt à ceux de l'allégresse publique, et donnent le signal du départ pour la fête.

Tous les accessoires de la cérémonie sont assortis au génie et au caractere du philosophe que l'on célebre. Chaque emblême offre une allusion aux diverses études qui ont rempli le cours de sa carriere ; et la nature semble avoir fait presque tous les frais de ces divers emblêmes. Ici paraît un char surmonté des divers instrumens des arts, avec cette inscription : *Il réhabilita les arts utiles.* Il est suivi d'un autre, couvert de plantes, de fleurs et de fruits, avec ces mots : *L'étude de la nature le consolait de l'injustice des hommes.* Plus loin, une renommée pose une couronne de chêne sur ses immortels ouvrages ; elle précede les grandes tables des droits de l'homme, au bas desquelles on lit : *Il réclama le premier ces droits imprescriptibles.* Ce qui semble fixer plus particuliérement les regards, sont des femmes et des enfans grouppés sur un char de forme antique, dont le spectacle rappelle les préjugés que le philosophe a vaincus, en rendant les meres à leurs premiers devoirs, et en brisant les liens dont on garottait l'enfance.

On apperçoit aussi à la cérémonie Francklin et Voltaire, bien dignes tous deux d'assister à cette fête nationale ; l'un, pour avoir donné au peuple Américain le secret de ses forces et de son indépendance ; l'autre, pour avoir secoué tous les jougs, rompu toutes les chaînes de la superstition, et fait dans l'opinion la même révolution que les principes républicains font aujourd'hui chez tous les peuples de l'Europe. Au milieu du cortége paraît le tombeau dans une isle de peupliers, environnés des habitans d'Hermenonville, et portant deux inscriptions : l'une, *Vitam impendere vero ;* l'autre, *Ici repose l'homme de la nature et de la vérité.*

Pendant cette marche à-la-fois funéraire et triomphale, le peuple garde une espece de silence religieux, et paraît craindre de troubler le repos de celui qui a sacrifié son goût de la solitude et de la vie champêtre pour l'arracher aux fers de la

Digitized by Google

tyrannie, qui a consacré sa vie à rappeller les hommes à la vertu, et à leur démontrer que l'accomplissement des devoirs de citoyen et de ceux que prescrit la nature, est pour tous le seul chemin du bonheur.

La Convention poursuit avec ardeur le noble plan qu'elle s'est formé de purger la révolution de ces amas d'intrigans, de voleurs, de dilapidateurs et de brigands sanguinaires qui n'ont cessé de la souiller. On sait maintenant à quoi s'en tenir sur le compte de ces *patriotes par excellence* qui ne veulent ramener le régime de la terreur que pour échapper au glaive de la justice. Si les vols et les brigandages qui ont été commis dans presque tous les départemens, si l'oppression la plus inouie, la férocité la plus raffinée, le sang qui a coulé à grands flots dans une grande partie de la République, et les scenes atroces dont les bords de la Loire ont été le théâtre, ne suffisaient pas pour dessiller les yeux de tous les amis de la liberté sur leurs infâmes auteurs, le dernier trait qui vient de parvenir à la Convention nationale acheverait de les signaler et de crier vengeance contre tant d'attentats envers l'humanité, la pudeur, la justice et l'innocence.

Dans la séance du 22, il a été fait lecture de plusieurs pieces authentiques, desquelles il résulte que l'adjudant-général Lefevre donna ordre de faire jetter à la mer, au-dessous de Nantes, 41 personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux hommes, dont l'un aveugle depuis 6 ans et âgé de 78 ans; douze femmes de différens âges, et quinze enfans dont dix depuis l'âge de 6 à 10 ans, et cinq à la mammelle, et que cet ordre affreux fut exécuté le lendemain à 5 heures du soir. La Convention a donné ordre de faire arrêter cet exécrable Cannibale, ainsi que le capitaine de navire et tous les exécuteurs d'un pareil forfait. Elle a décidé de plus que le tribunal révolutionnaire s'occuperait, toute affaire cessante, de l'instruction et du jugement des membres du comité révolutionnaire de Nantes, si connus par des forfaits du même genre, et de tous les auteurs et complices en quelque lieu qu'ils soient, et de quelques fonctions qu'ils soient revêtus. En conséquence, l'acte d'accusation a déja été dressé par l'accusateur public, et le procès de ces monstres va bientôt commencer.

Beaucoup d'arrestations ont été faites dans différentes sections, en vertu d'ordres du comité de sûreté générale. On compte dans le nombre beaucoup de Jacobins.

Celui qui rédigeait le *journal de la Montagne* a écrit à la société des Jacobins, qu'il ne se sentait plus assez d'*audace* pour continuer à rendre compte de leurs séances. Ce mot d'*audace* a excité beaucoup de murmures, et a été regardé comme injurieux.

On a trouvé, il y a deux jours, dans les latrines des Inva-

Digitized by Google

lides, un militaire poignardé et baigné dans son sang. Sur-le-champ tous ceux qui habitent cet hospice ont été consignés : on n'a point encore découvert les auteurs de cet assassinat.

Les derniers avis reçus de nos armées portent que les Prussiens se sont retirés entierement au-delà du Rhin, du côté du Newstadt : ils laissent ainsi Mayence à découvert et une grande partie du Palatinat. La terreur regne dans les armées des ennemis ; les troupes refusent de combattre contre les défenseurs de la liberté.

On écrit du Port de la Montagne que l'escadre de don Juan de Langara vient de se séparer de la division du commodore Hottam, pour retourner à Cartbagene, et de-là à Cadix. On assure qu'il a éclaté une grande mésintelligence entre les marins des deux nations.

On mande de Marseille que 105 conspirateurs ont été condamnés à mort. Cette ville jouit de la plus grande tranquillité : la société populaire ne s'agite plus au milieu des factions, des fureurs, des poignards et des proscriptions. On assure que, dans le tumulte qui a failli bouleverser cette grande ville, on avait mis le feu à la maison du représentant du peuple Granet. Heureusement les bons citoyens sont parvenus à l'éteindre.

On parle d'un plénipotentiaire espagnol, arrivé à Paris pour demander la paix au nom de sa cour : on va jusqu'à nommer celui qu'on dit chargé de cette mission. Nous ne garantissons pas la vérité de cette nouvelle ; mais nous lisons dans l'extrait d'une lettre écrite de Perpignan, le 8 de ce mois, et insérée dans le *Courrier Patriotique* du département de l'Isere, du 17, ces mots qui viennent à l'appui du bruit qui se répand : « Un courrier est parti hier pour la Convention, *pour parler de paix particuliere, chose certaine.* Trente-quatre déserteurs sont arrivés ce matin, à 10 heures 43 autres. Ils sont presque tous français. Tous s'accordent à dire que le soldat espagnol est rongé par la vermine, accablé de misere et de coups ; qu'il n'a que de très-mauvais pain, et une once de lard pour toute viande ; qu'il est excessivement fatigué, et ne veut plus se battre. »

Il paraît une autre adresse à la Convention, rédigée par les douze représentans du peuple détenus à Port-Libre, parmi lesquels on remarque *Dusaulx* et *Mercier*, deux hommes de lettres connus par leur amour pour la liberté, sous le régime même du despotisme. Elle a pour objet d'expliquer l'écrit qu'on a qualifié de *protestation*, et qui a servi de motif à leur détention. Ils la considerent sur les trois points de vue suivans.

« 1°. La dénonciation courageuse de plusieurs personnages qui venaient d'acquérir une grande puissance ;

» 2°. Le recit fidele des événemens dont nous avions été les témoins ;

» 3°. L'expression de nos craintes et de nos douloureuses prévoyances.

Digitized by Google

» Oui, disent-ils, nous les avions connus et appréciés dès-lors ceux qui avaient joué les premiers rôles dans ces événemens

» D'où était venue en effet cette première pétition, déclarée calomnieuse par la Convention nationale, et dirigée contre une partie de ses membres? *Des municipaux de Paris.* Quel est celui dont l'arrestation avait servi de motifs aux premiers mouvemens? *Hébert.* De qui était composé ce comité central, qui, à l'Evêché organisait l'insurrection? *De Gusman, de Proly, de Pereira, des deux Frey, de Dubuisson, de Desfieux, etc.* Qui commandait la force armée? *Hanriot.* Qui présidait extraordinairement la Convention? *Hérault.* Qui lui demandait avec insolence si elle osait se croire capable de sauver la patrie? *Simon.* Qui convertissait en motions les demandes du comité central et de la municipalité? *Couthon.* Qui sont ceux enfin qui, dans la Convention nationale, dans les clubs, dans les bureaux, dans les tribunaux, ont pris la part la plus active à tout ce qui a précédé ou suivi ces journées? *St. Just* et *Julien de Toulouse*, comme rapporteurs; *Chabot, Fabre-d'Eglantine, Chaumette, Clootz*, comme témoins; *Momoro, Vincent, Boichet, Ronsin, Lullier, Osselin... Robespierre*, comme agitateurs et promoteurs de proscriptions.

» Eh bien! les municipaux de Paris, les Espagnols, les Autrichiens et les Prussiens du comité central; Hébert et ses complices, Robespierre et ses adjoints, voilà les personnages que nous ne voulions pas regarder comme les sauveurs de la patrie, et que nous osions désigner comme des séditieux et des traîtres. Ces conspirateurs ne sont plus. De crime en crime et même de succès en succès, une pente irrésistible a dû les précipiter à leur perte; car si les révolutions frappent quelquefois des victimes innocentes, du moins elles n'épargnent aucun coupable; et au milieu de tous les périls qu'elles disséminent, les chances les plus favorables sont encore pour la vertu, pour la probité et pour le patriotisme courageux.

» Le second objet de notre projet d'adresse était l'exposé des faits qui venaient de se passer sous nos yeux, et dont nous avions sans doute le droit d'instruire nos commettans.

» Cet exposé, qu'on le publie donc enfin, et qu'on le rapproche des trois éditions du procès-verbal de ces deux séances; car la rédaction en a été recommencée trois fois.

» Qu'on le rapproche des récits publiés par les députés de la Somme, par ceux de l'Aisne, par plusieurs autres de nos collegues.

» Qu'on le rapproche de cette déclaration volumineuse que Chabot a remise, avant sa mort, entre les mains des comités gouvernans, et qui n'a point encore vu le jour.

» Qu'on le rapproche des aveux de Gusman et de quelques autres séditieux qui ont affirmé durant leur détention, que c'était contre la Représentation nationale toute entiere que

Digitized by Google

l'insurrection des 31 mai et 2 juin était dirigée.

» Qu'on le rapproche de cette déclaration secrette; dont Cambon vient d'attester l'existence, et que plusieurs députés, composant alors le comité de salut public, ont signée.

» Qu'on le rapproche enfin de tout ce qui, à différentes époques, a été dit ou écrit sur ces journées par Bazire, par Barrere, par Boucher-Sauveur, etc.

Oui, au mépris de toutes les lois, des conspirateurs Espagnols, Autrichiens, ou indignes du nom Français, ont, le 31 mai, fait tirer le canon d'alarme, sonné le tocsin, fermé les barrieres, et intercepté les communications.

» Oui, durant la séance du 2 juin, une consigne donnée par ces factieux nous retint captifs dans la salle de nos délibérations; en vain nous décrétâmes la levée de cette consigne, elle subsista malgré nos décrets. Il nous fut interdit, non-seulement de sortir, mais de regarder par les fenêtres les dispositions hostiles qui se prenaient autour de nous.

» Oui, au milieu de cette séance, Barrere, Cambon, Bazire vinrent avec l'accent de l'effroi nous annoncer les périls dont nous étions environnés; ils nous attesterent *que l'on distribuait de l'argent à la maniere autrichienne, dans les rangs de la force armée; que nous n'étions pas libres; que ce n'était point à des esclaves qu'il appartenait de faire des lois; qu'au surplus rien ne pouvait justifier le décret demandé par la municipalité.*

» Oui, durant cette journée, tandis que les citoyens de Paris donnaient à la représentation nationale des témoignages de confiance et de respect, Hanriot et ses affidés satellites, revenus tout exprès de la Vendée, nous parlaient avec l'insolence du crime; et notre président extraordinaire *Hérault*, leur répondait avec l'intelligence d'un complice et la bassesse d'un valet.

» Oui, enfin, Hanriot a donné à ses soldats, l'ordre de diriger contre la Convention nationale leurs sabres et leurs canons, et cet ordre a été exécuté.

» Tels sont les faits principaux contenus dans notre projet d'adresse, et à l'exposé desquels il nous était bien permis de joindre l'expression de nos tristes pressentimens.

» Il nous semblait donc que la municipalité de Paris, ardent foyer de contre-révolution, allait devenir de jour en jour plus audacieuse, et que la Convention demeurait exposée à perdre, dans la même proportion, sa liberté, son énergie, sa puissance.

» Il nous semblait qu'entre les mains d'administrateurs et de généraux infideles, les désastres de la Vendée allaient se prolonger sans mesure, et que l'anarchie, provoquant par ses excès tous les fanatismes, ennemis de la République, allumerait au sein de la patrie, des guerres civiles de tous les genres.

» Il nous semblait qu'Hubert, le plus actif des conspirateurs subalternes, allait repandre plus que jamais, les poisons de la calomnie et de la discorde; qu'au parquet de la commune,

Digitized by Google

aux Cordeliers, aux Jacobins, à la barre et dans les tribunes de la Convention, dans les cafés et les lieux publics, dans ses feuilles dégoûtantes, soudoyées par Bouchotte et par l'étranger, Hebert serait par-tout le promoteur effréné des agitations, et le corrupteur long-tems impuni de la morale populaire.

„ Il nous semblait que de vils intrigans ne tarderaient pas de s'emparer de toutes les branches de l'économie publique et travailleraient avec un affreux succès à la ruine du commerce, au découragement des arts, à l'appauvrissement de toutes les branches de la prospérité sociale.

„ Il nous semblait que des passions fougueuse usurperaient de plus en plus le domaine de la pensée; que des mouvemens séditieux se mettraient décidément à la place des conceptions législatives; que, l'habitude des agitations et des secousses une fois établie, les questions les plus importantes se résondraient désormais par des crises et non par des délibérations, qu'en un mot, les destinées de la patrie seraient abandonnées auxchances des tumultes.

„ Il nous semblait enfin, qu'une impulsion funeste était donnée à la révolution, et qu'après avoir décrit un cercle de calamités, la France pouvait être conduite à une servitude au moins passagere; soit qu'on essayât de la replacer sous le joug de la royauté; soit que des décemvirs, des triumvirs, ou un dictateur eûssent l'audace d'exercer sur elle une farouche et meurtriere tyrannie.

„ Tels sont les consternans présages que nous avions conçus et déposés dans notre projet d'adresse, et nous n'avons pas le bonheur d'avoir conçu des alarmes illusoires „

Ils répondent ensuite aux reproches de royalisme et de fédéralisme, et font voir, en expliquant sur-tout ce qu'on doit entendre par ce dernier mot, que jamais ils ne se sont écartés un instant des principes sacrés de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Cet écrit fait beaucoup de sensation, et les comités sont chargés de faire leur rapport de cette affaire avant le 1er. brumaire.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée des Pyrénées.

L'abondance des matieres ne nous avait pas permis de donner les dépêches officielles de cette armée, nous y suppléons aujourd'hui. Rien ne doit être perdu dans la série historique de nos succès.

Au quartier-général de l'Alguliena, le 2 vendémiaire.

« Citoyens représentans, La Union a voulu s'approcher de Bellegarde lorsqu'il n'était plus tems. Le 5e. jour des sanculotides il fit avancer 7000 hommes sur notre avant-garde; il porta également vers notre gauche de gros détachemens d'infanterie et de cavalerie; et à la pointe du jour il nous attaqua,

Digitized by Google

pour s'emparer d'une position intermédiaire qu'il croyait avantageuse à son armée; il y trouva, pour son malheur, quelques bataillons de nos chasseurs, qui justifierent bien leur dénomination, et qui, après quelques heures d'engagement très-chaud, mirent en déroute tout ce gibier espagnol.

» Les détachemens de notre centre et de notre gauche eurent le même succès vis-à-vis des colonnes qu'ils combattirent. Nos chasseurs ont pris à l'ennemi 4 pieces de canon et quelques autres effets; et par-tout il a été repoussé dans ses retranchemens jusques sous le feu de ses batteries. Sa perte, en général, est évaluée à 600 hommes laissés sur le champ de bataille; nous avons eu 50 blessés et quelques morts à proportion.

» Je ne dois pas vous laisser ignorer un trait qui fait honneur à l'humanité, et que je n'ai pas manqué de récompenser au nom de la République. Un Garde-vallone, Liégeois de naissance, déserté au milieu du combat, passe à côté d'un de nos freres blessé. Viens, lui dit-il, camarade, avec moi; ils te tueront si tu restes ici. Il le charge sur ses épaules, et le porte pendant plus d'une heure pour gagner l'ambulance. Ce vertueux Liégeois est bien digne de la liberté que nous avons donnée à sa patrie. Tous les déserteurs qui nous arrivent en très-grand nombre, démontrent, d'une maniere bien touchante, le plaisir qu'ils ont de se trouver avec des hommes libres. Je crois qu'il ne resterait pas un soldat au tyran de Madrid, s'ils voyaient tous l'accueil que nous faisons à leurs camarades.

» L'engagement que nous avons eu avec les ennemis le dernier jour de la sancalotide leur a été beaucoup plus funeste que nous ne l'avions pensé. Les derniers déserteurs qui nous sont arrivés en foule, rapportent unanimement qu'ils ont eu une grande quantité de blessés, dont la plupart sont morts. Ils évaluent leur perte à douze cents hommes. Nos braves chasseurs leur avaient donné une telle épouvante, que pour fuir plus lestement, ils ont jeté leurs armes que l'on nous rapporte chaque jour. La-Union était présent à l'affaire pour en imposer aux fuyards; il en a fait fusiller quelques-uns et envoyé plusieurs autres aux galeres. Depuis cet échec, il a voulu nous tâter ailleurs. Nous avons été attaqués à l'extrême frontiere, du côté de Saint-Laurent de Cerda: on venait de confectionner quelques redoutes à Costonges. L'ennemi a voulu les étrener en enlevant le poste qu'elle défendait, mais il n'a pas été plus heureux qu'à la montagne-Noire. Non-seulement nos freres d'armes l'ont vigoureusement repoussé, mais encore le poursuivent jusques dans son camp, ils l'ont enlevé. (Vifs applaudissemens.) Munitions de guerre et de bouche, et effets de campemens, tout a passé au service de la République. Nous avons eu très-peu de blessés, encore moins de tués. L'ennemi ne peut pas en dire autant.

Salut et fraternité.

Signé, DUCOMMIER *général en chef.*

Digitized by Google

A Cologne, le 16 vendémiaire.

« L'armée de Sambre et Meuse, chers collegues, avait entrepris de chasser l'ennemi au-delà du Rhin ; je vous annonce qu'elle a rempli sa mission. Nous entrâmes hier à Cologne aux acclamations d'un peuple immense qui se pressait sur notre passage, pour voir une armée célèbre par une suite non interrompue de victoires.

» Les ennemis avaient profité de la nuit précédente pour achever leur retraite au moyen de ponts qu'ils avaient jetés sur différens points au-dessous de Cologne.

» L'armée est satisfaite d'elle-même ; elle jouit de ses travaux en voyant les rives du Rhin, et je crois que les Autrichiens sont encore plus contens de voir cette barriere entre nous et eux ; car il ne s'est presque pas écoulé un jour depuis six mois, qu'ils n'aient entendu à leur réveil le bruit de nos canons, ce qui les gênait beaucoup.

Cologne renferme de grands magasins, une artillerie nombreuse, et un arsenal qui est, dit-on, l'un des mieux pourvus de l'Europe. J'ai donné les ordres nécessaires pour dresser des inventaires que je vous enverrai aussi-tôt qu'ils m'auront été remis.

» Je vous envoie les clés des villes de Cologne, de Juliers et d'Aix-la-Chapelle. »

Salut et fraternité. *Signé*, GILLET, *représentant du peuple.*

A Juliers, le 13 vendémiaire.

« Citoyen président, nous avons reçu le drapeau que la Convention nationale nous a fait passer par deux défenseurs de la patrie honorablement blessés de cette armée. L'inscription qu'il porte nous dédommage bien des fatigues de la guerre, et est bien faite pour redoubler notre zele, notre courage et notre haine pour les tyrans.

» Nous te prions de dire à la Convention nationale que nous pensons que cette récompense nous met dans l'obligation de faire encore plus que nous n'avons fait. Nous te prions de lui dire que ce drapeau nous servira de ralliement et sera la terreur de nos ennemis ; enfin, citoyen président, nous jurons tous sur ce drapeau de vaincre les ennemis de la république, ou de mourir sur le champ de bataille.

» Nous jurons d'être inviolablement attachés à la Convention nationale. »

Salut et fraternité. *Signé*, JOURDAN, *commandant en chef.*

Transmission de Lille, par le thélégraphe, du 19 vendémiaire au matin.

« Bois-le-Duc est au pouvoir des républicains depuis le 16. La garnison, faite prisonniere de guerre, doit être échangée en nombre égal de nos républicains, grade pour grade, excepté 408 émigrés qui doivent être livrés pour leur faire subir la peine portée par la loi. » *Signé*, CHAPPE, *ingénieur.*

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 30 VENDÉMIAIRE, *l'an troisieme de la République.*
(*Mardi 21 Octobre* 1794, vieux style.)

PHILOSOPHIE POLITIQUE

Sur l'abus des mots et les différentes variations des idées dans la révolution (1).

DANS les disputes métaphysiques, dans les querelles de religion, dans les dissentions civiles et politiques, les hommes se sont presque toujours persécutés, haïs et égorgés, faute de s'entendre. Les mots ont une telle influence sur les idées, et les idées sur les actions, qu'un des plus grands services qu'on eût pu rendre à la révolution, auroit été d'assigner aux principaux signes de nos idées en politique leur veritable signification, et de bien *définir* avant que de *raisonner*; les grammairiens se sont bien plus occupés de la physique des langues que de leur esprit; et les littérateurs, de leur esprit que de leur *valeur* philosophique.

On répete tous les jours que tout le monde est d'accord sur les principes, et l'on ne s'accorde pas même sur le sens des mots qui les désignent. Dans le tems qu'on parlait le plus de principes, de justice et de vertu, les regles les plus communes de l'ordre social, de la justice, de la raison et de l'humanité étaient violées avec une audace et une dérision telle qu'on ne s'est jamais joué avec autant d'effronterie des droits de l'espece humaine.

Sans doute que les passions et les vices ont beaucoup influé sur la subversion des *mots* et des *choses* dans la série des crises révolutionnaires que nous avons éprouvées depuis six ans. Mais l'ignorance peut également en revendiquer sa bonne part. L'ignorance est un fonds inépuisable que les jongleurs, les charlatans et les fripons ont toujours fait valoir à leur profit, à commencer par ceux qui ont parlé aux hommes au nom de Dieu, jusqu'à ceux qui leur ont parlé au nom de leur intérêt personnel.

C'est une chose bien remarquable que la revolution qui a

(1) Ce morceau est extrait d'un ouvrage actuellement sous presse. L'auteur nous a permis d'en extraire quelques fragmens.

Digitized by Google

commencé par les lumieres, qui, quoi qu'on en puisse dire, ne se serait point faite sans elles, ait été jettée si promptement hors de ses premieres routes par une poignée de scélérats sans connaissances, sans principes, sans morale, sans autre talent que celui d'en imposer par un patriotisme simulé, et le jeu artificieux de quelques mots qui exerçaient sur la multitude un empire d'autant plus grand qu'ils étaient moins compris, et qu'on avait eu soin de les détourner de leur véritable acception.

Jamais ces dignes successeurs des Attila, des Omar et des Tamerlans ne seraient parvenus à tromper une nation qui comptait dans son sein tant de personnes éclairées, s'ils n'avaient commencé par les rendre suspectes, par frapper de proscription toute espece de mérite et de talent, et par éteindre successivement tous les fanaux qui auraient pu marquer les écueils semés sur la route.

Il n'est pas inutile, au point où nous sommes arrivés dans la révolution, de jetter sur elle un coup-d'œil rétrograde, et de rechercher comment, à l'aide de sept à huit mots, on a pu opérer un changement si extraordinaire dans les idées, et fermer la bouche à tous ceux qui auraient pu démasquer les propagateurs d'une doctrine aussi trompeuse que sanguinaire. Nous aurions bien peu profité de notre éducation politique, si après tant de chûtes, d'erreurs et de crimes, nous n'avions pas acquis le droit d'examiner froidement le passé, afin d'en tirer des leçons utiles pour l'avenir.

Au commencement de la révolution, la nation ne parut d'abord divisée qu'en deux partis, les *patriotes* et les *aristocrates*. Sans se former une idée bien précise du mot de *patriote*, on y attacha celle d'un sentiment profond pour la réforme des abus de l'ancien régime qui pesaient sur une classe trop nombreuse de la société, pour ne pas faire desirer un ordre de choses meilleur. Tous ceux qui portaient véritablement ce sentiment dans le cœur furent qualifiés de patriotes, avant même de pouvoir l'appliquer à un système politique, fixe et déterminé. Le desir de la liberté et l'enthousiasme qui l'accompagne tenait lieu de principes au plus grand nombre, et unissait les esprits d'un lien d'autant plus étroit, qu'il n'était point encore altéré par le choc des débats politiques et par les passions qu'enfantent la chaleur et la diversité des partis.

On comprit sous le nom d'*aristocrates*, la noblesse, le clergé, les parlemens et tous les privilégiés qui s'efforçaient de faire prévaloir leur intérêt particulier à l'intérêt général de la grande majorité des citoyens qui constituaient véritablement le *peuple* ou la *nation*. Jusques-là les idées furent assez d'accord avec les mots.

Digitized by Google

Mais, après l'établissement des sociétés populaires, qui prirent le nom de *Jacobins*, du lieu où la société-mere de Paris tenait ses séances, et qui ont été un si puissant levier dans la révolution, des intrigues et des ambitions particulieres ayant divisé d'opinion les patriotes, il se détacha des Jacobins une colonie qui alla s'assembler dans l'église des *Feuillans*, dénomination qui, en donnant ouverture à une espece de schisme entre les patriotes, devint dans la suite le premier étendard de l'esprit de parti. Quoique cette colonie se réunit bientôt au *club de* 1789 qui s'était formé au ci-devant Palais-royal, elle conserva, par l'habitude de l'opinion, son nom de Feuillans.

Alors on vit, dans les départemens, les sociétés populaires se ranger sous l'une ou sous l'autre de ces bannieres; et ce qui, dans un tems calme n'aurait été que l'effet naturel de la liberté des opinions, et aurait répandu sur les discussions politiques un plus grand jour, par la maniere diverse de les envisager, ne servit qu'à fomenter les haines et les dissentions. Il arriva en politique ce qu'on a toujours remarqué en matiere de religion, le schisme fut mis sur la même ligne que l'hérésie, et le *Feuillant* fut aussi odieux au *Jacobin* que l'*aristocrate*, c'est-à-dire l'ennemi commun de la liberté. Il arriva encore, ce qu'on a vu depuis dans les différentes sociétés, c'est que des aristocrates mitigés, des nobles de la minorité qui travaillaient en secret pour l'établissement des deux chambres, se glisserent parmi les *Feuillans*, et tous les membres de cette société furent enveloppés dans la même défaveur.

D'un autre côté, des aristocrates plus prononcés se réunirent sous le nom de *club monarchien*. On n'a jamais eu des notions bien claires sur cette espece de *secte* politique. A en juger par les opinions connues des principaux membres de cette société, leurs principes ne devaient pas être favorables à la liberté. Aussi abuserent-ils du nom qu'ils s'étaient donnés; car assurément ils ne voulaient pas la *monarchie constitutionnelle*, telle qu'elle était alors dans l'opinion de l'assemblée constituante. Le peuple soupçonna avec raison que ces *monarchistes* n'etaient que les partisans et les défenseurs des intérêts de la cour contre les intérêts de la nation; il en fit justice; ils furent dissous.

Ainsi, les mots de *patriote*, *jacobin*, *feuillant*, *monarchiste*, *aristocrate*, formerent le vocabulaire peu étendu des opinions politiques qui caractériserent cette premiere période de la révolution.

Malgré les bornes de cette nomenclature, on commença déjà à ne plus s'entendre et à abuser de l'acception des termes. On vit les principaux membres de cette minorité astucieuse de la noblesse afficher un *patriotisme* ardent, et couvrir du masque

Digitized by Google

d'une *popularité* usurpée, leur vœu secret pour les deux chambres dont ils n'avaient jamais perdu de vue l'accomplissement. Leur émigration presqu'entière a bien prouvé depuis, l'abus qu'ils avaient fait du titre de *patriote*.

Ce mot servit aussi à justifier beaucoup d'excès répréhensibles. Il suffisait de se dire patriote (et les intrigans commençaient à spéculer sur cette qualification respectable) pour s'assurer d'un brevet d'impunité. Les abus du patriotisme trouverent un apologiste intrépide dans un homme qui jettait lentement et avec peine les fondemens d'une célébrité devenue dans la suite si désastreuse. On n'a pas assez remarqué jusqu'à quel point cet homme, qui n'était digne ni de tant d'éloges, ni de tant de critique, a contribué à dépraver les idées morales et politiques, à corrompre le langage et à substituer l'esprit de secte à l'esprit public.

Doué de talens médiocres, mais dévoré d'une ambition profonde, Robespierre, instruit à l'école de tous les anciens démagogues, s'apperçut bientôt que le plus sûr moyen de jouer un rôle dans la révolution était de flatter constamment le *peuple*, d'avoir sans cesse ses *intérêts* et ses *droits* à la bouche; mais ce n'était pas du peuple, considéré dans la réunion de tous les citoyens, qu'il entendait parler. Cette dénomination n'a jamais été employée dans ce sens auguste et vrai par tous ceux qui, comme lui et avec lui, ont eu le besoin de tromper la multitude pour la diriger avec plus de facilité. Il appliquait ce mot respectable à toute espece de faction et de rassemblement. Les tribunes de l'assemblée constituante étaient le *peuple*; celles des Jacobins étaient le *peuple*; le moindre groupe des Tuileries ou des places publiques était le *peuple*; des hommes égarés ou payés interceptaient-ils la circulation des grains, ou se livraient-ils à quelques mouvemens séditieux? c'était encore le *peuple*. Il voyait le peuple par-tout, excepté là où il était véritablement. On verra dans la suite combien l'abus et la fausse application de ce mot a causé de troubles et de secousse dans la révolution.

Il obtint d'abord peu de crédit dans l'assemblée constituante. Le murmure le précédait souvent à la tribune; on savait ce qu'il allait dire, et ce qu'il disait était toujours ou la justification d'un excès ou un excès dans les principes. Mais à force de répéter les trois ou quatre mots de son dictionnaire démagogique, il parvint à se faire écouter et même à se faire suivre de tous ceux dont il flattait les passions, et qui, avec une ignorance profonde des idées politiques, n'ayant de la liberté que le desir et l'instinct, étaient d'autant plus disposés à goûter des principes nouveaux pour eux, que dans l'opinion insultante de l'ancien gouvernement, ils n'étaient presque comptés pour rien.

Il fut donc regardé par le cortege de ses prosélytes comme le

Digitized by Google

grand défenseur de la *liberté* et des *droits du peuple*, précisément parce qu'il violait cette propriété de tous, au profit de quelques-uns. Le nombre des disciples s'est accru successivement à mesure que la doctrine du *maître* s'est propagée, et que les circonstances révolutionnaires, sur lesquelles il a influé, ont fait incliner les idées vers la démagogie la plus aveugle, la plus barbare et la plus oppressive. Mais il n'est pas moins vrai que c'est sous l'assemblée constituante, et sur-tout à l'époque de cette *revision* si honteuse, qu'il a élevé l'édifice d'un pouvoir qui ne l'a écrasé qu'après avoir couvert la France de meurtres, de deuil et de larmes.

Il faut dire pourtant que s'il a été un de ceux qui aient prolongé aussi long-tems le prestige des réputations et la durée de la tyrannie, au sein même d'une république, c'est qu'il est celui qui a le moins dévié des principes qu'il s'était fait, et qui ait connu le mieux l'art de cacher ses vues secrettes sous ses opinions publiques. Il s'est montré le premier jour ce qu'il a été le dernier; il n'y a eu de différence que celle des tems et des moyens, et ces moyens ne sont pas la partie la moins curieuse de l'histoire du pouvoir et de l'abus des mots pour maîtriser les choses.

Sous la première législature, les idées prirent une autre forme, et les mots une autre acception. Déja sur la fin de l'assemblée constituante, un parti nombreux de véritables amis de la liberté, qui devinaient les fourberies de la cour et s'indignaient du manége des reviseurs, avaient embrassé les principes républicains, comme les seuls qui pussent nous délivrer du poison qui s'était attaché à la constitution naissante pour la corrompre.

A cette époque, tout le monde parut être *constitutionnel*, mais avec des intentions bien différentes.

On embrassait à la cour la constitution, comme les courtisans embrassaient leurs amis, pour les mieux étouffer. Le pouvoir exécutif n'exécutait point, et entravait la constitution, en feignant de la soutenir. Il s'en faisait une égide dans tous les points qui servaient à ses vues. Pour tout le reste, il l'abandonnait aux convulsions de son enfance, et la poussait de chûte en chûte, en se plaignant qu'elle ne pouvait marcher.

Les *aristocrates* parlaient aussi de la constitution, mais les *uns* s'en jouaient secrettement avec la cour, et conspiraient sa ruine. Delà ce fameux *cabinet autrichien*, objet de tant de doutes, de tant de diatribes, et sur l'existence duquel il n'a plus été permis dans la suite de disputer. Pour les *autres*, la constitution fut un mot de convention dont ils couvraient le projet des deux chambres toujours poursuivi avec la même ardeur; ce parti que favorisait la cour sans l'adopter, en a été constamment la dupe.

Digitized by Google

Les *républicains* se ralliaient également à la constitution, parce qu'ils savaient qu'elle était presque toute républicaine, et qu'en brisant la seule pièce qui gênait le mouvement des autres, ils composeraient de ses augustes débris une constitution où la liberté et l'égalité ne seraient plus une inutile et vaine *théorie*. Ils profiterent des perfidies de la cour, et multiplierent sur ses pas les piéges salutaires qui l'ont perdue.

Enfin, il y eut des *constitutionnels* de bonne foi, qui, sans être ennemis du gouvernement républicain, parce qu'ils aimaient la liberté, voulaient essayer la constitution comme on essaie une machine par le jeu tranquille et successif de ses rouages. C'est dans cet objet que, dupes de la faiblesse de leurs vues et de la droiture de leurs intentions, dupes des cajoleries hypocrites de la cour qui les trompait comme elle trompait les *bicameristes*, ils combattaient à la fois, et les républicains qu'ils regardaient comme des *factieux* et des *agitateurs*, sans connaître leurs desseins secrets, ou sans croire peut-être à leurs succès, et les aristocrates dont ils connaissaient la haine pour la constitution et pour la liberté. Delà ce cri de ralliement: *La constitution, toute la constitution, rien que la constitution*, autour duquel vinrent se ranger les fourbes et les hypocrites qui en voulaient le moins, comme ils étaient allés se ranger sous les drapeaux des Jacobins et des Feuillans.

Tous ces élémens entrerent dans la législature, et y produisirent une fermentation qui ne s'éteignit que dans la grande révolution du 10 août 1792.

La constitution de 1791 portait avec elle le germe de sa destruction. Elle avait trop fait pour la république pour ne pas y conduire, et trop peu pour la monarchie pour qu'elle subsistât. En accordant au roi une *liste civile* de plus de 30 millions, elle lui avait donné en moyens de corruption plus qu'elle ne lui avait attribué en moyens constitutionnels. Le *veto* n'était qu'une arme illusoire, puisque la législature pouvait l'éluder par des *décrets d'urgence*. C'était une arme odieuse, puisqu'elle mettait le pouvoir exécutif en opposition avec la faveur publique, et l'on se souvient de l'effet que produisait sur une partie du peuple, ce mot si souvent répété, et duquel il ne s'est jamais formé qu'une idée confuse et défavorable. C'était bien plus que tout cela, c'était une arme meurtriere pour la liberté, puisqu'elle mettait la législation et le sort de 25 millions d'hommes à la discrétion et au caprice d'un seul.

Toutes ces réflexions prouvent combien il est difficile de concilier l'existence d'un roi avec celle de la liberté. De l'incohérence entre ces deux choses devait naître une lutte violente qui ne pouvait finir que par la chûte de l'une ou de

Digitized by Google

l'autre. Le roi avec sa liste civile intrigua, corrompit, conspira. Les partisans de la république, forts de toute la puissance que donne l'amour de la liberté et de l'égalité, s'entendirent, se serrerent et marcherent d'un pas ferme vers ce but glorieux de leurs efforts. Les constitutionnels, trop faibles pour soutenir un édifice qui s'ecroulait de toutes parts, essayerent en vain d'en rapprocher les parties, et d'opérer des *reconciliations* entre des intérets irréconciliables. Ces scenes ridicules de comédie, ne furent ni plus sinceres, ni plus durables que celles dont l'assemblée constituante avait tant de fois donné l'exemple. La cour resta avec ses projets hostiles, les républicains avec leur énergie. Aidé des fédérés, le peuple de Paris se leva et le trône disparut.

Arrêtons-nous un moment pour considérer la marche des idées et les variations du langage politique.

Le mot de *patriote*, qui n'avait signifié d'abord que l'ennemi des abus de *l'ancien régime*, prit alors la signification d'ennemi de la *royauté*. Ceux que les aristocrates, les royalistes et même les constitutionnels traitaient d'*agitateurs* et de *factieux*, devinrent avec raison les véritables patriotes ou les républicains, et les partisans de la monarchie constitutionnelle furent rangés indistinctement dans la classe des *aristocrates*, non sans quelque injustice, car il y avait moins loin de la constitution à la république, que de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale à la constitution elle-même. Il ne fallait pas confondre dans la même dénomination ceux dont les opinions avaient été si opposées; car des constitutionnels le plus grand nombre, et peut être même la totalité, sont devenus d'excellens républicains. Mais tel était déja le funeste effet des passions, qu'on qualifiait du nom le plus odieux quiconque ne se jettait pas entierement dans le sens de tel parti; tactique qui a été depuis employée avec tant de succès par tous ceux qui ont voulu diriger les événemens au gré de leur système, de leur intérêt et de leur criminelle ambition.

Il ne faut pas abandonner cette époque de la révolution, sans rappeller les fautes qu'on a reproché à l'assemblée constituante. La premiere a été d'avoir laissé le pouvoir exécutif dans les mains de celui qui avait le plus d'intérêt de conspirer contre la liberté; la seconde, de n'avoir pas produit d'un seul jet la constitution; la troisieme, d'avoir gardé dans son sein des représentans qui ne représentaient que des castes privilégiées et non le peuple; la derniere et la plus grave sans doute, de n'avoir pas décrété la république après la fuite du roi à Varennes.

Pour apprécier avec impartialité la justice ou la rigueur de

Digitized by Google

ces reproches, il faudrait se reporter aux tems et aux époques, calculer la force des circonstances, des évenemens, des obstacles, des préjugés et des opinions. La plus grande erreur dans laquelle on soit tombé, a été de croire qu'on eût pu maîtriser la révolution avec la même facilité qu'on la juge. Il est plus aisé de marquer les fautes après qu'elles sont faites, qu'il ne l'eût été de les prévenir, et cet effet rétroactif donné à la censure est un des plus injustes et des plus cruels abus qui aient été commis. S'il est vrai que pour les nations, comme pour les individus, la meilleure éducation soit celle de l'expérience, nous montrerons que nous avons dû passer par tous les dégrés révolutionnaires, et épuiser tous les genres d'erreurs et de folies avant de faire retour à la raison, aux principes et à la véritable liberté.

(*La suite dans un prochain numéro.*)

ANNONCES.

Almanach des campagnes ou l'*ami du cultivateur*, ouvrage dans lequel les habitans des campagnes trouveront des moyens de cultiver avec fruit, et des motifs d'aimer l'agriculture. Prix, 1 liv. 4 sous. Se trouve à Paris, chez Meurant, libraire, cloître Honoré.

Nécessaire républicain, contenant les principes de grammaire française à l'usage des deux sexes, de l'arithmétique décimale et de la tenue des livres à parties doubles, la maniere de vérifier les écritures falsifiées, suivie d'un entretien de morale. Prix, 1 liv. 10 sous. Par M. F. Baron, artiste écrivain. Se trouve à Paris chez Franklin, imprimeur, rue de la Grande-Truanderie, n°. 27; et chez l'auteur, rue Baillet, section du Muséum, n°. 9.

GRAVURE.

Le vrai calendrier républicain, dessiné et gravé par Queverdo. Le prix est de 3 liv. en deux feuilles, beau papier; 1 l. 10 sous papier ordinaire, et 3 liv. cartonné. A Paris, chez l'auteur, rue Poupée, n°. 6, section de Marat.

On trouve à la même adresse les *Maximes républicaines* et les *Droits de l'Homme*, ornés de figures gravées avec soin. Deux feuilles, prix, 3 liv.

MUSIQUE.

Le départ du soldat républicain, couplet dialogué, paroles de Félix Nogaret, musique de Giroux, avec accompagnement de guitarre. Prix, 10 sous, chez Freres, passage du Saumon, rue Montmartre.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 2 Octobre 1794.

Les Polonais continuent de se montrer dignes de la liberté qu'ils veulent avoir et qu'ils auront en effet d'une maniere d'autant plus glorieuse pour eux qu'ils n'en seront redevables qu'à eux-mêmes, la Porte Ottomane paraissant avoir négligé cette occasion précieuse d'affaiblir et d'humilier d'anciens ennemis, et de s'acquérir des amis naturels et vraiment utiles.

Frédéric-Guillaume, inquiet sur le sort de cette guerre commencée sous de si mauvais auspices, et qui tourne déja si mal, cherche à séduire les habitans de la ville de Thorn, pour les détourner de faire cause commune avec leurs freres de la Prusse méridionale. Il a étendu le privilége d'être exempt de la conscription militaire, dont le corps des marchands jouissait seul, à tous les autres; et pour capter la bienveillance du bourgmestre, rédacteur d'une gazette, il a créé ce journaliste conseiller de guerre. Ces faveurs qui ne lui coûtent pas grand chose, lui produisent encore moins qu'elles ne lui coûtent, comme on va le voir par des nouvelles postérieures à celles-ci qui sont du 13 septembre.

Des frontieres, 13 septembre. L'intérieur de la Prusse méridionale présente en tout lieu le spectacle de l'insurrection. Les polonais, partagés en une infinité de petites divisions, ou plutôt de légions composées de cavalerie et d'infanterie, ayant même, pour la plupart, de l'artillerie, traversent à chaque instant tout le pays, se portent d'un château à l'autre: enmenent avec eux les propriétaires, et recrutent les domestiques; par-tout, sur leur chemin, ils s'emparent des chevaux des postes royales, et coupent les communications entre les villes principales. Les prussiens n'ont pu jusqu'à présent atteindre ces légions volantes; elles s'enfoncent dans les bois quand des forces prépondérantes les menacent, et sortent de leur retraite quand celles-ci se sont portées d'un autre côté.

Szekuli n'est encore parvenu qu'à se saisir de quelques comités organisés et nommés dans plusieurs lieux par les insurgens. Un évêque et son chapitre faisoient partie d'un de ces comités; sommés sous peine de confiscation de biens, de prêter un nouveau serment au roi de Prusse, tous l'ont unanimement refusé. On les menace actuellement de leur ôter la vie; et ils ne paraissent point ébranlés. On remarque qu'en général les

Digitized by Google

prêtres se servent de l'empire qu'ils ont encore sur l'esprit des habitans pour les animer contre les ennemis extérieurs. Ils représentent au peuple qu'il lui sera facile de vaincre, et l'entretiennent sans cesse des défaites des Prussiens et des Autrichiens sur le Rhin. Aux conseils, aux exhortations, le clergé joint des secours effectifs. Le seul couvent de Vongrovicz vient d'envoyer cent paysans armés à Guesne.

Szekuli a sommé le camp des insurgens, établi près de Radziejow, de se rendre : on ne lui a répondu qu'à coups de canon.

Les Prussiens semblent craindre beaucoup que l'insurrection ne se propage dans la Prusse occidentale. Ils font passer un grand nombre de troupes dans ces contrées.

Le bruit qui s'était répandu qu'il y avait des négociations entamées entre le roi de Prusse et les Polonais, est dénué de fondement. Kosciuszko a chargé vigoureusement l'arrière-garde prussienne, et menacé le centre de l'armée. On avait également annoncé le départ de Frédéric Guillaume pour Berlin. On dit aujourd'hui qu'il doit au contraire se rendre à Breslaw en Silésie, où il doit passer l'hiver.

Il paraît constant que Repnia qui commande la grande armée russe, se porte vers le Duiester sur les frontieres turques. Il est poursuivi par l'armée polonaise de Lithuanie et une partie de celle de Courlande. Son flanc droit est en outre menacé par le corps d'armée commandé par le général Hauman dans le palatinat de Volhinie.

Le roi de Prusse avait pris de l'humeur de ce que l'armée russe, qu'il attendait sous les murs de Varsovie, avait fait si peu de diligence ; mais Catherine s'est justifiée en prouvant que ses troupes avaient trouvé sur la route une résistance sur laquelle on n'avait point compté, si bien que l'amitié, ou ce que les rois appellent de ce nom, est rétablie entre les deux anciens co-partageans, qui ayant autrefois gagné la partie ensemble pourraient bien aujourd'hui la perdre ensemble. M. de Tanezien a déployé à Pétersbourg le caractere d'envoyé de la Prusse, et va suivre les affaires dont le comte de Golz était chargé, c'est-à-dire veiller sur-tout à ce qu'on fasse passer des secours à son maître. Au reste, il en a grand besoin, car la révolution est complette dans toute la Prusse située sur la rive gauche de la Vistule. A Leneric, les troupes de Frédéric-Gillaume n'ont échappé qu'en se jettant dans un château. Elles n'ont pas été si heureuses à Siéradz. Toutes ont péri par le fer, ou ont été faites prisonnieres de guerre. Il en a été de même des directeurs et des commis des douanes.

L'insurrection s'est également communiquée dans la Prusse sur la rive droite de la Vistule. Le corps d'armée commandé par Schonfeld, a été obligé de se mettre en mouvement. A l'approche des Prussiens les insurgés avaient abandonné la ville de Guesne, et s'étaient retirés dans les forêts du Rogowo. Les Prussiens s'étant mis à leur poursuite, ont été

Digitized by Google

entraînés au milieu des chemins mauvais et rendus inaccessibles à l'artillerie et à la cavalerie par des abattis impraticables. Pendant qu'ils étaient occupés à se dégager, les insurgés sont rentrés à Gnesne par un autre côté. Ils ont établi un camp à deux lieues de Czerniewo, et pris une position avantageuse. Les Prussiens avaient laissé des tentes en dépot dans ce lieu, qui ont servi à former ce camp.

La Suede et le Danemarck se tiennent toujours en observation, mais sur le point d'agir avec vigueur lorsqu'il le faudra. Les trois mois de commandement de l'escadre combinée de ces deux puissances, plus franchement liées que la Russie et la Prusse, étant expirés, c'est l'amiral suédois Wachtmeister qui va en prendre la direction à Helsingor; pendant ce tems on s'occupe à Carlskrone de finir plusieurs vaisseaux qui sont sur le chantier; mais probablement la saison avancée ne permettra pas d'en mettre d'autres en commission.

De Francfort-sur-le-Mein, le 7 octobre.

On mande de Vienne que la position de l'empereur est toujours à-peu-près la même, c'est-à-dire très-embarrassante. Ce jeune prince, encore peu accoutumé à tenir les rênes d'un etat, et qui a d'ailleurs perdu plusieurs de ses vieux ministres, dont l'expérience pouvait suppléer à ce qui lui en manque, entr'autres le vieux Kaunitz, ne trouve plus dans ses sujets la même docilité, le même dévouement, et c'est à l'époque où le besoin s'en fait sentir davantage.

Au chagrin de la perte des Pays-Bas, à celui de voir ses plus habiles généraux si complettement battus par les Français, que les uns se retirent et qu'il est obligé de déplacer les autres, se joint encore le regret de s'être imprudemment mêlé de la guerre de Pologne; l'inquiétude de ce que pourront devenir les mouvemens populaires qui se manifestent, même dans sa capitale, et sur-tout la difficulté de faire consentir les membres du corps germanique à lui fournir la majeure partie des 100,000 hommes pour lesquels l'Angleterre s'est engagée à lui fournir un subside dont il a le plus grand besoin, mais dont en même-tems il ne touchera pas un sou avant que la Grande-Bretagne ne soit sûre qu'il est en état de remplir ses promesses.

Voilà le tableau fidele des circonstances épineuses où se trouve ce jeune prince, et c'est ce que confirment diverses nouvelles de la Haute-Allemagne.

Selon les dernieres de Gallicie, une colonne de troupes autrichiennes s'est avancée jusqu'à Brzese en Pologne. Les circonstances qui ont forcé à la retraite les Prussiens et les Russes ne peuvent manquer d'influer sur la destination de ces troupes. Il faut convenir qu'elles paraissent n'être nullement

Digitized by Google

en mesure pour agir contre les forces que Kosciuszko et les Polonais peuvent maintenant employer contre elles.

La majeure partie des comitats hongrois se sont plaints fortement des arrestations faites en Hongrie par ordre du gouvernement autrichien. On croit que l'empereur renverra en Hongrie les personnes de cette nation arrêtées et amenées à Vienne, conformément au privilége qu'elles ont de ne pouvoir être jugées que dans leur patrie.

Les commissaires anglais restent plus long-tems dans cette capitale qu'on ne s'y serait attendu; leur courier pour Londres est de retour, mais sans la ratification du traité; on parle même de difficultés assez vives entre les cabinets de Vienne et de Saint-James.

Les affaires de l'empereur et du roi de Prusse, qui vont si mal chez eux, ne prennent pas une meilleure tournure dans notre voisinage. Au reste leurs inquiétudes, leurs craintes, et même leurs pertes sont partagées par les électeurs et les princes dont les états bordent le Rhin.

L'alarme régnait, il y a quelques jours, dans Coblentz, ce fameux rendez-vous des émigrés, ce berceau de la guerre actuelle. L'archiduc Charles et l'archiduchesse Marie-Christine l'avaient quitté dès le 24 du mois dernier, pour chercher un asyle plus sûr à Schwetzingen. — Le général Mollendorf était aussi arrivé le 23 à Kreutznach avec le quartier-général prussien. Mais ces mouvemens particuliers n'empêchent pas les Français d'en faire de plus utiles et de plus décisifs. Nombreux comme ils le sont, et accoutumés depuis quelque tems à décider la victoire à la bayonnette, si l'on suspend leur marche d'un côté, ils percent par un autre, et ne tardent pas à revenir emporter le premier poste qu'on leur disputait. Par exemple, quoiqu'ils aient passé la Meuse à Ormont, et qu'ils se soient portés dans les environs de Ruremonde et dans le bailliage de Monfort, dépendant de la Gueldre Prussienne; quoiqu'ils aient chassé devant eux tous les Autrichiens postés de ce côté, cela ne les a pas empêchés d'essayer dernièrement de pénétrer du côté d'Eiffel. On sait qu'ils se sont montrés à trois lieues de Prum. Les Autrichiens ont replié leurs magasins : on en voyait bien encore quelques bataillons à Wiltich, mais ils devaient également se retirer sur Kaisersesch. — Ce Républicains qui semblent se multiplier par leur activité, ont aussi occupé Marcick et Sittard. Tous les magasins qui se trouvaient dans cette contrée ont été en conséquence portés vers le Rhin. Les craintes des coalisés sont d'autant plus fondées de ce côté, que les Anglais ont été forcés de battre en retraite. — Ils continuent par-tout où ils se portent à maintenir la plus exacte discipline; mais ils exigent de fortes contributions.

Voici ce qu'on mande des environs de Cologne, le 1er. octobre. On a jetté un pont de bateaux devant Coblentz. Le général Mélas s'est retiré avec son corps d'armée jusqu'à Caisersech.

Digitized by Google

On assure que les Français ont reçu à Trèves un renfort de 13,000 hommes. C'est cette circonstance qui vraisemblablement a forcé la retraite de Mélas.

La garnison autrichienne de Condé a passé par Coblentz. Elle allait à Francfort pour y être échangée contre des prisonniers français. Elle doit ensuite aller servir contre les Polonais.

L'armée anglaise se trouve actuellement entre Grave et Clèves. Le quartier général d'Yorck est à Grasberg, à deux lieues de Trèves.

Le 25 du mois dernier, on a fait sortir de Dusseldorf les émigrés et les étrangers qui s'y trouvaient en assez grand nombre pour les remplacer par un corps d'Autrichiens. Il faut qu'on ne fasse pas grand fond sur ces défenseurs ; car on a déja emballé la fameuse galerie des tableaux, et l'on s'occupe d'en faire autant des archives.

Le bruit court dans notre ville qu'il est question de la tenue, aussi prochaine que cela sera possible, d'un congrès de différens princes. On en fixe même le lieu, et l'on dit que c'est à Hanau qu'il s'assemblera pour délibérer sur la conjoncture difficile où se trouve maintenant le corps germanique. En attendant, les politiques s'agitent toujours beaucoup pour parvenir à connaître les dispositions du traité que les commissaires anglais ont proposé à l'Autriche, ou que celle-ci exige. On varie sur ces dispositions, et aujourd'hui l'on prétend qu'il faut ajouter à celles qui déja ont été vues dans les feuilles publiques, les suivantes :

1°. L'Angleterre paiera sur-le-champ à l'empereur, et dans le lieu que celle-ci indiquera, les subsides stipulés.

2°. Elle fera coïncider ses efforts avec ceux de l'empereur, pour reconquérir au plutôt les Pays-Bas.

3°. Les Pays-Bas auront à l'avenir, pour leur défense, une milice permanente.

4°. La convention de la Haye est supprimée.

5°. L'empereur recevra annuellement de l'Angleterre et de la Hollande quatre millions de florins pour la garde de Maestricht, de Breda et de toutes les places barrieres.

Le bruit se répand qu'attendu les événemens arrivés en Pologne, qui deviennent chaque jour plus sérieux pour le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume ne laissera après la campagne actuelle que 16 à 20,000 hommes sur les bords du Rhin. Hohenlohe doit avoir le commandement de ces troupes.

Pendant que les divers membres de l'empire germanique refusent ouvertement ou éludent de fournir leur contingent à l'armée de l'empire, l'électeur d'Hanovre s'efforce de les persuader par son exemple. Cependant, comme déja il a épuisé ses possessions d'hommes pour les joindre à l'armée anglaise, et que d'ailleurs les peuples d'Hanovre ont paru déja depuis long-tems bien décidés à ne plus souffrir un nouveau recrute-

Digitized by Google

ment, et se sont livrés, à cette occasion, à divers mouvemens. Georges ne fournira point de soldats; l'empereur se charge de son contingent, et ce dernier recevra 131 florins pour chaque fantassin, le triple pour chaque cavalier. Ce contingent est évalué à 4,000 hommes.

L'archiduc Charles a été nommé feld maréchal : il doit en cette qualité servir sous Saxe-Teschen à l'armée du Rhin.

Provinces-Unies et Belgique.

La cour statoudhérienne est dans le plus profond chagrin. Elle n'ose publier le récit officiel des sanglantes affaires des 14 et 15, à la suite desquelles d'Yorck a été forcé de repasser la Meuse. Mais on sait que l'armée combinée, anglaise et hollandaise, après une résistance forte, fut mise en déroute le second jour. Dans l'extrême confusion qui regnait, le pont de l'Aa à Midelrode fut coupé avant que toute l'armée eût achevé de passer; de sorte que ceux qui se trouvaient encore au-delà de l'Aa, furent tués ou prisonniers, ou contraints de passer la riviere à la nage, et l'on dit que grand nombre de ces derniers se noyerent.

On dit aujourd'hui que le quartier-général d'Yorck, d'abord établi à Wichem, a dû être transféré le 20 à Cranenbourg, à deux lieues de Cleves. Un corps de quelques mille hommes est campé devant Grave : un autre corps de troupes hanovriennes est posté entre Moock et Afferden; enfin, une division de 4 mille hommes est cantonnée à Gennep et dans les environs, pour couvrir cette partie de la Meuse. Toutes les opérations paraissent maintenant se diriger vers la frontiere du pays de Cleves et de la Gueldre. Les mesures défensives qui ont été prises ont produit par-tout des dégâts désolans. Les alentours des places sont couverts de ruines et de bâtimens démolis, et les cultivateurs du pays se trouvent privés de tout moyen de subsister.

Il a dû arriver des renforts de troupes allemandes à l'armée combinée, anglaise et hollandaise, pour remplacer les pertes énormes qu'elle a faites le 14 et le 15. Elle avait d'ailleurs été déja extrêmement affaiblie par le grand nombre de garnisons qu'il a fallu laisser à Berg-op-Zoom, Breda, Bois-le-Duc; Gertruidenberg, Williamstadt, Grave, etc.

Les troupes anglaises qui avaient passé en dernier lieu en Zélande ont été rembarquées pour passer, à ce que l'on apprend, dans les Indes occidentales.

Des lettres de la même ville du 26 sept. disent : Malgré l'envie et l'intérêt que la cour statdhoudérienne aurait de le céler; le premier jour, la perte des Anglais a été immense; le régiment d'Yorck a été haché en pieces, trois autres ont été faits prisonniers. Une foule d'Hanovriens et de Hessois ont péris dans l'eau en voulant se sauver à la nage. L'affaire du 15 a été aussi funeste. Les Anglais ont été obligés de se replier avec la

Digitized by Google

plus grande précipitation jusqu'aux environs de Nimégue. Il paraît que l'armée hollandaise n'a point pris part à ces événemens ruineux. Elle est, pour la plus grande partie, distribuée dans les places fortes, et le reste se trouve dans les environs de Gertruidenberg et de Heuden.

On écrit d'Herzogenbusch que chaque jour on s'attend dans cette place à un siége, ce qui y cause la plus vive inquiétude.

Les armées françaises s'augmentent journellement dans le Brabant-hollandais. Il ne cesse de leur arriver des renforts en hommes et en artillerie. Les Français continuent à faire raser les fortifications de l'Ecluse. Le bruit court qu'ils en feront de même à toutes les places conquises.

On assure que quatre mille Prussiens de la garnison de Vesel vont se porter sur Nimègue pour renforcer les Anglais.

Le 21, à Amsterdam, l'argent de banque est tombé jusqu'à 14 pour 100. Il tombera encore infiniment plus bas si l'armée anglaise continue de tirer sa solde de cette ville, par des lettres de change sur Londres.

Le gouvernement de Geneve a usé de représailles envers les Hollandais. Il vient de décréter que tous les négocians, banquiers et tous ceux qui ont des relations commerciales avec les Hollandais, seraient tenus de déclarer les sommes dont ils leur sont redevables. Il est défendu en outre de rien payer en Hollande; ce qui regarde les lettres de change, même non acquittées.

Le gouvernement, livré à ses transes, redoute toute espèce de rassemblement où les hommes peuvent se communiquer leurs sujets de plainte et leurs espérances. Il y avait encore à Harlem un cabinet de lecture; toutes les associations de cette espece viennent d'être défendues de nouveau, sur le fondement qu'on s'occupe dans leur sein, plus de politique que de littérature.

Enfin, les derniers avis reçus de Venloo s'exprimens ainsi: Les munitions qu'on avait embarquées pour Overstevins doivent revenir chez nous. Les bateliers chargés de les conduire ont été attaqués en route: un grand nombre d'entre eux a péri.

Le magasin impérial qu'on transportait à Maestricht a dû également retrograder; mais un grand nombre de bateaux sont tombés au pouvoir des Français qui dominent les deux rives de la Meuse. Toute communication avec Maestricht est coupée. Plusieurs convois qu'on voulait diriger par terre ont été enlevés. Les habitans des environs sont contraints d'amener toutes leurs subsistances dans cette ville, et les maisons qui se trouvent sous le canon de la place vont être détruites; il n'y a plus que deux portes de libres, celles de Gueldre et de Cologne.

Digitized by Google

ESPAGNE. *De Madrid, le 1er. septembre.*

On a ordonné des prieres publiques pendant neuf jours dans toute l'étendue de l'Espagne, afin d'implorer le secours du ciel contre les Français.

La cour abattue par les revers qu'essuyent les armées espagnoles, affecte de les attribuer à la trahison des siens. A Bilboa, un jugement a déclaré quatorze personnes convaincues de correspondance avec les Français, et leur supplice a été ordonné : douze ont été pendus a Pampelune. On a dit que, dans une des dernieres affaires, les canons avaient été chargés avec du sable au lieu de poudre. Le roi d'Espagne a en outre condamné douze des principaux officiers qui étaient dans Collioure lorsque les Français se sont rendus maîtres de cette place, à servir pendant deux ans en qualité de simples soldats dans les troupes postées sur la côte d'Afrique. Il est permis à ces officiers, en cas que ce jugement ne leur convienne pas, de demander à être jugés par une cour martiale.

Le vice-roi de Navarre, qui commande l'armée en Biscaye, a demandé de puissans renforts aux états de cette province. Ils ont décrété que tous les hommes enrôlés dans le sens militaire se rassembleraient à une époque déterminée à lieu indiqué, et se formeraient en trois corps ; le premier de ces corps est destiné à joindre l'armée ; le second doit défendre la frontiere, et le troisieme demeurer en réserve. Les états ont décrété en outre que les besoins s'augmentant, tous les individus mâles, de 17 à 60 ans, sans aucune distinction de classes, seraient tenus de prendre les armes, sous peine de confiscation de biens. Cette peine a été étendue à tous ceux qui ont émigré de la province. Depuis, le gouvernement a enjoint à tous les officiers congédiés ou pensionnés de se rendre à l'armée. Enfin, cinquante mille fusils ont dû être envoyés de Madrid à Burgos. On s'occupe dans la premiere de ces deux villes à organiser un corps de douze mille hommes de milice qui doivent former une garnison, et remplacer les troupes de ligne qui sont parties.

Mais tous ces préparatifs militaires sont peu faits pour en imposer. Il est certain que l'ordre de la levée en masse a produit par-tout une grande fermentation, les mécontentemens éclatent en tous lieux, sur-tout a Barcelonne, Valence et à Madrid même ; le moment où l'on met des armes dans la main du peuple ne pouvait pas être moins opportun pour la cour : l'armée murmure elle-même, et beaucoup d'officiers commencent à se plaindre tout haut de l'impolitique de cette guerre.

L'amiral Borja est arrivé au Ferol avec son escadre. Le *Magnanime* de 74 canons a échoué et coulé à fond ; mais l'équipage a été sauvé.

RÉPUBLIQUE

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CAMBACÉRÈS.

Séance de duodi, 22 Vendemiaire.

Merlin (de Thionville) a dit : Citoyens, l'impunité accordée jusqu'à présent aux hommes de sang qui ont commis des massacres à Nantes, en a occasionné de nouveau. J'ai entre les mains les lettres, les ordres et arrêtés relatifs à cette nouvelle scene d'horreur ; il résulte de toutes ces pieces que l'adjudant-général Lefebvre a donné l'ordre abominable de faire noyer 47 malheureux, et que le capitaine Macé a eu la barbarie d'exécuter cet ordre. Il portait qu'il prendrait sur son bâtiment deux hommes, dont l'un aveugle depuis 6 ans, était âgé de 78 ans ; dix femmes de différens âges ; dix filles, de 15 à 25 ans, et quinze enfans, dont huit de 6 à 10 ans, et sept à la mammelle. Un mouvement d'horreur s'éleve tout-à-coup dans l'Assemblée. Ce même capitaine devait prendre avec lui quatre fusilliers et un caporal, et arrivé à la hauteur de Pierre-Moine jetter indistinctement tous ces infortunés dans les flots. Vous demandez sans doute, citoyens, les motifs d'un jugement si atroce, les voici ; toute leur condamnation était renfermée dans ces mots : *Parens des rébelles.*

L'indignation de l'Assemblée est à son comble. Beaucoup de membres demandent la mise hors de la loi de ce scélérat Lefebvre. Je m'oppose à cette motion, dit un membre, je demande simplement l'arrestation et la traduction au tribunal révolutionaire de cet homme qui ne se sera pas porté seul à un tel acte de cruauté, et qui a sans doute été dirigé par un plus grand scélérat que lui, caché derriere le rideau. Il faut l'entendre pour connaître ses complices.

André Dumont dit qu'on ne peut se dissimuler que le second acte de cette tragédie n'a eu lieu que par l'impunité accordée aux acteurs du premier. Les *buveurs de sang*, ajoute-t-il, sont plus près de nous qu'on ne pense. C'est Carrier, s'écrie-t-on de toute part. En effet, continue Dumont, comment croire que le comité révolutionnaire de Nantes ait pris sur lui de commettre tant d'horreurs s'il n'y eût été autorisé par une puissance supérieure. Si la patrie est en ce moment agitée, les vrais coupables sont les hommes de sang qui cherchent par tous les moyens possibles à s'assurer l'impunité de leurs crimes. L'on se plaint, et avec raison, de ce que le comité n'a point encore été mis en jugement ; mais il ne faut pas se

Digitized by Google

borner à lui seul, il faut que le tribunal révolutionnaire, toute affaire cessante, mette en jugement tous les scélérats, tous les buveurs de sang, par-tout où ils se trouvent, de quelque grade, de quelques fonctions qu'ils soient revêtus.

La Convention prononce d'abord l'arrestation de Lefebvre et sa traduction au tribunal révolutionnaire. Sur la demande de plusieurs membres, elle rend le même décret à l'égard de Macé, capitaine du bâtiment, du caporal et des quatre fusiliers. Elle arrête ensuite que le tribunal révolutionnaire, toute affaire cessante, jugera le comité révolutionnaire de Nantes; qu'il fera arrêter ses complices par-tout où ils se trouveront, à la charge d'en rendre compte au comité de sûreté générale qui lui présentera les mesures ultérieures de sûreté qui pourraient lui paraître nécessaires.

Voici les pieces dont Merlin est porteur; elles sont si essentielles à connaître que nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Bouquet, commissaire des guerres, au représentant Merlin. — Nantes, le 18 vendémiaire, l'an 3e. de la République une et indivisible.

« Lis et frémis d'horreur : dis à la Convention nationale que je viens de dénoncer à tes collegues du comité de salut public, l'adjudant-général Lefebvre, qui a eu la féroce inhumanité de faire noyer de sang-froid *des femmes et des enfans à la mammelle*, (Mouvement d'horreur et d'indignation.) au mépris d'un arrêté des corps constitués. Je t'envoie copie des pieces dont les originaux sont entre mes mains : ta haine connue pour ces infâmes généraux, me persuade que tu ne négligeras rien pour faire arrêter de suite *ce cannibale*, qui commande à Paimbœuf, et qui revient des eaux de Bourbonne, où il a obtenu de se faire guérir d'une épaule qu'il s'était foulée, non pas au service de la République, comme il l'a peut-être fait accroire, mais en faisant une chûte au sortir d'un repas. »

Salut et Fraternité. BOUQUET.

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Bourgneuf, le 3 ventôse, an 2e. de la République française une et indivisible, séance tenue par Guillon, Cavalier, Brissen, Olivier, Noël, Béjaud et Piron; Hymen, agent national, présent.

« L'adjudant-général Lefebvre, commandant à Bourgneuf, ayant demandé à la municipalité son avis sur les cinquante femmes et enfans, et deux hommes arrêtés et amenés ici hier des marais de Saint-Cyr, pays reconnu pour insurgé et dont la plupart des maris sont au brigandage;

» A été arrêté de son consentement, vu le grand nombre d'enfans, qu'ils seraient tous envoyés à Nantes au département, pour y être jugés, et auquel il sera écrit à ce sujet;

» Arrêté de plus que par l'avis du commissaire des guerres, toutes les personnes susdites seront de suite conduites au collet

Digitized by Google

par la garde, pour y être mises à bord du bâtiment qu'il a mis en réquisition à cet effet, pour les conduire à Nantes sous la responsabilité du capitaine dudit bâtiment ;

» Arrêté en outre qu'expédition du présent sera envoyée au département sous la signature des comparans »

Pour copie conforme, AUCIER, *secrétaire-greffier.*

Extrait des registres des déclarations faites par-devant la municipalité de Bourg-neuf.

« Le 17 fructidor, an second de la République française, une et indivisible, a comparu le citoyen Bouquet, commissaire des guerres à la résidence de Bourg-neuf, lequel a déclaré qu'il s'était passé, le 9 ventôse dernier, un événement dont il est nécessaire pour la société de connaître les motifs et la justice, et consistant dans la mort de plusieurs femmes et enfans, jetés à la mer à la hauteur de Pierre-Moine, dans la baye de Bourg-neuf, conduits sur le bâtiment de Pierre Macé, capitaine, par ordre de l'adjudant-général Lefebvre, signé de lui, et a donné copie dudit ordre, dont a été requis le dépôt, qu'il a refusé et a gardé devers lui, pour en faire usage ainsi qu'il appartient, lequel ordre a été signé de nous en marge, et a ledit Bouquet signé. » *Signé*, BOUQUET.

« A aussi comparu le citoyen Macé, capitaine du bâtiment le *Destin*, lequel a déclaré qu'il avait reçu l'ordre dont il s'agit, remis au citoyen Bouquet, et qu'en vertu de cet ordre, le 5 ventôse, il embarqua sur les 7 heures du soir, avec leurs vivres jusqu'à Nantes, 41 personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux hommes, dont un aveugle depuis 6 ans, âgé de 78 ans ; douze femmes de différens âges ; douze filles de différens âges, et quinze enfans, dont dix depuis l'âge de 6 à 10 ans, et cinq à la mammelle ; qu'il les embarqua étant en station à Bourg-neuf, avec quatre fusiliers volontaires et un caporal, lesquels le lendemain, à 6 heures du soir, jetèrent les 41 personnes ci-dessus désignées, en vertu de l'ordre rapporté, en présence dudit Macé et de l'équipage, aussi-tôt qu'il fut à la hauteur de Pierre-Moine, et a ledit Macé signé. »

Signé, PIERRE MACÉ.

Suit la copie de l'ordre :

LIBERTÉ, INDIVISIBILITÉ, ÉGALITÉ.

Bourg-neuf, 5 ventôse, an 2e. de la République une et indivisible.

« Il est ordonné à Pierre Macé, capitaine du bâtiment le *Destin*, de faire remettre à terre la nommée Jeanne Biclet, femme de Jean Piraud ; et le surplus sera conduit par lui à la hauteur de Pierre-Moine ; là, il les fera jeter à la mer comme rebelles à la loi ; et après cette opération, il retournera à son poste. » *Signé*, LEFEBVRE, *adjudant-général.*

Digitized by Google

Au-dessous est écrit : De plus les quatre fusiliers et le caporal qui sont à son bord. *Signé*, P. FOUCAUD.

Pour copie conforme à l'original resté entre mes mains.
Signé, BOUQUET, *commissaire des guerres.*
Signé, HUBIN, *maire*; GUITTENY, *officier municipal.*

Pour copie conforme, *signé*, AUGIER.
Pour copie conforme, *signé*, BOUQUET.

Plusieurs sections de Paris, les sociétés populaires de Versailles, de Sedan et de Poitiers, et un grand nombre d'autres députations félicitent la Convention sur son adresse au peuple et sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste. Elles expriment leur attachement inviolable à la représentation nationale et à la République une et indivisible. Elles ne reconnaissent que la Convention pour point de ralliement. Elles vouent à l'indignation et au mépris public les hommes de sang qui veulent par la terreur arrêter la vengeance nationale qui les poursuit. Enfin elles l'invitent à ne pas souffrir qu'aucune association entreprenne d'élever sa puissance contre la sienne, et à faire respecter la souveraineté qu'elle exerce au nom du peuple. — Mention honorable et insertion au bulletin.

Baraillon présente ensuite à la Convention quelques mesures contre les fripons et dilapidateurs de la fortune publique; contre ceux qui ont adjugé ou se sont fait adjuger des biens nationaux à des prix au-dessous de la valeur de l'estimation; contre ceux qui ont pillé ou dévasté les maisons d'émigrés, des déportés, des agens suspects ou des maisons nationales; contre ceux qui ont détourné à leur profit des deniers nationaux; contre ceux qui n'ont pas fait remise des effets dont ils se sont emparés dans les églises ou monasteres; contre ceux enfin qui ont levé, touché ou reçu des taxes révolutionnaires sans en prouver l'emploi. Cambon observe que les comités des finances, de législation et de sûreté générale s'occupent de cet objet; qu'ils présenteront incessamment leur travail. Les mesures proposées par Baraillon sont renvoyées à ces trois comités.

Crassous représente à la Convention qu'en ordonnant que les cendres de J. J. Rousseau seraient transportées au Panthéon, elle en a privé les habitans d'Ermenonville. Il demande qu'il soit érigé dans cette commune un monument qui rappelle à ces bons citoyens le séjour que J. J. a fait au milieu d'eux. — Renvoyé au comité d'instruction publique.

Boissy : il est un autre monument à élever à la gloire de Rousseau; c'est de déposer ses manuscrits à la bibliotheque nationale. Il y a dix ans, lorsqu'on imprima ses œuvres, que les éditeurs s'engagerent de les déposer dans la bibliotheque d'un peuple libre : jusqu'à présent ils n'avaient pu le trouver; aujourd'hui il existe, c'est le peuple français. Je propose que la Convention les fasse demander à l'un des éditeurs, qui ha-

Digitized by Google

bite Neufchatel en Suisse. Je suis persuadé qu'il ne refusera pas de céder à la République ce monument de la gloire de Rousseau. — La proposition de Boissy est décrétée.

Un secrétaire fait lecture d'une lettre des députés de la Convention, détenus dans la maison d'arrêt de Port-Libre, et dont voici la substance : « Cambon a proclamé dernierement à votre tribune les inquiétudes du comité de salut public sur les évenemens du 31 mai : peut-on nous faire un crime de les avoir partagées? Cependant, depuis un an, nous voyons se renouveller pour nous le régime de la bastille. Nous comptons nos jours par des outrages et nos nuits par des sentimens de terreur. Nous vous demandons justice ; pour nous, car nous avons besoin que notre innocence paraisse dans tout son éclat ; pour vous, car vous ne pouvez pas vouloir que nous soyions plus long-tems opprimés. » Un membre appuie cette demande, et il propose que les comités de salut public, de sûreté générale et de législation s'occupent, sans délai, de l'examen de l'affaire de tous les députés détenus dans les maisons d'arrêt, ou qui sont en arrestation chez eux et au nombre de 71, et qu'en attendant, la piece qui a servi de motif à leur détention soit imprimée et distribuée aux membres. Cette proposition est décrétée à l'unanimité et au milieu des plus vifs applaudissemens. Un autre membre a demandé que les détenus fussent présens à ce rapport. La Convention a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'un décret consacrait ce droit.

Séance de tridi, 23 *Vendemiaire*.

Richard, au nom du comité de salut public, annonce à la Convention la nouvelle officielle de la prise de Bois-le-Duc, et que nous avons trouvé dans cette place 146 bouches à feu, dont 107 en bronze, 130 milliers de poudre, une quantité immense de fer coulé, et 9000 fusils. Les prisonniers de guerre sont au nombre de 2,500. Nos quartiers d'hiver et nos subsistances se trouvent ainsi assurés. Il ajoute que la place de Bois-le-Duc, si importante par ses rapports militaires et politiques, a été regardée, depuis le fameux siége du prince d'Orange, comme inattaquable, et que jamais siége n'offrit plus de difficultés. Aussi les préparatifs de nos généraux ont-ils été savans, et les armes du génie et de l'artillerie ont bien secondé les bayonnettes, et quinze jours ont suffi aux Républicains pour s'en rendre maîtres. Il termine par dire que les représentans du peuple, Lacombe et Bellegarde, qui ont fait part de cette nouvelle au comité, lui annoncent que le brave Pichegru est malade, mais qu'il sera bientôt guéri. Ce courageux Républicain a fait ces deux dernieres campagnes sans être battu. Le général de division, Moreau, distingué par les services importans qu'il a rendus, le remplace provisoirement.

Parmi les adresses qui formaient la correspondance, on a

Digitized by Google

distingué celle de la société populaire de Dijon. Elle était conçue en termes très équivoques, et l'on voyait qu'elle cherchait à paraître venir à résipiscence, sans cependant abandonner aucun de ses principes. L'adresse est en effet moins violente que la première, mais elle roule dans le même sens. « Législateurs, y est-il dit, quand vous avez décrété la mention honorable et l'insertion au Bulletin de ces adresses *doucereuses* qui improuvaient la nôtre, vous n'avez pas remarqué le poison dangereux qu'elles distillaient. On veut en diffamant les sociétés populaires, désunir le peuple d'avec le peuple; nous ne sommes pas les dupes de ces captieuses insinuations. Nous jurons de soutenir les Jacobins et les sociétés populaires qui sont dans les bons principes. Nous nous rallierons à la Convention, et nous ne reconnaîtrons qu'elle pour point de ralliement. »

Romme en demande la mention honorable et l'insertion au Bulletin; mais Guyomard et Rewbell combattent cette proposition: ils regardent cette adresse comme une demi-conversion. Ils voient qu'elle a toujours l'impudeur de s'élever contre les décrets de la Convention, et de se croire le peuple. D'ailleurs, elle est démentie par la conduite des signataires qui, étant en même tems membres de la municipalité, ont poussé l'audace jusqu'à refuser d'exécuter les arrêtés du comité de sûreté générale pour les mises en liberté, avant d'y avoir apposé leur visa.

Après une courte, mais assez vive discussion, l'Assemblée refuse la mention honorable et l'insertion au Bulletin, et renvoie l'adresse au comité de sûreté générale.

Richard prend de nouveau la parole, au nom des comités de salut public, de commerce et des approvisionnemens, et il fait décréter que les représentans du peuple, Villier et Desrues, se rendront sur-le-champ aux ports de Brest et de l'Orient, pour accélérer l'envoi et la distribution, tant à Paris que dans les départemens, d'une quantité très-considérable d'objets de première nécessité qui y sont en ce moment.

Un membre observe que près des armées il existe des dépôts de matières qui seraient d'une utilité très-grande pour l'usage des citoyens. Il cite les suifs, dont une très-grande quantité est emmagasinée près les armées et n'y est d'aucun usage. Il demande que la commission de commerce et des approvisionnemens s'occupe sans délai de la répartition de ces matières premières.

Richard déclare que la commission s'occupe de ces mesures, et il fait espérer à la Convention que bientôt les citoyens ressentiront les heureux effets de ses travaux.

Un autre membre dit que Brest et l'Orient ne sont pas les seuls ports où les matières et marchandises prises sur l'ennemi aient été emmagasinées. Il propose de charger les représentans du peuple en mission dans les départemens maritimes, de prendre les mêmes mesures. Cette proposition est décrétée.

Digitized by Google

La Convention nomme ensuite à 46 grades dont elle a la disposition, aux termes des décrets.

La société populaire de la rue de Seve, et celle des défenseurs de la République, viennent féliciter la Convention sur son adresse au peuple, et rendre hommage aux principes qu'elle y a développés.

Une députation de la section des Champs-Elysées vient rétracter les adhésions qu'elle avait données aux adresses que la Convention avait improuvées.

Les représentans du peuple près l'école de Mars écrivent à la Convention qu'il est impossible de leur procurer une jouissance plus douce, que celle que leur donnent tous les jours les élèves de l'école de Mars, dont la surveillance leur est confiée, par le bon esprit qui regne parmi eux, et par la conduite vraiment admirable qu'ils ont tenue en allant à Poissy, et pendant leur séjour dans cette ville.

Toutes les municipalités voisines admirent la discipline qui regne parmi eux, et qui s'y maintient sans contrainte. La nuit précédente on a battu la générale à 2 heures du matin; en moins de dix minutes toute l'armée était en bataille dans le plus grand ordre et le plus absolu silence. Les manœuvres s'exécutent aussi avec promptitude et la plus grande précision.

La séance s'est terminée par la lecture qu'a faite Bréard, au nom du comité de salut public, de la lettre qu'écrivent les Républicains composant l'armée navale à la Convention nationale. Matelots, soldats, officiers, capitaines, généraux, tous jurent que, ralliés à l'étendard glorieux que leur a donné la patrie, et qui flotte au milieu de leurs vaisseaux, guidés par lui au chemin de la victoire, ils vont bientôt délivrer les mers des brigands qui les infestent, comme leurs freres des armées de terre ont purgé le sol de la liberté des esclaves qui le souillaient. Bréard ajoute que 26 bâtimens pris sur les ennemis sont entrés dans les ports de la République, et que 9 ont été coulés à fond.

Séance de quartidi, 24 Vendemiaire.

Sur les plaintes d'un volontaire estropié, et dont la mere indigente n'a reçu aucun secours, la Convention décrete que le comité des secours fera rendre compte à la commission de l'emploi des sommes qui sont à sa disposition pour cet objet.

Léonard Bourdon se plaint aussi de ce qu'il est calomnié par l'Orateur du peuple; il demande une loi contre les calomniateurs. Pelet observe que la loi existe et réclame l'ordre du jour. Il ajoute que les députés ne doivent pas avoir une justice particuliere, et que, comme les autres citoyens, ils doivent avoir recours aux tribunaux, lorsqu'ils sont injustement attaqués. L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur la réclamation de Bourdon.

Digitized by Google

Les sections des Piques et de Bonne-Nouvelle, l'administration du district de Versailles, plusieurs communes et autorités constituées félicitent la Convention sur son adresse énergique aux Français. La section de Bonne-Nouvelle rejette sur les agitateurs qui sont dans son sein l'adhésion qu'elle a donnée à l'adresse de la société populaire de Dijon; mais elle a appris à les connaître et s'en défiera. Elle termine ainsi : il faut enfin que l'honnête homme respire, il faut que les fonctions publiques soient gérées par des hommes purs, que la Convention soit respectée. La section ne reconnaît point d'intermédiaire entre le peuple et la Convention, son mot d'ordre est *la seule Convention, toute la Convention, et rien que la Convention.* (Applaudissemens.) Ces adresses seront insérées au bulletin.

Au nom du comité de législation, Garran-Coulon soumet à la Convention un projet de décret sur les incompatibilités des fonctions administratives et judiciaires. Il dit que toutes les lois faites à cet égard et celle qu'il propose dérivent de ce grand principe : que la séparation des pouvoirs est le plus sûr garant de la liberté et de la justice. On a conclu de-là que les fonctions administratives et judiciaires devaient être exercées par des mains différentes, et que dans l'ordre de chacune de ces fonctions, celles du même genre qui étaient subordonnées les unes aux autres, ne pouvaient pas non plus être exercées par les mêmes personnes. Enfin, comme les fonctions publiques ne doivent pas être un objet de cupidité pour les citoyens, et que le traitement qui y est attaché n'est qu'une indemnité du tems que les fonctionnaires emploieraient à se procurer leur subsistance et celle de leur famille, on a encore établi l'incompatibilité de deux traitemens trop considérables et celles des fonctions auxquelles ces traitemens sont attachés. C'est d'après ces bases que le rapporteur propose et la Convention adopte le décret.

Boissier, au nom du comité de marine et des colonies, fait adopter un décret que nous donnerons également au prochain numéro.

La rédaction de plusieurs décrets rendus dans les séances précédentes, est définitivement adoptée ainsi qu'il suit :

« La Convention nationale décrete que tous ceux qui ayant fait faillite ne se sont pas complettement libérés avec leurs créanciers, ne peuvent exercer aucune fonction publique »

« Le bureau des domaines nationaux de Paris et les corps administratifs sont tenus de faire lever, dans le délai de deux décades, sous peine de supporter les frais de garde, tous les scellés qui ont été ou seront apposés sur les meubles et effets des émigrés, déportés, condamnés ou détenus, pour lesdits meubles et effets être vendus ou inventoriés, »

« Les notaires qui depuis la loi du 29 septembre 1791, ayant

Digitized by Google

continué leurs fonctions, ont été suspendus ou destitués, faute d'avoir produit dans le délai prescrit le certificat de civisme exigé par la loi; ceux qui n'ayant pu l'obtenir ont donné leur démission, pour ne pas encourir la peine de suspicion, et qui néanmoins l'ont produit depuis ou le produiront à l'avenir, seront immédiatement réintégrés dans leurs fonctions.

» La vente des immeubles nationaux, suspendue par arrêté du comité de salut public, du 10 messidor, sera continuée. »

Séance de quintidi, 25 *Vendemiaire*.

Salengros présente des mesures pour rendre la Sambre navigable. On demande le renvoi aux comités d'agriculture et de commerce, pour en faire un rapport sous trois jours. Duhem observe que les transports sur le Rhin en seront beaucoup plus faciles. Le renvoi est décrété pour en faire un rapport dans ce délai.

Les pétitionnaires sont admis. Ce sont des députations des communes de Calais, Thouars, Versailles et Montmarat, qui viennent féliciter la Convention sur son adresse au peuple français.

Le lycée des arts après s'être acquitté de ce devoir civique, instruit la Convention d'une nouvelle dévouverte, qui consiste à faire de la potasse avec les sommites du lilas, c'est-à-dire les grains qui tiennent après la fleur de cet arbre. Les expériences faites, ont donné soixante-quinze livres de potasse sur cent livres de cette graine. « Bordons nos routes de lilas et de marronniers, dit l'orateur, et s'est en semant des fleurs sur nos pas que nous nous procurerons les moyens de fabriquer la foudre qui écrasera le reste des tyrans coalisés contre la République. »

Delmas, au nom des trois comités réunis, présente un projet de décret, dont l'objet est de défendre entre les sociétés quelconques, une correspondance en nom collectif, et de les remettre sous l'action du gouvernement. Une vive et longue discussion s'élève. Pelet demande l'ajournement, Thibeaudot l'appuie. Il invoque les droits de l'homme, qui permettent à tous les citoyens de s'assembler paisiblement et de correspondre entr'eux. Cependant il convient que l'on a eu tort de donner une part au gouvernement, aux sociétés populaires. On lui répond que personne ne conteste les services rendus par les sociétés populaires, et qu'elles ont puissamment concouru à renverser la tyrannie; mais que beaucoup d'intrigans, de scélérats couverts du masque du patriotisme s'y sont introduits et veulent renverser la liberté. Le foyer de la contre-révolution n'était-il pas aux Jacobins le 9 thermidor? Qui ignore que c'est dans cette société qu'une foule de continuateurs de Robespierre se sont refugiés? L'objet du décret est de ramener les sociétés populaires sous l'action du gouvernement; cela attaque-t-il la déclaration des droits? Lejeune n'en prétend pas

Digitized by Google

moins que ce projet conduit à ravir aux citoyens le droit que leur assurent la déclaration des droits et la constitution. Merlin (de Thionville) s'écrie qu'on s'écarte de la question, et qu'on cherche à donner le change au peuple, en lui faisant croire qu'on veut détruire les sociétés populaires, ce qui n'est pas dans l'esprit de la Convention; de toutes parts l'on entend, non, non; et les tribunes applaudissent vivement.

Rewbel prenant la parole, s'adresse au peuple, et lui montre le précipice où les hommes qui empruntent son nom voudraient l'entraîner; des hommes qui, non rassasiés d'une partie de son sang qu'ils ont fait couler, voudraient en verser jusqu'à la dernière goutte. Bentabole: qui a été nommé pour sauver le peuple? La Convention. La Convention doit donc être libre et dégagée de toute entrave, et ne doit pas souffrir à coté d'elle une autorité rivale. Si elle la souffre, elle éloigne le vaisseau du port; le sang, le meurtre, tous les crimes se répandent de nouveau sur la terre. Quoi! les autorités ne pourront point correspondre entr'elles, et des sociétés en auront le droit! Je le demande au peuple: qu'il parle et qu'il dise lequel des deux centres il préfère, des Jacobins ou de la Convention! Des cris innombrables partent des tribunes: *Vive la Convention.*

Bourdon (de l'Oise): quelles sont les sociétés dont on parle? Je les regarde comme des collections de moines qui se choisissent entr'eux, et j'en conclus que c'est une aristocratie. Ce n'est pas que je pense que les citoyens ne puissent pas se réunir paisiblement en société; mais je vois l'aristocratie dans les affiliations et les correspondances entr'elles. Voulez-vous avoir une paix glorieuse, ajoute Bourdon, dites aux Belges: vous serez libres sans Jacobins; la liberté ne vous coûtera pas comme à nous du sang, des meurtres par lesquels Pitt a voulu éloigner de nous les peuples. Ne faites pas dire aux étrangers: avec qui ferons-nous la paix, est-ce avec les Jacobins ou avec la Convention?

Duhem, Grassous, Dubarran, demandent l'ordre du jour; Dubois-Crancé et Thuriot l'adoption du décret; enfin il est mis à la discussion article par article, et adopté comme il suit:

« Art. Ier. Toutes affiliations, aggrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances, en nom collectif entre sociétés, sous quelques dénominations qu'elles existent, sont défendues comme subversives du gouvernement et contraire à l'unité de la République.

» II. Aucunes pétitions ou adresses ne peuvent être faites en nom collectif.

» Elles doivent être individuellement signées.

» III. Il est défendu aux autorités constituées de statuer sur les adresses ou pétitions faites en nom collectif.

» IV. Ceux qui signeront comme président ou secrétaire,

Digitized by Google

des adresses ou pétitions faites en nom collectif, seront arrêtés, et détenus comme suspects.

» V. Chaque société dressera, immédiatement après la publication du présent décret le tableau de tous les membres qui la composent.

» Ce tableau indiquera les noms et prénoms de chacun des membres, son âge, le lieu de sa naissance, sa profession et demeure avant et depuis le 14 juillet 1789, et la date de son admission dans la société.

» VI. Copie de ce tableau sera, dans les deux décades qui suivront la publication du présent décret, adressée à l'agent national du district.

» VII. Il en sera, dans le même délai, adressé une autre copie à l'agent national de la Commune dans laquelle chaque société est établie.

» Cette copie sera et demeurera affichée dans le lieu des séances de la municipalité.

» VIII. A Paris, l'envoi prescrit par l'article précédent sera fait à l'agent national près la commission de police administrative; et l'affiche, ordonnée par le même article, aura lieu dans la salle des séances de cette commission.

» IX. La formation, l'envoi et l'affiche des tableaux ordonnés par les trois articles précédens, seront renouvellés dans les deux premieres décades de nivôse prochain, et ensuite de trois mois en trois mois.

» X. Tout contrevenant à une disposition quelconque du présent décret sera arrêté et détenu comme suspect. »

Séance de sextidi, 26 Vendemiaire.

Giraud, au nom du comité de commerce et des approvisionnemens, soumet à la discussion un projet de décret, relatif aux citoyens dont l'industrie et les relations à l'étranger ont pour but d'encourager les manufactures, vivifier le commerce et introduire dans la République les matieres premieres propres à alimenter nos fabriques. Ce projet est adopté dans les termes suivans :

« Art. 1er. Tout citoyen dont l'industrie et les relations tendent à vivifier le commerce et les manufactures, ou à introduire dans la République des matieres premieres propres à les alimenter, mérite bien de la patrie.

» II. Le droit de requisition et de préemption ne pourra être exercé sur les matieres premieres que les fabriquans justifieront avoir fait venir de l'étranger pour l'aliment de leurs fabriques.

» III. Le présent décret sera inséré au bulletin des lois et des correspondances. »

Sur le rapport du comité des finances, la Convention nationale décrete que le citoyen Lagrange, mathématicien, continuera de jouir de la pension viagere de 6000 liv. qui lui avait été accordée.

Digitized by Google

Romme expose que le citoyen Messier, astronome, rend de grands services à la marine depuis 40 ans. Il vient de faire une chûte qui lui a cassé un bras et une jambe. Il est dans une si grande pénurie, qu'il n'a pas de quoi acheter une chandelle pour travailler pendant la nuit. Il demande pour lui un secours provisoire et un emploi dans la marine.

Renvoyé au comité des secours.

Navier, représentant du peuple, détenu dans la maison d'arrêt de Port-Libre, demande à la Convention la permission de rentrer dans sa maison à cause de l'altération de sa santé, et pour prendre des remedes qu'il est impossible de se procurer en prison. La permission est accordée. Un membre saisit cette occasion et dit que Lamarre, qui est aussi député, se trouve dans le même cas, mais qu'il est gardé par un gendarme. La Convention décrete que le gendarme se retirera.

Eschasseriaux présente la suite du décret sur la révision de la loi des émigrés. Quelques dispositions en sont décrétées avec des amendemens. Nous les donnerons dès que la rédaction en aura été définitivement adoptée.

Duhem demande, par motion d'ordre, que l'on prenne des mesures d'administration relativement à la Belgique. Il la représente comme remplie de commissaires qui se croisent et entravent la marche du gouvernement. Il dit que les habitans ne savent à quoi s'en tenir, et que les malveillans en profitent pour éloigner de nous leurs cœurs.

Tallien répond à Duhem que ce n'est pas dans le moment où nous entrons dans la Hollande qu'il faut faire un plan de législation pour la Belgique. Nous ne devons regarder la Belgique que comme un pays conquis, où nous devons prendre nous les dédommagemens que nous pouvons y trouver pour les frais de la guerre. Nous ne tarderons pas sans doute de nous occuper des principes politiques qui doivent nous diriger dans les négociations. Mais quant à la motion de Duhem, il pense qu'il ne faut rien précipiter, et il conclut à l'ordre du jour. (Adopté.)

PARIS, 29 *Vendémiaire, l'an 3e. de la République.*

Le décret sur les sociétés populaires a été l'objet d'une longue discussion dans la séance des Jacobins du 26 de ce mois. Après une délibération très-embarrassante, la société a chargé son comité de correspondance de présenter à la prochaine séance les moyens par lesquels elle pourra continuer ses relations avec les sociétés affiliées, *sans violer le décret* qui les défend en nom collectif.

On apprend que le bombardement de Dusseldorf se continue avec la plus grande activité. Il en est de même du siége de Maestricht.

Digitized by Google

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Le 25, a commencé l'instruction du procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes. Que les ames sensibles lisent si elles peuvent ce tissu de crimes et d'horreurs; il faudrait créer une langue pour les exprimer; et cependant il s'est trouvé des hommes qui les ont commis de sang-froid, et qui survivent à leur conscience! S'il était encore quelque sentiment d'humanité dans l'ame des partisans du regne de Robespierre, il faudrait, pour tout supplice, les condamner à assister à ce jugement. Nous allons choisir les principaux traits de l'acte d'accusation.

Extrait de l'acte d'accusation.

« La nuit du 24 au 25 frimaire, 129 prisonniers, pris au hasard, sont arrachés des cachots; liés, garottés, traînés sur le port, embarqués sur une gabarre, et engloutis sous les eaux. Goulin tenait la liste fatale fatale; Joly liait les malheureuses victimes, et Grand-Maison les précipitait dans la Loire. Le projet fut arrêté dans le comité, et les ordres donnés par ses membres. Maignet convient l'avoir signé, Grand-Maison avoue qu'il a lui-même fait engloutir les victimes, et Goulin présidait à cette exécution funeste qui confondit en un instant le coupable et l'innocent, qui détruisit tous les droits sacrés de la nature, viola ceux de la liberté, et d'un nuage de sang obscurcit les plus beaux jours de son regne.

» La nécessité avait, dit-on, exigé cette mesure, et les circonstances étaient impérieuses. A-t-on jamais pu transiger avec la justice et l'humanité? Quelle loi barbare peut conférer à des citoyens le droit de faire périr ses concitoyens, sans avoir scellé du sceau de la justice le crime qui les rend coupables?

» Des victimes innocentes, des enfans sortant à peine des mains de la nature, étaient désignés par ces nouveaux Caligula; ils étaient livrés aux flots. Les prieres des citoyens ne purent toucher le cœur de ces barbares. Maignet est le seul d'entr'eux qui déclare en avoir soustrait au naufrage près de 500, qu'il confia, à l'insçu de comité, aux soins bienfaisans des habitans qui les réclamaient.

» Néron contemplait le fatal vaisseau qui renfermait sa mere et que les eaux du Tibre faisaient flotter sous ses fenêtres; les membres du comité de Nantes veulent l'imiter. Ils font construire une gabarre à soupape : elle est destinée à recevoir les victimes que le hasard désignera; et plus d'une fois elle servit leur trop cruelle barbarie. Ils ne voilaient pas même entr'eux leurs forfaits; et Maignet déclare qu'ils appelaient ces affreuses expéditions, *les baignades*. C'est ainsi qu'ils qualifiaient un crime que Néron rougit d'avoir commis une seule fois sur une seule personne, et qu'eux, plus cruels et plus scélérats, ont commis plusieurs fois et sur des milliers de malheureux.

Digitized by Google

» Quoiqu'on ait des preuves matérielles de plus d'une exp[illegible] de ce genre, on a l'aveu de plusieurs accusés qui, d[illegible]bités par les remords, ont été forcés de déclarer qu'il y en avait eu *de quatre à huit*, ce sont leurs expressions.

» Deux des malheureux dévoués à la mort, engloutis sous les eaux, luttent contre les flots et s'échappent à la faveur des ombres de la nuit; c'étaient Leroy et Garnier. Ils sont rencontrés le lendemain, encore tremblans et respirans à peine. Goullin, Chaux et Grandmaison en sont instruits : ils délibèrent si on les replongera à l'eau; et ils finissent par les mettre dans des cachots, où ils languirent pendant 3 mois.

» Les 129 individus enlevés des prisons n'étaient qu'une partie des malheureux inscrits sur la fatale liste : elle en contenait 150. La copie de cette liste est jointe aux pieces.

» Ivres de sang et de vin, ces cannibales reconnaissaient à peine leurs victimes, et leurs yeux se refusaient à lire la trace de leurs forfaits.

» Pour consommer tant de crimes, il fallait s'associer les êtres les plus immoraux. On forme une compagnie revolutionnaire; on choisit les sujets les plus abjects, et Goullin osait demander encore s'il en existait de plus scélérats.

» C'est cette compagnie qui fut l'instrument de tous les crimes du comité. Plusieurs des citoyens qui la composaient étaient égarés; et l'aveu qu'ils en ont fait, ne laisse pas douter un instant des manœuvres que l'on employait pour les faire agir.

» Tant d'atrocités devaient émouvoir l'ame du patriote. Pas un Nantais n'ose élever la voix; chacun d'eux venait courber la tête sous le joug de ces despotes sanguinaires; un seul veut venger sa patrie; Phelippes, accusateur public, verbalise contre le comité; il lui demande compte des sommes qu'il a touchées et des innocens qu'il a sacrifiés; il invite chaque citoyen à lui donner le relevé de ce qu'il a payé, et à lui procurer les connaissances certaines des actes arbitraires de ce comité. Ces démarches ne sont pas infructueuses; une foule de preuves s'accumule; on se rallie autour de cet homme qui ose attaquer les nouveaux tyrans; on lui parle le langage de la vérité; il est bientôt convaincu de la scélératesse des membres du comité; il consigne les faits dans des procès-verbaux qui sont joints aux pieces du procès. Se voyant ainsi poursuivi, le comité fait afficher une ordonnance qui invite les citoyens à venir déclarer ce qu'ils avaient donné.

» Les particuliers se présentent; on leur fait écrire ce que l'on veut; on leur fait déclarer qu'ils ont donné librement telle somme, tandis qu'ils y avaient été forcés; on leur fit désigner l'emploi, une partie pour les frais du comité, une autre pour l'[illegible]ité de l'air, une autre pour l'arrangement d'un che[illegible] qui était extrêmement nécessaire à Chaux, et enfin une [illegible] pour payer les frais des voitures qui avaient con[illegible] les malheureux désignés par le comité.

Digitized by Google

» La déclaration des citoyens produisit la connaissance d'une recette d'environ 500,000 liv. que le comité avait faite, et cependant son compte ne portait en actif que 200 et quelques mille l.

» Déja Phelippes soulevait le voile qui cachait la vérité ; déja on apperçoit ses premiers rayons, lorsqu'il est traduit au tribunal revolutionnaire par ces hommes qui craignaient la lumiere, et qui pâlissaient à l'aspect de la vertu.

» Ainsi se réalisa la promesse de Grand-Maison. Les membres du comité avaient surpris la confiance des représentans du peuple Bourbotte et Bo ; mais la justice triompha ; les membres du comité furent bientôt démasqués ; les deux représentans du peuple les firent incarcérer, et les traduisirent au tribunal révolutionnaire.

» C'est ainsi que ces hommes sanguinaires, foulant aux pieds l'honneur, prétendaient enter la liberté sur le tronc sauvage du crime ; c'est ainsi que ces hommes barbares croyaient, à l'ombre de l'impunité, consommer leurs forfaits ; ils voulaient assassiner la liberté et plonger leur patrie dans de nouveaux fers. Dignes émules de Robespierre, ils ne comptaient leurs jouissances que par le nombre des victimes, et la soif du sang était pour eux un besoin.

» Loin d'éteindre et d'anéantir une guerre malheureuse qui déchire le sein de la patrie, ils en attisaient le feu par leurs cruautés ; ils servaient les projets de nos perfides ennemis, qui, pour nous subjuguer, ont recours à tout ce que la bassesse leur suggere ; qui, ne pouvant attaquer de front les Républicains, cherchent dans leur sein de vils esclaves qui cachent sous le masque du patriotisme l'ame la plus scélérate et le cœur le plus corrompu.

» Qu'on jette un regard sur leur vie privée, qu'on les considere particulierement, on verra Goullin commandant despotiquement ses collegues et les forcer à signer tout ce que sa cruauté lui suggérait ; on l'entendra répondre à une malheureuse épouse qui demande des nouvelles de son mari : « Bon, qu'importe ; plutôt il mourra, plutôt nous aurons son bien. »

» Parcourez la vie de Chaux, vous le verrez au district, intimidant et menaçant tous ceux qui paraissent ses concurrens, et se faire adjuger toutes les métairies de la terre de la Barossier ; vous l'entendrez dire, en parlant d'un local qui lui convenait : « Je connais un moyen de me le procurer ; je ferai arrêter le propriétaire, et pour sortir de prison, il sera assez heureux de m'abandonner son terrein. »

» Perrochaux marchande froidement la liberté des citoyens : la fille Bretonville sollicite pour son pere ; pour prix de sa liberté, il exige le sacrifice de l'honneur de cette intéressante solliciteuse : il demande à la citoyenne Ollemard Dudan 50 mille liv. pour l'exempter d'être incarcérée.

» Il saisit à la veuve Daigneau Mallet pour 60 livres de tabac, il la conduit en prison : quelques tems après elle recouvre sa

Digitized by Google

liberté ; elle réclame sa marchandise ; Perrochaux paraît s'interresser pour elle, il l'invite à le suivre à la maison du Bon Pasteur, et là, il lui déclare qu'elle est de nouveau prisonniere. La citoyenne Decombe est par lui conduite sur une galiotte hollandaise où elle périt de misere.

» Grand-Maison fut assassin avant la révolution ; depuis il maltraitait toutes les malheureuses victimes qu'il incarcerait, il s'appropriait l'argenterie que l'on séquestrait, il exécutait les noyades et signait les arrêts de mort.

» Jolly faisait les exécutions, il s'emparait de tout ce qu'il trouvait : bijoux, argenterie, effets précieux, tout convenait à sa rapacité : il était grand exécuteur, c'était lui qui liait les malheureux condamnés à mort, et qui se trouvait à toutes les cérémonies journalieres du comité.

» Bachelier, comme président, conduisait toute les opérations du comité ; il faisait incarcérer tout ce qui nuisait à ses intérets ; il s'appropriait l'argenterie qu'on offrait en don, et dirigait les expeditions nocturnes.

» Bologniel conduisit jusqu'à Angers les cent trente-deux Nantais envoyés à Paris, il leur fit éprouver les plus horribles tourmens ; il souffrit qu'un malheureux pere eût toute une nuit le spectacle déchirant de son fils mort à ses côtés. A son retour, il força Delamarre à lui rendre un bon de vingt mille livres, signé du représentant Carrier, qu'il lui avait remis avant son départ, et dont il avait touché le montant.

» Naux levait et posait seul les scellés chez les particuliers incarcérés ; il faisait des visites nocturnes dans les maisons des détenus, et s'appropriait tout ce qui lui convenait.

» Pinard était le grand pourvoyeur ; il servait aux expéditions de la campagne ; il pillait, volait impunément et fesait conduire chez chacun des membres du comité tout ce dont ils avaient besoin pour l'usage journalier de leur maison.

» Maignet était l'instrument passif du comité ; il signait tout ce qu'on lui présentait, notamment les arrêts de mort et l'ordre des noyades.

» Gallon s'appropriait les huiles et les eaux-de-vie ; il en a pris, sans payer, plusieurs barils chez le citoyen Plissonneau.

» Durassier faisait les visites domiciliaires ; et exigeait des contributions. Il fit payer au citoyen Lemoine 2,400 liv. pour n'être pas incarcéré.

» Bataillé et Lévêque étaient les agens secrets du comité ; ils arrêtaient indistinctement avec ou sans ordre, et étaient toujours prêts à marcher au moindre signal des membres du comité.

» Les conspirateurs les plus prononcés, les ennemis les plus cruels de la République ont-ils plus perfidement assassiné la liberté ; ont-ils attenté avec plus d'audace à la souveraineté nationale ? Concussions, dilapidations, vols, brigandages, immoralité, abus d'autorité et de pouvoir, meurtres, assassinats ; voilà les crimes dont les accusés se sont couverts, et voilà les crimes que le tribunal a à punir. »

Digitized by Google

(N°. 7.)

MERCURE FRANÇAIS.

Du quintidi 5 Brumaire, *l'an troisieme de la République.*
(*Dimanche* 26 *Octobre* 1794, vieux style.)

ÉNIGME.

On me voit peu dans l'Italie ;
Dans la France, je suis bien plus communément.
Je ne connais pour ma patrie
Que de certains cantons où l'on m'aime ardemment.
Ma couleur est plus ou moins blonde.
Je ne suis point aimé de tout le monde,
Encor moins fus-je aimé des Dieux,
Quoique je sois un don des cieux.
Immédiatement je descends d'une mere,
Origine, dit-on, de beaucoup de misere.
L'instant où je naquis decida de son sort.
La roue, hélas ! devint l'instrument de sa mort.

LOGOGRIPHE.

Je fais l'amusement de ma belle maîtresse
Par mille innocens petits jeux :
Je lui plais, elle me caresse ;
D'un tendre amour nous nous aimons tous deux.
Sept pieds composent tout mon être.
A ces traits, cher lecteur, tu peux me reconnaître,
J'offre à tes yeux quatre saisons ;
Un effronté qui va gueusant par les maisons ;
Deux ames l'une à l'autre unies
Jusqu'au point s'exposer leurs vies ;
Un mot qui marque l'amitié ;
Un autre dont l'orgueil est très mortifié ;
Mais en me retranchant la tête,
S'il te plait d'arracher mon cœur,
Adieu mes amours, ma conquête !
Mon reste en corrige l'ardeur.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Essai historique et politique sur l'état de Gênes, considéré sous le rapport des avantages que sa position peut offrir aux armes de la République française, en cas de guerre en Italie; rédigé d'après différens mémoires, par un agent politique de la République, en Italie. Un volume in 8°. *de* 316 *pages. Prix*, 4 *liv. Chez A. Cl. Forget, rue du Four-Honoré*, n°. 487.

VOICI l'idée générale et le tableau intéressant et curieux que l'auteur donne de l'état de Gênes. Cette ville est la capitale d'un état que les Romains nommaient *Liguria Cisalpina*, et qui conserve encore aujourd'hui, à peu de choses près, les bornes qu'il avait alors. Les révolutions que Gênes a éprouvées lui ont fait perdre les établissemens que le génie et le courage de ses habitans lui avaient formés en Asie et en Afrique.

Dans ces tems d'aveuglement où par l'absurde piété de nos ancêtres on vit les princes abandonner leurs états; les particuliers, leurs familles, et porter au delà des mers une imprudence si digne des malheureux succès qui l'ont suivie; les Génois partageaient avec un petit nombre de nations les moyens nécessaires à l'exécution de ces projets. Ils avaient tellement perfectionné la navigation, qu'ils étaient alors les plus habiles pilotes de la Méditerranée, et peut-être les seuls commerçans de l'Europe.

Les connaissances particulieres que ces républicains avaient des lieux où l'on voulait porter la guerre, et la situation avantageuse de leur pays firent choisir Gênes pour être l'entrepôt des préparatifs indispensables à ces étonnantes entreprises. Les Génois ouvrirent leurs ports à toutes les puissances de l'Europe. La fertilité de l'Italie remplit leurs magasins de cette immense quantité de vivres nécessaires à d'innombrables armées. Excellens mécaniciens, ils inventerent une nouvelle artillerie, dont on fit usage avec succès dans les sièges qui soumirent tant de places aux Européens, et tandis que les flottes des autres nations ne transportaient en Asie que des combattans, celles des Génois, devenues leurs guides et leurs pourvoyeurs, les suivaient chargées de toutes sortes de munitions de guerre et de provisions de bouche. Les diverses puissances auxquelles ils fournirent ces secours s'acquitterent envers eux de maniere à les enrichir.

Nous devons une justice plus étendue à la part que prirent les Génois aux guerres de la Palestine. Ils joignirent le courage à l'industrie, et plusieurs d'entre eux se signalerent par

Digitized by Google

des actions mémorables contre les Musulmans ; mais trouvant dans leurs conquêtes un prix alors négligé par la plupart des croisés, au lieu de les pousser dans l'intérieur des contrées contre lesquelles ils portaient les armes, ils s'attacherent particulierement à obtenir pour leur partage quelques villes maritimes, où ils établirent des comptoirs qui leur donnerent des facilités pour continuer un trafic dont ils devaient seuls retirer tout le produit. Une conduite si peu semblable à celle de la plupart des nations qui en furent les témoins, eut aussi des succès bien différens.

Lorsque tant d'efforts successifs et inutiles eurent épuisé d'hommes et d'argent presque toutes les nations, et qu'une triste expérience eut enfin ouvert les yeux à l'Europe aveuglée, la plupart des princes qui dirigeaient ces folles et barbares entreprises, abandonnerent à leurs propres forces quelques petits états qui s'étaient formés dans ces régions ennemies, et les virent bientôt renversés, tandis que les Génois, à qui des guerres si funestes aux autres peuples avaient apporté les plus grandes richesses, se trouvaient les maîtres du commerce, et conservaient encore en Asie et en Afrique les établissemens qu'ils devaient à leur sage politique. Ce fut alors que Gênes parvint à ce haut degré de considération dont elle s'est tant éloignée depuis. On vit jusqu'aux puissances du premier ordre briguer son alliance. Elle fit souvent pencher la balance, et décida les plus grandes querelles.

La république de Pise, voisine et rivale de celle de Gênes, célebre pour lui avoir disputé, par des guerres si longues et si cruelles les isles de Corse et de Sardaigne, avait imité sa conduite pendant les croisades. Elle partageait avec elle les domaines qui avaient causé leurs anciennes divisions, et les avantages que leur avaient procurés les dernieres circonstances. Leur rivalité devint alors plus intéressante pour le reste de l'Europe ; enfin, Gênes triompha de Pise, dont la puissance passa toute entiere du côté des vainqueurs.

Une troisieme république, également maritime, dont les forces s'étaient accrues par la division de ces deux premieres, succéda à Pise pour disputer aux Génois les richesses du commerce. Gênes remporta encore de si grands avantages sur ces nouveaux ennemis, qu'elle vit bientôt cette superbe Venise réduite à implorer la clémence d'un de ses citoyens. L'opiniâtreté de Pierre Doria qui l'assiégeait, après avoir envahi presque toutes ses possessions de terre ferme, est peut-être la seule cause qui ait délivré les Vénitiens d'un sort semblable à celui des Pisans.

Si l'on considere le rôle que jouerent alors en Europe les habitans d'un petit pays, dont la longueur est tout au plus de 60 lieues, et la largeur de 5 ou 6, espace pris dans l'épaisseur des montagnes les plus stériles de l'Apennin, on ne pourra s'empêcher de remarquer combien la puissance maritime a dans

Digitized by Google

tous les tems procuré d'avantages. Celle des Génois, dans la Méditerranée, était alors sans contredit supérieure à celle des autres nations; mais la gloire et les richesses qui en furent les fruits, devinrent bientôt la source d'une infinité de malheurs, et précipitèrent cet état dans l'abaissement où il est aujourd'hui.

Ce n'était pas seulement avec la République que l'on formait des alliances; plusieurs souverains recherchèrent aussi celles des particuliers puissans par leur crédit et leurs immenses richesses. Ces sortes d'alliances dans un gouvernement dont l'égalité doit être la base, en augmentant la disproportion des conditions, y introduisirent les factions qui la déchirèrent si long-tems. Outre celle des Guelfes et des Gibelins, communes à toute l'Italie, quelques-uns des citoyens de Gênes en avaient encore de particulières. Ces factions diviserent souvent le peuple, et souvent elles le réunirent contre la noblesse. La dignité de chef de la république qui était alors inamovible par la constitution de l'état, subsista rarement une année de suite dans la même personne, et fut même souvent abolie. Tant de révolutions intestines ne permirent pas aux Génois d'administrer utilement les affaires du dehors; ils se virent insensiblement dépouillés de toutes leurs possessions étrangeres, et réduits à leur stérile territoire et aux seuls avantages que cet état doit à la nature, comme ses ports, ses mouillages, son golfe et ses communications avec le reste de l'Italie.

La faiblesse des Génois leur attira des ennemis, qui jusqu'alors les avaient craints, et ils se virent hors d'état de leur résister sans une protection étrangere. La faction qui se trouvait supérieure détermina le choix de la nation; c'est ainsi que les Adornes appellerent les Français, et soumirent leur république à Charles VI, et que peu après les Doria et les Spinola appellerent à leur tour le marquis de Montferrat, et successivement le duc de Milan; car la haine mutuelle des factions dominantes excitait presque toujours de promptes révolutions qui renversaient en un instant l'autorité que l'on était parvenu à établir.

Enfin, lorsque les puissances auxquelles les Génois se trouvaient soumis furent engagées dans des affaires sur lesquelles la possession de cet état pouvait influer essentiellement, cette considération les obligea quelquefois à prendre des précautions pour y consolider l'autorité; mais négligeant toujours des sûretés qu'elles ne pouvaient trouver que dans la reforme totale du gouvernement et la destruction des factions, elles laisserent subsister dans l'esprit de ces peuples des dispositions trop funestes à leur repos.

Une noblesse toujours fiere, jalouse, intéressée, un peuple que le souvenir de la liberté qu'il venait de perdre, et dont il connaissait le prix, rendait remuant et jaloux de la reconquérir, exposerent perpétuellement cette république aux manœuvres des étrangers.

Digitized by Google

Pendant les guerres presque continuelles, dont l'Italie fut déchirée depuis l'expédition de Charles VIII jusqu'à la fin du regne de François Ier., l'état de Gênes, dont la possession était si avantageuse aux puissances belligérantes, passa successivement dans leurs mains. Les forces réelles de cet état furent presque anéanties par ces nouvelles révolutions, seulement les avantages que ses possesseurs en tiraient tour-à-tour lui conservaient encore une espece de considération.

Après la révolution dont André Doria fut l'auteur, ce généreux citoyen préférant la liberté de sa patrie à une vaine autorité que le peuple voulait lui décerner, sentit que pour l'affermir, il fallait réformer les lois. Il s'attacha sur-tout à soustraire son pays au joug de Charles-Quint, et ses successeurs ont tenté vainement de lui imposer; il ne put toutefois empêcher que les engagemens de Gênes avec la couronne d'Espagne, ne s'entrainassent contre son gré dans toutes les querelles de cette puissance. Cette république en a été la victime dans les fameuses guerres que les ministres Richelieu et Mazarin ont terminées par des traités avantageux pour le France et la maison de Savoye, à qui les droits de Génois ont été sacrifiés en beaucoup d'occasions, et sur-tout à l'époque de la succession du Mont-Ferrat. Depuis la révolution d'André Doria, la France n'a fait aucune tentative sérieuse pour se rétablir dans la possession de Gênes, si l'on en excepte trois entreprises que leur peu de succès pourrait faire passer sous silence.

La premiere est l'expédition de Termes en 1553, dans laquelle ce général soumit la plus grande partie de l'ifle de Corse. La France en conserva les plus importantes places jusqu'en l'année 1559, que Henri II, par le dix-septieme article du traité qu'il fit avec Philippe II, roi d'Espagne, s'obligea de rendre aux Génois les places qu'il occupait dans ce royaume.

La seconde est la conjuration de Fiesque, qui, préparée de longue main par des moyens auxquels la France eut tant de part, éclata enfin en 1554, avec un succès qui répondit peu aux espérances que cette puissance en avait conçues.

La troisieme est la campagne de 1625, dans laquelle le connétable Lesdiguieres, joignant à l'armée du duc de Savoye un corps de troupes françaises, entreprit, de concert avec ce prince, la conquête de l'état de Gênes. Le traité qui unissait ces deux armées portait, que leur conquête serait partagée entre la France et la maison de Savoye; mais, cette nouvelle entreprise n'eut pas plus de succès que la conjuration de Fiesque. Depuis ce tems, la France a paru oublier totalement cette république, et la puissance sous la protection de laquelle elle subsistait, ne l'a guères moins négligée. L'Espagne, après l'avoir épuisée par des emprunts dont elle ne payait pas les intérêts très-exactement, l'a sacrifiée aux puissances maritimes nouvellement alliées à la maison d'Autriche, pendant que la

Digitized by Google

ville de Marseille achevait de la dépouiller de son commerce dans le Levant.

Dans cet état de décadence, les Génois auraient vraisemblablement perdu la possession de la Corse, si l'Espagne n'eût pas eu un grand intérêt d'empêcher qu'aucune autre puissance ne s'agrandit à leurs dépens, et si, depuis que la maison d'Autriche a perdu la couronne d'Espagne, les avantages opposés des autres puissances de l'Europe n'eussent pas concouru au même dessein.

Ce n'était plus cette république célebre qui couvrait autrefois la mer de ses vaisseaux, qui avait pris et délivré des rois dont la puissance avait porté la guerre avec des succès éclatans dans diverses parties du monde, et dont plusieurs états d'Italie avaient reçu la loi : Gênes était bien méconnaissable dans le degré d'abaissement où elle parut devant l'orgueilleux Louis XIV, en réparation de quelques démarches imprudentes où ses engagemens avec l'Espagne l'avaient entraînée.

Insensiblement le peu de cas que l'on faisait des Génois, s'étendit sur tous les avantages que l'on pouvait retirer de leur état dans les guerres qui se firent en Italie. La France, accoutumée par ses liaisons avec la maison de Savoye à n'y faire pénétrer ses armées que par les passages des Alpes, négligea entierement Gênes. Dans la guerre de 1700, Louis XIV obtint de Victor Amédée, duc de Savoye, un passage pour ses troupes. Les armées de ce prince, jointes à celles de Philippe V, son petit-fils, eurent d'abord les plus grands succès, qui furent ensuite détruits par l'infidélité de Victor Amédée. Dès lors on aurait dû ouvrir les yeux sur les avantages que leur offrait la position de Gênes ; mais il était réservé à d'autres tems et à d'autres circonstances de faire apprécier toute l'importance de cet état.

Le dernier traité de Worms, par lequel la reine de Hongrie achetait, avec un mépris marqué pour cette république, les secours du roi de Sardaigne, par la cession d'une partie des états de Gênes, produisit bientôt le traité d'Aranjuez. Alors les Genois, forcés d'abandonner la neutralité, chercherent leur sûreté dans une alliance avec la France et l'Espagne.

Les évenemens qui ont suivi ce traité sont bien capables de dissiper l'erreur que la faiblesse des Génois, autant que la politique du roi de Sardaigne, avaient entretenue. Il faut à cet égard rappeller des réflexions qui ont été communes à tous les politiques et à tous les militaires de l'Europe, lorsqu'ils ont vu le traité d'Aranjuez changer, avec tant de facilité, le système d'une guerre dans laquelle l'Espagne épuisait en vain ses trésors et ses forces, pour pénétrer en Italie, et lorsque la jonction de l'armée du général de Gages avec celle de l'infant, devenue si nécessaire et si difficile, fut exécutée par les seules dispositions des Génois, et par la situation de leur pays.

Digitized by Google

Les premiers succès de ces armées anéantis, malgré les espérances les mieux fondées et les suites funestes de leurs retraites de l'Italie, sont une grande preuve des avantages qu'offre l'alliance des Génois. Les dispositions de Bellisle (maréchal de France) pour le salut de la Provence, favorisées par la révolution de Gênes, font également voir tout le parti que la France peut tirer de sa situation dans l'hypothèse d'une guerre offensive ou défensive.

On n'avait pu s'empêcher de remarquer ces avantages dans un tems où la source en était ignorée, par le peu de connaissances que l'on avait de cette république; mais la France les a depuis autrement appréciées, lorsqu'elle chargea successivement de sa défense les généraux Boufflers et Richelieu; et le détail de ces expéditions, en mettant à portée de connaître ce pays, nous a fait sentir davantage l'importance de sa position.

Suivent 13 articles qui présentent dans leur ensemble les développemens, les détails et les preuves historiques de ce qui vient d'être dit relativement aux avantages que les puissances de l'Europe, et particulierement la République Française, peuvent tirer de la constitution de l'état de Gênes et de sa situation physique et politique.

Nous terminerons l'analyse de cet ouvrage par la supposition que fait l'auteur, que la république de Gênes, attaquée par les principales forces de l'Italie, soit secourue par la France. Telles peu considérables que fussent les forces maritimes que cette puissance ferait agir, elles seraient toujours suffisantes pour faire passer dans l'état de Gênes tous les secours qu'elle voudrait lui donner.

Dans la guerre présente de la liberté contre la tyrannie, où la République Française paraît diriger ses véritables efforts contre les Pays-Bas et l'Allemagne, si elle se proposait encore de faire une diversion avantageuse en Italie, capable d'occuper une grande partie des forces de l'Autriche et de ses alliés, il suffirait qu'elle fît passer dans l'état de Gênes un corps de 15 à 20,000 hommes. Ces forces, confiées à un général habile qui connût bien les rapports extérieurs et intérieurs de cet état, suffiraient pour remplir parfaitement cette disposition, dont les suites pourraient contribuer au triomphe général de la liberté et à l'anéantissement du despotisme.

On pourrait craindre qu'une armée considérable, renfermée dans l'état de Gênes, ne fût exposée à y manquer de subsistances, qu'elle ne saurait trouver dans ce pays hors d'état de nourrir ses propres habitans; mais en réfléchissant sur l'état de Gênes, il est aisé de comprendre que cette crainte n'a aucun fondement, à moins qu'on ne suppose l'état bloqué dans toute son étendue par terre et par mer; ce qui est de toute impossibilité. L'existence de nos armées dans les départemens méridionaux, et particulierement dans celui des Alpes

Digitized by Google

maritimes, fourniraît le moyen d'exécuter la premiere disposition pour l'envoi des troupes avec tant de secret et de diligence que nos ennemis, malgré leur surveillance, auraient à peine le tems d'en être instruits. Cette disposition de la République forcerait les coalisés, et l'Autriche sur-tout, à porter des forces considérables vers les frontieres de Gênes, pour préserver les plaines fertiles du Piémont et de la Lombardie d'une invasion. La France, d'uninstant à l'autre, pourrait aussi, par une augmentation subite de troupes, rendre cette guerre offensive. Elle trouverait dans l'intérieur de l'Italie, malgré la superstition qui y regne encore, de nombreux partisans de la liberté.

ANNONCES.

Instructions sur les différentes écritures posées et expédiées par Lechaid, membre du Lycée des arts. A Paris, chez l'auteur, rue des Fossés-Saint-Germain, près celle de l'Arbre-sec, nº. 230.

Instructions sur les traitemens des asphixies par le méphitisme, des noyés, des personnes mordues par des animaux enragés, des empoisonnés, des personnes réduites à l'état d'asphixie par le froid, avec des observations sur les causes de ces accidens; par Antoine Portal, professeur d'anatomie au muséum d'histoire naturelle : *in*-12. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Guidy et Firmin Gourdin, rue Nicaise, nº. 502; le concierge du college de France, place Cambray; le concierge du jardin des Plantes, et les principaux libraires.

L'agonie de tous les tyrans ou les moyens de fabriquer la poudre qui va les exterminer. Prix, 1 liv. 10 sols; chez Galletti, imprimeur, aux jacobins, rue Honoré.

GRAVURES.

Adoration à l'Etre suprême, représentée sous l'emblême d'un enfant ailé, assis et paraissant contempler les merveilles de la nature.

L'éducation, autre estampe de même grandeur, et faisant pendant à la premiere.

Ces deux estampes se vendent à Paris, chez Julien Fatou boulevard Italien; et à Poitiers, chez Auguste Fatou, libraire, Le prix de chacune de ces deux estampes est de 6 liv., en couleur, et de 3 liv., en noir.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 7 Octobre 1794.

Les nouvelles du Nord de l'Europe et de la Turquie continuent d'être du plus grand intérêt. En effet, toutes ces nouvelles sont liées jusqu'à un certain point; et l'observateur philosophe formant dans son cœur des vœux pour l'affranchissement de tous les peuples, aime à démêler dans ce qui a été et dans ce qui est la cause de ce qui sera. Il aime à voir dans leurs germes les grands résultats dont la génération prochaine va être étonnée en Europe, et peut-être dans trois parties du monde.

Après le peuple français soutenant à lui seul les efforts de presque toute l'Europe, sans contredit le plus intéressant est le Polonais, ce généreux descendant des braves Sarmates, auquel il n'a fallu pour briser ses triples chaînes rivées à deux fois, et faire trembler à leur tour ses tyrans, qu'un homme de génie qui l'electrisât et qui le convainquit sur-tout qu'en opérant de grandes choses par le peuple, c'était aussi pour le peuple qu'il les opérait, sans aucune vue d'ambition particulière. Cet éloge ne sera pas prématuré, ou pour mieux dire ce sera seulement une justice rendue au digne élève de l'immortel Washington. Arriere la pensée désolante que Kosciuszko veuille jamais être le Dumourier de sa patrie, et entacher un nom que les générations futures ne prononceront qu'avec amour et reconnaissance en Pologne, et par-tout ailleurs avec le respect dû aux Epaminondas, aux Timoleon, aux Philopemen. Une satisfaction bien n'arrivera pas seul à la gloire; elle inscrira aussi dans la mévive pour celui qui le porte avec tant d'honneur ce nom, c'est qu'il moire ces hommes ceux de ses généreux freres d'armes qui exécutent avec tant de bravoure et d'intelligence les plans conçus par son génie.

Au reste, toutes les circonstances semblent coopérer aux succès des braves Polonais : la division, ou du moins le refroidissement se met entre la Prusse et l'Autriche, et il ne paraît pas que la Russie, dont les troupes sont disséminées, puisse aider beaucoup le roi de Prusse. Suivant des nouvelles des frontieres du 25 septembre, il ne reste plus un seul de ses soldats dans la part du gâteau polonais qui avait échappé à la voracité des rois. Le corps posté à Conin s'est replié à Calisch pour couvrir des magasins. Memmel et Dantzick se trouvent exposés

Digitized by Google

ainsi que Konigsberg actuellement menacé par le général Men. Il y a eu une affaire très chaude à Johannisberg. Kosciuszko a renforcé les armées de ce côté. Le quartier général prussien est à Rava. On ne sait trop comment faire subsister l'hiver les trois colonnes de l'armée dans la Prusse méridionale. Les Polonais se portent de Haven à Grodno contre les Russes qui auront de la peine à effectuer leur jonction.

Les succès des insurgés continuent dans la Prusse méridionale et occidentale. Par-tout ils recrutent de gré ou de force. Dernierement ils l'ont fait jusqu'aux environs de Smygel. La ville d'Exyn est une de leurs places d'armes; et de-là ils font des excursions dans tous les environs. Ils se sont emparés de la ville de Gollnz, et ont envoyé sommer celle de Margonindorf de leur fournir cent recrues armés. Par-tout leurs manifestes ou leurs écrits sont répandus avec profusion. Par-tout l'aigle prussienne est arrachée et remplacée par les armes de la république polonaise. Tous les magasins tombent en leur pouvoir. Les magistrats sont obligés de leur prêter serment; et les contributions royales se perçoivent au nom du peuple polonais.

Depuis l'approche de l'armée commandée par Szekuli, les insurgés se sont portés sur la route de Breslaw. Quelques-uns d'entr'eux, nobles pour la plupart, s'étant arrêtés trop longtems dans un château, furent enveloppés par les Prussiens: Szekuli envoya sur-le-champ chercher le bourreau de Thorn. Les potences étaient déjà dressées, lorsqu'il arriva un ordre de Frédéric Guillaume de suspendre cette exécution: toutes ces personnes ont été conduites dans les prisons de cette ville.

Un parti d'insurgés s'est également montré à Nieszawa, où se trouvent les douanes. Pendant qu'une grande partie du corps de Szekuli marchait contre lui, les autres firent une incursion jusqu'à Brzesc, Kamion et même Soldau. La communication entre les corps prussiens se trouve ainsi coupée. On s'occupe à sauver les magasins; le plus grand désordre regne également du côté de Conin et de Petricau.

Une division considérable de Polonais, commandée par Zackrzewski, se trouve à Tekar, à quatorze lieues de Thorn.

Madalinski doit avoir passé le Burg et la Horet: il menace plus que jamais la Prusse occidentale.

On n'entend point parler des opérations des armées russes; on sait seulement que celle qui se retire de devant Varsovie est vivement poursuivie.

On annonce que les Autrichiens, attaqués dans les palatinats de Cracovie et de Sandomir, se replient avec précipitation vers les frontieres de la Gallicie.

Le roi de Prusse, disent des lettres de Breslaw en Silésie, datées du 23 septembre, a été obligé de détacher 30,000 hommes pour les porter vers les frontieres de la Silésie, pour arrêter

Digitized by Google

les suites d'une invasion qu'y ont faite les troupes polonaises. L'on assure qu'il vient de réclamer de l'empereur un corps de vingt mille hommes, comme troupes auxiliaires. Il invoque les traités subsistans entre la Prusse et l'Autriche, et dit, pour appuyer sa demande, qu'il se trouve dans le cas prévu par ces traités, puisque ses Etats sont exposés à une invasion.

La Suede a fourni à l'armée polonaise de Lithuanie deux cents pieces de canon et dix mille fusils. Ces objets ont été échangés contre des subsistances, dont les Suédois avaient le plus grand besoin. Le cabinet de Stockholm en a fait venir de Courlande, après des arrangemens préalables pris avec le gouvernement polonais, qui avait défendu d'abord toute espece d'exportation.

Madalinski vient de remporter un avantage signalé sur les Prussiens dans la Prusse orientale. Ce général commande une armée de dix mille hommes.

Le journal de la retraite de l'armée prussienne de la Pologne vient d'être publié. On n'a point caché les entraves continuelles que les Polonais n'ont cessé de lui faire éprouver.

L'académie des sciences de Berlin a tenu une séance extraordinaire à l'occasion de la fête du roi. Le vieux Hertzberg a lu un très-long discours, dans lequel il a cherché à prouver que Frédéric II avait eu, dès 1787, l'idée d'établir une neutralité pour le commerce par mer. Le conseiller Dénina a fait ensuite sa cour au despotisme. Il a prétendu, dans une dissertation, que les formes démocratiques des gouvernemens sont contraires aux progrès des sciences et des arts. La séance a été terminée par des observations sur la télégraphie, qui occupe actuellement les têtes de la plupart des académiciens de l'Europe.

Ces jours derniers on a trouvé deux vers allemands placés sur le piédestal de la statue de Frédéric II, dont voici le sens : « Vieux Frédéric leve-toi, fais-le promptement, sans » quoi ta gloire, ton pays et tes sujets sont perdus. » Le gouvernement se livre à la recherche de l'auteur de cette inscription ; mais l'esprit qui l'a dicté paraît régner dans tout Berlin.

Enfin le grand procès du baron d'Armfeldt est terminé disent des lettres de Stockholm, du 24 septembre ; l'exécution des conspirateurs a même eu lieu hier : une forte escorte amena à 10 heures du matin, sur la place publique, Ehrenstrom, ci-devant secrétaire du cabinet ; il fut exposé une heure sur un échafaud ; ensuite on le mena dans les prisons Smedgard, où il doit rester jusqu'au 1er. octobre, jour fixé pour sa mort : ce délai lui est laissé, suivant l'usage de Suede, pour s'y préparer. On lut ensuite au peuple le jugement par contumace contre d'Armfeldt. Le bourreau attacha la sentence à un poteau ; ensuite commença l'exposition de la comtesse Rudensktold, à qui le roi a fait grace de la vie, ainsi qu'Aminoff, mais qui

Digitized by Google

passeront le reste de leurs jours, l'une dans une maison de correction, l'autre dans la forteresse de Carlstein.

Voici ce que portent des lettres de Constantinople du 24 août et du 28 juin.

La Porte a déclaré aux ministres étrangers qu'elle saurait maintenir et faire respecter sa neutralité, et qu'en conséquence, 1°. une escadre turque se rendrait dans l'Archipel pour arrêter les hostilités entre les frégates anglaises, hollandaises et françaises. (On sait que les premières étaient expressément venues en nombre supérieur pour forcer les trois frégates françaises qui se trouvent dans ces parages.) 2°. Que l'agent de la République Française, Descorches, serait invité, au nom de la bonne harmonie qui subsiste entre ces deux états, à enjoindre à quelques Français, soi-disant Jacobins, et à quelques autres individus de cette nation, devenus suspects à la Porte par leurs liaisons, et parmi lesquels se trouve le nommé Henin, de partir pour la France; que le gouvernement turc fournirait même à cet effet toutes les facilités, comme vaisseaux de transports, etc., et que les Français paisibles, ayant une profession connue, pourraient rester dans les possessions ottomanes, sous la surveillance des agens reconnus de la République Française, avec lesquels seuls le divan veut avoir des rapports.

Le Reis-Effendi Rachid a obtenu sa démission. Il a été remplacé par Duri-Effendi, celui qui s'est trouvé au congrès de Cristow et de Jassy, en qualité de plénipotentiaire. Un parti considérable s'est bientôt formé contre le nouveau ministre. On lui a reproché de ne pas montrer assez d'empressement à saisir la circonstance des embarras où les évènemens arrivés en Pologne ont dû jetter la Russie. Le triomphe qu'il avait remporté sur quelques membres du corps des Ulémas n'a pas été long. Il a déja été forcé de quitter ce poste. Ce dernier évenement a répandu la consternation chez tous les ministres des puissances coalisées.

Le citoyen Descorches, envoyé extraordinaire de la République près la Porte ottomane, avait annoncé au proconsul provisoire, par une lettre du 6 messidor, qu'il avait reçu le décret de la Convention nationale, qui supprimait le pavillon décrété par l'Assemblée constituante, et lui substituait le pavillon républicain. Sur cette lettre, il invitait le procousul à engager les Français, fixés sur cette échelle, à se réunir tous à la fête décadaire d'aujourd'hui, dans laquelle, avec l'agrément de la Porte, le nouveau pavillon serait arboré dans le port de Constantinople.

Ce matin, deux vaisseaux français ont été tirés en rade, presqu'à la pointe du sérail. Les pavillons ottoman, américain, et ceux de quelques puissances qui n'ont pas souillé leurs armes dans la ligue impie des tyrans, flottaient sur ces deux vaisseaux avec l'ancien pavillon prêt à disparaître.

A deux heures, les agens de la République se sont embarqués à l'échelle de Karakeuil, sur un canot peint aux trois cou-

Digitized by Google

leurs, conduit par 12 marins français, parés des couleurs nationales : 200 Français qui les attendaient sur le pont et sur les vergues des deux vaisseaux, les ont accueillis au son d'une musique guerriere, et par les cris de *Vive la République !*

Arrivé à bord, l'envoyé de la république a prononcé le discours suivant :

« Citoyens, nous sommes rassemblés ici pour l'arboration de notre nouveau pavillon.

» L'empressement que vous avez mis à y prendre part indique deja quels sont les sentimens que cette cérémonie développe dans vos ames; ce doit être en effet un grand jour pour des republicains français, et peut-être trouverez-vous que le lieu où nous le célébrons peut encore en augmenter l'intérêt. C'est un grand jour, puisque nous allons consacrer par l'inauguration des couleurs du peuple le triomphe des droits des hommes sur les crimes des tyrans.

» Le pavillon français fut toujours respecté dans le Levant; c'est même une observation digne de remarque, que jamais depuis l'existence de l'empire ottoman il n'a eu de combats à livrer dans ces parages.

» Une destinée plus heureuse encore attend sans doute le pavillon républicain. Les Turcs nous prouvent tous les jours par une hospitalité plus amicale qu'elle n'ait jamais été, par des vœux et un interêt bien prononcés en notre faveur, qu'ils ont su de bonne heure voir dans nos couleurs ce qu'elles expriment effectivement, énergie, candeur, fidelité.

» Marins républicains, en vous montrant par-tout sous le signe de ces vertus, que vos actions en offrent également par-tout le caractere; que le pavillon sacré, puisqu'il est la banniere de la sainte liberté, de la sainte égalité, que le pavillon tricolor, qui va dorénavant flotter sur vos bords, ne puisse être apperçu d'aucun homme de bien sans faire sa consolation, qu'il ne puisse frapper les regards d'un tyran, d'un parjure, d'un hypocrite; enfin, d'aucun de ces êtres immondes dont le feu de la liberté purifie la terre chaque jour sans faire son supplice.

» Voilà, braves marins, quelle est votre tâche; et vous la remplirez à l'exemple de vos freres d'armes dont les drapeaux sont devenus l'effroi des despotes et des vices, l'asyle du malheur, l'enseigne des vertus; vous la remplirez, car, et vous aussi, vous êtes *sans-culottes*.

» Etre suprême, témoin de nos pensées, confident de nos sentimens, tu continueras de leur accorder la puissante assistance que ta justice ne refusa jamais à des cœurs purs, droits, aimant le bien, qui ne respirent que pour le bonheur de leurs semblables et la destruction des mechans : tu sais que c'est aussi pour ta cause que nous versons notre sang, puisqu'en brisant tous les jougs qui pesaient sur nos têtes nous avons recouvré l'usage de nos yeux pour te contempler dans toute ta grandeur, celui de notre raison pour t'offrir des hommages plus dignes de toi. »

Digitized by Google

A la suite de ce discours, le citoyen Descorches a lu le décret de la Convention nationale qui, en anéantissant un pavillon où l'Assemblée constituante avait paru économiser les couleurs nationales sur les étendards du despotisme, ordonne qu'il sera remplacé par un pavillon véritablement tricolor.

Le discours de l'envoyé de la république et le décret de la Convention nationale ont été entendus dans un silence respectueux : immédiatement après le pavillon royaliste a fait place au pavillon républicain qui a été hissé et appuyé par 21 coups de canon, et aux nouvelles acclamations de *vive la République !*

Un pique-nique fraternel était préparé à bord, où beaucoup de citoyennes françaises embellissaient la fête : la frugalité, l'amitié, la gaieté en ont été l'ame.

Les commissaires nommés pour l'ordre des fêtes décadaires ont proposé des toasts qui ont été portés avec enthousiasme.

De Francfort-sur-le-Mein, le 10 octobre.

Il nous vient ici assez peu de nouvelles de Vienne, où il paraît que l'embarras du ministere et le découragement continuent d'affecter vivement le jeune empereur, dont on dit même la santé chancelante. Il a fait expédier vers la fin du mois dernier des lettres circulaires pour un nouveau recrutement que le mauvais état des armées impériales rend indispensable. On assure qu'il y en aura encore d'autres en novembre; et ce ne sera guères qu'à cette époque qu'on pourra déterminer le nombre des recrues. En attendant, les troupes qui se trouvent dans cette capitale sont soigneusement exercés tous les jours sur les glacis de la place. Quant à celles qu'on avait fait marcher en Pologne, elles n'ont pu pénétrer au-delà de Brzesc, et le bruit court qu'elles ont été obligées de se replier d'un autre côté.

L'exécution de plusieurs militaires coupables de haute trahison a dû avoir lieu vers la fin du mois dernier. Parmi les prisonniers, arrêtés il y a peu de tems, il s'en trouve qui ont fabriqué de faux passe-ports, et qui ont ainsi facilité de grands transports de comestibles en France.

L'empereur a nommé le général d'artillerie comte de Kaunitz au commandement de la Croatie, l'une des provinces d'où il tire sa meilleure cavalerie légere. Ce pays, comme plusieurs autres, et particulierement la haute Autriche, est menacé de disette, parce que la récolte y a été fort mauvaise cette année; ce qui a déterminé à prohiber rigoureusement l'exportation des grains.

Mais les nouvelles les plus intéressantes, celles qui peuvent mieux faire connaître l'état désespéré de la coalition, c'est pour ainsi dire nous qui les envoyons à Vienne. Plusieurs de ces évenemens se passent presqu'à nos portes. Il vient de sortir, au commencement du mois, de la chancellerie de notre

Digitized by Google

ville, une proclamation très-pressante, qui invite la bourgeoisie à faire des dons volontaires pour les armées du Rhin de la coalition. Ces contributions doivent se payer en différens termes, dont le premier a commencé au 1er. de ce mois. On se prépare à publier dans toutes les églises un supplément à cette piece.

Les Français continuent de bombarder Dusseldorf avec activité : quoiqu'ils soient maîtres de Juliers, une ordonnance des états de Bergues et de Juliers déclare qu'il sera levé une nouvelle imposition, à titre de contribution de l'Empire et des cercles. Les habitans sont divisés en six classes, dont chacune payera proportionnellement à ses facultés. On demande en outre au clergé catholique dix pour cent de ses revenus, et l'on n'oublie pas les juifs, que cette vexation disposera à devenir Français dès qu'ils le pourront.

On mande de Coblentz qu'il ne cesse de passer par cette ville des couriers pour se rendre à Vienne. Il est probable qu'ils vont rendre compte des suites de la déroute du 18, et de la retraite du général Naueldorf qui commandait un corps d'armée dans l'Eiffel, ce qui fait échouer tous les projets des Autrichiens en faveur de Trèves. Des lettres du 5, des bords du Rhin, disent qu'on voit arriver une quantité énorme de blessés, entr'autres 20 d'un régiment de dragons autrichiens, dont on prétend que c'est le reste. Elles ajoutent : il y a plus de 4000 voitures de bagages en mouvement; la chancellerie de guerre et la boulangerie ont rétrogradé : les chevaux sont sur les dents; on ne voit sur les chemins du côté de Maëstricht, Spa, Malmedy, etc. que fuyards, malades, blessés, bagages militaires et particuliers.

Les nouvelles qui nous arrivent en ce moment de Vienne, portent que le bruit précédemment repandu des difficultés survenues entre le cabinet de Vienne et celui de St.-James, relativement au subside, s'accrédite de jour en jour, sur-tout depuis la reprise de Valenciennes et de Condé, qui n'annonce que trop aux Anglais que les Autrichiens ne parviendront pas à reconquérir les Pays-Bas aussi facilement qu'ils l'avaient probablement annoncé. On sent assez que cette conquête tenait à cœur aux Anglais, qui se seraient ménagé des avantages commerciaux aux dépens même, s'il l'eût fallu, de la Hollande, leur fidelle allié. Suivant les mêmes lettres, le gouvernement autrichien vient de décider, d'une maniere assez impolitique, mais d'ailleurs conforme au mauvais état de ses finances, qu'il ne payera pas les intérêts des emprunts faits par lui dans les Pays-Bas, tant que les Français occuperont ces contrées.

Provinces-Unies et Belgique.

Les Français ont forcé le camp autrichien au-dessus de Liége. Leur passage sur la Meuse s'est effectué sur plusieurs

Digitized by Google

points. Toutes les positions au-devant de la porte de Wich se sont repliées sur Limbourg. On enleve les ponts et les bateaux. Le canon ne cesse de se faire entendre ; l'effroi regne dans cette contrée. — Le bruit se répand que les Français, après avoir chassé les Anglais de devant Grave, marchent sur Nimegue.

Voici le compte rendu, il y a peu de jours, par une feuille publique de cette contrée, des forces que les Français emploient contre la Hollande. Selon elle, Pichegru, à la tête de 30,000 hommes, marchait vers Grave. Jourdan commande, dans les environs de Maëstricht, 60,000 hommes ; un corps de 20,000 s'est avancé vers Herzogenbusch. Suillard est devant Breda avec 10,000 ; Dandelot commande un corps pareil dans les environs de Geitruydenberg ; Vandamme est devant Bergop-Zoom, à la tête de 15,000 hommes. Les Français ont en outre de fortes garnisons dans les places conquises.

Tel était l'état des choses le 4 octobre ; mais loin de s'améliorer pour la Hollande, elles ont encore empiré depuis. Herzogenbusch se trouve entièrement cerné par les Français : ils ont coupé toute communication ; on a seulement appris de Hersden que le bruit du canon se fait entendre continuellement de ce côté. D'ailleurs, plus de nouvelles de Maëstricht depuis le 19 septembre. On sait bien que le corps de Kray s'y est jetté ; mais cet habile officier n'est point resté dans la place. Le fait est qu'on craint beaucoup que les Français ne pénetrent par la Gueldre et ne s'emparent ainsi des places fortes, en les tournant par leurs derrieres où elles le sont moins. Le résultat de ces terreurs, qu'on ne saurait appeler paniques, c'est que le gouvernement en est réduit à chercher, à prévenir et à arrêter les émigrations. On a déclaré vacantes les places d'un grand nombre d'hommes publics et de magistrats ; et dernierement à Rotterdam, le peuple s'appercevant que le secrétaire de l'amirauté et le bourguemestre Vander-Haim voulaient s'embarquer avec leurs effets les plus précieux pour Altona, les a empêché de partir, en menaçant de raser leurs maisons.

Suivant des nouvelles encore plus récentes, puisqu'elles sont du 8, les Français ne se bornent pas à cerner Herzogenbusch ; ils le bombardent vivement et ne cessent de faire un feu terrible sur Maëstricht. Les Anglais et les Hessois abandonnent la partie et s'enfoncent dans le pays de Cleves. Venloo enveloppé ne tiendra pas long-tems, vu la faiblesse de sa garnison. La désolation est dans Rotterdam dont on embarque et charge toutes les richesses publiques et particulieres, pour leur chercher un dépôt plus sûr.

RÉPUBLIQUE

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE CAMBACERÉS.

Séance du septidi, 27 *Vendemiaire.*

La société populaire de la Chapelle-Taillefer, district de Gueret, département de la Creuze, l'administration du département de l'Yonne, séante à Auxerre, les citoyens composant les onze sections d'Orléans félicitent la Convention d'avoir fait succéder le regne de la justice à celui de la terreur; ils se sont indignés de l'assassinat commis en la personne de Tallien. « Faites marcher, disent-ils, la révolution rapidement vers son but; maintenez la liberté de la presse; faites justice des traîtres, des intrigans, des fripons, des dilapidateurs de la fortune publique; déployez des mesures repressives contre ces satrapes révolutionnaires qui sement par-tout l'épouvante, qui ne veulent la terreur que parce qu'elle leur est nécessaire pour ensevelir leurs crimes. Si vous êtes attaqués, le peuple est là pour vous défendre; nous ne reconnaissons d'autorité légitime que celle de la Convention. »

André Dumont se plaint de ce que le discours de Robert Lindet, sur l'état de la République, et le rapport de Grégoire sur les encouragemens à accorder aux savans, aux artistes et aux gens de lettres, n'ont été remis qu'hier à l'agence des lois. Il demande que cette agence soit chargée de l'impression des rapports dont l'envoi est ordonné. — Décrété.

Un citoyen offre les moyens de faire aller le télégraphe pendant la nuit. — Mention honorable.

On fait lecture d'une lettre du représentant du peuple, Turreau, prés les armées des Alpes et d'Italie. Il rend compte de sa conduite dans la guerre de la Vendée. Il en résulte, que loin d'avoir excusé la conduite du général Turreau, il n'a jamais été le témoin de ses opérations. Certes, dit-il, s'il s'est rendu coupable des forfaits inouis qui vous ont été dénoncés, et que j'eusse été sur les lieux, toutes les facultés de mon être eussent été consacrées à les prévenir, et si je n'avais pas réussi, j'aurais appellé de toutes mes forces le fer vengeur des lois et l'exécration de la République sur la tête de leur abominable auteur. Il finit par invoquer le témoignage de tous les représentans du peuple qui ont été en mission dans la Vendée, et qui ont été témoin de sa conduite. Cette lettre est renvoyée au comité de sûreté générale.

Digitized by Google

Sur le rapport de Menuau, au nom du comité des secours, la Convention décrete que les citoyens réfugiés des départemens envahis par les brigands et autres ennemis de la République, ceux des Isles-du-Vent, sous le Vent, déportés, et les Corses, ainsi que ceux de tous les établissemens français en-deçà et en-delà du Cap de Bonne-Espérance, soit en Afrique, soit en Asie, ont droit à un secours. — Les réfugiés et déportés, âgés de moins de 60 ans, recevront le secours de 75 liv. par mois; les femmes et les enfans au dessus de 12 ans recevront les deux tiers de cette somme; les enfans au-dessous de cet âge ne recevront que le tiers. — Les réfugiés ou déportés, âgés de plus de 60 ans, recevront 3 liv. par jour; et les femmes du même âge, 40 sous. Telles sont les principales dispositions de ce décret.

Chenier, au nom du comité d'instruction publique, présente le plan de la fête qui doit avoir lieu décadi prochain, pour célébrer les victoires de la République. Il la fait précéder de plusieurs observations importantes sur l'esprit qui va diriger les travaux de l'instruction publique.

« Une commission sage, éclairée, laborieuse, amie de la philosophie, et par conséquent des hommes, puisque la philosophie les rend meilleurs, a remplacé cette commission imbécille et conspiratrice, qui sous le joug sanglant de Robespierre, organisait avec tant de soin l'ignorance et la barbarie. Il faudra bien encore épurer la commission temporaire des arts, et y porter comme en triomphe, ces artistes célebres et opprimés, qui n'avaient commis d'autre délit que d'avoir offensé par des succès mérités, l'orgueil d'un rival bassement jaloux. Il faudra écarter cette foule de petits intrigans sans moyens, qui luttaient contre le talent avec la calomnie, qui, sous le regne des triumvirs, obstruaient les avenues du comité de salut public, obtenaient sans peine des réquisitions qu'on refusait au vrai mérite, sollicitaient, mettaient en mouvement toutes les autorités constituées pour faire imprimer leurs brochures, pour faire graver leurs dessins et leur musique, pour faire chanter leurs vaudevilles, pour faire représenter leurs pieces de théâtre, et qui, vrais dilapidateurs de la fortune du peuple, ne rougissaient pas d'élever, aux frais de la République étonnée, des monumens d'ignominie pour la littérature et les arts de la République. »

(On verra ci-après, à l'article *Paris*, l'exécution du plan de cette fête.)

Séance d'octidi, 28 *Vendemiaire*.

Lakanal offre à la Convention le fruit de ses recherches sur les manuscrits de J. J. Rousseau. Voici, dit-il, 15 cahiers écrits en entier de la main de ce grand homme; ils renferment divers morceaux qui n'ont jamais paru, et le germe des prin-

Digitized by Google

cipales productions de son génie. On y voit le premier jet de ses pensées, et les modifications qu'elles ont éprouvées avant d'avoir cette perfection admirable de style qu'on trouve dans tout ce qui est sorti de sa plume. Ces manuscrits étaient au pouvoir de la citoyenne Mogurier. Il annonce qu'il offrira bientôt l'original de l'ouvrage de ce philosophe sur le gouvernement de Pologne, où il se trouve plusieurs passages importans que le despotisme avait fait supprimer. Le libraire Poinçot, qui prépare une edition complette des œuvres de Rousseau, aura communication de ces manuscrits. Il annonce ensuite qu'il presentera sous trois jours un rapport sur les écoles primaires et sur les écoles normales.

Richard et Pocholle écrivent de Lyon que la proclamation du décret qui rend à cette commune son ancien nom, et à ses habitans les droits de citoyen, a excité les transports les plus vifs de la joie et de la reconnaissance. A cette lettre est jointe une adresse du conseil general de la commune de Lyon, qui remercie la Convention du décret qu'elle a rendu en faveur de cette ville, et declare qu'elle contient autant de défenseurs intrépides de la liberté qu'elle renferme d'habitans. « Nous vous en conjurons, ajoute-t-il, achevez votre ouvrage; jetez vos regards paternels sur cette masse de citoyens que l'erreur, et non le crime, entraîna dans la rébellion, et qui, fuyant une cité que leur travail animait, sont allés cacher leur douleur et leurs regrets dans le fond d'une retraite obscure. La plupart de nos ateliers sont sans chefs; des milliers de bras oisifs attendent leur industrie nourricière; rendez-les au besoin du peuple, rendez-les à leurs familles, rendez-les à leur patrie. Dites que leur égarement, expié par une année d'angoisses et d'amertumes, est oublié; dites que les décrets lancés contre eux vont cesser de les atteindre, et n'abandonnez à la sévérité des lois que les conspirateurs impies, que les sacrileges ennemis de notre liberté. » — Insertion de l'adresse et de la lettre au bulletin.

Sur le rapport de Cambon, la Convention décrete que les biens des Français absens du territoire de la République avant le 1er. juillet 1789, dont la jouissance avait été accordée antérieurement à cette époque à leurs héritiers ou ayant droit, ne sont pas compris dans les dispositions de la loi du 11 brumaire, qui ordonne le séquestre des biens des Français qui, sortis de la République avant le 1er. juillet 1789, n'étaient pas rentrés le 11 brumaire.

Le même rapporteur fait un rapport relatif à la réduction des membres des comités civils des sections de Paris. Le nombre dans chaque comité sera réduit à 12. Ils seront renouvellés par quart tous les trois mois par le comité de législation, qui fera imprimer et distribuer à la Convention le nom des citoyens qu'il aura choisis. Il sera tenu à l'avenir, dans chaque comité civil, un registre de présence, et les secrétaires

Digitized by Google

constateront chaque jour, par leurs signatures, les noms des membres présens et en activité de service.

Dans le cours de son rapport, Cambon a fait une remarque d'économie financiere bien importante. Il a démontré que le nombre des membres des comités stipendiés à 3 liv. par jour, se montait à 540,000 ; ce qui occasionnait une dépense journaliere de 1,620,000 liv., et par an de 591,300,000 liv.

Goupilleau (de Fontenai) écrit de Bésiers, et donne des détails sur la situation d'Avignon et du département de Vaucluse. Il répond à une dénonciation de prétendus patriotes d'Avignon, insérée dans le *Journal de la Montagne*, par laquelle on l'accuse d'avoir comprimé le patriotisme, de protéger le crime, de mettre en liberté des royalistes, des fédéralistes, et d'avoir fait fermer la société populaire.

Il résulte des renseignemens pris par Goupilleau, que les agens de Robespierre se donnaient la main de Marseille à Avignon ; qu'une poignée de scélérats avaient résolu de faire du Midi un vaste cimetiere, et de se partager les dépouilles des citoyens qu'ils égorgeaient ; qu'on y méditait sérieusement la contre-révolution ; qu'on y voulait l'anéantissement des sciences, du commerce, de l'agriculture et des arts ; qu'à la foire de Beaucaire, à la suite d'une orgie, et par partie de plaisir, on mit tous les négocians en arrestation ; qu'à la veille de la récolte, plus de 4000 agriculteurs ont été enlevés à leur famille et à leurs travaux ; que les meres des défenseurs de la patrie étaient celles qu'on persécutait de préférence. Il les a vues dans les prisons, livrées au désespoir, mourantes et tenant dans leurs bras des enfans qu'elles ne pouvaient plus alaiter. Voilà les aristocrates qu'il protége. Il est bien coupable aussi, si c'est un crime de gémir sur toutes les atrocités commises par le tribunal de sang établi à Orange, et dont la mémoire ne doit passer qu'avec horreur à la postérité la plus reculée. Il a fait arrêter les membres de ce tribunal sur l'invitation du comité de salut public. Il n'a fait mettre en arrestation dans le département de Vaucluse que deux individus, d'après les motifs les plus graves. Lorsqu'il est arrivé, la consternation était peinte sur toutes les figures ; on était parvenu à y faire détester la révolution ; aujourd'hui on l'aime et le calme se rétablit. Les prétendus patriotes qui le dénoncent sont à coup sûr de ces mauvais magistrats, la terreur de leurs concitoyens, qu'il a été obligé de destituer. Ce sont ces gens carnivores, partisans et héritiers de Robespierre, qui regrettent le tems où il leur était loisible de voler et de massacrer impunément ; ce sont ces hommes qui, sans cesse le mot de vertu à la bouche et la scélératesse dans le cœur, n'avaient pas de pain il y a six mois, et qui vivent maintenant dans une scandaleuse opulence ; ce sont ces hommes pervers, dilapidateurs de la fortune publique, voleurs de celles des particuliers, qui s'élevent de toutes leurs forces contre des mises en liberté

Digitized by Google

prononcées en faveur de citoyens qui dénoncent leurs rapines, leurs contributions forcées, leurs concussions, toutes les horreurs dont ils se sont rendus coupables.

L'Assemblée ordonne l'insertion de cette lettre au bulletin.

Une adresse de la société populaire de Carpentras confirme les mêmes faits. Elle désavoue l'adresse qu'on a attribuée à cette société, et qui ne se trouve point sur ses registres. Elle invite la Convention à se méfier de ces circulaires dictées par l'audace désespérée de voir finir un système oppressif. Les aristocrates et les modérés n'ont jamais siégé dans cette société. Achevez de purger le sol républicain de tous les fripons; frappez indistinctement tous les scélérats, et que le gouvernement révolutionnaire ne soit plus que la terreur des méchans, seuls ennemis qui restent à la République.

Paganel fait un rapport sur l'insalubrité des prisons et des maisons d'arrêt, à la suite duquel le comité de législation a été chargé de présenter un projet de loi sur la police et le régime intérieur des prisons, et donnera des ordres à la commission de police et des tribunaux, pour que les prisonniers de la Conciergerie soient traduits dans une autre prison. Le comité des travaux publics prendra toutes les mesures nécessaires pour rendre habitables et salubres les prisons, maisons d'arrêt, de répression, de détention et hospices de santé. — Les comités d'agriculture et des arts, de commerce et d'approvisionnemens prendront des mesures pour employer les détenus des deux sexes à un travail utile, journalier et non interrompu. — Celui des secours publics est chargé de procurer aux vieillards, aux infirmes, aux malades, et généralement à tous les détenus, une nourriture saine et suffisante, le linge et les vêtemens indispensables. — Chaque comité rendra compte, avant le 20 brumaire, des mesures qu'il est chargé de prendre.

Séance de nonidi, 29 *Vendemiaire*.

Après la lecture d'une foule d'adresses qui adhèrent aux principes contenus dans celle de la Convention au peuple français, André Dumont observe, au nom du comité de sûreté générale, que, par décret du 22 de ce mois, la Convention a chargé le tribunal révolutionnaire de continuer le procès du comité de Nantes, et de rendre compte des difficultés, s'il s'en trouvait, au comité de sûreté générale, qui proposerait à la Convention les mesures que la justice pourrait exiger; mais par un décret antérieur, les trois comités se trouvent chargés de se réunir pour faire un rapport sur cette espece de difficulté. En conséquence, André Dumont provoque l'adjonction des comités de salut public et de législation à celui de sûreté générale. — Décrété.

Dubois-Crancé expose qu'un nommé Julien Leroi, qui avait été condamné à 4 ans de fers, pour avoir vendu un cheval qui

Digitized by Google

ne lui appartenait pas, a été compris dans les noyades de Nantes. Ce malheureux, ayant les mains attachées derrière le dos, après avoir lutté pendant huit heures contre les flots, est parvenu à se sauver; mais il fut repris et jetté dans un cachot, afin qu'il ne pût dévoiler ces horreurs. Dubois-Crancé pense qu'il a assez expié sa faute par les tourmens qu'il a endurés. Il demande qu'il soit rendu à la liberté. — Cette proposition est renvoyée au comité de sûreté générale.

A l'occasion du décret d'adjonction qui vient d'être rendu sur la demande de Dumont, Tallien ne pense pas qu'il soit besoin pour cette affaire de la réunion des trois comités, parce qu'aucun comité ne doit avoir l'initiative sur ce qui peut toucher immédiatement à la représentation nationale. Il estime que c'est à la Convention seule à statuer, et il rappelle le tems où les comités pouvaient venir décimer la Convention et désigner les têtes qui devaient tomber sur l'échafaud; mais il rappelle la proposition qu'avait faite Cambacerès, dans une précédente séance, de nommer une commission de 12 membres qui ne seraient d'aucun comité, et qui feraient les fonctions de rapporteur, dans le cas où un représentant se trouverait prévenu de quelques délits de nature à le faire mettre en jugement.

Lejeune s'élève contre l'idée d'une commission; il prétend que c'est une chambre ardente que l'on veut établir pour détruire la représentation nationale et de servir les projets de Pitt.

Pelet pense, comme Lejeune, que la coalition aspire à détruire la Convention nationale; c'est dans cet objet qu'elle a suscité parmi nous tant de factions; mais la journée du 10 thermidor l'a obligée de changer de système; maintenant elle cherche à frapper d'ignominie la Convention. Des soupçons planent sur un représentant du peuple, non dans des pamphlets, mais tout le peuple de Paris, toute la France sait ce qui se passe au tribunal dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes. Il est urgent d'éclairer le peuple. Il demande que les pieces que le comité peut avoir reçues soient présentées dans deux jours.

Dumont déclare que le décret qu'il a demandé n'a pour objet que de provoquer des moyens de garantie pour la représentation. Il ne s'agit pas d'un individu, mais de traiter la question d'une maniere générale; il ajoute qu'il n'est parvenu encore aucune piece, et que, dans une affaire aussi importante, il ne suffit pas de la déclaration d'un témoin ou d'un accusé, qu'il faut encore des preuves écrites et convaincantes.

Cambacerès quitte le fauteuil, et explique ce qu'il a entendu par la commission dont il a parlé. Ce n'est point une chambre ardente à la maniere de Richelieu, comme le pense Lejeune, mais une simple commission qui n'aurait d'autre pouvoir que celui de faire part des renseignemens.

Digitized by Google

Thuriot pense comme des préopinans, que la coalition n'a d'autre but que de poignarder la représentation nationale. Il sait que ce projet existe encore, et qu'il est appuyé au-dedans par des scélérats, qui cherchent à susciter des haines et des vengeances parmi les représentans du peuple. Il déclare qu'il n'entend point vouloir mettre le crime à l'abri, s'il se trouve dans la représentation nationale. Il parle ensuite de la commission. Ce projet a été mûrement discuté dans les comités, où l'on ne peut craindre le ressentiment des passions; car ils forment 50 membres; si l'un d'eux parlait interêt particulier, les 49 autres prévaudraient. Cependant, soit que dans un comité il pût y avoir quelque particularité relativement à la mission d'un membre, les trois comités ont envisagé cette commission proposée sous le rapport qu'elle serait nommée par appel nominal, isolée des comités, qu'elle recevrait les dénonciations portées à la Convention nationale par les trois comités, les examinerait, et ferait un rapport, d'après lequel la Convention pourrait juger définitivement.

La discussion se ferme. Le tout est renvoyé aux trois comités, pour en faire un prompt rapport.

Un membre rappelle à la Convention qu'elle avait chargé ses comités de lui faire un rapport avant le 1^er^. brumaire sur les députés détenus. On observe que la pièce qui a servi de motif à leur détention ne se trouve point au comité de sûreté générale. Amar déclare qu'elle est restée jointe aux pièces qui se trouvent au tribunal révolutionnaire. Sur la proposition de Bentabole, la Convention décrete que le greffier du tribunal fera remettre dans 24 heures cette pièce au comité de sûreté générale.

Il n'y a point eu de séance le décadi; la Convention a assisté à la fête des victoires.

Séance de primedi, 1^er^. Brumaire.

Deux députés détenus obtiennent la permission d'aller rétablir leur santé dans leur maison.

Pénieres reproduit encore la demande du rapport sur les députés détenus : il ne veut point jetter les yeux sur le passé; il faut affermir la République avant de confier la vérité à l'histoire; mais depuis le 9 thermidor, tous les citoyens obtiennent justice. La Convention la refusera-t-elle à des collegues qui gémissent depuis plus de 15 mois dans les prisons.

Merlin (de Thionville) annonce que la protestation, signée par ces députés, a été seulement remise à minuit au comité, qui sur-le-champ l'a envoyée à l'impression pour être distribuée. Il pense qu'il ne faut rien précipiter, mais attendre le rapport.

Thuriot réclame l'ordre du jour, et le motive sur ce qu'il serait dangereux de faire le procès à la journée du 31 mai.

Digitized by Google

Guyomard, Pelet, Roux et plusieurs autres membres combattent l'ordre du jour, et prétendent que la révolution salutaire du 31 mai n'a rien de commun avec les motifs qui ont déterminé la détention des 71 députés.

La discussion devient extrêmement vive et agitée. On fait différentes imputations aux détenus.

Tallien énumere les bons effets qu'a produits la révolution du 31 mai; mais il a réclamé à grand cris l'application des principes de justice, développés par la Convention. Il rappelle les tems malheureux où des scélérats venaient à la tribune désigner les représentans du peuple qu'ils envoyaient à l'échafaud. Il rappelle ce qui concerne le malheureux Philippeaux; comment le feroce et exécrable Robespictre s'opposa avec fureur à ce que l'épouse de cet infortuné soit entendue. Il blâme la conduite d'un représentant qui a semblé faire, il y a quelque tems, le procès au 31 mai. Il ne veut pas qu'en révolution on jette les yeux en arriere; mais il pense que la Convention nationale doit éclairer la France, et lui faire connaître si les mandataires arrêtés sont coupables. Il conclut au rapport.

Bentabolle demande que le registre secret du comité de salut public lors du 31 mai, et que Cambon a dit exister, soit déposé aux archives nationales, afin que la malveillance ne cherche pas à decrier la révolution du 31 mai.

Cambon prend la parole et déclare persister dans la déclaration qu'il avait faite, sur ce que Clausel lui avait dit, pourquoi, dans le tems, il n'avait pas dénoncé les conspirateurs; il repond qu'alors le comité fit un rapport sur cet objet, sans cependant nommer les personnes. Il dit que le peuple a régularisé la révolution du 31 mai, de maniere qu'elle a été applaudie par toute la République; mais qu'elle a été suscitée par des intrigans. Il renouvelle ce qu'il a dit sur les conciliabules de Danton, de Robespierre et de Pache, à Charenton; que le but de leurs discussions était de demander l'arrestation de 22 membres. Il déclare que la premiere pétition contre ces députés est de Danton; qu'il l'a vu remettre à l'individu qui l'a prononcée.

Cambon parle ensuite d'un autre complot des mêmes personnages qui, le 8 juillet, voulaient remettre le petit Capet sur le trône. Enfin, Cambon déclare franchement que Robespierre et d'autres avaient formé le plan de conduire à l'échafaud tous les appelans au peuple, et ensuite de sacrifier le reste de la Convention; qu'il a tout fait pour détruire ces projets exécrables; que le comité de salut public de ce tems avait fait des rapports, pour inviter la Convention nationale à se méfier des conspirateurs; mais le colosse de popularité que ces scélérats s'étaient acquis; mais les pétitions qui se succédaient à la barre; mais la férocité de ces hommes cruels, ont étouffé la voix des vrais patriotes prêts à se faire entendre. (Des mouvemens d'inquiétudes se font sentir.) Combon

Digitized by Google

monte à la tribune, et dit qu'il va déchirer le voile. (Applaudi.)

Il annonce que le système de terreur a été organisé par la cour; qu'il a existé par conséquent avant la Convention. C'est par ce système, continué par les dominateurs d'alors, qu'après la suspension de Capet, ils voulurent essayer de dissoudre le corps législatif, pour donner la régence à d'Orléans, et ensuite en faire un roi. Les massacres du 2 septembre ont accompagné cette circonstance. Ici Cambon dit qu'un des auteurs de ce massacre est Tallien. Que le 31 août il est venu à la barre avec Pétion déclarer que tant de prêtres étaient rassemblés dans un tel endroit; et que si l'Assemblée n'en faisait justice, le sol de la liberté en serait purgé. (On frémit.) Tallien réclame la parole. — Cambon continue, et dit que c'est de ce moment qu'est parti le système de terreur; et qu'il n'a fait que changer de main.

Tallien relève le fait avancé par Cambon. Il appelle en témoignage tous les vrais patriotes d'alors, sur ce qu'il est venu au corps législatif réclamer contre les massacres; qu'il s'est jeté à travers les poignards des égorgeurs pour les empêcher d'aller au temple sacrifier le dépôt qu'alors la représentation nationale avait confié à la commune de Paris. Au reste, il demande à ce sujet que sa conduite soit examinée avec sévérité, ne voulant pas être confondu avec les scélérats qui ont noyé dans la Loire, fusillé à Lyon, et égorgé dans le Midi. Le sang innocent n'effraie point mon esprit pendant la nuit. Des fantômes horribles n'épouvantent point mon imagination. Qu'on demande ce que j'ai fait à Bordeaux, et ce qu'on a fait à Nantes, à Lyon.....

Barrere et Delmas déclarent avoir signé le registre secret dont a parlé Cambon.

Delmas dit qu'à Charenton, on voyait se rassembler Danton, Robespierre, Chabot, Bazire et Pache; qu'il a voulu parler lors de l'arrestation des derniers députés que Robespierre a envoyé à l'échafaud; mais que sa voix a été étouffée. Robert Lindet fait un discours très-étendu pour établir que la révolution du 31 mai a été favorable à la République.

La Convention ferme la discussion, et passe à l'ordre du jour, s'en rapportant au zele des comités pour faire leur rapport sur les députés détenus aussi-tôt qu'il sera possible.

Merlin (de Douai): Citoyens, tandis que forts de la confiance du peuple, et investis de sa puissance, vous faites une guerre ouverte et implacable aux crimes et aux factions qui trop long-tems ont désolé l'intérieur de la République, nos braves armées continuent de poursuivre avec leur courage ordinaire, les féroces ennemis qui ont osé s'armer contre elle au-dehors.

Voici le précis des nouvelles qui sont parvenues depuis avant-hier au comité de salut public:

Digitized by Google

L'armée de Sambre et Meuse vient de s'emparer de la forteresse de Stephenwerth, sur la Meuse, au-dessus de Ruremonde.

L'armée du Nord pousse l'ennemi avec son succès ordinaire. Celles du Rhin et de la Moselle ne déploient pas moins de vigueur contre les Prussiens dans le Palatinat. Depuis plusieurs jours, elles se sont emparées du poste important de Trabach, sur la Moselle; et notre collegue Bourbotte nous envoie aujourd'hui les clefs de Kreutznach, place qui nous assure une position avantageuse entre Coblentz et Mayence. Les représentans du peuple et les généraux se louent beaucoup du bon esprit et de la discipline des troupes.

PARIS. *Quartidi*, 4 *Brumaire*, 3e. *année de la République.*

La bonne harmonie qui regne dans la Convention depuis le 9 thermidor a failli être troublée un instant par le zele impatient de plusieurs membres à demander le rapport précipité de l'affaire des 71 députés détenus. La justice est maintenant un droit que tous les citoyens peuvent revendiquer. Mais comment rendre compte de cette affaire sans parler de la journée du 31 mai? Est-ce bien le moment de porter sur cette époque de la révolution ce coup-d'œil tranquille et impartial qui appartient à l'histoire? Toutes les lumieres qui peuvent servir à éclairer cette partie de nos événemens politiques ont-elles été recueillies? Ce n'est ni par les motifs, ni par les formes qui ont accompagné cette journée qu'il faut la juger, mais par les résultats heureux qu'elle a produits. Il faudrait être bien aveugle ou de bien mauvaise foi pour ne pas voir que c'est depuis cette époque que le gouvernement a pris une marche ferme et suivie, qu'il y a eu de l'ensemble dans les opérations du corps représentatif, que les plans de la guerre ont été sagement combinés, et que nos armées ont été par-tout constamment triomphantes. S'il y a eu dans l'intérieur un régime d'oppression, dont le souvenir tourmentera long-tems nos imaginations épouvantées, si ceux qui l'ont établi se promettaient d'en recueillir les fruits exécrables, ils ont payé leurs crimes de leur tête, et nous avons la consolante certitude que ces jours d'horreur ne renaîtront plus. Jouissons de cette douce perspective, et ne réveillons plus des passions dont l'oubli tient au salut de la République. La captivité des détenus, s'ils sont jugés innocens, aura sans doute un terme prochain; mais l'intérêt public est la premiere justice des nations, et la politique *utile* le premier devoir des gouvernans. Il est des choses qu'il faut abandonner au pouvoir insensible, mais sûr, de l'opinion. L'ordre du jour, tel qu'il a été motivé, est l'issue la plus heureuse que pouvait avoir cette discussion.

Digitized by Google

La fête *des victoires* a été célébrée décadi dernier au champ de la Federation, par le tems le plus favorable. C'est une de celles dont on a joui avec le plus de satisfaction, parce qu'en rappellant l'idée des succès glorieux de nos armées, elle n'était troublée par aucun de ces sentimens sinistres que l'on avait peine à déguiser dans les fêtes précédentes.

Dès le point du jour un rappel général avait invité les citoyens à s'armer pour la fête. Le carillon de la Samaritaine donnait le signal de l'allégresse publique. On vit les citoyens de tout âge s'acheminer vers le champ de la Fédération. La force armée s'y rendait aussi tambour battant et enseignes deployées. Il etait environ deux heures, lorsque toutes les sections furent arrivées. Alors la Convention sortit de l'Ecole militaire où elle s'était assemblée ; et au milieu d'une musique triomphale, elle s'avança vers le rocher qui avait changé de forme et qui paraissait une citadelle inexpugnable. Lorsque les représentans du peuple furent placés sur cette forteresse, le président prononça un discours analogue à la ceremonie ; on chanta l'hymne de la victoire, et l'institut national fit retentir les airs de ces accords harmonieux que dirige Gossec.

Un peuple immense couvrait les glacis, et tous les yeux se porterent sur un fort construit à l'extrémité du champ de la Federation, et que les eleves de l'ecole de Mars devaient prendre d'assaut. Leur cavalerie, dont une partie avait pris les couleurs de nos ennemis, a fait d'abord dans la plaine ce que l'on appelle la petite guerre. Nous n'expliquerons pas en termes de tactique les differentes évolutions de cette jeune armée, il suffira de dire que les manœuvres ont été executées avec une telle precision, qu'elles étonnaient de vieux militaires témoins de ces jeux.

Lorsque la Grèce assemblée dans les champs de l'Elide, applaudissait au triomphe des athletes vainqueurs, c'était à des hommes long-tems exercés qu'elle offrait le laurier de la victoire ; mais ici les représentans de la République Française et la multitude de citoyens qui assistaient à ce spectacle interessant, avaient sous les yeux de jeunes gens qui n'ont pas encore atteint leur quatrieme lustre, et qui, il y a à peine six mois, n'avaient encore manié que le soc ou la houlette. Les progrès de cette jeunesse guerriere paraîtront un jour des fables à la postérité ; puisqu'ils étonnent même les contemporains.

Lorsque le fort eut été enlevé, et que le drapeau tricolore eut remplacé sur ses tours les enseignes blanches qui y avaient flotté pendant le siége, l'armée victorieuse est rentrée dans le champ de la Fédération, conduisant avec elle le char de la victoire, devant lequel on portait des trophées formés de drapeaux ennemis. Les soldats blessés marchaient avec cette jeunesse animée du desir de les venger ; et ce cortege im-

Digitized by Google

posant s'est avancé avec la Convention nationale, vers le temple de l'Immortalité, où le président a gravé sur une colonne les noms de nos quatorze armées.

Le soir le jardin du Palais national a été illuminé sur le bassin circulaire qui est en face du pavillon de l'Unité, dans la même isle où dix jours auparavant on avait déposé les cendres de Rousseau, était une urne que la députation de la Convention nationale est venue orner d'une branche de laurier. C'était un hommage qu'elle rendait à la mémoire de nos braves défenseurs morts dans les combats.

Des danses joyeuses ont terminé la fête des victoires, signe du bonheur qui doit couronner les efforts des amis de la liberté.

Dans la séance du 29 vendémiaire, la société des Jacobins, sur la proposition de Crassous, a arrêté qu'il serait redigé une circulaire à tous les amis de la liberté, pour leur exposer les principes comme la profession de foi politique de la société, laquelle sera signée individuellement par tous les membres. Crassous avait proposé qu'elle fût signée également par tous les habitués des tribunes; mais Maure a fait sentir les inconvéniens de cette mesure, qui a été rejettée.

Des lettres de Port-Malo, du 25 vendémiaire, annoncent que trois colonnes de l'armée de l'Ouest ont attaqué les brigands de la Vendée, et les ont mis en déroute. 5000 d'entre eux ont demandé à mettre bas les armes. Il est probable que les mesures de prudence, de justice et d'humanité que prendront les représentans du peuple, donneront à cette guerre une direction qui en accélérera le terme et retablira le calme dans cette partie de la République.

L'adjudant-général Lefebvre, dont la Convention avait ordonné l'arrestation, est arrivé et a été transféré à la Conciergerie. Il avait déja été arrêté par ordre de l'accusateur public, avant même le décret.

On a arrêté ces jours derniers l'auteur d'un pamphlet séditieux, ayant pour titre : *Nous mourons de faim; le peuple est bon, il faut que cela finisse.*

Un nouveau convoi d'argent monnoyé et en lingot est arrivé de la Belgique à la trésorerie nationale.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Depuis la 3e. sanculotide jusqu'au 24 vendémiaire inclusivement, le tribunal a condamné à la peine de mort 24 conspirateurs et ennemis du peuple, deux à la déportation, et un à quatre années de fer. Il a acquitté 155 prévenus, dont la plus

Digitized by Google

grande partie a été mise en liberté ; les autres détenus en exécution du décret de la Convention.

Suite de la procédure du comité révolutionnaire de Nantes.

Les débats de la procédure intentée au comité révolutionnaire de Nantes ont commencé aujourd'hui ; deux témoins ont été entendus ; ils ont retracé les crimes, les horreurs, les forfaits commis, les cruautés, les barbaries exercées dans la commune de Nantes. Le malheur de cette ville infortunée, a dit le premier témoin, date de la fondation du comité révolutionnaire, où l'on ne plaça que des hommes immoraux et ignorans, la terreur arriva avec eux. Carrier la seconda ; trois crimes étaient alors impardonnables : et qui le croirait ! ces crimes étaient la probité, le talent et les richesses ; Carrier, a-t-il ajouté, en parlant à la tribune de la société populaire, le sabre nud à la main, alluma, dans un auditoire nombreux, composé de citoyens malheureusement trop faciles à l'écouter, toutes les passions les plus haineuses. Plus de deux mille arrestations eurent lieu alors.

Le témoin a fait ensuite le tableau du régime affreux qui régnait dans les prisons de Nantes, dans lesquelles 10,000 citoyens ont péri de maladie ou de misere ; il a porté jusqu'à 30,000 le nombre des individus qui ont perdu la vie, soit dans les prisons de cette ville, soit par les fusillades ou noyades qui y ont eu lieu, en y comprenant les brigands. » En parlant des noyades, il a déclaré avoir appris d'un citoyen qu'il a nommé que, par un raffinement de barbarie, on déshabillait les jeunes garçons et les jeunes filles ; on les attachait deux à deux et on les précipitait dans la Loire, et que ce genre de noyade était appellé *mariage républicain*.

Plusieurs des accusés ont déclaré et répondu aux inculpations qui leur ont été faites, qu'ils ont exécuté les ordres de Carrier ; ajoutant que ces ordres n'étaient pas donnés par écrit.

Laëné, premier témoin, a rappellé la noyade de 90 prêtres, dont deux septuagénaires échappés au naufrage furent roulés sur le port, et recueillis avec humanité par des matelots qui leur donnerent leur eau-de-vie pour les réchauffer... Ils furent conduits au comité, et il ignore s'ils ont été noyés ; mais ils ont disparu.

Goulin a affirmé qu'il n'avait eu aucune connaissance de la noyade des 90 prêtres ; mais a reconnu avoir participé à celle des prisonniers du Buffay, au nombre d'environ 120, il a argué des circonstances qui exigeaient impérieusement, selon lui, de telles mesures ; il a voulu faire un paralelle de ce qui se passa au mois de septembre 1792, à Paris, lorsqu'on y apprit que les Prussiens occupaient les plaines de la Champagne. (De violens murmures se sont fait entendre.)

Digitized by Google

Dobsent a rappellé à l'accusé qu'un crime n'a jamais légitimé un autre crime ; que si quelques scélérats commirent alors des forfaits, le peuple de Paris, toujours juste et rempli d'humanité, n'y eut aucune part ; et que les bons et vrais patriotes ne furent jamais des septembriseurs. (La salle a retenti d'applaudissemens et de *bravo*, long-tems répétés par tout l'auditoire.)

Laëné a ajouté que les noyades se firent d'abord à l'entrée de la nuit, ensuite en plein jour ; il a entendu plusieurs fois les cris des victimes qu'on noyait ; il a entendu les fusillades ; il a vu mener au supplice des hommes, des femmes et des enfans ; on fusillait à Nantes dans trois endroits ; on a massacré sur la place du département un si grand nombre de brigands qui avaient rendu les armes, que trois cents hommes furent employés et occupés pendant six semaines à recouvrir les fosses de ceux qui avaient ainsi péri.

L'accusé Chaux declare qu'il n'avait aucune connoissance des *mariages républicains* ; mais que Lamberty et Fouquet, executeurs des ordres de Carrier, étaient bien capables d'avoir inventé et de s'être livrés à de pareilles atrocités.

Le second témoin, Beaujoux, accusateur public, a dit qu'il avait connaissance de plusieurs noyades faites à Nantes ; que s'étant opposé à l'extraction et à l'enlevement de 30 femmes grosses, de 12 à 15 enfans de 8, 10 et 12 ans, qu'il avait fait mettre dans un entrepôt, il fut menacé de la guillotine par Fouquet et Lamberty qui voulaient les enlever pour les noyer en vertu des ordres illimités dont ils étaient porteurs.

Grand-Maison a assuré que Carrier s'est plaint et a reproché plusieurs fois au comité de ce qu'il ne prenait que de demi-mesures, et qu'il traitait ce comité de contre-révolutionnaire lorsqu'il s'opposait aux grandes mesures.

Joly est convenu d'avoir attaché un à un, derriere le dos, les mains des prisonniers que l'on conduisait sur les bateaux ; il a ajouté qu'il lui en avait passé par les mains plus de 18 mille, mais qu'il n'avait assisté à aucune noyade. Il a ensuite parlé d'une noyade de 400 personnages qui a eu lieu devant Coron ; il a vu leurs cadavres sur la surface de la Loire.

Du 26. Des noyades d'enfans et autres, ont encore été reprochées au comité révolutionnaire de Nantes.

Guignon, accusateur public de la commission militaire, ayant appris que Fouquet et Lamberty continuaient à noyer, signifia au geolier de ne plus permettre aucune extraction de detenus. Lamberty communiqua cet ordre a Carrier, qui manda chez lui la commission ; le président s'y rendit. Carrier lui dit : c'est donc toi qui donne des ordres contraires aux miens, juge, puisque tu veux juger ; mais si dans deux heures l'entrepôt n'est pas jugé, je te fais fusiller, ainsi que la commission. Le président fut tellement intimidé que la fievre le

Digitized by Google

saisit et qu'il mourut sous peu de jours. Dans les accès de sa fièvre, il s'écriait : Carrier est-il parti? Carrier est un scélérat ; Carrier est-il arrêté ?

On se rendit à l'entrepôt pour les jugemens.

Lamberty dit à Carrier qu'il restait un grand nombre de détenus dans l'entrepôt ; il y en avait une quarantaine, dont huit innocens ; la commission fit apeller les huit innocens ; cinq de ces derniers avaient déja été conduits au bateau et noyés ; les trois autres furent mis en liberté.

Le témoin a lu l'ordre donné par Carrier et Lamberty, le 16 frimaire ; il est ainsi conçu :

Au nom de la République Française une et indivisible, à Nantes, le 16 frimaire, l'an 2e. de la République.

« Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, invite et requiert le nombre de citoyens que Guillaume Lamberty voudra choisir, à obéir à tous les ordres qu'il leur donnera pour une expédition que nous lui avons confiée ; requiert le commandant des postes de Nantes de laisser passer, soit la nuit, soit le jour, ledit Lamberty et les citoyens qu'il conduira avec lui ; défend à qui que ce soit de mettre la moindre entrave aux opérations que pourront nécessiter leurs expéditions. » *Signé*, CARRIER.

On présume que cet ordre avait été donné pour la noyade des 90 prêtres, et qu'il a servi pour les autres noyades et fusillades.

L'original est annexé au procès de Fouquet et de Lamberty.

Dubois-Crancé a été entendu ensuite ; il a déclaré que Carrier n'était plus à Nantes lorsqu'il y arriva ; que sa mission n'avait rien de commun avec celle de Carrier. Dubois-Crancé, en visitant les fonderies d'Inderet, etc. a vu les bords de la Loire garnis d'hommes occupés à enterrer les cadavres que ce fleuve avait vomis. A cette époque, a-t-il dit, les mouvemens des rebelles n'étaient pas menaçans pour la République ; car depuis l'affaire de Savenay, il ne restait qu'environ 400 brigands.

Les mesures de rigueur que l'on a prises n'ont servi qu'à rendre cette guerre affreuse ; il fallait employer la douceur, l'on n'y aurait pas perdu 200 mille hommes. Les habitans de ces cantons étaient les plus hospitaliers de la République.

La ville de Nantes était dans un tel état de stupeur que personne dans les rues n'abordait un représentant ; il n'a vu les habitans de cette malheureuse cité qu'à la société populaire, qui lui a paru dans les bons principes.

Beaujoux a encore été entendu, il avait oublié de dire

Digitized by Google

hier que l'on faisait payer 100 liv. à chaque individu arrêté pour le conduire à la maison de détention de l'Eperonniere ; ce qui est prouvé par plusieurs déclarations ; et a ajouté que le comité a souffert ces exactions.

Les accusés ont donné des explications à ce sujet qui ont paru peu satisfaisantes. Ce témoin a déclaré que lorsqu'il arriva à Nantes, la terreur y était tellement à l'ordre du jour, que des citoyens qui se rencontraient dans les rues, n'osaient se regarder en face dans la crainte d'être noyés.

Un pere, une mere, un citoyen paisible, frisonnaient, étaient dans de continuelles allarmes ; ils avaient l'ame affaisée, l'esprit abattu, et lorsqu'ils entendaient une voiture s'arrêter dans la rue, ils se persuadaient qu'on venait pour les arrêter.

Wolf, employé aux portes, a déclaré que Pinard s'était emparé de 45 mille livres, et d'une montre d'or qui appartenaient à la famille Beauge, lorsqu'elle fut arrêtée ; l'accusé a avoué avoir tout gardé, et a prétendu que la montre était d'argent.

Le témoin a ajouté que Lamberty fut fait adjudant-général d'artillerie par Carrier, qui lui donna des chevaux et une galiotte hollandaise, où il donnait à manger, et que Chaux donna lecture à la société populaire de Nantes de la liste des 132 Nantais, en présence de Prieur (de la Marne), qui voulait entendre les réclamations ; mais ils étaient partis pour Paris, et l'ordre du comité exigeait de ne faire aucunes réclamations, sous peine, pour les réclamans, d'être regardés comme suspects.

Philippe-Tronjoli a été ensuite entendu ; il a exposé qu'il a dénoncé Carrier, et qu'il se porte dénonciateur et accusateur. Des gens, a-t-il dit, qui me craignent, disent que je suis fou, mais je ne le suis pas. Il a retracé avec précision, tous les faits qu'il articula lors du procès des 94 Nantais, et que nous publiâmes alors dans cette feuille. Il a dit que 25 noyades avaient eu lieu à Nantes, dont une de 600 enfans. Il a parlé des *mariages républicains* : avant de jetter à l'eau les jeunes filles et les jeunes garçons, attachés deux à deux, on les laissait nuds dans cette attitude, pendant une demi-heure ; on leur donnait ensuite des coups de sabre sur la tête, puis on les précipitait dans la Loire. (Frémissemens d'horreur.)

Les soldats de la compagnie-Marat se sont plaints plusieurs fois d'avoir les bras fatigués des coups de sabres qu'ils avaient donnés aux noyés ; il a ajouté que le 27 frimaire, il reçut de Carrier l'ordre de faire guillotiner, sans jugemens, les brigands pris les armes à la main ou sans armes.

(La suite au numéro prochain.)

Digitized by Google

(N°. 8.)

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 10 BRUMAIRE, *l'an troisieme de la République.*
(*Vendredi* 31 *Octobre* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Vers sur la chûte du tyran.

CATILINA n'est plus. Quel beau jour pour la France !
Dans le cœur des tyrans va mourir l'espérance.
En perdant Robespierre, ils perdent leur appui.
Leurs projets insensés sont tombés avec lui.

Sur un peuple abusé sa perfide éloquence
Exerça trop long-tems sa maligne influence ;
On eût dit qu'il voulait affranchir l'univers,
Tandis qu'à sa patrie il préparait des fers.

Les trônes, à l'entendre, étaient son point de mire ;
Des tyrans, à l'en croire, il détestait l'empire.
Pour les rendre odieux son pinceau n'omit rien ;
En faisant leurs portraits, il nous faisait le sien.

La vertu, dont le nom fut toujours dans sa bouche,
N'avait jamais entré dans son ame farouche ;
Ainsi que ces beautés qu'ornent de faux appas,
Il ne parut jamais que ce qu'il n'était pas.

Sans cesse à la tribune il parlait de justice,
Tandis qu'il envoyait l'innocence au supplice.
Sans cesse en ses discours il invoqua les dieux ;
Il parla comme un prêtre, il ne vécut pas mieux.

Profitons du malheur : instruits à son école,
Aimons la liberté, n'ayons point d'autre idole.
Servons notre patrie, et défendons-la bien.
A nos yeux elle est tout, les hommes ne sont rien.

Par le cit. LELONG *de Rennes.*

Explication des Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 7.

Le mot de l'Enigme est *Cidre* ; celui du Logogriphe est *Moineau*, où se trouvent *an*, *moine*, *ami* et *amie*, *uni*, *âne* et *eau*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Constitution des principaux Etats de l'Europe et des Etats-Unis de l'Amérique ; par le citoyen Delacroix, ancien professeur de droit public, au Lycée. In-8°., *Tome V. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille.*

Il y a déja plus d'un an que ce volume, qui termine l'ouvrage du citoyen Delacroix, a paru ; nous avons attendu des jours plus favorables à la liberté de la pensée pour le faire connaître.

On se rappelle que les trois premiers volumes ont eu pour objet de placer sous nos yeux les diverses formes de gouvernemens établis parmi les nations qui se croient éclairées, et qui sont cependant encore bien loin de cette science qui tient de si près au bonheur des sociétés.

Les deux derniers sont uniquement consacrés à faire connaître l'origine des Français, et par quels dégrés ils sont arrivés à l'existence républicaine.

Ce tableau exigeait un grand développement et cette impartialité qui caractérise l'histoire et lui donne du prix. L'auteur n'a dissimulé ni les fautes des rois, ni les erreurs du peuple. On y voit la nation se reposer pendant des siecles, avec une aveugle confiance, du soin de son bonheur sur des princes qui ne s'occupent que de leurs querelles, de leurs passions et de leur propre gloire.

On sent que les rois, en ne s'identifiant jamais avec le peuple, en lui rendant égoïsme pour affection, orgueil pour soumission, avidité pour offres généreuses, ont dû finir par le lasser d'une puissance qui n'était qu'onéreuse, au lieu d'être protectrice, et qu'ils ont eux-mêmes amené de loin la chûte de leur trône.

L'auteur, parvenu aux dernieres scenes de notre révolution, a peint les principaux personnages qui y ont figuré ; il les a décrits comme un écrivain qui ne tient à aucun parti, et ne veut s'attacher qu'à la vérité. Ses intentions sont toujours pures. Si ses idées ne s'élevent pas quelquefois à la hauteur qu'on leur desirerait, on remarque que c'est un sentiment bon et humain qui les comprime.

Son discours sur l'influence des vertus dans les républiques renferme des principes qui se sont obscurcis sous l'empire du crime et de la tyrannie : cet empire monstrueux a passé, et le peuple jouit déja du bonheur de voir rendre hommage

Digitized by Google

aux grandes maximes qui sont les bâses de la sécurité et de la félicité publiques.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur un ouvrage dont l'utilité est reconnue ; les premiers volumes sont à la troisieme édition ; les deux derniers ne nous paraissent pas moins intéressans que ceux qui les ont précédés.

La nouvelle Chartreuse ou *ma détention à Port-Libre ; par le citoyen Vigée. A Paris, de l'imprimerie de Francklin, rue de Cléry, n°. 75. L'an 2e. de la République. Epître au citoyen M**.*

L'auteur nous prévient dans une note, à la tête de cette jolie bagatelle « qu'elle n'est que le tableau très-exact de la prison » où il a langui sept mois. J'avais (continue-t-il) été transféré de celle-ci dans celle des Carmes, qui, grace aux lois » protectrices des patriotes opprimés, s'est ouverte pour moi » après onze jours de la plus pénible détention. »

La Chartreuse de Gresset paraît avoir donné au citoyen Vigée, déja bien connu par des pieces de théâtre pleines d'agrément et de goût, le modele de *la nouvelle Chartreuse* qui présente la description d'un lieu où le poëte aurait été fondé à gémir, et où cependant il a su conserver les graces de l'imagination, et les répandre avec discernement. Il dit à son ami :

« . . . . . Garde-toi de croire
» Que j'aille d'affreuses visions
» Te tracer une sombre histoire,
» Parler cachots, crier verroux,
» Quand je ne suis que sous la grille ;
» Faire, en mentant aux yeux de tous,
» De *Port-Libre* une autre *Bastille*,
» Et, chargeant ma narration
» De toute l'ampoule tragique,
» Risquer l'amplification
» En écolier de rhétorique ;
» Non ; ma muse est trop véridique,
» Je ne veux pas en conte en l'air,
» Transformer un fait bien notoire :
» Je ne peindrai donc point l'enfer,
» Quand je ne suis qu'en purgatoire.
» Mais d'objets rians ou nouveaux
» Je jouis, croira-t-on peut-être,
» A travers les doubles barreaux
» Dont se décore ma fenêtre.
» L'hiver en son austérité,

Digitized by Google

» La campagne en sa nudité
» Conservent un aspect champêtre ;
» Et quand la neige en gros floccons
» Tombe et s'étend sur nos vallons ;
» Quand des vents la fougueuse haleine,
» Soufflant au loin les noirs frimats,
» Attaque et brise avec fracas
» Des arbres la cime hautaine,
» Quand l'urne des tristes hyades
» Trouble de ses flots orageux
» L'urne paisible des Nayades,
» Pour nous encore c'est un plaisir,
» Sans le manteau, sans la fourure,
» Sans nous exposer à l'injure
» D'un air tout prêt à nous saisir,
» De contempler la marche sûre,
» L'ordre constant, les grands effets,
» Et les phénomenes secrets
» De l'inexplicable nature.
» Par malheur en mon froid réduit
» Je n'ai que l'éternel spectacle
» D'un triple mur, vieux réceptacle
» De quelques vieux oiseaux de nuit,
» Et l'enceinte bien resserrée,
» Bien uniforme, bien quarrée,
» De quinze toises de terrain
» Du titre aimable de jardin
» Très-mal à propos honorée,
» Puisqu'au lieu de ces jeunes plans,
» Doux objets des soins de Pomone,
» Et de ces arbustes rians
» Où Flore cueille sa couronne,
» Vingt tilleuls rangés au cordeau,
» Et l'if, ami du noir tombeau,
» Prouveraient à la terre entiere
» Que peu de mois auparavant
» Cette insupportable glaciere,
» Ce lieu funeste à tout vivant,
» Servait aux morts de cimetiere. »

Le citoyen Vigée termine cette épître par ce tableau touchant

Digitized by Google

qui prouve qu'il sait manier avec succès les divers crayons de la poésie.

« Tu crois sans doute que Morphée,
» Me réservant un doux repos,
» Vient sur ma paupiere échauffée
» Verser ses humides pavots :
» Non ; dans le silence de l'ombre
» Mon œil plongeant un regard sombre
» Vingt fois recule épouvanté
» A l'aspect des noires images
» Qu'enfantent les affreux présages
» Dont mon esprit est tourmenté.
» Dans ma pénible inquiétude
» Vainement je cherche à bannir
» Le triste et cruel souvenir
» Qui me rend à la solitude,
» Où, sans terreur pour l'avenir,
» Dans les agrémens de l'étude,
» Dans un délicieux loisir,
» Et du travail et du plaisir,
» J'avais contracté l'habitude :
» C'est l'amitié que j'apperçois
» Errante autour de ma demeure,
» Comptant les jours, attendant l'heure
» Où ses bras s'ouvriront pour moi.
» Époux, amant et pere tendre,
» A chaque instant je crois entendre
» La voix d'un objet adoré,
» Dans ses regrets, dans sa tristesse
» Appellant, réclamant sans cesse
» Le cœur dont il est séparé :
» Je ressens ses vives alarmes
» Lorsqu'il faut essuyer les larmes
» D'un enfant notre unique espoir,
» Trop jeune encore pour savoir
» Quelle main lui ravit son pere ;
» Mais dans ses cris, son désespoir,
» S'étonnant de ne recevoir
» Que des caresses de sa mere. »

Digitized by Google

ANNONCES.

On mettra en vente, primedi 11 brumaire, l'an 3e. de la République, rue des Poitevins, n°. 18, la cinquante-huitieme livraison de l'Encyclopedie méthodique, par ordre de matieres, composée :

Du tome V, premiere partie des Antiquités ; par le citoyen Mongez :

Du tome III, premiere partie de la Philosophie ancienne et moderne ; par le citoyen Naigeon :

Et de la seizieme partie de l'Histoire naturelle, formant la sixieme partie des planches de la Botanique ; par le citoyen Lamarck.

Le prix de cette livraison est de 39 liv. en feuilles, et de 40 liv. 10 sols brochée.

Le port de chaque livraison, est au compte des souscripteurs.

Observations sur les maladies des armées dans les camps et les garnisons, avec des mémoires sur les substances septiques et anti-septiques ; par Pringle. Deuxieme édition, revue, corrigée et augmentée ; *in*-8°. brochée, 6 liv.

Description abrégée des maladies qui regnent dans les armées, avec la méthode de les traiter ; par Vanswieten. Nouvelle edition ; *in*-12 brochée, 2 liv.

Traité ou *réflexions* tirées de la pratique sur les plaies d'armes à feu ; par Ledran. Deuxieme édition, avec quelques additions de l'auteur ; *in*-12 broché, 2 liv.

Précis de chirurgie-pratique, contenant l'histoire des maladies chirurgicales, et la maniere la plus en usage de les traiter, avec des observations et des remarques critiques sur différens points ; par Portal. Deux volumes *in*-8°., avec figures en taille douce, relié, 13 liv.

Les livres ci-dessus se trouvent chez Théophile Barrois le jeune, libraire, quai des Augustins, n°. 18.

GRAVURE.

Pompe funebre en l'honneur des martyrs de la liberté dans la journée du 10 août 1792, célébrée dans le Jardin-national le 26 du même mois ; dessinée par Monet, et gravée par Helmann. Prix, 6 liv. en noir, et 12 liv. en couleur.

Se trouve à Paris chez l'auteur, rue Honoré, près les Jacobins, n°. 1497.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 12 Octobre 1794.

L'IMPÉRATRICE de Russie, qui a tant cherché la gloire ou plutôt la *famosité*, paraît destinée à voir empoisonner sa vieillesse par ce qu'elle appelle sans doute des malheurs, des revers, et ce qui sera dans le fait le succès, le bonheur des peuples auxquels son orgueil était flatté de commander, quoiqu'aucun des droits fictifs, pas même celui de naissance, ne l'eût appellée à les gouverner. Les beaux jours, les jours de plaisir de la petite princesse d'Anhalt, qui avait fait une fortune si prodigieuse, sont entierement passés; le sort qui toujours change, qui ne promit jamais un bonheur sans mêlange, a substitué dans ses mains ensanglantées du meurtre d'un époux, à la coupe du nectar des Dieux dont elle s'enivra long-tems, la coupe amere que boivent tous les hommes, et qu'elle est forcée de boire jusqu'à la lie. Elle ne sera plus désormais famense que par les échecs que recevra sa puissance, les mortifications qu'éprouvera son orgueil, et peut-être par la haine de ses sujets détrompés, qui verront qu'elle a sacrifié la félicité réelle des peuples à la splendeur factice de sa capitale.

Voici ce qu'on mande de Pétersbourg, en date du 5 septembre : La cour ne permet pas de dire un mot sur ce qui se passe en Pologne; mais il n'en a pas moins transpiré dans le public, que la révolution obtient chaque jour de nouveaux succès, et qu'elle s'est propagée jusques dans la Courlande et sur les frontieres de la Livonie.

Les Polonais sont maîtres de Liebau; une partie de la noblesse de Courlande s'est retirée à Riga; l'autre s'est réunie au peuple, qui a par-tout embrassé la cause polonaise avec la plus grande ardeur; la seule ville de Windau a refusé le serment à la république : par-tout ailleurs il a été prêté avec le plus grand empressement.

Les Polonais font des incursions sur le territoire russe du côté de la Livonie et de la Russie Blanche. La ville de Dunabourg, dans cette premiere province, en a éprouvé les effets. Un courrier du général Repnin y a été blessé à son passage. Le gouvernement russe, forcé de songer à la défense de ses frontieres, a rappelé le général Derfelden qu'il envoyait contre Varsovie, et à qui il a fait dire d'aller couvrir la Courlande. Il résulte de ces mouvemens une grande disette dans plusieurs

Digitized by Google

provinces russes, voisines de Pologne et de Lithuanie. La Russie Blanche, où les vivres étaient déja très-rares l'année derniere, se trouve presque frappée de ce fléau. Le fait est que, dans ce moment actuel, les denrées coûtent quatre fois plus que leur prix ordinaire, parce qu'on en a tiré beaucoup pour la subsistance des armées russes en Pologne.

Il faut joindre à ces nouvelles les suivantes, qui confirment combien vont mal les affaires de la Russie, de l'Autriche et sur tout de la Prusse, à qui non-seulement la nouvelle mais même l'ancienne portion de la Pologne envahie par Frédéric-le-grand il y a plus de 20 ans, échappe tous les jours. Ces nouvelles interessantes sont les unes de la capitale, les autres des frontieres, sous les dates des 25, 26 et 30 septembre.

On va voir par l'état suivant si Varsovie était suffisamment approvisionnée pour soutenir un siége, même d'une longue durée. Cela explique pourquoi les denrées n'ont pas beaucoup augmenté pendant qu'il a eu lieu, et fait honneur à la prudence de ceux qui menent cette guerre, et au patriotisme des Polonais capables de sacrifices.

Froment, 1758 septiers; seigle, 2629; orge, 1587; farine de froment, 1221; *idem* de seigle, 3630; *idem* de sarrasin, 152; *idem* de differens grugeas, 550; de pois, 236. 851 chariots de légumes, 3223 bœufs, 3983 veaux, 1112 cochons, 4892 agneaux, 59,559 volailles, 900 tonneaux de beurre, 240 pieces de lard, 347 tonneaux de bierre, 20 d'eau-de-vie, 4416 cents d'œufs, 843 douzaines de fromages, 448 bariques de poissons, 1188 caisses de farines enlevées aux Autrichiens, 952 chevreuils, 524 tonnes de sel, 136 de harengs, 5317 chariots de foin, 552 de paille, 3965 de bois, 885 de charbon.

Depuis la levée du siége, le gouvernement acquiert chaque jour plus de consistance et de stabilité. Le mouvement des diverses administrations commence à s'ordonner.

Le conseil national vient de publier une proclamation qui enjoint à tous les préposés au recrutement, de munir chaque nouveau soldat d'une pelisse de peau de mouton. Cette précaution indique que l'intention est de pousser les opérations militaires bien avant dans l'hiver.

Un courier vient d'apporter ici la nouvelle qu'il s'est engagé une affaire dans le palatinat de Sendomir, entre les Polonais et les Autrichiens. Plusieurs escadrons de ces derniers, entr'autres celui de Modene, et quelques bataillons, parmi lesquels on compte celui de Starai, ont été culbutés. Le général autrichien Auverberg a eu beaucoup de peine à rallier ses troupes pour effectuer sa retraite. Le même courier ajoute que les Autrichiens regagnent leur territoire avec précipitation.

On annonce que les troupes russes s'avancent de Volhinie, tous les ordres du général Swarow. Ce n'est pas la premiere

Digitized by Google

fois que cette marche ne s'est opérée que dans les papiers-nouvelles. Il paraît au contraire constant que celles de ces troupes qui étaient employées au siége de Varsovie, n'ont point encore pu rejoindre l'armée aux ordres du général Repnin.

Les efforts du corps de Szekuli et des autres armées prussiennes, maintenant employées contre les insurgés de la Prusse méridionale, n'ont point produit jusqu'à présent l'effet que Frédéric-Guillaume en attendait. Les derniers avis apprennent, au contraire, qu'un corps considerable d'insurgés marchait de nouveau sur Thorn. Kosciuszko a detaché en outre 18,000 hommes pour soutenir leurs efforts. Le passage du Bug et de la Narew est définitivement effectué par l'armée sous les ordres de Madalinski. Ce général menace tout le pays.

Un détachement de 1500 Polonais, composé en grande partie de cavalerie, s'est emparé de Sinilno, où se trouvaient réunies plusieurs caisses des environs. Depuis, dans une autre affaire contre le général Schwerin, ce détachement a perdu son commandant, Miniewski, qui a été tué.

On mande de Kalisch que l'insurrection se propage plus que jamais dans cette contrée. Toute communication est coupée avec la Silésie.

Les insurgés commencent décidément à se montrer dans la Prusse occidentale. On reçut dernierement avis à Ripin que plusieurs centaines d'hommes, revêtus de l'habit militaire, occupaient les forêts. Sur-le-champ les hussards prussiens reçurent ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal. Des détails plus positifs étant arrivés, cette troupe se mit en mouvement; elle trouva les insurgés retranchés derriere des abattis, et ne put les atteindre. Ceux-ci semblent sur-tout se livrer à des incursions aux environs de la Bzoura. Ils ont mis le feu à un grand magasin de farines destinées pour les armées prussiennes, qui se trouvait à Pieçziski. Jusqu'à ce moment, les soldats de Frédéric-Guillaume se sont bornés à surveiller les divers châteaux, dans le dessein d'empêcher les propriétaires de porter des secours aux insurgés. Une partie de ces derniers a déja passé la Vistule, pour se réunir à ceux de la Prusse méridionale. Tout indique qu'à moins que le roi de Prusse n'envoie des secours prompts et considérables dans cette contrée, un grand incendie va s'y manifester.

De Francfort-sur-le-Mein, le 15 octobre.

Suivant des lettres de Vienne, du 3, on n'avait pas encore pu s'assurer si le cabinet de Vienne et celui de Saint-James marchent enfin d'accord; c'est pourtant une chose très-importante à constater pour tous les coalisés. On sait seulement que le courier impérial Horitz a repris la route de Londres,

Digitized by Google

et que les deux négociateurs anglais restent à Vienne. Ces commissaires ne doivent en sortir que pour se rendre à Pétersbourg : ils vont presser Catherine de donner enfin à la coalition des secours plus réels que la fumée de ses promesses, et de débuter à prouver sa bonne volonté en fournissant des forces navales. Mais comme on ne peut pas plus compter sur elle que par le passé, les préparatifs pour une nouvelle campagne se continuent avec assez d'activité, quoiqu'avec la mauvaise humeur de jetter des matériaux dans un gouffre qu'on désespere de combler. Ce même Wurmser, à qui les Prussiens reprocherent l'année passée la déroute des armées coalisées sur le Rhin, est encore chargé, par l'empereur, du commandement d'une des armées autrichiennes. Il est bien certain que, s'il perd cette revanche, il ne lui restera qu'à quitter la partie.

Le cabinet autrichien a reçu, de son internonce à Constantinople, de dernieres dépêches dont la teneur n'est pas agréable. Elles lui apprennent qu'on s'attend à de nouveaux changemens dans le ministere de la Porte. Il est question non seulement de la démission de Reis-Effendi presque certaine, mais même de celle du grand-visir. La retraite de ces deux hommes, qui tiennent le timon des affaires, pourrait bien en changer la direction, parce qu'elle laisserait les rênes de l'état au capitan-pacha, qui ne manquerait pas de faire déclarer la guerre à la Russie. Ces conjonctures difficiles sont propres à inquiéter beaucoup les ministres du jeune empereur.

L'électeur de Mayence a autorisé la levée d'un corps de volontaires de 1000 hommes par un chef particulier (Major). 35,000 florins doivent être employés à cet effet. On remarque que, jusqu'à présent, il n'y a que Mayence et Fulde qui aient fourni le quadruple contingent fixé par la diete de Ratisbonne.

Les dernieres lettres d'Augsbourg portent qu'on y est dans de vives inquiétudes, à l'occasion d'un grand rassemblement de troupes françaises qui se trouvent dans les environs de Hunningue.

D'autres nouvelles de Vienne s'expriment ainsi sur la position du cabinet autrichien ;

Tous les jours les difficultés de continuer la guerre augmentent de la part des puissances coalisées ; les rois sont pressés au Midi et au Nord par les Républicains armés, et le despotisme européen se trouve cerné par les armées innombrables que la Pologne et la France ont mises sur pied pour défendre leur indépendance. L'insurrection polonaise a déja gagné la Prusse occidentale ; tout annonce que si le roi de Prusse n'envoie dans cette partie de ses états des forces considérables, un mouvement général va s'y manifester ; au milieu de ces obstacles, le cabinet de Berlin presse et menace le cabinet

Digitized by Google

de Vienne; le cabinet de Vienne à son tour menace le cabinet de Saint-James. Pitt est tous les mois obligé d'épuiser les trésors de son éloquence et les trésors de l'état, pour faire sentir à l'empereur que la guerre actuelle, qui lui enleve les Pays-Bas, est une guerre utile et avantageuse. Malgré les nuages qui ont paru s'élever entre les deux cours, le cabinet autrichien cede aux sollicitations du gouvernement anglais; il se décide à continuer la guerre, et les préparatifs se font pour une nouvelle campagne. Le général Wurmser va reparaître sur la scene, et l'on croit qu'il aura le commandement d'une des armées autrichiennes.

PROVINCES-UNIES. *De la Haye, le 8 octobre.*

L'événement prévu depuis long-tems par les personnes en état de juger les opérations militaires, s'est enfin réalisé. Les Allemands se sont trouvés forcés d'abandonner à la fois toutes leurs positions sur la Roër, la Dure et dans les environs de Juliers. Jourdan, digne du nom des plus grands généraux, et les officiers qui servent sous ses ordres, ou qui sont à la tête d'autres armées, ont développé des talens admirés de leurs ennemis même, et redoublé d'activité. Pendant que le premier pénétrait avec la masse principale de ses forces du côté d'Aix-la-Chapelle, une autre colonne se dirigeait par Malmedi et Stavelot vers l'Eiffel, pour en déloger les Allemands sous les ordres de Navendorf, se réunir à l'armée de Trêves, conquérir ainsi toute la rive gauche jusqu'à Coblentz, et envelopper l'armée de l'aile gauche de l'armée principale des Allemands.

Les armées coalisées s'apperçurent que c'était-là le principal but des mouvemens des Républicains; elles jugerent que, puisqu'ils l'avaient rempli, il ne leur restait qu'à faire une retraite précipitée. Cependant pour l'effectuer avec quelque sûreté, elles ont voulu en resserrant les débris de leurs forces essayer encore de se mesurer avec les Français. En conséquence, il y eut une affaire chaque jour depuis le 28 septembre. On y déploya de part et d'autre tout le courage qu'inspirent les succès, tout celui que donne le désespoir: les avantages se balançaient. Mais la scene changea tout-à-coup. Le 1er. octobre, la masse principale des Républicains s'ébranlant renversa toutes les positions de l'aile droite de ses ennemis près de Linnich. La cavalerie allemande fit des efforts étonnans; vingt pieces d'un fort calibre ne cesserent de faire un feu terrible sur les assaillans, mais rien ne put les arrêter; ils recommençaient sans cesse leurs attaques, et par cette opiniâtreté s'assurerent une victoire décisive; car les Allemands furent enfin forcés de céder sur tous les points à la fois.

Dès le lendemain, les Républicains passent la Roër. Ils s'emparent des villes et des villages, et cernent Juliers. Il est impossible de peindre l'abattement des chefs des Allemands, la

Digitized by Google

terreur des habitans et le désespoir des soldats. Toute la cavalerie a déja passé le Rhin à Cologne, et l'armée entière la suit. Ainsi, toute communication entre l'armée coalisée de la Moselle et Luxembourg se trouve coupée, et déja les Français s'approchent de cette dernière place avec des forces imposantes.

La cour du stadthouder avait à peine appris la nouvelle du siége du fort de Creve-Cœur qu'elle a reçu celle de sa reddition. Cette place est jugée avec raison comme de la plus haute importance. Sa situation à l'embouchure de la Dieste la rend la clef des Ecluses, qui auraient pu servir à mettre sous l'eau Herzogenbusch. Ce seul point de communication ôté à cette dernière place, elle se trouve maintenant cernée et sera bientôt prise.

On s'occupe en général dans diverses parties de nos frontieres d'élever des retranchemens. Le prince d'Orange est arrivé ici en toute hâte, et reparti sur-le-champ pour Nimegue, où est le quartier-général des Anglais. Loin de faire des préparatifs pour se porter en avant, il est au contraire question de la retraite de cette armée. Les Hessois et les Hanovriens couvrent la Gueldre. On fortifie Bommeler-Vart, endroit par lequel les Français pourraient plus facilement pénétrer dans cette province. Mais on ne peut se dissimuler que la possession du fort de Creve-Cœur ne leur ouvre plusieurs autres passages. — On sait aussi, par des lettres de Heusden, que les Français, après avoir pris poste à Elshoed et Harstedle, se sont portés en marche forcée sur Breda; on parlait même d'une forte canonnade entendue de ce côté. — Le bruit court aussi que l'escadre française qui a détruit la flotte hollandaise venant d'Irlande, vient de tomber sur les bâtimens chargés de harengs, dont elle a enlevé un grand nombre.

On est tellement irrité de la perte de Creve-Cœur, que la conduite du colonel Tieboel doit être examinée par un conseil de guerre. Il est déja dans la prison du prévôt-général.

Les troupes du duc d'Yorck se sont permis par-tout de tels excès, que leur manque de discipline a excité les plus vives réclamations. Ce prince a publié, dans les derniers jours de septembre, un ordre général pour rappeler à leur devoir les officiers aussi bien que les soldats, et l'on espere que les principaux coupables seront séverement punis.

ANGLETERRE. *De Londres, le 30 Septembre.*

Le retour du roi avec sa famille, de Weymouth à Windsor, qui a eu lieu le 27 au soir, a pensé devenir funeste à ce prince, s'il faut en croire un bruit assez généralement répandu. Peu s'en est fallu qu'il n'ait été assassiné; au moins est-il certain que le duc de Portland a fait arrêter, samedi au soir, d'après des renseignemens, deux particuliers fortement soupçonnés d'en avoir conçu le projet. On les conduisit à huit heures devant le conseil du cabinet, qui crut devoir s'ajour-

Digitized by Google

ner au lendemain matin à onze heures, pour examiner plus amplement les prisonniers. En effet, ces individus furent conduits le 28 devant le lord chancelier, le comte de Mansfield, le lord Grenville, etc. Le magistrat Fordt et les procureurs et solliciteurs généraux les accompagnaient.

Les prévenus, nommés Higgins et Lemaître, devaient, à ce qu'on assure, se rendre à Windsor pour assassiner le roi; les uns disent au spectacle, les autres à son passage sur la terrasse, au moyen d'un dard empoisonné, lancé par une espece de fusil à vent, qui pouvait porter à la distance de cent verges. Higgins, garçon apothicaire, s'était chargé d'empoisonner le dard que devait lancer Lemaître, ouvrier en boîtes de montre.

Hier 29, le conseil s'est assemblé de nouveau et a fait arrêter le nommé Smith, des papiers duquel on s'est emparé.

On garde séparément et très-soigneusement ces trois individus, qui ont été dénoncés par un certain Upton, leur complice dès l'origine, mais que ses remords ont empêché de poursuivre cette entreprise jusqu'à la fin : il est aussi arrêté.

Le conseil s'assemble encore aujourd'hui, relativement à cette affaire.

Les nouvelles importantes que nous allons donner nous arrivant dans l'instant même, nous n'avons pu les ranger sous les titres qui leur conviennent : cependant nous n'avons pas voulu en priver nos lecteurs, et nous avons préféré de les leur donner par *Post-scriptum*.

Turquie. *Des frontieres*, 28 *août*. *P. S.* L'horizon politique se couvre chaque jour de nuages qui annoncent la tempête. Déja la plus grande partie des Janissaires qui se trouvaient à Constantinople et dans les environs a reçu ordre de marcher vers les bords du Danube. Cinq vaisseaux, dont l'un de 120 pieces de canon, et quatre de 74 sont sur les chantiers. On construit encore une grande quantité de chaloupes canonnieres. La réparation et l'approvisionnement des places frontieres occupent une multitude de bras. On remarque que les corps de canonniers se renforcent et s'exercent journellement; en un mot, il paraît que la Porte, abusée d'abord par les ministres des puissances coalisées, sur la situation des choses en Pologne, s'apprête à profiter des conjonctures actuelles pour se venger de l'ennemi commun.

De Vienne, *le* 20 *octobre*. Les lettres de Jassy annoncent que tous les Janissaires d'Europe ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher, et que le même ordre a été donné à ceux d'Asie. Plusieurs personnes de notre ville viennent d'être arrêtées; parmi elles se trouve le conseiller de régence Gothardi.

Italie. *Ce* 20 *octobre*. Le 26 septembre, une division d'environ 6000 Français est entrée dans la ville de Savone, d'où elle s'est rendue à Final.

Digitized by Google

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE PRIEUR (*de la Marne.*)

Séance du duodi, 2 Brumaire.

Le renouvellement du bureau a donné pour président, Prieur (de la Marne), et pour secrétaires, Crassous, Goujon et Guimberteau.

Guyton-Morveau a fait, au nom du comité de salut public, un rapport sur les progrès des éleves de l'école de Mars dans le camp de la plaine des Sablons. Il a suffi de moins de quatre mois à ces enfans de la patrie, au nombre de 3500, venus de tous les départemens, pour s'instruire dans tous les genres d'exercices et d'évolutions militaires, dans les différentes armes, et pour apprendre les premiers élémens de la tactique. Leurs progrès ont étonné les militaires les plus expérimentés. Leur régime a été celui qui convient à des Républicains, la frugalité et l'égalité, et leur conduite a répondu au zele et aux connaissances de leurs instituteurs. A la suite de ce rapport extrêmement intéressant, Guyton a proposé et l'Assemblée a adopté le décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrete ce qui suit :

« Art. 1er. En conformité de l'article XI de la loi du 18 prairial dernier, le camp des Sablons sera levé, et les éleves de l'école de Mars retourneront dans leurs foyers. Il leur sera en conséquence délivré, par le commissaire de l'école, des états de route, comme ils en ont eu pour venir à Paris, et avec les mêmes précautions.

» II. Les éleves remporteront les effets d'habillement et d'équipement qui ont été à leur usage personnel pendant leur séjour à l'école de Mars, ainsi que leur sabre ; ils en conserveront la propriété.

» III. Les fusils, les piques, l'artillerie et tous les objets qui en dépendent, les chevaux et leur équipement, enfin les effets de campement, ustensiles, outils, fournitures, autres que celles mentionnées à l'article précédent, seront retablis dans les divers magasins nationaux d'où ils ont été tirés.

» IV. Pour plus de facilité, l'évacuation du camp des Sablons commencera à se faire par partie aussi-tôt après la notification du présent décret, et de maniere que l'opération soit achevée le 15 brumaire présent mois.

Digitized by Google

» Le comité de salut public est chargé de donner les ordres nécessaires pour régler les dispositions de détail relatives à cet objet, afin de prévenir tout abus et d'assurer la conservation des établissemens du camp qui ne sont pas susceptibles de déplacement.

» V. Le comité de salut public est autorisé à placer dans les armées de la République, ou employer dans d'autres fonctions, ceux des éleves et des instructeurs qui y seraient propres.

» Le Comité prendra en conséquence tous les renseignemens nécessaires pour faire ces placemens d'une maniere convenable, suivant que les besoins de la République l'exigeront.

» VI. Le comité militaire fera, le plus promptement possible, un rapport sur les moyens d'établir pendant l'hiver, à Paris, des cours publics pour perfectionner l'instruction sur toutes les parties de l'art militaire, et sur celles du service des commissaires des guerres.

» VII. Le comité d'agriculture proposera aussi incessamment à la Convention un projet de décret pour faire faire à un certain nombre d'enfans, peu fortunés l'apprentissage de divers métiers, dont la nation payera les frais.

» Les éleves de l'école de Mars pourront être admis à cet avantage, suivant le mode qui sera prescrit, et s'ils remplissent les conditions qui seront exigées.

» VIII. La Convention nationale déclare qu'elle est satisfaite de la conduite des éleves de l'école de Mars et de leurs progrès dans les différens genres d'instruction qui leur ont été donnés, ainsi que du zele des instructeurs et agens qui ont concouru à former cet établissement.

» La Convention nationale attend des éleves de l'école de Mars, qu'ils conserveront les vertus républicaines qu'on leur a fait pratiquer, et que, par leur entier dévoûment à la patrie, ils s'acquitteront envers elle du bienfait qu'ils en ont reçu.

» IX. Le présent décret et le rapport seront insérés au bulletin de correspondance, imprimés et distribués; il sera remis un exemplaire à chacun des éleves, instructeurs et autres officiers du camp, par les représentans du peuple près l'école de Mars, qui certifieront à la suite qu'ils ont suivi les exercices du camp depuis son établissement jusqu'à sa levée.

» Cette attestation leur servira à faire entrer cet espace de tems dans l'état de leur service dans les armées de la République. »

Les représentans du peuple dans les départemens des Bouches-du-Rhône, du Vard et de l'Ardèche, donnent les détails les plus satisfaisans sur les situations actuelles des habitans de Marseille. On se rallie à la Convention, et on y déteste les scélérats qui voulaient les précipiter dans l'abyme.

Les sections de la Fontaine-de-Grenelle, des Sans-culottes, du Contrat-social et de la Fidélité, viennent assurer la Con-

Digitized by Google

vention de leur dévouement à la représentation nationale et aux principes qu'elle professe. — Mention honorable.

On fait lecture d'une lettre des représentans du peuple près l'armée du Rhin, qui annoncent de nouveaux avantages ainsi que la jonction de l'armée de la Moselle à celle du Rhin. (*Voyez* Pieces officielles)

Merlin (de Douai) présente, au nom des trois comités, un projet de décret pour déterminer les cas, les formes où un représentant du peuple pourrait être mis en jugement.

Penés présente un autre projet. L'assemblée ordonne l'impression et l'ajournement de tous deux. Pour ne pas entrer dans des répétitions, nous en ferons mention lorsque l'un ou l'autre sera décrété.

Merlin (de Thionville) fait un rapport sur la mission de Dubois-Crancé à Lyon. Il en résulte que les inculpations qui avaient été faites à ce représentant du peuple par Couthon et Robespierre, étaient absolument fausses, et l'assemblée déclare que Dubois-Crancé à bien rempli sa mission près l'armée des Alpes, et notamment à Lyon.

Plusieurs députés détenus obtiennent la permission d'aller rétablir leur santé dans leur domicile.

Séance de tridi, 3 Brumaire.

Un membre fait, au nom du comité des décrets et archives, un rapport sur l'admission d'un suppléant du département de l'Allier, nommé Chabot. Des difficultés s'élevent sur son admission. On objecte que dans le procès-verbal d'élection sous la date du 26 août 1792, l'assemblée primaire avait donné mandat formel à ses représentans de maintenir le pouvoir monarchique en France. Un membre ajoute que dans l'assemblée électorale de son département, ce suppléant avait développé ses principes personnels, et qu'ils étaient conformes à ceux exprimés dans le mandat. Après quelques débats la Convention décrete que le suppléant Chabot du département de l'Allier ne sera point admis dans son sein.

Clausel, au nom du comité de sûreté générale, demande le rappel du représentant du peuple Dartigoyte. On demande le motif du rappel. Goupilleau (de Fontenai) dit que c'est parce que Dartigoyte, absent depuis très-long-tems, dirige des opérations publiques, quoiqu'il ne soit chargé d'aucune mission par l'assemblée. La Convention ordonne son rappel.

Chaudron-Rousseau demande que les députes qui depuis plus de trois mois sont en mission dans les départemens soient rappellés dans le sein de la Convention. Pelet demande que le comité de législation presente une loi contre les députés, qui, sans avoir une mission de la Convention, remplissent dans les départemens des fonctions publiques.

Tallien appuie ces propositions. « Nous ne pouvons nous dissimuler, dit-il, qu'il est de certains hommes qui cherchent

Digitized by Google

à se perpétuer dans l'exercice du pouvoir ; accoutumés, depuis vingt mois, à exercer une dictature dans les départemens, ils trouvent difficile de redevenir simples représentans dans le sein de la Convention. Les lois que vous faites ici doivent être également exécutées dans toute la République ; cependant telle est la dictature partielle qu'exercent quelques hommes, que l'exécution en est suspendue dans différens départemens pour y substituer des arrêtés contraires. La représentation doit être une et non disséminée. C'est à la volonté générale que les citoyens doivent obéir, et non à quelques volontés particulières. Le peuple est las du joug sous lequel des individus l'ont fait plier. Faisons ici de bonnes lois ; que les vengeances particulières cessent ; faisons aimer les vertus et la justice, et que les Français jouissent enfin du fruit de leurs sacrifices. »

Tallien demande que les comités de salut public, de sûreté générale et de législation, soient chargés de proposer un projet de loi, 1°. sur la peine à infliger à ceux des représentans du peuple qui, après le terme de leur mission expiré, exercent encore des fonctions ; 2°. sur les moyens de donner de l'uniformité aux opérations des représentans du peuple envoyés dans les départemens, et de réprimer les abus qui peuvent résulter de l'exercice des pouvoirs illimités qui leur sont conférés ; 3°. de déterminer les circonstances dans lesquelles il convient d'employer ce grand moyen de salut public.

La Convention charge son comité d'examiner les propositions de Tallien.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, présente un projet de loi sur l'établissement à Paris, d'une école centrale pour former des instituteurs. L'Assemblée en ordonne l'impression et l'ajournement.

Séance de quartidi, 4 Brumaire.

Une députation de la section du Panthéon-français vient féliciter la Convention sur son adresse au peuple. Elle invite à reporter son attention sur la loi du 17 septembre, afin de lui ôter tout ce qu'elle a de vague et d'arbitraire.

On demande la mention honorable et le renvoi aux comités de législation et de sûreté générale. Clausel et Cambacérès s'y opposent. Celui-ci observe que celle-ci a été rédigée en très-grande connaissance de cause ; qu'il est vrai que les préjugés et les liaisons connues de certains individus ont forcé de les mettre dans la classe des gens suspects, mais que la Convention a placé l'exception à côté de la règle, en disant que cette loi ne serait pas applicable à ceux qui avaient donné des preuves d'attachement à la révolution, et en laissant au comité de sûreté générale la plus grande latitude pour prévenir les abus. Les décrets que la Convention a rendus depuis le 9 thermidor doivent calmer toutes les inquiétudes sur l'arbitraire. Il faut que le peuple sache que pour son salut la Convention ne permettra

Digitized by Google

jamais que la révolution rétrograde ; il demande l'ordre du jour sur le renvoi aux comités. — Adopté.

D'Artigoyte dénonce dans une lettre quelques intrigans qui se sont mis à la tête de la société populaire de Toulouse, qui vexent et calomnient les citoyens les plus probes, et insultent aux représentans du peuple. Clausel, Cavaignac, Chaudron-Rousseau et plusieurs membres articulent des faits graves contre ces partisans de la tyrannie de Robespierre qui ont eu l'audace d'entraver les arrêtés du comité de sûreté générale, et de les faire discuter dans la société populaire. Ils correspondent avec toutes les sociétés du Midi qu'ils égarent. Ces intrigans sont, Arnaud, directeur des postes, qui avait été traduit à Paris, et qui a été élargi, on ne sait comment ; Desbarreaux-Gerville (comédien) et Bélas, secrétaire du district. Ils demandent contre eux le décret d'arrestation. La Convention le prononce.

Richard, au nom du comité de salut public, fait part de nouveaux succès de l'armée du Rhin et de celle du Nord. (*Voyez* Pieces officielles.) Il annonce en même tems 18 nouvelles prises faites sur les Anglais, les Espagnols et les Hollandais, et 19 bâtimens coulés bas. Parmi ces prises se trouve un bâtiment espagnol, ayant à son bord 10,632 piastres et 10,000 liv. en assignats, et un navire anglais sur lequel il y avait 1563 liv. portugaises, 138 marc de poudre d'or, et plusieurs autres cargaisons richement chargées.

On reprend la suite de la discussion sur la loi concernant les émigrés.

Eschasseriaux l'aîné présente, au nom du comité de salut public, un rapport et un projet de décret sur les moyens de restreindre et de régulariser les requisitions. L'Assemblée en ordonne l'impression et l'ajournement.

Séance de quintidi, 5 *Brumaire*.

Dans une foule d'adresses on félicite la Convention sur ses principes et son énergie ; on y jure haine aux intrigans, et on invite la Convention à ne pas souffrir que quelques scélérats aient l'audace d'usurper l'autorité que le peuple a déléguée à elle seule. Le peuple, entr'autre de Dijon, désavoue l'adresse liberticide qu'on avait colportée sous le nom de la société populaire : cette société invite elle-même la Convention à bannir la terreur. Voici la profession de foi de tous les habitans de cette commune.

« Nous soutiendrons la Convention au péril de la vie. Elle doit faire la loi, la faire par sa majorité ou son ensemble, et cinq à six individus n'ont pas le droit de substituer leur volonté à la sienne. Nous ne reconnaîtrons aucune puissance rivale ; nous maintiendrons l'exécution des lois ; le peuple parlera en masse ou en majorité, et quelques individus ne seront pas la commune de Dijon. » — Insertion au Bulletin.

Digitized by Google

La Convention accorde à plusieurs députés détenus la faculté d'aller rétablir leur santé dans leur maison.

La barre s'ouvre aux pétitionnaires Plusieurs font hommage des productions de leur art ou de leurs talens.

Richard annonce de nouvelles victoires et la prise de plusieurs villes par l'armée du Rhin et celle du Nord. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

Pendant que nos armées, dit Merlin (de Thionville) poursuivent les satellites des tyrans, le comité de sûreté générale fait la guerre aux intrigans et aux fripons; il avait ordonné l'incarcération du nommé Babœuf, qui, condamné précédemment à 4 ans de fers, s'est soustrait à un mandat d'arrêt du comité de sûreté générale. Cet homme a trouvé refuge dans le club électoral, auquel il a fait passer un discours plus séditieux que celui qu'il y avait précédemment prononcé.

La société a pris un arrêté en nom collectif qui en ordonne l'impression. En vertu du décret qui donne à la Convention la police des sociétés populaires, le comité a fait arrêter le président, les deux secrétaires et apposer les scellés sur les papiers de la société. (Applaudissemens.)

Tallien, par motion d'ordre, appelle l'attention de l'Assemblée sur le décret qui avait mis hors de la loi la commission de Bordeaux. La plupart des membres de cette commission sont tombés sous le glaive de la loi; mais par le second article de ce décret, la même peine était portée contre quiconque avait servi les projets de cette commission ou obéi à ses ordres. Il en résulte qu'une foule de malheureux, qui n'ont été qu'égarés, se trouvent sous la proscription. Comme Paris, Bordeaux a eu son Dumas et son Coffinhal. Un Lacombe a fait guillotiner plus de 400 de ces victimes de l'erreur. Il demande le rapport de cette partie du décret, et le renvoi de sa proposition aux trois comités pour en faire leur rapport. (Adopté.)

Un autre membre observe que beaucoup de citoyens, sachant que paraître devant le tribunal de Robespierre c'était porter sa tête sous le couteau assassin, se sont soustraits à des mandats d'arrêt, et ont été mis hors la loi sur un rapport de Saint-Just. Il demande que la situation de ces infortunés et les mesures à prendre sur leur compte soient l'objet d'un rapport des trois comités réunis. (Décrété.)

Dubois-Crancé rappelle la proposition qu'il a faite, il y a un mois, pour organiser enfin dans les prisons une police telle qu'on ne vienne plus dire qu'il y existe des conspirations.

Un membre instruit l'Assemblée qu'ayant fait plusieurs fois des reproches au général d'Anican de ce qu'il se taisait sur les événemens de la Vendée, dont il avait été le témoin; ce général vient de lui écrire une lettre dont il le somme de donner lecture à la Convention.

Digitized by Google

Ce militaire, après avoir cité les dangers que lui a fait courir sa franchise, s'engage à prouver qu'on a massacré des vieillards dans leur lit, des enfans sur le sein de leur mere, guillotiné des femmes enceintes, d'autres au moment de leurs couches, noyé et fusillé, non seulement à Nantes, mais à 30 lieues en remontant la Loire. Il offre de nommer les hommes qui ont fait brûler d'immenses magasins de subsistances et d'objets nécessaires, tandis que l'armée était dans le dénuement le plus affreux; il jure qu'il fera voir clairement que les hommes qui sont aujourd'hui philantropes, étaient alors des monstres sanguinaires.

Levasseur dit que ce d'Anican qui se vante d'avoir sauvé Angers, s'est mis au contraire dans son lit pendant le siége de cette ville sous le prétexte d'un mal de jambe : comme je suis chirurgien, dit-il, et que je me connais à ces sortes de maux, j'ai visité cette jambe, et je ne l'ai point trouvée malade.

Merlin (de Thionville) ignore si ce fait est vrai, mais il assure qu'il a combattu dans la Vendée à côté de d'Anican, et qu'il l'a toujours vu se battre en brave homme.

Le fait avancé par Levasseur, dit Dubois-Crancé, n'est pas exact; car d'Anican, au lieu de se faire porter dans son lit, s'est fait porter sur le rempart.

La lettre est renvoyée aux trois comités, ainsi que l'assertion d'un membre qui assure que le général Carpentier reçut un ordre de Tureau, de déclarer en état de rébellion la ville des Sables d'Olonne et d'y mettre le feu.

Séance de sextidi, 6 *Brumaire.*

Delmas annonce la prise de Coblentz, de Cleves et de Gueldres, par deux divisions de l'armée de Sambre et Meuse. (*Voyez* pieces officielles.) Ces nouvelles, ajoute Delmas, sont la meilleure réponse à faire à ceux qui disent dans certaines assemblées que le gouvernement veut faire rétrograder les armées sur nos places de premiere ligne, pour faire ensuite la paix. On voit que ni les armées, ni ceux qui les dirigent, ne sont dans cette confidence.

Sur la proposition du comité de salut public, Merlin (de Thionville) se rendra sur-le-champ à l'armée du Rhin et de la Moselle.

Merlin (de Douai), avant de soumettre à la discussion le projet de loi relatif au mode d'accusation des représentans du peuple, soumet quelques réflexions qui décident l'Assemblée à rejetter le projet qui avait été présenté par Peyrès, pour accorder la priorité à celui des comités.

Raffron obtient la parole pour une motion d'ordre : « Depuis plusieurs jours, dit-il, et certes depuis long-tems le tribunal révolutionnaire vous a fait connaître que l'instruction dans l'affaire de Nantes se trouvait arrêtée par des déclarations

Digitized by Google

qui exigent que notre collegue Carrier intervienne dans les débats. Mille bouches déposent contre lui ; les témoins, les accusés, les coupables même le chargent. A-t-il commis ou non les horreurs dont on l'accuse ? voilà la question ; les comités doivent avoir reçu des renseignemens et des pieces qui éclairciront sa conduite ; il ne s'agit que de les lire. Le peuple indignement outragé demande justice contre les coupables. Le tems n'est plus où l'on présentait les plus affreuses atrocités comme des *formes acerbes*, et où l'on associait les lauriers de Fleurus aux actes tyranniques de Lebon. » Raffron conclut en demandant que, séance tenante, les comités fassent leur rapport sur Lebon et Carrier.

Plusieurs membres observent qu'avant de faire droit à la motion d'ordre de Raffron, l'Assemblée s'occupe des mesures générales contenues dans le projet de décret des comités. Merlin fait lecture du 1^er^. article, ainsi conçu :

« Toute dénonciation contre un représentant du peuple sera portée ou renvoyée devant les comités de salut public, de sûreté générale et de législation. »

Cet article est décrété.

Le second porte : « Si les trois comités pensent qu'il doit être donné suite à la dénonciation, ils déclareront à la Convention qu'il y a lieu à examen. »

Un membre pense que les comités doivent déclarer également s'il n'y a pas lieu à examen, parce qu'il ne faut pas laisser planer le soupçon sur un représentant.

Goupilleau observe que si l'on adopte cet amendement, on pourra venir dénoncer pendant six mois tous les représentans, et que la Convention n'aurait autre chose à faire qu'à écouter des dénonciations.

Duhem pense qu'avant d'examiner la conduite du dénoncé, il faut examiner la moralité du dénonciateur. « Les hommes de la révolution, dit-il, ont pour ennemis tous les ennemis de la liberté. Les représentans en mission sont tous dénoncés, et par qui ? par ceux-mêmes qu'ils ont poursuivis et punis ; je voudrais bien voir les gardes-du-corps du 5 octobre dénoncer les héroïnes de cette journée ; je voudrais bien voir aussi les chevaliers du poignard dénoncer les fondateurs de la liberté ; je voudrais bien voir le gouverneur de la Bastille dénoncer ceux qui l'ont prise ; les Charrettes et les brigands de la Vendée dénoncer ceux qui ont mis fin à cette guerre..... » Plusieurs voix : Et *Carrier*..... Duhem reprend que l'on cherche à calomnier la Convention ; il demande une loi contre les calomniateurs.

Bourdon (de l'Oise) propose par amendement que le faux dénonciateur soit renvoyé au tribunal révolutionnaire.

Thuriot, Guyomard et Pelet combattent l'amendement, et soutiennent que jamais la justice n'avilira la Convention nationale. Le second article est décrété.

Digitized by Google

Duhem et Bourdon insistent pour leur amendement ; la discussion se rouvre. Pelet et Tallien font sentir que le mode générique de ces propositions ne saurait être adopté sans examen, et qu'il convient de renvoyer aux trois comités pour bien déterminer ce que c'est que faux dénonciateur et calomniateur.

Le renvoi est ordonné, et l'article adopté. La suite du projet de décret sera reprise dans la prochaine séance.

PARIS, 9 *Brumaire*, *l'an 3e. de la République*.

La plupart des députés qui étaient détenus sont actuellement en liberté ; ils ont obtenu la permission d'aller rétablir leur santé. On a beaucoup parlé de l'acte qui a servi de motif à leur détention, et jusqu'à présent il était resté inconnu. Les comités viennent de le rendre public. Chacun peut maintenant le juger.

Déclaration des soixante-onze députés, *du 6 juin* 1793.

Les représentans du peuple français, soussignés,

Considérant qu'au milieu des évenemens qui provoquent l'indignation de la République entiere, ils ne peuvent garder le silence sur les attentats commis envers la représentation nationale, sans s'accuser eux-mêmes de la plus honteuse faiblesse ou d'une complicité encore plus criminelle ;

Considérant que les mêmes conspirateurs qui, depuis l'époque où la République a été proclamée, n'ont cessé d'attaquer la représentation nationale, viennent enfin de consommer leurs forfaits, en violant la majesté du peuple dans la personne de ses représentans, en dispersant ou enchaînant quelques-uns d'entre eux, et en courbant les autres sous le joug de cette audacieuse tyrannie ;

Considérant que les chefs de cette faction, enhardis par une longue impunité, forts de leur audace et du nombre de leurs complices, se sont emparés de toutes les branches de la puissance exécutive, des trésors, des moyens de défense et des ressources de la nation, dont ils disposent à leur gré et qu'ils tournent contre elle ;

Qu'ils ont à leurs ordres les chefs de la force armée et les autorités constituées de Paris ; que la majorité des habitans de cette ville, intimidée par les excès d'une faction que la loi ne peut atteindre, effrayée par les proscriptions dont elle est menacée sans cesse, non seulement ne peut pas réprimer les manœuvres des conspirateurs, mais que souvent même, par respect pour la loi qui commande l'obéissance

Digitized by Google

aux autorités constituées, elle se voit forcée de concourir en quelque sorte à l'exécution de leurs complots;

Considérant que telle est l'oppression sous laquelle gémit la Convention nationale, qu'aucun de ses décrets ne peut être exécuté, s'il n'est approuvé ou dicté par les chefs de cette faction; que les conspirateurs se sont constitués par le fait les seuls organes de la volonté générale, et qu'ils ont rendu les restes de la représentation nationale l'instrument passif de leur volonté;

Considérant que la Convention nationale, après avoir été forcée d'investir d'une autorité illimitée les commissaires qu'elle a envoyés dans les départemens et aux armées, et que cette faction a exclusivement désignés, n'a pu réprimer les actes arbitraires qu'ils se sont permis, ni même formellement improuver les maximes incendiaires et désorganisatrices que la plupart d'entr'eux ont propagées;

Considérant que non seulement la Convention nationale n'a pu faire poursuivre ni les dilapidateurs de la fortune publique, ni les scélérats qui ont commandé des assassinats et des pillages, mais encore que les conspirateurs, après avoir vu leurs projets échouer dans la nuit du 10 au 11 mars, en ont repris l'exécution avec plus de forces à l'époque des 20, 21, 27 et 31 mai, 1 et 2 juin derniers;

Qu'à cette dernière époque on a fait battre la générale, sonné le tocsin et tirer le canon d'alarme; que les barrieres de la ville ont été fermées, toutes les communications interceptées, le secret des lettres violé, la salle de la Convention bloquée par une force armée de plus de 60,000 hommes; qu'une artillerie formidable a été placée à toute les avenues du palais National; qu'on y a établi des grils pour le service des canons, chauffer des boulets, et former tous les préparatifs d'un assaut;

Que des bataillons destinés pour la Vendée, et retenus à dessein dans les environs de Paris, se trouverent au nombre des assiégeans; que des satellites dévoués aux conjurés, et préparés à l'exécution de leurs sanguinaires complots, occuperent les postes les plus importans et les issues de la salle; qu'ils furent ouvertement récompensés de leur zele par des distributions de vivres et d'argent;

Qu'au moment où la Convention nationale se présenta en corps aux avenues du palais pour enjoindre à la force armée de se retirer, le commandant, investi par les conjurés de la plus insolente dictature, osa demander que les députés proscrits fussent livrés à la vengeance du peuple; et que, sur le refus de la Convention, il eut l'atroce impudence de crier aux armes, et de faire mettre en péril la vie des représentans du peuple Français;

Considérant enfin que c'est par des manœuvres de cette nature qu'on est parvenu à arracher à la Convention, ou plu-

Digitized by Google

tôt à la sixieme partie des membres qui la composent, un décret qui prononce l'arrestation arbitraire qui enleve à leurs fonctions, sans accusation, sans preuve, sans discussion, au mépris de toutes les formes, et par la violation la plus criminelle du droit des gens et de la souveraineté nationale, trente-deux representans désignés et proscrits par les conspirateurs eux-mêmes;

Déclarent à leurs commettans, aux citoyens de tous les départemens, au peuple Français, dont les droits et la souveraineté ont été aussi audacieusement violés, que depuis l'instant où l'intégrité de la représentation a été rompue par un acte de violence, dont l'histoire des nations n'avait pas encore offert d'exemple, ils n'ont pû ni dû prendre part aux délibérations de l'Assemblée;

Que réduits, par les circonstances malheureuses qui les entourent, à l'impossibilité d'opposer, par leurs efforts individuels, le moindre obstacle aux succès des conspirateurs, ils ne peuvent que dénoncer à la République entiere les scenes odieuses dont ils ont tous été les témoins et les victimes.

A Paris, le 6 juin, l'an second de la République Française. *Signés*, Lauze Duperret, Ig. Cazeneuve, Laplaigne, Chasselin, Girault, Dugué-Dassé, Rouault, Dufaulx, Lebreton, Defermon; Couppé, J. P. Saurine, Queinée, Salmon, Lacaze aîné, V. F. Corbel, J. Ovitter, Ferroux, ayant déja protesté le 2 de ce mois dans la Convention; J. A. Rabaut, Fayolle, Derazey, Rubereau, F. Aubry, Bailleul, Ruault, Obelin, Babey, C. A. A. Blade, Maisse, Peyre, Bohan, H. Eleury, Vernier, Grenot, Jary, Amyon, ayant déja protesté le 2 de ce mois dans la salle de la Convention; Laurenceot, Laurencel, Serre, Saladan, Chassel, Vallée, Mercier, Mazuyer, Royer, Duprat, Lefebvre, Olivier-Gérente, Garilhe, Varlet, Dubuse, Savarry, Delamarre, Dalray-Doublay. A Paris, ce 19 juin, audit an, P. Delleville, Blangni, Massa, Faure, Hecquet, B. Descamps, Lefebvre, Dannou, Perrier, ayant déja protesté le 2 de ce mois dans la salle de la Convention; Blaux, Stradens, Bresson, Marbet, Rouzet, ayant déja protesté le 2 de ce mois; Tournier, ayant déja protesté le 2 de ce mois dans la salle de la Convention; Vincent, Blavier, ayant déja protesté le 2 de ce mois; Moysset, Saint-Prix et Gamon.

Certifié conforme à l'original. A Paris, ce 1ee. brumaire, l'an 3e. de la République Française, une et indivisible.

Les membres composant le comité de sûreté générale de la Convention nationale.

Signés, CLAUZEL, *président*;

MONMAYOU, LEVASSEUR (de la Meurthe), *secrétaires*.

Digitized by Google

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DU RHIN ET DE LA MOSELLE.

Neustadt, quartier-général, le 26 vendémiaire, l'an trois.

« Le 16 vendémiaire, le drapeau dont la République a récompensé le courage de nos freres d'armes, leur a été présenté dans la plaine de Montbac. Ils ont tous juré, sous ce signe glorieux, la mort des tyrans et de leurs esclaves. Ils ont tous juré l'attachement et le dévouement le plus entier à la République, une et indivisible, et nous avons de suite marché à l'ennemi. Le comité de salut public a dû vous dire déjà que le lendemain nous lui tuâmes de 3 à 400 cavaliers et chevaux. Nous lui prîmes 50 à 60 hussards, autant de chevaux de selle, et 48 chevaux de trait. Nous enlevâmes la ville de Franckental de vive force, et nous arrêtâmes le courier de Mayence, chargé de dépêches les plus importantes que nous avons transmis au comité de salut public. Le lendemain, nous tuâmes de 25 à 30 chevaux dans une reconnaissance, et nous prîmes Sechelles, Odembach, la ville de Volsheim et tout le pays adjacent. Le lendemain, l'armée de la Moselle et celle du Rhin ont opéré leur jonction à Lautrec, où nous nous réunîmes les représentans avec les généraux en chef de l'armée, pour combiner la marche des deux armées.

» Le 23, nous nous sommes emparés des villes d'Auterberg, Ronquenhausem, Cousberg, Alzeim et Oberhouse.

» Le 24, des villes de Geilheim et Grunstadt.

» L'armée de la Moselle, avec laquelle nous agissions de concert, prenait en même Trarbach, Bercastel, Birkenfeld, Obersteim, Kirn, Meinsenheim, et marche sur Creutznach.

» Demain sans doute nous ajouterons à nos conquêtes Phidelcheim, Leiselhem, Phedersheim et la ville de Worms.

» Ceux qui jetteront un regard sur la carte seront peut-être étonnés qu'en 7 jours de tems nous nous soyons emparé d'une si vaste étendue de pays, des positions les plus formidables, avec le plus mauvais tems possible. Nous poursuivons nos efforts communs avec la même audace, et ce sera par des conquêtes encore plus importantes que l'armée du Rhin saura prouver la reconnaissance que lui inspire le témoignage de satisfaction publique que la Convention a donné au nom de la patrie. »

Signé, FERRAND, *neveu*.

Worms, 27 vendémiaire, 7 heures du soir.

« Frankental a été pris hier 26, et nous sommes entrés ce soir à 6 heures dans la jolie ville épiscopale de l'évêque de

Digitized by Google

Worms. On eût dit que le digne prélat avait conjuré contre nous tous les élémens, la pluie, la grêle ; nos chevaux s'enfonçant dans les engrais, toutes les routes inondées.

» Mais le génie de la République avait conjuré aussi de son côté le courage et le mépris de tous les dangers. Nos troupes ont été reçues, à 6 heures, comme des libérateurs. Les habitans se sont empressés de venir au-devant de leurs besoins, en leur procurant tous les comestibles qu'ils pouvaient desirer, en les accueillant avec cordialité. A Worms, il paraît qu'ils seront également bien traités. Je n'y suis que depuis une demi-heure.

Signé, FERRAND.

L'armée du Nord s'est emparé du fort St.-André, situé au confluent du Vaalh et de la Meuse.

Bingen, 29 *vendémiaire*.

« L'armée de la Moselle vient de porter, des rives de la Sare, sur celles du Rhin, le drapeau tricolor que la Convention nationale lui envoya dernierement. Nous venons de le promener au sein de la ville de Bingen, qui nous a ouvert ses portes il n'y a qu'un instant, après que nous en avons eu chassé l'ennemi avec quelques coups de canon et une courte fusillade. Il avait cependant, nous a-t-on dit, dans ce pays, juré de nous vendre cher cette place importante par sa position et celles qui l'entourent, et par les deux communications de Mayence et de Coblentz. Recevez les clefs de la ville de Bingen, dont les habitans nous ont reçu avec de grands témoignages de joie et de satisfaction. Il nous faudrait des pages d'écriture, si je voulais vous rendre compte du courage et du bon esprit des troupes et de tous les témoignages avantageux qui leur sont dus. Quand elles sont dans un lieu, on les entend crier : Allons dans celui plus avant.

Signé, BOURBOTTE, *représentant du peuple*.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Au quartier général à Cologne, le 3 Brumaire.

« Aussi-tôt que votre collegue Gillet m'eut communiqué que vous desiriez que l'armée de Sambre et Meuse dirigeât des troupes sur Coblentz, j'ai donné ordre au général Marceau de partir avec la division qu'il commande pour marcher sur cette ville. Ce général est arrivé le 1er. brumaire, à Andernach, il y a rencontré les hussards ennemis et il les a chargés vigoureusement ; plusieurs ont été tués, et 50 bien accoutrés et équipés ont été faits prisonniers. Nous avons eu 3 hommes de tués ou égarés dans cette affaire. Le général Marceau a continué sa marche et s'est rendu hier devant Coblentz ; il a trouvé l'ennemi retranché dans les positions avantageuses, en avant de cette ville, il l'a attaqué vigoureusement, les redoutes ont été enlevées de vive force

Digitized by Google

par l'infanterie et tournées par la cavalerie ; enfin l'ennemi a été forcé de passer le Rhin et de laisser au pouvoir des troupes de la République la ville de Coblentz. L'étendard tricolor flotte maintenant sur les murs d'une ville, jadis le repaire des déserteurs de la patrie, qui avait pris pour devise : *L'honneur est à Coblentz.* Oui, sans doute, c'était là qu'on devait trouver l'honneur ; mais il appartient aux soldats fideles de la cause de la liberté et non à de vils émigrés. Je ne peux pas vous donner dans ce moment des détails circonstanciés sur cette affaire, parce que le général Marceau n'a pas eu le tems de me les faire passer, je vous les enverrai aussi-tôt que je les aurai reçus.

Je vous préviens que l'aile gauche de l'armée occupe la ville de Cléves, et correspond par ce moyen, avec l'armée du Nord.

Salut et fraternité.

Signé JOURDAN, *commandant en chef.*

ARMÉE DU NORD.

Bulletin télégraphique du 4 brumaire, depuis 4 heures et demie jusqu'à 5 heures 20 minutes.

(*Transmission de Lille, composée sur le vocabulaire de l'ingénieur.*)

« Hultz, Spas-de-Gand, Philippine et Axel sont au pouvoir de la République depuis le 2 de ce mois ; un seul Français a été blessé dangereusement. »

Signé, CHAPPE, *ingénieur-télégraphe.*

« Une lettre de Briés, représentant du peuple à Bruxelles, en date du 2 brumaire, confirmée par d'autres dépêches, nous annonce que, le 29 vendémiaire, l'armée du Nord a battu les débris de l'armée anglaise et hollandaise au-delà de la Meuse, du côté de Houtemer. Sept cents prisonniers, quatre pieces de canon et un drapeau, sont les fruits actuels de cette victoire. »

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de la procédure du comité révolutionnaire de Nantes, du 26.

On a donné lecture de deux ordres signés de Carrier. Le premier enjoint au citoyen Phelippe de faire éxécuter, sans jugemens 24 brigands, et un autre d'en faire éxécuter de même 27, et dans la liste se trouve des femmes et des enfans.

On a aussi lu un procès-verbal de Phelippe, président du tribunal, où les ordres de Carrier et le jugement sont consignés.

Il a cité une affiche imprimée du comité, qui ordonnait aux citoyens qui avaient reçu des enfans des brigands, de

Digitized by Google

les remettre, sous peine d'être regardés comme suspects, et ces enfans furent noyés.

Phelippe a été de suite entendu en ses dépositions; il a articulé des faits contre Carrier dont quelques-uns ont paru vagues. Le président l'a invité à se renfermer dans les faits qui pouvaient regarder les accusés.

Phelippe a reproché des faits graves, des vols et des exactions aux accusés. Le président les a interrogés sur ces faits, dont quelques-uns ont été niés, d'autres expliqués, d'autres avoués. Il est résulté des débats de cette séance, que Leroy et Garnier, échappés à une noyade, furent mis au secret, pour qu'ils ne révélassent point aux autres prisonniers ce qui s'était passé, et Goulin a assuré qu'ils n'avaient pas été noyés, puisqu'ils étaient à Paris. Il a de plus été avoué que deux ou trois gabarres servant aux noyades ont été achetés par Lamberty et payées par le comité; que Carrier avait dit en secret à Goulin que tout était arrangé pour l'expédition; que la compagnie-Marat fut mandée; que plusieurs membres du comité s'y trouverent, comme surveillans, ont-ils dit; que les prisonniers furent mis dans le bateau à 4 heures du matin; que Lamberty avait promis de se charger de cette expédition, et qu'en son absence elle fut effectuée.

Bologniel s'est expliqué franchement sur plusieurs faits.

Tous les accusés ont nié avoir connaissance des *scbrades* d'une foule de brigands qui furent massacrés sur la place du département, quoique le comité révolutionnaire tint ses séances dans l'une des salles du département; mais plusieurs ont avoué que Hubert qui était dans les prisons où l'on prétendait qu'il existait des conspirations, qui était regardé comme un voleur, et qui avait fourni les listes des détenus qui ont été noyés, avait été envoyé sur un vaisseau pour servir dans la marine, en récompense, sans doute, des services signalés qu'il avait rendus.

On a peut-être oublié, non; car on se rappelle très-bien que sous la tyrannie de Robespierre, il y avait dans les maisons d'arrêt de Paris, certains individus qui ont prétendu qu'il y avait existé, et qu'il y existait encore alors des conspirations; ils déposerent de ces faits, et le tribunal du dernier tyran envoya à l'échafaud une foule de citoyens de tout âge, de tout sexe, de tout état, prévenus de différens délits et détenus à Bicêtre, au Luxembourg, à St.-Lazare et à la Force.

Du 27. Phelippe a encore fait des déclarations dans cette affaire: le comité révolutionnaire, a-t-il dit, envoyait à la commission militaire, pour y être jugés, des brigands qui n'avaient pas été pris les armes à la main. Les biens de ces condamnés ont été séquestrés, et leurs parens ne peuvent en

Digitized by Google

jouir. Il m'est revenu qu'on les faisait passer pour des émigrés. Ces commissions militaires jugaient même des femmes.

Goullin m'a reproché d'avoir, lorsque j'étais au tribunal, la conscience trop timorée, me disant que l'on devait mettre sous le rasoir national certaines personnes sur l'étiquette du sac. Antérieurement à la loi du 14 frimaire, le comité pouvait mettre en liberté les détenus. A cette époque j'entendis dire à Chaux : « Si cette loi n'avait pas été portée, nous aurions fait passer en prison tous les b[illegible] de Nantes les uns après les autres, pour y faire un séminaire d'une décade, plus ou moins ; ils en auraient mieux valu. »

Le citoyen Debourgnes doit déposer que s'étant adressé à Carrier pour une compétence, il lui répondit : la guillotine, toujours la guillotine. Quoique j'eusse défendu que la guillotine fût constamment levée, Carrier ordonna qu'elle le fût toujours. J'ai entendu dire, a-t il ajouté, que Carrier avait fait noyer trois belles femmes, qui avaient été prises, je crois, à la Vendée, et avec lesquelles il avait couché. Le président a observé à Phelippe qu'il poussait trop loin ses observations et ses inquiétudes ; il l'a invité à citer des faits sur les accusés.

Un des jurés a observé que la défense des accusés portait sur des circonstances impérieuses dans lesquelles les accusés disaient s'être trouvés. Phelippe a été interpellé de déclarer quel était alors l'état de la ville de Nantes ; il a répliqué que les brigands n'étaient pas menaçans à cette époque ; que la ville était tranquille, et que l'on avait tout fait pour faire révolter le peuple.

On a demandé ensuite à Phelippe s'il avait connaissance que quelque autorité constituée eût fait une proclamation aux brigands, pour les engager à venir à récipiscence, et leur faire pressentir qu'il y aurait une amnistie. Il a répondu qu'il le croyait, mais qu'il n'en était pas sûr ; que Merlin s'était conduit dans ce pays d'une manière à le faire desirer, et à ramener la paix et la tranquillité.

Aux reproches de Phelippe, Goullin répond qu'il a seulement dit que Phelippe avait un bras de fer pour les petis délits, tandis qu'il acquittait les aristocrates.

Chaux affirme qu'il n'a pas parlé de séminaire ; il a dit que Phelippe en a imposé, qu'il n'a cité que des faits vagues, qu'il s'est plaint d'avoir été emprisonné par le comité, dans le tems que le comité lui-même était dans les fers.

René Nau, ci-devant armateur, quartier-maître de la compagnie Marat à Nantes, a été ensuite entendu ; il a été témoin d'une noyade qui eut lieu dans la nuit du 24 au 25 frimaire ; les membres du comité adressèrent une lettre au capitaine Fleury : elle lui enjoignait de faire transporter la compagnie Marat au vestibule du département, d'où elle se rendit à

Digitized by Google

Buffay. Les prisonniers furent appellés à 10 heures du soir par Goullin qui tenait la liste ; Mainguet et un autre y étaient, il conduisit deux fois des prisonniers au quai Robin : ils se plaignaient en chemin, on leur dit qu'on les menait à Belle-Isle ; on les déposa au corps-de garde de la machine : les détenus murmuraient à la geole du Buffay, c'étaient des hommes de 25 à 40 ans ; il a vu une gabarre échouée qu'on lui a dit avoir servi à des noyades ; il a ajouté qu'il avait appris que Lamberty avait une galiote à soupape. Goullin lui donne un ordre pour faire passer sa gabarre au port de la Pêcherie.

Grand-Maison se trouva sur la gabarre ; il porta ensuite l'ordre au corsaire en station au milieu de la Loire ; en remettant le billet, il entendit les prisonniers qui offraient leur argent à Grand-Maison qui leur dit de le porter à Charette ; le bateau qui l'avait conduit à la gabarre reçut ceux qui y avaient conduit les prisonniers et les mit à terre. Des charpentiers armés de haches étaient sur des batelets ; les prisonniers furent submergés. Après plusieurs interpellations qui lui ont été faites, il a été mis au rang des accusés, comme prévenu d'avoir participé, de son aveu, à l'expédition de la noyade de la nuit du 24 au 25 ; d'avoir commis des infidélités dans ses fonctions, d'avoir exercé des actes arbitraires, etc. etc.

Du 28. Julien le Roy, âgé de 29 ans, né à Montoire, marchand de veaux, condamné par jugement depuis deux ans, à quatre ans de détention, pour avoir vendu un cheval qui ne lui appartenait pas, a été entendu comme témoin. « J'étais, a-t-il dit, dans les prisons du Buffay, à l'époque où des membres du comité révolutionnaire et la compagnie de Marat s'y transporterent pour effectuer la noyade qui eut lieu dans la nuit du 24 au 25 frimaire. Ils arriverent vers dix heures du soir au Buffay ; ils étaient armés de sabres et de pistolets, et ils tenaient des listes. On nous fit tous lever, et on nous ordonna de faire nos paquets : on nous fit entrer deux à deux dans la geole ; là, on nous attacha les mains derriere le dos ; nos paquets resterent à la geole, on nous dit qu'on nous les ferait tenir le lendemain. On nous laissa nos habits, mais on en enleva aux prisonniers leur porte-feuille, leurs boucles d'argent, leur montre, etc. Attachés ensemble au nombre de 18, on nous conduisit au corps-de-garde de la machine : nous croyions que nous serions fusillés.

Quelques-uns de nos conducteurs nous dirent qu'on nous conduisait à Belle-Isle. L'un d'eux avait une hache sur l'épaule Garnier et James étaient attachés ensemble ; le premier s'évada Grand-Maison brûla la cervelle au second, parce que son camarade s'était sauvé. A bord de la gabare nous trouvâmes deux petites échelles pour y entrer. Attachés deux à deux nous ne pouvions descendre ; on coupa un de nos liens ; mais comme l'échelle était trop courte, on nous prit par la tête, [illegible]

Digitized by Google

on nous jetta en bas. Avec mes dents, je vins à bout de couper la corde qui attachait les mains à mon camarade, à son tour il me délia, etc. (Il montre sa corde.) Nos conducteurs fermerent l'écoutille ; ils chavirerent la gabarre ; avec des haches ils leverent le sabord, le fond s'ouvrit, nous fûmes tous engloutis, au nombre de 165. Je nageai pendant deux heures sur les cadavres : en mettant le doigt entre deux planches, je m'accrochai à la gabarre. Une barque arriva ; le batelier, avec un grapin, enfonça le pont de la gabarre échouée ; il me jetta une corde, et j'échappai ainsi seul à la mort. Arrivé au corps-de-garde, je dis que je venais du Montoire, et que j'avais manqué de me noyer ; mais à onze heures du matin on me conduisit au comité révolutionnaire ; les membres qui le composerent se regarderent et se mirent à rire. Joly dit : Voilà un homme qui s'est sauvé, qu'en ferons-nous ? Il faut le foutre à l'eau. Bachelier ajouta : Il faut le conduire au Buffay, nous le menerons ce soir avec les autres. On me mit une capote sur la tête, et je fus ainsi reconduit au Buffay, où l'on me mit au secret, et à onze heures du soir dans une basse-fosse, où j'ai demeuré trois mois et demi. Chaque jour on me donnait une demi-livre de pain et une demi-chopine d'eau. »

Les accusés ont été interrogés sur les faits, dont quelques-uns ont été avoués et les autres niés.

Le président a ensuite annoncé que l'on venait de lui remettre un paquet pour la victime qui avait échappé à la noyade ; ce qui prouve a-t-il dit, les sentimens d'humanité qui animent les citoyens qui composent cette assemblée.

Ducourt, perruquier, membre de la compagnie Marat, et qui a lié avec Joly les prisonniers du Buffay, a déposé à-peu-près les mêmes faits.

Bernier, femme de Hervé-Labauche, détenue depuis dix mois, et Hervé-Labauche, son mari, détenu depuis neuf mois, ont déposé des mauvais traitemens que ce dernier a éprouvés lors de son arrestation avec sa fille, et de l'enlevement de 4000 livres, fait à Hervé-Labauche par Pinard et quatre noirs ses satellites, qui ont bu son vin muscat et enlevé plusieurs effets dans sa métairie près Nantes.

Ce vieillard respectable, infirme, âgé de 71 ans, et domicilié dans les environs de Nantes, a reproché à Pinard de lui avoir dit : « Vous n'avez que deux partis, ou de boire à la grande tasse, ou la fusillade. » Arrivé, a-t-il dit, au comité avec ma fille, Goullin nous traita de brigands ; je lui répondis que j'étais propriétaire dans les environs de Nantes. Nous fûmes conduits à neuf heures du soir à l'entrepôt, c'est-à-dire, dans la prison où l'on mettait ceux qui devaient être jugés. Un membre de la commission militaire nous interrogea ; il vit que nous n'étions pas des brigands, et il nous fit transférer la même nuit au Buffay, et une heure après, tous ceux qui étaient à l'entrepôt furent noyés.

Digitized by Google

Pinard a affirmé que le témoin n'avait pas plus de 900 liv. ; qu'il a partagé avec les quatre noirs. On a ensuite donné lecture d'un ordre signé Goullin, conçu ainsi qu'il suit :

« Le nommé Luzeau, dit Lamulonniere, reconnu de tous tems par son aristocratie, sa femme et sa fille, tous déguisés en paysans, ont été trouvés dans les marais de la Gibaudiere, chez la veuve Alliot, ont été saisis et conduits devant le comité revolutionnaire par le citoyen Pinard.

Ont été trouvés par le même, et trouvés cachés dans le même lieu, le nommé Hervé, dit Labauche, et sa fille déguisés également en paysans.

On recommande les gredins ci-dessus qui, outre le crime de s'être cachés déguisés, d'avoir brigandés, sont chargés d'avoir chacun deux fils émigrés.

Ces honnêtes gens sont fatigués, malades, ont besoin des soins les plus délicats ; c'est justice de leur expédier billet d'hôpital ; en vérité, en vérité, le comité révolutionnaire ne peut s'empêcher de les recommander chaudement à ses freres de la commission militaire et révolutionnaire.

Signé, Grand-Maison, Chaux et Goullin.

Je certifie cette recommandation écrite de la main de Goullin, laquelle est déposée en original aux pieces du procès de la famille de Labauche.

Paris, ce 26 vendémiaire, 3e. année républicaine.

Signé, Brignon.

Goullin a prétendu que ce que l'on vient de lire n'est qu'une lettre confidentielle et une mauvaise plaisanterie.

(La suite au numéro prochain)

P. S. Le bruit se répand qu'il y a eu à la Haye et à Amsterdam une insurrection du peuple dont on ne connait point encore les détails. On dit qu'elle a été occasionnée par la résolution du statdhouder et de son conseil, de recourir aux grandes inondations, et d'abandonner la Hollande après avoir emporté toutes ses richesses. Cette résolution qui ensevelissait la Hollande sous les eaux, et ruinait entierement le peuple, a déterminé les patriotes à se prononcer, et le peuple n'a point voulu souffrir qu'on rompît les grandes digues. Cette nouvelle prend quelque consistance.

Dans la séance d'octodi, les trois comités ont déclaré qu'il y avait lieu à examen de la conduite du représentant du peuple Carrier dans l'affaire de Nantes. — Let élégraphe a transmis la nouvelle de la prise de Vanloo qui s'est rendue le 6.

Digitized by Google

(N°. 9.)

MERCURE FRANÇAIS.

Du quintidi 15 Brumaire, *l'an troisieme de la République.*
(*Mercredi 5 novembre 1794*, vieux style.)

POÉSIE.

MAXIMES DE CONDUITE.

Réprimez tout emportement ;
On se nuit, alors qu'on offense ;
Et l'on hâte son châtiment
Quand on croit hâter sa vengeance.

La dispute est souvent funeste autant que vaine :
A ces combats d'esprit craignez de vous livrer ;
Que le flambeau divin qui doit vous éclairer
Ne soit pas en vos mains le flambeau de la haine.

De l'émulation distinguez bien l'envie ;
L'une mene à la gloire, et l'autre au déshonneur :
L'une est l'aliment du génie,
Et l'autre est le poison du cœur.

Par un humble maintien qu'on estime et qu'on aime,
Adoucissez l'aigreur de vos rivaux jaloux ;
Devant eux rentrez en vous-même,
Et ne parlez jamais de vous.

Toutes les passions s'éteignent avec l'âge ;
L'amour-propre ne meurt jamais.
Ce flatteur est tyran, redoutez ses attraits,
Et vivez avec lui sans être en esclavage.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Instructions tirées de l'exemple des animaux, sur les devoirs de la jeunesse, à l'usage des écoles primaires; ouvrage autant utile qu'amusant, suivi d'observations sur les avantages de la République Française, une et indivisible.

(Vade ad formicam, ô piger ! considera vias ejus.)

Prov.

In-16, *avec figures, de 230 pages. Prix, 30 sous broché; et 40 sous, franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arcs*, n°. 9, *l'an 3e.*

Voici comme l'auteur s'exprime dans son avant-propos qui fait bien connaître l'utilité et l'agrément de son précieux et ingénieux ouvrage, dans lequel l'instruction est toujours appuyée par l'exemple; et la saine morale enseignée par le pur instinct des animaux. Salomon renvoie les hommes à l'école des animaux pour leur apprendre à pratiquer leurs devoirs, et il n'y a pas de doute que cette méthode ne soit excellente. Le créateur a voulu, dit l'immortel Fénélon, que les êtres raisonnables trouvassent jusques chez les bêtes qui n'ont qu'un instinct, un moyen de confondre leur paresse et leur lâcheté; il ajoute que les enfans se faisant un plaisir de jouer tantôt avec les quadrupedes, et tantôt avec les oiseaux, ont plus d'occasion que personne d'observer leur sensibilité, leur intelligence, leur adresse.

Ils sont tous les jours à portée de voir jusqu'où va leur attachement, jusqu'où s'étend leur reconnaissance et leur fidélité. On dit que le célebre Hersant, professeur de l'université de Paris, fit un jour apporter au milieu de ses écoliers une ruche de verre, et qu'à l'aspect des abeilles qui travaillaient sans relâche à la confection de la cire et du miel, il apostropha ses disciples, en leur enjoignant d'être au moins aussi laborieux que ce petit peuple dont l'industrie et l'activité méritent notre admiration et les plus grands éloges. Combien leurs ouvrages ne sont-ils pas utiles, et combien ne sont-ils pas multipliés, si l'on considere cette prodigieuse quantité de cire qu'on brûle dans toutes les parties du monde?

D'ailleurs, quel avantage ne tire-t-on pas de la société des animaux qu'on apprivoise? Ils deviennent nos amis, ils nous amusent, ils nous intéressent, sur-tout quand nous vieillissons, ou quand la maladie nous prive de la compagnie de nos semblables. Une araignée même fit long-tems les délices d'un malheureux prisonnier, elle était attentive à sa voix, elle semblait

Digitized by Google

le caresser ; ce qui faisait dire au célebre Réaumur, que la structure et la prévoyance d'un insecte avaient quelque chose de plus merveilleux que le firmament même. Je ne m'étonne plus si des philosophes du premier ordre passent leur vie à étudier le mécanisme des insectes, s'ils s'appliquent à découvrir tout ce qu'ils operent pour se nourrir et pour se préserver des piéges et des accidens.

Quoique les animaux domestiques et les oiseaux privés soient plus interessans par leur maniere de proceder dans leurs jeux, ceux qui habitent dans les forêts nous offrent des exemples capables de faire rougir l'homme vicieux ; la chasteté de l'éléphant, la douceur de la colombe, l'activité de la fourmi sont presque des vertus aux yeux d'un sage observateur qui sait tout apprécier.

La jeunesse naturellement portée à s'excuser n'a rien à repondre, quand on lui objecte des êtres qui, quoique privés de la parole et de la raison, remplissent leur tâche avec fidélité, et contribuent par leur soumission aux volontés de l'homme qui les assujettit à maintenir l'ordre de l'univers.

Combien le fils qui n'obéit point à sa mere n'est-il pas confondu à la vue du tendre agneau qui suit fidelement tous les pas de la brebis, et qui étudie jusques dans ses regards où il doit aller ; à la vue du poussin qui, quoique pouvant marcher seul, et se nourrir sans aucun secours, ne veut tenir sa subsistance que de la poule qui lui a donné le jour?

Les exemples qu'on puise dans l'histoire, soit qu'on les tire des mœurs des héros, soit des actions des hommes recommandables par leurs talens, ont trop de disproportion avec les enfans pour leur faire impression ; mais la vue des animaux avec lesquels ils se familiarisent n'a rien qui ne leur soit analogue. Le jeune chat joue comme l'enfant qui aime à jouer ; l'oiseau prend l'essort comme l'enfant cherche à se récréer, et il voit dans l'un et l'autre une docilité surprenante aux ordres de ceux qui sont leurs maîtres. De là vient qu'Esope, Phedre, Lafontaine crurent devoir faire dialoguer les bêtes, et qu'ils en tirerent un sens moral, capable d'agir sur l'esprit et le cœur de la jeunesse. On n'a pas honte de n'être pas un héros, mais on rougit d'être inférieur à la bête, du côté des sentimens.

Les animaux, disait le philosophe Plotin, sont la copie de l'homme, comme nous sommes celle de l'Etre créateur, et à la honte de l'humanité cette copie vaut souvent mieux que l'original ; cela est si vrai, qu'on prefere le chien fidele à l'homme insensible, le lion reconnaissant à l'homme ingrat, l'abeille à l'homme oisif. Un tel est mort, disait un jour Sevigné, sans avoir fait aucun bien. Ah ! que n'était-il plutôt un vers à soie, il aurait du moins servi le public.

La question sur l'ame des bêtes, quoique souvent fort agitée, et toujours inutilement, prouve au moins qu'elles ont un instinct presqu'égal à la raison humaine. On ferait un ample

Digitized by Google

recueil des services qu'elles rendirent dans tous les tems, soit par leur prévoyance, soit par leur gratitude envers leurs bienfaiteurs. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, sans vouloir approfondir leur état qui nous sera toujours caché, malgré les réflexions de Descartes qui les réduit à la qualité de simples machines, malgre celles de Bougeant qui les assimile presqu'à nous, elles sont de la plus grande utilité tant pour nous servir que pour nous instruire sur nos devoirs. La vigilance du coq m'enchante, disait Leibnitz, de même que la sagacité de l'abeille me ravit, elle qui malgré la ténuité des organes et la faiblesse de son petit corps trouve par un travail opiniâtre le moyen d'éclairer les nuits, et de nous prodiguer un aliment qui, sans la découverte du sucre, nous paraîtrait mille fois plus précieux. Quelle serait, ajoutait-il, la surprise d'un aveugle-né qui recouvrant la vue tout à-coup se trouverait au milieu d'une salle tapissée du plus beau lampasse, éclairée des plus belles bougies, et à qui l'on montrerait une abeille et un vers à soie, comme les auteurs de la brillante lumiere et de la magnifique étoffe dont ses yeux seraient frappés, il ne pourrait se persuader une chose aussi éloignée de sa conception.

Il y a sans doute une distance infinie de la bête à l'homme dans l'ordre intellectuel, car, outre que son ame est dans son sang, selon Salomon, elle n'a rien à prétendre que la mort; mais elle n'en est pas moins digne de nos regards et de notre imitation par la maniere dont elle suit fidelement les lois de la nature, et dont elle se regle selon la volonté de l'homme auquel elle est assujettie.

D'après ce léger apperçu, dit l'auteur, j'ose offrir cet ouvrage comme une production qui manquait à la jeunesse, et dont elle peut tirer d'autant plus d'avantage qu'il amuse en instruisant, et que les faits qu'il renferme sont exactement vrais. Il est sans doute humiliant pour les hommes de voir que leur propre histoire, toujours souillée par des vices et par des atrocités sans nombre, est moins consolante à lire que celle des animaux.

L'auteur a cru devoir joindre à la fin de son ouvrage quelques observations sur les avantages de la République Française, qui feront connaître combien la doctrine de l'égalité et de la liberté est favorable aux sciences. Il y a long-tems que l'on dit que les Muses n'étaient fécondes qu'autant qu'elles étaient libres, et que les lettres mettaient tous les hommes au même niveau, faisant disparaître et les richesses et les conditions: je suis au niveau des monarques, disait Pope, parce que je suis philosophe.

Passons à quelques exemples de morale tirés de l'admirable instinct des animaux. Nous ne pouvons mieux commencer que par ce charmant modele de la piété filiale.

Il y avait à Messine, ville de Sicile, depuis long-tems fameuse dans l'histoire, et sur-tout depuis le dernier tremble-

Digitized by Google

ment de terre, une corneille qui, blessée par les chasseurs, ne pouvait ni voler, ni marcher. Ses petits, au nombre de six, se succédèrent sans interruption pour lui porter des alimens, et on les voyait chaque jour faire usage de leurs pattes et de leur bec pour la tourner sur le lit qu'ils lui avaient dressé. Ils ne cessaient de la becquetter, et par le battement de leurs ailes de lui exprimer leur affection. L'on observa que deux couchaient exactement auprès de cette mere impotente, et qu'ils lui prodiguaient tout ce que la nature pouvait leur inspirer. Elle mourut au bout de quelques semaines, et ce fut un croassement qui ne finissait pas; il y eut jusqu'à des obsequés où la tendresse fit le éclats. Le magistrat Capoli rapporte avoir vu les corneilles traîner avec respect le corps qu'ils couvrirent eux-mêmes de feuillages, et il ajoute qu'ils allerent ensuite se tapir sous un arbre, comme s'ils n'eussent plus eu la force de percher, et que trois d'entre eux atteints d'un violent hoquet expirerent suffoqués par la douleur. Combien ce fait, attesté par celui qui le cite comme étant arrivé dans son jardin, et comme l'ayant scrupuleusement examiné de ses propres yeux, n'est-il pas capable de confondre les enfans qui refusent inhumainement à leurs parens les secours dont ils ont besoin, et qui sont assez barbares pour oublier ce qu'il en a coûté à une mere, continuellement occupée de leur existence et de leur bonheur.

L'amitié et la docilité sont les vertus du chien. Il y en a qui, malheureuses victimes de la fureur d'un maître, se sont laissés tuer plutôt que de regimber; observez celui qui veille à la garde des brebis. Un seul regard du berger l'instruit de ce qu'il doit faire, et il n'est pas à craindre qu'il y manque. Il tourne et retourne sans cesse, tantôt l'œil sur le maître, tantôt sur le troupeau, jusqu'à ce qu'il ait connu ce qu'on veut lui ordonner. Il jappe, il poursuit la brebis; il la ramene avec une vitesse extraordinaire, d'après les signes qu'on lui fait.

On a conservé l'histoire d'un chat qui, dans un couvent de moines, s'était tellement plié à la regle, qu'il suivait exactement les exercices du cloître. Il se rendait comme eux à l'église, au réfectoire, à la salle de conversation : un religieux l'avait ainsi dressé.

Il existe chez les Cosaques, peuple habitant de l'Ukraine, qui fait une partie de la Pologne, une race de chevaux errans, abandonnés pour ainsi dire à eux-mêmes, et qui obéissent de concert au commandement de quelqu'un d'entr'eux. Il fait le tour de sa troupe dans les attaques qu'ils livrent aux voleurs et aux loups, et si quelque cheval sort du rang, reste en arriere, il court à lui, le frappe d'un coup d'épaule, et lui fait reprendre sa place. La docilité qui regne parmi les chevaux qui lui sont subordonnés, est le meilleur exemple qu'on puisse citer à des soldats ou à des écoliers indiscipli-

Digitized by Google

nés. Buffon rapporte ce fait comme une chose absolument hors de doute.

Combien *l'amour du travail* ne se fait-il pas remarquer dans plusieurs especes d'animaux.

Les abeilles renfermées dans différentes ruches, qui semblent autant de monasteres ou plutôt de manufactures, chacune s'applique sans relâche à remplir son devoir. C'est la république la plus admirable à raison de l'ordre qui y regne et du profit qu'on en retire : il n'y a point de ruche qui ne rapporte annuellement vingt quatre livres à son maître. Fixons un moment cet objet : il a trop d'analogie avec la France pour être mis en oubli, elle qui se transformant aujourd'hui dans une république une et indivisible, nous promet les jours les plus prospères.

Les abeilles forment donc une république qui a pu engager les hommes à mettre en société leurs biens, leur force, leurs talens, pour se faire une félicité relative à leurs besoins, pour vivre enfin dans une honnête liberté et dans une égalité, de sorte qu'on porte tous également les charges de l'état, et que cela s'observe sans nuire à la liberté; car l'homme naît essentiellement libre, et la société composée de plusieurs individus, ne doit interdire que ce qui serait contraire à la loi. Je reviens aux abeilles, et je les présente à mes lecteurs comme se fabriquant à chacune une celule où l'on trouve, ainsi que dans les communautés, des dortoirs et des lieux communs; et c'est là qu'elles élaborent cette cire et ce miel qui contribuent admirablement aux richesses de l'état. Le travail est le grand mobile des ruches, ce qui les soutient, ce qui en fait l'ame et la vie. Par le travail tout est dans l'ordre et tout est en paix. Ainsi dans les colléges, lorsque les écoliers travaillent avec ferveur, la discipline se maintient parfaitement, et il n'y a ni châtiment, ni dissention. Il n'est pas possible de suivre des yeux ces différens essaims d'ouvrieres qui se répandent dans la campagne, et qui, chargées du suc des fleurs, reviennent à point nommé composer leur cire et leur miel. Si les frelons osent se présenter pour manger le fruit de leur travail, elles en font justice, couvrant les entours de la ruche de leurs cadavres, et nous apprenant par ce trait à repousser avec la plus grande vigueur les ennemis de la patrie, comme des loups ravissans qu'on doit exterminer. Dès l'aube du jour, le travail d'une ruche commence, et il continue jusqu'à la nuit. Après avoir successivement passé dans les calices de différentes fleurs pour en pomper le suc, les abeilles reviennent avec célérité se livrer au travail. Celle qui ne s'occuperait pas serait vexée par les autres et obligée de déguerpir.

Quel travail de la part des castors, quand ils se bâtissent des retraites au milieu des eaux ! C'est l'ouvrage du meilleur architecte, et l'on ne peut en avoir une juste idée que lors-

Digitized by Google

qu'on l'a vu. Dès le mois de juin et de juillet, ils viennent de tous côtés, se réunissent au nombre de deux ou trois cents, mais toujours sur le bord de l'eau. Quand ils ne trouvent point d'étangs, ils en forment dans les eaux courantes des fleuves ou des ruisseaux, par le moyen d'une digue ou d'une chaussée qu'ils ont le courage et l'instinct d'entreprendre. A voir la maniere dont ils conduisent cet ouvrage et dont ils l'exécutent, on leur croirait une ame réfléchissante. Ils rongent, ils scient, après avoir dépouillé un arbre de ses branches; ils le traînent jusqu'au bord de la riviere : enfin, avec les dents comme avec les pattes, on dresse les pieux, on les enfonce, et avec une queue platte, ovale et couverte d'écailles, on fait du mortier et l'on vient à bout de construire un pilotis de cent pieds de longueur, sur une épaisseur de douze, à la base qui décroît jusqu'à deux ou trois pieds par un talus dont la pente et la hauteur répondent à la profondeur des eaux. Chaque castor se fait ensuite une cabane dans l'eau sur le pilotis, et il y a jusqu'à deux et trois étages; on y voit des portes, des fenêtres, desorte qu'on peut la comparer à la chambre la mieux conditionnée. C'est à tout prendre un animal fort extraordinaire, qui, long de trois ou quatre pieds et du poids d'environ 60 livres, est extrêmement fort par ses muscles, et trouve dans ses doigts séparés aux pieds de devant une espece de main, dont il se sert avec le même avantage que nous, mais ayant au-dessus de nous celui de nager naturellement. Il est tout-à-fait républicain pour sa maniere de vivre, aimant singulierement la liberté.

Quel beau sentiment que celui de la *gratitude*, s'écriait un Romain! mais où le trouver? si ce n'est chez les bêtes mêmes les plus féroces, qui, dans cette partie, nous surpassent. On connaît le beau trait de ce lion qui, dans un cirque romain, reconnut un esclave qui lui avait autrefois ôté une épine du pied, et vint le caresser quand on crut l'exposer à sa fureur.

Les éléphans sont uniques en fait de reconnaissance. Un soldat de Pondichery, qui avait coutume de porter une mesure d'arac à un jeune éléphant, lorsqu'il touchait son prêt, se voyant un jour poursuivi par la garde, se réfugia sous lui et s'y endormit. Il ne fut pas possible à la garde de l'arracher de cet asyle; l'éléphant le défendit avec sa trompe, et pour le rassurer quand il s'éveilla, il lui prodigua des caresses de maniere à lui causer la plus grande surprise.

L'amitié est encore bien remarquable dans les animaux. Qu'y a-t-il de plus aimant que le chien et le cheval? Le premier s'expose avec une ardeur incroyable quand il s'agit de secourir son maître; il brave le fer et jusqu'au feu même pour lui sauver la vie. L'on en vit un à Cologne se précipiter au milieu d'un incendie, à dessein d'arracher aux flammes celui qui l'avait élevé. Les chevaux s'attachent tellement à ceux

Digitized by Google

qui les soignent qu'ils les baisent affectueusement, et qu'ils s'attristent et maigrissent lorsqu'ils demeurent long-temps sans les voir. On a vu un jeune cheval qui broyait avec ses dents le foin destiné à la nourriture d'un vieil étalon, dont la mâchoire était usée.

C'est ainsi que l'auteur, en parcourant l'instinct des différentes espèces d'animaux, donne des leçons et des exemples de prudence, de prévoyance, d'adresse, de mémoire, de clémence, de tempérance, d'industrie, de courage. Il fait sur-tout sentir les avantages de l'éducation, en citant ses admirables effets dans les bêtes même les plus sauvages. « Quand je pense, dit-il, qu'un lion professe la clémence, qu'un ours s'adoucit et pardonne, je m'écrie : ô malheureuse humanité! devais-tu donc t'avilir au point d'être inférieure aux qualités de la brute même? » L'animal est sensible et l'homme est cruel; l'animal pardonne et l'homme se venge!

ANNONCES.

Le livre du Républicain, dédié aux amis de la vertu, orné du portrait en taille douce de J. J. Rousseau, tome II, formant la collection du premier trimestre; les élémens qui entrent dans la composition de cet ouvrage en font un livre classique. Prix, 3 liv. 10 sous pour Paris, et 4 liv. 15 sous (franc de port) pour les départemens. A Paris, chez Chemin fils, rue Glatigny, n°. 10, en la Cité.

Le Chansonnier de la Montagne, ou recueil de chansons, vaudevilles, potpourris et hymnes patriotiques; par différens auteurs. Prix, 2 liv. pour Paris, et 2 liv. 5 sous (franc de port) pour tous les départemens. A Paris, chez Favre, libraire, maison Egalité, galeries de bois, n°. 220.

GRAVURE.

Anacréon, d'après le tableau de J. B. Restout; gravé par J. L. Anselin. Prix, 16 liv. Chez l'auteur, rue du Théâtre-français.

MUSIQUE.

Invocation à l'Etre suprême, paroles du citoyen Laporte, musique du citoyen Andrien l'aîné, dédiée à la section du faubourg Mont-Marat. Prix, 6 liv.

Cet hymne est en prose, composé de phrases courtes et d'expressions heureuses que le musicien a su embellir par le charme de ses chants mélodieux et par les grands effets d'une harmonie imposante.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 17 Octobre 1794.

On a quelque crainte de la disette en Suede, où les subsistances deviennent de jour en jour plus rares; ce qui manque est sur-tout le bled et le beurre. Le gouvernement a défendu de vendre ce dernier article, ainsi que des pommes de terre à des acheteurs étrangers qui avaient paru dans l'isle de Rugen: il a d'ailleurs pris des mesures pour tirer promptement des grains de Poméranie.

Au reste, ces embarras intérieurs ne nuisent en rien à la fermeté que déploient la Suede et le Danemarck, tellement unies dans les circonstances présentes qu'on peut les considérer comme une seule et même puissance en état d'opposer une digue insurmontable à l'ambition de la Russie, et même à celle de la Prusse, de forcer les impérieux Anglais à quitter le ton de suprématie qu'ils affectent dans toutes les mers, de prêter une aide puissante à ses amis, et peut-être un jour, en se joignant avec la Porte Ottomane et la Pologne, de repousser les Russes jusques dans les parties glacées de l'Asie.

Les escadres combinées de Suede et de Danemarck ne doivent rentrer qu'à la fin d'octobre; elles n'auront peut-être pas besoin de ressortir pour faire respecter la neutralité suédo-danoise, du moins à en juger par des lettres de Copenhague du 6, qui disent: Hier, l'on a reçu par la malle de Londres copie des instructions que le cabinet de Saint-James vient de donner aux commandans et capitaines de ses vaisseaux de guerre et armateurs: elles révoquent l'article des instructions, en date du 8 juin 1793, par lequel il était enjoint d'arrêter « tous vaisseaux et bâtimens chargés en tout ou en partie de grains ou de farines pour les ports de France, ou ceux occupés par des troupes françaises, et de les envoyer aux ports les plus proches, afin d'y acheter ces grains et farines pour le compte du gouvernement britannique, avec indemnité du fret, etc. » En même tems la cour de Londres a déclaré être disposée à payer les cargaisons de tous les navires appartenans à des sujets danois qui avaient été amenés en Angleterre. On évalue le total de ces paiemens et celui des indemnités à la somme de 557 mille liv. sterling. Cela pourrait même avancer la rentrée des flottes.

Tandis que Stockholm et Copenhague cherchent et réussissent

Digitized by Google

à maintenir dans leurs parages une paix qui leur est si utile pour leur commerce, le roi de Prusse est forcé, de son côté, de rassembler suffisamment de troupes, s'il le peut, pour éteindre dans leur sang et dans celui des Polonais, contre lesquels il les mene, le feu de l'insurrection ou celui de la liberté, qui sont la même chose au commencement d'une révolution, ou du moins également nécessaires, puisqu'on ne peut arriver à l'une que par l'autre.

On marque des frontieres, en date du premier de ce mois, que 28 bataillons et 20 escadrons prussiens vont être mis en mouvement pour renforcer le cordon des premieres troupes qui se trouvent beaucoup trop faibles pour les garder. Frédéric-Guillaume paraît craindre sur-tout pour la Silesie, menacée par la grande armée polonaise d'une invasion prochaine, qui a peut-être déja commencé au moment où ces nouvelles nous arrivent. Cependant l'impartialité force d'avouer que dans une action près de Konin les insurgés ont perdu à-peu-près mille hommes tués ou noyés dans la Warta, et qu'étant revenus à la charge en Cujavie, le colonel Szekuli a remporté sur eux plusieurs avantages près d'Eksin. La meilleure preuve que cela ne les a ni trop affaiblis, ni par conséquent découragés, c'est qu'ils ont depuis effectué leur jonction avec les armées commandées par Dambrouski, Madalinski : Posen et Gnesne sont cernés par ces généraux. Du côté de la Lithuanie, ils se sont approchés, au nombre de 18,000 Polonais et Courlandais, jusqu'à deux lieues de Sadorgen.

Le brave Kosciuszko ne néglige rien pour assurer le succès de la révolution polonaise. Les dispositions qu'il prend pour le civil sont aussi sages, aussi bien combinées que celles qu'il fait pour la partie militaire. Au reste, il conserve autant qu'il lui est possible, en tout, la sévérité, l'exactitude et l'exécution précise et prompte qui caractérise ces dernieres, et il a bien fait d'en transporter les formes dans le gouvernement intérieur, et fera bien de les y maintenir jusqu'à ce que le grand œuvre de l'affranchissement de sa patrie soit accompli. Un pays en révolution au-dedans et attaqué au dehors doit être un vaste camp, dont les villes sont les redoutes destinées à le fortifier, et où l'on doit maintenir la discipline la plus sévere. C'est ce que l'élève de Washington a très-bien senti : en voici la preuve.

Depuis la levée du siége de Varsovie, on répare à force tous les retranchemens. Les approvisionnemens pour les troupes et les habitans continuent à être faits comme pendant la durée du siége. On loue beaucoup le courage de la municipalité qui a combattu à la tête des citoyens, dans toutes les occasions, contre les Prussiens et les Russes. Le conseil national a fait imprimer la liste de tous les magnats qui ont reçu des pensions

Digitized by Google

ou des présens des puissances coalisées. Le tribunal institué pour les juger a repris ses fonctions.

D'après ce que Kosciuszko a écrit le 23 au conseil national, on a cassé le tribunal criminel du duché de Mazurien, et établi un tribunal militaire composé de dix membres, au nombre desquels se trouve le Madalinski. Tous ceux qui se sont opposés au bon ordre, qui ont semé de fausses nouvelles parmi le peuple, ou entretenu des correspondances avec l'ennemi, seront traduits à ce tribunal militaire.

La même nation qui a eu la sagesse d'émettre à l'instar des Français, des especes d'assignats pour faire face aux frais de la guerre, a la prudence de leur donner une garantie. On mande de Courlande qu'on s'y livre avec beaucoup d'activité à la vente des biens devenus nationaux.

Suivant des nouvelles des frontieres, en date du 5 octobre, le général russe Swarow a obtenu divers avantages sur l'armée polonaise de Lithuanie dans les environs de Brzese. Mais ces pertes ont été bien compensées; car un corps de Polonais, commandé par Oginski, a passé la Duina, et vient d'effectuer une invasion dans l'intérieur de la Livonie russe. Cet événement forcera les troupes de Catherine de se replier de nouveau. D'ailleurs, une autre armée de 10,000 Polonais s'approche de la ville de Dantzick. Mais ce qui est bien plus important, ce sont les deux nouvelles suivantes qui paraissent authentiques. Les insurgés ont attaqué le colonel Szekuli près de Dromberg, et dans une sanglante affaire le corps commandé par cet officier a été presque taillé en pieces; lui-même a reçu une blessure, des suites de laquelle il est mort.

Les Prussiens ont laissé des magasins immenses de fourages à Blonie : leur retraite a été si précipitée qu'ils n'ont pas eu le tems de les brûler. Depuis plusieurs jours, 300 voitures sont occupées à les transporter à Varsovie. On a également trouvé un grand nombre de canons, de mortiers et de boulets que les Prussiens avaient jettés dans des puits.

Tout indique qu'il y aura une campagne d'hiver. Le roi de Prusse vient d'ordonner plusieurs milliers de pelisses pour ses troupes.

De Francfort-sur-le-Mein, le 20 octobre.

Les nouvelles des défaites successives des Autrichiens sont aujourd'hui confirmées au point qu'il n'y a plus lieu d'en douter : elles sont données avec des détails désespérans pour la coalition. Il est certain qu'ils ont essuyé des pertes énormes sur-tout en cavalerie. Dans les dernieres affaires près de Cologne, les régimens impériaux de Jordis, de Ruckmeister, de l'archiduc Charles et la légion du même nom levée dans les Pays-Bas, ont été presque complettement taillés en pieces. Ces corps ont perdu non seulement leur artillerie de cam-

Digitized by Google

pagne, leurs bagages, mais encore leur artillerie de réserve. Le feld-maréchal Otto, le général-major Gruber ont été faits prisonniers; et il ne peut y avoir aucun doute qu'un grand nombre de soldats n'ait éprouvé le même sort.

Le général Mollendorf est en mouvement vers la Moselle. Le roi de Prusse continue de retirer sa meilleure artillerie. Une partie déja arrivée à Berlin va être employée contre les Polonais.

Les Français, maîtres de plusieurs postes importans, ont 1800 hommes à Frankenthal. Sur les montagnes, leurs troupes s'étendent jusqu'à Bockenheim. Les Prussiens ont abandonné les environs de Zimmern. Les ponts établis sur le Rhin à Worms et Oppenheim ont été levés; en général les Français sont maîtres de ces côtés, et pourraient bien rentrer dans Mayence, où le pont destiné au passage des troupes prussiennes a été transféré, et qui sert de passage aujourd'hui à tous les magasins qu'on s'empresse de transporter au-delà du Rhin.

Des lettres du Haut-Rhin, en date du 16, disent que l'armée prussienne s'est trouvée pendant quelques instans en face des Français qui, au nombre de 60 000 hommes, sont en marche sur le Hundrusck, par Hezmerskeil et Thalfang. Ses avant postes ont été culbutés, et elle a jugé à propos de se retirer. Dans cette affaire, les Français ont fait prisonniers un grand nombre de hussards prussiens dits de Kohler.

Dans la nuit du 13, l'armée commandée par Hohenlohe abandonna sa position dans les environs de Grunstadt et de Worms. Cette retraite est la suite des avantages remportés par l'armée française de la Moselle du côté de Krentnach. Son aile droite était, dès le 11, à Kirn, à deux lieues de Kirchberg; une autre partie était à Trarbach, et se dirigeait sur Coblentz, le long des deux rives de la Moselle, pendant que l'armée de Sambre et Meuse s'approchait du même point par Andernach.

D'autres lettres disent: Linnich et Duren sont en partie consumées. A Bonn, on attend les Français d'un moment à l'autre: ils ont donné bataille, après avoir reconnu toute la journée, la veille, la position des Impériaux, par le moyen d'un aërostat. Mastricht et Luxembourg se trouvent maintenant abandonnés à leurs seules forces. On a proposé aux bouches inutiles de cette dernière ville de sortir. Elle n'a que 10,000 hommes de garnison.

Espagne et Portugal.

De Madrid, 30 *sept.* Selon les dernières nouvelles venues des armées, les Français conservent leurs conquêtes de St.-Sébastien, de Fontarabie et d'Irum, sans qu'il soit possible de songer à les en déloger. Ils se sont fortifiés dans tous ces lieux. Leur centre de réunion est dans la ville de Toloze, d'où ils détachent

Digitized by Google

continuellement des troupes qui vont faire des incursions. Parmi les pertes que les Espagnols ont eu à souffrir, il faut compter celle de la fameuse fabrique d'armes de Plazencia, qui a été brûlée et entièrement détruite. On apprend d'ailleurs que le général espagnol Sangro a voulu tenter une expédition sur la frontière de l'Arragon, dont les suites ont été très-malheureuses.

Au milieu de ces revers qui se succèdent sans interruption, les Espagnols ont obtenu un avantage sur un petit corps de Français, qui a été publié avec beaucoup de faste par la cour, et a beaucoup plu à la superstition d'une partie du peuple, à en croire la relation même publiée à cette occasion par le ministère. On donna avis à Elgoibar, que deux cents Français se trouvaient à Azpeitia. Le tocsin fut sonné, et après de longs préparatifs détaillés dans la relation, les habitans de tous les environs se levèrent en masse et marchèrent contr'eux. Les Français avaient inventorié l'argenterie du sanctuaire de Loyola, distant d'une demi-lieue d'Azpeitia. L'alcade avait été emmené par eux en ôtage. La troupe d'Egoidar se porta avec précipitation au sanctuaire de Loyola, pour s'emparer de l'effigie et des reliques d'Ignace, et sauver l'argenterie de l'église. Arrivée à la chapelle, elle brisa les portes, se saisit de l'argenterie et des ornemens. La relation dit ingénuement que les Espagnols mirent beaucoup de promptitude dans cette expédition, parce qu'ils apprirent que les Français se réunissaient à Azpeitia, et qu'un corps des leurs n'était déjà qu'à une demi-lieue de la montagne d'Emparan. Les Français ne tardèrent pas en effet à paraître. Toute cette masse espagnole fit sur eux un feu qui dura près de 3 heures, et parvint à sauver sa proie qui fut conduite à la ville dite la Vittoria. Les reliques furent portées sur-le-champ à l'église, à la suite d'une procession composée de toute la troupe. Le peuple assista à cette cérémonie, dit toujours la relation, avec une grande tendresse.

Dans le dessein d'empêcher que les restes d'Ignace ne soient ainsi exposés à l'avenir, on a eu grand soin de les faire venir à St.-Ildephonse. Tout le chapitre de la Trinité s'est mis en marche (après dîner) pour aller au-devant du convoi, par la porte de Segovie. Il était accompagné des gardes-du-corps et du saint-office. Le chapitre, après avoir reçu le dépôt, est revenu à la collégiale, en passant devant le palais. Les gardes espagnoles et wallones étaient sous les armes. Le roi, sa femme et sa famille parurent sur un balcon, et y demeurèrent tout le tems que le cortége passa; ils se rendirent ensuite à l'église pour implorer l'assistance d'Ignace dans ces conjonctures difficiles. Charles IV, de retour dans son palais, tint cercle, et donna sa main à baiser à tous les officiers de la troupe. Il a depuis décidé que les reliques d'Ignace demeureraient exposées à découvert pendant quelques jours dans l'église, et qu'elles se-

Digitized by Google

raient ensuite envoyées à l'armée. On espere que la présence de ce nouveau *palladium* servira à ranimer le courage des troupes espagnoles.

Le roi vient de publier une circulaire et un édit dans la province de Vitoria. La premiere invite les habitans à soutenir de tous les moyens qui sont en leur pouvoir ce qu'elle appelle la cause de Dieu, du roi et de sa patrie ; le second enjoint de dénoncer tous ceux qui tentent d'introduire les maximes françaises, et déclare qu'ils seront punis du dernier supplice.

Les membres du conseil d'état sont assujettis à une retenue de 25 pour 100 de leurs honoraires, par le même édit qui met un impôt de 4 pour 100 sur tous les salaires, pensions et traitemens, à l'exception de ceux des militaires en activité de service. Une taxe de 7 millions de réaux doit être mise sur le clergé, et sera perçue à titre de subside extraordinaire. Les biens de cette corporation sont en outre affectés aux paiemens des dépenses de la guerre actuelle.

La banque d'Espagne a passé un marché avec l'Angleterre, par lequel celle-ci s'engage à fournir 30,000 fusils.

Lisbonne, 2 sept. Un courier expédié par l'ambassadeur portugais à Madrid, est arrivé ici ces jours derniers. Un conseil d'état extraordinaire fut tenu à cette occasion, et se rassembla deux fois dans la même journée. Des ordres furent expédiés sur-le-champ dans les diverses provinces pour compléter, le plutôt possible, tous les régimens de cavalerie et d'infanterie. Quatre d'entre eux doivent se rendre ici, et remplacer la garnison actuelle, qui va dans la Navarre renforcer les Espagnols. On doit travailler à mettre en état de défense toute la côte du Nord et les frontieres du côté de l'Espagne. Les armes et les uniformes nécessaires pour toutes ces troupes, qui seront portées au complet où elles doivent être pendant la guerre, seront tirées des arsenaux de terre. On doit également s'occuper de mettre l'artillerie sur un pied convenable, et l'on continue l'armement maritime. Les dépenses que ces divers objets nécessitent étant infiniment considérables, il a fallu en suspendre beaucoup d'autres. Un grand nombre d'ouvriers occupés dans des fabriques et à des travaux publics, ont été congédiés.

La frégate l'*Ulysse* vient de partir pour Gibraltar ; un autre bâtiment est allé porter à Maroc le tribut accoutumé.

Italie et Suisse.

Suivant des lettres de Naples, du 4 octobre, le gouvernement s'occupe toujours de la levée des 16,000 hommes précédemment ordonnée. Mais il y rencontre aussi toujours les

Digitized by Google

plus grandes difficultés ; elles sont égales, et ce n'est pas peu dire, à celles qu'il éprouve pour se procurer de l'argent. Il avait pourtant déja déclaré par un édit, comme on doit se le rappeler, que les hommes coupables d'homicide à la suite de rixes, et ceux qui ont fait des blessures ou porté des armes défendues, en un mot, les demi assassins, connus en Italie sous le nom de *braves*, seraient admissibles dans les nouveaux corps. Cette disposition n'a produit que très-peu d'effet, en sorte qu'il a fallu recourir à d'autres. Beaucoup de jeunes gens avaient pris le parti de se marier pour se soustraire à la conscription militaire. Aujourd'hui, une nouvelle loi déclare que les mariages contractés depuis le 10 du mois dernier, ne pourront exempter de l'enrôlement, auquel sont aussi assujettis les ecclésiastiques séculiers et même religieux qui n'ont point encore le sous-diaconat. On motive ce dernier article du réglement sur ce que cette guerre-ci est une espece de *guerre sainte*, entreprise principalement pour la défense de la religion.

Après avoir essayé de se procurer des hommes de cette maniere, et Dieu sait quels hommes, de vrais soldats de la Vierge-Marie, propres à monter la garde avec un parasol ; ce même gouvernement, si habile dans ses opérations, vient de créer une junte composée de quatre membres, qui a commencé par se faire donner un état exact de la situation des caisses de tous les banquiers et changer tous les caissiers. On ignore quelle sera la suite de cette opération.

Le roi de Sardaigne, que cette guerre touche aujourd'hui plus directement que celui de Naples, prend aussi des mesures un peu plus actives. A Valence, on s'occupe à organiser la masse des habitans en état de porter les armes : ils seront réunis à ceux de la Lomellina et du Mont-Ferrat ; ce qui pourra procurer, du moins à ce que l'on espere, 40,000 hommes armés, sur-tout si l'on parvient à étendre cette mesure. Le commandement de cette force ou plutôt de cette milice sera confié à Ghilini, major du régiment de Tortonne.

Le camp d'Acqui a pourtant enfin reçu des renforts : il doit renfermer maintenant 20,000 hommes, qui s'étendent depuis ce lieu jusqu'à Terzo ; il y en a 600 en avant-garde pour la défense du Mont-Ferrat au Caixo.

Cependant les Français sont à Vado, sans connaître précisément leurs forces ; on peut les croire assez considérables, car tous les rapports s'accordent à dire qu'ils se fortifient et emploient continuellement 600 travailleurs à élever de nouvelles batteries. On sait d'ailleurs qu'il leur est arrivé de gros renforts à Nice ; et l'on présume que leur intention est de garder la riviere de Gênes, Savone et Finale, et d'empêcher que les Anglais ne tentent quelque débarquement. Dans ce dessein, les premiers ont établi un camp hérissé de batteries, sur la montagne dite de Saint-Jacques.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE PRIEUR (*de la Marne*).

Séance de septidi, 7 Brumaire.

Le représentant du peuple, Lequinio, fait hommage à la Convention d'un ouvrage intitulé : *La guerre de la Vendée et des Chouans.* Il a mis au grand jour ce que la France a tant d'intérêt de connaître sur ces deux plaies politiques, c'est-à-dire, leur cause productive, les vices qui les alimentent et leur vrai mode de destruction. Il y a joint un recueil de pieces originales, où quelques généraux contre-révolutionnaires trouveront la conviction complette de leur scélératesse, et le voile dont les coquins avaient enveloppé ce mécanisme de tyrannie est déchiré sans ménagement.

Diverses lettres des représentans du peuple dans les départemens annoncent le dévouement des citoyens à la Convention et leur haine contre les hommes de sang, de vices et de rapines.

Les citoyens composant la société populaire de Nantes désavouent l'adhésion donnée à l'adresse de Dijon.

Lakanal fait un rapport intéressant sur l'organisation des écoles primaires, et lit un projet de décret dont la Convention ordonne l'impression et l'ajournement très-prochain.

Sur le rapport de Maillard, au nom du comité d'agriculture et des arts, la Convention décrete que toute exploitation de bois dans lesquelles des communes seraient entrées, en vertu de sentences arbitrales, demeurera suspendue jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

On reprend la discussion sur le projet des trois comités, concernant la garantie de la représentation nationale et les moyens de mettre en jugement un représentant. Il s'agissait de savoir si l'on établirait une commission. Après quelques débats peu prolongés, l'Assemblée décrete qu'il y aura une commission.

Dans la série des questions proposées, celle qui a donné lieu à plus de difficultés était de savoir comment seraient nommés les membres de cette commission et en quel nombre; les uns voulaient qu'elle fût choisie par appel nominal; d'autres par la voie du sort; cette derniere opinion a prévalu, et on a renvoyé aux comités plusieurs propositions sur la maniere de procéder au tirage au sort.

Séance

Digitized by Google

Séance d'octidi, 8 Brumaire.

Baraillon fait part à l'Assemblée des plaintes formées par un Anglais, se disant commandant de *vaisseaux parlementaires*, et qui se prétend victime d'un attentat contre le droit des nations. L'Assemblée charge son comité de salut public de lui rendre compte dans le plus bref délai des motifs de la détention de cet officier, nommé Attrol Vood, et des équipages qu'il commandait.

Grégoire, au nom du comité d'instruction publique, fait un rapport sur les dégradations commises sur divers monumens des arts, et sur les moyens de les prévenir. Le projet de décret suivant est adopté :

« Art. Ier. Les agens nationaux et les administrateurs de district sont individuellement et collectivement responsables des destructions et dégradations commises dans leur arrondissement respectif, sur les livres, les antiques et les autres monumens des sciences et arts, à moins qu'ils ne justifient de l'impossibilité réelle où ils ont été de les empêcher.

» II. Dans la décade qui suivra la réception du présent décret, ils rendront compte à la commission d'instruction publique de l'état de la bibliotheque et de tous les monumens des sciences et d'arts qui sont dans leur arrondissement, ainsi que des dégradations et des dilapidations qui auraient été commises.

» III. La commission d'instruction publique et la commission temporaire des arts prendront toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret, sous la surveillance du comité d'instruction publique. Il dénoncera à la Convention nationale les administrations qui auraient négligé de s'y conformer. »

Merlin (de Douai) lit le bulletin télégraphique suivant :

« Le 6, Venloo est tombé au pouvoir de la République, après quatre jours de tranchée ouverte; la garnison est retournée chez elle avec les honneurs de la guerre.

» L'avantage de cette réduction est immense; la place n'est pas endommagée. » (Vifs applaudissemens.)

L'Assemblée reprend la discussion sur le projet de décret relatif aux députés accusés.

Merlin (de Douai) relit les articles décrétés de la loi sur les formalités à remplir pour dénoncer et accuser les représentans du peuple. Les articles suivans sont décrétés sans discussion.

Voici le décret entier :

« La Convention nationale, après avoir entendu ses comités de salut public, de sûreté générale et de législation, décrete :

» Art. Ier. Toute dénonciation contre un représentant du peuple sera portée ou renvoyée devant les comités de salut

Digitized by Google

public, de sûreté générale et de législation réunis, et elle lui sera communiquée avant qu'il puisse en être rendu compte à la Convention nationale.

» II. Si les trois comités pensent qu'il doit être donné suite à la dénonciation, ils déclareront à la Convention nationale qu'ils estiment qu'il y a lieu à examen.

» Cette déclaration ne sera point motivée.

» III. Il sera, immédiatement après, nommé au sort une commission de vingt-un membres de la Convention nationale, pour lui faire un rapport sur les faits dénoncés, et sur les pieces produites à l'appui.

» IV. Pour parvenir à effectuer cette nomination, il sera fait un appel nominal de tous les membres de la Convention nationale, extraction faite de ceux qui seront en mission ou absens en vertu de décret, ainsi que des membres des trois comités ci-dessus désignés, et du prévenu.

» V. Chaque membre appelé se présentera à la tribune; il inscrira son nom sur un bulletin disposé à cet effet, qu'il remettra ostensiblement au président.

» Le président en fera lecture, et le déposera dans une urne qui sera placée sur le bureau.

» VI. Si un membre appelé n'est pas présent à la séance, il sera suppléé, pour l'inscription de son nom, par l'un des secrétaires, qui signera le bulletin.

» VII. L'appel nominal terminé, le président agitera l'urne, et l'un des secrétaires en tirera successivement 21 bulletins.

» Le nom de chaque membre compris dans le bulletin sorti, il sera verifié par deux secrétaires, et remis au président, qui le proclamera à haute voix.

» VIII. Aucun des membres désignés par le sort ne pourra être récusé ni se récuser.

» IX. Le rapport de la commission ne pourra porter que sur les faits compris dans la dénonciation sur laquelle les trois comités auront déclaré qu'il y a lieu à examen, ou résultant des pieces remises par eux à la commission.

» X. Avant de présenter son rapport à la Convention nationale, la commission entendra le prévenu, lui communiquera les pieces, sans déplacement, et lui en fera délivrer copie, s'il la demande.

» XI. Après le rapport, s'il tend au décret d'accusation, la Convention nationale décidera s'il y a lieu à l'arrestation provisoire.

» XII. Le rapport et les pieces y relatives seront imprimés et distribués.

» XIII. Le prévenu pourra faire imprimer et distribuer aux membres de la Convention nationale, telles pieces et mémoires qu'il jugera utiles à sa defense.

» XIV. Le prévenu sera présent à la discussion, et y sera entendu sur les faits articulés et précisés qui devront servir de bases à l'acte d'accusation.

Digitized by Google

„ XV. Il ne pourra être rendu de décret d'accusation qu'à l'appel nominal.

„ XVI. Si la Convention nationale décrete qu'il y a lieu à accusation contre le prévenu, la commission présentera le lendemain l'acte d'accusation, qui contiendra les faits articulés et précisés sur lesquels le prévenu aura été entendu dans la Convention nationale, et sur lesquels l'instruction devra porter.

„ XVII. Le tribunal qui sera chargé d'instruire ne pourra informer et juger que sur les faits compris dans l'acte d'accusation. „

La Convention nationale décrete qu'il y aura une séance extraordinaire le soir pour procéder à la nomination de la commission.

Dans cette séance, le sort a désigné les citoyens dont les noms suivent :

Monestier, Rivery, Martinel, Arbogast, Baudran, François (de la Somme), Romme, Reynaud (de la Haute-Loire), Gauthier jeune (des Côtes-du-Nord), Lefranc, Guerin (du Loiret) Bonnet (de l'Aude), Serviere, Hommier-Eloi, Lanthenas, Dubreuil, Chénier, Laa, Vidalot, Marcoz, Bodin.

Séance de nonîdi, 9 Brumaire.

Thuriot donne lecture des dépêches arrivées de l'armée des Pyrénées occidentales, et qui annoncent une victoire remportée sur l'armée espagnole. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

„ La Convention décrete que l'armée des Pyrénées occidentales ne cesse de bien mériter de la patrie. „

Un citoyen chargé par le commissaire civil près le département de Jemmappe, d'apporter les saints trouvés dans les souterrains de l'église de Ste. Gertrude de Mons, se présente à la barre pour en annoncer l'arrivée au creuset national. Au nombre de ces saints sont : un St. Antoine, un St. Fiacre, une Ste. Barbe, un St. Michel, un St. Eloi, un St. Adrien avec son chapeau, un gros et petit St. Christophe, un St. Hilaire, un St. Evremont, un St. Pierre, un St. Crepin et un St. Crepinien armés de pied en cap, un St. Sebastien, un St. Jacques et un St. Paul, etc. (Mention honorable et insertion au bulletin.)

Une députation de la commune de Bordeaux se présente à la barre. Forte de la conscience de ses commettans, elle vient apporter à la Convention nationale et à la France entiere le vœu de la commune de Bordeaux, et proteste de son attachement à la Convention et de son ardent amour pour la liberté et l'égalité.

Les pétitionnaires parlent ensuite du décret du 6 août qui frappent une foule de malheureux citoyens égarés du département du Bec-d'Ambès, et qui a été une arme sanguinaire et féroce entre les mains des agens du Catilina moderne, des

Digitized by Google

fripons et des dilapidateurs. Ils observent que les Bordelais, eux-mêmes revenus de leur erreur, ont arrêté les conspirateurs qui les avaient trompés, et les ont livrés au glaive de la loi. Ils rappelent les sacrifices qu'ils ont faits, les millions qu'ils ont offerts pour venir au secours de la patrie. 60,000 hommes sont partis de ces contrées pour aller combattre les ennemis de la patrie; et Bordeaux souffre, depuis un an, les horreurs de la famine sans se plaindre; au contraire, les cris de vive la République une et indivisible, vive la Convention, s'y font entendre! Ils concluent en demandant le rapport du décret du 6 août.

Un membre convertit cette demande en motion. Il est appuyé par Garnier (de Xaintes), qui atteste que Bordeaux est dans les meilleurs principes.

Tallien déclare qu'il desire aussi ce rapport, l'ayant demandé le premier; mais il ne veut pas que la Convention rapporte un tel décret sans un rapport préalable du comité, et il demande que ce rapport soit fait primidi prochain.

Guyomar se range de l'avis de Tallien. — Le renvoi au comité, pour en faire un prompt rapport, est décrété.

Un membre renouvelle sa proposition sur le décret du 23 ventôse, rendu sur la proposition de St. Just et de Robespierre, qui met hors de la loi les individus qui se seront soustraits à un mandat d'arrêt. — On demande l'ordre du jour, motivé sur ce que cette proposition a déja été renvoyée.

Richard fixe aussi l'attention de la Convention nationale sur un décret qui a déclaré en rébellion la ville de Beauvais, parce qu'elle avait mal accueilli le conspirateur Mazuel.

Renvoi au comité, pour en faire un prompt rapport.

Lakanal soumet à la discussion un projet de décret sur les écoles normales. Comme il a souffert beaucoup d'amendemens, nous le donnerons lors de son entiere rédaction.

Séance de décadi, 10 *Brumaire*.

Le représentant du peuple, Boisset, écrit qu'il vient d'épurer les autorités constituées de Châlons et d'Autun; que les animosités et les désunions qui régnaient entre les membres de la société populaire, l'ont déterminé à la suspendre, et à former un nouveau noyau épurateur. Toutes ces opérations se sont faites au milieu des applaudissemens du peuple.

Richard donne lecture des dépêches arrivées des armées du Nord et de Sambre et Meuse; elles sont datées de Bois-le-Duc, le 2 brumaire, et rendent compte des actions qui ont eu lieu, le 28, entre la division de Sounam et une division de celle d'Yorc, que le télégraphe avait déjà annoncées. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

Ces dépêches annonçaient que le citoyen Jacques Mercier, hussard du 9e. régiment, apportait lui-même le drapeau qu'il avait pris aux Anglais. Ce brave hussard est admis à la barre.

Digitized by Google

« Représentans du peuple, dit-il, je sais mieux me battre que parler. Je vous apporte un drapeau que j'ai arraché aux ennemis de la liberté. Nous laissons à nos représentans, le soin de vous transmettre nos actions; notre devoir, à nous, est de mourir s'il le faut pour l'exécution de vos décrets, et de voir dans la Convention nationale notre premier étendard, autour duquel nous devons nous ranger; je l'ai fait, et je suis prêt à le faire encore. »

Un officier de l'état-major de l'armée du Nord, qui accompagne le citoyen Mercier, demande la parole, et dit:

» Représentans, je dois vous observer que le brave hussard qui vous apporte l'emblême du despotisme, qu'il a arraché lui-même à ses satellites, a été cause que trois compagnies de son régiment se sont ralliées, et ont pris tout le bataillon ennemi, qui est le 37^e. régiment anglais. »

Après la réponse du président, la Convention nationale admet ce brave hussard, ainsi que le citoyen qui l'accompagne, aux honneurs de la séance; charge son comité de salut public de lui procurer de l'avancement, et sur la proposition d'un membre, le président lui donne l'accolade fraternelle, au milieu des plus vifs applaudissemens.

Des élèves de l'école de Mars, avant de rentrer dans leurs foyers, viennent offrir à la Convention, par l'organe de l'un d'entr'eux, l'hommage de la plus vive reconnoissance. Ils sont accueillis avec les plus vifs applaudissemens, et le président leur témoigne toute la satisfaction de l'Assemblée sur leurs progrès dans l'art militaire, et dans la discipline qui doit caractériser de vrais-républicains.

Monestier, au nom de la commission des 21, annonce que l'un d'entr'eux, le représentant Bonnet, n'a point encore paru à la commission; il demande si la commission doit être absolument composée de 21 membres pour chacune de ses délibérations.

Cette question donne lieu à des débats qui se terminent par décréter que la commission ne pourra délibérer qu'au nombre de 21, et que chaque membre qui ne se rendra pas aux séances, sera tenu d'exposer ses motifs à la Convention.

Le reste de la séance a été employé à entendre des pétitions particulières.

Séance de primedi, 11 *Brumaire*.

Les citoyens de Dune-Libre félicitent la Convention sur son adresse au peuple, et demandent à conserver l'ancien nom de leur commune, celui de Dunkerque. Renvoyé au comité de division.

Une lettre des citoyens Monestier et Chenier, président secrétaire de la commission des vingt-un, annonce que Bonnet n'a point encore paru à ses délibérations. Il s'élève des murmures. Un membre observe que Bonnet est en commission

Digitized by Google

particuliere. La Convention charge un de ses huissiers d'aller inviter Bonnet de se rendre sur-le-champ dans le sein de la Convention. Quelque tems après, l'huissier rend compte de son message. Le portier lui a dit que le citoyen Bonnet était parti depuis trois jours pour surveiller une manufacture de papier; qu'on lui a fait savoir sa nomination à la commission des vingt-un, et qu'on l'attend ce soir.

Après quelques débats, la Convention déclare que la commission pourra délibérer au nombre de dix-sept membres, dérogeant à son décret de la veille, et que la commission apportera le procès-verbal où seront inscrits les noms de ceux qui ont assisté à ses délibérations.

Oudot fait un rapport, et présente un projet de décret relatif aux scellés et aux sequestres des biens des détenus comme suspects.

Duhem ne veut point que les personnes arrêtées pour simple cause de suspicion, puissent avoir communication avec un ou deux parens, ou conseils, pour la gestion de leurs affaires. Il voit dans ce mot *communication* une porte ouverte aux conspirations. Clausel le réfute avec force. Les articles suivans sont décrétés.

« Art. Ier. Le scellé sera apposé sur les papiers de toute personne arrêtée comme suspecte, en sa présence, ou en celle de son fondé de pouvoir, et de deux citoyens appellés comme témoins.

» II. Dans les trois jours, il sera procédé à la reconnaissance et à la levée du scellé; l'examen des papiers et effets sur lesquels il a été mis, sera fait aussi en présence du détenu ou de son fondé de pouvoir, et de deux témoins; ce dont il sera dressé procès-verbal.

» III. S'il se trouve des preuves ou indices de délit ou de crime, le commissaire à la levée du scellé est autorisé à distraire les pieces qui y sont relatives, après les avoir paraphées et fait signer par les témoins, par le détenu ou son fondé de pouvoir, après avoir fait mention du tout dans son procès-verbal, auquel ces pieces demeureront annexées.

Expédition de cet acte sera donnée au détenu dans les vingt quatre heures.

» IV. Les personnes arrêtées pour simple cause de suspicion conserveront l'administration de leurs biens, meubles et immeubles, pendant leur détention.

» V. Elles pourront avoir communication, aux heures prescrites par la municipalité, avec un ou deux parens ou conseils, pour la gestion de leurs affaires. Les parens ou conseils seront agréés par le comité révolutionnaire du district. Ces parens seront munis de certificats de civisme.

» VI. Aussi-tôt après la publication du présent décret, il sera donné main-levée à tous les détenus simplement comme suspects, du séquestre qui peut avoir été mis sur leurs biens,

Digitized by Google

et la libre administration de leurs meubles et de leurs revenus leur sera rendue. »

Le reste du projet de décret est ajourné.

PARIS. *Quartidi*, 14 *Brumaire*, 3e. *année de la République.*

L'instruction de la procédure contre les membres du comité révolutionnaire de Nantes, commencée depuis le 25 du mois dernier, n'est point encore terminée; ce n'est pas que les faits ne soient suffisamment éclaircis. On ne fait plus que multiplier les témoignages, sans beaucoup ajouter aux lumieres déja acquises. Si, pour l'éclaircissement de la vérité, il est nécessaire que le représentant du peuple, Carrier, intervienne dans les débats, il est vraisemblable que l'instruction ne se prolonge que parce que la Convention n'a pris encore aucune résolution définitive à son égard.

La commission des vingt-un, qui doit faire son rapport sur les imputations faites à Carrier, a d'abord été entravée par l'absence d'un de ses membres, et par la nécessité de leur réunion complette; il a fallu lever cet obstacle. Un autre événement a succédé. La commission avait invité Carrier à se rendre dans son sein, et il s'y rendait, avant hier matin, lorsqu'il a été arrêté par un inspecteur de police qui cria : *Force à la loi!* et soudain un officier des vétérans lui mit la main dessus, et tous deux le conduisirent ainsi à la commission qui témoigna sa surprise de l'outrage qu'on faisait à la représentation nationale; l'inspecteur de police interrogé, a répondu qu'il avait des ordres. Cependant il est résulté des éclaircissemens pris auprès du comité de sûreté générale, que ni la commission ni ce comité n'en avaient donné aucun. Ce fait dénoncé à la Convention y a causé beaucoup d'effervescence. Legendre a déclaré que depuis plusieurs jours le comité de sûreté générale était prévenu que des malveillans cherchent à égarer le peuple, en lui faisant croire que la Convention veut sauver Carrier, et qu'une insurrection se préparait si cela arrivait. Le comité, a ajouté Legendre, aussi-tôt après le décret portant qu'il y avait lieu à examen, s'est borné à écrire une lettre à l'administration de police pour qu'elle veillât, avec tous les moyens de prudence possible, à ce que Carrier ne sortît pas de Paris, ce député n'ayant ni congé, ni mission. Voilà à quoi se sont réduites toutes les mesures prises par le comité. Rewbell a observé que ce prétendu ordre donné à l'inspecteur de police pourrait bien avoir été concerté pour mettre la Convention et les comités en défaut. Il a assuré que l'administration de police n'en avait donné aucun. Le comité a été chargé de l'éclaircissement de ce fait, et l'on croit que la commission qui a déja entendu Carrier, ne tardera pas à faire son rapport.

Digitized by Google

On vient de publier, dans quelques journaux, quelques nouveaux traits à ajouter au tableau déja connu du régime des prisons sous la tyrannie de Robespierre ; les faits qu'ont va lire se sont passés dans la maison d'arrêt ci-devant Saint-Lazare.

1°. Le citoyen Maillé, âgé de 16 ans, a été conduit à l'échafaud, pour avoir observé qu'un hareng salé, de son dîner, était mangé et rempli de vers ; cette observation a été regardée par les agens de Robespierre, comme une rébellion, et ce malheureux jeune homme a été guillotiné ; ce fait est à la connaissance des détenus qui existent encore dans la maison Lazare.

2°. La citoyenne Maillet a été enlevée de la maison Lazare, par méprise, au lieu de la citoyenne Maillé, et conduite ensuite au tribunal de sang; elle a été condamnée à mort et exécutée, quoique la méprise fût reconnue, sous le prétexte qu'elle le serait vraisemblablement dans peu, et qu'il fallait autant lui faire son affaire aujourd'hui.

3°. Un individu a été aussi livré à la mort, pour avoir refusé une somme de 200 liv. aux 28 et 30 assassins qui faisaient les listes de proscriptions ; ces infâmes mêlés parmi les prisonniers, déposaient au tribunal, et décidaient de la vie des victimes qui y étaient conduites. Ces 28 ou 30 coquins étaient désignés comme les seuls qui devaient échapper à la guillotine, sur 800 personnes qui étaient détenues dans la maison.

4°. Au mois de floréal, des administrateurs de police vinrent enlever aux prisonniers leurs assignats, bijoux, couteaux, rasoirs et ciseaux, et continrent, pendant ces vols, les détenus par petites troupes, dans des espaces resserrés, afin de les extorquer plus facilement.

5°. Toutes correspondances avec le dehors a été interdite aux prisonniers, et leurs parens ne purent savoir le danger qu'ils couraient ; on avait eu soin de changer le concierge de la maison qui était suspect d'humanité, pour mettre à sa place un nommé Suné qui refusait un bouillon à un malade à l'extrémité.

6°. La nourriture était horriblement mauvaise ; des harengs salés, de la merluche et des fromages remplis de vers pendant les chaleurs de l'été ; et le vin, un composé très-préjudiciable à la santé.

On supposa des conspirations, et en trois jours on entassa dans les charriots 90 victimes, qui furent conduites à l'échafaud. Dans le moment où l'on enlevait les victimes, les guichetiers se précipitaient sur elles avec les plus affreux transports, ainsi qu'une meute de chiens sur leur proie.

Le bulletin des prisons de Paris porte le nombre des détenus à 4098.

Les prisonniers qui étaient à la Conciergerie viennent d'être

Digitized by Google

transférés dans la maison d'arrêt du Plessis. Ce séjour était devenu inhabitable à cause de l'infection et de l'insalubrité de l'air ; il n'est resté à la Conciergerie que les membres et les agens du comité révolutionnaire de Nantes actuellement au tribunal révolutionnaire.

On apprend de Brest que Villaret-Joyeuse vient d'être promu au grade de vice-amiral.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée des Pyrénées occidentales.

De la fonderie d'Egny, le 29 vendemiaire.

« L'Espagnol fuit de toutes parts, citoyens représentans, sa déroute est complette, ses lignes sont forcées, ses redoutes évacuées ou emportées, son artillerie dans nos mains, 2000 morts, à peu-près un pareil nombre de prisonniers, 50 pièces d'artillerie prises avec leurs caissons, et plusieurs attelages, des effets de campement en assez grand nombre ; et des fusils.

» La Navarre espagnole, conquise presque sous les murs de Pampelune, les fonderies d'Orbaycette et d'Egny, estimées 25 à 30 millions, la fameuse mâture royale d'Irati, sont les trophées utiles et brillans de la victoire de l'armée des Pyrénées occidentales. »

» Je ne vous remettrai pas ici sous les yeux la marche de nos colonnes, je vous ai rendu compte, dans nos dernières dépêches, du plan d'attaque que j'avais proposé au conseil de guerre qui l'avait approuvé, et qui avait été adopté par les représentans du Peuple ; j'y ai joint un croquis de notre mouvement ; il a été exécuté tel qu'il est tracé sur cette carte. »

» Nous avons atteint le but que nous nous étions proposé, celui de forcer l'ennemi à quitter ses lignes, et de nous emparer de ses redoutes et de son artillerie, de détruire les fonderies d'Orbaycette et d'Egny, de semer le désordre dans son armée, de lui couper enfin la communication directe avec Pampelune. »

» Nous avons réuni ces différens avantages dans les journées des 26 et 27 vendemiaire. »

» Des colonnes se mouvant à des distances de près de 50 lieues, sont venues former autour lui un cercle, d'où il n'aurait pas dû échapper un seul homme, si dans un pays de montagnes, à des distances si considérables, en pays ennemi, on pouvait calculer avec précision les marches, et prévoir les obstacles sans cesse renaissans que l'aveugle hasard se plaît à faire naître. »

» L'ennemi instruit de notre mouvement, de la marche des colonnes, a profité de la nuit du 26 au 27, et d'un brouillard

Digitized by Google

épais, accompagné d'une pluie abondante, pour faire sa retraite par Sangonesa ; il a passé entre les colonnes venant de Tardée, et la colonne infernale venant par Lans. Cette dernière colonne, égarée dans les bois par le peu de connoissance des guides, n'est arrivée à Burgnet que le 27 au matin ; elle devait y arriver le 26 : les Espagnols ont saisi avec précision notre mouvement, et pris le seul chemin de retraite que ce retard leur laissait encore. Je n'en doute point, si la colonne infernale, que j'avais ainsi appellée, parce que seule elle eût pu écraser l'armée espagnole réunie, n'avait été retardée ; je n'en doute point, je vous le répete, toute l'armée espagnole eût été forcée de mettre bas les armes. Mes présomptions se tournent en certitude par les succès qu'a obtenu s n avant-garde, réunie à trois bataillons, venant d'Almendos. Ces forces réunies ont eu un combat des plus vifs et des plus opiniâtres à soutenir avec l'armée espagnole, composée d'environ sept mille hommes ; ils sont presque tous demeurés sur le champ de bataille, ou faits prisonniers. »

» Les colonnes venues d'Oyaca et Tolosa sur l'Ecombery ont aussi exécuté leur mouvement avec tout le succès possible ; l'ennemi, au nombre de 6,000 hommes de troupes de ligne, de 8,000 paysans, de 800 chevaux et des pièces d'artillerie, a, pendant long-tems, disputé le passage à nos troupes ; mais notre feu, la charge et la bayonnette ont mis fin à cette lutte entre les hommes de la liberté et les hommes de la tyrannie. »

» Les représentans du peuple, Garran et Baudot, ont suivi notre mouvement à la tête de nos colonnes : sans doute, ils rendront un témoignage satisfaisant de la conduite vraiment héroïque de l'armée des Pyrénées occidentales. »

» Occupé à donner des ordres pour disposer l'armée dans le meilleur ordre possible, je ne peux vous donner de plus grands détails : vous les trouverai dans les rapports ci-joints, des officiers-généraux qui commandaient, des généraux Fregeville, Dumas, et celui du général Digonet, qui a pris la fonderie d'Egny, et poursuivi avec vigueur l'ennemi jusqu'à Viscaret, ils ne me sont pas encore parvenus ; dès que je les aurai, je m'empresserai de vous les faire passer. »

» Je ne vous ferai point l'éloge du courage des républicains que j'ai l'honneur de commander, les succès éclatans qui viennent de couronner leurs efforts, parlent assez éloquemment pour eux ; mais je dois un hommage public à leur constance, à leur impassibilité, à leur discipline, à leur sobriété. Le croiriez-vous, représentans ? la colonne infernale a marché 43 heures sur 48, pour arriver à tems à sa destination, qu'elle aurait atteint sans la mal-adresse des guides et le mauvais tems. »

» La colonne partie de Tardet, après quatre jours de marche dans des montagnes presque inaccessibles, n'ayant eu pour toute subsistance que trois biscuits, ne s'est pas plaint, et s'est

Digitized by Google

contenté de crier *vive la république* ! lorsqu'arrivée à Orbey-cette, je n'ai pu lui faire donner du pain qu'elle était venue me demander. L'ennemi avait brûlé ses fours ; on ne pouvait pas faire de pain ; on lui a distribué de la farine pour en faire de la bouillie. Elle a oublié dans ce repas frugal ses peines et ses fatigues, et n'a plus songé qu'au triomphes de la république. Notre perte se porte au plus à cinquante hommes hors de combat. »

Salut et fraternité.

Signé, MONCEY, *général*.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Bois-le-Duc, le 2 brumaire.

« Nous vous avons annoncé, chers collegues, par la voie du télégraphe, l'affaire qui a eu lieu le 28 vendémiaire entre Meuse et Vaalh, entre la division de Souham, de l'armée du Nord, et un corps considérable de l'armée d'Yorck : avant de vous écrire, nous avons voulu en avoir les details, et les voici :

» Aprés la prise de Bois-le-Duc, les ennemis craignant que nous ne terrassions le passage de la Meuse, se répandirent de maniere à nous le disputer ; n'ayant pas, à l'armée du Nord, d'équipages de ponts, ces moyens nous manquant pour passer, à force ouverte, un fleuve aussi considérable, il était nécessaire d'avoir recours à la ruse. Nous avons menacé en même-tems de tenter un passage du côté de Grave ; nous avons fait des dispositions ostensibles, pour attaquer l'île de Romel, en face du fort de Creve-Cœur.

» L'ennemi a pris le change, il a établi son quartier-général entre Vaalh et Leck, vis-à-vis Bomel, a jeté beaucoup de troupes dans cette île, et a seulement laissé un corps d'observation devant Grave pour couvrir Nimegue. Nous avons rassemblé, à la hâte, tout ce que nous avions de bateaux, et fait construire, dans une nuit, un pont vis-à-vis de Teffelen, et le lendemain notre armée s'est trouvée entre Meuse et Vaalh, sans que l'ennemi ait eu le tems de s'y opposer.

» L'ennemi a pris des positions pour disputer le passage vers Nimegue ; il s'est réuni en masse en face de la division de Souham, qui est la plus forte de notre armée ; elle est de 18 à 20,000 hommes.

» Le 28, cette division l'a attaqué sur différens points ; malgré les obstacles du terrein, qui étaient en faveur de l'ennemi, et la résistance qu'il a faite, il a été battu complettement, et le résultat en a été 500 prisonniers faits, quatre pieces de canon prises, un drapeau, la légion de Rohan émigré entierement détruite ; de 400 qu'ils étaient, il ne s'en est pas échappé 60, et sur lesquels il n'y en a pas 10 qui ne soient hachés de coups de sabre. Nos hussards, las de les sabrer,

Digitized by Google

en ont fait 60 prisonniers, qui ont été fusillés conformément à la loi,

» Le 3e. et le 9e. régiment de hussards ont eu principalement occasion de s'y distinguer; nous vous envoyons le citoyen Jacques Mercier, hussard du 9e. régiment, apporter lui-même le drapeau qu'il a enlevé aux ennemis; il mérite l'attention de la Convention nationale; nous demandons une sous-lieutenance pour lui.

» Le citoyen Schneider, hussard au 3e. régiment, envoie à la Convention un de ces bijoux de l'ancien régime, qu'il a pris sur un capitaine de la légion de Rohan, après l'avoir attaqué, sabré, terrassé et fait prisonnier; ce hussard a déja plusieurs affaires mémorables sur son compte, dans lesquelles il a fait voir qu'il joignait à la plus grande bravoure la sensibilité la plus intéressante: à l'affaire de Kaiserslautern, il avait pris quelques pieces d'or à un capitaine prussien, il rencontra un paysan qui avait été volé par les Prussiens, il lui donna tout ce qu'il avait, en lui disant: « Tu es un pere de famille, tu en as plus besoin que moi. » Nous demandons pour lui une sous-lieutenance, ainsi que pour le premier. »

» Le citoyen Genois, hussard au 3e. régiment, accablé par le nombre, est tombé noyé dans son sang, et n'a pu dire que ces mots: *Je suis content, je meurs pour la république.* Si les ressources de la jeunesse le font revenir, nous demandons pour lui le grade de sous-lieutenant. »

» Après avoir parlé de la classe intéressante et nombreuse des simples soldats, il est juste de donner à leurs frères qui les dirigent, les éloges qu'ils ont justement mérités. Le général de division, Souham, s'est conduit avec son intrépidité et son activité ordinaires: il a surveillé tout, et s'est trouvé à toutes les attaques. Il a été parfaitement secondé par les généraux Macdonal, Dewente et Jardon: ce dernier, qui mérite les plus grands éloges, saisi deux fois par les hussards ennemis, s'en est débarrassé; il a eu un cheval tué sous lui, a pris un de ceux de ses ordonnances, et a continué la charge à la tête des braves républicains qui ont exterminé la légion de Rohan; son aide-de-camp s'est conduit avec bravoure; il a été blessé grievement. Nous demandons de l'avancement pour lui; mais nous ne savons pas encore quel est son grade, nous vous l'écrirons incessamment. »

» Un détachement du 9e. régiment de hussards, après une charge vigoureuse, où le général Fox a été vigoureusement sabré, s'est trouvé enveloppé par trois escadrons ennemis, qui, les croyant de bonne prise, leur criaient: *Rendez-vous, hussards.* Mais le brave Thouvenot qui les commandait, a répondu à coups de sabre: *c'est ainsi que je me rends* et, suivi dans son audace par ses compagnons d'arme, il s'est fait jour à travers les escadrons. »

» Nous avons cru, citoyens collegues, que vous appren-

Digitized by Google

driez avec intérêt ces différens détails : il serait trop long de les multiplier ; mais nous pouvons dire que la division de Souham s'est conduite avec l'audace et l'intrépidité de nos Républicains, et c'est tout dire. »

Salut et fraternité.

Signés, BELLEGARDE, J. P. LACOMBE (*du Tarn*) *représentans du peuple.*

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de la procédure du comité révolutionnaire de Nantes.

Titelin, détenu au Buffay, dans la nuit du 24 au 25 frimaire, a aussi donné des renseignemens sur la noyade qui eut lieu à cette époque ; il fut rayé de la liste fatale. Goullin a assuré que c'était lui qui l'avait fait rayer ; il me doit la vie, a-t-il dit ; le président a répliqué : bien d'autres vous doivent la mort.

Thomas, officier de santé de l'hôpital révolutionnaire de Nantes, a accusé Chaux de l'avoir sollicité, le 7 prairial, au comité révolutionnaire, où il était allé demander des paillasses et de la paille pour les détenus dans cette maison, et où, en 2 jours, il en mourait au moins 50, à faire une bonne dénonciation contre Phelippe Tronjoly.

Il a accusé le comité d'avoir fait noyer ou fusiller 4 à 500 enfans qui étaient à l'entrepôt, et dont les plus âgés n'avaient pas 14 ans. Mainguet, a-t-il dit, me donna un *bon* pour en retirer une fille de 11 ans, et un garçon de 13 ans. Ils étaient si malpropres, que je fus obligé de les faire raser, d'emprunter dans le voisinage, des chemises ; il faisait très-froid, un de mes amis et moi les emportâmes enveloppés dans nos manteaux. Le lendemain, des citoyens, dont plusieurs avaient aussi des *bons*, voulurent en aller chercher ; il n'y en avait plus, quoique la veille il y en eut au moins 500 : ils avaient été noyés.

Un jour, un homme sensible entra dans cette boucherie pour voir un enfant ; il y trouva un tas de cadavres d'enfans encore palpitans : il y en chercha un qui n'eût pas encore rendu les derniers soupirs.

L'accusateur public près la commission militaire, après avoir donné quelques explications à ce sujet, et avoir rappellé les démarches qu'il avait faites pour le soulagement des victimes, a déclaré que Carrier disait, en parlant de ces enfans : Ce sont des viperes, il faut les étouffer.

Thomas a continué ce récit d'horreurs, qui a attristé les ames et affaissé de douleur et d'indignation les esprits de tous les auditeurs, au point qu'on en était tellement oppressé, que l'on pouvait à peine respirer, et que la plume qui retraçait tant d'atrocités est tombée plusieurs fois de la main.

Digitized by Google

Il a dit : Un jour que je me transportai à l'entrepôt pour y constater la grossesse de 30 à 40 femmes enceintes de 8 mois, même de huit mois et demi, je trouvai dans les salles des cadavres d'enfans encore palpitans et tombés dans des baquets remplis d'excrémens. Ces femmes étaient tellement saisies de frayeur, que lorsqu'elles voyaient un homme, elles croyaient que c'était un noyeur. Quelques jours après j'entrai pour les voir, j'appris qu'elles avaient été noyées ou fusillées. (Frémissement d'horreur.)

Le représentant Bô, à qui Nantes doit son salut, ordonna à Rolin, médecin, et à moi de visiter toutes les maisons d'arrêt de Nantes : dans deux, nous n'y trouvâmes ni feu, ni matelats, ni paille, ni baquet, ni bois, tout y manquait. En 4 minutes, nous y avons vu périr 4 à 5 enfans. Nous nous informâmes dans le voisinage s'il n'y avait pas quelques ames charitables pour secourir des detenus, et sur-tout les enfans. L'ame navrée de douleur, et les larmes aux yeux, on nous dit : Comment voulez-vous que nous portions des secours à ces femmes et à ces enfans, Grand-Maison fait emprisonner tous ceux qui leur en portent. J'accuse le comité d'avoir fait incarcérer ceux qui avaient de la fortune, quelques talens et de l'humanité. Je leur reproche les noyades ; 7 à 8 brigands, à la vérité, ont été sabrés à la porte du comité, sous prétexte qu'il était trop tard pour les conduire à l'entrepôt.

Je déclare, en finissant, que dans le courant de Frimaire, dans un café, un batellier, nommé Perdrau, qui était ivre, me demanda du tabac, en me disant : Je l'ai bien gagné ; car je viens d'en expédier 7 à 800. Je m'informai comment il expédiait ces victimes : il me dit que d'abord il les dépouillait, ôtait leurs habits, les attachait par les poignets et par les bras, les faisait monter deux à deux dans un bateau, d'où il les précipitait dans la Loire, la tête la premiere. Pour connaître toutes les cruautés qu'il exerçait, je lui observai que quelques-uns pouvaient bien nager sur le dos ; il me répondit que quand cela arrivait, il avait des gafs pour les assommer.

Les accusés ont nié plusieurs des faits qui leur sont imputés ; quelques-uns avouent s'être trouvés à la noyade du 24 au 25 ; mais ils disent que c'est la seule à laquelle ils ont participé. Ma tête est dévouée, a dit Goullin, il ne m'en coûterait pas plus de les avouer toutes que d'en avouer une.

Phelippe Tronjoly a répété qu'il s'était porté dénonciateur de Carrier ; que cette dénonciation était grave : il a demandé à être mis en prison pour le soutien de son accusation : il faut, a-t-il dit, que ma tête ou celle de Carrier tombe.

Le président a rappellé le décret relatif à l'instruction du procès du comité révolutionnaire de Nantes, et a déclaré que le tribunal, qui a fait son devoir, et qui dans le moment s'occupe à remplir le but de cette loi, n'a aucun reproche à faire à Phelippe Tronjoly.

Digitized by Google

Du 29. Les débats se sont ouverts sur les déclarations du témoin Thomas ; Goullin a nié les faits qui le concernent, et a assuré qu'il a toujours favorablement écouté les réclamations de ceux qui proposaient de servir de la République ; que, s'il a signé un ordre de transferement à l'entrepôt, il ne l'a fait que pour soustraire les malheureux dont avait parlé Thomas à l'epidémie qui régnait dans cet hospice. Le témoin a persisté à dire que sa déposition était véritable.

Le président a observé à Goullin, qu'un homme qui avait fait traduire au tribunal révolutionnaire, séant à Paris, plusieurs des 132 Nantais, sans spécifier d'autres motifs, que celui de *muscadins* et de *modérés*, pouvait bien avoir envoyé des individus, seulement coupables de fautes légeres, dans une prison où ils devaient trouver la mort.

Goullin a prétendu qu'il y avait alors d'autres motifs pour l'arrestation de ces Nantais. Vous avez cependant signé le contraire, a repliqué le président, qui a rappellé à ce sujet le serment prêté par la compagnie-Marat, dans la société populaire de Vincent-la-Montagne, serment par lequel chaque membre de cette compagnie jurait une guerre à mort aux muscadins et aux modérés. Cela peut être, a répondu Goullin ; mais *reportez-vous aux tems et aux circonstances, les principes qui aujourd'hui paraissent atroces, n'étaient alors que révolutionnaires.*

Grand-Maison a nié les faits qui lui sont imputés.

Le président a interpellé Goullin de lui dire ce que sont devenus les 4 à 500 enfans qui étaient dans l'entrepôt, et qui en furent enlevés. Goullin a répondu : Si quelqu'un peut donner des éclaircissemens sur ces enfans, certainement c'est la commission militaire qui siégeait dans cet entrepôt, et qui devait en avoir la surveillance.

L'accusateur public près cette commission a répondu que la commission tenait, il est vrai, ses séances dans l'une des salles de l'entrepôt ; mais qu'elle s'occupait seulement de juger les brigands qui étaient conduits devant elle par Joly, agent du comité ; qu'au reste, il a écrit plusieurs fois au comite de sûreté générale pour demander quel parti l'on prendrait à l'égard des enfans des brigands, et qu'il n'en reçut aucune réponse ; que s'étant adressé à Carrier, ce représentant lui répondit, que ces enfans étaient des viperes ; qu'il fallait les étouffer.

Au reste, Goullin a déclaré que Fouquet et Lamberty, deux scélérats qui avaient reçu de Carrier le droit de vie et de mort, pouvaient bien être les auteurs de la soustraction et de la mort de ces enfans.

Fourrier, directeur de l'hospice révolutionnaire, a déposé des mêmes faits que Thomas, relatifs aux 37 détenus qui demandaient à être jugés par le comité, et à servir la République. Il a ajouté qu'il s'était rendu plusieurs fois chez le représentant Carrier, pour y porter les réclamations de plusieurs municipalités voisines, en faveur des detenus dans cette maison :

Digitized by Google

Carrier, au lieu de les examiner et d'y faire droit, ne répondit qu'en sacrant et en jurant ; il tirait son sabre, et menaçait le porteur de le faire guillotiner et jeter par la fenêtre.

Le témoin, croyant trouver de l'humanité dans le secrétaire du représentant, voulut s'adresser à lui, en l'absence de Carrier qui allait très-souvent se délasser dans une superbe maison de campagne, située dans l'un des fauxbourgs de la ville ; mais le secrétaire, dont le nom était Marat, était à se délasser dans un lit qu'il ne quittait pas avant midi. Toutes ces réclamations furent donc inutiles ; aucun détenu ne furent mis en liberté, jusqu'à l'arrivée du représentant Bô, qui n'ajourna point la justice, et délivra sur-le-champ 17 détenus.

Le témoin a de plus déclaré qu'il avait connoissance des *mariages républicains* qui se faisaient en attachant un vieillard et une vieille femme, et un jeune homme à une jeune fille ; qu'on les laissait dans cette attitude pendant une demi-heure ; qu'on leur donnait des coups de sabre sur la tête, et qu'ensuite on les précipitait dans la Loire.

Chaux, en cherchant à justifier le comité sur le régime affreux des prisons, s'est écrié : Il est bien malheureux pour le comité d'avoir eu à faire à un représentant féroce. Le président a rappellé l'accusé à la modération, et celui-ci a fait des excuses au tribunal et au peuple.

La veuve Simon Dumet, régisseur de l'entrepôt, a déclaré qu'elle avait appris de son mari que 58 prêtres étaient arrivés dans cette prison trois semaines après la Toussaint ; qu'ils y étaient restés cinq jours seuls ; que le comité révolutionnaire leur fit ôter leurs effets précieux ; que ces prêtres furent enlevés à dix heures du soir, et conduits sur le port à la baignade. Elle a remis à l'accusateur public plusieurs papiers, dont un, qui a été déroulé, porte que 597 brigands, qui étaient venus déposer leurs armes avec un drapeau blanc, n'en avaient pas moins été fusillés. Elle a aussi eu connaissance de fusillades ; elle a vu passer ceux qui étaient conduits à ce genre de supplice, et parmi eux se trouvaient des femmes grosses. Son fils, âgé de 14 ans, a failli être la victime de ces bourreaux ; il a été rencontré dans la cour par Lamberty, qui était occupé à faire lier les détenus ; celui-ci voulut le faire lier aussi. A ce récit, la mere a versé de larmes ; mais a-t-elle continué, l'enfant jeta des cris perçans, reclama son pere, et dit qu'il était de la maison. Lamberty lâcha sa proie ; la mere voulut se plaindre : sais-tu, répondit Lamberty, que ta vie est au bout de mon sabre.

Titelin, témoin déjà entendu, à ajouté à sa déclaration que, s'étant trouvé en prison avec Fouquet, celui-ci s'était vanté d'en avoir expédié, lui seul, plus de neuf mille ; il aurait désiré recouvrer sa liberté pendant 24 heures seulement ; il prétendait qu'il ne lui fallait que ce tems pour balayer toutes les prisons.

Digitized by Google

(N°. 10.)

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 20 BRUMAIRE, *l'an troisieme de la République.*
(*Lundi* 10 *Novembre* 1794, vieux style.)

PHILOSOPHIE POLITIQUE

Suite du fragment sur l'abus des mots et les différentes variations des idées dans la révolution (1).

DEUXIEME ÉPOQUE DEPUIS LE DIX AOUT JUSQU'AU TRENTE-UN MAI.

Il semblait que la journée du 10 août aurait dû calmer les passions, rapprocher les esprits, rendre les idées politiques plus saines, et accorder les mots avec les choses. Le trône n'était plus : le pouvoir exécutif était dans les mains de ministres choisis par la Législature ; une Convention était appellée pour juger le tyran et donner une constitution au Peuple ; tous les vœux se tournaient vers la République, et l'on aurait cru que la révolution allait toucher à son terme. A peine était-elle commencée. La destruction du trône, qui avait été l'objet des communs efforts, sans être celui des intentions communes, mit tout-à-coup à découvert les ambitions, les intrigues, les vices, les partis, tout ce reste impur de quatorze siecles de corruption et d'esclavage. Au dehors, des armées formidables menaçaient d'envahir le territoire ; au dedans, l'influence de l'étranger organisait un système de corruption et de trouble qui tendait, sous mille formes différentes, à avilir et à dissoudre le Corps Législatif. Ce parti, dont on sentait les effets sans pouvoir en atteindre les causes, était soutenu par les royalistes qui, revenus de leur premier étonnement, s'efforçaient de relever les débris de la royauté. Une autre faction qui avait commencé avec la révolution, qui tantôt s'était montrée à force ouverte, tantôt s'était repliée dans l'ombre, selon la politique des circonstances, la faction d'Orléans (2) se ranimait avec une activité

(1) Voyez au n°. 6 le commencement de cet article.

(2) On nous dispensera de rassembler ici les preuves de l'exittence de cette faction. Elles ne sont point équivoques pour quiconque a suivi avec quelqu'attention la marche secrete et même ostensible de la révolution. L'histoire ne sera pas embarrassée dans le choix des motifs de sa conviction. La plus grande raison de douter aurait dû être la connaissance morale et individuelle du personnage au profit duquel cette faction agissait. Mais où sont ceux qui, dans la révolu-

Digitized by Google

qui n'était pas moins funeste pour être plus cachée. Enfin, un amas d'intrigans et d'hommes avides de pouvoir ou de richesses, ne voyaient, dans la situation nouvelle de la France, qu'un objet d'ambition et de proie.

Il résulta de cet horrible mélange un plan de désorganisation et d'anarchie, auquel chaque parti travailla selon ses vues et ses moyens. En paraissant divisés d'intérêt, ils s'accordaient tous en cela seul qu'ils s'opposaient au rétablissement de l'ordre, et ne voulaient aucune assiette fixe de gouvernement. L'effet de ce plan fut si prompt qu'à peine le Corps Législatif eut-il ordonné la suspension du roi, qu'il devint l'objet des plus horribles calomnies. Les plus ardens promoteurs de la révolution du 10 août furent diffamés, outragés, menacés. Robespierre, qui avait déja brigué et accepté modestement le titre de *conseiller du peuple*, Robespierre, qu'on n'avait point vu dans le danger, s'était mis à la tête de la commune de Paris (1), et venait commander insolemment des décrets à la Législature. Dans le tems que la trahison livrait nos places sur les frontieres, on parlait à Paris de *Triumvirat*. Le Corps Législatif décrétait que 30,000 hommes sortiraient de Paris pour aller combattre les ennemis, et l'on affichait sur tous les murs qu'il ne fallait point exécuter ce décret. Des visites domiciliaires étaient ordonnées pour désarmer les *gens suspects*, et l'on ne définissait point ce qu'on entendait par ce mot qui prêtait une si grande latitude à l'arbitraire. La vengeance et la haine choisissaient leurs victimes; les prisons se remplissaient et ne se vidaient par des massacres que pour se remplir encore. La commune, sous l'influence d'une tyrannie dont la plupart des auteurs ne sont plus, envoyait dans les départemens une adresse et des émissaires pour y provoquer de semblables horreurs, et y prêcher le meurtre, le pillage et l'oubli de toutes les lois. Les dominateurs s'essayaient aux proscriptions, et créaient déja ce système de terreur qui fut porté depuis à un degré de perfection qu'auraient envié ces monstres d'empereurs qui pendant 18 siecles ont épouvanté

---

tion, n'aient consulté que leurs propres moyens, pour concevoir d'ambitieuses espérances? D'Orléans était méprisé et incapable; mais il y avait des hommes adroits qui dirigeaient son parti, et dans les derniers tems l'ambition qu'il avait commencée pour lui-même, il semblait ne la continuer que pour ses enfans dont le début inspirait de l'intérêt, et qui n'en étaient que plus dangereux pour la liberté de leur pays.

(1) Il n'a plus été permis de douter du projet qu'avait la commune d'établir une suprématie sur toutes les autres municipalités de la République, et de rivaliser avec la Convention. Mais ce crime, qui a été celui des factieux qui avaient composé la commune de gens qui leur étaient dévoués, n'a jamais été celui du peuple de Paris. C'est un hommage qu'on se plaît à lui rendre. Il a fait justice des factieux et de leurs instrumens.

Digitized by Google

l'histoire, et que leurs émules ont laissé si loin derrière eux. Dans l'absence du gouvernement, car le peu qu'il y en avait était sans confiance et sans énergie, les factions calculaient sur les désordres et les malheurs publics, et redoutaient un succès de nos armes, comme elles craignaient la réunion des nouveaux représentans du Peuple.

Heureusement le même jour où Kellermann arrêtait Brunswick dans les plaines de Champagne, la Convention nationale ouvrait sa session. Les vrais amis de la liberté mettaient en elle leurs espérances; elles ne furent point d'abord déçues. Le premier acte de sa puissance fut l'abolition de la royauté et l'établissement de la République. Qui n'aurait cru encore que l'adhésion de la France entière à ce décret allait éteindre toutes les haines, et cimenter l'union de tous les patriotes, et forcer les aristocrates et les royalistes à se cacher et à se taire, et à endurer pour supplice le spectacle de la félicité commune. Mais cette félicité n'entrait dans le plan ni des ambitieux de domination, ni des déprédateurs, ni des factions ennemies qui voulaient étouffer la République dans son berceau. Il fallait éprouver tous les maux qui naissent du patriotisme sans lumières, des lumières sans patriotisme, des hypocrites de liberté, et de cette horde de scélérats à qui tout convenait, excepté le bonheur de tous. Comment au milieu de tant d'orages la Convention n'en aurait-elle pas ressenti quelqu'atteinte ?

Si notre plan se bornait à tracer les vérités inexorables de l'histoire, nous dirions comment dans une assemblée nombreuse, dont la plupart des membres sont inconnus les uns aux autres, il est facile de faire naître des défiances; comment ces défiances dirigées par des hommes habiles se tournent en jalousies, en rivalités, en haines; comment l'amour du bien peut égarer quand l'amour-propre y mêle son poison; comment il est dangereux de s'occuper trop des personnes, quand une nation entière attend qu'on s'occupe de ses intérêts; comment il est impolitique de vouloir arracher de force ce qu'il faut obtenir du tems et des circonstances; comment une démarche mal calculée est nuisible quand on n'est pas sûr du succès; et comment des ambitieux et des hommes adroits savent tirer avantages de la faiblesse, de l'irrésolution, des demi-mesures et des propositions inconsidérées. Il nous suffira de dire que depuis l'ouverture de sa session, jusqu'à la crise du 31 mai, la Convention toujours agitée, toujours travaillée de passions et de luttes intestines, cherchant vainement une majorité qui ne savait se prononcer, s'est traînée péniblement sans avoir marqué sa carrière par aucun des grands résultats que l'on avait droit d'attendre, si l'on en excepte la condamnation du tyran.

Combien dans cet intervalle de huit mois les idées politiques ont été interverties, les principes méconnus, le sens des mots dénaturé, et les choses bouleversées! Avec quels succès tous les levains de corruption ont fermenté, toutes les factions enne-

Digitized by Google

mies de la République ont travaillé à sa ruine, et les dominateurs à l'élévation de leur puissance !

Élargir un prisonnier, dans la langue de tous les Peuples qui ont conservé quelques notions de justice, signifiait *mettre en liberté*. Eh bien ! dans celle des infâmes auteurs des journées de septembre, ce mot voulait dire *massacrer*. Un étranger, un Prussien dont il est inouï qu'on ait toléré si long-tems les extravagances et méconnu les intentions, Clootz, qui s'était surnommé *Anacharsis*, avait jugé ces horribles journées si honorables à la révolution, qu'il avait créé tout exprès un verbe pour en perpétuer le souvenir, et l'on appellait *septembriser* l'acte par lequel on commettait ces meurtres exécrables, et *septembriseurs* ceux qui les exécutaient. Il n'est pas jusqu'à l'*égalité*, ce sentiment si cher aux ames libres, qui rappelle toutes les idées de philantropie et de fraternité, dont le sens ne fut indignement perverti par ces nouveaux et féroces grammairiens; quand il ne signifiait pas *pillage*, *envahissement*, *vol*, il était synonime de *massacre*, et par la métaphore la plus insultante, cela s'appellait *promener la faulx de l'égalité*. On eût dit qu'entre les mains de ces furieux l'égalité n'était que l'affreux pouvoir de détruire l'égalité.

La premiere condition du pacte social est sans contredit la sureté des *personnes* et des *choses*. On sait qu'en révolution ce qui est juste n'est pas toujours ce qui est possible. Jamais on n'avait usé si largement de la commodité de cette maxime expérimentale. Il s'était fait un tel renversement dans les notions les plus communes sur la *propriété*, qu'on eût cru que cette garantie, premier bienfait de la liberté et des lois sociales, était un outrage fait à la liberté et à l'ordre social. Le mot *riche* était devenu le synonyme de COUPABLE; *négociant*, celui d'ACCAPAREUR; *fermier*, d'ENNEMI PUBLIC. On engageait le peuple à faire la guerre aux subsistances pour avoir des subsistances, et à l'industrie pour se procurer à meilleur compte les productions industrielles. On parlait du partage des terres et de l'abolition des propriétés, comme si ç'eût été des *privileges* et des *distinctions* de l'ancien régime. A entendre les nouveaux professeurs d'économie politique, il ne fallait plus aux Français que du *fer* et du *pain*, comme si une nation de 25 millions d'hommes pouvait se gouverner par les mêmes principes que la petite république de Sparte ! Comme si la position de la France qui touche aux deux mers n'en avait pas fait une puissance commerciale ! Comme si l'agriculture pouvait exister et fleurir sans l'emploi des matieres premieres, et les débouchés du commerce, de l'industrie et des arts !

L'insurrection du peuple avait créé la liberté; on voulait la ravir par la permanence des insurrections. Ce n'était plus ce droit sacré, derniere ressource d'une nation opprimée qui brise ses fers sur la tête des tyrans; c'était l'agitation convulsive d'une

Digitized by Google

poignée de gens sans aveu et d'énergumenes que les chefs faisaient mouvoir à leur volonté. C'étaient de véritables émeutes, et des émeutes partielles que l'on travestissait en actes du *Peuple souverain*. On en avait dressé le tarif; on en connaissait l'organisation; on pouvait en prédire les époques.

L'institution des sociétés populaires, si admirable en elle-même, si utile sous l'influence de la liberté des opinions, s'était dépravée sous l'influence des dominateurs qui en faisaient l'instrument de leurs projets. Les *Cordeliers* gouvernaient les *Jacobins* de Paris; ceux-ci étendaient leur action sur les *sociétés affiliées*, et voulaient maîtriser jusqu'à la Convention elle-même.

Au milieu des défiances, des soupçons, des calomnies, des dénonciations et des placards incendiaires et diffamatoires qui tapissaient les murs ou circulaient de toutes parts, il n'était plus possible de reconnaître ni les *amis*, ni les *ennemis* de la liberté. L'art d'égarer l'*opinion* et de perdre les meilleurs *patriotes* avait été perfectionné à un point qu'on aurait pu réduire en tables de probabilité les époques de leur chûte. Les patriotes de 89 étaient transformés en *aristocrates*, et les *aristocrates* en *patriotes*; il ne leur en coûtait que de s'affubler du bonnet rouge et du pantalon, et de vociférer à quelque tribune des diatribes hypocritement révolutionnaires. On était alternativement l'un ou l'*autre*, selon que l'on adoptait ou que l'on n'adoptait pas la livrée de tel ou de tel parti. Les mots d'*Aristocrate* et de *Feuillant* commençaient même à vieillir. De nouvelles passions avaient créé de nouveaux termes; il n'était question que des *Brissotins*, des *Girondins*, des *Rolandins* qui cédèrent bientôt la place aux *Modérés*, aux *Hommes d'Etat*, aux *Gens suspects*, aux *Appellans au Peuple*, aux *Fédéralistes* qui furent remplacés à leur tour par les *Clubistes de la Sainte-Chapelle*, les *signataires* de la pétition *des huit mille et des vingt mille*, qui disparurent devant les *traîtres*, les *conspirateurs*, les *contre-révolutionnaires*, les *ennemis du peuple* (1). Ce n'est pas que d'un autre côté la langue révolutionnaire ne se soit enrichie des mots de *Maratiste*, d'*Ultra-Révolutionnaire*, *Hebertiste*, et dernièrement de *Robespierristes* et de *Terroristes* qui termineront, il faut l'espérer, cette malheureuse et trop longue nomenclature de nos erreurs, de nos passions et de nos discordes.

Et au milieu de ces convulsions et de ces fureurs, où étaient la patrie, la liberté, l'égalité, la justice, la raison, les règles les plus simples de la logique et du bon sens? Où elles étaient! dans le cœur d'une foule de bons citoyens qui ne partageaient point cet aveugle délire, qui ne pouvaient parler, qui auraient parlé inutilement, car comment se faire entendre au milieu des

(1) Il y a eu sans doute des traîtres, des conspirateurs, des contre-révolutionnaires et des ennemis du Peuple. Mais il ne s'agit ici que de l'abus qu'on a fait de ces mots, et cet abus a été cruel.

Digitized by Google

vents déchaînés et des flots en furie, mais qui n'ont jamais désespéré du salut de la République? Elles étaient où elles sont encore, dans le cœur de ceux qui se sont laissé emporter sur cet océan révolutionnaire, et qui, après avoir été témoins de tant de naufrages et de désastres, ont abordé la plage en signalant la terre par des cris d'allégresse, et sont sortis de cet abyme, honteux de s'y être jettés, et résolus de le combler.

Rien n'est plus commun dans les révolutions que d'adopter des mots de parti, sans qu'il vienne à l'esprit de personne de chercher à les définir. Ceux qui ont intérêt d'attiser le feu des discordes civiles, se gardent bien de permettre qu'on use du seul moyen que les hommes puissent avoir de s'entendre. Si l'on eût demandé à tant de gens qui répétaient sans cesse les qualifications de *Girondins*, qu'est-ce donc qu'un *Girondin*? Ils auraient été fort embarrassés de donner une réponse claire et satisfaisante. En dernière analyse, on n'aurait pas eu d'autre définition que celle-ci: C'est un homme qui ne pense pas comme nous, ou plutôt comme ceux dont nous avons épousé les opinions sans les mieux comprendre. Il se peut que ceux qu'on a appelés *la faction de la Gironde*, se fussent ligués pour faire prévaloir leurs opinions; mais le parti opposé ne s'était-il pas ligué pour faire prévaloir les siennes? Il se peut encore qu'entraînés par des passions ardentes, ils aient eu le tort grave dans une République, de vouloir établir le despotisme de l'amour-propre, et que s'ils eussent triomphé, ils eussent été persécuteurs à leur tour. Nous ne voulons point anticiper sur le jugement de l'histoire, ni être moins sévère qu'elle; mais fallait-il de part et d'autre ne juger des opinions que par les personnes? Fallait-il jouer le salut de la République dans des querelles de parti et des animosités personnelles? Fallait-il méconnaître et avilir le caractère auguste de représentans du Peuple? Fallait-il envelopper dans la même proscription et considérer comme *mauvais citoyens* ceux qui, conservant leur indépendance, n'avaient fléchi le genou devant aucune idole, qui ne s'étaient ralliés qu'aux principes, sans être persuadés qu'ils cessassent d'être tels parce qu'ils s'étaient rencontrés sur les lèvres de quelques individus que l'esprit de parti avait marqués du sceau de la réprobation?

Comment est-il venu dans l'idée de comprendre les *modérés* dans le nombre de ceux qu'il fallait persécuter? Qu'entendait-on par ce mot que l'on n'a pas mieux défini que les autres? Etait-ce les hommes froids uniquement occupés de leurs intérêts, indifférens au bien comme au mal de la République, incapables de nuire et de servir, prêts à recevoir le joug de la servitude aussi docilement que les lois de la République, qui ne faisaient pas assez pour être réputés ennemis de la liberté, et qui faisaient trop peu pour en être les prosélytes? Ces hommes étaient bien coupables sans doute. Mais, du moins allait-il les signaler de manière à ne tomber dans aucune mé-

Digitized by Google

prise ? Et comment les découvrir ? Comment pénétrer dans l'intérieur le plus secret de la pensée ? Comment accuser un homme qui se tait et dont les actions ne sont point contraires à l'ordre public ? Méritaient-ils d'être compris dans la même classe que ceux dont les opinions et la malveillance n'étaient point équivoques ? Etaient-ils coupables au même dégré que ces aristocrates déguisés sous le manteau du cynisme révolutionnaire, ou ces intrigans qui ne s'étaient jettés dans la révolution que pour s'en faire un patrimoine, ou ces forcenés qui auraient précipité la République dans un abyme, s'ils n'avaient été arrêtés dans l'essor de leurs extravagances ou de leurs crimes ?

Entendait-on au contraire par *modérés*, ces hommes doux et modestes, à qui ces formes de la révolution convenaient moins que ses principes, dont la sensibilité, la droiture et les lumieres s'indignaient du pillage, des déprédations, des massacres, du vandalisme et de la politique féroce des dominateurs, et qui auraient servi avec zele la cause de la liberté, si l'on ne se fût hâté de les repousser en les investissant de soupçons et de crainte, et en les plongeant dans les cachots ? Ah ! sans doute ils étaient et ils sont nombreux dans la République. Les persécuter n'était pas seulement une injustice, c'était l'effet de la tactique habile des scélérats qui voulaient s'emparer du pouvoir ; ils savaient bien qu'ils ne les auraient jamais pour amis. Mais loin d'avoir murmuré contre la patrie, ni perdu de leur amour pour la liberté, ils s'honorent des persécutions qu'ils ont souffertes, et la liberté ne leur est devenue que plus chere. S'ils eussent péri sous le couteau des proscriptions, ils auraient emporté en mourant le pressentiment de la révolution qui a enfin délivré la France de ses oppresseurs. Il y avait à Athènes une loi qui condamnait à la mort tout citoyen qui ne prenait pas un parti dans les dissentions ; on l'a souvent citée contre les modérés. Mais quand il faut choisir entre le crime ou la folie, peut-on blâmer un honnête homme de s'abstenir ? Oui, il faut oser le dire, après toutes les horreurs dont nous avons été les témoins ou les victimes, il viendra un tems où cette même qualification de *modéré*, qui a été la cause ou le prétexte de tant de vexations, sera un titre d'honneur et de gloire.

Quel abus n'a-t-on pas fait de l'opinion des membres de la Convention qui avaient voté pour *l'appel au Peuple* lors du jugement de Capet. Cette opinion pouvait être impolitique, irréfléchie ; elle pouvait jetter au milieu des Assemblées primaires un germe de discorde, et ranimer les intrigues, et les espérances des aristocrates et des royalistes, quoique la majorité de la nation se fût assez prononcée sur les crimes du tyran. Mais un hommage aussi peu équivoque rendu à la *souveraineté du Peuple*, devait-il être présenté comme une atteinte portée à ses *droits*, et mériter à ceux qui avaient eu cette opinion le titre d'*ennemi du Peuple* ? Ces mêmes représentans avaient-ils

Digitized by Google

hésité à déclarer *le roi coupable*? Ne s'étaient-ils pas tous réunis sur la dernière question pour voter contre le *sursis* à l'exécution du jugement?

Après la motion sur la garde de la Convention, après la dénonciation de Louvet contre Robespierre, le jugement du roi a été l'une des causes les plus ardentes de dissention au sein de l'Assemblée représentative. Faut-il s'en étonner? Qu'on se rappelle les bruits qu'on faisait courir sur les projets de la faction d'Orléans et l'état de défiance et de perplexité qui en était le résultat? On disait que les uns ne voulaient la mort du *roi* que pour faire revivre la *royauté* sur une autre tête; que les autres voulaient tuer la royauté, mais non le roi qu'il fallait condamner au *long supplice de la vie*. On s'indignait de l'impudeur avec laquelle ce *Philippe*, que l'opinion avait marqué du sceau du vice et de l'opprobre, avait voté la mort de son parent, comme s'il eût été un Brutus, et cet empressement féroce avait accru les soupçons sur le motif d'une conduite qu'on trouvait trop révoltante pour n'être pas suspecte d'hypocrisie et d'ambition.

Le supplice du tyran était juste; il avait rassasié le trône de conspirations contre la constitution et le Peuple. Mais l'opinion de ceux qui, les yeux toujours fixés sur la faction d'Orléans, avaient pensé qu'il était aussi politique que magnanime de le condamner à l'exil comme Tarquin, devait-elle être regardée comme une conspiration? Ne fallait-il rien accorder aux circonstances nouvelles et extraordinaires dans lesquelles on se trouvait? La tête du tyran tombée, quel prétexte, quel intérêt restait-il pour faire de l'opinion de l'*appel au Peuple* un cri de haine et de proscription? Qui ne voit, aujourd'hui que le tems nous a donné la clé des événemens, que c'étaient les mêmes dominateurs qui ont été depuis connus et jugés, qui cherchaient à perdre un parti qu'ils redoutaient, et qui saisissaient habilement l'occasion la plus favorable pour rehausser leur crédit aux yeux du Peuple dont on surprend si aisément la faveur, par les opinions extrêmes et l'artifice d'une feinte popularité. — Si l'effervescence, malheureusement trop ordinaire à ces tems de parti, eût pu permettre aux esprits d'écouter ou de faire des réflexions aussi naturelles et aussi raisonnables, aurait-on excité ou conservé pendant si long-tems une prévention aussi odieuse contre les *appellans*?

C'est du sein de ces funestes débats qu'est née la qualification d'*Homme d'Etat*, qu'assurément on n'aurait jamais soupçonné devoir être une injure. Dans le cours de la discusssion sur le procès du roi, il était échappé à quelques représentans de dire qu'ils n'opinaient pas comme juges, mais comme *hommes d'état*. Soudain l'esprit de parti s'empara de cette expression, et l'on vit la tourbe des agens et des sous-ordres, se répandre par-tout, en criant contre les *hommes d'état*, sans

Digitized by Google

se douter de la valeur de ce terme, ni de l'honneur qu'ils faisaient à ceux auxquels ils en faisaient l'application. Quiconque était atteint du soupçon de pouvoir lier quelques idées et de parler sa langue avec un peu de correction était traité d'*homme d'état*. Tous ceux qu'on voulait écarter des assemblées publiques étaient transformés en *hommes d'état* ; jamais il n'y avait eu tant d'*hommes d'état*, avec si peu de raison d'en mériter le titre. Pour faire contraster ce mot créé par un parti, un autre imagina celui d'*homme de proie*. C'est ainsi qu'on se faisait une guerre de mots qui n'aurait été que ridicule, si les mots n'eussent eu une influence si terrible sur les choses.

L'accusation de *fédéralisme* était plus grave. Après le décret solemnel sur l'*unité* et l'*indivisibilité* de la République, l'idée de vouloir la démembrer pour en faire autant de petits états particuliers, devait produire un effet d'autant plus odieux sur le Peuple, qu'il était plus attaché à la forme de gouvernement qu'il venait d'adopter. Comme nous ne sommes dirigés, dans ces considérations, par aucun sentiment de prévention ni de partialité, nous ne savons jusqu'à quel point était fondé ce reproche dont chaque parti se chargeait réciproquement. Ce que nous savons, c'est que ce projet était de tous le plus absurde, le plus impolitique, le plus impraticable, au milieu d'une guerre sur tous les points de nos frontieres, qui exigeait l'accord et la réunion de toutes nos forces ; avec une dette publique immense, garantie par la nation entiere ; avec l'existence d'un papier-monnaie dont le gage reposait sur des biens nationaux diversement répartis dans chaque département ; avec un système d'impôt et de finances qui nécessitait une impulsion et un centre communs. Plus l'idée d'un pareil projet présentait d'obstacles, et était opposée à nos intérêts et à notre situation morale, civile et politique, plus la raison voulait qu'on se rendit difficile sur la nature des preuves. En a-t-on produit de satisfaisantes ? c'est un problême dont il faut laisser la solution à l'histoire ; car pour les événemens postérieurs au 31 mai, nous les réduirons bientôt à leur juste appréciation. Bornons-nous à remarquer que s'il s'est rencontré des hommes que des passions aient emporté dans des écarts coupables, il n'a jamais été juste d'envelopper dans la même accusation une foule de citoyens qui ont toujours repoussé l'idée de fédéralisme, malgré l'opiniâtreté qu'on mettait à les en soupçonner.

C'est dans cette subversion des idées raisonnables, dans cette disposition effervescente des esprits, que la révolution du 31 mai est venue ouvrir un nouvel ordre d'abus dans les mots, dans les principes et dans les choses. Cette époque, qui a été marquée à la fois par la plus grande tyrannie au-dedans, et les plus grands succès au-dehors, mérite d'être considérée sous le double rapport de ses causes et de ses effets.

(*La fin dans un prochain numéro.*)

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 22 Octobre 1794.

Les Polonais, devenus invincibles sous la conduite d'un général dans lequel ils ont la plus grande confiance, continuent d'avoir des succès marqués contre la Russie et la Prusse. Une partie de leur défensive consiste dans l'attaque même qui réussit toujours aux peuples, dont le cri de guerre est vivre libre ou mourir. Déja ils ont enlevé à la Russie la Courlande que l'on pouvait regarder comme une des provinces de ce vaste empire, puisque les ducs qui la gouvernaient étaient depuis long-tems à sa nomination : ils sont entrés aussi en force sur plusieurs points contigus du territoire russe, soit de l'ancien, soit de celui qui était le fruit des deux partages. D'un autre côté, ils menacent le roi de Prusse jusques dans ses propres possessions, et le font trembler pour la perte de la Silésie. L'Autriche, ils la forcent à l'inaction, et l'enchaînent, pour ainsi dire, par la crainte. Ces prodiges sont dus à l'amour de la liberté : elle seule a le privilége d'étonner par des semblables merveilles.

Voici ce qu'on mande des frontieres, du 30 septembre :

Depuis que l'armée polonaise commandée par le général Mirbach, s'est approchée de Sodarge, le corps prussien de Brunneck s'est porté vers les frontieres de la Lithuanie. Les hostilités ont commencé. Un détachement considérable de hussards, soutenu par une division de dragons, avait été commandé pour reconnaître les Polonais; il a été enveloppé; un grand nombre a été tué, le reste poursuivi jusqu'au-delà des frontieres prussiennes.

Les assiégés de Varsovie n'ont appris l'insurrection dans la Prusse méridionale que huit jours après qu'elle eut éclaté. Deux insurgés parvinrent, après des obstacles sans nombre, à apporter cette grande nouvelle au camp de Kosciuszko. On se rappelle que plusieurs feuilles avaient publié que Frédéric-Guillaume avoit entamé une négociation avec les Polonais. Voici ce qu'il y a de vrai : Quelques jours avant que ceux-ci sussent ce qui était arrivé dans la Prusse méridionale, le roi de Prusse envoya, sous quelque prétexte, le général Manstein dans le camp polonais. Ce dernier eut même une entrevue avec le général Zaionezck. Il faut savoir que Manstein a accompagné le roi de Prusse et Brunswick lorsqu'ils entrerent en Champagne en 1792. Après quelques propos oiseux, le Prus-

Digitized by Google

sien parut vouloir entamer le véritable objet de sa mission. Le général polonais l'interrompit tout de suite, en lui demandant des nouvelles de Dumourier. Cette brusque interpellation déconcerta Manstein, qui ne tarda pas à se retirer.

Il y a eu des fêtes publiques à Varsovie, à l'occasion des succès remportés de toutes parts sur les Prussiens. Le conseil national a écrit à Kosciuszko pour s'y rendre. Ce général a répondu que ses occupations militaires l'empêchaient de déférer à cette invitation ; il a protesté d'ailleurs qu'on devait tout au courage des soldats Polonais, aux efforts des citoyens de Varsovie, et à la sagesse et à la vigueur du gouvernement.

Pour augmenter l'émulation parmi les soldats, Kosciuszko a fait distribuer à ceux qui se sont le plus distingués, des anneaux d'or, sur lesquels sont ces mots : *La patrie à ses défenseurs.* Le roi de Prusse a voulu singer cette mesure ; il a distribué, de son côté, quelques médailles à ses soldats.

Des lettres de Thorn du 4 octobre annoncent que le tribunal érigé dans cette ville contre ceux qu'on nomme les rebelles, a suspendu ses opérations, parce que les environs de cette ville elle-même sont dans les plus vives alarmes, depuis qu'on a appris que les troupes envoyées par Kosciusko ont effectué leur jonction avec les insurgés, et s'étendent de plus en plus dans le district de Netz.

Ces mêmes lettres annoncent que les Polonais se sont emparés de Fordam et de Bromberg, à la suite de l'affaire sanglante près de Barczim, où le général prussien Szekuli a été tué d'un coup de canon, et ses troupes forcées de se retirer du côté de Schwitz. Les Polonais, ajoutent-elles, se sont avancés dans la province dont la réduction ne peut que leur être très-facile. 18,000 Polonais ont déjà entamé sur différens points la Prusse occidentale, et les insurgés de Lithuanie jettent la terreur jusqu'aux portes de Mémel. Les vainqueurs ont trouvé des magasins très-riches dans Bromberg, dont la garnison a été faite prisonnière, ainsi que celle de Fordam. Posen est sérieusement menacé par l'approche d'un gros corps de leurs troupes, qui a passé la Vistule à Ptozk.

C'est assurément là une belle occasion pour la Porte ottomane de se déclarer en faveur des Polonais ; mais il paraît qu'elle n'en fera rien, et qu'elle craint de se brouiller avec la Russie. Voici du moins ce que portent des lettres de Constantinople, du 25 août :

Après que la longue discussion entre le ministère ottoman et l'envoyé de Russie sur le nouveau tarif de la douane, eut été portée à un point très-sérieux, le premier a suspendu l'affaire, en déclarant qu'il s'en remettait à ce sujet à la discrétion de l'impératrice. On aurait pu croire qu'une résolution aussi franche et aussi généreuse de la part de la Porte, était un gage certain pour la conservation de la paix ; mais le

Digitized by Google

changement qui vient de survenir dans l'administration n'autorise point ces espérances.

Rachi-Effendi, ministre des affaires étrangeres, a obtenu, le 19 de ce mois, la démission qu'il sollicitait depuis quelque tems. Il est remplacé par Dorri-Effendi, premier roesnametsi, ou contrôleur des finances, et ci-devant troisieme ministre-plénipotentiaire au congrès de Sistowe. Ce ministre, qui a été employé dans plusieurs degrés de la chancellerie du divan, est parfaitement instruit des affaires de ce dicastere; et sa commission au congrès l'a mis à même d'acquérir des connaissances sur les intérêts respectifs des puissances européennes.

On croit que ce changement dans le ministere sera bientôt suivi d'un autre, et l'on dit généralement que Jussuf-Pacha, qui a déja été deux fois grand-visir, pourrait bien être rappellé de Jedda, pour remplacer le ministre qui occupe actuellement ce poste important. Comme on connaît à Jussuf-Pacha des sentimens favorables à la cause de la Convention française, on a lieu de supposer que son rappel, après toutes les réformes qui ont eu lieu, annonce des troubles prochains avec les voisins, d'autant que le capitan-pacha partage, dit-on, son opinion sur les affaires politiques du tems.

Un incident qui a récemment eu lieu aurait pu y conduire; mais la Porte a cru devoir le terminer de la maniere la plus amiable. Le grand-seigneur, faisant chaque semaine un tour de promenade hors de la ville, se rendit, le 7 du courant, à la prairie près de Bujukdaré, où il dîna sous les tentes qu'on y avait dressées. Ayant permis à tout le monde de s'approcher, pour voir les différens jeux qu'on y faisait; l'envoyé de Russie, accompagné d'un seul officier de la légation, était (comme d'usage) *incognito* du nombre des curieux; mais nouvellement arrivé, et ignorant peut-être les usages, il s'approcha trop près de la tente du souverain, de sorte que l'officier de garde lui dit de se retirer. Le ministre russe n'ayant pas déféré à cet avertissement, l'officier le menaça de son bâton de commandement: on l'avertit du caractere de celui qu'il menaçait; mais il n'en tint aucun compte. Le grand-seigneur, informé de ce qui se passait, fit sur-le-champ dégrader l'officier, et l'envoya au sérail pour être d'ailleurs puni. Outre cette marque de désapprobation, il fit rendre à l'envoyé une visite publique par le Bostangi-Pachi, premier officier et commandant du sérail à son palais à Bujukdaré, lui fit faire des excuses sur ce qui était arrivé, et présenter, de la part du ministere ottoman, une boëte d'or, renfermant des aromates précieux fort estimés.

Le ministere a fait dresser, le 19 de ce mois, une note exacte de tous les bâtimens étrangers mouillés ici, relative tant au port auquel ils appartiennent, qu'au nombre de leurs canons. On ignore encore le véritable motif de cette mesure.

Digitized by Google

En même-temps que les changemens réalisés ou prévus dans le ministere font craindre l'interruption de la paix, il se répand que l'empereur cherche à se servir de la médiation de la Porte pour faire un accommodement avec les Français; qu'il y a déja eu des propositions faites et une entrevue à ce sujet, entre le ministere et l'internonce.

De Francfort-sur-le-Mein, le 25 octobre.

Le cabinet de l'Europe, qui attire le plus l'attention dans ce moment, est sans contredit celui de Vienne; mais il est bien difficile de déterminer, non-seulement le parti qu'il prendra, mais même celui qu'il a envie de prendre. Sa fluctuation est portée au point que toutes les conjectures s'évanouissent successivement, et ne laissent pas même d'apperçus. Que penser en effet d'un gouvernement qui ne sait pas ce qu'il veut faire, qui lors même qu'il le saurait ne le pourrait pas, qui, enfin et à coup sûr, ne veut pas ce qu'il devrait faire, et ne cédera qu'à l'impérieuse nécessité. Le bruit a d'abord couru que, fatigué de ses revers, l'empereur desirait mettre fin à la guerre contre la France, et espérait conclure une paix qui sauverait les débris de sa fortune et de son honneur. Les commissaires Anglais ont paru dans sa capitale; alors on a dit que le jeune François s'était rattaché à la coalition moyennant le subside payé par l'Angleterre, qui exigeait qu'il restât deux de ses commissaires à Vienne et deux auprès des armées pour surveiller l'exécution des articles du traité, dont les conditions étaient rendues publiques. Bientôt on a publié que les négociateurs ne s'entendaient plus, et la fréquence des couriers de Vienne à Londres et de Londres à Vienne a paru prouver qu'ils avaient au moins besoin de beaucoup d'explications de leurs cours respectives.

Enfin, le 8 octobre, lord Spencer et Thomas Grenville ont pris congé de l'empereur. Sans doute, il est possible que ce soit après avoir signé le traité; mais le bruit public veut le contraire; et le bruit public, quelquefois en faute sur les détails, trompe rarement sur le fond. Il est en effet très-permis de croire que l'empereur n'aura pas pu s'engager à fournir les 100,000 hommes que la Grande-Bretagne offrait de payer, mais dont il est probable aussi qu'elle voulait avoir, pour son argent, à-peu-près la direction. Ainsi, voilà deux puissances, l'une sans hommes, l'autre sans argent, ce nerf de la guerre, livrées à leurs ressources insuffisantes pour la continuer. Les guinées anglaises ne sont point un talisman qui puisse empêcher les Républicains Français de marcher de conquêtes en conquêtes en Hollande, et les soldats autrichiens mal payés, mal nourris, mal couverts et bien battus, ne les empêcheront pas non plus de continuer à porter leurs armes victorieuses dans la basse Allemagne, où le très-petit neveu du grand Frédéric, assez occupé d'avoir affaire aux braves Polonais, ne peut laisser qu'une faible armée,

Digitized by Google

dont il est impossible de rien distraire pour la défense des places que les Autrichiens n'entendent point, sans exposer le reste à être battu complettement. C'est ce que les généraux de Frédéric-Guillaume ont bien senti quand ils n'ont pas voulu se charger de défendre Mayence, parce que des 35,000 hommes à leur disposition il en aurait fallu detacher 18 à 20,000; ils ont laissé aux Autrichiens, aux Palatins et aux Hessois la honte et le chagrin d'échouer dans la défence de cette place.

Nous pourrions dans l'examen de la position de l'Autriche faire entrer en ligne de compte le parti qu'elle sera aussi obligée de prendre relativement à la Pologne. Elle avait fait marcher des troupes du côté de la Gallicie; mais il paraît que ces troupes sont revenues sans rien faire, grace à leur faiblesse et à la prudence de leurs généraux. On ajoute que Kosciuszko a consenti lui-même à dissimuler les justes griefs que la Pologne devait ressentir de la violation de son territoire par les troupes autrichiennes; il est facile de croire que la politique a pu suggérer ce parti à ce général dans un moment où il a déja à combattre deux puissans ennemis. Quoi qu'il en soit, on annonce que Lucchesini est de nouveau attendu à Vienne, et l'incertain François sera peut-être encore poussé par lui à des projets hostiles contre les Polonais.

Nous nous bornons à indiquer ces rapports forcés avec la Pologne, ou pour mieux dire avec les deux puissances co-partageantes auxquelles il a fallu fournir un prétexte quelconque de l'abandon de leur cause, et qui finiront vraisemblablement par sommer l'empereur de faire pour elles ce qu'elles n'auraient peut-être pas fait pour lui. Mais on peut et on doit ajouter au tableau de sa position, vis-à-vis de la France, que, de son aveu même, ses armées sont dans un grand délabrement; de son aveu encore, les membres du corps germanique tâchent d'éviter de fournir leur contingent à l'armée d'empire. En outre, l'épuisement des finances est tel qu'il est question de suspendre toute espece de paiement en argent, remplacé par des coupons, à l'exception de celui des employés depuis 100 jusqu'à 500 florins.

Au reste, le gouvernement est plus soupçonneux que jamais; les arrestations contre les personnes du pays se multiplient, et une nouvelle ordonnance enjoint à tous les Français qui ne peuvent pas prouver qu'ils sont établis dans la capitale depuis 4 ans, de la quitter. On prétend qu'il y a parmi ces Français des apôtres des nouveaux principes, et le plus étonnant, c'est qu'il se trouve dans les principaux prisonniers arrêtés il y a quelque tems comme conspirateurs, et qu'on accuse d'avoir des relations avec ces Français, des militaires, des médecins, des professeurs de mathématiques qui les ont enseignées à l'empereur, des bénéficiers nommés par lui, et même jusqu'à des membres de la police de Vienne.

Digitized by Google

L'armée prussienne a repassé le Rhin en entier sur plusieurs ponts de bateaux; et le 20, le général autrichien New a pris le gouvernement de Mayence avec une garnison de 6000 hommes, qui doit être renforcée de 12,000 Palatins et Hessois. Le 6, la diete d'Empire a accédé unanimement à la proposition de la cour de Vienne, en ordonnant la levée de tous les contingens au quintuple. Mais il est plus aisé de l'ordonner que de l'effectuer. D'ailleurs le bruit sourd d'un changement considérable dans le système germanique commence à se répandre dans tous les petits états libres ou non de l'Allemagne. Tout ce qu'on en dit jusqu'ici se borne à un plan fait par la maison d'Autriche, et appuyé par quelques autres puissances majeures, pour se récupérer d'une maniere quelconque des pertes que cette ambitieuse maison a éprouvées dans la guerre si désastreuse de la coalition. Si ce système était reellement adopté, le *plectuntur Achivi* serait cruellement confirmé, à moins que la liberté, dont l'esprit se propage par-tout, ne s'y oppose ici comme ailleurs.

Suivant des lettres de Vienne, la gazette de la cour annonce que le général de Klebeck et le général de Kempf ont été laissés à Mastricht avec 8 bataillons et 200 hommes de cavalerie pour renforcer la garnison de cette place. Mais on ne croit pas beaucoup dans notre ville de Francfort au succès de cette défense, depuis qu'on sait positivement avec quelles forces redoutables les Français attaquent cette ville. D'ailleurs la bonne intelligence nécessaire est bien loin de régner entre les différens corps chargés de la defense des Provinces-Unies. On apprend de Berg-op-Zoom que, le 12, des troubles ont éclaté parmi la garnison. Ils ont été la suite d'une rixe survenue entre les troupes Hollandaises et les Hessois. Ces derniers ont été soutenus par les Anglais. Le commandant Vander Duin est pourtant parvenu à rétablir la tranquillité.

L'amiral Kinsbergen, arrivé de Zélande à la Haye, s'est mis en route pour disposer la defense du Zuyderzée, après avoir eu une conference avec le statdhouder et son fils aîné. Il est tems et grand tems de porter des secours efficaces à la Hollande, si l'on veut la sauver : car une partie de l'armée française a investi Nimegue. Un autre corps de la même armée resserre Breda de près. Les Français, après avoir passé la Meuse à Venloo, portent la terreur dans l'intérieur de la Gueldre, et l'aîle gauche de leur armée de Sambre et Meuse pénétre de plus en plus dans la partie de la Westphalie prussienne. Il paraît que le projet des généraux français est de passer le Rhin à Wesel, et de couper à cette forteresse ses communications avec les autres possessions du roi de Prusse.

Digitized by Google

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE PRIEUR (*de la Marne.*)

Séance de duodi, 12 *Brumaire.*

Sur le rapport de Joannot, au nom du comité des finances, la Convention a rendu le décret suivant :

« Art. Ier. Toutes les pensions accordées par décret portant le nom des pensionnaires, seront payées par la trésorerie nationale, sur le vu du décret, sans autre formalité que la production du certificat exigé par la loi du 6 germinal.

» II. Les certificats de résidence exigibles pour les payemens à faire à la trésorerie nationale, seront valables pendant les six mois de la date du *visa* du directoire du district. »

Le président annonce que la commission des vingt-un est maintenant au complet, attendu que Bonet s'est rendu dans son sein.

Laa, au nom de cette commission déclare qu'elle avait invité le représentant Carrier à se rendre dans son sein; elle a été surprise de l'y voir arriver ce matin, accompagné d'un inspecteur de police et de deux officiers qui l'avaient arrêté. Cet inspecteur a dit avoir des ordres. A ces mots, il s'est manifesté beaucoup d'agitation; on a demandé de qui. Guyomard, Romme, Legendre, Montmayou et plusieurs autres ont donné des éclaircissemens. Il en résulte qu'aussi-tôt que la Convention eut décrété qu'il y avait lieu à examen de la conduite de Carrier, le bureau de police du comité de sûreté générale, qui depuis 15 jours recevait des avis qui faisaient craindre la fuite de Carrier, et que dans le cas où il s'enfuirait il n'y eût une insurrection dans Paris, avait écrit à l'administration de police de le faire surveiller avec toute la prudence qui convient à des Républicains, et que s'il tentait de sortir du département, elle le fît conduire avec tout le respect dû à son caractere au comite de sûreté générale, attendu qu'il n'avait ni passe-port, ni congé. Le comité s'était déterminé à cette mesure parce que les ennemis du peuple qui se mêlent avec lui, essayaient de lui persuader que la Convention avait dessein de sauver Carrier; afin d'éviter que des représentans du peuple, dont la présence était nécessaire dans l'affaire des Nantais, y parussent, ce qui n'aurait pas manqué de compromettre la Convention dans l'opinion publique. Mais aussi-tôt que le comité eut appris que Carrier était arrêté, il a ordonné qu'il fût mis en liberté, et a fait mettre en état d'arrestation

Digitized by Google

d'arrestation l'inspecteur de police qui dans le fait n'avait reçu aucun ordre.

Duhem pense que le comité n'aurait pas dû violer un principe sur de simples dénonciations, dût-on le traiter d'homme de sang, et dussent tous les *Chouans* qui sont à Paris le calomnier, il s'en moque; il s'élève contre le nouveau tribunal révolutionnaire et sur-tout contre l'accusateur public qu'il veut qu'on mande à la barre pour avoir fait afficher l'acte d'accusation contre le comité révolutionnaire de Nantes. L'acharnement qu'on manifeste n'est pas dirigé contre un seul homme. On veut perdre tous ceux qui dans la Vendée ont taché de sauver la chose publique.

La Convention n'a pas donné à Fréron la mission expresse de demander chaque jour quelques têtes nouvelles, et la police devrait veiller à ce que l'opinion publique ne fût pas travaillée comme elle l'est; c'est à la Convention entiere qu'on en veut. Il se plaint de ce qu'on souffre que des hommes viennent déposer dans l'affaire de Nantes avec des passe-ports signés des *Chouans*. Il demande que le comité de sûreté générale fasse examiner les étrangers qui sont à Paris et les passe-ports que les *Chouans* ont délivrés.

Cicogne n'est point étonné que Duhem calomnie le nouveau tribunal révolutionnaire composé d'hommes justes nommés par la Convention; n'a-t-il pas défendu le tribunal du 22 prairial? n'en a-t-il pas été l'apologiste? Les débats se prolongent encore; beaucoup de voix reclament l'ordre du jour; l'Assemblée y met fin en l'adoptant.

Thibault, au nom du comité des finances, propose un décret dont la disposition principale est que la commission des revenus nationaux fera adresser, sans délai, un compte général en débet et crédit de toutes les matieres d'or et d'argent qui ont été versées dans les hôtels des monnaies de la République, depuis le 14 juillet 1789 jusqu'à ce jour, et des versemens en especes de monnaies en provenant, qui ont été faits à la trésorerie nationale dans les caisses des revenus de districts, ou dans celles des payeurs des départemens ou des armées.

Cambon rappelle les trois époques différentes de la révolution où l'on s'est servi de l'argenterie des églises; comme aucun ordre n'était établi, on n'a pas manqué d'en détourner beaucoup. Dans cette dilapidation de la fortune publique, les conspirateurs avaient un triple but, d'abord de s'enrichir en volant beaucoup, ensuite d'armer contre la Convention le fanatisme et les préjugés, et le troisieme de répandre à la tribune de la commune que toutes ces offrandes produiraient au moins deux ou trois milliards, afin d'attaquer les représentans du peuple comme des dilapidateurs, puisque le fait est que cette argenterie ne produira guères que 25 à 30 millions. Il appuie son assertion sur des calculs; il demande que chaque commune de la République fasse passer le procès-verbal de

Digitized by Google

Fargenterie des églises avec l'indication des personnes qui l'ont enlevée ; par ce moyen l'on connaîtra tous les fripons et tous les dilapidateurs.

Lesage-Senault demande le même compte pour les matieres des cloches. Cambon et Thibault l'appuient, en observant que c'est la disproportion entre la valeur monétaire et la valeur métallique qui a fait disparaître la petite monnaie, que des spéculateurs ont accaparée ; mais le comité s'occupe d'en éverser un autre qui soit à l'abri des spéculations.

Boursault prend la parole pour témoigner sa surprise de ce qu'on a dit dans l'Assemblée qu'on voulait rétablir le système de terreur, relativement à la guerre de la Vendée. « J'ai parcouru, dit-il, toutes les communes de ces contrées, je puis dire que depuis que la Convention a adopté des mesures de justice et d'humanité, cette guerre est bien moins terrible. On peut diviser les *Chouans* en deux classes ; les premiers sont des assassins de profession ; les autres des paysans fanatisés. A Rhédon, j'ai fait inviter les habitans des campagnes insurgés et non insurgés à venir écouter les paroles de paix. Ils répondirent: *Si l'on nous parle de justice, nous irons entendre les représentans ; si l'on nous parle de guillotine, nous retournerons dans nos communes reprendre nos fusils.* J'ai trouvé dans ces communes des patriotes à la hauteur de la Convention. On a dit qu'il y avait à Paris des hommes venus avec des passe-ports des *Chouans*. Fiez-vous aux mesures de surveillance de vos comités ; ni les intrigans, ni les royalistes, ni les faux patriotes, ni les *Chouans* n'échapperont à cette surveillance. »

Organe des trois comités du gouvernement, Porcher fait un rapport sur la situation actuelle des habitans de Bordeaux. Si quelques-uns ont été égarés, il y a quinze mois, la masse est dans les meilleurs principes républicains ; il propose et l'Assemblée adopte un décret qui révoque la loi du 6 août 1793, qui avait mis hors de la loi tous ceux qui avaient participé aux actes de la commission dite populaire. Il n'y a d'exception que pour Cers, président du département, qui est en fuite et qui reste hors de la loi.

Sur les observations de Pelet, le comité de division est chargé de faire un rapport sur les communes de la République qui avaient changé de nom pour prendre des dénominations romaines, grecques ou révolutionnaires.

Séance de tridi, 13 Brumaire.

On fait lecture d'une lettre des représentans du peuple, Baudot et Garran, près l'armée des Pyrénées occidentales. Ils annoncent que nos ancêtres, du tems de Charlemagne, furent défaits dans la plaine de Roncevaux ; l'orgueilleux Espagnol, en mémoire de cet événement, avait élevé une pyramide sur le champ de bataille. Vaincu à son tour, au même

Digitized by Google

endroit, par les Français Républicains, ce fragile édifice de sa vanité, a été brisé.

Sur le rapport de Cambon, la Convention a décrété ce qui suit :

« Art. Ier. Les personnes qui ont vendu leurs rentes viagères avec faculté de *réméré*, pourront rentrer d'ici au 1er. nivôse prochain dans la propriété de leursdites rentes, en rapportant à la trésorerie, d'ici à cette époque, le consentement de leur acheteur.

» II. Ceux qui ne rapporteront pas ce consentement dans le délai fixé, mais qui se présenteront d'ici au 1er. ventôse prochain à la trésorerie nationale, auront droit au capital provenant de la liquidation, qui excédera la somme qu'ils ont reçue lors de l'aliénation.

» III. Les vendeurs avec faculté de *réméré* auront l'option de convertir en une inscription sur le grand livre de la dette consolidée, ou sur le grand livre de la dette viagère, le capital qui leur reviendra par la liquidation, ainsi qu'il est fixé par les décrets des 23 floréal et 8 messidor.

» IV. Ceux qui n'auront pas déclaré, d'ici au 1er. ventôse prochain, s'ils entendent ou non conserver des rentes viagères, seront considérés avoir opté pour des rentes viagères, jusqu'à concurrence du *maximum* déterminé par les lois. »

Paganel, au nom du comité des secours, a fait un rapport sur les citoyennes employées à l'hospice des Invalides. Elles étaient presque toutes des créatures de Dumas, de Robespierre et de tous les conspirateurs qui avaient peuplé les établissemens publics de leurs partisans. Elles avaient contribué à faire conduire et incarcérer le citoyen Sabathier, connu de l'Europe entière par ses connaissances chirurgicales. L'immoralité s'y portait à des excès que le rapporteur croit devoir passer sous silence. Le comité les avait renvoyées pour les remplacer par des hommes. Ces intrigans ont invoqué la protection des Jacobins, et sur leur pétition elles avaient obtenu, dans la séance d'hier, un décret qui les maintenait provisoirement en place. Paganel a proposé de rapporter le décret. Le rapport en a été ordonné malgré les oppositions de Léonard Bourdon qui a pris la défense des citoyennes.

Le général de brigade Despinois, accompagné de plusieurs de ses frères d'armes, présente à la Convention 26 drapeaux pris sur les Espagnols. Il reçoit l'accolade fraternelle, et est invité aux honneurs de la séance.

Le citoyen Drugos, capitaine au septième régiment de hussards, est admis à la barre. Duroy observe que ce brave militaire a reçu 35 blessures qui le forcent de suspendre la continuation de ses services. Le président lui témoigne, au nom de l'Assemblée, le plus vif intérêt, et lui donne l'accolade au milieu des applaudissemens.

Sur la proposition de Richard, organe du comité de salut

Digitized by Google

publie, la Convention remplace le général Dumerbion, commandant en chef l'armée d'Italie, par le citoyen Scherer, général de division à l'armée de Sambre et Meuse. Le mauvais état de sa santé est le seul motif de sa retraite. Le comité et Albitte ont rendu le témoignage de son habileté et de son civisme.

Le citoyen Maugaury, ci-devant consul de la République près des États-Unis de l'Amérique, a été nommé à la place de commissaire des relations extérieures, ci-devant occupée par le citoyen Bucher.

Séance de quartidi, 14 Brumaire.

Robert Lindet, au nom des trois comités de commerce, de législation et de salut public, présente un nouveau mode de fixer le *maximum* des grains : on en demande l'impression et l'ajournement. Tallien l'appuie, fondé sur l'importance de la matière qui exige d'être profondément méditée. Il appelle surtout l'attention de l'Assemblée sur la disette de bois et de charbon qui se fait éprouver à Paris. Si le *maximum* peut accroître le besoin du peuple, il faut le rejetter. Il demande encore que la commission de commerce rende compte des millions en écus mis à sa disposition pour acheter des grains. La Convention ajourne le projet de décret à trois jours après sa distribution.

Cambon fait des réflexions plus générales sur les abus résultans du commerce fait par le gouvernement, et sur toutes les denrées sujettes au *maximum*. Il demande que les comités de salut public, de commerce et des finances présentent un travail général sur le *maximum*, et les moyens de régulariser les opérations de la commission des approvisionnemens qui doit pourvoir aux besoins de la République, mais ne pas faire le commerce elle seule. Il est tems de faire cesser cette grande lutte de l'intérêt d'une agence du gouvernement contre l'intérêt particulier de chaque citoyen. Les propositions de Cambon sont décrétées.

Coupé (de l'Oise) demande que les requisitions soient ajoutées au travail général que les comités doivent faire sur le *maximum*.

Pelet demande que le comité des finances présente le tableau des finances de la République.

Tallien fait plusieurs observations sur les causes du renchérissement des denrées, et il le trouve ainsi que Pelet dans la trop grande masse d'assignats en circulation.

A la suite d'une discussion qui a embrassé, sans les approfondir encore, des questions d'économie politique très-importantes, la Convention a chargé les comités des finances, d'agriculture et de commerce de méditer les moyens de retirer le plus possible d'assignats de la circulation.

Digitized by Google

Séance de quintidi, 15 Brumaire.

En attendant que la Convention fût assez nombreuse pour procéder à l'appel nominal pour le remplacement d'une partie des membres du comité de salut public, Bentabolle dénonce les discours atroces prononcés dans la dernière séance des jacobins; il cite le paragraphe suivant, extrait du journal de la Montagne, où Billaud-Varennes s'exprime ainsi :

« On accuse les patriotes de garder le silence, mais le lion n'est pas mort quand il sommeille, et à son réveil il extermine tous ses ennemis. La tranchée est ouverte, les patriotes vont reprendre leur énergie, et engager le peuple à se réveiller. »

« Est-ce, continue Bentabolle, dans un moment où nos armées sont victorieuses de toutes parts, où la Convention épure toutes les autorités constituées, punit les assassins? Est-ce dans le moment où la représentation nationale annonce à l'Europe qu'elle veut un gouvernement digne de la nation, un gouvernement établi sur la justice et sur l'équité, dans le moment où la République prospere autant qu'il est possible; est-ce dans un pareil moment qu'il faut dire au peuple qu'il doit se réveiller? Je demande que celui qui a tenu ce propos l'explique, et nous dise pourquoi ce lion qui dort doit se réveiller. »

Plusieurs fois Bentabolle a été interrompu dans le cours de son opinion par des invectives qui l'ont empêché long-tems de reprendre la parole.

Billaud-Varennes ne désavoue pas l'opinion qu'il a émise aux jacobins. Il prétend que les aristocrates et les contre-révolutionnaires levent la tête plus que jamais. Il a dit et il soutient qu'on a élargi les aristocrates les plus gangrénés, entr'autres la femme de Tourzel, ci-devant gouvernante des enfans de France, et qui seule peut former un noyau de contre-révolution. Il a dit qu'on rendait à la liberté des gens de cette espece, tandis qu'on arrêtait de braves sans-culottes et les meilleurs patriotes. On ne peut pas mal interpréter l'idée qu'il a eue d'inviter le peuple à se réveiller; c'est le sommeil des hommes sur leurs droits qui les amene à l'esclavage.

Tallien obtient la parole :

« On a dit, qu'à Paris, comme à Mastricht, la brêche était ouverte : eh bien, représentans dignes de votre mission, soyez-y tous sur la brêche! (*Oui, oui*, s'écrient tous les membres de la Convention; les plus vifs applaudissemens se prolongent.) Puisque l'on demande des vérités, j'en vais dire. Ce sont les hommes qui ont peur, parce qu'ils voient le glaive de la justice suspendu sur les têtes criminelles; ce sont ces hommes qui voudraient faire rétrograder la révolution; ce sont là les véritables conspirateurs. (Applaudissemens.

Digitized by Google

» Lorsqu'ils ont vu que la Convention portait le flambeau dans toutes les parties de l'administration, lorsqu'ils ont vu que toute la France se prononçait avec énergie contre les hommes de sang, (*Oui oui*, s'écrie-t-on de toutes parts en applaudissant.) contre ceux qui voudraient en perpétuer le système abominable ; ils se sont dit : « Effrayons tous les bons citoyens ; répandons qu'on va attaquer toutes les époques de la révolution, et nous réunirons à notre parti tous ceux qui y ont contribué. » Ils ont voulu faire considérer comme mesures révolutionnaires, ces assassinats horribles qui ont ensanglanté les bords de la Loire, et par lesquels on a fait périr beaucoup de patriotes : (Applaudissemens) lorsque ces hommes ont vu que l'individu qu'on accuse de tous ces crimes, pour lequel nous avons été les premiers à demander toutes les sauve-gardes possibles, afin que l'innocent ne fût pas confondu avec le coupable, afin que l'on pût examiner si les mesures qu'il avait prises avaient été commandées par le salut de la chose publique, ou bien si ce n'étaient que des assassinats ordonnés de sang-froid ; lorsqu'ils ont vu, dis-je, que cet homme était poursuivi, que la Convention s'occupait de la connaissance de ces crimes, ils ont été dire aux jacobins qu'il fallait que le peuple s'éveillât, afin qu'à la faveur du mouvement qu'ils voulaient exciter, ceux qui avaient approuvé les mesures prises par Carrier, pussent trouver un moyen de salut. » (Applaudissemens.)

Tallien prolonge encore son opinion. Il répond aux reproches que l'on affecte de répéter sans cesse que les aristocrates levent la tête. « J'ignore, dit-il, si une femme peut à elle seule former un noyau de contre-révolution ; je ne la connais pas ; je ne sais qui l'a mise en liberté ; mais si elle peut être dangereuse, il est des comités auxquels vous pouvez vous adresser, et qui sauront bien l'empêcher de nuire. Mais ne venez pas pour cela faire flotter l'opinion du peuple entre votre système sanguinaire et le système de la justice qui doit seule régner. Il demande qu'on prolonge la discussion pour éclairer le peuple.

Bourdon (de l'Oise) parle dans le même sens. Il soutient que les jacobins ont trop long-tems dominé la France. » Je causais dernièrement, a-t-il dit, avec un de leurs partisans ; il me niait qu'ils eussent jamais gouverné la République. — Cela est vrai, lui répondis-je, ils ne savaient que conduire les citoyens à l'échafaud. » — Bourdon fait ensuite le tableau rapide de la situation politique de l'Europe et de celle de la République, et il en conclut qu'on ne doit pas s'occuper de ces misérables passions, ni des meneurs des jacobins qui sont à présent de bien petits meneurs.

Dans une opinion brûlante d'une chaleur naturelle, Legendre tonne contre les corsaires politiques, qui, n'ayant pas assez fait de prises, s'en vont aux jacobins pour égarer le peuple.

Digitized by Google

Ce n'est pas une insurrection que l'on peut craindre ; il ne peut venir qu'une révolte de la part des jacobins ; mais quand on en connaît les chefs, elle cesse à l'instant. Le peuple ne soutient point une poignée de misérables. » Voules-vous connaître les gens qui blament les mesures que vous avez prises ? Eh bien, sachez qu'ils avaient couvert la France de spectres et de paralytiques. J'interpelle mon collegue Bourdon de dire si, en visitant les prisons, nous n'y avons pas trouvé un très grand nombre d'individus qui ressemblaient plus à des spectres qu'à des hommes, des vieillards aux yeux caves et renfoncés, qui étaient couverts de la crasse de la misere, des sourds et des muets accusés de conspiration. » — Tous cela est vrai, dit Bourdon, on avait emprisonné les hommes, parce qu'ils étaient vieux et riches.

Legendre prend le peuple à témoin qu'il voudrait que l'auteur de la nature condamnât ces hommes de proie à ne jamais mourir. Leurs forfaits écrits dans l'histoire se retraceraient à la postérité, qui les verrait traîner leur caducité dans l'opprobre. Il dirait à ses enfans, à ses neveux : soyez honnêtes gens, craignez le châtiment du crime ; il ne meurt jamais, et il pâlit de honte lorsqu'il rencontre un homme de bien. Puis s'adressant à ces hommes : « De quoi vous plaignez-vous, leur dit-il ! est-ce de ce que l'on ne fait plus incarcérer par centaine, de ce que l'on ne guillotine plus 50, 60 et 80 personnes par jour ? Ah ! je l'avoue, notre plaisir est différent du vôtre..... Ne devriez-vous pas être contens ? Nous voudrions vous faire oublier vos crimes que nous tâchons de réparer, et cependant vous allez dans une société dont vous avez fait un repaire affreux ; vous allez pour y égarer le peu de peuple qui s'y porte ; mais ne vous y trompez pas, vos partisans ne sont point nombreux. Parmi les citoyens qui assistent à vos séances, beaucoup n'y vont que pour vous connaître et vous apprécier..... Qu'ils ne croient pas de réussir ces prêcheurs de révolte contre la Convention ! qu'ils sachent qu'il n'est pas un pere de famille, pas un seul bon citoyen qui ne fasse un rempart de son corps à la représentation nationale. » Il demande que toutes les fois que quelques-uns de ses membres aura prêché la révolte aux jacobins, elle sévisse fortement contr'eux, et que, pour punir les autres séditieux, elle s'en repose sur son comité de sûreté générale.

Reverchon déclare que, depuis deux mois qu'il est au comité de sûreté générale, et qu'il s'est attaché à la correspondance, il ne cesse de voir que par-tout le peuple est véritablement attaché à la Convention.

Clausel annonce qu'une correspondance très-sûre a appris au comité de sûreté générale que les propositions de révolte qui ont été faites aux jacobins, ont été dictées par un comité d'émigrés qui se trouvent en Suisse. On a oublié de vous

Digitized by Google

instruire qu'un membre de cette Assemblée a dit, le lendemain du jour même où vous rendîtes le décret sur la police des sociétés populaires, qu'il fallait prendre les moyens de rendre ce décret nul, ou du moins de l'éluder... (Plusieurs voix crient : c'est *Crassous.*)... Clausel demande que les trois comités de gouvernement soient chargés de proposer des mesures qui empêchent aucun représentant du peuple de prêcher la révolte contre la Convention.

Cette proposition est décrétée au milieu des applaudissemens.

Le président donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir ; elle est conçue en ces termes :

« Si la Convention veut savoir la vérité, je la lui dirai à la barre. Je lui démontrerai qu'il existe une conspiration tendante à son anéantissement en reproduisant un nouveau système de terreur..... » On interrompt, en demandant le renvoi de cette lettre aux trois comités. Il est décrété.

On procede à l'appel nominal pour le renouvellement des membres du comité de salut public qui sont sortis ; ces membres sont : Laloi, Treillard et Eschassériaux. Ceux qui les remplacent sont : Cambacérès, Carnot et Pelet.

Séance de sextidi, 16 *Brumaire.*

Merlin (de Thionville) Legendre (de Paris), André Dumont et Goupilleau (de Fontenai), sortis du comité de sûreté générale, ont été remplacés par Barras, Laignelot, Garnier (de l'Aube) et Hermann (de la Meuse.)

(Nous reviendrons sur cette séance au prochain numéro.)

Décret sur l'établissement des écoles normales.

La Convention nationale, voulant accélérer l'époque où elle pourra faire répandre d'une maniere uniforme dans toute la République l'instruction nécessaire à des citoyens Français, décrete :

« Art. Ier. Il sera établi à Paris une *école normale*, où seront appellés de toutes les parties de la République, des citoyens déja instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles, dans tous les genres, *l'art d'enseigner.*

» II. Les administrations de district enverront à l'école normale un nombre d'éleves proportionné à la population : la base proportionnelle sera d'un pour 20,000 habitans. A Paris, les éleves seront désignés par l'administration du département.

» III. Le choix des administrations ne pourra se fixer que sur des citoyens qui réuniront à des mœurs pures un patrio-

Digitized by Google

tisme éprouvé, et les dispositions nécessaires pour recevoir et pour répandre l'instruction.

» IV. Les élèves de l'école normale ne pourront être âgés de moins de 21 ans.

» V. Ils se rendront à Paris avant la fin de frimaire prochain ; ils recevront, pour le voyage et pendant la durée du cours normal, le traitement accordé aux élèves de l'école centrale des travaux publics.

» VI. Le comité d'instruction publique désignera les citoyens qu'il croira les plus propres à remplir les fonctions d'instituteur dans *l'école normale*, et en soumettra la liste à l'approbation de la Convention, et il fixera leur salaire de concert avec le comité des finances.

» VII. Ces instituteurs donneront des leçons aux élèves sur l'art d'enseigner la morale, et former le cœur des jeunes Républicains à la pratique des vertus publiques et privées.

» VIII. Ils leur apprendront d'abord à appliquer à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, les premiers élémens du calcul, de la géométrie-pratique, de l'histoire de la grammaire française, les méthodes tracées dans les livres élémentaires adoptés par la Convention nationale, et publiés par ses ordres.

» IX. La durée des cours normaux sera au moins de quatre mois.

» X. Deux représentans du peuple, designés par la Convention nationale, se tiendront près l'école normale, et correspondront avec le comité d'instruction publique sur tous les objets qui pourraient intéresser cet important établissement.

» XI. Les élèves formés à cette école républicaine, rentreront à la fin du cours, dans leurs districts respectifs ; ils ouvriront dans les trois chefs-lieux de canton désignés par l'administration de district, *une école normale*, dont l'objet sera de transmettre aux citoyens et aux citoyennes qui voudront se vouer à l'instruction publique, la méthode d'enseignement qu'ils auront acquise dans l'école normale de Paris.

» XII. Ces nouveaux cours seront au moins de quatre mois.

» XIII. Les écoles normales des départemens seront sous la surveillance des autorités constituées.

» XIV. Le comité d'instruction publique est chargé de rédiger le plan de ces écoles nationales, et de déterminer le mode d'enseignement qui devra y être suivi.

» XV. Chaque décade, le comité d'instruction publique rendra compte à la Convention de la situation de *l'école normale* de Paris et des *écoles normales secondes* qui seront établies, en exécution du présent décret, sur toute la surface de la République.

Digitized by Google

PARIS, *Nonidi*, 19 *Brumaire*, *l'an 3e. de la République.*

Les horribles révélations, sorties de l'instruction du procès contre le comité révolutionnaire de Nantes, étaient de nature à produire une impression profonde sur le peuple. Jamais les annales de la férocité n'avaient offert une suite d'outrages plus sanglans à la nature, à la pudeur, à l'humanité. La part que paraît y avoir prise un représentant du peuple a dû augmenter le sentiment de l'indignation publique. D'un autre côté, les coupables connus ou inconnus, ont dû s'agiter en tout sens pour échapper aux recherches et aux vengeances de la justice.

Pour y parvenir, il fallait faire contraster les dévastations et les horreurs commises par les brigands de la Vendée, avec les atrocités exercées par les membres du comité révolutionnaire de Nantes. La ligne de démarcation n'était pas difficile à assigner. Personne n'a pu vouloir ni n'a voulu s'apitoyer sur le sort des rebelles et des brigands pris les armes à la main, et moins encore sur les chefs fanatiques qui les ont engagés à porter par-tout et le fer et la flamme; leur supplice était un acte de rigueur politique, effet malheureusement nécessaire dans les guerres civiles. Mais qu'avaient de commun avec cette sévérité indispensable les massacres commis envers des femmes enceintes, des enfans à la mammelle, des enfans au-dessous de 12 ou 15 ans, des vieillards, des infirmes et d'une foule de malheureux qui, sur la foi d'une amnistie trompeuse, étaient venus déposer leurs armes, et qu'on a fait fusiller ou noyer impitoyablement? Comment excuser par la nécessité des mesures révolutionnaires ces formes ingénieusement féroces, ces noyades de jeunes filles et de jeunes garçons que l'on dépouillait nuds, qu'on liait ensemble pour en faire, par une dérision outrageante, des *mariages républicains*? Comment excuser ces condamnations sans jugemens, ces entrepôts infects où les victimes entassées mouraient de la peste, si elles n'étaient pas livrées à l'avide cruauté de leurs bourreaux, ces vengeances et ces horribles proscriptions exercées envers des citoyens, ou étrangers, à la guerre de la Vendée, ou qui n'y avaient mis le pied que pour y combattre les rebelles?

Il fallait faire croire que les témoins n'étaient eux-mêmes que des brigands, des Vendéens et des *Chouans*, tandis que la ville entière de Nantes est venue déposer unanimement de toutes ces horreurs. Il fallait persuader que tous ceux qui s'indignent de tant de forfaits et en attendent justice, sont des *aristocrates*, des *contre-révolutionnaires*, des *partisans des rebelles*, des *conspirateurs*; qu'on voulait faire le procès *à la révolution*, et que le tribunal révolutionnaire lui-même était vendu à une faction conspiratrice. C'est toujours la même tactique, le même abus

Digitized by Google

des mots ; il n'a jamais été permis de s'élever contre les massacres, les brigandages et les désordres publics, de réclamer les droits de la justice, de la raison et de l'humanité, de délivrer enfin cette malheureuse patrie du joug du crime et de la terreur, sans que des hommes égarés ou pervers n'ait crié à l'*aristocratie* et à la *contre-révolution*. Ils voudraient se rendre inviolables et sacrés, en se couvrant de l'égide de la liberté et du patriotisme auxquels ils insultent journellement par leurs excès, leur folie et leurs crimes. Mais cette misérable tactique est aujourd'hui trop connue et trop usée pour faire illusion au peuple qu'ils ont trop long-tems égarés, et qui n'est plus la dupe de leur jonglerie et de leur charlatanisme.

Il est encore des hommes qui, lorsqu'on veut écarter des sociétés populaires les meneurs qui les trompent, lorsqu'on veut ramener tous les citoyens au joug salutaire des lois et à l'unité du gouvernement, croient avoir tout dit quand ils ont répété qu'on en veut aux Jacobins, et que Pitt et Cobourg n'ont cessé de déclamer aussi contre eux. Aveugles qu'ils sont ! comme si les tyrans coalisés, qui veulent nous déchirer par les dissentions, étaient assez mal-adroits pour se rendre les apologistes des sociétés populaires ! comme s'il n'était pas de leur astucieuse politique de crier, d'un côté, contre les Jacobins, tandis que de l'autre ils les poussent par leurs émissaires à des écarts répréhensibles pour leur faire dire, quand on veut les rappeller à l'ordre : *Voyez nos ennemis, ils parlent comme vous, ils veulent nous détruire.* Et les vrais Jacobins sont la dupe de ce grossier machiavélisme ! Et ils croient de bonne foi que ni Pitt, ni Cobourg, ni les émigrés, ni tous les tyrans desirent sérieusement leur destruction ! Non, ils ne veulent pas détruire les Jacobins, mais ils veulent les influencer, ils veulent en faire leur foyer de discorde et l'arsenal de toutes les motions incendiaires. Le jour où les Jacobins reconnaîtront ce piége, et ne parleront plus que raison, justice et obéissance aux lois, sera un jour de mort pour les tyrans.

L'escadre française, long-tems bloquée par les Anglais et les Espagnols dans le golfe de Juan, vient de rentrer dans le port de Toulon ; dans le trajet de son retour, elle n'a pas rencontré un seul ennemi ; ainsi le projet des Anglais, leur insolence à annoncer dans leurs papiers que cette flotte avait été prise et brûlée par eux, sont anéantis, et bientôt nos braves marins réunis feront sentir à ces insulaires leur terrible vengeance.

Depuis plusieurs jours les scellés avaient été mis sur les papiers du président du club électoral ; ils viennent d'être apposés aussi sur les cartons de cette société.

Bergasse, ex-constituant, a été condamné par le tribunal révolutionnaire à la détention, comme suspect, jusqu'à la paix.

Digitized by Google

On écrit du quartier-général de Mutterstadt, le 5 brumaire, que les armées du Rhin et de la Moselle, aussi redoutables par leur nombre que par le courage qui anime chaque soldat, sont réunies en ce moment sous les murs de Mayence, qu'elles se disposent d'attaquer avec leur vivacité ordinaire.

Un autre corps considérable, sous les ordres du général de division Vachat, est devant Manheim; on travaille sans relâche aux ouvrages nécessaires pour ouvrir la tranchée; les habitans s'y prêtent de bon cœur, et bientôt le repaire d'émigrans sera au pouvoir des Républicains, ou disparaîtra de la surface de la terre.

Antoine Petit, l'un des plus habiles et des plus célebres médecins de l'Europe, vient de mourir à Orléans sa patrie.

Le siége de Nimegue est commencé; celui de Mastreicht se poursuit toujours avec vigueur: cette place est attaquée sur trois points; tous les paralleles et les lignes de circonvallations sont terminés.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de la procédure du comité révolutionnaire de Nantes, du 29.

Chamoi, aîné, secrétaire adjoint pour les armées, a déclaré qu'ayant été prévenu d'infidélité dans la comptabilité des deniers de la république, on l'avertit que l'armée révolutionnaire était à sa poursuite; aussi-tôt il s'informa de l'endroit où cette armée était campée: au cabaret, lui repondit son frere.

Je n'aime point le cabaret, a dit le témoin. Je me rendis à l'instant au comité révolutionnaire; on m'y donna un mandat d'arrêt pour un manteau qu'on ne me rendit point en sortant. Celui-ci a fait une description pitorresque de toutes les souffrances qu'il a éprouvées dans les différentes prisons qu'il a parcourues. Je me trouvai, a-t-il ajouté, à l'hôpital revolutionnaire, lorsqu'on vint m'avertir qu'il existait un ordre signé Goullin, pour me transférer avec les autres à l'entrepôt; aussi-tôt moi, qui n'aime pas l'eau, *je foutis le camp par la fenêtre*, dans la crainte d'être noyé.

Nota. Dans l'une des dernieres séances, lorsque Nau, aîné, quartier-maître de l'armée révolutionnaire, fut entendu en ses déclarations, il remit au président l'arrêté suivant qui est ainsi conçu.

Nantes, le 7e. jour de la 1ere. décade du 2e. mois de l'an IIe. de la République Française.

» Les véritables braves sans-culottes de Nantes, appellés

Digitized by Google

par les représentans du Peuple de la Convention nationale et administrateurs du département, se sont assemblés à 4 heures de l'après-midi, provisoirement dans l'une des chambres de la maison Gottin, pour y établir les commissaires qui avaient été convoqués pour former entr'eux une compagnie révolutionnaire. Après l'examen, ils ont été reçus : suivent les noms des 41 membres qui la composaient.

» Les représentans du peuple Français près l'armée de l'Ouest, approuvent et confirment la formation de la compagnie révolutionnaire, telle qu'elle est organisée : de l'autre part, lui conferent collectivement et individuellement à chaque membre, le droit de surveillance sur tous les citoyens suspects de Nantes, sur les étrangers qui y entrent ou y résident; sur ceux qui s'y réfugient; sur tous les accapareurs de toutes especes; sur tous ceux qui chercheront à soustraire ou à recéler frauduleusement les subsistances, marchandises et denrées de première nécessité, ou qui auraient déjà commis de pareils délits. Enfin, ladite compagnie veillera sur tous les malveillans et ennemis de la République française; elle sera tenue de les dénoncer au comité de surveillance établi à Nantes, en ce qui les concernera, et aux représentans du peuple, s'il s'agit d'un complot contre la liberté nationale ou la sûreté générale de la République.

» Chaque membre de la compagnie aura le droit de faire arrêter, ou d'arrêter tout individu dont il croira prudent de s'assurer, à la charge de le conduire de suite au comité de surveillance. La compagnie surveillera, de plus, tous les conciliabules des ennemis de la révolution; elle s'attachera à la découverte de toutes les assemblées appellées *chambres littéraires*; elle dénoncera le tout au comité de surveillance. Les membres de la compagnie arrêteront ou feront arrêter tous les individus qu'ils trouveront assister aux conciliabules ou chambres littéraires. La compagnie exercera la surveillance et les pouvoirs qui lui sont délégués par le présent arrêté, dans toute l'étendue du département de la Loire inférieure. La force publique obéira par-tout aux requisitions qui lui seront adressées, soit au nom de la compagnie, soit au nom individuel des membres qui la composent. La compagnie, et ses membres en particulier, auront le droit de faire des visites domiciliaires par-tout où ils le jugeront convenable dans Nantes et dans l'étendue du département de la Loire inférieure. Nul individu ne pourra s'y opposer, et sera tenu, au contraire, d'ouvrir aux membres de la compagnie les portes de tous les lieux et appartemens où ils jugeront convenable de porter leur surveillance et leurs recherches. En cas de refus, les membres de la compagnie demeureront autorisés à faire ouvrir les portes par des gens de l'art, même à les faire enfoncer, s'il y a lieu. En cas de rébellion, ils requerreront la force armée, qui sera tenue de leur prêter obéissance et secours.

Digitized by Google

Ceux qui auront opposé la rebellion, seront saisis sur-le-champ, et punis comme rebelles à l'exercice de l'autorité légitime. »

Signés, les représentans du peuple près l'armée de l'Ouest, réunis à Nantes, le 9 du 2e. mois, an second de la République Française.

Signés, FRANCASTEL, CARRIER.

« Les représentans du peuple, après avoir reconnu l'exactitude que la compagnie révolutionnaire, dite Marat, a mise à exécuter les ordres, à elle donnés, accorde à chaque membre de ladite compagnie, 10 liv. par jour, pour favoriser les besoins de chaque individu. Le quartier-maître sera tenu de faire le paiement à l'expiration de chaque décade. »

Nantes, le 30 brumaire, l'an second, etc.

Signé, le représentant du peuple, CARRIER.

Du 1er. brumaire au matin. Les jurés ont déclaré qu'ils n'étaient pas suffisamment instruits pour prononcer sur cette affaire.

Bernard Lacaise, gardien de la maison d'arrêt du Buffay, a été entendu. Il a fait une très-longue déclaration sur le départ des prisonniers qui furent noyés le 21 au 25 frimaire : entr'autres choses, il a reproché à Goullin de s'être rendu à la prison dans cette nuit désastreuse, d'avoir fait ajouter à la liste fatale 15 individus arrivés la veille, d'avoir fait presser leur départ, etc.

Goullin a dit avoir avoué déja plusieurs de ces faits, et qu'il est inutile de lui faire toujours répéter la même chose ; que c'est Carrier qui a donné l'ordre. Il a demandé à s'expliquer, et a donné lecture de ce qui suit :

Aux jurés du tribunal révolutionnaire. — Les membres du comité de Nantes.

« Depuis assez long-tems les huées, les humiliations et les haines grondent sur nos têtes ; depuis long-tems des soupçons horribles, accrédités par quelques faits, nous livrent journellement à mille morts ; et l'auteur de toutes nos angoisses jouit encore de sa liberté ! et l'homme qui électrisa nos têtes, guida nos mouvemens, despotisa nos opinions, dirigea nos démarches, contemple paisiblement nos alarmes et notre désespoir ! Non, la justice réclame celui qui abuse de notre bonne-foi pour nous perdre ; celui qui, nous montrant le gouffre où nous nous jettâmes aveuglément à sa voix, est assez lâche pour nous abandonner sur le bord. Il importe à notre cause que Carrier comparaisse au tribunal ; les juges, le peuple enfin doivent apprendre que nous ne fûmes que les instrumens passifs de ses ordres et de ses fureurs.

» Qu'on interpelle tous les patriotes de Nantes, tous ne formeront qu'un cri. Carrier seul a provoqué, prêché, com-

Digitized by Google

mandé hautement toutes les mesures révolutionnaires ; Carrier força le président du tribunal de guillotiner, sans jugement, quarante Vendéens pris les armes à la main ; Carrier força la commission militaire d'assassiner légalement 3 mille brigands qui empestaient la Cité ; Carrier donna droit de vie et de mort sur des rebelles réprouvés par la loi, aux Lamberty et Fouquet, qui abuserent de leurs pouvoirs pour immoler jusqu'à des femmes enceintes et des enfans ; Carrier, lors d'une menace d'insurrection au Buffay et d'invasion de l'armée catholique, proposa à toutes les administrations réunies de faire périr les prisonniers en masse.

„ Carrier commanda de faire noyer cent et quelques individus, dont il croyait le sacrifice important au repos des prisons et de la Cité. Carrier seul enfin donna cette impulsion terrible qui jetta hors des bornes des patriotes ardens, mais de bonne-foi.

„ Jurés, vous dont le maintien annonce l'impartialité, vous qui tenez en vos mains la vie et l'honneur de tant de victimes égarées, vous ne prononcerez pas sur leur sort, sans avoir entendu l'auteur de tous les maux et de toutes leurs fautes. Au nom de la justice et de la vérité, que Carrier paraisse, qu'il vienne justifier ses malheureux agens, ou qu'il ait la grandeur de s'avouer le seul coupable. „

Sur le réquisitoire de l'accusateur public, cette piece a été signée à l'instant par Goullin, et paraphée par le président, *ne varietur*, et envoyée de suite au comité de sûreté générale.

Bernard Lacaise, gardien de la maison d'arrêt du Buffay, a déclaré que dans la nuit affreuse du 24 au 25 frimaire, deux membres de la compagnie Marat, qu'il ne connait pas, apporterent au Buffay deux paquets de cordes, vers les neuf heures du soir, et qu'ils demanderent à enlever 155 détenus, pour les transférer à Belle-Isle, à l'effet d'y construire promptement un fort. Ces deux individus se retirerent ; à dix heures du soir, 30 ou 40 soldats de cette compagnie arrivent, ainsi que plusieurs autres particuliers, dans le courant de la nuit. Ils demanderent d'abord 155 prisonniers. Je ne puis vous les livrer sans ordre, a-t-il dit ; aussi-tôt deux de ses particuliers se rendirent, je crois, au comité, et m'apporterent une liste de 155 détenus avec un ordre signé de trois membres du comité de les leur livrer. Je leur observai que plusieurs de ceux portés sur cette liste, étaient en liberté, ou malades dans des hospices, ou morts.

Les soldats de la compagnie Marat demanderent à boire et à manger, et après avoir bien bu et bien mangé, ils défirent leurs paquets de cordes et s'amuserent à se lier les uns les autres, pour connaître ceux qui seraient, en ce genre, les plus habiles ; Joly remporta le prix : les portes des chambres des prisonniers furent ouvertes, on les amena à la geole : Joly se

Digitized by Google

mit en exercice; il leur lia les mains derriere les dos, et les attacha deux à deux; comme il suait sang et eau, quelques-uns de ses camarades partagerent ses travaux et ses exécrables fonctions.

Grand-Maison entra dans la cour et fit faire diligence. Goullin fit peste et rage de ce qu'on ne pouvait completter la liste de 155 prisonniers; car, calcul fait de ceux restans et portés sur la liste, ils ne s'en trouva qu'une centaine, non compris les morts et les absens. Eh bien, dit Goullin, que l'on fasse descendre les 15 prisonniers que j'ai envoyé ici ce soir; on les garotta de même; au lieu de 155, Goullin se contenta de 129; mais comme ce nombre n'était pas encore complet, il ordonna que l'on prît indistinctement les premiers venus, parce que le tems pressait, attendu que la marée baissait. Ils furent si pressés, qu'ils oublierent d'aller chercher dans les hôpitaux les malades désignés sur cette liste fatale; ces victimes sortirent vers les 4 heures du matin. Goullin et Grand-Maison les accompagnerent. Ces malheureux proscrits était au nombre de 129; plusieurs n'avaient pas subi le jugement, d'autres étaient condamnés à quelques années et à quelques mois de détention, etc.

Durasier est venu deux fois au Buffay; il m'a dit que si le nombre des prisonniers était trop considérable, il les ferait noyer comme les autres. Dans la crainte d'être noyé moi-même, je n'osai porter plaintes. Ces infortunés, en partant, laisserent leurs chemises et leurs vieilles culottes, en recommandant qu'on les fît blanchir, et qu'on les leur envoyât. Ma femme, morte depuis, le leur promit. Quelque tems après la noyade, ma femme reçut ordre du comité d'envoyer ces hardes chez la blanchisseuse, où elles sont encore.

(La suite au numéro prochain.)

P. S. Richard, dans la séance d'hier, a annoncé la prise de Maestricht par l'armée de Sambre et Meuse, après onze jours de tranchée ouverte. La garnison qui était nombreuse a été faite prisonniere. On a pris 200 pieces d'artillerie et des magasins considérables.

L'armée de la Moselle a fait tomber en son pouvoir le fort de Rheinfeld sur la rive droite du Rhin, et sur la même ligne que Mayence. Ce fort était important par sa position et par une défense formidable; 39 bouches à feu, des mortiers, des fusils, des tentes, des munitions de guerre et de bouche de toutes especes ont été la suite de cette prise.

Digitized by Google

(N°. 11.)

MERCURE FRANÇAIS.

Du quintidi 25 Brumaire, *l'an troisieme de la République.*
(*Samedi* 15 *novembre* 1794, vieux style.)

POÉSIE.

Le Tibre. (*Conte.*)

Un Gascon, grand observateur,
Conçut un jour la fantaisie
De voyager en Italie;
Et s'arrêtant à Rome, on crut lui faire honneur
En offrant à ses yeux les monumens antiques,
Les théâtres et les portiques,
Qui des Romains jadis annonçaient la grandeur.
Ensuite on conduisit notre homme
Au fleuve dont les eaux baignent les murs de Rome.
Eh bien! lui dit son compagnon,
Est-il une riviere et si belle et si grande
Dans ton fameux pays gascon?
L'autre lui répliqua: Sandis, quelle demande!
Je ne vois là rien de si beau;
Ce Tibre, mon ami, n'est point une merveille;
S'il osait se montrer au pied de mon château,
Je le ferais mettre en bouteille.

Par le citoyen Gretry, *fils.*

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Recherches sur les causes des principaux faits physiques, et particulierement sur celles de la combustion, de l'élévation de l'eau dans l'état de vapeur; de la chaleur produite par le frottement des corps solides entre eux; de la chaleur qui se rend sensible dans les décompositions subites, dans les effervescences et dans le corps de beaucoup d'animaux pendant la durée de leur vie; de la causticité, de la saveur et de l'odeur de certains composés; de la couleur des corps; de l'origine des composés et de tous les minéraux; enfin, de l'entretien de la vie des êtres organiques, de leur accroissement, de leur état de vigueur, de leur dépérissement et de leur mort; avec une planche gravée. Par J. B. Lamarck, professeur de zoologie au Muséum national d'histoire naturelle; 2 volumes in-8°. *Prix*, 12 *l.*, *et* 14 *liv. franc de port par la poste. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arcs*, n°. 9.

Ce qui fait la véritable richesse de la physique et de la chymie, ce sont les faits bien constatés qui s'y rapportent, et à cet égard on peut dire que l'énorme quantité de faits, maintenant connus, forme une masse de connaissances précieuses qui n'est susceptible que d'être augmentée, puisqu'on peut assurer que ce qui est reconnu pour vrai dans un tems, ne peut jamais par la suite passer véritablement pour faux. Il n'en est pas de même des connaissances que l'on tire de ces faits, car elles sont dans le cas d'être abandonnées, eussent elles été adoptées universellement, dès que d'autres conséquences plus simples et d'une application plus générale sont offertes à l'opinion publique.

Dans l'ouvrage dont nous allons rendre compte, l'auteur ne conteste aucun des faits généralement reconnus par les physiciens et les chymistes. Mais les conséquences qu'il en tire sont bien différentes de celles qu'on a cru pouvoir tirer jusqu'à ce jour.

Le premier des deux volumes qui composent l'ouvrage intéressant dont il s'agit traite uniquement de la matiere du feu; matiere dont l'existence n'est point une hypothese, mais est bien constatée par une infinité de faits qui la démontrent. Il paraît, comme le pense l'auteur, que c'est absolument de la juste connaissance de cette matiere que dépendra toujours celle des causes de presque tous les phénomenes physiques et chymiques observés jusqu'à présent.

La nouvelle théorie du feu dans l'ouvrage dont il est maintenant question, semble rapprochée de celle qu'on nomme théorie du phlogistique ou de Stahl; mais elle en est bien distinguée en ce que l'auteur, reconnaissant dans la nature ce

Digitized by Google

feu dans différens états, lui attribue dans chacun de ces états des facultés très-particulieres ; facultés tellement différentes entre elles que les chymistes pneumatiques les ont rapportées à diverses sortes de matieres auxquelles ils ont donné des noms particuliers.

Le citoyen Lamarck distingue en effet trois états particuliers dans lesquels la matiere du feu peut être observée ou reconnue dans la nature (1).

1°. La matiere du feu dans son *état naturel*, c'est-à-dire libre et non modifiée, pénetre tout, est répandue uniformément par-tout, forme comme une mer immense au milieu de laquelle tous les autres corps, l'atmosphere même, sont plongés ; et sans avoir la faculté de causer la dilatation des corps, ni de produire la chaleur ; elle constitue, par son extrême élasticité, la matiere propagatrice du bruit et du son.

2°. Cette même matiere condensée et *fixée* dans la plupart des corps comme principe constituant, y forme par sa présence, soit les différens degrés d'opacité de ces corps, soit leurs diverses colorations, à raison de ses différens états de découvrement, soit enfin toutes les nuances de leur sapidité, s'ils en ont, selon l'état d'union des principes constitutifs de ces corps.

3°. La matiere du *feu en expansion*, c'est-à-dire dans l'état particulier, ou étant modifiée, mais libre, elle s'étend pour se délivrer de l'état forcé de condensation dans lequel une cause quelconque l'avait réduite. Cette matiere fait alors un effort ou mouvement expansif proportionné à son degré de condensation. Or, cet effet d'expansion qui la rend répulsive dans toutes ses parties, et éminemment active, diminue progressivement à mesure que cette matiere se raréfie ; mais ne s'anéantit ou ne cesse entierement que lorsqu'elle a repris la rarité qui est dans son essence.

Tels sont les trois états remarquables dans lesquels la matiere du feu s'observe tous les jours dans les phénomenes naturels qui en dépendent ; phénomenes qu'il sera toujours impossible d'expliquer d'une maniere satisfaisante, selon l'auteur, tant que ces états particuliers de la matiere du feu ne seront pas reconnus.

Le *feu fixé*, dans la théorie du citoyen Lamarck, n'est point du tout le *phlogistique* de Stahl, puisque c'est une substance simple, condensée et enchaînée par l'état de combinaison, et ce n'est pas non plus l'air inflammable condensé et fixé dans les corps, comme on l'a dit ; car l'air inflammable n'est point une substance simple, mais est un *composé* susceptible d'être détruit par la combustion. Ensuite les facultés si remarquables du *feu en expansion* ne sont dues qu'à un état passager de la matiere du feu qui fait effort pour reprendre son *état naturel* :

(1) Le carbone, l'oxygene, le calorique.

Digitized by Google

or, parvenue à cet état, la matiere du feu cesse alors d'être capable de dilater les corps, de causer la chaleur, de liquefier les métaux, de vaporiser les fluides, etc. etc., et rien de cela n'est connu dans la théorie de Stahl.

Dans la théorie très simple du citoyen Lamarck on n'a plus besoin de supposer à la matiere du feu un mouvement de vibration continuel dans ses plus petites parties, ni de supposer que ses molécules essentielles, en tendant à s'approcher entre elles par les lois de l'attraction, se repoussent dans leur plus grand rapprochement pour se rapprocher ensuite et se repousser de même continuellement et successivement, ni enfin de supposer que cette matiere est essentiellement répulsive. Si le *feu en expansion* a ses parties dans un véritable état de répulsion, ce n'est que par circonstance et non par essence, et, comme on vient de le dire, cet état est passager.

Les facultés de la matiere du feu dans ses différens états et dans toutes les circonstances étant bien déterminées, les autres parties de la théorie du citoyen Lamarck deviennent alors très-intelligibles, et acquierent même un degré d'évidence qu'aucune autre ne peut se flatter d'offrir. Aussi, le second volume qui les contient présente-t-il une suite de considérations nouvelles des plus importantes à connaître, par exemple, sa belle théorie des composés qui ont une tendance réelle à effectuer leur décomposition; tendance cependant qui, comme enchaînée par l'intimité d'union des principes, n'est nullement effective dans les uns, tandis que dans les autres elle l'est d'une maniere éminente; cette théorie, dis-je, remplace, avec une supériorité frappante pour l'explication des faits connus, la singuliere hypothese des affinités chymiques, c'est-à-dire de ce penchant particulier attribué depuis si long-tems à certaines substances pour s'unir ou se marier avec d'autres.

Les nouveaux principes de cette théorie des composés offrent en effet sur la coloration des corps, sur la sapidité plus ou moins grande de ceux qui en sont doués, et enfin sur les principaux faits organiques, des considérations piquantes et du plus grand intérêt, mais qu'il est impossible de faire ici connaître à cause des bornes nécessaires de cette analyse.

Le citoyen Lamarck termine son ouvrage en traitant de l'origine des composés, et particulierement de celle de tous les minéraux. Il fait voir, contre les idées reçues, que la nature ne tend nullement à former des combinaisons, et qu'au contraire elle s'efforce sans cesse de détruire toutes celles qui existent. Il developpe enfin cette grande idée qui lui est propre, savoir; que l'action organique des êtres vivans a seule la faculté de former des combinaisons directes, et il en résulte que toutes les substances qui composent le regne minéral sont produites par les altérations successives qu'ont subies les matieres composées qui ont fait partie des êtres vivans, et qui se sont trouvées abandonnées au pouvoir de la nature.

Digitized by Google

Conclusion. Cet ouvrage intéressant par son objet, et véritablement piquant par la nouveauté des considérations qu'il renferme, présente sur les causes des principaux faits connus en physique et en chymie une théorie nouvelle, générale, et par-tout liée dans ses principes. A la vérité, cette théorie s'éloigne à beaucoup d'égards de la théorie pneumatique que la plupart des chymistes modernes ont adoptée. Mais cette considération doit-elle faire rejetter sans examen la nouvelle qui est exposée dans cet ouvrage ? Non, sans doute ; il suffit que cette dernière présente une nouvelle occasion de considérer les faits connus, et d'en expliquer les causes, pour que l'intérêt de la science exige qu'on l'examine, qu'on en discute le fondement et la dépendance des principes, qu'on la compare aux autres théories connues, qu'on recherche laquelle est la plus générale et la moins compliquée, et qu'après un examen suffisant on réfute celles qui méritent de l'être.

Il résulte encore de la nouvelle et sublime théorie de cet ouvrage profond, toujours appuyé sur le raisonnement le plus lumineux et sur l'expérience la plus exacte, que de toutes parts la nature présente une succession alternative de vie et de mort, de formation et de destruction, de mouvement et de repos effectifs. L'auteur y démontre sensiblement que les frottemens ou les chocs de deux corps solides l'un contre l'autre occasionnent de la chaleur, et souvent font paraître une matière active, qui appliquée à de certains corps les détruit en peu de tems ; là, un degré de chaleur déterminée, communiqué à tel ou tel fluide, le vaporise et le fait exhaler dans l'air ; d'un autre côté, telle substance se trouve en contact avec tel ou tel corps, produit sur-le-champ des phénomenes de destruction, occasionne des combinaisons nouvelles, et donne lieu à une chaleur qui se manifeste sans avoir été communiquée ; en un mot, tout ce qui est à la portée de nos sens nous présente perpétuellement, et dans les relations des substances simples entre elles, et dans les facultés des composés qui existent, des faits qui la plupart paraissent inconcevables, mais qui étant soumis à des lois fixes et constantes, nous laissent toujours l'espoir d'en découvrir la véritable origine.

On sent l'importance de l'étude de ces faits et de la recherche des causes qui les occasionnent constamment. La connexion de l'homme avec tous les corps et les êtres au milieu desquels il se trouve placé ; en un mot, avec tout ce qui constitue la nature même, est trop manifeste pour que de véritables découvertes en ce genre ne soient pas les plus utiles des connaissances qu'il puisse acquérir. C'est sous ce point de vue si intéressant qu'il faut considérer l'ouvrage du citoyen Lamarck, et que l'on doit en recommander la lecture et la méditation aux hommes instruits, et à ceux qui ne sont point indifférens au superbe spectacle de la nature et à la connaissance de leur propre organisation.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 24 Octobre 1794.

Les cours de Suede et de Danemarck continuent de jouir de tous les avantages commerciaux que leur procure leur neutralité armée qu'elles savent faire respecter. Aussi tous les plans d'amélioration intérieure se suivent-ils avec sagesse et constance. Aussi remedie-t-on dans ces deux états à l'infertilité du sol, et suit-on avec succès la culture des arts utiles, des sciences et même des beaux arts; en un mot, ces deux contrées sont-elles aussi heureuses que le permet la nature du sol et du climat. Les cabinets de Stockholm et de Copenhague, sentant bien tout le prix d'une union qui a doublé leurs forces, ont abjuré toutes les petites jalousies particulieres qui les travaillaient autrefois, pour contracter une amitié vraisemblablement durable.

Tandis que le ci-devant ambassadeur de France, baron de Staël, qui depuis a été à Copenhague pour le traité relatif à la neutralité armée, est à la veille de se rendre en Suisse, afin d'être à portée de rentrer dans le territoire de la République Française dès qu'il en recevra l'ordre, le fils du premier ministre Danois, comte de Bernstorff, vient d'être nommé pour résider à Stockholm avec le titre de ministre plénipotentiaire.

La flotte danoise est rentrée le 10 octobre dans le port de Copenhague; elle venait d'Helsingor où elle s'est séparée de la flotte suédoise, leur jonction n'étant plus nécessaire pour assurer le commerce des deux puissances dans un moment où la mauvaise saison ne permet pas d'en faire beaucoup. Les troupes de ligne embarquées sur cette flotte vont être mises à terre pour être exercées après un peu de repos, en remplaçant celles qui exécutent dans les environs de la capitale les manœuvres d'automne.

Des lettres de Smyrne, en date du 10 septembre, s'expriment ainsi : Depuis quelque tems deux caravelles turques, l'une de 60 canons, l'autre de 40, sont entrées dans ce port. Elles n'ont fait jusqu'à ce jour aucune démonstration pour empêcher la sortie de divers corsaires armés par les Français. On annonçait aussi que des bâtimens turcs devaient croiser continuellement dans la baye; ils restent au contraire dans la rade. — Une frégate française, de retour depuis peu dans ce port, vient d'en sortir de nouveau.

Digitized by Google

D'autres lettres de la même date, mais venant de Constantinople, disent :

Il est arrivé dernierement, en cette capitale, un Français dont on ignore le nom, mais qu'on soupçonne être un agent secret de sa République. Quels que soient les desseins de la Porte, dans les circonstances actuelles, on continue avec la plus grande activité les travaux, tant dans notre port que dans tous les chantiers et arsenaux ; on radoube et l'on équipe les anciens. On vient d'en mettre un sur les chantiers, qui portera 110 canons. Le capitan pacha se trouve actuellement aux Dardanelles, où l'on construit d'autres vaisseaux de guerre de diverses grandeurs. L'ordre du grand-seigneur est qu'ils soient prêts à être employés dès le printems prochain. Des ordres semblables ont été donnés aux troupes de terre, qui doivent, sous peu de tems, être prêtes à marcher. Les Janissaires et autres milices turques se pourvoient de tentes et de tout ce qui est nécessaire dans les armées ; de sorte que tout paraît annoncer une guerre prochaine.

Des bords de la Vistule, 9 *octobre*. Il y a eu une affaire d'une grande importance entre les Russes et les Polonais sur les bords du Bog, près de Brzesc en Lithuanie. Les détails n'en sont pas encore connus. On sait seulement que le général Suwarow, après avoir passé le Bog, s'est approché de l'aîle gauche des Polonais, les a chargés à l'arme branche. Les Polonais ont été attaqués à dix reprises différentes ; ce n'est qu'à la derniere qu'ils ont battu en retraite. Le combat a duré huit heures. D'après l'acharnement qui a eu lieu de part et d'autres, la perte a dû être immense. Les Polonais ont perdu la majeure partie de leur artillerie. Le général Suwarow devait se mettre en marche pour se porter sur Varsovie. Kosciuszko ayant appris l'événement de cette affaire, s'est mis en mouvement à la tête d'une armée considérable pour s'opposer au général russe ; il a passé la Vistule à Praga, et l'on annonce qu'à son approche Suwarow à interompu sa marche, et qu'il a même commencé à rétrogader. Il paraît décidé que dans cette conjoncture, Kosciuszko va tenter quelque entreprise d'éclat, et l'on s'attend aux plus grands événemens.

Les généraux Prussiens qui ont rassemblé leurs forces du côté de la Silésie n'ont encore rien entrepris contre les insurgés. Jusqu'à présent ils se sont bornés à des préparatifs. Le bruit court que 20 mille Prussiens vont être rappellés des bords du Rhin pour s'opposer aux Polonais.

Madalinski a fait enterrer Szekuli avec les honneurs de la guerre : il a donné une sauve-garde à sa fille. Les Polonais ont trouvé à Bromberg un magasin considérable d'armes. Une forte contribution a été imposée sur les habitans ; tous les effets royaux ont été enlevés, et les biens de même nature sequestrés sur-le-champ. Les insurgés poursuivent les débris

Digitized by Google

de l'armée de Szekuli : ils se sont emparés de tous les bateaux qui se trouvaient sur la Vistule. Une de leurs divisions s'est portée à Goursko à une lieue et demie de Thorn, et paraît vouloir tenter dans ce lieu la passage de ce fleuve. Déja les Polonais sont maîtres de sa navigation, à l'aide d'une artillerie forte, placée sur les hauteurs qui dominent Forsdam, qui n'est lui-même qu'à quelques lieues de Thorn.

La ville de Dantzick est plus que jamais menacée. Les Prussiens annoncent devoir faire de grands efforts pour la défendre.

Toute espece de communication entre la Prusse méridionale et Posen se trouve coupée. Cette ville est entierement cernée par les Polonais. Par-tout sur leur passage les employés du gouvernement prussien prennent la fuite ; lorsque les Polonais les rencontrent, ils les jettent en prison, ou les emmènent à leur suite.

Suivant des feuilles allemandes, plusieurs couriers extraordinaires partis de l'armée prussienne sont allés porter au cabinet de Berlin et à celui de Vienne la nouvelle que Kosciuszko était tombé entre les mains des Russes, à la suite d'une affaire sanglante contre eux, où il avait reçu une blessure considérable à l'épaule.

A en croire ces papiers, Kosciuszko s'était mis en marche le 10e de ce mois, pour aller à la rencontre du général Suwarow, qui, après avoir battu un corps de Polonois commandé par le général Sierakowski, le 18 septembre, près de Brzesc en Lithuanie, se portait sur Varsovie. Aucuns détails ne sont donnés : on se borne à dire que le général Fersen, commandant un corps d'armée russe, a attaqué Kosciuszko ; qu'il a été repoussé trois fois, mais qu'à la quatrieme, les Polonais ons été mis dans une déroute complette. Kosciuszko est, dit-on, tombé de cheval après avoir reçu trois blessures. C'est dans ce moment et au milieu du désordre des siens, qu'on prétend qu'il a été fait prisonnier. Les généraux Kurakowski, Kamiensky et Sendschwitz sont dits avoir partagé son sort. L'on ajoute que les Russes, divisés en deux corps, l'un sous les ordres du général Repnin, l'autre sous ceux du général Suwarow, marchent sur Varsovie, au nombre de 40,000 hommes.

Sans rejetter entierement l'authenticité de cette nouvelle, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle a besoin de confirmation. Il paraît qu'elle a d'abord paru dans les feuilles prussiennes disposées à recueillir, et peut-être à faire naître des bruits désavantageux à la cause polonaise, et crues propres à décourager les insurgés des Prusse méridionale et occidentale. Elle a été précédée de détails dont l'exagération et la fausseté ont été depuis prouvées.

Digitized by Google

De Francfort-sur-le-Mein, le 28 octobre.

Suivant des lettres de Vienne, le prince de Lichtenstein, qui avait été eloigné de toute espece de fonctions publiques, et déclaré incapable de succéder à son frere pour avoir été nommé citoyen Français, vient de rentrer en grace anprès de l'empereur. Cette circonstance fait naître plusieurs conjectures. En général on croit, et cela est très-croyable, que l'empereur est extrêmement fatigué de cette guerre ruineuse. On ajoute que, dans la derniere conférence avec ses ministres, il a laissé percer son opinion à cet égard. Ce bruit qu'on se plaît à répandre, peut-être uniquement parce qu'il est conforme au vœu du peuple, a concouru, disent des lettres de la capitale, en date du 15, à donner ici un peu de faveur aux billets de banque, dont le cours a haussé depuis quelques jours. Suivant ces mêmes lettres, il est arrivé, depuis le 10 octobre, un grand nombre de couriers envoyés par la Czarine, pour presser l'Autriche de continuer la guerre contre la France. Cette princesse offre, à ce qu'on dit, 30,000 hommes ou 2,000,000 florins. Mais ce ne sont pas 30,000 hommes de plus ou cette foible somme qui pourraient déterminer l'empereur, sur-tout s'il est privé de la majeure partie des secours de la Prusse, trop occupée contre les Polonais pour être d'une grande utilité à la coalition, dont on ne peut se dissimuler que la masse tend à se dissoudre, à en juger par les nouvelles suivantes de Ratisbonne, datées du 12 octobre :

La diete de l'Empire a deféré à la demande de l'empereur concernant la levée du quintuple contingent. Le décret qui l'ordonne a passé dans la séance du 13, après de vifs débats. L'envoyé de Suede, pour le duché de Holstein, a refusé formellement d'y accéder. Vingt-un autres envoyés ne se sont pas prononcés, sous prétexte qu'ils attendaient des instructions. Plusieurs se sont excusés sur l'impossibilité où se trouvent les états qu'ils représentent de subvenir à ces dépenses ; d'autres ont demandé des rabais. L'envoyé de l'électeur Palatin a déclaré qu'on devait s'occuper de chercher les moyens de faire une paix honorable. Il a été appuyé par les envoyés de quelques princes.

On sait en outre que le roi de Prusse a dû partir le 20 de ce mois de Postdam pour Hanau où doit se tenir l'espece de congrès des princes germaniques, pour délibérer sur la situation actuelle de l'Allemagne. Il paraît que Frédéric-Guillaume, encore plus las que l'empereur de cette guerre à laquelle il prend depuis quelque tems le moins de part qu'il peut, préférerait que l'Autriche réunit ses forces aux siennes pour écraser les Polonais. Il a même envoyé au jeune François, son plus habile négociateur, le marquis de Lucchesini qui s'est abouché avec le ministre des affaires étrangeres baron de Thugu t

Digitized by Google

Il en est résulté l'ordre de mettre toutes les troupes autrichiennes en Gallicie sur le pied de guerre. Apparemment que les hostilités ont recommencé, car les Polonais se sont emparés de 15,000 tonneaux de sel appartenant à l'empereur qui se trouvaient à Woldaw et de plusieurs magasins destinés pour ses armées.

Elles n'ont pas plus de succès sur les bords du Rhin ces armées autrichiennes, qui semblent condamnées depuis quelque tems à des défaites successives. Les Français paraissent avoir abandonné le bombardement de Dusseldorf pour se porter vers Mayence, dont leurs patrouilles commencent à s'approcher, et qui n'a encore que le tiers de la garnison qu'elle doit avoir, les 12,000 Palatins et Hessois, par lesquels on compte la compléter, n'ayant pas encore rejoint les 6,000 Autrichiens auxquels l'armée prussienne a remis la garde de la place.

On nous écrit de cette ville, en date du 24 octobre : Aujourd'hui, au son du tambour, on a publié un ordre portant que tous les clubistes, de même que tous les mendians étrangers et gens suspects, aient à évacuer la ville sous 24 heures ; les clubistes, sous peine de mort; les autres, sous de dures peines afflictives. Le gouvernement a en même tems fait défendre sur la vie de tenir aucun propos de méchanceté, et de parler de ne pas se défendre ou de se rendre. Les patrouilles ennemies se sont avancées jusqu'à une lieue d'ici.

Des lettres de Suisse, datées de Constance sur les bords du lac, contiennent les particularités suivantes, qui nous ont paru très-curieuses :

Il y a ici trois sortes d'émigrés ; le plus grand nombre, et ceux établis les premiers dans cette ville professent le royalisme, et sont des membres du clergé et de la noblesse. Parmi eux se trouvent des ci-devant généraux, des ex-maréchaux-de-camp, des ex-chevaliers et des militaires de tout grade. A la tête du clergé, se trouvent l'ex-archevêque de Paris, et les ex-évêques de Saint-Malo, de Nisme, de Langres et de Comminge. Cette classe forme une colonie de 8 à 900 individus, tant hommes que femmes. Les émigrés de la seconde sorte sont des officiers qui ont servi dans les armées de la République et ont accompagné Dumourier. Le gouvernement les regarde comme des jacobins, et les a envoyés ici pour qu'ils fussent à portée d'être surveillés : les émigrés royalistes n'ont aucun commerce avec eux. La troisième classe est de nouvelle formation. Elle renferme les émigrés de Lyon, les marchands qui sont venus ici avec les débris de leur fortune. Ils sont protégés, et l'on voudrait les fixer dans le dessein de s'en servir pour le commerce avec l'Allemagne. Ils ont déja établi des

Digitized by Google

fabriques de chapeaux et d'ouvrage de broderie, et le gouvernement voudrait les porter à établir des fabriques de soierie.

Les émigrés de la premiere classe ressentent, depuis longtems, les atteintes de la misere. Les fabriques d'ouvrages de broderie sont venues leur offrir une ressource. Il en est plusieurs qui y travaillent à 20 et 30 sols par jour.

De la Haye, le 20 octobre.

D'après les dernieres nouvelles d'Amsterdam on y prenait les mesures nécessaires pour les grandes inondations. Les plus vigoureuses protestations, les murmures les plus violens se font entendre, à cause des dommages immenses qui doivent résulter de ce parti, si on vient à le prendre.

Chaque jour la cour stadhoudérienne reçoit des avis plus propres à accroître ses alarmes. Depuis les dernieres défaites des armées autrichiennes, qui ont été forcées de repasser le Rhin en abandonnant aux Français toute la rive droite, les Anglais et les Hanovriens n'ont cessé de battre en retraite; ils ont également laissé toutes les positions qu'ils occupaient dans le pays de Clève et de Gueldre: toute cette contrée se trouve ainsi découverte. Dès le 7, Yorck faisait les préparatifs pour se retirer au-delà du Rhin; ce jour, ses bagages et sa grosse artillerie ont passé ce fleuve.

Les secours qu'on espérait tirer des armées alliées deviennent illusoires, et la Hollande se trouve maintenant abandonnée à elle-même. Le prince héréditaire s'est rendu à Amsterdam pour se concerter sur les moyens de défense à employer. Le stathouder l'y a suivi. Il a dû proposer de recevoir en cette ville une garnison anglaise.

Dans le moment actuel, on est occupé d'une négociation d'argent pour le compte des Provinces-Unies. Un emprunt a été ouvert à cinq pour cent, taux considérable et même exhorbitant en Hollande.

Le gouvernement n'a pas seulement les Français à craindre; il redoute autant le peuple Hollandais, et sa peur se laisse voir à découvert dans les actes qui émanent de lui.

Le magistrat d'Amsterdam vient de publier une proclamation très-sévere contre ceux qu'il dit répandre des bruits insidieux, ou tendans à alarmer les bons citoyens.

La Frise vient d'envoyer ici des députés. On assure que l'objet de leur mission est d'insister sur la nécessité de faire la paix avec la France.

On transporte en Angleterre des prisonniers de guerre Français, qui étaient gardés à Viancy, non loin d'Utrecht.

Les Français établissent de nouvelles batteries à Creve-Cœur.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE PRIEUR (*de la Marne*).

Suite de la séance de sextidi, 16 *brumaire.*

Lequinio qui n'avait pu émettre hier son opinion dans la discussion relative aux jacobins, demande à faire une motion d'ordre : « Lorsque la tyrannie royale existait, a-t-il dit, l'influence des représentans du peuple sur une société populaire et l'influence de cette société sur les représentans, était nécessaire pour éclairer le peuple, le guider et faire marcher la révolution. Mais aujourd'hui que le tyran n'est plus, que la révolution est faite, et qu'il ne nous reste plus qu'à consolider le système républicain par de bonnes lois, quel pourrait être l'effet de cette influence réciproque? Quel pas pouvons-nous faire en avant, qui ne tende à nous plonger dans le précipice? Les jacobins ne seraient que ce qu'ils doivent être, si les représentans du peuple cessaient de se rendre au milieu d'eux.

» Je suis resté tant que je l'ai cru utile à la chose publique; aujourd'hui, j'y renonce solemnellement. Je demande que vous défendiez à tout représentant du peuple d'être membre d'aucune société politique. Le plus honnête d'entre nous, le plus attentif sur lui-même s'expose à s'y faire influencer par quelque charlatanerie oratoire, et à ne rapporter ici que l'opinion de la société au lieu de la sienne. Voilà pour l'homme de bonne foi.

» Calculez ensuite pour celui que l'envie de dominer dirige, et qui veut arriver à la gloire au moyen d'une tempête révolutionnaire. Vous seriez comptables envers la nation de votre insouciance, si vous n'interdisiez à vos membres l'occasion de ces désordres politiques.

» Et qu'on ne dise pas que j'attaque ici les sociétés populaires : je les crois essentielles au peuple et au succès de la révolution. Mais il faut qu'elles se bornent à leur institution et qu'elles cessent d'être des actuelles destinées à l'élévation de quelques ambitieux. Je conclus donc à ce qu'aucun représentant du peuple ne puisse être membre d'une société politique quelconque. »

Laneau : « Si j'avais eu à émettre l'opinion de Lequinio, je l'aurais fait avec sang froid, et je n'aurais pas pâli.... L'Assemblée est quelque tems agitée. Le président rappelle plusieurs membres à l'ordre. Le calme renaît.

Laneau continue : » La proposition de Lequinio est atten-

Digitized by Google

tatoire aux droits de l'homme. Il vaudrait autant dire que nous n'avons pas le droit de parler ici.

» Le préopinant n'est pas de bonne-foi. Moi, je déclare que j'ai été aux jacobins; que je suis jacobin, et que ceux qui ne sont pas jacobins ne sont pas les hommes de la République. Les jacobins sont amis de la justice et de la vertu : ceux qui leur font la guerre ne sont ni justes ni vertueux. »

Clauzel : « Je combas aussi la motion de Lequinio. Il n'est jamais entré dans l'idée de la Convention d'empêcher aucun de ses membres d'aller dans une société. Mais, comme je vous l'ai dit hier, si la Convention ne prenait des mesures fermes, elle serait responsable des agitations perpétuelles dans lesquelles quatre ou cinq meneurs de cette assemblée entretiendraient la société des jacobins. »

Clauzel conclut à l'ordre du jour ou au renvoi aux comités pour présenter les moyens nécessaires.

Duhem : « Je provoque l'examen de ma conduite et de mes opinions par les trois comités. Il y a assez long-tems qu'un certain nombre d'hommes font peser le soupçon sur la tête des meilleurs patriotes, pour que ceux-ci aient le droit de demander justice. Le tyran que vous avez abattu nous assommait avec une massue de plomb; mais aujourd'hui on nous tue à coups d'épingle. Puisqu'on prétend qu'il existe une faction, il faut avoir le courage de l'attaquer de front. Il faut prouver que moi, qu'on a désigné, j'excite à la révolte : sinon je déclarerai calomniateurs ceux qui m'accusent.

» Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on attaque les jacobins : depuis l'assemblée constituante jusqu'à ce jour, ils ont été en butte à toutes les calomnies. Et qui sont ceux qui les attaquent! Ce sont Lequinio, Tallien, Fréron et Dubois-Crancé, qui les ont épurés. »

« Si je les avais épurés, tu n'y serais pas, s'écrie Dubois-Crancé. »

Duhem allait continuer. Bourdon, de l'Oise, sollicite vivement la parole pour une motion d'ordre.

« Il ne faut pas, dit-il, que la Convention devienne ainsi, tous les jours, le jouet audacieux des passions de quelques hommes. Vous avez des comités : s'ils méritent votre confiance..... (Oui, oui, s'écrie-t-on.) Eh bien! autorisez-les à empêcher les désordres qui ont lieu aux jacobins, et ne donnez pas le ridicule spectacle d'une assemblée qui se déchire pour quatre à cinq intrigans de part et d'autre. Je demande que la Convention toute entière, plus forte que les passions qui l'agitent en ce moment, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour est décrété.

Le président annonce que douze membres de la société des jacobins, demandent à présenter une pétition signée individuellement. L'Assemblée décrete qu'ils seront entendus. Un instant après ils paraissent.

Digitized by Google

L'orateur : « Les citoyens soussignés de la société des jacobins, inviolablement attachés à la Convention nationale, seul centre du gouvernement, ont été profondément affligés de ce que plusieurs citoyens de cette société ont été dénoncés publiquement.

» Un membre du comité de sûreté générale a dit qu'il existait une correspondance entre les jacobins et un comité d'émigrés en Suisse. Cette dénonciation n'est pas du nombre de celles qu'on peut mépriser.

» Nous espérons que la Convention ordonnera qu'il lui soit présenté un rapport à ce sujet. S'il y a parmi nous des hommes criminels, qu'il en soit fait justice : si l'imputation est sans fondement, que la Convention le déclare publiquement. »

Suivent les 12 signatures.

Clauzel : « Les représentans du peuple qui émettent, dans le sein de l'Assemblée, une opinion, n'en doivent compte qu'à la Convention ; cependant comme on pourrait induire de mon silence, que j'ai voulu abuser l'Assemblée, je dois dire que je me suis fondé sur une lettre parvenue au comité de sûreté générale, et venant d'un pays où il existe un ministre anglais, Fitz-Gérald, qui, d'accord avec les Lameth et les autres émigrés, a déclaré qu'il fallait diviser la Convention nationale avec les sociétés populaires, et pour y faire faire des motions ridiculement exagérées, y faire dire à un homme que, s'il était soutenu par quatre autres qui eussent son courage, la Convention serait écrasée ; y faire dire qu'on est sur la brèche, etc.

» Vous pensez bien que le comité d'émigrés n'est pas assez dépourvu d'esprit pour entretenir des relations avec tous les membres de la société des jacobins. Mais nous avons vu s'exécuter ce qu'ils y avaient annoncé. »

Maure : « Les membres de la société des jacobins ne sont pas venus vous demander de compte ; mais ils demandent que la Convention sépare l'alliage qu'il peut y avoir parmi eux. Cette correspondance avec les émigrés existe ou non : il faut un rapport. Et comme la pétition ne contient rien qui ne soit dans les principes, j'en demande l'insertion au bulletin. »

» Rewbell : « Il doit exister la même égalité pour les jacobins que pour les autres citoyens ; en conséquence, nous ne devons pas nous en entretenir plus long-tems. Où en serions-nous, si chaque citoyen inculpé venait à la barre vous demander un rapport ? Je conclus à l'ordre du jour sur le tout. » Adopté.

Sur la motion de Tallien, les comités feront, dans le délai de 3 jours, un rapport général sur les détenus impliqués dans l'affaire du 9 thermidor. Il croit que le plus grand nombre a été égaré, et que c'est sur-tout les chefs de la conspiration qu'il faut frapper.

La commission des Colonies propose de mettre en liberté provisoire, Page, Brusley, Raymond, Larcheveque-Thibaud

Digitized by Google

et Millet, se disant commissaires civils de Saint-Domingue.

Plusieurs membres demandent l'ajournement de ce projet. D'autres observent que Santonax et Polverel jouissent de leur liberté, quoiqu'il y ait eu contr'eux un décret d'accusation, et qu'on ne doit rien préjuger dans l'affaire des Colonies.

Garnier (de Saintes) dit : « La justice veut que Santhonax et Polverel soient réincarcérés, ou que leurs accusateurs soient remis en liberté. »

La proposition de la commission des Colonies est adoptée.

Séance du septidi, 17 *Brumaire*.

PRÉSIDENCE DE LEGENDRE (*de Paris*).

Clausel, au nom du comité de sûreté générale, donne lecture d'une lettre du représentant du peuple, Cales, envoyé dans le département de la Côte-d'or. Il annonce que la ville de Dijon a éprouvé les effets de la terreur comme toutes celles de la République. Il s'y est commis des fautes, des horreurs, des injustices et des crimes, mais heureusement c'était l'ouvrage de peu de personnes. La société populaire faisait tout trembler, corps administratifs, citoyens, districts voisins, tout était soumis à ses lois, et trois ou quatre hommes lui en donnaient à elle-même. Cette société et la municipalité ne faisaient qu'un même corps ; les lois étaient méconnues ou méprisées ; on arrêtait et détenait arbitrairement les citoyens et les voyageurs ; on faisait plus, on mettait *hors de la loi* par arrêté de la municipalité ; on avait créé une armée révolutionnaire qui coûtait 6,000 liv. par mois ; les ouvriers qui la composaient ne travaillaient plus, leurs occupations étaient de remplir les tribunes du club. Tandis que les citoyens vivaient dans les pleurs et les larmes, les chefs de cette faction faisaient des festins scandaleux ; on mettait sur la liste des émigrés des citoyens qui n'avaient jamais émigré, et on les empêchait d'avoir des certificats de résidence. Le représentant du peuple a cassé cette armée révolutionnaire, a fait arrêter Delmasse, chef du bureau des émigrés, et s'occupe à tout réparer et à tout épurer. Il termine en disant que Dijon était l'intermédiaire qui liait Marseille et Paris ; on a vu la cabale lire les lettres de cette ville, et les jetter au feu.

Goupilleau, envoyé dans les départemens de Vaucluse, du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron donne des détails satisfaisans sur l'esprit qui y regne. Il en est de même dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais où se trouve le représentant du peuple, Berlier. Plus de tyrannie, plus d'arbitraire, guerre aux aristocrates reconnus et aux fripons ; voilà l'esprit public.

Sur le rapport de Robertjot, au nom du comité d'agriculture, la Convention a rapporté l'article III du décret du

Digitized by Google

15 nivôse, qui défendait, sous peine de confiscation et de quatre années de fers, de préparer le cuir de veau à la maniere dite anglaise.

Raffron se plaint des lenteurs de la commission des vingt-un. Y a-t-il des preuves des faits qu'on impute à Carrier, ou n'y en a-t-il pas? Tout le travail de la commission se réduit à cet examen; faut-il donc tant de tems? Raffron demande que la Convention enjoigne à sa commission de faire son rapport depuis long-tems attendu. Il faut enfin faire cesser les inquiétudes du public, et éclaircir tous les soupçons.

C'est sans doute, dit Bourdon de l'Oise, un spectacle bien touchant de voir un homme, dont la carriere est presque achevée, s'indigner contre le crime, et réclamer son châtiment. Mais il ne faut rien précipiter; la commission travaille jour et nuit à son rapport; si Carrier est coupable qu'il boive l'ignominie à longs traits; chaque jour de sa vie est déja un supplice pour lui. Il est là, ne craignez pas qu'il s'échappe; la loi saura bien l'atteindre. Bourdon demande l'ordre du jour; il est adopté.

Cambon annonce à la Convention et prévient tous les citoyens que la malveillance profite de la discussion sur les moyens de tirer des assignats de la circulation, pour répandre que l'on veut démonétiser les premiers assignats républicains qui ont été émis. Le comité des finances a cru qu'il était nécessaire de prémunir l'opinion contre un tel projet de démonétisation. Le dire de Cambon sera inséré au bulletin.

Sur la proposition de Dufay, appuyée par Bourdon (de l'Oise), la Convention nationale décrete que tous les Colons des isles françaises seront mis en liberté, excepté ceux qui composaient le club de l'hôtel Massiac.

Bréard annonce le retour à Toulon de l'escadre française bloquée au golfe de Juan.

Robert Lindet remet à la discussion le projet de décret sur le *maximum* du prix des grains. Il proposait, par le 1^er^. article, de le porter à la moitié en sus du prix de 1790.

Réal et d'Artigoyte font sentir combien cette mesure serait nuisible à l'agriculture dans tous les départemens méridionaux où les semences se vendent de gré à gré de 60 à 70 liv. le quintal. Les terres dans ces pays de petite culture ne produisent que le 3 ou 4 pour 1; de sorte qu'en augmentant seulement de moitié en sus du prix de 1790, le cultivateur serait en perte. Sur la proposition de d'Artigoyte, le *maximum* est porté à deux tiers au lieu de moitié en sus de 1790.

Séance d'octidi, 18 *Brumaire*.

Dès le commencement de la séance, le bruit s'était répandu que Mastricht était pris. La joie était peinte sur tous les visages. Richard monte à la tribune; les plus vifs applaudissemens l'y accompagnent. Il annonce que Mastricht est au pouvoir de la République.

Digitized by Google

République. Toute la Convention s'élève aux cris de *vive la République*, et de nombreux applaudissemens expriment la satisfaction générale.

Richard annonce ensuite la prise du fort de Rhinfeld par l'armée de la Moselle. (*Voyez* Nouvelles officielles.) L'Assemblée décrete que les armées de Sambre et Meuse, de la Moselle, ne cessent de bien mériter de la patrie.

Sur la proposition de Richard, la Convention autorise le comité de salut public à envoyer deux représentans du peuple en mission secrette.

On reprend la discussion sur la suite du *maximum*. Nous donnerons le décret lorsqu'il sera complet.

Deux propositions faites, l'une par Cambon, l'autre par Duhem, ont produit une grande agitation dans l'Assemblée. Cambon pensait que l'augmentation du *maximum* devait en produire une pour les rentiers et les fonctionnaires publics, qui, ayant un revenu ou traitement fixe ne peuvent plus subsister par le renchérissement progressif des denrées. Duhem voulait que cette indemnité ne regardât que la classe de ceux dont le revenu est au dessous de 2000 liv. Il demande aussi le rapport du décret qui ordonne la retenue du cinquieme sur les rentes au-dessous de 2000 liv.

On demandait le renvoi du tout au comité de finances, lorsque Tallien réclame la parole et soutient qu'il y a de la perfidie dans cette discussion. Cambon se précipite alors à la tribune. Il justifie sa motion en disant que s'est un acte de justice. Il faut que personne ne souffre dans le nouveau système; il faut rendre à toutes les classes de la société comme aux agriculteurs, les droits qu'on ne peut leur ravir. Il s'attend bien que Tallien et les autres faiseurs de libelles le déchireront dans leurs pamphlets périodiques; mais il ne craint rien, sa conduite a toujours été pure. Qu'on aille à la trésorerie, on y trouvera tout dans le plus bel ordre. Il reproche ensuite à Tallien d'avoir trempé ses mains, du moins par ses opinions, dans les massacres du 2 septembre; d'avoir, lorsqu'il était à la commune, donné sa griffe pour faire payer une somme de 1,500,000 liv., dont la destination le ferait rougir; d'avoir défendu le brigandage, lorsque lui Cambon défendait les propriétés. Il accuse Tallien d'avoir méconnu l'Assemblée en disant: *Vous avez beau décreter, la commune n'exécutera pas.* Ces mots sont consignés dans les procès-verbaux; d'avoir administré à Bordeaux, et de n'avoir rendu aucun compte.....

Ce n'est pas, dit Tallien, sur ce qui m'est personnel que je prends la parole, mais sur la proposition de Cambon; je la trouve inconvenante et impolitique Tout le monde sent la nécessité de diminuer la masse des assignats; si l'on augmente les dépenses de l'état, n'est-il pas vrai que l'on augmente le nombre des assignats, et par suite le prix des denrées. Il appuie la proposition de Duhem, et pense qu'on aurait dû aller plus

Digitized by Google

loin, et qu'il fallait dispenser de l'imposition des citoyens qui n'ont qu'une petite rente ou qu'une petite pension. Il ne s'occupe point ici des injures; lorsque la Convention voudra entendre les dénonciations, il prend l'engagement de répondre à tout. Il ne demandera pas des délais éternels, et il insiste pour qu'on examine sa conduite. Lorsqu'il écrit, il signe, et il est toujours prêt à donner à ceux qui se prétendent inculpés tous les moyens de justification possible.

Une voix crie: *Tu es donc le censeur de la Convention*; une autre: *Sommes-nous sous la domination des libellistes.*

Goupilleau (de Fontenai) trouve que c'est professer un étrange principe, lorsqu'on dit à cette tribune: Pourquoi les individus qui se prétendent inculpés ne m'envoient-ils pas leur justification? De quel droit un individu vient-il s'ériger en tribunal universel. Un représentant doit être au comité ou à la Convention, et lorsqu'il n'est pas à l'un ou à l'autre de ces deux postes, il doit s'occuper à méditer les objets qui y seront discutés; mais il ne doit pas faire un vil trafic dans des journaux, ni calculer si, en disant du mal de tel ou tel individu, il vendra 6000 feuilles de plus que s'il n'en parlait pas. Il demande que la Convention renvoie à l'examen des trois comités la question tant de fois débattue, de savoir si un representant du peuple peut être en même tems journaliste.

Les débats deviennent très-vifs. Bentabole réfute la motion de Goupilleau. L'effervescence se prolonge; un grand nombre demande la levée de la séance, d'autres l'ordre du jour. Clausel déclare que Goupilleau demande lui-même l'ordre du jour sur sa proposition. L'Assemblée passe sur le tout.

Séance de nonidi, 19 *Brumaire.*

Pelet, au nom du comité de salut public, annonce l'entrée, dans les ports de la République, de différentes prises faites sur les ennemis; leur cargaison est très-précieuse.

Organe du comité d'instruction publique, Lakanal soumet à l'Assemblée le choix des instituteurs qui doivent remplir les fonctions des écoles Normales. Ce sont les citoyens Lagrange, Charles Bonnet, Bertholet, Garat, J. H. Bernardin-Saint-Pierre, Daubenton, Hauy, Volney, Siccard, Monge, Thouin, Hallé. — L'Assemblée approuve cette nomination.

Johannot propose, au nom des comités de salut public, de commerce et des finances réunis, un projet de décret qui tend à ne plus donner suite aux décrets relatifs au sequestre des biens des sujets des puissances avec lesquelles nous sommes en guerre, et à rembourser à ceux qui ont fait le dépôt les sommes versées à la trésorerie nationale en conséquence de ces décrets.

Monnot, Bourdon (de l'Oise), Cambon et Barrere combattent ce projet, et prouvent que ce projet ne pourrait

Digitized by Google

profiter 1°. qu'aux émigrés sans ressource dans toute l'Europe, et qui mettent leurs perfides espérances derrière de prétendus avantages du commerce; 2°. aux puissances à qui il faut du numéraire pour solder leurs troupes, qui n'en ont plus et qui pourraient s'en procurer par ce moyen; 3°. enfin aux agioteurs de toute espece qui nous ont fait, au moral comme au physique, le plus grand mal, et avili le plus qu'ils ont pu le signe national. Mais comme Johannot avait proposé d'accorder aux négocians une prime d'encouragement, et Cambon que le dépôt tenant à l'égard des Anglais, des Hollandais, des Espagnols, etc. soit levé pour tous les étrangers des pays où les armées de la République sont entrées; Barrere demande le renvoi de ces deux propositions, pour être mûries par les comités, et la question préalable sur le projet de décret. — Adopté.

Séance de décadi, 20 *Brumaire*.

On fait lecture d'une pétition de trois jeunes gens de Laon, département de l'Ain, qui se plaignent d'avoir été persécutés. — Ce sont d'excellens patriotes, dit Lejeune, que les ennemis du peuple poursuivent. — Puisqu'on assasine les patriotes à Paris, s'écrie Duhem, on peut bien les assassiner ailleurs.

Ce début, qui annonçait une séance orageuse, était relatif à ce qui s'était passé la veille aux jacobins, où le peuple s'était porté en foule et avait troublé leur séance.

Duhem dénonce ce qu'il appelle le siége et le bombardement des jacobins; il en attribue la cause aux pamphlets de Fréron et de Tallien, et à ce qu'un membre de cette Assemblée avait parlé d'une correspondance entre les émigrés en Suisse et quelques membres des jacobins. Il accuse les comités de gouvernement de n'avoir pas mis assez d'activité pour réprimer ce mouvement, et de les avoir laissés en proie à toutes les fureurs des *contre-révolutionnaires*.

Bourdon (de l'Oise) dément ces faits. Clausel atteste qu'aussi-tôt que les comités furent instruits de ce rassemblement, ils ordonnerent à la force armée d'engager le peuple à se retirer, et arrêterent que trois membres de chacun des comités monteraient à cheval pour se porter sur les lieux.

Duroi, dans un très-long discours souvent interrompu, parle contre le modérantisme, et se plaint qu'on vexe les plus ardens patriotes, et finit par demander que, séance tenante, et par appel nominal, on renouvelle le comité de sûreté générale.

Clausel demande que Rewbell, qui présidait les quatre comités, rende compte des délibérations qui y ont été prises.

Rewbell, qui était à la tribune depuis long-tems, demande la parole; on s'y oppose; quelques membres s'agitent violemment; elle lui est accordée.

« Citoyens, dit-il, hier la séance du comité de sûreté

Digitized by Google

générale s'était prolongée jusqu'à 5 heures; mais au premier avis du trouble qui se manifestait, tous les membres se réunirent, et à 8 heures tous étaient à leur poste. Ce n'est pas moi que les quatre comités ont choisi pour être leur organe : ce ne sera donc pas un rapport que je vais vous faire, mais simplement un récit des faits et le résumé des opinions qui ont été émises dans les comités lorsque je présidais.

» Un membre de cette Assemblée a dit aux jacobins que les partis étaient en présence; je crois qu'il s'est trompé; il n'y a qu'un parti en France, celui qui veut sauver la République (Vifs applaudissemens. — *Oui, oui*, s'écrie-t-on de toutes parts.) Comme il n'y a qu'un parti, il ne doit y avoir qu'un seul cri de ralliement, et ce cri de ralliement doit être *vive le Peuple ! vive la République ! vive la Convention nationale !* (On applaudit.) Tout autre cri qui servirait de ralliement à une faction n'est qu'un cri de révolte, un cri de guerre civile : c'est d'après ce principe que vos comités se sont conduits, vous allez les juger.

» Les yeux les moins exercés à la tactique des factions devraient s'appercevoir que ce qui se passe en ce moment n'est qu'une suite et une conséquence de ce qui a lieu depuis 15 mois. Avez-vous donc oublié que le but des hommes qui sont venus ici commander à la Convention, et lui faire des demandes qui ont conduit plusieurs de ses membres à l'échafaud, était d'avilir la représentation nationale, pour être les dominateurs de la France : ce fait existe. »

Duhem : C'est au Palais-Royal qu'on avilit la Convention nationale.

Rewbell : Oui, je suis sur la brêche, ma vie est à la patrie, je l'offre; mais avant de la perdre, j'aurai le courage de dire toute la vérité. (Vifs applaudissemens.) Où la tyrannie s'est-elle organisée, où a-t-elle eu ses suppôts, ses satellites? c'est aux jacobins. Qui a couvert la France de deuil, porté le désespoir dans les familles, peuplé la République de bastilles, rendu le régime républicain si odieux, qu'un esclave courbé sous le poids de ses fers eût refusé d'y vivre? les jacobins. (Vifs applaudissemens.) Qui regrette le régime affreux sous lequel nous avons vécu? les jacobins. Si vous n'avez pas le courage de vous prononcer en ce moment, il n'y a plus de République, parce que vous aurez des jacobins. (Nouveaux applaudissemens.)

Gaston : Je déclare pour le salut de la République..... (Grand bruit.)

Plusieurs voix : La parole est à Rewbell.

Rewbell : Sans doute il est des aristocrates, mais que chacun de nous descende dans sa conscience, qu'il jette un coup-d'œil sur l'intérieur de la République, il verra que ceux qui dans les départemens font les patriotes les plus exagérés, étaient aristocrates au commencement de la révolution. (On

Digitized by Google

applaudit.) Etait-ce les aristocrates, à la maniere de certaines gens, qui, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, conspiraient contre la République? Etait-ce les aristocrates qui, dans cette nuit célebre, remplissaient les tribunes et des jacobins et de la commune rebelle? Etait-ce les aristocrates qui voulaient assassiner la représentation nationale? Etait-ce les aristocrates qui voulaient dominer pour se gorger d'or? Non, c'étaient les jacobins. (On applaudit.)

Pouvez vous vous dissimuler, sans passer pour des lâches, que le système qui existait aux jacobins avant le 9 thermidor, ne soit le même que l'on suit maintenant? Quel est le jacobin rebelle qui soit tombé sous le glaive de la loi depuis le 9 thermidor, si ce n'est le vice-président? S'il y avait un président aux jacobins dans la nuit du 9 au 10 thermidor, il y avait aussi une assemblée; pourquoi avoir puni l'un et faire grace aux autres? Quelles sont maintenant les tribunes des jacobins? les mêmes du 9 thermidor : elles sont composées de furies de guillotine (on applaudit), qui ne font d'autres métiers que de les remplir, et de venir assiéger celles de la Convention nationale (on applaudit), dans l'espoir de comprimer le courage des gens de bien; mais elles ne réussiront pas. (On applaudit.) Souffrir que de misérables factions se mettent au-dessus de la Convention nationale! quelle honte pour nous!

Depuis quelque tems, des gens soudoyés par la faction se mêlaient aux groupes, et affectaient de se mettre en opposition avec la Convention nationale, pour sonder l'opinion publique; le premier jour, ce petit manége leur a réussi; mais le second jour, le peuple avait ouvert les yeux, et les battans ont été battus. (On rit.) Alors, grand bruit; ils ont dit que tout était perdu, parce que des jacobins avaient reçu quelques coups de bâton. (On rit et on applaudit.) Ce qu'on faisait il y a quelques mois, se répete aujourd'hui : des gens sans aveu se mêlent dans les groupes, et, je ne sais pourquoi, crient les uns : *Vivent les Jacobins!* et les autres : *Vive la Convention!*

Duhem : C'est faux (Bruit.)

Plusieurs membres : C'est vrai.

Rewbell est interrompu, et a beaucoup de peine à continuer. Il ajoute qu'il est prouvé que dans des groupes on a maltraité des citoyens qui criaient : *Vive la Convention!* et que d'autres individus substituaient à ce cri celui de *vivent les jacobins! A bas la Convention!* Les mesures sont si bien prises par les comités, que les malveillans ne réussiront en rien. Les comités ont senti la nécessité d'arrêter les funestes effets de la calomnie, par laquelle on voudrait nous traîner d'anarchie en anarchie au royalisme. Ils ont arrêté que les séances des jacobins seraient provisoirement suspendues jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la Convention; le rapport est prêt, et ils y joindront un projet de décret sur la calomnie.

Digitized by Google

Après beaucoup d'agitations, le tout est renvoyé aux quatre comités réunis pour en faire un prompt rapport, et la séance est levée.

Séance de primedi, 21 *Brumaire*.

Une députation de la section des amis de la patrie vient demander vengeance des attentats commis contre plusieurs membres de la société des jacobins et des tribunes.

Duhem, Lejeune, Fayau, Audouin et plusieurs autres demandent l'insertion au bulletin et la mention honorable. Baraillon, le renvoi aux quatre comités. Ce renvoi est décrété à une grande majorité. Alors des cris se font entendre d'une partie de la salle pour demander l'appel nominal. Duhem, Barrere, Billaud-Varennes et plusieurs autres se précipitent au bureau pour s'inscrire. Après beaucoup d'agitations, Boudin annonce que la commission des vingt-un demande à être entendue. On réclame encore l'appel nominal; mais Romme monte à la tribune; le calme renaît peu à peu, et le rapport commence.

Après avoir entré dans les détails de la marche suivie par la commission dans cette affaire, le rapporteur énonce les faits contenus dans les pieces et déclarations qui ont été remises à cette commission par les trois comités réunis: en voici le précis.

Il résulte que Carrier en arrivant à Nantes est prévenu d'avoir vomi des imprécations contre tous les habitans de Nantes, sur-tout contre les riches négocians; d'avoir ordonné leur arrestation, ou sinon de les faire décimer et de les faire fusiller; d'avoir tout fait pour exciter des émeutes dans cette ville, et la mettre en état de rébellion; d'avoir traité Nantes de repaire de la Vendée; d'avoir donné le signal de proscription contre les riches de cette ville; d'avoir fait fouiller dans leurs comptoirs; d'avoir donné ce signal, le sabre à la main, dans la société populaire; d'avoir dit à table, avec sept à huit de ses confidens: Qu'il aurait voulu voir Nantes en contre-révolution, afin de la déclarer en état de rebellion; d'avoir dit au comité révolutionnaire de cette commune que 500 têtes devraient être à bas, tandis qu'une seule n'était pas tombée; d'avoir mis des fonds considérables à la disposition de la municipalité de cette ville; d'avoir fait arrêter tous les bourriers, les vendeurs et revendeurs de denrées de premiere nécessité, sans donner les motifs de leur arrestation; d'avoir maltraité de la maniere la plus insolente des bateliers qui venaient réclamer la levée de l'embargo mis sur leurs bateaux; d'avoir voulu jetter au feu un juge de paix, pour n'avoir pas voulu faire une levée illicite de scellés; d'avoir reproché à Goullin que le comité révolutionnaire ne prenait que des demi-mesures; d'avoir été invisible pour la société populaire et les corps administratifs; de n'avoir été visible que pour l'état-major; d'avoir

Digitized by Google

maltraité un nommé Champenois qui venait lui demander le complément des corps administratifs, et qui lui parlait en homme libre; d'avoir renvoyé durement et menacé de mort une députation des Rosiers qui venait lui demander des subsistances; d'avoir reçu les députés de la société populaire et des corps administratifs à coups de poing et de sabre; de n'avoir jamais voulu entendre de renseignemens sur la guerre de la Vendée; d'avoir dit à ses gardes pourquoi ils n'avaient pas frappé de la bayonnette un homme qui venait lui demander du pain; d'avoir, sur la pétition d'une commune de la Vendée, écrit au général Hatsa d'enlever tout ce qui s'y trouverait, parce que c'était l'ordre de la Convention de livrer aux flammes toutes les habitations de ce pays, et d'en exterminer tous les habitans. (Murmures.)

Ici le rapporteur donne lecture d'une lettre, d'après laquelle on n'osait ni se plaindre ni parler à Nantes, où les patriotes étaient comprimés. Cette lettre l'accuse d'avoir fait partir de Nantes un convoi considérable de grains, sous l'escorte de 15 hommes, malgré les plus vives représentations; ce convoi a été pris par les brigands, et les conducteurs ont été égorgés; d'avoir voulu frapper de son sabre un citoyen qui venait réclamer auprès de lui, au moment où il était au coin du feu avec deux dames; de s'être fait approvisionner à tout prix avant l'heure du marché; d'avoir voulu jetter à la tête d'un citoyen un chandelier, parce qu'il venait demander qu'on ne fît point partir un détenu malade; de n'avoir jamais paru à la société populaire que le sabre à la main; de n'être jamais sorti de la banlieue de Nantes, et de n'avoir pas osé se montrer à la tête des armées; d'avoir fait rapporter, le sabre à la main, plusieurs arrêtés de la société populaire; de n'avoir jamais voulu entendre le rapport qu'on lui faisait sur la guerre de la Vendée. Et ici le rapporteur donne lecture de deux lettres de la société populaire de St.-Vincent. Ces lettres lui reprochent l'insouciance qu'il mettait à terminer cette guerre, et la manière atroce dont il recevait les déclarations des patriotes à ce sujet. Ces lettres portent encore, que si Carrier eût voulu écouter des conseils, il eût été facile de prendre Charette et son état-major.

Une lettre de Tours accuse aussi Carrier de dureté envers d'excellens patriotes et des officiers municipaux qu'il faisait emprisonner; d'avoir négligé ce qui regardait les charrois militaires, et d'avoir menacé de la guillotine les directeurs qui manquaient de tout pour réparer le mal. Carrier est accusé d'avoir mis sous la direction du comité révolutionnaire de Nantes la compagnie dite de Marat, organisée par son collègue Francastel et lui, pour en imposer aux malveillans; d'avoir arrêté que chaque membre de cette compagnie serait payé 10 liv. par jour, et de l'avoir autorisée à faire, sous l'inspection du comité, des visites domiciliaires, à enfoncer les portes

Digitized by Google

de ceux qui se refuseraient à ces visites, et à les traiter comme rebelles ; d'avoir confirmé des arrêtés de ce comité, contre les hommes opulens de Nantes, sous prétexte qu'ils étaient de connivence avec les rebelles. Un de ces arrêtés portait que tous ces hommes inscrits sur une liste particulière, seraient arrêtés, conduits à Paris, et que s'ils murmuraient en route, on les fusillerait.

Un nommé Lebatteux s'était mis à la tête d'une armée révolutionnaire sans aucun pouvoir. Cet homme levait des contributions, pillait et dévastait tout. En vain les administrations en firent des reproches à Carrier, il leur répondit d'agir de concert avec lui. Malgré la loi du 14 frimaire qui détruisait les armées révolutionnaires, cet homme n'en était pas moins à la tête de son armée. Il se faisait livrer des prisonniers et les faisait fusiller. Il fut enfin arrêté par ordre du représentant Téhouart. Carrier le fit mettre en liberté, et par un arrêté le recommanda à toute la France ; il défendit même l'obéissance au représentant ci-dessus, qu'il désignait comme un contre-révolutionnaire ; et Lebatteux revêtu de pouvoirs par Carrier, fit alors fusiller sans jugement.

Le rapporteur fait part ensuite des faits déposés au tribunal sur les noyades des femmes grosses et des enfans, etc. (On a vu ces faits successivement dans les séances du tribunal révolutionnaire que nous avons données.) Le rapporteur lit une lettre du représentant Bô, d'après laquelle il invite le tribunal à lui faire part des dénonciations qui pourraient avoir lieu contre Carrier, et qu'il y répondra.

D'autres pièces accusent Carrier d'avoir fait noyer des femmes prévenues d'inconduite, et entr'autres trois belles femmes qu'il avait séduites. (Violens murmures.)

Une déposition d'une citoyenne excite sur-tout l'indignation. Son frère était en état d'arrestation ; elle va chez Carrier savoir quel est le sort de son frère. — Quel âge a-t-il? dit celui-ci. — 36 ans. — Il est bon à foutre à l'eau ; il faut qu'il périsse, et les trois quarts des autres avec lui.

Cette femme se jette à genoux et réclame le jugement de son frère : C'est moi qui l'ai prononcé, répond Carrier, et si tu raisonnes, tu iras aussi (murmures violens), et il la congédie en la frappant de fourreau de son sabre. Il la rappelle et lui dit que, si elle veut satisfaire sa passion, elle aura son frère. Cette femme répond qu'elle ne connaissait que l'honneur. Elle demande avec instance la permission de voir son frère. Carrier la renvoie au comité. Au comité on lui dit que son frère était à l'entrepôt, et qu'il allait être conduit à Paimbœuf. Elle apprend qu'il va partir. Elle retourne auprès de Carrier, lui demander la permission de donner à son frère de quoi vivre pendant la route. Celui-ci lui répond qu'il n'a besoin de rien, qu'il a suffisamment à boire. (Violens murmures.)

Digitized by Google

Suivent ici des faits sur les noyades et les mariages républicains. (Nous les avons fait connaître.)

Une pièce accuse Carrier d'avoir entretenu des liaisons déshonnêtes avec la femme Normand, avec laquelle il faisait des dépenses extraordinaires. On lui demanda qui payerait. La guillotine, a-t-il répondu. (Les murmures deviennent de plus en plus violens.)

Il est dit dans une autre pièce, que les commis de l'état-major disaient : Il faut aller trouver telle ou telle femme, le représentant Carrier en a besoin.

Une autre pièce porte qu'une députation de Nantes vint ici pour réclamer des subsistances, et s'adressa à Carrier. Pour Nantes, a répondu celui-ci, j'y voudrais voir la famine et le feu ; il n'y avait qu'un seul patriote, et vous l'avez guillotiné.

Romme conclut en annonçant que l'avis de la commission des vingt-un est qu'il y a lieu à accusation contre le représentant Carrier. (On applaudit vivement.) Le président rappelle au calme.

Plusieurs membres de la commission attestent qu'à l'exception de Romme, le vœu a été unanime.

Carrier demande à être entendu, la parole lui est accordée.

Il parle du capitole et de la roche tarpeïenne ; de lauriers cueillis par lui, qu'il craint de voir se changer en cyprès ; il dit qu'il a sauvé la patrie ; que les brigands étaient au nombre de 160 mille quand il est arrivé ; et qu'ils étaient réduits à 300 quand il est parti : il dit que ceux qui l'accusent, ceux qui disent du mal de lui sont des Chouans, des Vendéens, des royalistes, des aristocrates, des fanatiques, des modérés : il dit qu'il était à Nantes l'image de la représentation nationale, et que l'attaquer, c'est attaquer la représentation.

Il dit que si l'on parvient à faire son procès tout est perdu ; le procès sera fait pareillement aux anciens comités : à la Convention, au 14 juillet, aux 5 et 6 octobre, au 10 août, aux 2 et 3 septembre, au peuple enfin et à la liberté. Il dénonce à l'univers, le président, l'accusateur public, le substitut, les jurés de l'une des sections du tribunal révolutionnaire, les témoins, et le peuple qui assiste au tribunal, comme des Chouans et des Vendéens.

Pour excuser, en quelque sorte, les horreurs qu'on lui impute, il cite les proscriptions de Marius et de Sylla, les guerres de la ligue, la Saint-Barthelemi, et même les barbaries inouies auxquelles se sont livrés les brigands vendéens aigris par les cruautés de l'opinant et de ses satellites. Il termine par déclarer qu'il est prêt à faire le sacrifice de sa vie, et que les brigands n'ont jamais vu ses talons, quoiqu'une foule de témoignages concoururent à prouver qu'il a été aussi lâche que cruel.

Le discours de Carrier qui était écrit a duré plus de deux heures. Après beaucoup d'agitations dans une très-petite partie

Digitized by Google

de l'Assemblée, la Convention décrete l'arrestation provisoire de Carrier, sous la garde de quatre gendarmes, aux frais de la nation, et renvoie la discussion après l'impression des pieces et du rapport. La séance est levée au milieu des cris réitérés de *vive la Convention*. Ce cri se repete dans les environs du Palais national et du jardin des Tuileries.

PARIS. *Quartidi*, 24 *Brumaire*, 3e. *année de la République.*

Deux objets importans ont marqué les travaux de la Convention dans cette demi-décade; l'un est le rapport sur l'affaire de Carrier; l'autre, la clôture des Jacobins.

L'indignation publique avait précédé ce rapport, et sans rien préjuger sur l'innocence ou sur les crimes de Carrier, l'opinion s'était assez formée par une instruction de 25 jours, pour desirer qu'il fût mis en cause. Le peuple, plein de confiance dans un tribunal dont il apprécie les sages lenteurs et l'incorruptible équité, a été trop long-tems rassasié du spectacle de tant de victimes immolées par les bourreaux de Robespierre, pour ne pas voir la main de la justice s'appesantir à son tour sur la tête de ceux qui avaient corrompu sa morale et son instinct, et montré un mépris si profond de la vie des hommes que le sang coulait par torrens dans toute la République.

Depuis plusieurs jours le peuple appellait à grands cris Carrier au tribunal, et ce cri de l'indignation avait été entendu avec effroi de tous ceux à qui l'on pouvait demander compte des mêmes abus d'autorité et de la même oppression; il était naturel qu'ils fissent cause commune avec celui qui se trouvait pressé de si près par la justice nationale. On s'agitait aux jacobins pour sauver Carrier. Le même parti devait s'agiter à la Convention pour atteindre le même but, ou du moins pour retarder le rapport et préparer quelque mouvement. On ne peut douter que ce qui s'est passé dans la séance du 20, relativement aux jacobins, et dans celle du lendemain à l'occasion de la pétition de la section des Amis de la Patrie, n'ait eu pour objet d'engager quelque querelle, et d'opérer par ce moyen une diversion favorable à l'affaire de Carrier.

Mais le tems n'est plus où les ressorts de cette vieille tactique produisaient quelques effets parmi le peuple, et quelque soin que l'on eût pris de garnir quelques tribunes d'affidés, l'opinion du peuple s'était trop prononcée; la Convention a été ferme et calme; il a bien fallu que le rapport se fît, et les applaudissemens innombrables qui ont suivi le décret d'arrestation provisoire rendu contre Carrier, ont bien prouvé à ce qui reste de la faction de Robespierre, que leur influence est nulle, et que le peuple n'est plus le jouet de leurs intrigues. Le décret a été exécuté sur-le-champ avec la plus grande tran-

Digitized by Google

quillité ; Carrier a été reconduit chez lui par quatre gendarmes, et la seule chose que se soit permise le peuple, a été de lui faire entendre, par ses acclamations, combien il était satisfait que le prévenu de tant de crimes ne pût échapper à la vengeance des lois s'il est coupable.

On a vu, dans la séance du 20, les détails de la scene arrivée la veille aux jacobins, et les efforts impuissans d'un parti pour en faire un tison de discorde, soit que cette scene eût été préparée par ceux mêmes qui en ont fait un objet de plainte, soit qu'elle eût été la suite naturelle de l'effervescence du peuple, fatigué de ne plus retrouver aux jacobins que les conspirateurs du 9 thermidor. Ils se sont rassemblés le 21, le soir même du rapport et du décret sur Carrier. Une force armée respectable entourait le lieu de leurs séances, pour y maintenir l'ordre et la tranquillité. Le peuple les a couvert de huées pendant une partie de la nuit. Pendant ce tems, les quatre comités réunis délibéraient. A trois heures du matin, des commissaires de police, accompagnés de gendarmes sont venus, munis d'un arrêté des quatre comités, faire sortir les membres qui restaient, ont mis les scellés sur les archives, ont fermé la porte, et déposé les clefs au secretariat du comité de sûreté générale. Dans la même matinée du 22, les comités ont rendu compte à la Convention de leur arrêté et de son exécution, et la Convention l'a approuvé au milieu des applaudissemens et des transports de joie inexprimables.

Reconnaissance au courageux Legendre et à l'estimable Rewbell, pour avoir montré avec tant d'énergie combien les jacobins étaient déchus de leurs anciens principes, et peu dignes aujourd'hui des services qu'ils avaient rendus. Il est une chose assez remarquable que les Lameth, les Lafayette, les Dumourier, les Hébert, Danton, Chabot, Fabre d'Eglantine, Ronsin, Momoro, Robespierre, Couthon, Saint-Just, tous les conspirateurs qui ont agité successivement la République sont sortis des jacobins. C'est que c'est toujours là où est le foyer du plus grand patriotisme, que les intrigans et les pervers vont essayer leur influence et verser leur poison. Mais quand le nombre des pervers et des intrigans est tellement prépondérant, qu'il fait taire celui des hommes purs et bien intentionnés, et qu'ils sont parvenus à corrompre l'institution la plus utile; alors pour l'honneur même de cette institution, l'intérêt public exige qu'elle soit suspendue, car il n'est point de loi au-dessus du salut de la République.

On a dit que lorsqu'on est allé fermer les jacobins, ils étaient occupés à lire l'article de la Déclaration des Droits, qui parle de la *résistance à l'oppression*. Ce n'est pas la premiere fois qu'on a invoqué cette Déclaration pour faire un abus cruel de ses saintes maximes. Tantôt des scélérats l'ont *voilée* quand ils voulaient agir contre ses dispositions; tantôt ils l'ont réclamée, lorsqu'ils la croyaient utile à leurs projets. Oui, sans doute la

Digitized by Google

résistance à l'oppression est un droit inaliénable ; mais c'est le droit de tous, et non d'une poignée de factieux que l'on veut empêcher de nuire, et soumettre à l'action du gouvernement. Autrement il faudrait dire que le voleur et l'assassin que poursuit la maréchaussée, a aussi le droit de résister *à l'oppression*. Et voilà comment on a perpétuellement abusé des mots et des principes au gré des intérêts et des passions.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée de Sambre et Meuse.

Au quartier général devant Mastricht, à Pettersheim, le 14 brumaire.

« Citoyens collegues, Mastricht est à la République. La place s'est rendue ce matin à 5 heures, après douze jours de tranchée ouverte. Nous ne vous dirons point combien cette entreprise était difficile, sur-tout dans une saison aussi avancée. On sait que Mastricht est une des plus fortes places de l'Europe ; elle était défendue par une garnison nombreuse et plus de 200 pieces d'artillerie. La contenance des assiégés semblait annoncer d'abord qu'il faudrait recourir aux derniers moyens pour la réduire ; mais la célérité et l'audace de nos travaux, et le feu terrible de notre artillerie les ont bientôt convaincus que toute résistance était inutile. La garnison s'est rendue prisonniere de guerre. (On applaudit.)

» L'armée de Sambre et Meuse s'est montrée digne d'elle-même dans cette grande entreprise ; elle a bravé avec une constance et un courage au-dessus de tous éloges, le mauvais tems et le feu des batteries de la place. Accoutumés à vaincre les soldats s'indignaient qu'une place isolée osât leur résister ; jamais on ne vit plus de zele dans les travaux ; les jours de tranchée semblaient être pour chaque soldat un jour de fête. (Applaudissemens.) Nous devons des éloges aux officiers de toutes les armes. Le général Kleber commandait en chef l'armée de siége ; Bollemont, l'artillerie, et Marescot dirigeait les travaux du génie. Un grand accord a régné dans toutes les opérations et tous ont parfaitement rempli leur devoir. Le nombre des Républicains que nous avons à regretter est d'environ 60 et 100 blessés.

» Nous ne pouvons encore vous donner l'état des magasins, ou de l'artillerie et des munitions ; on s'occupe d'en dresser des inventaires que nous vous enverrons aussi-tôt qu'ils nous auront été remis. »

Salut et fraternité.

Signés Fregne, Bellegarde et Gillet, *représentans du peuple.*

Digitized by Google

Armée de la Moselle.

Coblentz, le 11 brumaire.

« Après avoir chassé l'armée prussienne toute entiere au-delà du Rhin, après nous être rendus maîtres de la rive gauche de ce fleuve, depuis Mayence jusqu'à Coblentz, et avoir fait tomber ce principal repaire des brigands royaux et des émigrés, il nous restait encore, chers collegues, à forcer les Autrichiens de nous céder, avant la perte de Mayence, celui qu'ils occupaient sur la même ligne entre Dopper et Bacarat, et qui, coupant nos communications dans cette partie de la rive gauche du Rhin, nous causait une gêne fatigante. Le fort de Rheinfeld, à la défense duquel la nature et l'art ont également contribué, ce fort, protégé d'ailleurs par des batteries nombreuses et établies sur la rive droite du Rhin, donnait encore à l'ennemi la faculté de s'étendre sur la rive opposée, de faire des incursions dans le pays d'où nous l'avions repoussé, et de communiquer librement d'un bord à l'autre, au moyen du pont volant qu'ils avaient établi sur cette partie du Rhin.

» Le général Vincent, auquel l'ordre de s'emparar de ce fort avait été donné, prit, pour en aller faire la reconnaissance, un moyen que je ne crois pas devoir vous laisser ignorer. Ce général n'ayant pas la vue très-bonne, et voulant s'approcher d'assez près pour bien connaître par lui-même les coins par lesquels on pourrait attaquer, se dépouilla de l'uniforme de général, prit celui de soldat, et feignit d'être en sentinelle perdue, avec un fusil de munition au bras. L'ennemi tira sur lui plusieurs coups de carabine; mais ne s'attachant pas à sa personne avec autant d'acharnement que s'il eût cru fusiller un chef, le général Vincent eut le tems de bien reconnaître, et la position du fort et celle où l'on pourrait établir des batteries. Il profita de la nuit pour faire tous les ouvrages nécessaires à l'attaque de cette place : son artillerie de position, augmentée de quatre obusiers et de quatre pieces de 12, fut amenée devant la citadelle, contre laquelle avait aussi marché la division du général Debrun. Vainement l'ennemi voulut-il faire usage des batteries tant du fort que de celles placées sur la rive droite, où il avait un nombre considérable de pieces de gros calibre. Les moyens développés par le général Vincent lui parurent si decisifs, que les troupes qui composaient la garnison du fort se sont précipitées sur la rive droite, et cette place où il paraît, par tout ce qu'on y a laissé, qu'on avait l'intention de la défendre long-tems, est tombée de cette maniere au pouvoir de la République. Nous y avons trouvé 39 bouches à feu, dont la majeure partie en bronze et de gros calibre, des mortiers, des fusils, 250 tentes, presque toutes d'officiers,

Digitized by Google

des munitions de guerre et de bouche de toute espece, et en très-grande quantité, particulierement en poudre, et en outre un château dont tous les appartemens, meublés d'une maniere distinguée, donnent à penser que l'ennemi ne s'attendait pas à en être si-tôt délogé. Il croyait bien, en nous abandonnant cette place, qu'il nous allait faire regretter de nous en être approchés. Il avait préparé tous les moyens de la faire sauter aussi-tôt que nous y serions entrés. On a trouvé dans un souterrain une mêche allumée, qui devait communiquer le feu au magasin à poudre et à plusieurs bombes, dont l'explosion allait avoir lieu, quand le génie tutélaire, qui veille sur tous les Républicains, nous l'a fait appercevoir assez tôt pour l'empêcher.

» Les magistrats de Giwerhs, que le sort de Rhinfeld défend, sont venus nous apporter les clés de cette ville; je vous les envoie avec celles de Coblentz, qui n'avaient pas été remises aussi-tôt l'entrée de nos troupes dans cette place, dont les habitans paraissent ne pas s'habituer facilement à nos figures, et moins encore à nos mœurs républicaines. »

Salut et fraternité,

Signé, BOURBOTTE, *représentant du peuple.*

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Suite de la procédure du comité révolutionnaire de Nantes.

Suite de la séance du 1er. *brumaire.* A son tour, Grand-Maison fut incarcéré au Buffay; il pleurait, il craignait qu'on ne lui fît un procès pour la noyade. N'aviez-vous pas, lui dis-je, des ordres de Carrier? il me répondit: Carrier nous avait donné des ordres pour les conduire sur des bateaux, mais non pas pour les noyer.

A raison de maladie, depuis quatre mois j'étais absent de chez moi; je n'y rentrai que la veille de la noyade: deux mois après cet événement barbare, Goullin me demanda la liste des 129 victimes, sous prétexte d'y faire quelques changemens: je la livrai; je l'ai réclamé plusieurs fois, sans jamais avoir pu la tenir. Ce témoin a reproché à Pinard, d'avoir soustrait des effets dans les maisons des riches, et d'avoir mis le feu, et d'avoir conduit chez différens membres du comité, du bois qui avait appartenu a des émigrés. Il a déclaré que la révolte qui avait eu lieu au Buffay, était l'ouvrage de 5 à 6 scélérats; piliers de prison, mais que les détenus comme suspects n'y avaient nullement participé.

Le président a interpellé les accusés de répondre sur les faits qui leur sont imputés. Goullin a répondu que la liste des 155 fut faite le 14 frimaire, et que les 15 particuliers qui

Digitized by Google

y furent portés quelques jours avant le 24, étaient des brigands pris les armes à la main, et qui aujourd'hui seraient des Chouans. Il est convenu de certains faits, et a nié les autres.

Sur plusieurs reproches faits à Goullin, entr'autres d'avoir accéléré le départ des détenus pour la noyade; il faut l'avouer, a-t-il dit, mais Carrier en avait donné l'ordre; il a ensuite dit au tribunal, et a obtenu de faire la déclaration que nous avons publiée dans un des numéros précédens, et à laquelle ont adhéré les autres accusés.

Grand-Maison a répondu, qu'il n'avait été qu'un être passif, qu'il n'avait pas dit que Carrier eût donné des ordres seulement pour conduire les prisonniers sur les bateaux, mais qu'il avait couvert cela du prétexte de translation. Durassier a nié le fait à lui imputé. D'autres ont répondu que des membres de la commission civile avaient envoyé du bois à différens membres du comité; que plusieurs l'avaient payé, et que d'autres en doivent encore le prix à la nation. Naux a déclaré que Goullin avait été égaré par Carrier; que Goullin, perdu par Carrier, a fait périr plusieurs peres de famille.

Goullin a ensuite donné des renseignemens sur la mort de James; ce n'est pas Grand-Maison qui lui a enfoncé le crâne avec le pomeau d'un pistolet, mais c'est Bataillé, aujourd'hui mourant, qui lui a donné des coups de sabre.

Pinard a dit que le feu n'avait été mis que dans les maisons des brigands qui s'étaient révoltés.

Les deux sœurs Réal, l'une âgée de 17 ans, l'autre de 18, détenues, par jugement, jusqu'à la paix, aux Saintes-Claires à Nantes, ont reproché au comité de leur avoir enlevé du linge qu'elles envoyaient de Machecoul chez un nommé Pinau, étant dans l'intention de venir habiter Nantes, depuis l'arrestation de leur mere, qui mourut à Saint-Charles à Nantes. Pinau réclama le linge; il fut arrêté, et sortit de prison au bout de 15 jours par jugement. Goullin a répondu que leur mere était accusée d'avoir reçu des émigrés; ce linge est encore au comité.

Carré, gouvernante des enfans de J. B. Toinette, négociant à Nantes, a accusé Chaux et Goullin d'avoir fait éprouver toutes sortes de mauvais traitemens aux deux freres Toinette; d'avoir enlevé de leurs magasins 227 barriques de vin d'Anjou, des grains, leurs valises, qui contenaient de l'or, des lettres de change, des billets et porte-feuilles remplis d'assignats, etc.; ces malheureux, a-t-elle ajouté, sont morts en prison et laissent 12 enfans en bas âge.

Goullin a répondu que les Toinette étaient les ennemis de la revolution, que l'or et les assignats républicains avaient été remis au receveur du district, leurs armes à la commission militaire, etc.

Chaux a déclaré que les vins et les grains des freres Toinette,

Digitized by Google

comme ceux des autres citoyens, avaient été mis en réquisition.

Thomas qui s'est trouvé à plusieurs combats contre les brigands de la Vendée, a parlé en faveur des deux freres Toinette ; ils ont combattu, a-t-il dit, à mes côtés ; dans tous les tems, ils ont rendu de grands services à la patrie ; ils soulageaient les infortunés, ils approvisionnaient Nantes de vins, de bleds, etc. ; mais ils avaient aux yeux des jaloux, des envieux, des hommes cupides, de grands torts, ils étaient riches ; car ils jouissaient d'une fortune de 150,000 liv.

Du 2. A l'ouverture de la séance, la veuve Mallet, marchande de tabac, détenue depuis un an au Bon-Pasteur à Nantes, a été entendue : elle a déclaré qu'elle avait été arrêtée sans motifs par la compagnie Marat ; qu'à son arrivée à Paris, elle a été mise en liberté par le comité de sûreté générale.

Elle a informé le tribunal que Richard, adjudant-général de l'armée révolutionnaire, dite Marat, et quatre de ses satellites lui enleverent des pieces d'or et d'argent, 700 liv. en assignats et 70,000 livres de tabac, en prétendant que cette marchandise était en requisition. Cinq semaines après mon arrestation, a-t-elle dit, Perrochaux et Bologniel m'apporterent ma liberté, je reclamai ce qui m'avait été enlevé ; deux jours après je fus réincarcérée par une ruse de Perrochaux qui, m'engageant d'aller au comité pour avoir les clefs de mon appartement, m'invita, en chemin faisant, d'aller voir ma sœur aussi détenue au Bon-Pasteur, et dont il m'avait montré sa mise en liberté. Arrivée dans cette maison, on me déclara que j'étais de nouveau prisonniere. J'ai toujours cru que la réclamation de mes effets était le motif de ma réincarcération.

Cette catastrophe inattendue altéra ma santé ; pendant les deux jours de ma liberté j'avais eu connaissance des noyades et fusillades ; j'exposai mes craintes et mes douleurs à Perrochaux qui chaque jour visitait la prison : « La guillotine guérira tout cela, me dit-il. » (Murmures d'horreur.)

(La suite au numéro prochain)

P. S. Carnot', dans la séance du 22, a annoncé la prise de Nimegue et du fort de Schenck par une division de l'armée de Sambre et Meuse ; il y avait 80 canons, presque tous en bronze ; la garnison prisonniere. Les Anglais en fuyant ont eu l'infamie de tirer sur les Hollandais leurs alliés.

La division du contre-amiral Nielly, a pris aux Anglais le vaisseau de ligne l'*Alexander* de 74 canons, monté par le commodore Rodney-Bline qui escortait un convoi dont on croit qu'une partie est tombée en notre pouvoir.

Digitized by Google

(N°. 11.)

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 30 BRUMAIRE, *l'an troisieme de la République.*
(*Jeudi* 20 *Novembre* 1794, vieux style.)

Voyage en Afrique et en Asie, principalement au Japon, pendant les années 1770—1779, *servant de suite au voyage de D. Sparmann; par Charles-Pierre Thunberg, de l'ordre de Wasa, professeur de botanique à l'université d'Upsal, et membre de plusieurs sociétés savantes. Traduit du Suédois, avec des notes du traducteur;* in-8°. *de* 550 *pages; broché,* 7 *liv. Chez Fuchs, libraire, quai des Augustins,* n°. 28.

PREMIER EXTRAIT.

Le traducteur a profité de l'abrégé que Forster a fait du journal trop diffus des voyages de Thunberg; ainsi, il a donné tout ce qui est intéressant et utile dans la relation du naturaliste suédois, qui s'est principalement attaché à faire connaître les productions végétales du Cap de Bonne-Espérance, dont Sparmann, son compatriote, avait déja décrit les especes les plus rares d'animaux.

Transportons-nous tout de suite avec le voyageur suédois au Cap de Bonne-Espérance, dont la description peut être utile et intéressante dans les circonstances présentes des conquêtes rapides des Français. La ville du Cap est entourée de murs assez solides pour pouvoir résister contre l'attaque que les naturels du pays pourraient entreprendre. Les maisons y sont toutes bâties en briques, blanchies en dehors, ordinairement d'un ou deux étages; rarement plus hautes. Les toits en sont plats, avec un chaperon peu élevé, couverts d'une espece de graminée ou de roseau particulier à ce pays, et très-propre à l'usage auquel on le destine. Les ouragans qui sont très-fréquens dans cette pointe de l'Afrique, et qui y causent souvent des dégâts considérables, ne permettent pas l'emploi des tuiles pour en couvrir les toits, ni de donner aux maisons une élévation plus considerable. La maison du gouverneur et celle qui sert de magazin à la compagnie sont peut-être les deux seules à trois étages.

La ville a trois places publiques. Sur l'une se trouve l'église réformée; la maison de ville est bâtie sur la seconde de ces places, aussi grande que la premiere; la troisieme place établie depuis peu sert de marché pour les gens de la campagne qui y vendent leurs denrées. Sur la même place on a construit un

Digitized by Google

corps-de-garde, principalement destiné pour surveiller les incendies.

Pour mieux défendre la ville du côté de la mer, on vient d'établir plusieurs nouvelles batteries sur le bord même de la mer. La citadelle, qui devrait remplir ce but, fut construite à une époque où il fallait principalement chercher à défendre la ville du côté de la terre, contre les aggressions que les Hottentots auraient pu tenter. Mais comme par la suite on s'est apperçu que les canons de la citadelle ne battaient pas suffisamment la rade, on a eu recours aux nouvelles batteries. Depuis la guerre d'Amérique, où l'on craignait au Cap l'arrivée d'une escadre française, ces batteries, au nombre de quatre, sont dans un très-bon état de défense, et peuvent en imposer à une flotte formidable.

Plusieurs rues de la ville sont pourvues de canaux, dont l'eau, quoique peu abondante, est d'un grand service pour les habitans; on a su l'amener des montagnes voisines. On ne voit point de domestiques européens au Cap. Tous les habitans se font servir par des esclaves noirs ou bruns, qui viennent de l'isle de Madagascar, ou de quelques autres parties des Indes orientales. Ces esclaves apprennent ici toutes sortes de métiers, et deviennent, selon leur intelligence, plus ou moins utiles à leurs maîtres, sur-tout quand ils ont appris le métier de tailleur, de menuisier, de maçon ou de cuisinier. Le maître d'un pareil esclave le loue alors à d'autres, à la journée, à la semaine ou au mois, et l'esclave est tenu de rapporter tous les jours à son propriétaire une certaine somme. Les esclaves mâles portent leurs cheveux entortillés d'un mouchoir en guise de turban. Les femmes et les filles roulent également leurs cheveux en forme de houppe; elles les tiennent assujettis au haut de la tête, à l'aide d'une longue épingle. L'habillement des esclaves consiste en une espece de camisole courte et un long pantalon; ils vont pieds nuds et sans chapeau. On voit aux environs de la ville un grand nombre de vergers et de beaux jardins potagers. Le jardin qui appartient à la compagnie hollandaise sert de promenade publique. La ménagerie est située au bout de ce jardin; elle est toujours riche en animaux curieux. Les potagers du Cap fournissent aux vaisseaux qui y relâchent les végétaux dont ils ont besoin pour se rafraîchir. Plusieurs especes d'arbres apportés d'Europe au Cap, comme chênes, peupliers noirs, etc. se dépouillent de leur feuillage comme dans leur pays natal, tandis que les arbres indigenes conservent leur verdure toute l'année. Plusieurs couches inférieures des montagnes et des collines qui environnent la ville du Cap sont composées d'une argile picotée de rouge. Cette couleur est due aux infiltrations des eaux qui y déposent des parties ochréacées. La partie supérieure des collines présente un assemblage confus de pierres de différentes grosseurs.

La citadelle, qui défend la ville du Cap, est située à l'est de

Digitized by Google

la ville près de la mer. Elle est entourée de huit murs et de fossés assez profonds, et pourvue de logemens spacieux et commodes ; l'état militaire du Cap est sur un assez mauvais pied, et décele cet esprit d'économie qui distingue les établissemens hollandais dont les chefs sont des négocians.

La température douce dont on jouit au Cap, presque toute l'année, dispense les habitans de faire usage de poêles ou de cheminées. La compagnie tire ses esclaves en grande partie de Madagascar ; quelquefois elle en achete de ceux que les officiers des nations étrangeres amenent des grandes Indes. Les officiers des bâtimens étrangers qui viennent d'Europe relâcher au Cap, font ordinairement un commerce très-lucratif avec différentes marchandises. Le vin, la bierre, le tabac, toutes sortes de clincailleries, des habits, des souliers, du verre, et différens meubles, sont les articles qu'ils y vendent avec le plus de profit. Plusieurs especes de comestibles sont encore d'un bon débit. Le séjour que les vaisseaux étrangers font au Cap est ordinairement de peu de durée ; la plupart ne s'y arrêtent que pour renouveller leurs provisions. Ceux qui y arrivent d'Europe dans les mois d'avril, de mai et de juin vendent souvent leurs marchandises à l'encan ; alors ils sont obligés de payer au fisc de la compagnie cinq rixdalers de droit par chaque caisse. Ce droit surpasse celui que l'on paie pour les mêmes marchandises à Amsterdam, où l'on ne paie que cinq florins chaque caisse ; mais il faut considérer que toutes les marchandises apportées d'Europe au Cap s'y vendent avec un bénéfice de 30 jusqu'à 100 pour 100. Dans la ville du Cap tout le monde est commerçant ; chaque pere de famille exerce, outre son métier ou son emploi, une branche de commerce. Souvent la mere, les fils ou les filles font chacun séparément un petit trafic. Il résulte de cet esprit mercantile universellement répandu, un inconvénient pour le commerce en grand, ce qui fait qu'on voit si peu de véritables négocians au Cap.

L'emploi économique de plusieurs productions naturelles qui se trouvent au Cap doivent fixer l'attention des naturalistes. Le rotang, espece de roseau semblable au bambou, est employé pour en faire des jalousies devant les fenêtres ; pour cet usage, on le fend en morceaux fort minces que l'on réunit ensuite avec du fil ; le même roseau sert encore à faire des corbeilles et autres ustensiles. Le gros bambou, quoique creux, et en apparence peu solide, résiste cependant à un point étonnant ; on l'emploie pour branches d'échelles, pour brancards et autres choses semblables ; les morceaux les plus minces servent à faire des clôtures autour des jardins. Le bois à brûler est généralement rare au Cap ; on le remplace par des bruyeres et autres broussailles. On ne voit point de pierre à chaux dans toute l'étendue de la colonie du Cap ; pour se procurer de la chaux, on est obligé de se servir des coquillages que l'on trouve sur le bord de la mer.

Digitized by Google

Les habitans du *Praal*, campagne à peu de distance du Cap, sont fort riches en bestiaux, comme chevaux, bœufs, vaches, brebis, chevres, oies et canards. Pendant le jour, tous ces troupeaux sont gardés par un Hottentot, qui les reconduit le soir à la maison. La nuit on renferme chaque espece de bétail séparément dans une espece de petite cour entourée d'une clôture faite avec de la terre glaise, où ils passent la nuit à découvert. Les moutons du Cap, en général, si connus à cause de leurs grosses queues, portent tous une laine fort grosse et longue, peu crêpue et assez semblable au poil de chevre. Cette laine paraît peu propre à la fabrication des étoffes, et n'est jamais exportée.

La culture de la vigne est dans un état très-florissant au Praal. On y tient la vigne fort basse, sans la soutenir par des échalas, parce que l'on prétend que cette méthode y est plus productive, et que les raisins sont de meilleure qualité.

Les habitans de ce canton, comme dans tout le reste de la colonie, sont cultivateurs et soldats en même tems, toujours prêts à marcher contre l'ennemi qui pourrait attaquer le Cap; ils sont divisés en compagnies, et les officiers qui les commandent sont choisis parmi eux. A l'approche d'un ennemi, ou quand une flotte considérable se presente à l'improviste à la rade du Cap, on donne des signaux par quelques coups de canon ou par des drapeaux plantés dans les endroits les plus élevés. Les canons d'alarme sont placés dans différens endroits de la colonie. Celui qui se trouve sur la montagne du *Lion* donne le premier signal par sept coups qui se succedent par intervalle; ensuite celui de *Font-rivier* se fait entendre, et ainsi les autres de proche en proche. Avant de tirer le canon, on fait flotter un drapeau qui ordinairement est placé sur la même batterie à côté du canon.

Le grand nombre de serpens qui se trouvent dans ce canton et dans plusieurs endroits de l'intérieur du pays, est un véritable fléau pour les gens de la campagne. Au Praal on regarde le sang desséché d'une espece de tortue terrestre comme spécifique contre la morsure de ces reptiles.

On trouve aux environs du Cap le territoire de *Constance*, fameux par le vin que l'on vend sous ce nom en Europe. Le vin de Constance, aussi connu sous le nom de *vin du Cap*, vient sur-tout dans deux habitations de ce canton qui s'appellent *grande et petite Constance*. On en fait du rouge et du blanc. La quantité de ces vins qu'on récolte annuellement varie selon les années; on compte pour l'ordinaire sur 60 tonneaux de vin rouge, et sur 90 de blanc. Le tonneau de ce pays contient 150 mesures, ou à-peu-près 500 bouteilles. Depuis plusieurs années on récolte dans d'autres habitations, tant à Constance que dans les environs, du vin qui ne le cede en rien au véritable vin de Constance; mais il est défendu d'exporter ce vin sous le même nom; on le désigne ordinairement au Cap

Digitized by Google

sous le nom de vin stomachique ; et c'est sous cette qualification que les bâtimens étrangers l'achetent à un prix beaucoup au-dessous de celui du vin dit de Constance, que la compagnie fait exporter et vendre en Hollande pour son compte.

On commence à Stellenbosch, dès le mois d'avril et de mai, à labourer les terres destinées à porter du blé la même année. Le froment que l'on récolte dans ce canton rapporte, à ce que disent les habitans, depuis 10 jusqu'à 25 fois la mise.

Le *fourmillier* qui, selon Buffon, ne se trouve qu'en Amérique, est pourtant un animal assez commun dans les environs de Stellenbosch et de la ville du Cap. Il est regardé au Cap comme un excellent gibier.

Thunberg quitte le Cap dans le dessein de faire un voyage dans différentes contrées de l'Afrique. Il se pourvoit d'un chariot solide, couvert de toile, et d'un attelage de trois paires de bœufs. Il se procure bon nombre de caisses, de sacs, de boëtes, de provisions et d'eau-de-vie. Il fait les préparatifs nécessaires pour faire une ample collection des singularités de la nature dans les trois regnes animal, végétal et minéral ; il se fait accompagner d'un jardinier bon naturaliste ; d'un officier du Cap et d'un sergent, habiles chasseurs, et de deux Hottentots pour domestiques. Il avait aussi plusieurs chevaux de selle. Nous le suivrons de loin en loin dans son voyage, comme dans ses conquêtes d'objets d'histoire naturelle.

Dans une isle de l'abbaye de Saldanha, on fait la chasse aux phoques ou chiens marins, animaux qui pesent de 12 à 1500 livres, dont la graisse fournit beaucoup d'huile. On trouve aussi dans les anses de cette baye la seche à huit pattes. Ce ver rend un suc noir qui peut servir d'encre étant mêlé avec une petite quantité de vinaigre. *L'albuca major* est une très-belle plante liliacée, dont la tige est très-succulente et un peu mucilagineuse. Les Hottentots s'en servent pour se désaltérer dans les grandes chaleurs. Aux environs de Swellendam on trouve des bains chauds, qui semblent gardés par une quantité immense de serpens de toutes especes et grandeurs, souvent empelottonés. Plus loin se présente une grande forêt en amphithéâtre, où il y a une quantité d'arbres d'especes singulieres, tels que l'arbre de *Camassie* qui, par l'éclat et la beauté de son poli, est très-propre à l'ébénisterie ; le *bois puant* qu'on emploie pour meubles, malgré une odeur désagréable qui s'affaiblit en vieillissant ; le *bois jaune* très-pesant, et très-compact ; le *piper capeuse* de Linné, bon pour épicer les viandes. L'*olivier du cap* est un bois blanc et solide, employé dans la ménuiserie. On tire de la plante dite l'*atragene vessicatoria*, une poudre dont les gens du pays se font un vessicatoire pour la guérison des affections rhumatismales. Ce fut dans cette forêt que les voyageurs eurent à soutenir les attaques d'un buffle furieux, dont ils ne se garantirent qu'en

Digitized by Google

grimpant sur des arbres, et en lui abandonnant deux chevaux qu'il éventra et foula sous ses pieds.

Thunberg revient au Cap avec une ample collection de plantes, et se prépare à d'autres voyages jusqu'aux frontieres du pays des Cafres; il rencontra dans ses courses périlleuses des lions, des gazelles qui marchent en bandes, et des Boshmann, hommes plus sauvages, qui s'emparent des troupeaux et des richesses des fermiers de ces contrées avec une célérité qu'il est impossible de prévoir et d'empêcher. Enfin, l'auteur s'embarqua pour se rendre à Batavia dans l'isle de Java en Asie. La rade de Batavia est assez spacieuse, mais peu profonde et d'un fond vaseux. Le grand nombre de petites isles, dont se trouve couverte la rade, défend la ville contre les ouragans; plusieurs de ces isles renferment des magasins à l'usage de la compagnie hollandaise. Les bâtimens peuvent se mettre à l'ancre à peu de distance de la ville, et on remonte ensuite la riviere dans des barques.

La ville de Batavia est grande et belle, à l'embouchure de la riviere; elle est défendue par un fort ou château-d'eau, dont les canons peuvent battre toute la rade. Les rues de Batavia ne sont point pavées, parce que l'ardeur du soleil brûlerait les pieds nuds des esclaves qui sont en grand nombre, et nuirait aux chevaux qui, dans ce pays, ne sont point ferés. Les canaux qui traversent la ville sont pourvus en plusieurs endroits de batteries garnies de canons qui, en cas de tumulte, peuvent battre les canaux et les rues. Vers l'intérieur de l'isle, Batavia a un fauxbourg très-beau et grand, habité par des Européens, des Chinois et plusieurs autres nations indiennes. Hors du fauxbourg on trouve un grand nombre de maisons de campagne et de beaux jardins. Il y a six églises à Batavia pour différentes religions. La compagnie hollandaise possede dans la ville un observatoire mal entretenu, une belle imprimerie, et une riche bibliotheque. Les Chinois exercent un commerce très-étendu et plusieurs arts et métiers à Batavia et aux environs. La population de cette ville peut monter à 140,000 ames, et on y compte 5270 maisons. Les Européens établis à Batavia, parlent généralement le hollandais, et les autres nations le malais qui est la langue la plus répandue dans les grandes Indes. Le séjour de Batavia est très-mal-sain à cause de la pesanteur de l'air, et d'une chaleur étouffante. Les habitans de Batavia sont renommés pour leur hospitalité envers les étrangers. Le gouverneur de Batavia a l'autorité et le faste d'un souverain. Il préside le grand conseil composé de cinq sénateurs qui ont voix décisive, et de plusieurs sénateurs qui n'ont point de voix délibérative.

Le commerce de Batavia consiste principalement en sucre, en épices, en opium, que l'on tire en grande partie du Bengale. On sait combien les Indiens sont adonnés à l'usage de ce narcotique qu'ils savent préparer de mille manieres diffé-

Digitized by Google

rentes et qu'ils mêlent en petite quantité avec le tabac à fumer. Les Européens y font un trafic très-avantageux de viandes salées, de vin, de bierre, et de toutes sortes de clinquaillerie. Toutes les especes de monnaies y ont cours.

Les Javanais ont le teint bazané, les yeux noirs, le nez court, les cheveux noirs et longs, la bouche moyenne, et la levre supérieure tant soit peu relevée en croissant. Ils sont pour la plupart d'une taille au-dessus de la moyenne et d'un extérieur agréable. Leur habillement est très-simple, les hommes enveloppent leurs cheveux d'un mouchoir en guise de turban, et les femmes en forment une houppe au haut de la tête qu'elles assujétissent avec une longue épingle. L'habit des hommes consiste en une espece de veste longue, garnie sur le devant d'un très-grand nombre de boutons; au dessus de la veste, ils mettent le *kajen*, qui ressemble à une robe-de-chambre étroite qu'ils serrent autour du corps à l'aide d'une ceinture. Les deux sexes portent des pantoufles dont la pointe est tronquée et un peu relevée; ils ne se servent jamais de bas. Les femmes ont autour du corps une robe ou plutôt une espece d'étoffe qui descend jusqu'aux pieds, et à laquelle elle font prendre les plis convenables. La partie supérieure du corps est couverte d'une espece de chemise courte.

Les armes des Javanais sont de différentes especes. Le *kris* ressemble à un couteau de chasse, que les riches et les pauvres portent également sur le côté droit très-en arriere, ou sur le dos attaché à un cordon. Outre le kris, ils se servent encore d'un sabre plus long, et d'un poignard qu'ils portent dans la ceinture. Les domestiques se distinguent par une arme en forme de couperet très-court, mais large, qu'ils emploient ordinairement pour se frayer un passage à travers les broussailles épaisses dont l'isle de Java abonde.

Les instrumens de musique des Javanais sont une espece de violon à deux cordes; un tambour qu'ils battent des deux bouts avec les doigts, un instrument singulier, composé de plusieurs morceaux de bois de différentes largeurs qui posent par chaque bout sur une piece de bois creux, dont ils tirent des sons en frappant dessus avec un petit marteau de bois. Ils se servent encore d'une espece de chaudron de cuivre suspendu, et de deux bassins de cuivre qu'ils frappent en mesure l'un contre l'autre.

L'isle de Java, quoique d'une étendue moyenne, est cependant divisée en plusieurs royaumes et principautés, dont les chefs ou les souverains sont plus ou moins dépendans de la compagnie hollandaise.

Les habitans de Java se nourrissent principalement de plusieurs especes de volailles, ainsi que de poissons. Les moutons réussissent mal dans cette isle à cause de la trop grande chaleur. On cultive avec avantage le riz qui sert à la nourriture principale des habitans, et à faire l'arrak, boisson forte, très-

Digitized by Google

recherchée des Indiens. L'isle de Java est très-riche en productions végétales, entre lesquelles on distingue l'arbre à pain. Elle est encore abondante en plantes aromatiques. On y trouve aux embouchures des rivieres des crocodiles, et beaucoup de reptiles vénimeux, et dans les forêts, des buffles, des éléphans, des rhinocéros, des lions, des oiseaux du plus beau plumage, et quantité d'especes singulieres qui appartiennent au pays.

L'auteur quitte Batavia, et s'embarque pour son voyage au Japon, où nous le suivrons dans un autre extrait que nous sommes obligés de renvoyer à un numéro prochain.

ANNONCES.

Les concerts de Romainville, ou choix de romances, chansons, ariettes, rondes, vaudevilles, etc., orné de gravures :

Les vers sont enfans de la lyre ;
Il faut les chanter, non les lire.

In 16. A Paris, chez Louis, libraire, rue Séverin, n°. 29.

Ce joli recueil rassemble un mélange agréable de poésies légeres et nouvelles, avec les airs notés et gravés sur tous les tons de gaîté, de sentiment, de tristesse, d'amour, de volupté, de critique, etc.

L'éditeur invite ceux qui auraient des romances, chansons, etc., qu'ils desireraient faire entrer dans la composition de ce recueil, de les envoyer, franc de port, au citoyen Louis, libraire. Ils voudront bien indiquer les airs, si les chansons sont sur des airs connus, et en envoyer la musique, si les airs sont nouveaux.

Voyage philosophique et pittoresque, sur les rives du Rhin, à Liége, dans la Flandre, le Brabant, la Hollande, etc, fait en 1790 ; par G. Forster, l'un des compagnons de Cook : traduit de l'allemand, avec des notes critiques sur la physique, la politique et les arts ; par Charles Pougens. A Paris, chez F. Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20. 2 vol. *in*-8°. de 430 pages chacun, sur caracteres Didot. Prix, 10 liv. 10 sols brochés, et 12 liv. 10 sols franc de port, par la poste, pour les départemens. Nous donnerons incessamment une analyse de ce voyage intéressant.

Nouveau Calendrier pour l'an IIIe. de l'ère républicaine, grandeur de 8 pouces et demi sur 11 pouces. Ce calendrier, où l'on voit sous un seul aspect les douze mois de l'année, est orné de différens attributs agréablement dessinés. Il se vend 2 liv. A Paris, chez Aubert, graveur, rue Jean-de-Beauvais, n°. 34 ; et chez Bauce, rue Séverin, n°. 216.

Digitized by Google

MERCURE
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 29 Octobre 1794.

Tout semble annoncer que la Porte Ottomane veut enfin prendre quelque part aux grands événemens dont l'Europe est le théâtre, et être comptée pour quelque chose parmi les puissances. Il est bien tard si son intention est de secourir la Pologne ; car sans admettre encore les relations prussiennes, sans doute exagérées, des avantages que les Russes et les Prussiens ont remportés sur les Polonais, du moins est-il certain que ces derniers ont éprouvé des revers, et essuyé des pertes difficiles à réparer. Quoi qu'il en soit, le capitan pacha, disent des lettres de Constantinople, datées du 28 septembre, est de retour des Dardanelles, où il a donné des ordres pour la construction de trois vaisseaux de 74 canons. On travaille dans ce port avec la plus grande activité à mettre la flotte en état de sortir au printems prochain. On pourvoit d'armes et l'on met en état de défense les forteresses qui sont sur le canal et sur la mer Noire ; on occupe 10,000 hommes à ces travaux, et on exerce constamment les troupes de terre dont le nombre est augmenté chaque jour.

Les dispositions de la Porte en faveur de la France continuent d'être très-favorables, puisqu'elle laisse ses corsaires et armateurs parcourir l'Archipel, malgré les protestations des puissances coalisées. Les Turcs estiment singulièrement la valeur des Républicains Français qui font tête, à eux seuls, à la majeure partie de l'Europe. Cette admiration augmentera encore par la lecture du mémoire historique qui contient le récit de toutes les opérations militaires des Français, et que le citoyen Descorches a remis dernièrement au grand-seigneur : il jouit d'une grande considération auprès du divan, aussi a-t-il obtenu le renvoi en France de plusieurs de ses compatriotes dont la turbulence ou les intrigues pouvaient compromettre les intérêts de la nation. Ces Français vus de mauvais œil à Constantinople y ont été embarqués, au nombre de 150, sur des vaisseaux turcs qui doivent les conduire à Marseille.

L'article suivant nous a paru du plus grand intérêt, et fera d'autant plus regretter le brave Kosciuszko, si le bruit de sa défaite et de sa mort se confirme, qu'il servira à faire mieux connaître ce héros, qui fut tout à la fois le Brutus et le Decius de sa patrie. Puisse la liberté des Polonais, cimentée de son

Digitized by Google

sang, ne pas céder aux efforts de la coalition qui l'attaque aujourd'hui avec tant de fureur, et à laquelle l'Autriche vient se joindre comme dans les deux partages précédens !

La victoire remportée, les 18 et 19 septembre, par le général Suwarow sur les Polonais, commandés par le général Sierakowiski, perd aujourd'hui beaucoup de son éclat. On avait d'abord publié que, de 15 à 16,000 hommes de troupes de ligne, sans compter les paysans armés dont l'armée polonaise était composée, 300 seuls avaient échappé au carnage, et 500 faits prisonniers; et que toute leur artillerie était tombée au pouvoirs des Russes. On disait en outre que le général Suwarow, profitant de cet étonnant succès, s'était mis en marche sur Varsovie. Il est au contraire certain que les Polonais, qui étaient inférieurs de moitié en nombre aux Russes, attaqués le 18 à l'improviste, firent une vigoureuse résistance, et se retirerent en très-bon ordre vers Brzesc. Le lendemain, les Russes ayant attaqué de nouveau, la violence de leur choc mit à la vérité le désordre parmi les troupes polonaises, dont la plupart se debanderent. Cette déroute est sur-tout imputée aux officiers qui ne firent point leur devoir dans cette occasion, et vont être mis en jugement. Le général polonais fut contraint à ne plus songer qu'à mettre à couvert le reste de son armée. Il jetta son canon dans la riviere, pour empêcher qu'il ne tombât entre les mains de l'ennemi. Sur ces entrefaites, Suwarow ayant appris que Kosciuszko s'était rendu en personne à Sielce, dans le voisinage de Brzesc, prit lui-même le parti de la retraite. Ainsi cette action qui, suivant les premiers avis, paraissait si alarmante, ne se trouve plus être qu'un léger échec, dont le plus grand effet n'a été que dans l'opinion. Les Russes en effet, loin d'en tirer avantage, ont abandonné leur terrein encore jonché de morts; et les Polonais n'ont eu que la peine de se rassembler et de retirer de l'eau leurs canons. Leur perte d'ailleurs a été moins considérable que celle des Russes qui, suivant quelques rapports, a été de 5000 hommes, qu'on n'avait d'abord portés qu'à 100 morts et à un nombre à-peu-près égal de blessés. D'après cet exemple, n'est-ce pas aujourd'hui le cas d'attendre encore pour porter son jugement sur la derniere affaire. La suite ne pourra-t-elle pas prouver qu'il y a aussi peu de vérité et autant d'exagération dans le récit qu'on en a fait, que dans celui qui a été donné des deux premieres?

Voici, quoi qu'il en soit, le discours que Kosciuszko prononça à son armée au moment où il se mettait en route de Varsovie pour se porter contre les Russes :

« Enfans de la patrie, écoutez la voix d'une mere qui lutte contre la mort et réclame votre secours ! Son existence est entre vos mains : les armes que vous portez, c'est elle qui vous les a confiées; et certes, vous ne voulez pas jetter

Digitized by Google

ces armes et consentir à voir succomber votre patrie. Non ; la seule idée que la patrie peut périr ou tomber dans l'ignominie arrache des larmes à ses véritables enfans ; armons-nous tous, soyons décidés à mourir ou à vaincre. Cette résolution suffira pour nous procurer la victoire. Après avoir rempli notre devoir, nous revolerons dans les bras de nos freres ; des lauriers présentés par la reconnaissance nous attendent. Celui qui ne partage point ces sentimens peut sortir des rangs ; je le délie de ses engagemens ; qu'il ne craigne rien, je lui saurai gré de sa franchise : je le répete, je lui rend son serment de soldat. Un tel homme ne doit point se trouver avec nous ; il faut que les témoins de la mort soient les sauveurs des braves. Que nous importe le nombre. Je suis sûr de vaincre en marchant au combat avec des hommes qui ont juré de vaincre ou de mourir. Ce n'est pas le nombre des soldats qui procure la victoire, c'est le courage qui naît sur-tout de la justice de la cause qu'on défend. Hommes qui ne pensez pas comme nous, je vous le dis encore, sortez des rangs, sur ma parole, je vous laisserai librement aller. »

Aucun soldat ne sortit des rangs ; tous au contraire fortement émus, s'écrierent d'une commune voix, qu'ils juraient, en présence du ciel et de la terre, de mourir pour la patrie. Kosciuszko, partageant l'émotion de l'armée, mit l'épée à la main, et s'adressant à ses freres d'armes : « Venez donc, vaincre ou mourir ; j'espere que celui qui regle les destinées des peuples nous donnera la victoire. Et toi, grand Dieu, qui fis l'homme à ton image pour être libre et heureux, défends-nous !..... En avant, marche. »

De Francfort-sur-le-Mein, le 3 novembre.

Il est toujours question de la paix, ou du moins des projets et des efforts pour l'obtenir que font differens membres du corps germanique. Déja même, si l'on en croit plusieurs feuilles allemandes, le roi de Prusse a ouvert en Suisse une négociation à ce sujet, et peut-être la prochaine arrivée dans ce pays du baron de Staël, ci-devant ambassadeur de Suede auprès de la France, a-t-elle rapport à ces mesures de pacification. C'est ce que feraient croire quelques phrases d'un *très-humble avis de l'empire* à présenter à S. M. l'empereur, pour en être confirmé, comme de besoin, que nous nous contenterons de donner par extrait.

Il a été exposé par le ministre dictatorial de l'archevêque de Mayence, en sa qualité de grand chancelier de l'Empire, que l'empereur, en faisant la proposition du quintuple, s'était déclaré prêt à écouter et à prendre en considération toutes les idées qui pourraient lui être offertes, dans la vue de rendre l'Empire au bien être ; que l'Empire avait dû prendre fait et cause pour ses états qui, en Alsace et en Lorraine, souffraient de

Digitized by Google

la violation de leurs droits ; que la guerre que l'Empire avait faite, n'avait eu jusqu'ici d'autre but que le maintien des stipulations de la paix de 1648, garantie par la France même ; qu'il n'avait jamais été question de s'immiscer dans les affaires intérieures du gouvernement français ; qu'au lieu de parvenir à ce but, l'Empire a perdu une province après l'autre ; que les pays antérieurs, quoique non occupés par l'ennemi, ont extraordinairement souffert ; que l'électeur est donc d'avis que, tout en faisant avec ardeur les préparatifs d'une nouvelle et peut-être plus heureuse campagne, l'on prouve réellement aux citoyens pacifiques que l'on est en effet sérieusement disposé à donner la paix à l'Empire ; que l'Empire peut sans hésitation déclarer à la nation françoise, qu'il ne songe qu'à sa conservation et non à son aggrandissement, et qu'il n'est nullement dans l'intention de se soucier de ce qui se fait dans l'intérieur de la France.

L'électeur observe qu'à la question, si la déclaration pacifique doit avoir lieu, est liée la question, de savoir comment on s'y prendra pour la faire. Il pense que l'Empire, combattant pour le maintien de ce qui, par la paix fondamentale de 1648, garantie par la couronne de Suede, aujourd'hui neutre, forme son état de possession, il n'y a aucune difficulté à prier le roi de Suede d'intervenir efficacement pour le lui procurer ; que le même rapport existe à l'égard du roi de Danemarck, qui, en sa qualité de roi, a pris le parti de la neutralité ; qu'il est donc d'avis que l'Empire requiert les cours de Suede et de Danemarck, à l'effet d'interposer leurs meilleurs offices pour lui procurer une paix acceptable ; que les négociations de paix pourraient être conduites pendant l'hiver, si ces deux cours, qui viennent d'être nommées, s'employaient sans délai à amener préalablement une cessation d'armes et d'hostilités, etc. etc.

Des lettres de Vienne, tout en disant que les bruits de paix prennent toujours plus de consistance, et en ajoutant que la Porte Ottomane a promis d'interposer sa médiation, disent néanmoins que les levées se continuent toujours dans les provinces de la domination autrichienne, et que c'est principalement la cavalerie que l'on s'attache à renforcer. Mais ce qui, sans être plus positif, semble donner encore plus de vraisemblance à cet espoir d'une paix prochaine, c'est qu'on ajoute chez nous, où ces bruits courent également, des détails. On aura, dit-on, cet hiver au moins une armistice ou une trêve, pendant laquelle on pourra travailler à la paix ; et suivant quelques personnes qui se prétendent bien instruites, l'électeur de Mayence, en sa qualité de chancelier de l'empire, a écrit à Wetzlar que l'on pouvait y laisser les archives qui devaient être transférées à Schweinfurt, sur le fondement que les Français ne se porteraient point au-delà du Rhin, et que d'un autre côté on avait entamé des négociations pour la paix.

Digitized by Google

D'ailleurs, l'empereur doit la desirer, et il a besoin de concentrer toute sa force dans ses propres états pour y maintenir son autorité, si la prétendue conjuration qui a fait incarcérer tant de personnes est vraie. Une feuille vient de publier un historique de ce qu'elle dit avoir été fait par les prisonniers d'état détenus à Vienne. Elle n'indique point la source où elle a puisé, et il nous est impossible de déterminer le degré de confiance qu'on peut donner à ce récit.

« Depuis plus d'un an, les conjurés avaient l'œil attentif sur tout ce qui pouvait produire le mécontentement parmi le peuple. Un de leurs moyens favoris pour parvenir à exciter la fermentation, était de faire renchérir le bled. Pour cet effet, Brandstelter était chargé de visiter les moulins et les économies rurales, où il se trouvait de grandes provisions de grains, et d'engager les propriétaires à les lui vendre, ou à quelqu'un de ses confreres. L'accaparement devait conduire à la disette, et la disette à la révolte. On avait aussi compté que la rareté du bois ferait murmurer le peuple. Les fabricans qui manquent d'ouvrage devaient augmenter le nombre des mécontens; enfin, les conjurés s'étaient fait un parti considérable en Hongrie, où ils se proposaient de délivrer et d'armer les prisonniers Français. Sans la vigilance de la police, et la résistance de certaines personnes qu'on s'est vainement efforcé de séduire, le complot aurait pu avoir des suites funestes, d'autant plus facilement, qu'un assez grand nombre de personnes distinguées par leurs places ou leurs rangs, y avaient donné les mains. Le lieutenant de la place, Hébenstreit, avait su se procurer les clés de l'arsenal, dont il voulait tirer les armes pour les donner au peuple. On avait dressé les listes des habitans de Vienne, où l'on voyait des noms des conjurés et ceux des proscrits. Le comte Bathiani de Hongrie, doit avoir répandu des écrits jacobins; un autre est soupçonné d'avoir fait des enrôlemens secrets. Depuis quelques jours, on a arrêté les comtes Bathiani, Feistelitz et Kilowitz, et les barons Segrey et Ettling. Le ci-devant directeur du théâtre Gothardi, qui jouissait d'une retraite de 2,500 florins, a été arrêté; un ci-devant entrepreneur d'un théâtre Gumpf, l'a été également. On a mis en prison les freres Bielack, dont l'un était capitaine et professeur à l'academie des cadets de Vienne. On apprend que l'avocat Jntz, un des détenus, dit n'avoir pris aucune part à tout ce qui a pu être fait. »

Une autre raison aussi déterminante pour l'empereur de desirer la paix, c'est que les armées françaises du Nord et de Sambre et Meuse ont été renforcées au point qu'elles montent maintenant à 300,000 hommes, et que l'Autriche et la Prusse sont loin de pouvoir leur opposer un nombre égal de combattans, supposé même que le nombre suffit contre des troupes dont la valeur n'avait besoin que de l'habitude de manier les armes.

L'armee impériale doit incessamment prendre ses quartiers

Digitized by Google

d'hiver sur le bord du Rhin. Le quartier-général sera à Siegerburg. L'armée prussienne cantonne sur la rive droite du Rhin, depuis le lieu en face de Guntersblum sur la droite en descendant le Rheingau, jusqu'au Mont-Saint Jean (Johannisberg). Les détachemens s'étendent jusqu'à Lorch et Caub. Le quartier-général de Mollenderf est toujours à Rocnheim, celui de Hohenlohe à Grotgerau, celui de Kalkreuth à Wisbaden.

On assure que les 20,000 hommes de contingent aux ordres de ce dernier général retournent combattre en Pologne, et que le reste va couvrir la Westphalie.

Nos feuilles rendent elles-mêmes cette justice aux Français, qu'excepté les réquisitions et contributions qu'on exige à Cologne et à Aix-la-Chapelle, et qui ont été autorisées de tout tems par le droit de la guerre, les habitans n'ont qu'à se louer des troupes de la République; elles observent la plus exacte discipline et respectent les propriétés. Les Français qui ont levé en partie le camp de la Chartreuse et de Schonbornlust, tandis que les Impériaux entraient en quartier d'hiver du côté d'Ehrenbreistein, ont fait annoncer aux habitans de Coblentz et de l'autre rive du Rhin, effarouchés par le bruit des armes, qu'ils pouvaient retourner chez eux tranquillement et avec toute sûreté pour leurs personnes et leurs biens.

PROVINCES-UNIES. *De la Haye, le 26 octobre.*

Les Français ont fait intimer aux membres de l'ordre équestre et aux autres personnes riches qui ont des biens dans la mairie de Bois-le-duc, l'ordre exprès de retourner les occuper, faute de quoi ces biens seraient vendus au profit de la République Française. Ces dispositions annoncent assez au stadthouder que c'est plus particulièrement à lui qu'aux Hollandais que la République Française fait la guerre, puisqu'elle veut le priver, autant qu'il est en elle, des conseils, des secours pécuniaires, et même des bras des nobles qui lui sont attachés : en affaiblissant ainsi son parti, on fortifie d'autant celui des mécontens de l'ordre equestre qui avaient été écartés des places, et la classe des négocians à qui le joug de la maison d'Orange est en horreur. Ces ennemis du stadthouder ont pour eux une partie du peuple qui les secondera puissamment contre lui, lorsque les Français, pénétrant dans les Provinces Unies, mettront des ressentimens comprimés, mais non éteints, à même d'éclater.

Cependant dans la Gueldre on cherche à disputer aux Français le terrein pied à pied, et l'on éleve de fortes batteries du côté d'Utrecht près de l'étang formé par le Leck. Malgré ces préparatifs, 12,000 Français ont passé la Meuse à Kessel; ils sont déja dans les environs de Geldern et de Goch. Heureusement, disent des lettres de la Haye du 21 octobre, les troupes de la République Française n'ont encore fait

Digitized by Google

aucune tentative sur Heusden, cette clef de la province de Hollande. Comme le gouverneur de cette place, le lieutenant-général Kretschmar, est tombé malade, les états-généraux en ont donné le commandement au général-major de Horn, chef du régiment de Waldeck. — Le 16, on a envoyé à Willemstad et à Gorkum, mille Hessois de la garnison de Berg op-Zoom; ce n'est pas pour rester dans ces deux places, mais pour se porter plus loin.

Les états de Hollande ont interdit, par une proclamation, toute adresse, où les citoyens prenant l'initiative se permettent de juger des affaires du gouvernement avant que lui-même en ait délibéré. On proscrit également les pétitions qui interpelleraient le pouvoir suprême de rendre compte de sa conduite, et l'on interdit les clubs, sociétés et autres lieux de rassemblement comme suspects.

Ce qui a vraisemblablement donné lieu à ces mesures, un peu violentes, on ne peut se le dissimuler, ce sont les réclamations des habitans d'Amsterdam, contre les grandes inondations qu'on voulait faire. La fermentation a été telle que la garnison s'est vue forcée de passer plusieurs nuits en armes. Le peuple se portait aussi en foule aux lieux où il pouvait être question de percer les digues, et il y aurait eu infailliblement des voies de fait, si l'on avait insisté sur l'exécution de cette mesure de désespoir.

On n'a encore rien de positif sur les succès de la députation que les états de Frise ont envoyée à la Haye; voici quel est son objet:

« Les états de Frise s'étant formés, le 30 septembre, en assemblée générale, on y débattit la question principale de savoir: *Si ce qui avait été inutilement soutenu à la Haye, par une commission particulière, c'est-à-dire, par MM. B. Ringers, de Franecker, et de Haveren, de Wolfinga, ne devait pas être résolu par une délibération commune? Et, s'il n'était pas de la prudence et même du devoir, que cette province, pour son propre intérêt, se séparât des auteurs, et travaillât à son propre bien, par des moyens qui appartiennent à elle?* »

En conséquence, il fut proposé: « 1°. De reconnaître la République Française; 2°. de faire la paix avec elle; 3°. de changer la constitution de la Frise au gré de la République Française; 4°. de s'allier avec elle; 5°. de renoncer à l'alliance avec l'Angleterre et la Prusse; 6°. de sacrifier les intérêts particuliers du stathouder et de sa maison; 7°. de rappeller les fugitifs et de les indemniser. »

Ces objets furent agréés en deux séances consécutives, où les familles de Lyndt et de Hambroek, attachées au stathouder, refuserent de voter.

Le 2 octobre, quatre commissaires furent nommés à l'effet de porter cette résolution à la Haye.

Digitized by Google

Le bourgmestre Marcus, de Leyde, a résigné sa place. Parmi les motifs qu'il a allégués, il a dit :

» L'immoralité, cette mere de l'athéisme, est à son comble ; les finances sont dans un délabrement auquel il est devenu impossible de remédier jamais ; les charges que porte le peuple sont écrasantes, et néanmoins hors de niveau avec les dépenses publiques ; les pays de la généralité ont été dévastés et pillés par les alliés ; dans l'intérieur, une discorde qui anéantit tout, tandis qu'au-dehors les armées d'un peuple puissant, à qui rien ne peut résister, sont entrées sur le territoire de la république, et à la veille de faire la conquête de cette province. Quand on parviendrait à les en empêcher, en ayant recours aux inondations, l'habitant de la campagne sera toujours réduit par celle-ci à l'état le plus déplorable. »

A Breda, tout est encore tranquille. Les affiches de la Haye, du 24, disent que le duc regnant de Brunswick y est attendu avant peu, pour prendre le commandement de l'armée qui doit défendre la Hollande. Ce prince, disent-elles, en a été requis par les états-généraux, et par le ministere anglais.

ESPAGNE. *De Madrid, le 30 septembre.*

Le gouvernement a reçu la nouvelle que le riche convoi d'Amérique, venant de Lima et de Buenos-Ayres, était entré tant dans le port de Cadix que dans celui de la Corogne. Il apporte entr'autres beaucoup d'argent appartenant aux intéressés. Cet argent sera versé dans le trésor royal, et les propriétaires doivent recevoir en échange des billets portant reconnaissance, ou quelqu'espece de papier-monnaie.

Deux corvettes, sous les ordres du capitaine Malaspina, sont rentrés en même tems que le convoi. On se rappelle qu'elles furent expédiées en 1789 pour faire un voyage d'observation autour du globe. Le recit de ce voyage est attendu avec beaucoup d'impatience.

Voici à quoi se bornent les nouvelles reçues des armées espagnoles. Le général La-Union, commandant celle de Catalogne, mande que voulant prendre une position qui pût resserrer les Français davantage, il fit faire un mouvement le 17, au centre de son amée, pour s'emparer d'une hauteur sur le chemin de la Junquerea qui va à Cammini. Les Français n'ont point découvert son intention, et ont au contraire cru qu'il se préparait à attaquer leur arriere-garde. Les Espagnols se sont ainsi emparés avec facilité du poste qu'ils avaient en vue. Ils ont élevé dessus douze batteries. Les Français, au départ du courier, ne s'étaient pas encore occupés de les déloger ; mais le général Espagnol avait distribué 2,000 hommes à chacun des généraux Courten et de Santa-Chiara, pour s'opposer à eux dès qu'ils tenteraient quelque chose.

RÉPUBLIQUE

Digitized by Google

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE LEGENDRE (*de Paris.*)

Séance de duodi, 22 *Brumaire.*

La section du Mont-Blanc se montre en masse et demande qu'une députation soit admise. Elle vient applaudir avec la France entière aux principes contenus dans l'adresse au Peuple Français. « Sans les lois les plus sévères, dit l'orateur, vous verrez toujours à côté de vous de ces sociétés qui, cherchant à rivaliser et à neutraliser vos pouvoirs, nous replongeraient bientôt dans le despotisme. Là où les droits du peuple et de ses représentans sont méconnus ou avilis, nous ne voyons plus qu'un rassemblement dangereux, et plus dangereux encore, lorsque les ramifications de ses complots se prolongent jusqu'aux extrémités de la République.

» Maintenez le droit des sociétés populaires, mais sur-tout empêchez-les de se centraliser; frappez les perturbateurs. Si le citoyen de Paris n'a pas plus de droit que celui du hameau le plus faible, pourquoi les sociétés populaires de Paris auraient-elles plus de droit, plus de pouvoirs que celles des communes de la République les moins peuplées? »

La section de la Fraternité est venue exprimer à-peu-près les mêmes sentimens. Insertion des deux discours au bulletin, mention honorable et honneurs de la séance.

Carnot annonce la prise de Nimegue et du fort de Schenck par l'armée du Nord et celle du vaisseau l'*Alexander* de 74 canons, et de 43 vaisseaux de commerce, par la division du contre-amiral Nielly. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

C'est donc en vain, dit-il, que de coupables et lâches libellistes, ont tenté d'énerver le courage des armées françaises, en s'efforçant de leur ôter la confiance qu'elles ont dans la Convention nationale et dans les membres du gouvernement qu'elle a choisis. La honte écrase les pamphlétaires, la gloire couvre les défenseurs de la République, et l'ennemi des factions brave également et le poignard de l'assassin et la dent du reptile; il a une horreur égale et pour ceux qui vivent de sang et pour ceux qui vivent de fiel. L'homme dont la vie est sans reproche repose en paix sur sa conscience, et ne craint la calomnie que parce qu'elle le sort de l'obscurité qu'il désire. Quelque impure qu'en soit la source, il s'en afflige, non pour lui-même, mais pour la probité qu'elle blesse, pour l'esprit public

Digitized by Google

qu'elle égare, pour la représentation nationale qu'elle avilit et qu'elle outrage. »

Pajol, aide-de-camp du général Kleber, présente à la Convention 36 drapeaux que l'armée de Sambre et Meuse vient tout nouvellement d'enlever à nos ennemis. « Continuez, dit-il, peres du peuple, à cultiver de nouveaux lauriers; l'armée de Sambre et Meuse est prête à les cueillir. »

L'Assemblée déclare que l'armée du Nord et la division du contre-amiral Nielly ont bien mérité de la patrie.

Après quelques dénonciations sur les dilapidations commises sur la fortune publique, Clauzel demande que Laignelot, qui a été chargé par les quatre comités réunis de faire un rapport sur les événemens de la nuit derniere, soit entendu.

Laignelot monte à la tribune, il fait lecture de l'arrêté des comités, portant, 1°. que les quatre comités réunis arrêtent de suspendre les séances de la société des jacobins (des applaudissemens partent de tous les côtés de la salle); 2°. que leur salle sera fermée à l'instant, et les clés déposées au secrétariat du comité de sûreté générale; 3°. la commission administrative de police est chargée de l'exécution de l'arrêté dont il sera rendu compte à la Convention.

« La passion, dit Laignelot, n'est entrée pour rien dans cette détermination; elle a dictée par le seul intérêt de la patrie. Nous avons rendu justice au bien qu'ont fait les jacobins, et en les fermant nous avons respecté les principes auxquels nous ne pouvions porter aucune atteinte; nous avons cru qu'il fallait admettre par-tout des sociétés populaires, parce qu'elles sont inhérentes au gouvernement républicain. Mais nous n'avons point vu dans la société des Jacobins une société vraiment, purement populaire.

» Nous y avons vu des hommes à peine connus dans la révolution, menés par quelques hommes qui y sont trop connus peut-être, et dont il est tems d'abattre l'influence, car elle pourrait être funeste à la République. Nous avons pensé qu'il était fatal pour la France, qu'il était indécent, qu'il était déshonorant pour la Convention nationale qu'une poignée d'hommes sans mœurs, qui n'aiment point leur pays, qui n'ont jamais embrassé la cause du peuple que pour la trahir... Nous avons cru qu'il était honteux pour la République que la Convention qui la représente, souffrît plus long-tems qu'une poignée d'hommes semblables osassent rivaliser avec elle. Les jacobins ont été protégés, soutenus, lorsqu'ils n'ont rivalisé que de vertu, et non pas de puissance avec l'autorité légitime. S'ils étaient encore ce qu'ils furent autrefois, les vrais amis du peuple, auraient-ils voulu avilir la Convention? Quelques murmures dans une extrémité de la salle.) *Oui, oui*, s'écrie-t-on de toutes parts.

» Serait-il donc nécessaire qu'on rappellât à des représentans du peuple, des principes qui doivent être gravés dans

Digitized by Google

leurs cœurs ? Dans quel gouvernement bien ordonné a-t-on vu deux pouvoirs rivaux ? dans quelle république a-t-on vu un gouvernement à côté d'un gouvernement ? dans quel pays a-t-on vu à côté de l'autorité légitime, une autorité capricieuse qui n'est avouée par qui que ce soit, une autorité qui veut usurper la puissance du peuple ? Le 9 thermidor, les jacobins étaient en pleine révolte ; (*Oui*, *oui*, s'écrie-t-on de toutes parts en applaudissant) depuis le 9 thermidor, les jacobins usant de l'impunité, croyant que la représentation nationale n'avait ni courage, ni caractere, qu'elle les regardait comme l'arche sacrée à laquelle il n'était pas permis de toucher, ont continué leur plan de révolte. On a osé dire dans cette société, et ce propos a été applaudi par toutes les tribunes, que la brêche était ouverte, et que les armées étaient en présence : je vous demande s'il doit y avoir deux partis en France ; il n'y a qu'une République, il ne doit y avoir qu'une Convention. Les jacobins sont une faction, et tout ce qui est faction est punisable.

» Les comités qui aiment la patrie, quoi qu'on en dise, qui ne veulent pas de déchiremens, qui voudraient ponvoir rallier tous les membres de la Convention, ont pensé qu'il était utile pour la liberté publique, d'étouffer un foyer de discordes, de factions et de dissentions ; les comités ont pensé que tout le peuple applaudirait à la mesure sublime qu'ils ont prise : ils ont cru que dès que l'opinion publique s'était aussi fortement prononcée qu'on l'a remarqué hier, il était de leur devoir de lui obéir, et il était de leur devoir d'empêcher que le sang ne fût versé.

Nous n'avons jamais eu l'intention d'attaquer les sociétés populaires, je le repete ; et nous nous sommes dit : Nous n'avons le droit de fermer les portes que là où il s'éleve des factions et où l'on prêche la guerre civile ; mais les sociétés des sections sont vraiment les sociétés du peuple. Nous les maintiendrons, la Convention les maintiendra. (*Oui*, *oui*, s'écrient tous les membres.) Je demande que la Convention approuve les mesures prises par les quatre comités pour assurer la tranquillité et affermir la liberté publique. »

Le rapporteur a été souvent interrompu par les plus vifs applaudissemens, et quoiqu'un seul membre, Chalez, ait réclamé l'appel nominal, l'arrêté des comités est approuvé à la presqu'unanimité. Le séance se leve au milieu des *bravo*, et des cris mille fois répétés de *vive la République !* de *vive la Convention !*

Séance de tridi, 23 *Brumaire.*

Carrier écrit à l'Assemblée pour lui demander la faculté d'avoir un secrétaire, et de recevoir les visites de ses amis. La Convention la lui accorde, sous condition de la présence de quatre gendarmes.

Baraillon annonce, sans la lire, une adresse dans laquelle

Digitized by Google

on dénonce des prêtres qui disent des messes pour les âmes du purgatoire, et se les font payer. Il en demande le renvoie au comité de sûreté générale. Cela n'est pas étonnant, s'écrie Duhem, on a mis en liberté tous les prêtres réfractaires.

Châteauneuf-Randon dit que cette assertion de Duhem est en contradiction avec celle qu'il va faire, c'est que depuis quinze jours il sollicite, auprès du comité de sûreté générale, sans pouvoir l'obtenir, l'élargissement d'un prêtre qui a non-seulement prêté serment, mais qui a rendu de grands services à la révolution.

Durand-Maillane demande qu'il soit décrété qu'il est enjoint au comité de sûreté générale de s'occuper du sort des prêtres, et de distinguer sur-tout les prêtres constitutionnels, et qui ont rendu des services à la patrie, d'avec les prêtres réfractaires. Décrété.

Un artiste fait hommage à la Convention du buste de Sauveur, président du district de la Roche-Bernard, assassiné par les brigands de la Vendée, pour n'avoir pas voulu crier *vive le roi*. Mention honorable, insertion au bulletin.

Bourdon (de l'Oise) : Il est fâcheux, pour un député, d'être obligé d'entretenir la Convention de lui-même ; mais comme on m'accuse d'avoir fait le métier de fripier à Versailles, et d'en avoir rapporté quatre voitures de meubles ; je déclare que je n'ai jamais été fripier, et que je n'ai pas quatre voitures de meubles.

On rit beaucoup ; et quelqu'un s'écrie que ce n'est qu'une erreur de nom.

Sur le rapport du comité de commerce, la Convention suspend le droit de perception sur les laines, fil, coton, poil de chevre, etc.

Séance de quartidi, 24 Brumaire.

Après la lecture d'une foule d'adresses qui contiennent des protestations d'attachement et de fidélité à la République et à la Convention, et de nouveaux sermens de détruire tout ce qui pourrait rivaliser avec elle, et usurper sa puissance, Clausel observe que l'Assemblée, ivre de la joie que les victoires de la République avaient répandue dans tous les cœurs, leva son avant dernière séance sans ordonner l'impression du rapport de Laignelot ; il en demande l'insertion au Bulletin et l'envoi à toutes les sociétés populaires,

Levasseur (de la Sarthe) et Gaston prétendent que ce rapport a été improvisé, que même il n'a pas été approuvé par les quatre comités ; il s'oppose à l'impression et à l'envoi, et demande que les comités présentent une nouvelle rédaction du rapport.

Clausel répond qu'il est si peu vrai que les quatre comités n'aient pas adopté ce qu'a dit Laignelot, que celui-ci n'a rapporté qu'une très-petite partie de la discussion qui avait eu lieu. Il ajoute que la presqu'unanimité de la Convention avait

Digitized by Google

adopté ce rapport, et qu'on ne peut s'opposer à son impression. La Convention la décrete, ainsi que l'envoi aux autorités constituées et aux sociétés populaires. Gaston et Taillefer réclament. Legendre qui préside dit : « Le décret est rendu, on ne m'intimidera pas par des vociférations. »

Dubois Dubai rend compte de la situation de l'esprit public à Caen. L'égarement de ses habitans, après le 31 mai, n'a été que le résultat de leur ardent patriotisme, inquiet sur le sort de la représentaion nationale. Ils prirent les armes, dès qu'on leur eut persuadé qu'elle n'était pas libre; ils les mirent bas sans efforts dès qu'on les eut convaincus du contraire. Ils demandent le rapport du décret par lequel il était ordonné qu'il serait élevé une colonne sur les ruines du château de Caen, injurieuse aux intentions pures qui n'ont cessé de diriger les citoyens de cette commune, et en général ceux du département du Calvados. La Convention décrete le renvoi au comité de salut public pour en être fait un prompt rapport.

Cadroy obtient la parole pour une motion d'ordre. Il présente quelques réflexions générales, et un projet de décret sur l'organisation et la police des sociétés populaires, et sur plusieurs autres objets de travail des comités. La Convention en ordonne l'impression et l'ajournement.

Audouin prend la parole pour la premiere fois, et propose aussi une motion d'ordre. Dans un discours qui ne manque pas d'énergie, mais qui n'offre que des généralités, il fait sentir, soit pour l'intérêt de la République, soit pour celui des armées, la nécessité de s'occuper promptement des lois qui doivent être et la conséquence et l'affermissement de la constitution. Il demande que la Convention invite chacun de ses membres à lui présenter des plans propres à remplir cet objet. L'Assemblée ordonne l'impression et le renvoi de ce discours aux comités de salut public et de législation.

Troisieme motion d'ordre, celle de Barrere : après avoir jetté un coup d'œil sur la révolution du 9 thermidor qui a abattu le tyran et la tyrannie, rappellé le regne de la justice et de l'égalité qui lui succede, fait sentir les dangers de l'esprit de parti, il *craint* les aristocrates vindicatifs qui voudraient abuser d'une majorité législative; il *craint* le parti de l'étranger dont il ne cessera jamais d'accuser les complots que lorsqu'ils seront détruits, qui doit faire ses derniers efforts pour égarer les citoyens, pour assoupir le peuple, pour intercepter ou corrompre les lumieres, dénaturer ses volontés, surhausser le prix des matieres de premiere nécessité, faire perdre à l'ouvrier, auprès des boutiques, un tems précieux. Il prétend qu'il existe un comité secret de l'étranger, et que déjà on a crié : *A bas la République !*

Il *craint* certains politiques qui veulent selon lui la prééminence de la constitution anglaise et les bienfaits de la constitution américaine. Il *craint* une politique perfide qui est

Digitized by Google

basée, dit-on, 1°. sur le danger que les rois de l'Europe entrevoient en laissant dans le continent européen une démocratie puissante, une République bien organisée et une égalité constitutionnelle ; 2°. sur l'intérêt des anciennes castes privilégiées et des ambitieux de tous les partis, qui trouveraient dans une constitution modifiée un sénat ou une chambre de représentans. Il *craint* que les intrigans qui rodent autour de la Convention ne s'emparent des victoires innombrables des douze armées, ne mettent à profit, contre le peuple, les succès des sans-culottes, et ne donnent quelque triomphe à l'aristocratie au prix du sang de tant de milliers de Républicains qui ont péri sur les frontieres et dans les pays ennemis pour assurer la liberté française. Il *craint* une paix humiliante, une transaction avec les préjugés ; mais cette paix ne saurait être faite en altérant une seule ligne de la constitution républicaine, *palladium* de nos libertés et caution des droits de l'homme..... Il conclut à ce que la Convention charge quelques membres du comité de législation, ou une commission de cinq membres, de préparer d'avance les lois organiques de la constitution acceptée par le peuple français le 10 août 1793.

Pelet s'étonne des changemens bien extraordinaires qui se sont opérés dans une partie des membres de l'Assemblée. Ceux qui étaient les plus opposés au gouvernement constitutionnel, ceux qui faisaient un crime à leurs collegues d'oser parler de constitution, sont ceux aujourd'hui qui se précipitent dans l'arêne et la demandent à grands cris. « Je vois, dit-il, dans cette proposition, un piége infiniment adroit pour décourager nos freres d'armes et encourager nos ennemis ; car Pitt connaît la situation de l'Europe, il sera éternellement l'ennemi du nom Français ; et il sait que tous les peuples, fatigués de la guerre et admirateurs du courage des Français, pensent à leur demander la paix. Il entre dans la politique du gouvernement britannique de mettre tout en œuvre pour empêcher que cette paix soit conclue ; or, je vous le demande, quel moyen plus adroit peut-il employer, pour y parvenir, que celui de diviser la Convention ? Quel moyen plus adroit peut-il employer que celui de vous porter à vous occuper des lois organiques de la constitution, tandis que toutes vos réflexions doivent se porter sur les mesures à prendre pour écraser vos ennemis ? Comment est-il possible qu'en faisant des lois, nous puissions pourvoir aux besoins des armées, et diriger la guerre avec vigueur ?

Lorsque vous eûtes la sublime idée de déclarer que la France formerait une République, vous ne doutiez pas qu'il y eût dans votre sein des hommes qui, en prêchant l'intérêt du peuple, n'avaient en vue que leur intérêt particulier ; des hommes qui ont certainement des continuateurs ; mais leurs continuateurs ne seront pas plus heureux qu'eux-mêmes.

Digitized by Google

Vous avez, depuis le 9 thermidor, pris une marche sublime; vous avez fait disparaître la terreur à laquelle quelques-uns de vos membres applaudissaient, à laquelle ils attribuaient le bonheur de la France ; cependant, depuis cette journée, sans échafaud, sans tuerie, nos freres d'armes ne cessent pas un instant de battre nos ennemis.

On dit qu'il y a à Paris des Chouans, des agens de Pitt, des aristocrates. Je le crois aussi qu'il y en a ; mais si je les connaissais, je ne viendrais pas le dire à cette tribune ; j'irais les dénoncer au comité de sûreté générale, afin qu'ils ne pussent échapper.

Pelet ajoute qu'il doit, à l'acquit de sa conscience, dire à la Convention qu'après avoir détruit le système de terreur, qui bientôt aurait amené l'esclavage, il faut encore prendre garde que les partisans de ce système abominable ne nous jettent dans l'excès contraire, car les partisans de Robespierre ne veulent que le désordre et l'anarchie, et quand ils ne peuvent pas dominer dans une faction, ils se rejettent dans une autre. La majorité des hommes qui ont voulu mener la Convention a été mise à sa place ; ils ont péri sur l'échafaud ; il reste encore quelques-uns de leurs partisans, il faut les laisser dans la boue où ils se sont enfoncés.

Tallien ajoute des observations importantes à celles de Pelet, il remarque dans le discours de Barrere le dessein d'accréditer les bruits que répandent les aristocrates pour faire croire que c'est encore une nouvelle faction qui a proposé les décrets salutaires rendus depuis le 9 thermidor. C'est à son avis une seconde édition du rapport du dernier comité de salut public ; il prouve que cette révolution est toute entiere l'ouvrage du peuple. C'est lui qui depuis ce tems n'a cessé de faire retentir cette enceinte des cris de *vive la Convention !* Aujourd'hui que les armées françaises sont par-tout victorieuses, on voudrait faire croire aux départemens qu'une faction nouvelle vient de s'emparer des rênes du gouvernement, et préparer une paix honteuse pour la République ! ah sans doute ! cette faction est redoutable ; c'est celle de 25 millions de Français contre les fripons et les scélérats. Cette faction veut le regne de la loi égale pour tous, et ne souffrira pas plus le rétablissement de la terreur que l'établissement du modérantisme à la maniere des aristocrates. Cette faction sait qu'il n'est pas nécessaire d'élever un grand nombre de bastilles pour gouverner ; il suffit de bonnes lois, et ce qui est le fondement de toute législation, des mœurs, de la justice et de la probité.

« Si je voulais, continue-t-il, faire un rapprochement du discours qui vous a été présenté, avec ce que disaient d'autres conspirateurs, je vous rappellerais qu'*Hébert* fut aussi, dans d'autres tems, demander aux Cordeliers l'établissement de la constitution. Je dirais qu'on s'éleve contre les comités du

Digitized by Google

gouvernement ; parce qu'ils font et feront toujours le bien, parce qu'on n'est plus membre de ces comités. Mais je ferais aussi une invitation à ces mêmes hommes ; je leur dirais : enfermez-vous dans vos cabinets, méditez-y sur vos crimes, et venez ensuite à cette tribune apporter le tribut de vos remords. Si les idées que vous présenterez tendent au bonheur du peuple, nous nous empresserons de les adopter sans examiner la source d'où elles découlent..... C'est en ce moment sur-tout que vous êtes vraiment grands aux yeux de l'Europe. Depuis long-tems des hommes qui aiment sincerement la République, aspiraient à un nouvel ordre de choses ; ce nouvel ordre de choses est arrivé le 9 thermidor ; la justice reprenant son empire, et étendant ses rameaux sur toute la République, a rallié tous les Français. Que le gouvernement prenne des mesures sages pour faire une paix honorable avec quelques-uns de nos ennemis ; et à l'aide des vaisseaux hollandais et espagnols, portons-nous ensuite avec vigueur sur les bords de la Tamise et detruisons la nouvelle Carthage. »

Tallien demande l'ordre du jour sur les propositions faites par Audouin et Barrere.

Barrere demande la parole ; plusieurs membres veulent que la séance soit levée. Après quelques débats pour savoir si la discussion continuera, Richard demande qu'on ne s'occupe pas de disputes particulieres. Sans doute, il est nécessaire que la Convention connaisse les fripons ; mais ce n'est pas ainsi qu'il faut les démasquer ; car on aurait deux cents discussions de cette nature. L'Assemblée a de trop grands travaux à faire pour se livrer à des débats particuliers ; il insiste pour l'ordre du jour, et l'ordre du jour est adopté.

Séance de quintidi, 25 Brumaire.

Organe du comité de sûreté générale, Armand donne connaissance d'un rapport fait par la commission de police sur ce qui s'est passé dans la société populaire des Quinze-Vingts, fauxbourg Antoine. Ce rapport est ainsi conçu :

« Le 24 brumaire, après la lecture du procès-verbal, Tronville, commandant en second de la force armée, y donna lecture d'un libelle, dans lequel la Convention est traînée dans la boue. Ce n'était là qu'un prélude : une nuée de gens inconnus se disant membres des jacobins et du club électoral se sont présentés dans la salle, en disant : « Braves citoyens du fauxbourg Antoine, vous qui êtes les seuls soutiens du peuple, vous voyez les malheureux jacobins persécutés ; nous vous demandons à être reçus dans votre société. Nous nous sommes dit : Allons au fauxbourg Antoine, nous y seront inattaquables : réunis, nous porterons des coups plus sûrs, pour garantir le peuple et la Convention de l'esclavage. » La société a arrêté que tous ceux qui se présenteraient, seraient admis sans autre examen. Fiers d'être reçus, ils se sont permis les propos les

Digitized by Google

plus atroces contre la Convention et le gouvernement, ont provoqué l'insurrection, en lisant plusieurs fois avec emphase cet article de la déclaration des droits de l'homme : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

« Les esprits étaient dans la plus grande fermentation, lorsque le président Tronville lut une lettre du nommé Edony, détenu au Luxembourg, dans laquelle il appellait les hommes de sang les seuls vrais patriotes. Après mille vociférations, voyant qu'ils ne pouvaient parvenir à leurs fins, les nouveaux venus proposerent une adresse pour la séance prochaine qui fut indiquée au sextidi ; adresse qui contiendrait le récit de ce qui s'était passé dans cette séance, et ils promirent d'amener une grande quantité de freres.

» Les membres de la société n'ont rien dit ; ce sont ceux qui étaient venus des autres sections qui ont tout fait. Blay, du comité révolutionnaire de la section des Quinze-Vingts, parla avec la plus grande circonspection. Les femmes tenaient plus de la moitié de la salle, et l'on promit une forte recrue pour sextidi. »

Armand ajoute que ce n'est pas pour prémunir l'opinion publique contre les menées des agitateurs que le comité donne connaissance de ces faits ; l'opinion publique saura toujours distinguer les fripons des honnêtes citoyens ; mais c'est pour apprendre à tous les intrigans que le gouvernement est à leur suite, que nous vivons, que nous dormons avec eux, si toutefois le crime peut dormir. Nous savons quels sont ceux qui se proposent d'acheter 20,000 bonnets rouges. Nous savons aussi quels sont ceux qui courent chez tous les marchands pour acheter une grande quantité de pistolets, n'importe à quel prix et quelles conditions. Les comités ne cessent de veiller et de mériter votre confiance ; et je vous annonce que Tronville et Tissot, deux des chefs de ce mouvement doivent être arrêtés dans cet instant.

Tallien assure qu'on cherche envain à égarer les bons citoyens du fauxbourg Antoine. Ils ont répondu à ces hommes nouveaux : Ce n'est pas avec vous que nous avons renversé la Bastille et que nous avons fait le 10 août : il prend de-là occasion pour appeller l'attention de l'Assemblée sur la disette factice des objets de premiere nécessité, sur-tout du bois et du charbon ; il répete qu'il y a eu dans l'administration des subsistances de Paris la plus grande malveillance. Il invite les comités à surveiller cette partie si essentielle. « Occupez-vous du peuple, dit-il, et ne croyez pas que quelques hommes parviendront à l'égarer ; le peuple qui vit dans les atteliers, dans les manufactures, chérit la Convention, et c'est là le vrai peuple celui qui travaille, et non pas ces misérables qui vivent à ne rien faire, si ce n'est du mal. Les bonnes citoyennes

Digitized by Google

sont ces femmes respectables qui restent chez elles à soigner leur ménage, élever leurs enfans, et non pas, comme l'a dit un de nos collegues, ces furies de guillotines qu'on voyait toujours dans les tribunes des jacobins ; ne sachant rien, ne connaissant rien, applaudissant à tort et à travers à tout ce qui est bon et mauvais, pourvu que cela sortît de la bouche qu'on leur avait désignée.

Rewbell donne, au nom du comité de sûreté générale, des éclaircissemens sur l'état des magasins des Quatre-Nations et de Saint-Sulpice ; il s'y est transporté avec Goupilleau, son collegue, et ils n'y ont trouvé aucunes marchandises gâtées.

Cambacerès assure que le comité de salut public s'occupe continuellement de la partie essentielle des subsistances. Il a été pris des mesures pour réparer les erreurs qui avaient pu être faites, et donner à cette partie toute l'activité dont elle a besoin ; mais il faut que la Convention et les bons citoyens réchauffent le zele des comités, en rendant justice à leur civisme et à leur bonne volonté. La Convention passe à l'ordre du jour.

Cet ordre appellait la lecture des adresses et l'audition des pétitionnaires. Le général de brigade d'Expinoy vient, au nom de ses freres d'arme et du général Dugommier, demander pour le brave Labarre les honneurs que la patrie reconnaissante décerne aux services signalés de ses défenseurs morts en combattant pour elle. Il présente le tableau des services et des faits glorieux de ce général. Insertion au bulletin et renvoi de la demande au comité d'instruction publique.

Santhonax, ci devant commissaire civil à Saint-Domingue, présente une série de faits contre les planteurs de cette colonie, et demande que la Convention suspende son opinion jusqu'après le rapport de la commission. Un instant après, les fondés de pouvoirs des colons de Saint-Domingue, réfugiés dans les Etats-Unis, viennent accuser à leur tour Polxerel et Santhonax. Ces pétitions contradictoires sont renvoyées à la commission chargée de cette affaire.

Lakanal annonce qu'il existe une version des écrits du célebre philosophe Bacon, dans les papiers d'un des conspirateurs que la justice a frappé ; elle est attribuée à un littérateur distingué, et pourrait être extrêmement utile pour les écoles normales. Le comité d'instruction a chargé Lakanal et Deleyre, son collegue, d'examiner cette traduction, et de présenter sans délai le résultat de son travail. Il demande que le comité d'instruction soit autorisé à faire imprimer cet ouvrage aux frais du gouvernement, si les commissaires ne le jugent pas indigne du philosophe anglais. La proposition de Lakanal est adoptée.

Séance de sextidi, 26 *Brumaire*.

Le citoyen Delormel fait hommage à la Convention natio-

Digitized by Google

nale d'un ouvrage qui a pour titre : *Projet de langue universelle.* Cette langue, dit-il, par la simplicité de ses moyens et la facilité de ses combinaisons, aurait le double avantage de classer dans la mémoire les objets des sciences, et de devenir promptement universelle comme l'art du calcul.

Sur la proposition de Bataillon, l'Assemblée renvoie le projet et la pétition à son comité d'instruction pour lui en faire son rapport.

Le comité d'agriculture et des arts présente le citoyen Lhéritier pour remplir les fonctions de commissaire dans cette partie de l'administration, à la place de celui qui vient de décéder. La Convention approuve cette nomination.

Lakanal soumet à la discussion le projet d'organisation des écoles primaires ; après quelques débats, il est adopté.

(Nous le donnerons au numéro prochain.)

Sur le rapport de Paganel, au nom du comité des secours, la Convention accorde un secours provisoire de 665 liv. à la veuve du citoyen Philippeau, représentant du peuple.

PARIS. *Nonidi*, 29 *Brumaire*, *l'an 3e. de la République.*

On a pu s'étonner sans doute de voir éclorre à la fois tant de motions d'ordre sur les lois organiques qui doivent découler de la constitution, et avancer sur-tout qu'il ne fallait pas en altérer une *seule ligne.* Ne serait-ce point une nouvelle pomme de discorde jettée d'avance pour diviser la représentation, et inquiéter l'opinion publique. Tout le monde sait dans quelles circonstances et avec quelle précipitation la constitution de 1793 fut rédigée et présentée à l'acceptation du peuple. La nation ne peut avoir d'autre intérêt que celui d'établir un gouvernement démocratique et représentatif qui puisse en garantir la durée et défendre la liberté publique contre tous les dangers qu'il est de la sagesse des législateurs de prévoir, car une constitution ne doit jamais être ni une affaire de circonstances, ni un objet de passions ou de préjugés ; ce doit être le gage aussi immuable qu'il est possible de la félicité d'un grand peuple.

S'il arrivait qu'elle n'eût pas atteint dans son ensemble ou dans ses parties le degré de perfection que nous devons tous désirer, serait-ce donc un sentiment condamnable, que de chercher à réparer les omissions ou les erreurs qui s'y seraient glissées ? Pourquoi donc cet empressement à s'interdire jusqu'à l'espoir d'améliorer un édifice si important ? Quand les esprits se ressentent encore de l'ébranlement des passions et de la fureur des partis, quand la paix, très probable sans doute, n'est point encore faite avec nos ennemis, quand l'ordre n'est point encore affermi dans l'intérieur, et que la disposition à

Digitized by Google

l'obéissance aux lois (sans laquelle il ne peut y avoir de gouvernement durable) se trouve encore altérée par une longue succession d'inquiétudes et d'anarchie, était-ce bien le moment de s'occuper du passage de l'état révolutionnaire où nous sommes à l'état fixe et permanent sous lequel nous devons vivre ? Qui de nous voudrait prolonger l'ordre précaire où nous existons ? mais qui de nous aussi ne doit pas ambitionner d'affermir la liberté sur des bases inébranlables ?

La tranquillité publique n'a point été troublée par la dissolution des *jacobins ;* il y avait long tems que cette société célèbre ne s'occupait plus que de dénonciations et de passions individuelles qui avaient remplacé ces grandes discussions d'intérêt public qui caractérisent des hommes libres qui veulent le bien de leur pays. L'on se ferait une idée bien fausse, si l'on croyait que la mesure qu'a cru devoir prendre la Convention soit une atteinte portée à l'existence des sociétés populaires. Dans une république, tous les citoyens ont droit de s'entretenir de la *chose de tous*, et malheur au peuple libre qui serait assez insouciant sur les affaires publiques pour garder sur elles ce silence morne, triste avant-coureur de la servitude ; mais ce droit précieux et inaliénable ne saurait être un privilége exclusif, ni le pouvoir de créer des corporations séparées du reste des citoyens, et moins encore des autorités rivales des autorités constituées. Les sociétés populaires doivent être dans chaque commune le *forum* où le peuple peut s'assembler pour causer des intérêts politiques qui le touchent de si près. Tout individu qui jouit des droits de citoyen peut y venir offrir le tribut de ses lumieres et de son amour pour la patrie ; c'est lorsque ces sociétés seront vraiment *populaires*, qu'elles auront un grand caractere d'utilité politique et morale, et qu'elles pourront influer sur l'opinion publique, comme elles en recevront la réaction, car l'opinion libre comme la pensée n'existe point dans telle ou telle corporation partielle et privilégiée ; elle se compose du sentiment individuel, et ne devient un tribunal redoutable que lorsque ses jugemens éclairés par une instruction illimitée, lui appartiennent tout entiers.

Depuis que les scellés avaient été mis sur les papiers de la société connue sous le nom de *Club électoral*, elle avait interrompu ses séances ; elle vient de les reprendre dans une des salles du *Muséum ;* plusieurs membres de la société des *jacobins* s'y sont réunis. Mais cette société n'offre point le caractere que nous venons d'indiquer ; c'est encore une association *privilégiée*, où nul ne peut être admis sans faire preuve des opinions dont la société indique la mesure, et cette mesure ne paraît pas être celle de l'opinion publique ; il y a plus de fermentation que de discussion ; c'est plutôt un rassemblement

Digitized by Google

de gens de parti qu'une assemblée dirigée par les seules vues de s'instruire, et ce que l'on y remarque le plus, non sans quelqu'étonnement, est une quantité prodigieuse de femmes à qui, pour le plus grand nombre, les moindres idées politiques sont étrangeres, et que Rousseau aurait trouvées bien mieux placées au sein de leur famille ou dans un attelier laborieux. Toutes ces aggrégations ne sont qu'une suite des circonstances et des passions du moment; l'opinion publique les surveille, et si elles devenaient dangereuses à la tranquillité et à l'amour des lois, il est à présumer qu'elles cesseraient bientôt d'exister.

L'opinion publique et celle de la majorité de la Convention a toujours distingué, au milieu des reproches que des écrits polémiques adressent aujourd'hui à l'ancien comité de salut public, plusieurs membres qui jouissent de l'estime et de la confiance de leurs collegues. De ce nombre est Carnot qui vient d'être réélu membre du nouveau comité de salut public, où ses talens militaires l'ont appellé de nouveau; on lui attribue le plan de campagne qui a rendu par-tout nos armées victorieuses. Les étrangers même ne peuvent s'empêcher de lui rendre cette justice, et voici de quelle maniere le rédacteur d'une feuille anglaise très-connue s'exprime sur son compte.

Article traduit du Morning-Chronicle du 24 octobre (3 brumaire).

Après avoir rendu compte du rapport de Carnot sur la reprise de Valenciennes, de Condé, etc. le Morning-Chronicle ajoute :

« Carnot qui parle ainsi de Robespierre n'a jamais eu rien de commun avec les factions intestines qui ont inondé sa patrie d'un torrent de sang; il a donné toute son attention et appliqué ses talens aux moyens de repousser les ennemis de l'extérieur et d'éteindre la guerre civile : il jouit de la confiance et de l'estime dans toutes les parties, et on ne l'a jamais attaqué comme partisan ou agent de Robespierre. C'est à lui comme au premier directeur des opérations militaires, que les Français sont redevables de toutes leurs victoires; Merlin (de Thionville) a dit de lui, et ses collegues ont tacitement avoué, que toutes les fois que ses plans ont été suivis, les Républicains étaient vainqueurs; et que lorsqu'on s'en écartait, on était toujours battu. »

Nous avons rapporté dans notre précédent numéro la loi sur les écoles normales. Le département de Paris s'est empressé de faire la proclamation suivante, dont la publicité importe à tous ceux qui sont dans le cas d'en profiter.

« Le département, délibérant sur l'exécution de la loi

Digitized by Google

du 9 brumaire, relative à l'établissement des écoles normales;

» Convaincu que le succès de cet établissement, dont les résultats heureux doivent répandre dans toute la République les principes de morale et d'instruction, si nécessaires au maintien de la liberté et à la restauration des mœurs, dépend en grande partie du bon choix des élèves qui vont être désignés;

» L'agent national entendu dans son requisitoire, arrête :

» 1°. Il sera ouvert au secrétariat du département, un registre pour y recevoir les noms et demeures des candidats qui se présenteront.

» 2°. Les candidats déposeront, en venant se faire inscrire, leurs actes de naissance et les certificats attestant leur bonne conduite et leur patriotisme.

« 3°. Ils y joindront un mémoire ou déclaration signée d'eux, des fonctions qu'ils ont exercées, des travaux auxquels ils se sont livrés, du genre de connaissances qu'ils ont acquis.

» 4°. Ce registre sera clos le 15 frimaire prochain.

» 5°. Les candidats inscrits seront convoqués à des jours fixes, à dater du 15 frimaire, pour être examinés, afin de juger ceux qui réuniront les qualités morales et politiques, et les dispositions nécessaires pour être admis au nombre des élèves. Cet examen se fera par deux administrateurs et quatre citoyens nommés par le département.

» 6°. Le nombre des élèves sera déterminé par le département, d'après les tableaux de population qui seront mis sous ses yeux.

» 7°. Le présent arrêté sera imprimé avec la loi du 9 brumaire, relative à l'établissement des écoles normales, affiché et envoyé aux 48 sections, pour être lu à la prochaine assemblée décadaire. »

Signés, HOUZEAU, *président*; DUPIN, *secrétaire-général*.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

De Nimegue, du 18 brumaire.

« Nous vous annonçons, citoyens collègues, la prise de Nimegue. Nous n'avons pas besoin de vous en démontrer l'importance. Nous y avons pris trois bataillons, formant à-peu-près 1900 hommes, 80 bouches à feu, presque toutes en bronze. Nous n'avons pas encore les détails des poudres, munitions et autres objets, ni des vivres qui peuvent s'y trouver; les officiers de chaque arme procèdent en ce moment à l'inventaire des objets qui les concernent.

Digitized by Google

» La reddition de cette place paraît due aux dispositions savantes qui ont été faites par le général Moreau, et à la prise du fort de Schenck ; tous les moyens ayant été rassemblés pour faire au-dessous de ce fort un passage sur le Vaalh, les ennemis se sont cru tournés, et n'ont pas voulu tenter le sort d'une bataille.

» Les Anglais ont donné une marque de leur loyauté ordinaire. Ils ont fait les premiers la retraite ; et quand ils ont eu passé le Vaalh, ils ont tiré sur les Hollandais et détruit entièrement le pont : de sorte que ceux-ci ont été obligés de se rendre prisonniers. Ils ont, ce matin, déposé les armes sur les glacis de la ville, et vont en France prisonniers de guerre.

» Voilà donc le fameux duc d'Yorck qui fuit au loin devant les Français qu'il méprisait tant, et qui paraît avoir autant de loyauté vis-à-vis les alliés de sa nation, que de bravoure vis-à-vis de ses ennemis.

» Les François ont montré leur intrépidité ordinaire. Une sortie de 5000 hommes ennemis a été repoussée par les simples gardes de la tranchée, et par un bataillon que commandait le général de brigade Jardon. Nos troupes ont fondu avec une telle impétuosité sur l'ennemi, que 400 sont restés sur la place, la sortie entière a été repoussée jusqu'au chemin couvert ; et nous n'avons eu dans notre retraite que 60 hommes tant tués que blessés par le canon de la place.

» Les canonniers ont tiré avec leur adresse ordinaire. Deux batteries, composées de six pièces en tout, ont rompu deux fois le pont de bateaux du Vaalh, malgré le feu croisé des batteries ennemies, qui étaient composées de plus de 40 pièces de canon. »

Salut et fraternité.

Signés, LACOMBE (du Tarn), BELLEGARDE, *représentans du Peuple François.*

Au quartier général de Mastricht, le 18 brumaire.

« Je vous envoie, chers collègues, par un aide-de-camp du général Klebert, 36 drapeaux hollandais et autrichiens, 31 appartenant à la garnison de Mastricht, 4 ont été pris à la bataille de l'Ourt, et un à Mons, avec des pièces de canon de 17, par la cent vingt-troisième demi-brigade d'infanterie et la trente-deuxième division de gendarmerie, le 14 messidor dernier. Il en reste un trente-septième qui fait la partie de ceux pris à la bataille de l'Ourt, que je vous enverrai lorsque le chef de l'état-major de l'armée me l'aura remis.

» Nous avons trouvé à Mastricht, 1°. 332 bouches à feu,

Digitized by Google

parmi lesquelles il y en a 302 de bronze, presque toutes de gros calibre. Cette formidable artillerie ne provient pas toute de la place; les Autrichiens avaient fait de Mastricht leur place d'armes, et il y avaient laissé le reste de leur artillerie de siége. Voilà pourquoi nous n'avons pu, à notre grand étonnement, mettre la main dessus en les poursuivant de la Meuse au Rhin; 2°. 380 milliers de poudre, non compris ce qui est employé à l'arsenal et dans les mines; 3°. 14 mille fusils, outre ceux de la garnison.

» La fameuse tête de crocodile est trouvée; c'est dans son genre l'un des plus beaux morceaux d'histoire naturelle qu'il existe. »

Salut et fraternité.

Signé, GILLET, *représentant du peuple*.

P. S. On avait répandu le bruit que Goupilleau (de Fontenai) et Projeau avaient été assasinés à Villejuif près Paris, en allant en mission. Le comité de sûreté générale a démenti ce bruit. C'est un citoyen de Lyon qui a été attaqué par des voleurs qui l'ont dévalisé après l'avoir grievement blessé et tué le postillon. Des mesures ont été prises pour s'assurer des brigands.

Dans la séance du 28, Richard a annoncé qu'une division de l'armée du Nord s'est emparée du poste important de Burich près Vezel, après avoir tué ou fait prisonniers 150 hommes.

L'armée des Pyrénées orientales s'est emparée de Castella, défendu par sept retranchemens placés en amphithéâtre.

La discussion sur Carrier s'ouvre primedi.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVEL AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les travaux de la Convention nationale acquièrent de jour en jour un nouveau degré d'intérêt par l'importance des objets dont elle s'occupe ; les événemens heureux qui se succedent avec rapidité, & qui sont dus au gouvernement révolutionnaire, une campagne, l'une des plus mémorables dont les fastes d'un peuple libre aient jamais fourni l'exemple ; toutes ces considérations nous ont déterminés à rendre plus fréquente la distribution de ce Journal.

Ainsi, à compter du mois de Prairial, le Mercure paraîtra régulièrement tous les cinq jours, savoir les quintidi *et* decadi, *et sera composé de deux feuilles au moins, souvent de deux feuilles et demie, suivant l'abondance des matieres.*

Par ce nouveau plan, les séances de la Convention seront plus rapprochées ; les nouvelles étrangeres, celles des armées et de l'intérieur seront presqu'à jour, au moyen des post-scriptum *qui seront livrés, dès la veille, à l'impression. Par-là, nous serons pour ainsi dire au niveau des feuilles du jour dans la plus grande partie des départemens où le service des postes n'est pas journalier, et nous conserverons l'avantage de réunir dans un plus grand ensemble les faits, les événemens et les piéces officielles qui méritent de fixer l'attention.*

Nous ne changerons rien d'ailleurs à l'ordonnance de ce Journal. Les mêmes matieres de politique et de littérature y seront traitées : on continuera d'y rapporter les séances de la Commune de Paris, de la Société des Jacobins et les jugemens du Tribunal révolutionnaire. En faisant connaître les rapports importans du Comité de salut public, et ceux des autres Comités, nous propagerons les grands principes de la morale publique qui forment la base de notre gouvernement républicain.

Le prix de l'abonnement, qui a été jusqu'à présens de 36 liv. franc de port pour les départemens et pour Paris, sera désormais de 4[illegible] liv. La cherté excessive du papier et les frais d'impression, plus que doublés, nécessitent, de notre part, cette augmentation.

On s'adressera, pour souscrire, au Cit. GUTH, *rue des Poitevins, n°.* 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

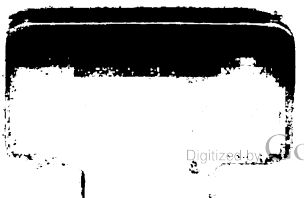

Digitized by Google